HISTOIRE
D'ANGLETERRE.

IMPRIMERIE DE AUG. AUFFRAY,
PASSAGE DU CAIRE, N° 54.

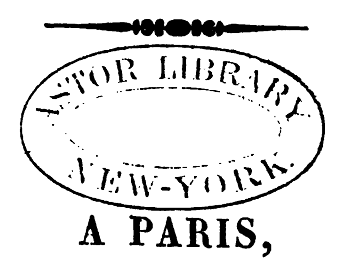
PREUVES DE L'HISTOIRE

D'ANGLETERRE,

DEPUIS LA PREMIÈRE INVASION DES ROMAINS,

PAR LE DOCTEUR JOHN LINGARD,

TRADUITE DE L'ANGLAIS.



A PARIS,
CHEZ PARENT-DESBARRES, ÉDITEUR,
RUE DE SEINE, N. 48.
1831.

PRÉFACE.

L'histoire de l'Eglise anglo-saxonne a exercé les talens de divers écrivains, qui ont trouvé dans l'approbation du public la récompense de leurs recherches et de leurs découvertes : mon intention n'est point de profiter de leurs travaux ; c'est avec une exactitude digne d'éloges qu'ils ont discuté l'établissement des églises, qu'ils sont entrés dans les plus grands détails sur la succession des évêques, sur les décrets des conciles et sur la série chronologique des événemens. J'ai renfermé mon travail dans de plus étroites limites ; j'ai cherché seulement à décrire le gouvernement ecclésiastique, les coutumes religieuses de nos ancêtres, la discipline, les revenus et le degré de savoir des différens ordres monastiques, ainsi que les révolutions les plus importantes qui ont élevé ou rabaissé la prospérité de l'Eglise anglo-saxonne. Je n'ignore pas que plusieurs de

ces points ont été vivement débattus dans les controverses religieuses : le grand événement de la réformation, en donnant aux esprits une impulsion nouvelle, envenima les écrits des savans ; dès lors la controverse envahit tous les genres de littérature, et l'histoire, ainsi que les sciences ses sœurs, servit tour à tour les partis opposés. Les écrivains de chaque opinion peignirent les mêmes faits sous des couleurs différentes ; ils se turent sur les circonstances défavorables à leur système, ou les déguisèrent avec art. Les mêmes hommes que les catholiques représentaient comme des modèles de vertu dignes de notre admiration les protestans au contraire les condamnaient pour leur zèle intéressé, pour leur orgueil, leur ignorance et leur superstition. J'avouerai que l'espoir d'acquérir de nouvelles lumières m'a engagé à parcourir les ouvrages de ces écrivains passionnés : si quelquefois je me suis laissé entraîner par leurs opinions je ne l'ai fait qu'avec prudence et circonspection : mon but est la vérité ; en la cherchant je me suis fait un

devoir religieux de consulter les originaux. Qui voudrait aller puiser dans un courant trouble quand il peut boire à la source?

On ne s'attendra pas sans doute à ce que je justifie la liberté que j'ai prise de faire remarquer dans l'occasion les erreurs où sont tombés mes devanciers : ce devoir est sans doute pénible à remplir, mais il n'est pas inutile. L'esprit du public se laisse ordinairement diriger en toutes choses par la sagesse ou les préjugés de ses écrivains favoris : leur réputation consacre leurs opinions, et le lecteur imprudent adopte leurs erreurs comme les oracles de la vérité.

Le silence en de pareilles conjonctures serait coupable, et ne servirait qu'à perpétuer la déception; la contradiction sans l'appui d'aucune preuve ferait naître le doute et non la conviction. Comme l'avis de nos historiens les plus estimés n'a pas toujours été le mien j'ai pris soin, pour donner plus de poids à mes opinions, de remonter à toutes les sources où je pouvais puiser quelques lumières. Aucun écrivain, quel qu'il soit, ne doit s'attendre à être cru

sur parole; et le lecteur qui désire juger par lui-même parcourra sans doute avec plaisir les citations dont j'ai quelquefois chargé mes pages. Quant aux extraits anglo-saxons qui m'ont paru de quelque importance je les ai fait suivre d'une traduction littérale; cette langue, quoique facile, est cependant peu répandue.

Si je n'ai point été abusé par une partialité naturelle, et bien excusable sans doute, mon sujet est par lui-même un des plus curieux et des plus intéressans. Les Anglo-Saxons étaient originairement des hordes de pirates féroces; la religion les arracha à leur vie sauvage et les éleva à un degré de civilisation qui à une certaine époque excita l'étonnement de toutes les autres nations de l'Europe. Cet ouvrage a pour but de décrire la nature et les rites de cette religion, les devoirs et les qualités de ses ministres, ainsi que les événemens qui établirent son influence sur l'esprit de ceux qui en avaient reçu les dogmes et les préceptes. De telles recherches, quelle que soit la nation qu'elles concernent, ne peuvent que

plaire au lecteur, et piquer sa curiosité; lorsqu'elles auront rapport à nos propres ancêtres on les lira sans doute avec encore plus d'intérêt.

Je dois cependant avouer que je suis loin d'être satisfait de mon travail : j'ai dû nécessairement manquer de lumières sur différens objets; après un intervalle de plus de mille ans les annales de l'antiquité anglo-saxonne ne nous sont parvenues que dans un état imparfait et mutilé; si nous en avons beaucoup conservé nous en avons aussi beaucoup perdu. J'ai employé tous mes soins à recueillir et à réunir ces fragmens épars; mais malgré mes efforts on y découvrira de nombreuses lacunes qu'il m'a été impossible de remplir : si le manque de matériaux ne paraît pas au lecteur une excuse suffisante il pourra s'en prendre au talent de l'auteur; celui-ci espère toutefois que son zèle le mettra à l'abri des reproches, et c'est sur ce fondement qu'il établit ses droits à l'indulgence.

ANTIQUITÉS
DE L'ÉGLISE
ANGLO-SAXONNE.

CHAPITRE PREMIER.

Introduction du christianisme en Bretagne. — Conquêtes des Saxons. — Leur conversion. — Conduite des missionnaires. — Controverses sur la Pâque.

Au commencement de l'ère chrétienne la Bretagne était le séjour de la superstition des druides : on a fait des recherches fort intéressantes pour savoir à quelle époque et par qui les naturels avaient été convertis au christianisme; mais cette question est encore bien incertaine. (1) S'il en faut croire le témoignage d'un ancien et respectable historien ils furent redevables de ce bienfait précieux au zèle de

(1) Quant à l'époque on nous cite souvent l'assertion de Gildas : *Tempore, ut scimus, summo Tiberii Cæsaris;* (Gild. de excid. Brit. edit. Bertram, p. 71.) mais en lisant avec attention on sentira que l'écrivain fait allusion aux premières prédications de l'Evangile dans l'empire romain, et non à la conversion de la Bretagne.

quelques premiers disciples du Christ : (1) il a jugé à propos de taire les noms des missionnaires; mais plusieurs écrivains modernes ont amplement réparé cette omission; avec le secours des légendes, des traditions et des conjectures ils ont découvert que S. Pierre et S. Paul, S. Simon et S. Jacques prêchèrent tour à tour en Bretagne, et qu'après leur départ Aristobule et Joseph d'Arimathie continuèrent cette pieuse entreprise. (2)

Il serait superflu de rapporter tous les témoignages que ces auteurs ont cités à l'appui de leurs fables : dans un siècle moins éclairé elles pourraient à peine obtenir quelque crédit; on peut aujourd'hui les négliger avec raison.

S'il est vrai qu'à une époque aussi reculée

(1) Voyez Eusèbe, (*Dem. Evang.*, l. I, c. 7) qui nous apprend que les apôtres prêchèrent non seulement aux nations du continent, mais qu'ils traversèrent l'Océan pour aller visiter les îles britanniques. (*Υπερ τον ωκεανον παρελθειν επι τας καλουμενας Βρεττανικας νησους.*) Théodoret semble affirmer la même chose, quoique ses expressions soient susceptibles d'une interprétation beaucoup plus étendue. (*Οι δε ημετεροι αλιεις ου μονον τους Ρωμαιους αλλα και Βρεττανους δεξασθαι του σταυρωθεντος τους νομους ανεπεισαν.*) Théod., t. IV, p. 610.

(2) Usher a recueilli avec soin les témoignages originaux (*De Brit. Eccl. Primord.*, p. l. 30.) Les controversistes catholiques étaient jaloux d'attribuer à S. Pierre la fondation de l'Eglise bretonne. (Parsons, *Trois conver.*, vol. I, p. 7, fol. 1668; Broughton, *Eccles. Hist.*, p. 68; Alford, *Annal.*, tom. I, p. 26, 39, 49), et les protestans rivalisaient de zèle pour en rapporter l'honneur à S. Paul. (Godwin, *de Prim. Brit. Conver.*, p. 5; Stillingfleet, *Orig. Brit.*, p. 37.) Les premiers se fondaient sur l'autorité douteuse de Métaphraste; les derniers sur les expressions ambiguës et hyperboliques de quelques écrivains antérieurs.

quelques Bretons aient déjà embrassé la doctrine de l'Evangile on peut du moins assurer que leur nombre a dû être très peu considérable; et ce n'est qu'à une époque plus rapprochée de nous qu'il faut chercher la propagation plus générale de la religion chrétienne. Les écrivains du pays assignent ces progrès du christianisme au règne de Lucius, prince breton, qu'on croit être descendu en troisième ligne de Caractacus, et qui hérita d'une portion de l'autorité que Claude accorda autrefois à ce héros. (1)

Quoique élevé dans les erreurs du paganisme, il était, dit-on, pénétré d'une profonde vénération pour le dieu des chrétiens; et l'édit favorable de l'empereur Aurélien l'engagea enfin à solliciter le secours spirituel d'Eleuther, pontife romain. (2)

Deux ecclésiastiques, Fugatius et Damianus, furent chargés de seconder les pieux désirs

(1) Il était arrière-petit-fils d'Arviragus, dont l'identité avec Caractacus fut autrefois indiquée par Alford, tom. I, p. 35, et depuis habilement soutenue par le D[r]. Milner. (*Hist. de Winch.*, vol. I, p. 29.) On peut aisément repousser ou éluder les objections de Cessy (*Hist.*, p. 22,) et celles de Stillingfleet. (*Orig.*, p. 29.)

(2) Quelques écrivains sceptiques ont révoqué en doute la conversion et même l'existence de Lucius; mais il est évident par une autorité incontestable que la foi chrétienne fut publiquement professée en Bretagne avant la fin du deuxième siècle; (Tert., *cont. Jud.*, p. 189, edit. Rigalt; *Orig. Hom.* VI *in Luc.*, *Hom.* VI *in Ezech.*) et les écrivains bretons affirment généralement que c'est à Lucius que leurs ancêtres durent cet avantage. Je ne vois aucune raison pour récuser leur témoignage, à moins qu'il ne soit combattu par un témoignage non moins authentique des autres historiens.

de ce prince : ils virent leur zèle récompensé par les succès les plus rapides, et l'honorable titre d'apôtres de la Bretagne leur fut assuré par la reconnaissance de leurs disciples. (1)

Quant à l'histoire postérieure de l'Eglise bretonne on n'a pu recueillir que fort peu de faits particuliers dans les ouvrages des anciens écrivains. Le premier événement qui doit fixer notre attention est la persécution exercée contre les chrétiens par la politique ou la superstition de Dioclétien : il avait confié à Constance le gouvernement de cette île; et ce prince, bien qu'il abhorrât la politique cruelle de forcer au parjure et à la dissimulation par la crainte des tourmens, n'osa pas, parce qu'il tenait sa puissance de César, refuser la publication de l'édit impérial, ni empêcher les magistrats subalternes de satisfaire leur haine secrète contre les ennemis de leurs dieux. Si l'Eglise bretonne eut en cette circonstance, à déplorer la faiblesse de plusieurs de ses enfans, qui cédèrent à l'impulsion de la terreur, elle eut aussi à se glorifier du courage d'un grand nombre, qui bravèrent la fureur de leurs tyrans et saisirent avec joie la couronne du martyre. Parmi ces saintes victimes nos ancêtres

(1) Nennius, p. 108, edit. Bert.; *Ang. Sac.*, vol. II, p. 667. Si les Triades n'étaient pas une autorité équivoque on pourrait opposer dans Bran, aïeul prétendu de Caractacus, un antagoniste dangereux. (Voyez Triad., 35.)

honoraient d'un culte particulier Alban, protomartyr de la Bretagne, et Julius et Aaron, citoyens de Caerleon : (1) mais Constance ne demeura pas long-temps tranquille spectateur des cruautés qu'il condamnait tacitement; après l'intervalle de deux ans il se vit revêtir de la pourpre impériale; dès ce moment il plaça les chrétiens sous sa protection, et remit dans le fourreau le glaive de la persécution. (2)

Les Bretons, retirés dans un coin de l'occident, avaient à peine entendu parler des controverses qui agitaient les Eglises d'orient; mais ils prêtèrent une oreille plus favorable aux doctrines de Pélage leur compatriote; et ses disciples, armés de syllogismes et de distinctions puisés dans dans la logique d'Aristote, confondirent la simplicité de leurs pasteurs sans pouvoir ébranler leur foi. Les rapides progrès que faisait l'erreur alarmèrent le zèle du clergé orthodoxe; et le pontife romain, ou les évêques de la Gaule, ou peut-être tous ensemble, chargèrent S. Germain d'Auxerre et S. Loup de Troyes de soutenir dans cette contrée la cause de la catholicité expirante : (3) ils se rencontrè-

(1) Gild., p. 72 et 73; Bed. *Hist.*, l. I, c. 7.

(2) Euseb., *Vit. Const.*, l. I, c. 16. Pour la date de cette persécution, an 305, voyez Smith. (Bed., *Hist. appen.*, p. 659.)

(3) An 429. Savoir de qui S. Germain reçut sa mission est une question de peu d'importance, qui a été vivement mais en vain dis-

rent avec les disciples de Pélage au synode de Vérulam. La journée se passa en débats inutiles; le soir un miracle vint confirmer les argumens de S. Germain, et ses adversaires se déclarèrent pour sa doctrine.

Les missionnaires retournèrent à leurs diocèses en triomphe; mais à peine furent-ils partis, que l'on prêcha les opinions condamnées avec une ardeur plus fougueuse encore; et l'évêque d'Auxerre fut contraint de reprendre ses fonctions apostoliques. Ses derniers travaux furent récompensés par le succès le plus brillant : les partisans de l'erreur disparurent devant lui, et le pélagianisme fut extirpé de l'île. (1) Cependant la joie que cet événement causa aux Bretons fut bientôt troublée par de nouveaux malheurs.

Un ennemi étranger plus redoutable se montra, et après une lutte longue et incertaine la religion et le gouvernement des naturels succombèrent sous les efforts opiniâtres des Saxons.

Ce peuple, au commencement du deuxième siècle, ne formait qu'une tribu peu nombreuse et méprisable, qui habitait une partie de la Cherso-

cutée. Constance (*Vit. Germ.*, l. I, c. 19.) l'attribue aux prélats de la Gaule; Prosper (*Chron. ad an.* 429, *lib. adv. collat.*, c. 41.) au pape Célestin.

(1) *Vit. Germ.*, l. II, c 1.

nèse cimbrique; (1) dans le quatrième siècle il était devenu une nation considérable et puissante, dont les territoires s'étendirent progressivement jusqu'à l'Elbe, le Weser, l'Ems et le Rhin. (2) Leur occupation favorite était la piraterie. Un corps de Francs, établi par l'empereur Probus sur les côtes du Pont, s'était emparé d'une flotte romaine, et, naviguant sans obstacle à travers le Bosphore et la mer Méditerranée, il avait abordé en sûreté sur les côtes de la Batavie. Leur heureuse témérité réveilla l'esprit aventureux des nations voisines, qui, bien qu'elles ignorassent l'art de la navigation, et qu'elles n'eussent ni la patience ni l'adresse d'imiter la construction des vaisseaux romains, résolurent hardiment de tenter fortune sur l'Océan : dans de légers et étroits esquifs ces intrépides barbares se confièrent à la merci des vents et des vagues. (3) Le commerce des provinciaux récompensa leur audace et accrut leur nombre. Au milieu des orages les hordes saxonnes s'élançaient de leurs ports, parcouraient les mers voisines, et pillaient à l'im-

(1) Επι ταν αυχενα της κιμβρικης Χερρονησου. (Ptol., *in quart. Europ. tab.*) Il paraît d'après ses dernières observations, qui furent faites l'an 139, que ce Ptolémée écrivait avant le milieu du deuxième siècle. (*Encycl. méthod.*, *Physique*, tom. I, p. 305.)

(2) Amm. Marcel, l. 37; Ethelwerd, l. I; f. 474 : édit. Savile.

(3) *Cui pelle solum sulcare Britannum*
Ludus, et assuto glaucum mare findere lembo.
(Sid. Apol., *Carm.* 7, *ad Avit.*)

proviste les côtes de la Gaule et de la Bretagne. Lorsque l'empereur Honorius rappela de cette île les légions occupées à la garder les naturels, qui avaient souvent éprouvé la valeur terrible des Saxons, implorèrent leur secours contre leurs anciens ennemis les Pictes et les Ecossais. Hengist avec une petite troupe de mercenaires accepta la proposition; (1) mais le perfide barbare tourna ses armes contre ceux qu'il devait défendre, et la possession de Kent fut le fruit de sa trahison. La fortune de Hengist excita l'ambition des autres chefs; une multitude de nouveaux aventuriers infesta tous les ans les côtes de la Bretagne, et les naturels, quoiqu'ils se défendissent avec un courage digne d'un plus heureux succès, furent insensiblement contraints de se retirer vers les montagnes hautes et escarpées qui couvrent la côte occidentale.

Par suite de cette révolution mémorable la plus belle partie de l'île, depuis les murs d'Antonin jusqu'au canal Saint-Georges, fut inégalement partagée entre huit chefs indépendans. (2) Les autres tribus barbares qui démembrèrent l'Empire romain usèrent du droit de la victoire

(1) Ann. 449.

(2) Jaloux de l'honneur de ses compatriotes Goodall s'efforce de prouver que les conquêtes des Saxons furent arrêtées par le Tweed. Voyez son introduction à l'*Histoire d'Écosse*, mise en tête du *Scotichronicon* de Fordun. (Edimb., 1759, p. 40.)

avec assez de modération, et, incorporant les naturels avec elles-mêmes, elles apprirent par degré à imiter leurs mœurs, et adoptèrent leur culte.

Mais la férocité naturelle des Saxons avait été aigrie par la résistance opiniâtre des Bretons; ils n'épargnèrent ni la vie ni les habitations de leurs ennemis : la soumission pouvait rarement désarmer leur fureur; les églises, les villes, les villages, tous les ouvrages de l'art et tous les restes de la grandeur romaine, devenaient la proie des flammes; (1) et en se livrant ainsi à leur ressentiment ils étouffèrent les germes les plus féconds de leur amélioration civile et religieuse. Avec la race des anciens habitans disparurent les charmes de la société et la connaissance de l'Evangile; au culte du vrai Dieu succédèrent les rites impurs de Woden, et l'ignorance et la barbarie de la Germanie du nord furent transplantées dans les provinces les plus florissantes de la Bretagne.

Jadis les Grecs se consolaient d'avoir été soumis par la fortune victorieuse de Rome en se

(1) *Confovebatur de mari usque ad mare ignis, orientali sacrilegorum manu exaggeratus, et finitimas quasque civitates agrosque populans, qui non quievit accensus, donec cunctam pene exurens insulæ superficiem rubra occidentalem trucique Oceanum lingua delamberet.* (ild, p. 85.)

Gildas était un ennemi et un Breton : il peut avoir exagéré les cruautés des usurpateurs; mais le fond de sa narration est confirmé par la chronique saxonne, p. 15.

rappelant avec orgueil que Rome leur avait à son tour cédé l'empire des lettres et des arts. (1) L'histoire du cinquième et du sixième siècle offre une révolution à peu près semblable : la valeur farouche des barbares du Nord anéantit la puissance politique de Rome, et la religion de Rome triompha des dieux des barbares.

A peine les Saxons se virent-ils paisibles possesseurs de leurs conquêtes qu'un simple moine conçut le dessein hardi, mais inspiré par des sentimens d'humanité, de soumettre ces sauvages guerriers aux lois de l'Evangile. Grégoire, à qui la vénération de la postérité a accordé le titre de *Grand*, venait d'abandonner la préfecture de Rome pour aller ensevelir dans l'obscurité d'un cloître toutes ses espérances de grandeur mondaine : pendant qu'il menait cette vie humble et retirée il passa par hasard à travers le marché public au moment où quelques esclaves saxons étaient exposés en vente. Leur beauté frappa les regards de ce moine fervent, et il s'écria dans un transport de zèle : « Des formes si « belles ne doivent pas être exclues plus long- « temps du royaume du Christ. » Plein de cette idée il alla trouver le pontife, et lui arracha avec peine la permission de quitter son monastère pour annoncer l'Evangile aux barbares conqué-

(1) *Græcia capta ferum victorem cœpit, et artes*
Intulit agresti Latio.

rans de la Bretagne; mais le peuple romain ne put consentir à être privé d'un homme dont il adorait les vertus. Le cri public retarda son départ, et son élévation au trône pontifical l'obligea de renoncer à son projet. (1)

Cependant Grégoire avait toujours les yeux fixés sur la Bretagne; d'autres missionnaires pouvaient aisément suppléer à son zèle, et par son haut rang dans l'Eglise, il pouvait diriger leurs opérations et seconder leurs efforts. Le patrimoine de S. Pierre dans la Gaule était administré à cette époque par le prêtre Candide : il lui confia la commission extraordinaire d'acheter un nombre suffisant d'esclaves saxons, âgés d'environ dix-huit ans, et de les envoyer avec des guides sûrs à Rome, où on les éleverait sous ses yeux et à ses dépens. (2) Son intention était de leur donner la prêtrise à un temps convenable, et de les employer à convertir leurs concitoyens; mais leurs progrès furent peu rapides, et son zèle s'impatienta de cette lenteur. Après un court intervalle il résolut d'essayer le courage de ses moines quoi-

(1) Bède, l. II, p. 78. Je ne vois aucune raison de contester la vérité de cette anecdote en alléguant que les écrivains étrangers n'en font pas mention. Bède affirme qu'il l'a reçue *traditione majorum*, et aucune nation ne pouvait être plus intéressée que les Saxons à conserver la mémoire de l'événement qui amena leur conversion. Voyez aussi l'Homélie saxonne *in Nat. S. Greg.*, p. 11, 18, edit. Elstob.

(2) Greg., ep. l. V, ep. 10.

qu'ils ignorassent le langage et les mœurs de ces barbares : il choisit les plus instruits et les plus vertueux de la communauté, leur expliqua ses vues, anima leurs espérances par la perspective des récompenses éternelles, et les affermit dans leur résolution par sa bénédiction apostolique. Encouragés par les exhortations du pontife les missionnaires traversèrent promptement le nord de l'Italie, et arrivèrent au pied des Alpes gauloises; mais l'enthousiasme dont ils s'étaient pénétrés à Rome s'affaiblit insensiblement durant leur voyage, et du voisinage de Lerins ils envoyèrent vers Grégoire Augustin, leur supérieur, pour lui représenter les motifs qui les faisaient renoncer à une entreprise aussi incertaine que dangereuse. Le pontife fut inflexible : il les engagea, les conjura, leur commanda de continuer; il sollicita en leur faveur la protection des princes et des prélats des Francs; il demanda au clergé gallican de les faire accompagner par quelques-uns de leurs membres pour leur servir d'interprètes et coopérer à leurs travaux. Enfin après une longue incertitude il reçut la consolante nouvelle qu'ils avaient abordé en sûreté à l'île de Thanet. C'était l'an 597.

De tous les royaumes saxons celui de Kent était le plus ancien et le mieux disposé à recevoir les vérités de l'Evangile. Les descendans immédiats de Hengist paraissaient n'avoir pas

hérité des vertus guerrières de ce conquérant; mais en cultivant les arts de la paix ils s'étaient efforcés d'exciter un esprit de civilisation parmi leurs sujets. L'exemple de leurs voisins les Francs, qui avaient embrassé la foi chrétienne, leur apprit à regarder d'un œil moins partial le culte de leurs ancêtres; et la prospérité de ce peuple converti leur fit comprendre que la victoire n'était pas exclusivement attachée aux adorateurs de Woden. Berthe, fille de Charibert, roi de Paris, ayant épousé leur souverain, pratiqua les principes de l'Evangile dans le sein même de leur capitale; et la vie sainte du prélat Liudhard, qui l'accompagnait, ajouta un nouvel éclat à la foi qu'il professait.

Il paraît d'après les épîtres de S. Grégoire que ces causes et d'autres semblables avaient inspiré le désir de connaître la loi évangélique aux habitans de Kent, et que pour les instruire on avait eu recours aux prélats des Francs, dont l'apathie et l'indolence méritèrent de sévères mais justes reproches de la part du pontife. (1)

Ce fut à cette époque favorable qu'Augustin aborda à l'île de Thanet, et dépêcha un messager au roi saxon pour l'informer qu'il arrivait d'un pays lointain, afin de lui ouvrir, à lui et à ses sujets, les voies du bonheur éternel.

(1) Bède, *Hist.* l. I, p. 61; Malm. de neg., l. I, c. 1, f. 4, édit. Saxile; Greg., ep. l. V, ep. 58, 59.

Il est probable que l'esprit d'Ethelbert avait été préparé par les soins de la reine; il consentit à entendre les prêtres étrangers ; mais, redoutant quelque secrète influence de magie, il résolut de leur donner audience en plein air.

Charmés de cette faible lueur de succès les missionnaires se rendirent en procession au lieu désigné avec toute la pompe et toute la majesté de leur culte : ils portaient devant eux une croix d'argent et l'image du Christ, et l'air retentissait des antiennes qu'ils chantaient alternativement en chœur, priant pour la conversion des païens. Ethelbert prêta une oreille attentive au discours d'Augustin, et lui fit une réponse pleine de modération et de douceur. Quoiqu'il ne montrât aucune propansion à abandonner le culte de ses ancêtres il fut sensible aux offres des missionnaires, et loua la générosité qui avait porté des étrangers à entreprendre un voyage si périlleux pour le bonheur d'un peuple inconnu.

Il finit en les assurant de sa protection aussi long-temps qu'il leur plairait de rester dans ses états. (1)

(1) Bed., l. I, p. 61 ; *Hom. sax. in nat.* S. Greg., p. 33, 34. Gosselin prétend nous donner le véritable discours d'Augustin ; mais il fut probablement composé pour lui par cet écrivain. (*Aug. sac.*, t. II, p. 59.) Nous apprenons par l'Homélie saxonne qu'en cette occasion et dans d'autres semblables les ecclésiastiques français servaient d'interprètes.

Hors des murs de Cantorbéry la reine avait découvert les ruines d'une ancienne église bâtie par les Bretons en l'honneur de S. Martin : elle avait été réparée par ses ordres et donnée à l'évêque Liudhard; et dès ce moment on la consacra à l'usage des missionnaires, dont cette princesse secondait les efforts de tout son pouvoir. La protection de la reine leur assura le respect de ses sujets, qui, attirés par la curiosité, accouraient en grand nombre à la célébration de l'office divin pour apprendre à connaître les opinions religieuses des étrangers : ils admirèrent la solennité de leur culte, la morale pure et sublime de leur doctrine, leur zèle, leur austérité et leurs vertus.

Les préjugés des idolâtres se dissipèrent insensiblement, et les prêtres Woden commencèrent à déplorer la solitude de leurs autels. Ethelbert, qui d'abord s'était conduit avec une grande circonspection, osa enfin se déclarer chrétien; et son exemple fut si puissant que dix mille Saxons suivirent leur prince aux eaux du baptême. (1)

La férocité naturelle du caractère saxon pouvait faire craindre que le converti royal

(1) Bède, l. I, c. 26. La joie du pontife l'engagea à informer de ses succès Nulogius, patriarche d'Alexandrie. *In solemnitate Dominicæ Nativitatis plusquam decem millia Angli ab eodem nunciati sunt fratre et co-episcopo nostro baptisati.* (Ep. Greg., l. VII, ep. 30; Smith's Bed., app. VIII.)

n'employât les violences de la persécution pour accélérer les progrès du christianisme ; mais ses sages instituteurs étaient animés par des motifs plus analogues à l'esprit de douceur de l'évangile ; par une modération qui ne se rencontre pas toujours avec le zèle ils leur insinuèrent que pour être agréable à la divinité le culte de l'homme doit être un mouvement spontané du cœur, et que l'opiniâtreté des idolâtres devait être domptée non par l'épée du magistrat, mais par les travaux du missionnaire. (1)

Telles étaient les leçons qu'ils avaient reçues de la bouche du pontife, qui les leur rappelait souvent dans ses lettres. Pour se conformer à ses instructions on respecta la faiblesse et les préjugés des nouveaux convertis ; les temples déserts de Woden furent transformés en églises chrétiennes, et les coutumes nationales se plièrent graduellement aux devoirs de la religion.

Jusqu'alors les Saxons avaient eu pour habitude d'animer les solennités de leur culte par les plaisirs de la table ; les principaux apprêts de la fête consistaient dans les victimes qu'on avait immolées sur les autels des dieux, et les louanges de leurs guerriers se mêlaient aux hymnes chantées en l'honneur de la divinité.

(1) Bèd., l. I, c. 26; *Hom. sax. in nat. S. Greg.*, p. 36.

En abolissant entièrement cette coutume on eût peut-être éloigné les esprits de cette religion qui leur interdisait leur amusement favori. D'après les avis de Grégoire on toléra de semblables repas le jour de la fête des martyrs chrétiens : on élevait ce jour-là des tentes autour de l'église, et après le service divin on exhortait les convertis à se livrer avec sobriété à ce plaisir, qui avait pour eux tant de charmes, et à rendre grâce à l'Être qui répand ses bienfaits sur tout le genre humain.

La connaissance de l'Evangile s'étendit bientôt de Kent au royaume d'Essex, qui en était voisin et qui en dépendait. Saberct, prince régnant, reçut avec respect l'abbé Mellitus, et l'invita à résider dans sa capitale. (1) Les espérances du missionnaire s'évanouirent à la mort de son protecteur. Les trois fils de Saberct, qui étaient encore attachés au culte de leurs ancêtres, se précipitant dans l'église pendant la célébration du sacrifice, demandèrent une portion du pain consacré que Mellitus distribuait au peuple. (2) L'évêque (il était depuis investi de la dignité épiscopale) osa la refuser, et le bannissement fut la vengeance que ces princes tirèrent de son refus.

(1) Ann. 604.

(2) Bèd., l. II, c. 5.

Il rejoignit ses frères dans Kent; mais ils se trouvaient alors en butte aux mêmes contrariétés. Après la mort de Berthe Ethelbert s'était remarié : son fils Eadwald, épris de la jeunesse et de la beauté de la nouvelle épouse de son père, lui fit partager sa couche à son avènement au trône; et lorsque les missionnaires osèrent l'en reprendre il abandonna une religion qui s'opposait à sa passion. Découragé par tant d'obstacles Mellitus se retira avec Justus de Rochester. (1) Laurence, successeur de S. Augustin, avait résolu de suivre leur exemple; mais il passa la nuit qui devait précéder son départ dans l'église de S. Pierre. Au point du jour il se rendit au palais, et montra au roi sur ses épaules les marques des coups qu'il assura avoir reçus des mains de l'apôtre pour prix de sa lâcheté.

Eadbald resta interdit et confondu. Il lui témoigna la disposition où il était de lui ôter tout sujet de mécontentement, renvoya de son lit la veuve de son père, et rappela les évêques qui avaient pris la fuite. Sa conduite prouva par la suite la sincérité de sa conversion ; et le Christianisme, soutenu par son influence, reprit bientôt un ascendant que depuis il a toujours conservé. (2)

(1) Justus et Mellitus devinrent ensuite archevêques de Cantorbéry.

(2) Id. l. II, c. 6.

Du sud de la Bretagne l'Evangile fut porté aux nations saxonnes les plus septentrionales de cette île. Edwin, puissant roi de la Northumbrie, avait demandé et obtenu la main d'Edilberge, fille d'Ethelbert; mais son frère dans la ferveur de son zèle avait stipulé qu'elle jouirait du libre exercice de sa religion, et avait arraché à l'impatient prétendant la promesse qu'il examinerait avec impartialité les dogmes de la foi chrétienne. Edwin accepta ces conditions, et consulta successivement les prêtres saxons et l'évêque Paulinus, qui avait accompagné la reine. Quoique Edilberge par ses instances appuyât les argumens du missionnaire le roi fut lent à se décider; et deux ans se passèrent en incertitude et en délibérations. Enfin, accompagné de Paulinus, il se présenta devant l'assemblée générale de la nation, demanda l'avis de son fidèle Witan, et exposa les motifs qui l'engageaient à préférer la religion chrétienne au culte païen. (1) Coiffi, grand-prêtre de Northumbrie, répliqua le premier : on s'attendait à ce que les préjugés et l'intérêt personnel l'armeraient d'argumens contre l'adoption d'une croyance étrangère; mais les fréquens revers qu'il avait éprouvés avaient bien diminué son attachement pour le

(1) An 627.

paganisme, et lui avaient appris à mépriser des dieux qui n'avaient pas daigné récompenser ses services. Il s'efforça de démontrer par ses propres malheurs que la religion, qu'il avait enseignée jusqu'alors, était inutile, et avoua la résolution qu'il avait prise d'entendre les raisonnemens de Paulinus et d'examiner sa doctrine. Vint après lui un vieux Thane, dont le discours offre un exemple curieux de la simplicité de ce siècle : « O roi! s'écria-t-il, lorsque vous êtes assis vous et vos ministres à une table au cœur de l'hiver, et qu'un feu vivifiant pétille dans le foyer au milieu de la salle un moineau, chassé peut-être par le vent et la neige, entre par une porte de l'appartement et s'échappe par l'autre : pendant le moment de son passage il jouit de la chaleur; lorsqu'il est parti on ne le voit plus. Tel est le sort de l'homme; sa vie est visible pendant quelques années; mais ce qui l'a précédée, ou ce qui doit la suivre reste caché aux regards des mortels. Si la nouvelle religion nous offre des lumières sur ces sujets importans elle est digne de fixer notre attention. » (1) Les autres membres applaudirent à ce discours. On pria Paulinus d'expliquer les principaux articles de la foi chrétienne, et le roi manifesta la détermination où il était d'embrasser la doctrine du

(1) Béd., l. II, c. 12.

missionnaire. Lorsqu'on demanda qui oserait profaner les autels de Woden Coiffi se chargea de cette périlleuse entreprise.

Aussitôt, dépouillant les marques du sacerdoce, il revêtit l'habit d'un guerrier, et, méprisant la superstition des Saxons, il monta le coursier favori d'Edwin. Ceux qui ignoraient les motifs qui le faisaient agir ainsi attribuaient sa conduite à un accès de folie; mais il brava leurs clameurs, s'avança vers le temple le plus voisin; et, insultant les dieux de ses pères, darda sa lance contre l'édifice sacré : elle alla frapper le mur opposé; (1) et, au grand étonnement des spectateurs tremblans, les cieux gardèrent le silence, et le sacrilège resta impuni.

Ils revinrent insensiblement de leurs frayeurs, et, encouragés par les exhortations de Coiffi, ils brûlèrent entièrement le temple et les bosquets qui l'environnaient. (2) Un début aussi favorable aurait pu faire espérer au missionnaire de convertir la nation entière; mais il ne prévoyait pas les chances incalculables de la guerre, et la mort prématurée du roi lui fit

(1) Ce fait ne se trouve pas dans le manuscrit latin de Bède; mais le roi Alfred l'a conservé dans sa version. Bèd., *Hist. sax.*, p. 517.

(2) Alcuin a célébré la renommée de Coiffi dans son poëme sur l'église d'York :

O nimium tanti felix audacia facti!
Polluit ante alios quas ipse sacraverat aras. (v. 186.)

perdre en un instant tout le fruit de ses travaux; Edwin fut tué en combattant vaillamment contre Penda, roi de Murcie, et Cædwalla, roi des Bretons.

Pendant plus d'un an les vainqueurs pillèrent sans obstacle le royaume de Northumbrie. Edilberge, ses enfans et Paulinus furent contraints de chercher un asile dans Kent; et les convertis, privés d'instruction, retombèrent tout à coup dans leur ancienne idolâtrie.

L'histoire des royaumes saxons est remarquable par les vicissitudes et l'inconstance de la fortune. Oswald et Eanfrid étaient fils d'Adelfrid, prédécesseur d'Edwin; ils s'étaient cachés dans les montagnes d'Ecosse pour se soustraire à la jalousie de ce prince, et avaient passé le temps de leur exil à s'instruire chez les moines de Hii des principes de l'Evangile. Après la victoire des rois confédérés ils retournèrent en Northumbrie. Eanfrid fut lâchement assassiné dans un entretien qu'il eut avec Cædwalla. Oswald résolut de venger les malheurs de son pays et de sa famille; avec une troupe de partisans peu nombreux, mais déterminés, il se mit à la recherche de l'armée ennemie, et la découvrit négligemment campée dans le voisinage de Hexham. On érigea à la hâte par ses ordres une croix de bois, et les Saxons, prosternés devant elle, implorèrent avec ardeur la

protection du Dieu des chrétiens. De la prière ils volèrent au combat et à la victoire: Cædwalla perdit la vie, son armée fut dispersée, et le vainqueur remonta sans obstacle sur le trône de ses ancêtres. (1)

Attribuant pieusement ses succès à la protection du ciel il tourna sur-le-champ son attention vers les intérêts de la religion, et demanda de nouveaux missionnaires à ses premiers instituteurs : on lui envoya Corman, moine d'un caractère dur et inflexible, qui, rebuté et désespéré de l'ignorance et de la barbarie des Saxons, retourna promptement à son monastère. Comme il représentait à la communauté la difficulté et les dangers de la mission, « Frère, s'écria une voix, c'est votre faute; vous avez exigé des barbares plus que ne pouvait supporter leur faiblesse : vous auriez dû d'abord vous plier à leur ignorance, et élever ensuite leurs esprits aux sublimes vérités de l'Evangile. » Ce reproche sévère attira tous les regards sur l'orateur, simple moine nommé Aidan. On le choisit pour être l'apôtre des Northumbriens, et le succès de ses travaux justifia la sagesse d'un tel choix.

Aussitôt qu'il fut promu à l'épiscopat il se rendit à la cour d'Oswald. Son arrivée y causa

(1) Bed., l. III, c. 1, 2.

une allégresse générale, et le roi daigna expliquer en saxon les instructions que le missionnaire faisait en sa propre langue; mais Aidan n'était pas moins redevable de ses succès à ses vertus qu'à son éloquence. L'austérité de sa vie, son profond mépris pour les richesses et son application infatigable aux devoirs de sa profession lui concilièrent l'estime, tandis que ses argumens portaient la conviction dans l'esprit de ses auditeurs. Chaque jour le nombre de ses prosélytes s'accrut, et dans l'espace de quelques années, l'Eglise de Northumbrie s'éleva sur des fondemens solides et durables. (1)

Les Angles de l'est durent leur conversion au zèle de Félix, prélat de la Bourgogne. Au commencement du septième siècle leur monarque, Redwald, avait invité à sa cour les disciples de S. Augustin, et reçu d'eux le sacrement de baptême; cependant il n'abjura pas le culte de son pays, et le même temple fut à la fois sanctifié par la célébration du sacrifice chrétien, et souillé par le sang des victimes immolées aux dieux du paganisme. (2) Son fils Eorpwald fut plus sincère dans sa croyance; mais la gloire d'établir avec stabilité le culte chrétien fut par sa mort réservée à son successeur Sigebert, qui durant

(1) Bèd., l. III, c. 5.

(2) Bèd., l. II, c. 15. Hume, Hist., p. 32; Millar, 40, 1762, attribuent par inadvertance l'apostasie de Redwald à son fils Eorpwald.

un long exil en Gaule s'était pénétré par la connaissance de l'Evangile d'une profonde vénération pour les institutions monastiques. Il ne fut pas plus tôt monté sur le trône que Félix, envoyé par Honorius de Cantorbéry, demanda la permission d'instruire ses sujets : il reçut un accueil favorable, et fixa sa résidence à Dunwich, capitale du royaume. (1)

Par les efforts réunis du roi et du missionnaire la connaissance du christianisme fit bientôt de rapides progrès, et pour extirper l'ignorance et l'idolâtrie de la classe la plus élevée de la nation on forma une école publique sur le modèle de celle de Cantorbéry. (2) Après avoir

(1) Anno 631.

(2) La situation et le plan de cette école ont été le sujet de bien des controverses entre les champions des deux universités. Les partisans de Cambridge firent dériver son origine de Cantaber, prince espagnol, qu'on suppose avoir débarqué en Bretagne sous le règne de Gurguntius, environ quatre cents ans avant l'ère chrétienne. (Voyez Caius de Ant. Cant. p. 20, 60.) Et les Oxoniens pour ne pas céder à leurs adversaires réclamèrent pour leurs premiers professeurs les philosophes que Brutus avait amenés avec lui plus de mille ans avant cette époque. (*Assertio antiq.*, Oxon., p. 1, Londres, 1568.) Une antiquité aussi éloignée était trop ridicule pour obtenir quelque crédit. Les deux partis renoncèrent à leurs prétentions, et Sigebert fut choisi pour le fondateur de Cambridge, Alfred-le-Grand pour celui d'Oxford. La guerre cependant continuait toujours, et les savans les plus distingués se joignirent à l'un ou à l'autre parti, selon que les dirigeait leur jugement ou leur partialité. Sans m'engager dans la dispute on me permettra de faire observer qu'il n'y a aucune raison de croire avec les partisans d'Oxford que l'école de Sigebert n'était destinée qu'à enseigner les rudimens de la grammaire, ou avec leurs adversaires qu'elle était établie à Cambridge. Bède nous dit qu'on la forma à l'imitation de celle de Cantorbéry, dans

partagé pendant quelque temps les soins et l'éclat de la royauté avec Egeric, son proche parent, Sigebert se retira dans un monastère. Mais l'invasion d'un ennemi étranger vint y troubler son repos ; un corps formidable de Merciens avait pénétré jusque dans le sein du pays. On attribua les malheurs de la campagne à l'inhabilité ou au manque de valeur d'Egeric, et les Angles de l'Est redemandèrent à grands cris le vieux monarque qui les avait si souvent conduits à la victoire. Ce fut avec regret qu'il quitta sa cellule pour aller s'exposer au tumulte et aux périls des combats : le jour de la bataille lorsqu'on lui offrit ses armes il les refusa comme étant contraires à la profession monastique, et voulut diriger avec une baguette les opérations de l'armée. Mais la fortune des Merciens l'emporta ; les deux rois perdirent la vie, et le pays fut abandonné aux ravages des conquérans. Cependant les convertis, bien qu'accablés par cette calamité, n'en persévérèrent pas moins dans la profession de leur religion ; et Félix pendant les dix-sept années de sa mission, eut la gloire de délivrer la nation entière des erreurs du paganisme.

Tandis que le christianisme se propageait

laquelle on étudiait toutes les sciences connues à cette époque ; et Smith avance comme probable qu'elle était située ou à Seaham ou à Dunwich. (Voyez le Bède de Smith, app. p. 721.)

avec tant de rapidité dans les royaumes du Nord et de l'Est un nouvel apôtre parut sur la côte du Sud, annonçant les voies du salut aux habitans guerriers et farouches de Wessex; (1) il se nommait Birinus : animé du désir d'étendre les conquêtes de l'Evangile il avait été chargé par le pape Honorius de prêcher aux tribus idolâtres des Saxons; mais à peine eut-il commencé sa mission que par une heureuse circonstance Oswald de Northumbrie arriva à la cour de Kinegils, et lui demanda sa fille en mariage.

L'influence du prétendant seconda puissamment les argumens du missionnaire; la princesse et son père embrassèrent avec docilité la religion du Christ, et les habitans de Wessex s'empressèrent de suivre l'exemple de leur monarque. Le succès agrandit les vues de Birinus; de la capitale il passa à Dorchester, ville située sur les frontières de la Mercie, et se flatta de l'espoir de convertir ce royaume vaste et populeux.

Mais la Mercie était destinée à être conquise à la foi par les soins pieux des princes de la Northumbrie, qui furent les principaux instrumens de la propagation du christianisme parmi les nombreuses tribus de leurs compatriotes. Peada,

(1) Anno 634.

fils de Penda, roi de Mercie, avait offert sa main à la fille d'Oswin, successeur d'Oswald; mais cette princesse dédaigna les vœux d'un païen, et la passion du prince l'engagea à étudier les principes du christianisme. L'objet de son amour devint le prix de sa conversion. Il répondit à ceux qui doutaient de sa sincérité qu'aucune considération, pas même le refus d'Alcfleda, ne le porterait à retourner aux autels de Woden. Mais une preuve plus convaincante encore que de simples témoignages fut le zèle avec lequel il procura quatre prêtres northumbriens pour instruire les Middle-Angles, qu'il gouverna comme roi durant la vie de son père. On sollicita la protection de Penda lui-même pour les missionnaires; mais il refusa d'écouter leurs exhortations, traitant avec mépris ceux d'entre ses sujets qui s'étaient engagés parmi les chrétiens, et persista toujours dans les croyances païennes. Dans l'espace de quelques années le sort de la guerre réunit la couronne de Mercie à celle de Northumbrie, et le missionnaire Diuma fut élevé à la dignité épiscopale : les convertis restèrent fidèles à la foi qu'ils avaient embrassée, et la conservèrent avec enthousiasme après avoir secoué le joug de Penda, et replacé le sceptre dans les mains de leurs princes légitimes.

Le zèle d'Oswin ne se borna pas à faire un seul

prosélyte royal; ses instances engagèrent Sigebert, monarque saxon de l'Est, à recevoir le baptême. (1) Les habitans d'Essex ne démentirent pas le caractère de leurs aïeux; comme eux ils embrassèrent la foi chrétienne, et comme eux ils apostasièrent : une peste terrible, qu'ils attribuèrent à la vengeance de Woden, les entraîna à relever les autels de cette divinité, et à rétablir son culte. Jaruman, évêque de Mercie, alarmé de ce changement, se rendit en hâte dans le royaume d'Essex, et par ses prédications et son autorité il raffermit la foi chancelante des uns, et confondit l'incrédulité des autres. (2)

Les habitans de Sussex étaient les plus barbares des nations saxonnes, aussi furent-ils les derniers qui embrassèrent le christianisme : indifférens aux exemples de leurs voisins, qu'ils flétrissaient du nom infâme d'apostats, ils résistèrent long-temps aux constans efforts des missionnaires; mais leur opiniâtreté céda enfin au zèle plus ardent et aux talens supérieurs de S. Wilfrid, prélat northumbrien. Chassé de son diocèse par les intrigues de ses ennemis il traînait parmi les tribus du Sud un honorable exil lorsque Edilwach, roi de Sussex, qui avait reçu le baptême depuis peu, l'engagea à

(1) Anno 653.

(2) Bed., l. III, c. 30.

entreprendre la conversion de ses sujets. Wilfrid avait voyagé chez toutes les nations du continent; à l'étude il réunissait l'expérience et l'esprit d'observation; et tandis que ses qualités éminentes commandaient le respect la civilisation qu'il apportait à ces barbares lui concilia leur estime. Les premiers dont il entreprit la conversion furent deux cent cinquante esclaves qu'il avait reçus en présent, avec l'île de Selsey, de la munificence d'Edilwach : le jour de leur baptême ces nouveaux prosélytes furent bien étonnés de voir leur généreux instituteur leur offrir la liberté, en leur déclarant qu'ils cessaient d'être esclaves, dès l'instant qu'ils étaient enfans du Christ. On applaudit avec reconnaissance à la libéralité de Wilfrid : la multitude accourut à ses sermons, et ceux qui résistaient à la force de ses argumens se virent par l'autorité du roi réduits au silence. Dans l'espace de cinq ans il établit solidement en Sussex la religion chrétienne; et après son départ des évêques de Winchester suppléèrent par leur zèle pastoral aux besoins de la mission. (1)

Telle fut l'heureuse issue de la conversion des Anglo-Saxons, qui s'opéra dans l'espace d'environ quatre-vingts ans; grande œuvre com-

(1) Comparez Bède (l. IV, c. 13; V, c. 18, 28) avec Eddius (*Vita Wilf.*, c. 40) et Huntingdon (l. III, f. 192, *Int. Scrip. post. Bed.*)

mencée par la charité de Grégoire-le-Grand, et continuée sans relâche par le zèle de ses disciples, qui s'étaient associés plusieurs fidèles coopérateurs venus de la Gaule et de l'Italie.

Les ouvrages des anciens écrivains ne nous offrent que fort peu de faits particuliers relatifs à la conduite que tinrent ces hommes apostoliques, et aux moyens qu'ils mirent en usage. (1) On les exhortait avec soin à bannir de leurs discours l'injure et l'aigreur, à former le jugement sans aliéner les affections, et à montrer le zèle le plus désintéressé pour le bonheur de leurs disciples. (2)

Ils s'efforçaient avant tout d'inculquer dans les esprits l'unité de Dieu, vérité sublime et fondamentale de la religion : ils faisaient observer que les statues des dieux ne pouvaient être les premiers objets de l'adoration puisqu'elles devaient tout leur prix à la qualité de la matière et aux talens de l'artiste; (3) et de la multiplicité des dieux qui s'étaient succédé dans la Germanie ils inféraient qu'aucun d'eux ne

(1) Daniel, évêque de Winchester, dans une lettre à S. Boniface, fait une énumération des argumens qu'on croyait les plus efficaces à produire la conviction des païens. (*Ep. Bonif.*, p. 76, édit. Servar.) On peut consulter aussi les lettres des pontifes aux rois saxons, (Wilh., con. vol. I. p. 12, 30, 34.) et quelques passages de Bède (*Hist.*, l. II, c. 13, l. III, c. 22.)

(2) *Non quasi insultando vel irritando eos, sed placide et magna moderatione.* (Ep. Dan. *Ibid.*)

(3) Bed., l. II, c. 10; l. III, c. 22.

pouvait être la cause première dont la fécondité avait donné l'existence à tous les autres êtres; (1) « que s'ils étaient les dispensateurs de tous les biens, pourquoi, demandait-on, leurs adorateurs étaient-ils condamnés à vivre sous le climat stérile et glacé du Nord, tandis que des régions plus chaudes et plus fertiles étaient le partage de ceux qui méprisaient également et leurs promesses et leurs menaces? (2) si Woden était le dieu des combats, pourquoi la victoire accompagnait-elle toujours les étendards des tribus qui avaient foulé aux pieds ses autels et embrassé la foi du Christ? » Aux préceptes incohérens du paganisme ils opposaient les grandes vérités de la révélation, la chute et la rédemption de l'homme, son jugement dernier et sa vie future dans une éternité de bonheur ou de supplices.

Ils appuyaient la vérité de cette doctrine sur le consentement unanime des nations les plus puissantes et les plus policées, qui l'avaient préférée à leur ancien culte; ils faisaient remarquer la rapidité avec laquelle, malgré tous

(1) *Quoslibet ab aliis generatos concede eos asserere, ut saltem modo hominum natos deos et deas potius homines quam deos fuisse, et cœpisse, qui ante non erant, probes.*

(2) *Cum christiani fertiles terras, vini oleique feraces cæterisque opibus abundantes possideant provincias, paganis frigore semper rigentes terras reliquerunt.* (Ibid.) Voyez un argument semblable dans Bède, l. II, c. 13.)

les obstacles, elle s'était répandue sur la terre, et les prodiges qui avaient accompagné et accéléré sa propagation. (1)

Ils n'hésitaient pas à en appeler, comme les apôtres, aux miracles qui déposaient en faveur de leur mission; et la puissance surnaturelle dont ils étaient investis attira l'attention de Grégoire : son zèle s'enflamma à la vue des triomphes de l'Evangile; mais sa vertu fut alarmée touchant l'humilité de ses disciples. Dans une longue lettre à Augustin il l'exhorte avec instance à réfléchir sur le néant de l'homme en présence de l'Etre suprême; à fermer l'oreille aux insinuations de la vanité, et à se persuader que si ses prédications étaient confirmées par des prodiges Dieu les opérait, non en vue du mérite de ceux qui n'étaient que de faibles instrumens dans sa main, mais pour manifester sa miséricorde envers les Saxons, et attirer leur esprit par des preuves évidentes à la connaissance du salut. (2)

Il n'y eut qu'un point sur lequel les missionnaires osèrent s'écarter de l'exemple de leurs prédécesseurs dans la carrière évangélique.

(1) *Inferenda quoque sæpius eis est orbis auctoritas Christiani.* (Ep. Dan., *Ibid.*)

(2) *Quidquid de faciendis signis acceperis vel accepisti, hæc non tibi sed illis deputes donata pro quorum tibi salute collata sunt.* (Ep. Greg. ad Aug. apud Bed., l. I, c. 31; Wilk. con., vol. I, p. 10.)

Quoique les premiers prédicateurs du Christianismes eussent rapidement étendu leurs conquêtes parmi toutes les classes des sujets romains, il s'était écoulé presque trois siècles avant qu'ils tentassent de convertir des empereurs : mais à l'époque de la mission anglo-saxonne les circonstances avaient changé ; les souverains des nations barbares ne s'étaient pas montrés insensibles aux vérités de l'Evangile, et nous venons de voir l'influence de leur exemple dans la conversion des Francs, des Visigoths et des Suèves. Dès lors le premier objet des missionnaires romains, gaulois ou écossais fut constamment de chercher d'abord à obtenir la protection du prince : sa faveur assurait leurs succès ; son opposition au contraire les arrêtait. (1) Que la malignité ne se croie pas pour cela en droit de les juger avec légèreté : s'il faut estimer la vertu pour les efforts qu'elle exige leur conduite fut digne de louange ; car ils abandonnaient leur pays et la société de leurs plus chers amis pour courir s'exposer aux caprices et aux cruautés de barbares inconnus.

(1) Voyez sur ce sujet les remarques de Macquer, (*Abrégé chronologique de l'Histoire ecclésiastique,* vol. I, p. 512, an. 1768.) qui choisit peu heureusement pour exemple la conduite de Cædwalla, afin de prouver que les convertis n'étaient chrétiens que de nom, et conservaient toujours les vices du paganisme. Mais Cædvalla n'était ni Saxon ni converti ; c'était un prince breton, que l'animosité nationale poussa à exercer sa vengeance sur les Northumbriens vaincus.

Ils embrassaient volontairement une vie de fatigues et de travaux continuels sans aucune perspective d'avantages temporels, dans la vue seule de polir les mœurs et de corriger les vices d'un peuple lointain et sauvage : s'ils ne furent pas soumis à l'épreuve de la persécution ils peuvent au moins réclamer le mérite d'une vertu pure, active et désintéressée. L'heureuse issue de leurs travaux suffit pour contredire ceux qui prétendent qu'une église ne peut être solidement établie que sur des fondemens cimentés par le sang des martyrs. (1)

Un observateur de peu de jugement attribue souvent au maître les fautes de son disciple; et la facilité avec laquelle les naturels d'Essex retombèrent dans l'idolâtrie après la mort de Saberct, et ceux de Northumbrie après la perte d'Edwin, fait soupçonner que les missionnaires étaient plus jaloux d'augmenter le nombre des néophytes que d'éclairer leurs esprits. Il faut néanmoins se rappeler qu'il y avait peu d'instituteurs; que le nombre de leurs élèves était considérable et leur ignorance extrême; avec de telles difficultés le succès ra-

(1) Je ne souillerai pas ces pages de toutes les injures que la bigoterie protestante a prodiguées pendant deux siècles aux apôtres des Saxons; si le lecteur est avide de pareils récits il peut recourir aux ouvrages de Bayle, (*Cent.* 8, c. 85, c. 13, c. 1) de Parker (*Ant. Bret.*, p. 33, 46) et de Fox, (*Actes et Mon.*, tom. I, p. 107.)

pide, quoique momentané, de Mellitus et Paulinus est un témoignage honorable de leur zèle; et il ne faut pas s'étonner qu'après leur funeste expulsion les convertis, dénués d'instruction et privés de l'appui des autorités civiles, soient insensiblement retournés à leur ancien culte. A ces deux exemples on peut opposer avec avantage la conduite de toutes les autres nations saxonnes, chez qui le Christianisme depuis son introduction conserva une prépondérance décidée : objecter qu'elles cédèrent sans conviction c'est hasarder une assertion qui n'est certainement pas soutenue par l'opiniâtreté avec laquelle les hommes s'attachent à leurs préjugés religieux, et c'est ce que dément suffisamment la froideur d'Ethelbert à écouter les instructions d'Augustin, la longue résistance d'Edwin aux argumens de Paulinus, et les conversions tardives, mais sincères, de Peada, prince de Mercie, et de Sigebert, roi d'Essex.

Mais les droits des missionnaires à la reconnaissance sont plutôt fondés sur l'amélioration de leurs disciples; et quiconque veut apprécier leur mérite à sa juste valeur aura soin de comparer la conduite des chrétiens saxons avec celle des Saxons païens.

Les anciens écrivains s'accordent unanimement à placer les Saxons parmi les nations les

plus barbares qui envahirent et démembrèrent l'empire romain. (1)

L'éclat de leur valeur fut terni par sa brutalité : aux services ils préféraient le sang de leurs captifs, et l'homme dont ils consentaient à épargner la vie s'accoutumait à considérer une éternelle servitude comme une faveur et une générosité. (2) Chez eux un système de législation imparfait et grossier abandonnait à la vengeance des particuliers la punition des injures particulières, et la férocité de leurs passions multipliait sans cesse ces haines implacables et héréditaires. L'avarice et la concupiscence avaient éteint dans leurs cœurs quelques-uns des premiers sentimens de la nature : les sauvages de l'Afrique peuvent faire avec les Européens le trafic des nègres qu'ils ont saisis par trahison ou capturés en temps de guerre ; mais les plus sauvages des Bretons vendaient sans scrupule aux marchands du continent leurs compatriotes et même leurs propres enfans. (3) Leur religion était conforme à leurs mœurs, et leurs mœurs étaient perpétuées par

(1) Julian. *de Laud. Constan.*, p. 116; Sidon, l. VIII, ep. 9; Zozius, l. III, p. 147.

(2) *Altissimæ gratiæ stabat in loco.* Gild., p. 87.

(3) *Familiari*, dit Malmesbury, (*de Reg.*, l. I, c. 3.) *ac pene ingenita consuetudine, adeo ut non dubitarent arctissimas necessitudines sub prætextu minimorum commodorum distrahere.*

leur religion : dans leur théologie ils ne reconnaissaient d'autre péché que la lâcheté, et ne révéraient d'autre vertu que le courage; ils apaisaient leurs dieux avec le sang des victimes humaines. Ils avaient des notions faibles et vagues de la vie future, et si l'âme était destinée à survivre au corps boire de la bière dans les crânes de leurs ennemis était la grande récompense des hommes vertueux : mener une vie dans la misère et l'inaction était le châtiment éternel des méchans. (1)

Tels étaient les Saxons païens. Mais leur férocité céda bientôt aux efforts des missionnaires, et les traits les plus grossiers de leur origine se polirent peu à peu sous la douce influence de l'Evangile : au milieu des fureurs de la victoire ils apprirent à respecter les droits de l'humanité; la mort ou l'esclavage ne fut plus le sort des Bretons vaincus; par leur soumission ils furent incorporés aux vainqueurs, et leurs vies et leurs propriétés furent protégées par l'équité des conquérans chrétiens. (2)

Les connaissances religieuses introduisirent un nouvel esprit de législation; la présence des évêques et du haut clergé dirigea la sagesse des

(1) Deux passages de Bède (l. II, c. 13; l. III, c. 30,) semblent faire douter qu'ils aient cru à quelque vie future.

(2) Voyez les lois d'Ina, 23, 24, 32, 46. (Wilk, *Leg. sax.*, p. 18, 20, 22.)

conseils nationaux, et l'on établit des lois pour punir les violations publiques de la morale, et prévenir les querelles journalières qui troublaient la paix de la société. L'idée salutaire que par le baptême tous les hommes devenaient frères contribua beaucoup à améliorer la condition de l'esclavage, et à répandre les semences de ces sentimens généreux qui minèrent graduellement et abolirent enfin une si odieuse institution : par une législation sage et prévoyante la liberté fut mise à l'abri de l'avarice d'un père dénaturé, et les peines les plus sévères furent portées contre l'homme qui oserait vendre à un maître étranger un de ses compatriotes, bien qu'il fût esclave ou malfaiteur. (1)

Les nouveaux convertis n'avaient entre eux d'autre caractère distinctif que leur piété. La conviction d'une vie future et éternelle au-delà du tombeau éleva leur esprit et développa leurs idées. Préparer leurs âmes à ce nouvel état d'existence était, pour la plupart, le premier objet de leur sollicitude. Ils recherchaient avec ardeur toutes les sources d'instruction, et pratiquaient avec une fidélité scrupuleuse tous les

(1) Quoique cette coutume inhumaine eût été sévèrement proscrite par divers législateurs (Wilk., *Leg. sax.*, p. 17, 93, 107, 138.) on continua long-temps de la pratiquer en secret après la conquête des Normands. (*Aug. sac.*, vol. II, p. 258; Malm. *de Reg.*, l. I, c. 3; Girald, *de Expug. Hiber.*, l. I, c. 18.)

devoirs qu'on leur avait enseignés. (1) Le grand nombre d'églises, d'hôpitaux et de monastères qu'ils fondèrent prouve assez combien était ardent le zèle des plus opulens entre les laïques; et le clergé pouvait également se glorifier avec raison de la piété des premiers de son ordre, et des nations instruites dans la foi chrétienne par les travaux de S. Boniface et de ses confrères. (2) Dans les établissemens monastiques on pratiquait avec ferveur les vertus les plus sublimes de l'Evangile; les rois mêmes descendaient de leurs trônes et échangeaient le sceptre contre la haire : leur conduite était approuvée par leurs contemporains; et les modernes, dont la sagesse dédaigneuse affecte de la blâmer, devraient au moins apprécier les motifs qui la leur inspirèrent, et admirer la résolution qui consomma leur sacrifice. On vit la civilisation marcher d'un pas égal avec la religion, et amener à sa suite non seulement les arts d'utilité, mais encore ceux d'agrément; tous les genres

(1) Voyez Bède (l. II, c. 17; l. III, c. 26; l. IV, c. 3, *Ep. ad Edg. Ant.*, p. 511.) et le témoignage de S. Grégoire. *Gens Anglorum prave agere metuit, ac totis desideriis ad æternitatis gloriam pervenire concupiscit.* (Moral., l. XXVII, c. 8, *Ep.*, l. IX, 58.)

(2) Les anciens Saxons, les Francs, les Hessiens et les Thuringiens furent convertis par S. Boniface; les habitans de la Westphalie par S. Swibert; les Frisiens et les Hollandais par S. Wilfrid et S. Willibrord; les nations du nord de l'Elbe par S. Willehad. (Voyez la traduction de Walker du *Spelman d'Alfred*, præf. not.)

de connaissances qui étaient à leur portée furent étudiés avec avidité; et pendant que les ténèbres de l'ignorance couvraient le reste de l'Europe les lettres trouvèrent pour quelque temps un asile chez les Saxons de la Bretagne. (1)

A ce tableau un adversaire ingénieux pourra sans doute opposer une peinture bien différente; il pourra rassembler les vices qui ont été flétris par le zèle de leurs prédicateurs, et noter les crimes qui avilirent quelques-uns de leurs souverains : mais l'observateur impartial reconnaîtra l'impossibilité de déraciner tout d'un coup les passions farouches d'une nation entière, et ne sera point surpris de voir plusieurs d'entre eux retomber dans leurs anciennes mœurs, et réunir quelquefois en eux la vie de sauvages et la profession de chrétiens. Pour juger des avantages que les Saxons retirèrent de leur conversion il fixera ses regards sur leurs vertus, qui durent la naissance à l'Evangile, et sur leurs vices, qu'ils avaient hérité du paganisme.

La paix de l'Eglise occidentale, rarement troublée durant le septième siècle par la controverse religieuse, fut encore favorable aux convertis; quoique leurs maîtres vinssent de différens pays éloignés, ils s'accordaient à prê-

(1) Voyez le chapitre sur les *Connaissances des Saxons*.

cher la même doctrine, et pendant plusieurs siècles les Saxons purent se flatter de n'avoir jamais vu l'hérésie lever ses étendards dans les limites de leur Eglise. En fait de discipline l'esprit national devait porter chaque missionnaire à établir les coutumes de son pays, quoique Grégoire, par un sentiment noble et généreux, exhortât ses disciples à mépriser les préjugés de l'éducation, et à faire parmi les coutumes des différentes églises un choix exact de tout ce qui était le plus propre à servir les intérêts généraux de la vertu et de la religion : (1) mais tous n'étaient pas animés de l'esprit du pontife; les moines écossais avaient appris à respecter comme sacrées toutes les institutions qu'avait sanctionnées la pratique de leurs ancêtres, tandis que les missionnaires romains prétendaient que les coutumes d'un peuple obscur et isolé devaient céder à la pratique uniforme des principales églises; chaque parti tenait obstinément à son opinion, et la controverse devint si violente qu'elle menaça de renverser l'édifice qui avait coûté tant de travaux et tant de persévérance; cependant les objets qui ex-

(1) *Novit fraternitas tua Romanæ Ecclesiæ consuetudinem, in qua se meminit nutritam. Sed mihi placet, sive in Romana, sive in Galliarum, seu in qualibet Ecclesia aliquid invenisti, quod plus omnipotenti Deo possit placere, sollicite eligas, et in Anglorum Ecclesia institutione præcipua, quæ de multis Ecclesiis colligere potuisti, infundas.* Bed., l. I, c. 27, interrog. 2.

citaient le zèle et troublaient l'harmonie de ces saints personnages ne touchaient pas les choses essentielles du christianisme; ils se bornaient, 1° à savoir en quel temps il convenait de célébrer la pâque, et 2° quelle était la manière la plus généralement reçue de porter la tonsure ecclésiastique.

1° La fête de Pâque, instituée en mémoire de la résurrection de Jésus-Christ, a toujours été considérée comme la principale des solennités chrétiennes. Réduire les différentes églises de l'Orient et de l'Occident à l'uniformité dans la célébration de ce grand événement, tel fut le projet qui occupa l'attention des prélats assemblés au concile de Nicée; et comme le premier jour du temps pascal dépendait des calculs astronomiques on convint que le patriarche d'Alexandrie consulterait tous les ans les philosophes de l'Egypte, et communiquerait le résultat de leurs recherches au pontife romain, dont le devoir était de notifier le jour de la fête aux églises les plus éloignées.

Malheureusement le comput romain ne fut pas d'accord avec celui d'Alexandrie; on employa un cycle différent, et les limites de la lunaison équinoxiale furent placées à différens jours: de là s'éleva un obstacle insurmontable à l'uniformité qu'exigeait le concile, et il arriva assez souvent que tandis que les chrétiens d'Oc-

cident célébraient le joyeux événement de la résurrection ceux de l'Orient venaient de commencer les austères pénitences du carême. (1) Fatiguée des disputes qu'excitait cette différence de supputation l'Eglise romaine adopta un nouveau cycle, qui venait d'être composé par Denis Exiguus, et qui sur chaque point important s'accordait avec le calcul des Egyptiens. (2) Mais les églises bretonnes, tourmentées à cette époque par les Saxons, et ne pouvant presque communiquer avec l'Italie à cause des troubles du continent, n'avaient nulle connaissance de cette modification, (3) et continuèrent de faire usage de l'ancien cycle, quoique par l'ignorance de son application elles déviassent beaucoup de l'ancienne coutume de l'Eglise romaine. (4) De là il arriva que durant les sixième

(1) Le cycle des Alexandrins contenait quatre-vingt-dix-neuf ans, celui des Romains quatre-vingt-quatre: selon le premier, la nouvelle lune équinoxiale ne pouvait paraître avant le 8 mars, ni plus tard que le 5 avril, tandis que le dernier fixait ses limites au 5 mars et au 3 avril. De là il arriva, l'an 417, que la pâque se célébra à Rome le 25 mars, et à Alexandrie le 22 avril. (Le Bède de Smith, *App.* n° 9, p. 697, 698.)

(2) Il contenait quatre-vingt-quinze ans, ou cinq cycles égyptiens.

(3) C'est la raison que donne Bède de leur attachement à l'ancienne méthode : *utpote quibus longe extra orbem positis nemo synodalia Paschalis observantia decreta porrexerat.* (L. III, c. 4.)

(4) Les préjugés de parti se sont efforcés de bâtir sur cette circonstance un système extravagant et absurde : parce que les chrétiens bretons du septième siècle différaient de l'Eglise romaine sur le temps de calculer la pâque on a supposé gratuitement qu'ils étaient *quartodecimans;* que par conséquent leurs pères étaient de la même opinion;

et septième siècles les chrétiens bretons répandus le long des côtes occidentales de l'île observèrent pour le calcul de la Pâque une règle qui leur était particulière; et lorsqu'on leur demandait comment eux, ensevelis dans un coin obscur de la terre, osaient opposer leurs coutumes à la voix unanime des églises grecque et latine, ils répondaient hardiment, mais par ignorance, qu'ils les avaient reçues de leurs aïeux, dont une multitude de miracles avaient prouvé la sainteté, et dont ils considéraient la doctrine comme l'héritage le plus précieux.

2° Lorsqu'une fois la manie de la controverse s'est emparée des esprits on attache de l'importance aux objets les plus frivoles, et on les poursuit avec une ardeur et un intérêt qui

et en dernier lieu que la foi fut introduite en Bretagne par des missionnaires envoyés non de Rome mais de quelques églises arabes. La vérité ou la fausseté de la dernière hypothèse est de peu d'importance; toutefois il est certain que les Bretons, au temps de S. Augustin, n'étaient pas *quartodecimans*, puisqu'ils observaient la pâque le quatorzième jour de la lune, seulement lorsque ce jour tombait un dimanche, (Bèd., l. III, c. 4, 17.) et il est aussi certain que leurs ancêtres n'étaient pas *quartodecimans*, s'il faut en croire Eusèbe; (*Hist.*, l. V, c. 23.) Socrate; (l. V, c. 21.) Constantin dans sa lettre aux évêques, (Eusèbe, l. III, c. 14.) et les souscriptions des prélats bretons au concile d'Arles. (*Spel. conc.*, p. 40, 42.) Je ne passerai pas sous silence que Goodall (*ad Hist. Scot.*, *introd.*, p. 66, catal. des évêques écossais par Keith, préf., p. VII.) affirme que les Ecossais employaient le même cycle et observaient la Pâque le même jour que l'Eglise romaine avait la coutume de la célébrer avant le concile de Nicée: il fonde son opinion sur l'ancienne table pascale publiée par Bucher, dans laquelle la fête est fixée le quatorzième jour de la lune pour les années 316 et 320.

ne peuvent manquer d'exciter l'étonnement, peut-être la risée même du spectateur indifférent. De cette nature était la dispute sur la forme convenable de la tonsure ecclésiastique, qui contribua encore à la scission entre les missionnaires romains et écossais : les premiers se rasaient le sommet de la tête et ne conservaient qu'un cercle de cheveux, qu'on supposait représenter la couronne d'épines que la cruauté de ses bourreaux enfonça sur les tempes du Messie ; les derniers laissaient croître leurs cheveux sur le derrière de la tête et se rasaient le front en forme de croissant. Chaque parti était scandalisé de l'air hétérodoxe de l'autre : les Romains affirmaient que leur tonsure leur venait du prince des apôtres, tandis que celle de leurs adversaires était le signe caractéristique de Simon le magicien et de ses disciples. (1)

Les Ecossais, incapables de réfuter les assertions spécieuses de leurs adversaires, soutenaient que leur méthode de se raser la tête, quelque impie qu'elle fût dans son origine, avait été dans la suite sanctifiée par les vertus de ceux qui l'avaient adoptée. (2) Les argumens des

(1) Bèd., l. III, c. 25; VI, c. 21.

(2) *Numquid*, dit Colman, *patrem nostrum Columbam, et successores ejus divinis paginis contraria sapuisse vel egisse credendum est? quos ego sanctos esse non dubitans, semper eorum vitam, mores, et disciplinam sequi non desisto.* Bèd., l. III, c. 25.

partis opposés ne servent qu'à prouver l'ignorance où ils étaient de l'antiquité ecclésiastique. Pendant les quatre premiers siècles de l'ère chrétienne le clergé n'était distingué des laïques par aucune manière particulière de tondre les cheveux, et la sévérité des canons se bornait à proscrire les modes qui devaient leur naissance à la vanité et à la mollesse. (1) La tonsure prit son origine dans la piété de ceux qui les premiers professèrent les institutions monastiques: se raser la tête était regardé par les naturels de l'Orient comme une cérémonie qui exprimait la plus profonde affliction, et les moines l'adoptèrent comme un signe caractéristique de l'éloignement des plaisirs mondains auxquels ils avaient volontairement renoncé. Lorsque dans le cinquième siècle on tira de leurs cellules les plus illustres de l'ordre, et qu'on les éleva aux plus hautes dignités de l'Eglise ils conservèrent cette marque de leur ancienne profession : le clergé embrassa peu à peu ce nouveau signe, et la tonsure commença à être considérée dans l'Eglise grecque et dans l'Eglise latine, comme nécessaire pour être admis au rang des ecclésiastiques.

Ce fut à cette époque qu'on adopta la manière circulaire et demi-circulaire de raser la

(1) *Defluа cæsaries compescitur ab breves capillos.* Pluden, περι στεφανων, 13.

tête. Les noms des auteurs de cette coutume se perdirent bientôt dans l'oubli, et les générations suivantes, ignorant sa véritable origine, l'attribuèrent dans leur crédulité au premier siècle du christianisme. (1)

Tels étaient les grands objets qui devinrent des germes de division parmi ces saints personnages. La gloire de rétablir la concorde était réservée au zèle et à l'autorité d'Oswin, roi de Northumbrie. Comme cette province avait reçu la doctrine de l'Evangile des missionnaires écossais leur influence s'étendait à la fois sur le prince et sur le peuple; mais son épouse Eanfled, qui avait été élevée dans Kent, et son fils Alchfrid, qui suivait les leçons de S. Wilfrid, adhérèrent avec empressement à la coutume de l'Eglise romaine. Ainsi Oswin vit le schisme diviser sa propre famille, et les mêmes solennités se célébrer à différens jours dans son propre palais. Désirant rétablir l'uniformité il ordonna aux champions des deux partis de venir le trouver à Whitby, monastère de l'abbesse Hilda, et de prouver en sa présence le mérite de leurs coutumes respectives.

La décence et la liberté régnèrent dans leur conférence : Wilfrid fut chargé de défendre les

(1) Voyez le Bède de Smith, *App.* nº IX. Selon un ancien livre de canons cité par Usker la tonsure demi-circulaire fut d'abord adoptée en Irlande.

missionnaires romains, et Colman, évêque de Lindisfarne, les écossais; chacun appuyait sa cause sur l'autorité de ceux dont il supposait être émanée la discipline de son Eglise, et le roi termina la discussion en se déclarant convaincu que les institutions de S. Pierre étaient préférables à celles de S. Colombe. Les courtisans applaudirent à cette décision: un grand nombre de moines écossais se rangèrent sous les bannières de leurs adversaires, et les autres se retirèrent, mécontens et en silence, à leur monastère principal, dans l'île de Hii. (1)

L'issue de cette controverse a porté plusieurs historiens modernes à censurer avec une injuste sévérité le parti vainqueur : ils affectent de représenter les moines écossais comme une caste outragée et persécutée; ils déclament avec une soupçonneuse véhémence contre l'esprit hautain et intolérant du clergé romain. (2) Mais si l'uniformité était à désirer on ne pouvait l'obtenir que par la soumission ou le désistement d'un des partis adverses; et certainement il y avait de l'absurdité à prétendre que les observateurs d'une discipline généralement reçue parmi les chrétiens du continent, dussent céder sans résistance aux prétentions de quelques églises obs-

(1) Bèd., l. III, c. 25, 26, ann. 664.

(2) Henri, *Hist. des Bret.*, vol. III, p. 204; Rapin., vol. I, p. 71.

cures, confinées sur les côtes de la Bretagne. (1) Les écrivains originaux, qui accordent presque exclusivement aux Romains le mérite de la modération, ne peuvent servir sans doute à confirmer la persécution dont on les accuse. Bède rappelle la haute estime qu'avaient pour Aidan et ses confrères les évêques de Cantorbéry et de Dunwich, et fait observer qu'en cette considération ils ne voulurent pas condamner son éloignement pour la discipline universelle de l'Eglise catholique. (2)

Les lettres que les missionnaires romains écrivirent à l'occasion de cette controverse sont toutes animées de l'esprit de douceur et de conciliation, et prouvent que l'ignorance de leurs adversaires leur inspirait plutôt de la pitié que leur opiniatreté ne leur causait d'indignation. (3) Mais le témoignage de l'histoire n'est pas de même à la louange de la conduite que tinrent les prélats écossais et bretons : lorsque Daganus, évêque calédonien, arriva à Cantorbéry du temps de Laurence, successeur de S. Augustin, il refusa obstinément de manger à la même table ou dans la même maison que ceux qui

(1) *Numquid universali, quæ per orbem est, Ecclesiæ Christi, eorum est paucitas uno de angulo extremæ insulæ præferenda,* (Wilf., apud. Bed., l. III, c. 25; aussi l. II, c. 19.)

(2) Bed., *ibid.*

(3) Bed., l. II, c. 4, 19; Wilk., *Con.*, tom. 1, p. 36, 40; *Ep. Bonif.* 44, p. 59.

observaient la pâque romaine ; (1) et S. Aldhelm nous assure que le clergé de Démétie porta son horreur pour la discipline catholique jusqu'à punir la conformité la plus légère par un long cours de pénitence, et à purifier avec un scrupule fanatique les ustensiles qui avaient été souillés par l'attouchement d'un prêtre saxon ou romain. (2) Nous devons nous étonner et gémir qu'à l'occasion de semblables minuties ces saints personnages aient pu suspendre leurs travaux les plus importans, et s'engager dans une controverse pleine d'aigreur; mais on doit reconnaître avec franchise qu'entre les deux partis les Romains soutenaient la meilleure cause, et qu'ils se rendirent par leur modération dignes de cette victoire qu'ils ont à la fin remportée. (3)

(1) Bed., l. II, c. 4.

(2) *Epist. Aldhelm. ad Geron. regem, inter Bonif. ep.* 44, p. 59. Voyez aussi Bède, l. II, c. 20; Mat. West. ad an. 586.

(3) Le Bède de Smith, *App.* VIII, IX.

CHAPITRE II.

Etendue de la juridiction de S. Augustin. — Archevêques de Cantorbéry, d'Yorck, de Lichfield. — Nombre des évêchés. — Election des évêques. — Monastères épiscopaux. — Institution des paroisses. — Discipline du clergé; son célibat.

L'autorité épiscopale est aussi ancienne que le christianisme : la plénitude du sacerdoce, que son divin fondateur avait communiquée aux apôtres, fut transmise par eux aux plus instruits et aux plus fervens de leurs disciples; sous le titre spécial d'évêques ces ministres présidaient dans l'assemblée des fidèles, déléguaient au clergé inférieur une portion limitée de leur autorité, et veillaient avec sollicitude aux intérêts de la religion. Partout où pénétra le christianisme il fut accompagné de l'institution épiscopale, et l'existence irrégulière d'une église sans évêque était un phénomène réservé à l'étonnement des siècles postérieurs. Fidèle à la pratique de ses prédécesseurs dans la conversion des peuples Augustin eut soin de recevoir dès la première année de sa mission la consécration épiscopale des mains des prélats

de la Gaule ; en même temps il consulta son patron sur le gouvernement de l'église naissante. Grégoire, à qui son zèle faisait déjà augurer l'entière conversion de l'octarchie, (1) ordonna qu'on la divisât également en deux provinces ecclésiastiques, dans chacune desquelles douze évêques suffragans seraient soumis à la juridiction supérieure de leur métropolitain : Londres et Yorck, qui sous les Romains avaient eu la prééminence sur les autres villes de l'île, furent choisis pour siéges archiépiscopaux, et l'on convint que la préséance de leurs prélats dépendrait de la priorité de leur consécration. Mais le talent supérieur d'Augustin lui mérita cet honorable privilége : on y joignit en outre la direction générale de la mission, et la métropole du nord avec ses suffragans fut obligé de recevoir ses instructions et de lui obéir. (2)

Des Saxons le pontife étendit sa sollicitude pastorale jusque sur les Bretons. Les guerres longues et malheureuses qu'ils avaient eues à soutenir contre leurs farouches conquérans avaient énervé au milieu d'eux la discipline ecclésiastique, et les mœurs dépravées de leur

(1) Dans ce temps les conquêtes des Saxons étaient partagées entre huit chefs ou rois; mais comme Bernicia et Deira furent bientôt unis pour former le royaume de Northumbrie il n'y a pas de raison pour faire rejeter le mot *Eptarchie* comme étant appliqué à une époque plus rapprochée.

(2) Bède, l. I, c. 29.

clergé étaient devenues, à en croire les assertions virulentes de Gildas, un outrage à la sainteté de leur profession : plus flattés de jouir des avantages de leur état que jaloux d'en remplir les devoirs ils achetaient les dignités de l'Eglise par des présens, ou s'en emparaient par la force; et l'heureux candidat devait plus souvent ses succès aux armes de ses parens qu'à la justice de ses prétentions. L'indolence avait enfanté l'ivrognerie et la débauche : le patrimoine du pauvre était le prix des plaisirs sensuels; les sermens les plus sacrés étaient violés sans le moindre scrupule, et le mépris des peuples pour ce que l'on appelait la chasteté ecclésiastique était devenu héréditaire. (1)

Un tableau aussi vague et aussi défavorable trouvera peut-être des sceptiques parmi les lecteurs; mais il est tracé de la main d'un compatriote et d'un contemporain; et, quoiqu'à travers les sombres couleurs dont il est chargé il laisse quelquefois entrevoir l'emportement d'un zèle outré, il n'y a pas lieu de douter que les principaux traits n'en soient fidèles. Grégoire se plaignit de ces désordres, chercha à y remédier, et, marchant sur les traces de Célestin, son prédécesseur, qui deux siècles auparavant avait nommé le moine Palladius au gouvernement de

(1) *Ep. Gild.* edit. Gale, p. 23, 24, 38.

l'église écossaise, (1) il investit Augustin d'une juridiction qui s'étendait sur les évêques des Bretons. (2)

La surintendance d'un prélat étranger dis-

(1) *Ad Scotos in Christum credentes ordinatur a papa Celestino Palladius et primus episcopus mittitur*, Prosp. *in Chron.* an. 431. Quel est le sens de *primus episcopus?* Palladius fut-il le premier qui parut parmi les chrétiens écossais avec le caractère d'évêque, comme Fordun le suppose après Higdon, (*Hist.* l. III, c. 8; p. 113, edit. Flaminio.) ou bien fut-il le premier en autorité parmi les prélats écossais, comme telle paraît avoir été l'opinion du continuateur de Fordun et des anciens évêques de Saint-Andrews, qui, bien qu'ils exerçassent l'autorité, ne prirent pas le titre de métropolitains, mais s'appelèrent *primi episcopi Scotorum?* (Voyez le catalogue *des Evêques écossais*, par Keith, préf., p. 111; Goodall, *ad Hist. Scot. introduc.*, p. 65.) Dans l'un ou l'autre sens, Célestin paraît s'être cru autorisé à investir son missionnaire d'autorité sur une église étrangère.

(2) Bède, l. I, c. 27. C'est ce que l'on a regardé comme un empiètement sur les droits des églises bretonnes. La note précédente vient encore à l'appui de cette assertion. Il ne serait pas difficile de prouver que les Bretons furent toujours soumis à la juridiction du siége de Rome; tant qu'ils firent partie de l'empire d'Occident ils doivent avoir été sur le même pied que les autres provinces, et nous pouvons conclure d'après Gildas que même après leur démembrement ils continuèrent à reconnaître la suprématie du pontife. Il nous apprend que les ecclésiastiques bretons qui n'avaient point assez de crédit chez eux pour obtenir les plus riches bénéfices traversaient les mers, et portaient en des provinces lointaines de magnifiques présens pour obtenir l'objet de leur ambition, et qu'ensuite ils retournaient en triomphe dans leurs foyers. *Præmissis ante solicite nuntiis, transnavigare maria terrasque spatiosas transmeare non tam piget quam delectat, ut talis species comparetur. Deinde cum magno apparatu repedantes sese patriæ ingerunt, violenter manus sacrosanctis Christi sacrificiis extensuri.* (*Ep. Gild.*, p. 24.) Comme la puissance des empereurs était alors éteinte ce passage doit signifier que les ecclésiastiques bretons allaient porter leurs différens devant le tribunal de quelques prélats étrangers, qui sans doute étaient évêques de Rome; car quel autre aurait eu le droit ou le pouvoir de censurer les compétiteurs qui déclinaient la juridiction ou qui en appelaient de la décision de leur propre métropolitain? Stellingfleet a opposé à cet argument une réfutation violente, mais évasive. (*Orig. Britt.*, p. 363.)

tingué par la régularité d'une conduite austère n'offrait pas une perspective bien attrayante à ces apôtres dégénérés; et lorsqu'ils faisaient réflexion que reconnaître son autorité c'était soumettre leur église à la censure de la hiérarchie saxonne leur amour propre s'alarmait, et ils ne voulaient avoir avec lui aucune communication. (1) La difficulté de l'entreprise ne ralentit pas l'ardeur d'Augustin; il agit avec une fermeté égale à la confiance que Grégoire avait en son zèle, et par l'influence d'Ethelbert il engagea quelques prélats bretons à venir le trouver sur les frontières de leur pays. Depuis le matin jusqu'à la nuit il travailla à un accommodement : il employa d'abord et vainement les exhortations, les instances et les menaces; un miracle, dit-on, triompha de leur entêtement, et toutefois ce ne fut pas sans peine qu'on obtint d'eux la promesse qu'ils reprendraient la conférence plus tard. Ils tinrent cette promesse, mais après avoir auparavant consulté un ermite voisin, renommé par sa sainteté et sa prudence. L'effet de sa réponse fut de mettre à découvert leurs craintes secrètes, et de faire reconnaître que l'indépendance de leur église était le principal objet de leurs vœux. Il leur conseilla de

(1) Voyez les vers d'un poète saxon traduits par Wheloch; (p. 114.) mais voyez-les aussi dans l'original, car la version latine a été amplifiée par les préjugés du traducteur.

veiller attentivement à la conduite du missionnaire ; que s'il se levait devant eux ils pouvaient le considérer comme un homme d'un caractère doux et humble, et entendre avec sécurité ses demandes; mais s'il gardait son siége ils devaient le soupçonner d'orgueil, et opposer à l'insulte une égale fierté. (1) Au jour fixé sept évêques, accompagnés de Dinoth, abbé de Bangor, se rendirent à la conférence. (2) Augustin était arrivé avant eux; il ne se leva pas à leur approche, et on suivit ponctuellement l'avis de l'ermite. Pour leur faciliter les voies à la soumission le missionnaire avait réduit ses demandes à trois points : 1° qu'ils observeraient la supputation orthodoxe de la pâque; 2° qu'ils se conformeraient au rite romain dans l'administration du baptême; 3° qu'ils se joindraient à lui dans la prédication de l'Evangile aux Saxons. On refusa chaque demande, et l'on rejeta avec mépris son autorité métropolitaine. « Sachez donc, s'écria l'archevêque dans l'angoisse d'un

(1) Bède, l. II, c. 2, p. 80.

(2) Que Dinoth possédât le don des langues c'est ce dont on a raison de douter; il est évident qu'il ne pouvait se méprendre sur le titre du métropolitain breton. Sa réponse supposée à Augustin, que Spelman et Wilkins ont honorée d'une place dans leurs éditions des conciles anglais, trahit, dit-on, son origine par des expressions qui appartiennent évidemment à une époque plus moderne, et par l'anachronisme qu'elle contient, le siége de Caerleon. La fausseté fut découverte par Tuberville, (*Manuel*, p. 460.) et défendue par Stillingfleet et Bingham. (Still. *Orig. Brit.*, p. 360; Bing., vol. I, p. 348.)

zèle déçu, sachez que si vous ne voulez point m'assister pour montrer aux Saxons le chemin du salut par un juste jugement de Dieu ils seront pour vous les ministres de la mort. » Ils entendirent la menace prophétique, et se retirèrent. (1) Augustin ne survécut pas long-temps à cette tentative infructueuse, et l'on crut voir sa prédiction se réaliser, huit ans après sa mort.(2) Edilfrid, roi guerrier et païen de Northumbrie, ayant fondu sur le territoire de la Bretagne, découvrit près de la ville de Chester l'armée de ses ennemis, qui, se défiant de leur propre courage, eurent recours aux armes spirituelles : un détachement de plus de douze cents moines du monastère de Bangor s'empara d'une éminence voisine, d'où, à l'exemple du législateur des Hébreux, l'on attendait que les prières de ces cénobites décidassent du sort des armées

(1) Comme Bède lorsqu'il énumère les demandes d'Augustin omet la reconnaissance de son autorité quelques écrivains catholiques ont soutenu qu'il n'en avait pas été fait mention, et que par conséquent elle ne fut pas rejetée. Leur opinion est cependant expressément réfutée par Bède lui-même; (*Neque se illum pro archiepiscopo habituros*, p. 80.) mais devons-nous en conclure de là avec les autres écrivains que les Bretons désavouaient aussi la suprématie du pontife? La conclusion ne convaincra pas l'incrédulité de ceux qui savent combien de fois les prélats de la communion romaine ont été en opposition avec le pape en matière de discipline locale; nous en avons un exemple tout récent dans la conduite des évêques français à l'égard du concordat entre Pie VII et Bonaparte.

(2) Il n'y a pas de doute que la mort d'Augustin ne doive être fixée à l'an 605, et la bataille de Chester à l'année 613. (Voyez Langhorn, p. 145, 149; le Bède de Smith, p. 81, not. 29.)

ennemies. Dès que le roi les eut aperçus, « S'ils prient, s'écria-t-il, ils combattent aussi contre nous. » Et aussitôt il poussa ses troupes au pied de la colline. Brocmail, chargé de la défendre, prit la fuite à l'approche des Saxons : les moines furent massacrés sans pitié, et sur le nombre il n'y en eut que cinquante qui purent regagner le monastère. (1)

(1) Bède, p. 81. Environ cinq cents ans après cet événement le romanesque Geoffroi Monmouth, jaloux de rehausser le caractère de ses ancêtres aux dépens de leurs conquérans, attribua le massacre des moines aux intrigues de S. Augustin et du roi Ethelbert; et son récit fut adopté par la crédulité peu judicieuse de deux historiens obscurs, Grey et Trivet. (Langhorn, p. 159.) Les préjugés religieux prévalant toujours sur les préjugés nationaux, les écrivains réformés exagérèrent encore cette histoire; et l'on représenta l'archevêque sortant de la conférence triste et mécontent, et exhortant les princes saxons à laver dans le sang de ses adversaires l'insulte faite à son autorité. (Voyez Bale, cent. 13, c. 1; Partker, p. 48; God., p. 33, et une foule d'écrivains plus modernes, dont le zèle a été l'écho de cette calomnie.) Mais cette odieuse accusation n'est appuyée d'aucune preuve, et se trouve entièrement réfutée par le témoignage de Bède, qui attribue le massacre des moines à sa véritable cause, leur présence sur le champ de bataille, et déclare expressément que cet événement eut lieu long-temps après la mort d'Augustin. *Ipso Augustino jam multo ante tempore ad cœlestia regna sublato.* (Bed., p. 81.) Pour éluder la force de ce passage l'évêque Godwin a soutenu hardiment qu'il fut ajouté au texte original de Bède par quelque admirateur officieux du missionnaire. Il ne nous engage pas il est vrai à le croire, « sans aucune preuve, » comme l'observe par inadvertance M. Reeves; (*Histoire de l'Eglise chrétienne,* vol. I, p. 354) mais il fonde son opinion principalement sur l'absence du passage dans la version saxonne du roi Alfred. (God, p. 33.) Il aurait cependant dû observer que le traducteur royal abrégeait fréquemment l'original, et omettait des lignes entières lorsqu'elles n'étaient pas nécessaires pour compléter le sens. Ainsi, par exemple, dans la phrase qui précède le passage tronqué il n'a pas traduit le récit de la fuite de Brocmail, ni dans la phrase qui la suit, la date de l'ordination de Justus et de Mellitus. (Voyez l'édition de Smith de la version d'Alfred, p. 504.)

Le système de gouvernement ecclésiastique que Grégoire avait tracé aux missionnaires demeura toujours sans exécution. Paulinus avait été il est vrai sacré évêque pour le siége de Yorck; mais il avait été contraint de se retirer avant d'avoir achevé de convertir la nation, et les prélats Northumbriens pendant plus d'un siècle n'aspirèrent pas à un rang plus élevé que celui d'évêque. Augustin lui-même préféra Cantorbéry à Londres, et la dignité métropolitaine fut assurée à la première de ces deux villes par les rescrits des pontifes qui succédèrent.

Sa juridiction ne s'étendit d'abord que jusqu'aux églises fondées par les missionnaires romains; (1) mais à la mort de Dieudonné, le sixième archevêque, le prêtre Wighard fut choisi pour lui succéder, et envoyé à Rome par les rois de Kent et de Northumbrie pour recevoir le sacre épiscopal des mains du pontife, et le consulter sur les controverses qui

Whelock est un autre écrivain qui a essayé de défendre cette basse calomnie. (*Hist. eccl.*, p. 114.) Il serait aisé de démontrer les inexactitudes auxquelles l'a entraîné son zèle; mais tout lecteur sincère admettra que s'il y a quelque raison de douter du vrai sens de la version d'Alfred il sera plus sage de consulter le texte original de Bède que les commentaires des controversistes. Quant aux latins manuscrits ils attestent tous l'authenticité du passage apocryphe; il se rencontre même dans celui de More, écrit pendant les deux ans qui suivirent la mort de Bède, et probablement transcrit de la copie originale de ce vénérable historien. (Le Bède de Smith, préf. p. 81, not. 6.)

(1) Bède, l. IV, c. 2.

divisaient les évêques saxons. Pendant son séjour dans cette ville, il périt victime de la peste; et Vitalien, qui occupait alors le trône pontifical, saisit l'occasion favorable de placer sur le siége de Cantorbéry un prélat plein d'énergie et de capacité; il fixa son choix sur Théodore de Cilicie, vieux moine qui aux mœurs les plus austères joignait une connaissance profonde de la discipline ecclésiastique, et l'investit d'une grande juridiction, semblable à celle que Grégoire avait conférée à S. Augustin. A son arrivée le nouveau métropolitain prit le titre d'archevêque de Bretagne, et tous les prélats saxons le reconnurent pour leur supérieur immédiat. L'autorité qu'il réclamait était presque sans limites; mais la vénération qu'inspirait son caractère et un nouveau décret du pape Agathon en faveur du siége de Cantorbéry comprimèrent les murmures des récalcitrans. Après sa mort différens évêques firent tous leurs efforts pour maintenir leur indépendance, et les successeurs de S. Augustin eurent plus d'une fois à combattre l'ambition de leurs suffragans. Le premier qui osa refuser d'obéir fut Egbert, évêque de Yorck, et frère du roi de Northumbrie : comptant sur l'ancien réglement de S. Grégoire, et soutenu par l'influence de son frère, il en appela au pontife, et un décret du pape sépara de la juridiction immédiate du métropolitain de

Kent tous les évêchés situés au nord de l'Humber. (1) Ses succès excitèrent les espérances d'un plus dangereux antagoniste : les grandes prérogatives de Cantorbéry furent l'objet de la jalousie d'Offa, fier et puissant roi de Mercie : il pensait qu'il était avilissant pour ses prélats de reconnaître comme leur supérieur l'évêque d'un état tributaire, et il résolut d'investir l'ancien siége de Lichfield de la dignité archiépiscopale. Janbyrht de Cantorbéry soutint son caractère dans cette controverse : les prières, les menaces, les présens, l'influence de ses amis, les décrets des anciens papes, tout fut mis en usage, et enfin il allégua la prescription de deux siècles en faveur de son église. Mais le pouvoir d'Offa était irrésistible; les prélats d'un concile anglais approuvèrent son dessein, et leur approbation fut confirmée par un rescrit du pontife romain.

Des évêques de Mercie et d'Est-Anglie reconnurent l'autorité du nouveau métropolitain; et l'archevêque de Cantorbéry, réduit à déplorer en silence la diminution de son revenu et de son autorité, se contenta à regret de l'obéissance des évêques de Rochester, de Londres, de Selsey, de Winchester et de Sherburne. Mais le triomphe du Mercien ne fut pas de longue durée : au bout de neuf ans Kénulf monta sur

(1) Chron. sax., an. 735; Malm. de Pont., l. III, f. 153.

le trône, et, animé soit par des motifs de justice, soit par le désir de réconcilier avec son gouvernement les habitans de Kent, il exprima sa volonté de rendre à l'église de Cantorbéry cette prééminence dont elle avait joui dans l'origine. L'obstacle le plus formidable s'éleva du côté où il était le moins attendu : Léon, qui avait été élevé au pontificat, refusa de déroger à un règlement qui, conformément à la demande générale de la noblesse saxonne et du clergé, avait été établi par son prédécesseur. Pour vaincre la résistance du pontife il fallut une ambassade de la part du roi et un voyage à Rome de l'archevêque Ethelward : son consentement ne fut pas plus tôt obtenu que les prélats saxons y adhérèrent avec joie, et le métropolitain de Lichfield descendit au rang subordonné de suffragant. (1) Cette contestation fut un événement honorable et utile au siége de Cantorbéry, et établit avec tant de solidité sa prééminence qu'il a supporté depuis, sans essuyer aucune atteinte grave, les révolutions de plus de dix siècles. (2)

(1) Pour cette controverse consultez Wharton (*Ang. sac.*, vol. I, p. 429, 430, 460; la *Chronique saxonne*, an. 785, et Wilkinss, p. 152, 160, 164-167.)

(2) Par les donations primitives il est évident que la grande autorité conférée à S. Augustin et à Théodore devait finir avec eux ; (Bède, p. 70, 160; Wilk., p. 41.) cependant leurs successeurs réclamèrent souvent, et exercèrent quelquefois le droit de suprématie sur les églises

Les premiers diocèses saxons étaient d'une étendue immense, et en général égaux aux royaumes dans lesquels ils étaient établis. La juridiction du siége de Winchester s'étendait depuis les frontières de Kent jusqu'aux Bretons de Cornouaille ; un seul évêché comprenait la la province vaste et populeuse de Mercie ; et le prélat qui résidait tantôt à Yorck, tantôt à Lindisfarne, pourvoyait aux intérêts spirituels de toutes les tribus des Saxons et des Pictes, fixées entre l'Humber et les détroits de Forth et de Clyde. Aucun particulier ne possédait une puissance d'une étendue égale à ces diocèses; et Théodore dès le moment de son arrivée en Angleterre avait conçu le dessein de les partager en districts plus petits et plus proportionnés ; mais il est peu d'hommes qui voient avec plaisir restreindre leur autorité ou diminuer leurs avantages, et le devoir de transmettre aux âges futurs sans altération la dignité dont ils jouis-

voisines. D'après plusieurs mémoires il paraît que les évêques d'Ecosse et même d'Irlande se rendirent fréquemment à Cantorbéry pour la cérémonie auguste du sacre; (Wilk., p. 373, 374; *Ang. sac.*, vol. 1, p. 80, 81.) et quoique la majorité des prélats gallois continuât de professer l'obéissance à l'évêque de l'église de S. David, cependant ceux de Landaff, qui disputèrent la dignité archiépiscopale aux possesseurs de ce siége plutôt que de se soumettre à leurs adversaires, reconnurent l'autorité du métropolitain anglais. Leur célèbre évêque Oudoceus, avec l'approbation de Mouric, roi de Glamorgan, avait reçu l'ordination de S. Augustin; et ses successeurs eurent soin d'observer une coutume qui avait été sanctionnée par son exemple. (Langhorn, p. 137; Usher *de Prim.* p. 85; *Ang. sac.*, vol. II, p. 673.)

saient fournissait aux prélats obstinés une objection spécieuse contre les mesures du primat. Cependant Théodore, assuré de la protection du saint siége, poursuivit son projet avec autant de prudence que de fermeté : il punit de sa désobéissance l'évêque Winfrid le Mercien en le déposant de sa dignité; sacra successivement cinq autres prélats pour l'administration de son vaste diocèse; (1) et lorsque Wilfrid de Yorck eut encouru le ressentiment de son souverain, le roi de Northumbrie, il prit de là l'occasion de diviser en quatre évêchés les provinces de ce royaume. La conduite de Théodore fut imitée par son successeur; et quelques années après sa mort le nombre des évêques saxons, de sept qu'ils étaient, fut porté jusqu'à dix-sept. (2) Cette augmentation néanmoins ne suffit pas pour satisfaire aux besoins spirituels du peuple; et le vénérable Bède, dans l'ardeur de son zèle, regrette que dans le diocèse si vaste et si peuplé d'Yorck, il y ait eu tant de districts qui n'avaient jamais été visités par leur évêque, et des milliers de chrétiens dont les âmes n'avaient pas reçu le Saint-Esprit par l'imposition de ses

(1) Bède, l. IV, c. 6; *Ang. sac.*, vol. I, p. 423, not.

(2) Ces divers siéges étaient placés dans Kent, Cantorbéry et Rochester; dans Essex et Londres; dans l'Est-Anglie, Dunwich et Helmham; dans Sussex, Selsey; dans Wessex, Winchester et Sherburne; dans Mercie, Lichfield, Leicester, Hereford, Worcester et Sydnacester; dans Northumbrie, Yorck, Hexham, Lindisfarne et Whithern.

mains. (1) Pour remédier à un mal si déplorable ce moine éclairé représenta avec chaleur, mais en vain, qu'il fallait achever le plan commencé par Grégoire-le-Grand, demandant que l'église de Northumbrie fût confiée à l'administration particulière de douze prélats, et que les nouveaux siéges épiscopaux fussent fixés dans quelques-uns de ces monastères riches ou titulaires qui couvraient et appauvrissaient ce royaume. (2)

L'élection des évêques a été fréquemment un sujet de controverse entre les autorités civiles et ecclésiastiques : aussi long-temps que les propagateurs de l'Evangile formèrent un parti proscrit, mais toujours croissant dans le sein de l'empire romain, chaque église particulière observait sans interruption la méthode établie par son fondateur ; mais après la conversion de Constantin, lorsque les richesses et la considération furent devenues l'apanage de l'épiscopat, la liberté de l'élection canonique alarma la jalousie de la cour impériale ; le prince s'arrogea souvent le droit de nommer aux siéges vacans, et

(1) Bède, *Ep. ad Egb.*, p. 307.

(2) *Habito majore concilio et consensu pontificali simul et regali, prospiciatur locus aliquis monasteriorum ubi sedes episcopalis fiat... Quod enim turpe est dicere, tot sub monasteriorum nomine hi qui monachicæ vitæ prorsus sunt immunes in suam ditionem acceperunt, ut omnino desit locus ubi filii nobilium aut emeritorum militum possessionem accipere possint.* (Bède, *ibid*, p. 309.)

J'expliquerai dans un des chapitres suivans la nature de ces monastères, titulaires ou laïques.

le clergé fut obligé de tolérer un mal que sa soumission rendait moins dangereux, et que sa résistance aurait aggravé.

Cependant l'exercice accidentel des prétentions impériales se bornait spécialement aux quatre grandes églises patriarchales d'Antioche, d'Alexandrie, de Constantinople et de Rome; et des dix-huit cents diocèses que renfermait l'empire la plus grande partie conserva jusqu'à l'irruption des barbares la paisible jouissance de ses libertés religieuses. Mais l'église saxonne avait été partagée dès son enfance entre sept souverains indépendans qui ignoraient la discipline ecclésiastique, et qui n'en pouvaient supporter le joug : leur caractère impérieux ne se ployait pas aisément à l'autorité des canons, et ils se laissaient souvent diriger par leur caprice dans le choix et l'expulsion de leurs évêques; la conduite de Coinwalch, roi de Wessex, nous en fournit un exemple remarquable : Agilbert, prélat gaulois, dont le zèle et les talens avaient fixé l'attention du roi, fut désigné par lui pour succéder à Birinus, apôtre de cette nation; mais les intrigues de Wini, ecclésiastique saxon, ses discours persuasifs et insinuans minèrent sourdement l'influence de l'étranger, et après un délai qu'exigeait la bienséance l'évêque étranger reçut de Coinwalch l'ordre de céder à son favori la moitié de sa grande province. La

résistance eût été vaine; et Agilbert, plutôt que de souscrire à sa disgrâce en conservant un diocèse mutilé, se retira du royaume de Wessex, et laissa son antagoniste plus heureux en possession du tout. (1) Mais Wini à son tour eut à subir le caprice de son protecteur : les dégoûts qu'il essuya le contraignirent également à abandonner son siége; et l'on envoya à Agilbert une ambassade honorable, mais infructueuse, pour le solliciter à revenir. De semblables exemples, qui se rencontrent durant les premières années de l'église saxonne, font voir quels étaient l'inconstance et le despotisme de ces petits souverains; et la soumission des prélats est une preuve qu'ils étaient ou trop faibles pour mépriser les ordres, ou trop prudens pour provoquer la vengeance de princes dont l'autorité aurait pu renverser aisément l'édifice qu'ils avaient élevé avec tant de difficultés et tant de dangers.

Théodore ramena la discipline de l'église saxonne à une forme plus régulière : le choix des évêques se faisait dans les synodes nationaux, où présidait le primat, qui réglait la marche à suivre pour l'élection, (2) par degrés elle fut dé-

(1) *Unde offensus graviter Agilbertus, quod hoc ipso inconsulto ageret rex, rediit Galliam.* (Bède, l. III, c. 7.)

(2) Comparez Wilkins, p. 46; Bède, l. IV, c. 28, V, c. 8, 18, et la lettre de Waldhar, évêque de Londres. (Bède de Smith, p. 783.)

volue au clergé de chaque église, dont le choix était confirmé par la présence et les acclamations des plus respectables d'entre les laïques. (1)

Mais les notions de la jurisprudence féodale détruisirent insensiblement la liberté des élections : comme il eût été dangereux de confier le pouvoir épiscopal aux mains d'un ennemi le roi suspendait le sacre de l'évêque élu jusqu'à ce que le consentement royal eût été obtenu ; et comme les revenus de l'église étaient originairement une donation de la couronne, il réclamait encore le droit d'investir le nouveau prélat du temporel de son évêché. Aussitôt que quelque église devenait vacante l'anneau et la crosse, emblèmes de la juridiction épiscopale, étaient portés au roi par une députation du chapitre; et le roi les remettait à celui qu'ils avaient choisi, avec une lettre qui ordonnait aux officiers de le maintenir dans la possession des terres appartenant à cette église. (2) Les droits de la couronne s'étendirent progres-

(1) *Electio præsulum et abbatum tempore Anglorum penes clericos et monachos erat.* (Malm., *de Pont.*, l. III, f. 157.) Plegmund de Cantorbéry fut choisi; (Voy. *Chronique sax.*, p. 90.) Ædnoth de Dorchester *tam cleri quam populi votis;* (Hist. Rames, p. 343, 447.) Adolp. de Yorck *omnium consensu et voluntate regis et episcoporum, cleri et populorum.* (Cœn. Burg., *Hist.* p. 31.) L'archevêque de Cantorbéry conserva, dit on, le droit de nommer au siége de Rochester. (Selden. *Not. ad Eadmer*, p. 144.)

(2) Ingulf., p. 32, 39, 63. Une lettre d'Edward le confesseur dans une de ces occasions est conservée dans l'*Histoire d'Ely*, p. 512.

sivement; dans la suite la volonté royale était notifiée au clergé de l'évêché vacant sous le titre modeste de *recommandation* en faveur d'un candidat désigné. Enfin les droits du chapitre furent ouvertement envahis, et avant la chute de la dynastie anglo-saxonne nous trouvons des évêques nommés par le souverain, sans qu'il ait attendu le choix ni demandé le consentement du clergé. (1)

Les ministres du culte public dans l'enfance de l'église saxonne étaient partagés en deux classes, le clergé et les moines, qui, s'étant d'abord réunis d'un commun accord pour convertir les barbares, furent ensuite divisés par la jalousie et la diversité des intérêts. Les com-

(1) *A multis itaque annis retroactis nulla electio prælatorum erat mere libera et canonica; sed omnes dignitates tam episcoporum quam abbatum per annulum et baculum regis curia pro sua complacentia conferebat.* (Ingulf, p. 63.) La nomination royale cependant ne réussissait pas toujours. Egelric, nommé par Edward à l'archevêché d'Yorck, fut refusé par les chanoines, et contraint de se retirer à l'église de Durham. (Cœn. Burg. *Hist.*, p. 45. Siméon dit que le clergé de Durham se mit en opposition contre lui, p. 167.) On se plaignit souvent sous les princes saxons que le droit usurpé par la couronne était quelquefois exercé au détriment de la religion. (*Chron. sax.*, p. 157, 162; Ingulf, p. 63; Sim. Dun., p. 166.) Mais après la conquête des Normands l'abus devint intolérable, et les premières dignités ecclésiastiques furent prostituées par Guillaume-le-Roux au plus offrant. A la fin les pontifes s'interposèrent, et réclamèrent l'ancienne liberté de l'élection canonique : telle a été l'origine de la fameuse dispute concernant les investitures, qui a fourni à plusieurs écrivains un sujet sur lequel ils se sont exercés avec complaisance; *l'ambition des évêques de Rome.* En le traitant ils déclament d'une manière bizarre contre l'ignorance du haut clergé à cette époque, et cependant ils condamnent la seule mesure qui pût obvier à ce mal.

pagnons de S. Augustin lorsqu'il partit de Rome étaient des moines italiens; mais pendant son voyage plusieurs membres du clergé gaulois s'étant joints à lui, comme ils parlaient seuls la langue saxonne il dut une bonne part des succès de sa mission à leurs travaux et à leurs prédications. (1) Le gouvernement de l'église naissante réclama bientôt toute son attention, et désirant prendre pour modèle la discipline des autres pays chrétiens il plaça ses moines dans un couvent hors des murs de Cantorbéry, et confia le soin de sa cathédrale au clergé qui l'avait suivi de la Gaule. (2)

A peine cependant l'archevêque fut-il mort que (si nous pouvons ajouter foi à une charte supposée) la partialité d'Ethelbert tenta de troubler l'ordre établi par son maître, et on obtint du pontife la permission d'introduire une colonie de moines qui pourraient remplacer ou assister les vieux chanoines. (3) Mais si ce plan fut suivi en théorie il y a lieu de croire

(1) Comparez les trente-huitième et cinquante-neuvième épîtres de S. Grégoire (*Ep.* l. V.) avec l'histoire de Bède; (l. I, c. 27, inter. 1, 2.) voyez aussi Alford, ann. 598, et la réponse de Stillingfleet à Cressy. p. 271.

(2) Voyez Spelman; (*Conc.*, vol. I, p. 116.) la bulle d'Eugène IV aux chanoines de Latran; (Pennot, *de. Canon.*, l. II, c. 14.) et Smith, (*Flores hist.*, p. 363.)

(3) *Quod postulasti concedimus, ut vestra benignitas in monasterio Sancti Salvatoris monachorum regulariter viventium habitationem statuat.* (*Ep. Bonif.* 6 *ad Ethel. apud Spel.*, vol. I, p. 130.)

qu'il ne fut jamais mis à exécution : longtemps après la mort d'Ethelbert nous voyons le clergé en possession de l'église du Christ sans être obligé de céder ses prébendes à l'influence prépondérante des moines avant le commencement du onzième siècle. (1)

Les motifs qui avaient animé Augustin engagèrent probablement plusieurs autres prélats à établir des communautés ecclésiastiques pour desservir leurs cathédrales. Saint Aidan il est vrai semble faire une exception : Lindisfarne, qu'il avait choisi pour sa résidence, fut organisé d'après le modèle du monastère central de l'île de Hii; et l'évêque et son clergé pratiquèrent également, autant que le permettaient leurs fonctions, les mêmes règles religieuses que l'abbé et ses moines. Mais l'excuse que donne Bède de la singularité de cette institution est une preuve suffisante qu'elle avait été adoptée par quelques-uns des autres évêques; (2) et les nombreux règlemens qui se rencon-

(1) Voyez la charte d'Ethelred aux moines lorsqu'il eut banni les chanoines. (Wilk., *Con.* p. 282, 284.) Stillingfleet montre que malgré l'introduction des moines le clergé posséda encore plusieurs prébendes dans cette église jusqu'au règne de Henri II. (*Réponse à Cressy*, p. 290.)

(2) *Neque aliquis miretur... revera enim ita est... ab Aidano omnes loci ipsius antistites usque hodie sic episcopale exercent officium ut, regente monasterium abbate quem ipsi cum concilio fratrum elegerint, omnes presbyteri, diaconi, cantores, lectores, cæterique gradus ecclesiastici, monachicam per omnia cum ipso episcopo regulam servant.* (Bed., *Vit. Cuth.*, c. XVI.)

trent dans les actes des conciles saxons touchant la conduite et l'habillement des chanoines montrent que cette règle de vie religieuse a été répandue au loin dans les différens diocèses de l'eptarchie. (1)

Sous la dénomination générale de chanoines nos ancêtres comprenaient les ecclésiastiques qui déclaraient prendre pour règle de leur conduite les décrets des conciles et les statuts des anciens pères. (2)

Dans presque chaque siége épiscopal, auprès de la cathédrale, était érigé un vaste édifice

(1) Wilk., t. I, p. 101, 147, 286; t. IV, app. p. 754. Voyez aussi la lettre de S. Boniface, adressée aux évêques saxons, aux prêtres, aux diacres, aux chanoines, aux clercs, aux abbés, aux moines... (*Ep. Bonif.* 6, édit. Ser.) Eugène IV attribue l'introduction des chanoines à S. Grégoire. *Beatissimus Gregorius, Augustino Anglorum episcopo, velut plantationem sacram in commisso sibi populo præcepit institui.* (Bulle d'Eugène, apud Pennot, cit. Smith. (*Flores*, p. 363.)

(2) *Canones dicimus regulas quas sancti patres constituerunt, in quibus scriptum est quomodo canonici, id est clerici regulares, vivere debent.* (Excep. Egd. archiep., p. 101.) Comme la Northumbrie fut principalement convertie par les missionnaires écossais le clergé y était connu sous le nom de *Culdees* (Colidei) ou *Keledei*, de *Keile* (servus), et *Dia* (Deus); Goodall, introd. à l'*Histoire des Ecossais*, p. 68. Dans l'église cathédrale d'Yorck ils conservèrent cette dénomination jusqu'au onzième siècle. (*Monast. ang.*, vol. II, p. 368.) Cette circonstance seule suffit pour réfuter l'opinion étrange de quelques écrivains modernes écossais, qui pensaient que les *Culdees* étaient une espèce de ministres presbytériens qui rejetaient l'autorité des évêques, et différaient des moines sur les principes religieux. Goodall a montré d'après des mémoires originaux que ces *Culdees* formaient le clergé des églises cathédrales, qui élisait l'évêque, et que toutes leurs disputes avec les moines concernaient leurs intérêts temporels et non les opinions religieuses. (Voyez la préface du catalogue des évêques par Keith, p. VIII.)

qu'on distinguait sous le nom de monastère épiscopal, et qui était consacré à la résidence de l'évêque et de son clergé : (1) ce clergé épiscopal avait eu d'abord la double destination de célébrer le service divin et de s'occuper de l'éducation de la jeunesse, et afin de remplir ces importans devoirs avec plus de facilité, il était obligé de partager son temps de manière que ses membres pussent manger à la même table, dormir dans les mêmes dortoirs, et vivre constamment sous les yeux de l'évêque, ou en son absence du supérieur qu'il avait nommé ; (2) mais il conservait la faculté de disposer de ses propriétés, et sur ce point la profession canonique différait essentiellement de la monastique. (3) Leur nombre était journellement suppléé par les enfans confiés à leurs soins et par des prosélytes qui, dégoûtés des plaisirs ou du tracas du monde, demandaient à être admis dans leur société, où se trouvaient les

(1) Alford, savant annaliste, a inconsidérément sanctionné cette erreur vulgaire qu'un monastère est nécessairement une habitation de moines. (Alford, t. III, p. 182.) On trouve à chaque instant dans nos écrivains saxons la distinction établie entre les monastères cléricaux et monastiques, (Wilk., p. 86, 100 160 ; Gale, p. 481.) laquelle distinction fut également connue chez les autres nations. Voyez l'épître de S. Ambroise à l'église de Vercelli ; (l. III.) la vie de S. Augustin par Possidius ; (c. XI.) les sermons de S. Augustin ; (*de Diversis*, 49, 50) le concile de Mentz, (c. 20.) et l'*Historia de los Seminarios clericales*, en Salamanca, 1778, p. 6-14.

(2) Bède, l. I, c. 27 ; Wilk., p. 147, 293.

(3) *Conc. Aquisgran.* I, Can. 115.

descendans des plus nobles familles, et souvent même des thanes, qui avaient gouverné des provinces et commandé des armées. (1) Un examen sévère précédait leur admission dans l'ordre; ils ne recevaient la tonsure des mains de l'évêque qu'après que leur conduite avait été soumise aux plus scrupuleuses investigations, et que leur vocation avait été suffisamment prouvée. (2)

Ces communautés formaient les principaux séminaires où se renouvelait le clergé. Quoique chaque curé de paroisse fût toujours servi par un certain nombre de clercs inférieurs, qui devaient recevoir ses instructions et qu'on élevait de temps en temps à la prêtrise, c'était cependant dans le monastère épiscopal que l'évêque choisissait la portion la plus instruite et la plus estimable de son clergé. Aidés du secours des meilleurs maîtres les jeunes ecclésiastiques étaient initiés aux différentes sciences qu'on étudiait à cette époque, tandis que la sévérité d'une discipline sage et vigilante les éloignait des séductions du vice, et les endurcissait aux travaux et aux devoirs de leur profession : selon leur âge et leur mérite on les admettait aux ordres inférieurs de la hiérarchie, et avec l'approbation de leur supérieur ils pouvaient à

(1) Hoved., an. 794, 796; Wilk., p. 226, XIII.

(2) Wilk., p. 98.

vingt-cinq ans aspirer au rang de diacre, à trente à celui de prêtre; (1) mais le candidat était obligé de prouver qu'aucun empêchement canonique ne s'opposait à sa promotion; qu'il n'était pas d'une naissance illégitime ou servile; qu'il ne s'était rendu coupable d'aucun crime public et infâme, et que s'il avait vécu autrefois dans le mariage, ni lui ni sa femme n'avaient été mariés plus d'une fois. (2) Dès l'instant de son ordination il était assujetti à l'obéissance de son évêque et à la résidence dans le diocèse; il s'engageait à suivre dans l'exercice de ses fonctions la direction de son supérieur, et à servir avec fidélité l'église dans laquelle il serait placé; (3) mais quoiqu'il dût obéir au moindre signal de son diocésain on avertissait ce prélat de tempérer son autorité par la douceur, d'en user avec discrétion, et de se rappeler que si, dans l'accomplissement de ses devoirs épiscopaux il était le supérieur, dans d'autres circonstances il était le collègue de ses prêtres. (4)

Dans l'enfance de l'église saxonne le faible secours des missionnaires ne suffisait pas aux

(1) Wilk., p. 106, 107.

(2) *Id.*, p. 85. Il était nécessaire, comme je le prouverai par la suite, qu'il fût veuf, ou que sa femme eût consenti à un divorce perpétuel.

(3) *Id.*, p. 43, 83, 102, 105, 127, 171.

(4) *Id.*, p. 103.

demandes multipliées du peuple confié à leurs soins. L'évêque ou suivait la cour et prêchait selon son loisir et l'occasion, ou fixait sa résidence dans quelque endroit particulier, d'où, accompagné de son clergé, il visitait les parties éloignées du diocèse. Les églises n'étaient érigées que dans les monastères ou dans les villes les plus populeuses, et l'instruction des habitans dépendait de l'arrivée fortuite des prêtres que la charité chrétienne ou les ordres de leurs supérieurs engageaient à entreprendre ces voyages obscurs et pénibles. Bède nous a tracé un tableau intéressant de l'avidité avec laquelle les habitans grossiers des cantons les plus négligés avaient coutume d'accourir en hâte à la première apparition d'un missionnaire pour lui demander sa bénédiction et écouter ses instructions. (1) Le célèbre S. Cuthbert passait fréquemment des semaines et des mois entiers à remplir les fonctions d'un prêtre au milieu des parties les plus montagneuses et les plus incultes de la Northumbrie. (2) L'inconvénient de cette instruction passagère fut bientôt reconnue, et l'on dit qu'Honorius de Cantorbéry forma le premier le plan de distribuer chaque diocèse en un nombre proportionné de pa-

(1) Bède, l. III, c. 26.

(2) Bède, *Vit. Cuth.*, c. 9, 16.

roisses, et de les confier chacune aux soins d'un ecclésiastique qui y résiderait. (1) Mais ce fait est douteux : si cette division eut lieu elle se borna probablement au territoire des Saxons de Kent : c'est à l'archevêque Théodore qu'appartient l'honneur de l'avoir étendue jusqu'aux églises voisines, d'où elle se répandit graduellement sur les autres diocèses. Ce prélat exhorta les thanes à fonder et à doter, avec la permission du souverain, un nombre suffisant d'églises dans les limites de leurs états; et pour stimuler leur zèle il assura à eux et à leurs héritiers le droit de patronage. (2) Ainsi la distribution ecclésiastique de chaque diocèse en paroisses fut conforme à la division civile de la province en manoirs; mais plusieurs de ces manoirs étant d'une grande étendue pour la commodité des habitans les plus éloignés on bâtit des oratoires, qui, bien que subordonnés d'abord à leur église mère, furent souvent, par la

(1) Godwin, *de Præsul.*, p. 40.

(2) Le Bède de Smith, p. 189, not.; Bède de Whelock, p. 399; les Conciles de Spelman, p. 152. Les évêques paraissent avoir cédé le droit de patronage au propriétaire laïque à ces conditions : qu'il bâtirait une église et un presbytère pour l'ecclésiastique; qu'il assignerait une certaine portion de terre pour son entretien, et qu'il lui accorderait la dîme de ses biens. Si le thane bâtissait ensuite une autre église, et que l'évêque lui permît d'avoir un terrain pour sa sépulture, le bénéficier pourrait réclamer un tiers des dîmes; autrement il devait être entretenu aux frais du patron : tel est je pense le sens des divers règlemens qui se trouvent dans Wilkins. p. 103, 245, 300, 302.

concurrence de l'évêque, dégagés de sa dépendance, et honorés du privilége paroissial. (1)

Théodore cependant eut soin de ne pas priver l'évêque de cette autorité nécessaire au gouvernement de son clergé; quoique le donataire fût investi du droit de patronage le droit d'investiture et de destitution fut entièrement réservé au diocésain. (2) Outre les règlemens que ce prélat pouvait juger à propos de publier dans sa visite annuelle deux fois l'an les prêtres de la paroisse étaient contraints de se rendre au synode épiscopal pour y faire connaître en détail leur conduite, et recevoir les ordres de leur supérieur. (3) On leur conseillait de prêcher la doctrine pure de l'évangile; et déraciner les restes cachés de l'idolâtrie était une de leurs obligations les plus importantes. (4) Tous les dimanches ils devaient expliquer en anglais la partie de l'écriture qu'on avait lue pendant la messe, et consacrer une partie de leur temps à instruire leurs paroissiens des vérités et des devoirs du christianisme. (5) Par vénération pour le saint sacrement, pour la victime du salut immolée sur leurs autels (6) on leur enjoignait de

(1) Bède, p. 399.
(2) Wilk., p. 103, XXIII; 105, LVII.
(3) *Id.* p. 146, LIII.
(4) *Id.*, p. 96, VIII, XII; 150, XIX.
(5) *Id.*, p. 102, III; VI, 134, XIII; 135, 15.
(6) *Sacrificium victimæ salutaris.* Bède, l. IV, c. 28.

tenir propres et de considérer comme des objets de vénération l'église, les vêtemens et les vases sacrés. (1) Les malades étaient particulièrement recommandés à leurs soins; ils devaient les visiter fréquemment, entendre leurs confessions, leur porter l'eucharistie, et leur administrer l'extrême onction. (2) Dans le tribunal de la pénitence, institution qui était la plus difficile de leurs fonctions, on les avertissait de peser avec discernement chaque circonstance afin de proportionner la pénitence à la faute, et pour diriger leur jugement ils devaient consulter souvent et observer scrupuleusement les avis du pénitencier. (3)

On les exhortait à se contenter du revenu de leurs églises, et le prêtre qui osait exiger une rétribution pour l'exercice de ses fonctions devait s'attendre à la censure la plus sévère. (4) Toute dissipation inconvenante dans leurs amusemens leur était interdite. Ils ne pouvaient ni accepter d'emplois civils, ni s'engager dans des spéculations de commerce. On les exhortait à mépriser les plaisirs tumultueux de la chasse et les divertissemens publics comme dérogeant à leur caractère, et à employer leurs heures de

(1) Wilk., p. 107, c. 229, XXVI.

(2) *Id.*, p. 60, VII; 102, XX; 103, XXI, XXII; 127, XV.

(3) *Id.* 115, I; 125, I; 236, IX.

(4) *Id.*, p. 102, XII; 104, XL; 146, III. Les enterremens étaient exceptés de cette loi. Voyez chap. 3.

loisir à l'étude de la théologie et à des travaux manuels. Leurs vêtemens devaient être simples, mais décens, dégagés des ornemens de la vanité mondaine, et conformes à la sévérité des canons. (1) Il leur était strictement défendu de porter des armes; mais le Saxon ne marchait jamais qu'armé en signe de sa liberté, et le nombre des statuts qui le défendaient aux ecclésiastiques est une preuve de la généralité et de la force de ce préjugé national. (2)

Le but évident de ces lois était de contraindre aux devoirs, et de soutenir la sainteté du caractère sacerdotal; mais il y avait un autre règlement dont l'utilité générale ne sera pas si universellement reconnue. S'attachant à la lettre de l'Evangile et des épîtres de S. Paul, les premiers chrétiens s'étaient formé une idée exaltée du mérite de la chasteté et de la continence: (3) ces vertus étaient révérées dans tous les fidèles; on les attendait principalement des ecclésiastiques. On supposait que ces derniers devaient renoncer plus volontairement aux plaisirs des sens, et abandonner plus facilement parens, femmes, enfans pour l'amour du Christ, renoncement que le Sauveur du genre humain

(1) *Id.*, p. 99, XXVIII; 102, XIV, XVI, XVIII; 112, CLIX; 134, VII, VIII; 138, 139.

(2) *Id.*, p. 102, XVII; 112, CLV, CLXI.

(3) Mat., XIX; 10, I. Cor. VII.

exigeait de ses disciples les plus parfaits. (1) Cette idée était confirmée par le raisonnement de l'apôtre qui avait observé que tandis que l'homme marié était nécessairement distrait par les affaires du siècle celui qui ne l'était pas pouvait plus librement tourner toute son attention vers le service de Dieu. (2) On en concluait que les embarras du mariage étaient inconciliables avec la profession d'un ecclésiastique : les paroissiens, disait-on, étaient sa famille ; et veiller à leur bonheur spirituel, instruire leur ignorance, les consoler dans leurs afflictions, les soulager dans leur indigence, voilà ce qu'on attendait de ses soins constans et favoris. Cependant quoique les premiers maîtres du christianisme fussent accoutumés à exalter les avantages du célibat ecclésiastique ils ne paraissent pas en avoir imposé l'obligation; ceux qui embrassaient la doctrine de l'Evangile étaient pour la plupart mariés avant leur conversion. Si on les eût exclus de la prêtrise le clergé aurait perdu beaucoup de ses plus brillans sujets; s'ils eussent été forcés de se séparer de leurs femmes ils auraient avec justice accusé la sévérité et l'imprudence d'une pareille mesure. (3) Néanmoins on leur apprenait à

(1) Luc., XIV, 26.

(2) I. Cor., VII, 32, 33.

(3) Hawarden, *Egl. du Christ*, vol. II, p. 405, 410, ed. 1715.

regarder la continence, même dans l'état de mariage, comme nécessaire à la sainteté de leurs fonctions. (1)

Une succession des princes chrétiens n'eut pas plus tôt assuré la paix de l'église que l'on convertit en lois cette discipline que la ferveur avait autrefois introduite et maintenue. (2) Les réglemens des canons furent soutenus par l'autorité des empereurs : Théodose privait des priviléges ecclésiastiques le prêtre qui osait se marier; Justinien déclarait ses enfans illégitimes. (3) Cependant les églises grecque et latine adoptèrent insensiblement une discipline différente, laquelle fut définitivement établie par le concile in Trullo. Toutes les deux permirent aux clercs inférieurs de se marier; toutefois ce mariage, jusqu'à ce qu'il fût dissous par la mort naturelle de la femme, ou interrompu par sa retraite volontaire dans un couvent, était un obstacle insurmontable à leur avancement, avec cette différence que les Grecs leur défendaient seulement d'aspirer à la dignité épiscopale, tandis que la sévérité des Latins les excluait des

(1) *Orig. Hom.*, 23, *in lib. Num. Euseb. Dem. evan.*, l. I, c. 9.

(2) Voyez les conciles d'Elvire; (can. 33) de Néocæsarée; (can. 1) d'Ancyre; (can. 10) de Carthage, (conc. 2, can. 2) et de Tolède (con. 1, can. 1.)

(3) *Ne legitimos quidem et proprios esse eos, qui ex hujusmodi inordinata constupratione nascuntur aut nati sunt.* (Leg. 15, cap. de Epis. et Cler.)

ordres inférieurs de sous-diacre, de diacre et de prêtre.

Le lecteur, qui connaît mieux les historiens modernes que les anciens, ne sera peut-être pas disposé à croire que la discipline des Latins ait jamais été introduite dans l'église saxonne; il a probablement appris dans ces historiens « que le « célibat du clergé fut d'abord prescrit par les « papes dans le dixième siècle, et qu'il ne fut « adopté par nos ancêtres que cinq cents ans après « leur conversion; que les évêques saxons et le « clergé paroissial, de même que les membres de « l'église actuelle d'Angleterre, mêlaient aux « soins de leurs ouailles celui de leurs femmes et « de leurs enfans, et que même les monastères « des moines étaient en réalité des colléges de « prêtres séculiers, qui sans quitter le couvent « conservaient le choix du mariage ou du céli- « bat. »(1) Mais après une recherche sérieuse, et ce me semble impartiale, je ne balance pas à dire que les mariages de l'ancien clergé saxon doivent être considérés comme de *vaines imaginations*, produits de la crédulité ou de préjugés. S'ils eussent été permis ils auraient indubitablement attiré l'attention des écrivains contemporains, et auraient été l'objet des règlemens sy-

(1) Voyez le Rapin de Tindall, t. I, p. 80; *Monasticon Eboracense* de Burton, p. 30; Hume, *Hist.*, c. II, p. 28, et Henri, *Hist.*, vol. III, p. 215.

nodaux; mais de chercher une seule trace de leur existence dans les écrits des contemporains ou dans les règlemens des synodes ce serait un travail ingrat et infructueux. (1)

Tous les monumens des premiers siècles de l'église saxonne qui nous sont parvenus attestent de la manière la plus incontestable que le célibat était constamment et sévèrement recommandé au clergé. A l'égard de la discipline établie par les missionnaires romains toute espèce de doute doit être levé par la réponse de S. Grégoire à S. Augustin, dans laquelle il permettait le mariage aux seuls clercs qui n'avaient pas été promus aux ordres majeurs, et qui s'avouaient incapables de garder la continence; (2) et Céolfrid, le savant abbé de Weremouth, (3) Bède dans différens passages de ses

(1) Parmi les écrivains qui prétendent qu'on permettait au clergé de se marier je n'en connais point d'autre qu'Inett qui ait osé en appeler à une autorité contemporaine. Il renvoie son lecteur au pénitentiel de Théodore, publié par Petit avec tant d'interpolations qu'il est impossible d'y reconnaître l'original. (Inett, vol. I, p. 124.) Voici le texte du pénitentiel : *Non licet viris fœminas habere monachas, neque fœminis viros : tamen non destruamus illud quod consuetudo est in hac terra.* (*Pœn.*, p. 7.) Mais ce passage, s'il est pur, ne parle ni du clergé ni de mariage, et fait probablement allusion aux monastères séculiers ou doubles que je décrirai dans la suite, et dans lesquels il arrivait quelquefois que des communautés de moines ou de nonnes étaient soumises à la juridiction de personnes d'un sexe différent. Le canon désapprouve cette coutume quoiqu'il n'ose l'abolir.

(2) *Si qui sint clerici extra sacros ordines constituti qui se continere non possunt, sortiri uxores debent.* (Bède, *Hist.*, l. I, c. 27.)

(3) *Carnem suam cum vitiis et concupiscentiis crucifigere oportet*

écrits, (1) et Egbert, le célèbre archevêque de Yorck, dans ses *Excerpta*, (2) s'expriment tous avec énergie sur cette pratique uniforme chez les Saxons du nord.

La même pratique est ou évidemment supposée (3) ou expressément recommandée (4) dans plusieurs des canons reconnus pour avoir été observés par leurs successeurs. La sentence de dégradation est prononcée contre le prêtre ou le diacre qui osera se marier; (5) et l'ecclésiastique qui après s'être séparé de sa femme pour recevoir le sacrement de l'ordre retournait de nouveau auprès d'elle était condamné à un cours pénitentiel de dix ou sept ans. (6)

eos, qui... gradum clericatus habentes arctioribus se necesse habent pro Domino continentiæ frænis astringere. (*Ep. Ceolf. ad Naiton reg. apud* Bède, l. V, c. 21.)

(1) *Sine illa castimoniæ portione, quæ ab appetitu copulæ conjugalis cohibet, nemo vel sacerdotium suscipere, vel ad altaris potest ministerium consecrari; id est, si non aut virgo permanserit, aut contra uxoriæ conjunctionis fœdera solverit.* (Bède, *de Taber.*, l. III, c. 9.) Voyez aussi son Commentaire sur S. Luc, c. 1.

(2) *Clerici extra sacros ordines constituti, id est, nec presbyteri nec diaconi sortiri uxores debent; sacerdotes autem nequaquam uxores ducant.* (*Exc. Egb. apud* Wilk., p. 112, can. CLX.)

(3) Wilk., p. 103, XXXI.

(4) Les prêtres de Dieu, diacres et autres serviteurs de Dieu qui doivent servir dans le temple de Dieu et toucher le saint Sacrement, garderont toujours leur chasteté. (*Pœnit. Eg.*, p. 133, IV.)

(5) «Si un prêtre ou un diacre se marie qu'il perde son ordre.» (*Ib.* I et p. 134, V.) Mais la déposition était la seule punition; le mariage n'était pas annulé. Ce ne fut qu'au douzième siècle qu'on déclara que les ordres sacrés rendaient inhabile au mariage. (Pothier, *Traité du Contrat de Mariage*, p. 135.)

(6) Si un homme dans les ordres, évêque, prêtre, moine ou diacre,

La sévérité des pères assemblés au grand concile de Nicée alla plus loin encore; ils défendirent même au prêtre d'habiter avec des femmes dans la même maison. Pendant plus de deux cent cinquante ans après la mort d'Augustin ces lois touchant le célibat ecclésiastique, si contraire au penchant naturel de l'homme, mais dont le but était d'inspirer une haute idée de la sainteté cléricale, furent maintenues avec la plus stricte rigueur; mais durant une partie du neuvième siècle et la plus grande partie du dixième, alors que les courses fréquentes et sanguinaires des Danois menaçaient de détruire la hiérarchie ainsi que le gouvernement, les anciens canons n'opposèrent qu'une faible barrière à la fougue des passions, et la plupart des prêtres qui échappèrent au glaive des usurpateurs ne firent aucun scrupule de violer la chasteté qu'au moment de leur ordination ils avaient promis d'observer; cependant le mariage des prêtres loin d'être alors approuvé ne fut peut-être jamais expressément toléré par les prélats saxons; (2) et dès qu'une lueur passagère de tranquillité les in-

ayant sa femme avant de recevoir l'ordre, la quitte par amour pour Dieu et reçoit l'ordination, et qu'ils retournent ensuite ensemble par concupiscence, que chacun d'eux jeûne selon les statuts de l'ordre auquel il appartient, comme il est prescrit plus haut à l'égard du meurtre.» (*Ibid.*, p. 136.)

(2) La seule preuve apparente que ces mariages fussent tolérés se rencontre dans «les règlemens pour le clergé de Northumbrie,» publiés

vitait à tourner leur attention sur le rétablissement de la discipline les défenses des anciens synodes étaient remises en vigueur, et le célibat du clergé était recommandé par des exhortations paternelles, et prescrit sous les peines les plus sévères. (1)

Des arithméticiens politiques ont souvent amusé leur esprit et leur loisir à calculer l'influence probable de cette institution sur la population des états; plusieurs d'entre eux n'ont pas hésité à accuser la sagesse de ceux qui la conçurent dans l'origine, et de ceux qui l'observent encore aujourd'hui; cependant en dépit de leurs spéculations, plusieurs pays catholiques continuent d'être surchargés d'habitans, et pour se rendre raison de la modique population des autres il suffit de remarquer les défauts de leur constitution, l'insalubrité du climat, l'é-

vers l'an 950, et destinés, comme je le pense, à diriger ceux qui siégeaient en la cour de justice de l'évêque. «Si un prêtre abandonne sa concubine et en prend une autre, qu'il soit maudit.» (Wilk., p. 219, XXXV.) Quelques-uns considèrent ces paroles comme une permission tacite d'entretenir une concubine pourvu qu'on la mette sur le pied d'une épouse; mais d'autres, avec plus de probabilité, y entendent une malédiction dirigée contre celui qui ayant renvoyé une concubine à la réquisition de l'évêque, en avait ensuite repris une autre.

(1) Voyez Wilkins, p. 214, I; 225, VIII; 229, LX; 223, XXXI; 250, V, VI; 268, XII; 286, I; 293, 301, VI. Par la sévérité du trente-unième canon, publié sous le règne d'Edgar, Johnson est convaincu que S. Dunstan a dû en être l'auteur. Le savant traducteur avait probablement oublié qu'il fut composé deux siècles auparavant, et publié par l'archevêque Egbert. Comparez Wilkins, p. 136, avec la p. 233, XXXII.

tablissement des colonies étrangères et la stérilité d'un sol brûlé et usé. (1)

Il n'est pas certain non plus qu'augmenter le nombre des habitans soit en toute circonstance augmenter les ressources de l'état; mais il est évident que l'homme qui passe sa vie à soigner les intérêts de la morale et à corriger les inclinations vicieuses de ses semblables ajoute plus à la somme des vertus et du bonheur publics que celui dont le principal mérite consiste dans le nombre de ses enfans. Si l'on accorde que les fonctions ecclésiastiques sont d'une haute importance pour le bien de l'état il faut aussi reconnaître que dans l'exercice de ses fonctions le prêtre célibataire a de grands et de nombreux avantages sur le prêtre marié : exempt des sollicitudes de famille il peut consacrer tous ses soins au perfectionnement spirituel de ses paroissiens; libre de toute inquiétude sur l'établissement de ses enfans il peut employer le superflu de son revenu à soulager la détresse des malades, des vieillards et des indigens. Si Augustin et ses confrères eussent été enveloppés dans les embarras du mariage ils ne se seraient jamais arrachés à leurs maisons et à leur pays, et n'auraient pas consacré la meilleure partie de leur vie à la conversion de barbares éloignés

(1) Voyez sur la dernière cause une dissertation curieuse de l'abbé Mann : *Transactions de l'Acad. des Sciences de Manheim*, vol. VI.

et inconnus ; si leurs successeurs s'étaient vus entourés de nombreuses familles ils n'auraient jamais fondé ces établissemens charitables, et n'auraient pas érigé ces édifices religieux qui témoignent à quel usage ils consacraient leurs richesses, et qui existent encore pour reprocher aux générations suivantes leur honteuse avarice (1).

Mais ce ne fut pas par le caractère impolitique de l'institution que les réformateurs tentèrent de justifier l'ardeur avec laquelle ils en secouèrent le joug ; (2) ils prétendaient que la loi du célibat ecclésiastique était injuste parce qu'elle privait l'homme de ses droits naturels, et exigeait des privations incompatibles avec ses penchans. A cette objection on répondit

(1) « Celui qui a femme et enfans, dit lord Bacon, a donné des otages à la fortune ; car ils sont des empêchemens à toutes grandes entreprises, soit en bien, soit en mal. Certainement les ouvrages les meilleurs et les plus intéressans pour le public proviennent des célibataires ou de l'homme sans enfans, qui se sont pour ainsi dire mariés avec le public, et l'ont doté de leurs affections et de leurs moyens... Les hommes non mariés sont meilleurs amis, meilleurs maîtres, meilleurs serviteurs. La vie du célibat convient parfaitement aux ecclésiastiques ; car autrement la charité arrosera à peine le terrain où il faudra remplir un étang. » (*Essais de Bacon*, p. 17. Londres, 1696.) C'est ainsi que pensait un philosophe romain : *Vita conjugalis altos et generosos spiritus frangit, et a magnis cogitationibus ad humillimas detrahit.* (Sénèque.)

(2) Il est plaisant d'entendre les raisons que donne Bale de son union avec la *fidèle* Dorothée. *Scelestissimi antichristi characterem illico abrasi, et ne deinceps in aliquo essem tam detestabilis bestiæ creatura, uxorem accepi Dorotheam fidelem, divinæ huic voci auscultans : qui se non continet, nubat.* (Baleus, *de seip. cent.* VIII, c. ult.)

avec raison « qu'accepter le caractère de prêtre était une affaire d'inclination, non de nécessité, et que celui qui en faisait librement l'objet de son choix adoptait en même temps les obligations qui y sont attachées. » L'idée qu'une vie de continence était au-dessus de la puissance de l'homme fut traitée avec le mépris qu'elle méritait : elle paraîtra peut-être un effort trop pénible à ceux que l'habitude a rendus les esclaves complaisans de leurs passions ; mais les bons esprits hésiteraient avant de sanctionner une opinion qui serait la censure de milliers d'hommes qui dans tous les rangs de la société sont condamnés par leur fortune à un état temporaire ou perpétuel de célibat.

CHAPITRE III.

Revenus du clergé. — Donations de terres. — Offrandes volontaires. — Dîmes. — Redevance de l'Eglise. — Droit d'asile. — Trève de l'Eglise. — Denier de S. Pierre.

C'est un principe d'équité naturelle consacré par la pratique uniforme des nations les plus sages et même par les moins civilisées que l'homme dont la vie est dévouée au service public soit soutenu aux dépens du public : comme les ministres de la religion exercent les fonctions les plus importantes pour la société ils peuvent avec justice réclamer des secours suffisans pour les mettre à l'abri des inquiétudes de l'indigence, et qui leur permettent de se livrer sans trouble à l'accomplissement de leurs devoirs; mais la manière dont ces secours doivent être assurés est un objet de discussion politique qui a toujours varié suivant le besoin des circonstances, les mœurs des peuples et le mode de l'instruction publique. Ce chapitre a pour but de rechercher les principales sources d'où dérivèrent originairement les moyens de subsistance du clergé anglo-saxon. Les révo-

lutions civiles et religieuses de plus de dix siècles ont amené beaucoup de changemens importans ; cependant on laisse encore aujourd'hui subsister les anciennes institutions les plus lucratives : quoique les premiers réformateurs montrassent une grande horreur pour les doctrines des papistes ils ne firent pas la guerre à leurs revenus, et leurs successeurs veulent bien encore devoir leur subsistance à la libéralité de leurs ancêtres catholiques.

I. Comme des donations de terre étaient la récompense ordinaire dont les princes saxons payaient les services de leurs partisans ils durent naturellement pourvoir de la même manière aux besoins de leurs instituteurs : ainsi dans chaque royaume de l'Eptarchie on choisissait parmi les domaines de la couronne les meilleures propriétés, qui en étaient détachées et que l'on assignait irrévocablement à l'Eglise. Ethelbert de Kent, de même qu'il fut le premier de ses prosélytes royaux, est aussi le premier dans le catalogue de ses bienfaiteurs : il transporta sa cour de Cantorbéry à Reculver, et fit présent aux missionnaires de la première de ces deux villes avec ses dépendances. C'est avec une égale munificence qu'il fonda le siége épiscopal de Rochester ; et aussitôt que Saberct, roi d'Essex, eut reçu le sacrement de baptême il assigna, de concert avec ce prince,

un ample territoire pour le soutien de l'évêque Mellitus et de son clergé. (1)

Les autres monarques saxons rivalisèrent de libéralité avec Ethelbert, et les historiens ecclésiastiques par reconnaissance en ont transmis la mémoire à la postérité. Kinegils de Wessex donna la ville de Dorchester à son instituteur Birinus ; et l'église de Winchester reçut de Coinwalch, son fils et son successeur, la donation de toutes les terres situées à la distance de sept milles des murs de cette capitale. (2)

L'île de Selsey, contenant quatre-vingt-sept hides avec deux cent cinquante esclaves, fut concédée par Edilwach de Sussex au missionnaire S. Wilfrid; (3) et les richesses des anciens prélats northumbriens attestent la munificence d'Oswald et de ses successeurs : leur libéralité ne se borna pas aux églises épiscopales seulement; à mesure que le christianisme s'étendait on établissait des paroisses et on érigeait des monastères. Dans chaque paroisse une certaine portion de glèbe était assignée à l'entretien du bénéficier, et chaque monastère possédait des biens proportionnés au nombre

(1) Bède, l. I, c. 33; l. II, c. 3. Monast., vol. I, p. 16. *Ang. sac.*, vol. I, p. 333.

(2) *Ang. sac.*, vol. I, p. 190, 288.

(3) Bed., l. IV, c. 13.

de ses sujets. Comme les propriétés en terres étaient chez nos ancêtres un grand objet de distinction civile les principaux du clergé marchaient de pair avec les thanes séculiers, étaient admis au grand conseil de la nation et investis d'une autorité qui les faisait respecter même de ceux qui tenaient encore à la religion de leurs ancêtres.

La piété des convertis se bornait rarement à la donation de leurs propriétés; la valeur du présent était généralement rehaussée par les priviléges qu'ils y attachaient. La tenure des terres chez les Anglo-Saxons avait été établie à peu près sur les mêmes principes que chez les autres nations du nord : chaque bien fonds astreignait son propriétaire à différens devoirs envers son seigneur; mais la plupart des possessions cléricales et monastiques furent bientôt affranchies de toute obligation servile et non nécessaire; (1) par une transition naturelle à l'esprit humain on les considéra comme la propriété non de l'homme mais de Dieu, et les grever des charges imposées aux vassaux par les supérieurs eût été regardé comme une profanation et un sacrilége. Cependant on sut faire une juste distinction entre les droits privés et les droits publics; et tandis

(1) Wilk., p. 57, 60.

qu'on abandonnait volontiers les premiers on exigeait les derniers aussi strictement de l'ecclésiastique que du propriétaire laïque. Réparer les routes et les ponts, contribuer à l'entretien des fortifications, et fournir un contingent proportionnel de troupes en temps de guerre étaient des services si essentiels à la prospérité nationale qu'on n'en accordait aucune exemption. Telle fut la déclaration formelle d'Ethelbald, roi de Mercie : (1) mais les autres princes ne furent pas toujours guidés par la même politique, et à moins que quelques chartes d'ancienne date n'aient été fabriquées dans des temps plus modernes il faut croire que divers monastères étaient exempts de toute espèce de service séculier, et pouvaient jouir de la protection de l'état sans contribuer à ses charges. (2)

Les chefs des corps ecclésiastiques et monastiques jouissaient outre ces priviléges d'autres droits également honorables par eux-mêmes et plus avantageux au public; le roi qui fondait une église ou un monastère était poussé par la dévotion, quelquefois par la vanité, à deployer en cette occasion sa munifi-

(1) Wilk., p. 100. Spel., p. 527. Lel. *Collect.*, vol. II, p. 54.

(2) Voyez les chartes d'Ina. (Wilk., p. 80.) de Witlaff, (*Ibid*, p. 177.) de Bertulf, (*Ibid*, p. 183.) et d'Edward le confesseur. (*Ibid*, p. 318.)

cence, et les distinctions qu'il prodiguait aux moines ou aux desservans semblaient jeter de l'éclat sur la réputation du fondateur : le supérieur était très souvent investi par la munificence de son bienfaiteur de la juridiction civile et criminelle; c'est à dire que dans toute l'étendue du domaine annexé à son église il exerçait le droit de lever des péages sur le transport des marchandises, d'exiger des amendes pour la violation de la paix, de décider les procès civils et de juger les délinquans dans ses cours. (1)

Ces grands priviléges augmentaient en même temps ses richesses et peuplaient son district. L'autorité des thanes ecclésiastiques s'exerçait avec plus de modération que celle des thanes séculiers : les hommes apprirent bientôt à préférer l'équité des premiers dans leurs jugemens aux décisions précipitées de nobles guerriers et ignorans; et cette perspective de tranquillité et de justice encourageait les artisans et les marchands à se placer sous leur protection. Ainsi tandis que les propriétaires séculiers régnaient dans une grandeur solitaire sur leurs domaines vastes, mais stériles, les terres du clergé étaient cultivées et améliorées, leurs villages surabondaient d'habitans; et ainsi

(1) Gale, p. 318, 320, 323, 490, 512.

se formèrent dans leur sein plusieurs des principales villes d'Angleterre.

Cet esprit de libéralité qui distingua les premiers convertis se transmit à la plupart de leurs descendans; il est même à remarquer que chaque siècle enchérit progressivement sur les premières donations de la dynastie saxonne, et les annales de différentes églises ont soigneusement conservé les noms de leurs bienfaiteurs et les motifs de leurs libéralités. Le grand objet de plusieurs d'entre eux était de soutenir les ministres de la religion, et de contribuer par ce moyen au service du Tout-Puissant; d'autres désiraient soulager l'indigence de leurs frères, et dans cette vue ils confiaient au clergé, gardien légitime du patrimoine du pauvre, la distribution de leurs charités. Il existait une classe nombreuse, composée de thanes, qui, ayant acquis de l'opulence par une succession de crimes heureux, avaient différé à s'acquitter du devoir de la restitution jusqu'à ce que les victimes de leur injustice eussent disparu; on les engageait souvent sur le déclin de la vie à conférer à l'église, comme une expiation tardive, une partie de leurs propriétés, et lorsqu'ils avaient négligé ce devoir la piété de leurs enfans et de leurs descendans venait généralement suppléer à leur négligence. (1)

(1) Voici le sens des expressions qui se rencontrent souvent dans

Ajoutez à cela le défaut d'héritiers, l'espoir d'un secours spirituel à obtenir par les prières du clergé, la reconnaissance pour la protection que l'Eglise offrait toujours aux infortunés, et le désir de déjouer la rapacité d'un ennemi puissant : telles étaient les causes qui contribuaient à accroître les possessions ecclésiastiques. Si le revenu qui provenait de ces différentes sources eût été abandonné à la discrétion ou au caprice des bénéficiers ils en auraient fréquemment abusé, et l'abus aurait probablement refroidi le zèle de leurs bienfaiteurs; mais ce mal avait été prévu et en quelque sorte prévenu par la sagesse de Grégoire-le-Grand : d'après une constitution que ce pontife envoya aux missionnaires le fonds général devait être partagé en quatre portions égales, (1) dont l'une était accordée à l'évêque pour le soutien de sa dignité; l'autre était destinée à l'entretien du clergé, une troisième aux réparations de l'église et aux ornemens du culte religieux; la dernière était consacrée aux devoirs de la charité et de l'hospitalité. Elle composait un fonds sacré auquel tout homme accablé sous le poids du besoin ou des infirmités pouvait avoir recours sans craindre le refus ni le déshonneur.

les anciennes chartes : « *Pro remedio, salute, redemptione animæ meæ et priorum, antecessorum meorum.* »

(1) Bède, l. I, c. 27.

En évaluant les richesses du clergé saxon l'observateur inconsidéré adoptera les calculs les plus exagérés; mais s'il se trouva plusieurs circonstances qui favorisèrent leur accroissement il s'en rencontra aussi plusieurs qui le retardèrent, et l'énumération des bienfaits peut être balancée à peu près par celle des pertes et des spoliations. 1° La libéralité des amis du clergé était restreinte par les lois. Comme les biens ecclésiastiques étaient exempts des charges dont étaient grevées les tenures séculières, et appartenaient à un corps dont l'existence était perpétuelle, chaque donation de terre à l'église, devenant une perte pour la couronne, était considérée comme nulle jusqu'à ce qu'une charte de confirmation eût été obtenue de la piété ou achetée de l'avarice du prince. (1)

2° Les concessions trop faciles des premiers rois parurent souvent déraisonnables à leurs successeurs, dont les besoins étaient plus pressans, ou dont la vénération pour l'église était moins indulgente : tantôt sous le prétexte de la justice, tantôt sous un autre ils s'emparaient des manoirs les plus riches appartenant au clergé, et sûrs de leur pouvoir dans ce monde ils méprisaient les vengeances futures.

(1) Voyez Gale, p. 322, 326, 327.

dont leurs prédécesseurs avaient menacé quiconque violerait leurs chartes. Les premiers qui envahirent ainsi le patrimoine de l'église furent Céolred de Mercie et Osred de Northumbrie. Celui-là mourut subitement, celui-ci tomba dans les mains de ses ennemis : quoique leur sort fût attribué au courroux du ciel il n'empêcha pas toujours les princes qui succédèrent d'imiter leur exemple. (1)

3° La rapacité du monarque excitait celle des nobles, qui voyaient d'un œil jaloux les richesses du clergé, et considéraient les donations de leurs ancêtres comme autant d'injustices faites à leurs familles. Toutes les fois que la faveur du souverain, ou l'anarchie dans laquelle les gouvernemens saxons se trouvèrent souvent plongés, sembla leur promettre l'impunité ils manquèrent rarement d'extorquer par des menaces ou de saisir par la violence les terres qui étaient l'objet de leur avarice. (2)

4° Les prélats eux-mêmes contribuaient souvent à la spoliation de leurs siéges : ils usurpaient le droit d'accorder à leurs amis et à leurs partisans une portion de terres pour être tenues par eux et leurs héritiers pendant un certain nombre d'années, et après cette époque

(1) Voyez Wilkins, tom. p. 89, 93.

(2) *Ibid*, p. 100, 144.

elles devaient retourner à l'Eglise; mais leurs successeurs éprouvaient toujours quelque difficulté à rentrer en possession des biens qui avaient été ainsi aliénés, et ils étaient presque tous contraints de renoncer à leurs prétentions, ou de continuer la première donation dans la même famille. (1)

5° La guerre fut une autre source de malheurs pour l'Eglise : ses propriétés il est vrai étaient protégées par les excommunications les plus terribles; mais au milieu du tumulte des armes on méprisait les menaces spirituelles, et si quelques princes respectaient les terres du clergé d'autres les ravageaient sans pitié, et réduisaient les bénéficiers sans défense à un état de pauvreté absolue. Le siége de Rochester fut tellement épuisé par les dévastations d'Edilred, roi de Mercie, que deux évêques se démirent successivement de leur dignité, et allèrent chercher dans la charité des étrangers un appui qu'ils ne pouvaient trouver dans leur propre diocèse. (2) Il paraît d'après toute l'histoire des royaumes saxons que la prospérité temporelle de l'Eglise dépendait du caractère du prince qui portait le sceptre : se déclarait-il

(1) On trouve dans le Bède de Smith plusieurs chartes curieuses de ce genre, (*App.* XXI) et Wanley en a conservé un catalogue. (*Ant. litt.* Septen, p. 255.)

(2) Bède, *Hist.*, l. IV, c. 2.

son protecteur, on voyait constamment les richesses affluer dans ses coffres; était-il pauvre et avide, elle lui offrait les moyens les plus faciles et les plus prompts de satisfaire son avarice. Durant les révolutions de chaque siècle elle éprouva alternativement ces vicissitudes de fortune; et le clergé d'un même monastère se voyait tout d'un coup plus riche que ses plus riches voisins, et tout d'un coup privé des commodités, peut-être même des choses les plus nécessaires de la vie. (1)

II. Outre le produit de ses terres le clergé tirait un revenu considérable des offrandes volontaires du peuple : pendant les trois premiers siècles de l'ère chrétienne l'Eglise n'eut pas à se glorifier de l'étendue de ses possessions; mais la ferveur des plus riches de ses enfans y suppléa, et leur libéralité journalière la mit en état de soutenir ses ministres, d'entretenir la décence du culte religieux et de soulager les besoins des indigens. Quelque suffisante que fût cette ressource dans un temps de persécution il était naturel que le clergé songeât à se pourvoir d'un revenu moins précaire, et sur lequel il pût compter lorsque la ferveur de ses disciples se serait affaiblie : ses vœux furent en peu de temps réalisés par les nombreuses posses-

(1) Voyez-en un exemple remarquable dans Ingulf, p. 11.

sions qu'il reçut de la bienveillance des empereurs chrétiens. Ce changement important put diminuer, mais non faire entièrement disparaître les offrandes du peuple, qui continua de présenter à l'autel le pain et le vin pour le sacrifice, et des dons précieux de toute espèce venaient souvent enrichir le trésor de chaque église. (1)

Les convertis saxons ne le cédèrent point en libéralité à leurs frères des autres pays; les offrandes volontaires passèrent en coutume dans les provinces du sud à la recommandation des missionnaires romains; dans celles du nord les moines écossais l'y introduisirent. Quoique cette coutume ne paraisse avoir été prescrite par aucune autorité législative on la conserva dans son ancienne vigueur jusqu'à la fin du dixième siècle; à cette époque le chrétien fervent (ainsi que nous l'apprend l'archevêque Aelfric) « avait l'habitude de se rendre à l'église tous les dimanches avec son offrande pour attirer par ses prières et ses aumônes la bénédiction céleste sur tout le peuple de Dieu. » (2) Il est évident qu'un revenu qui dépendait ainsi des moyens et de la disposition du peuple était d'une nature très incertaine; car tandis que les offrandes des pauvres n'étaient

(1) Bingham, vol. I, p. 185.
(2) Wilk., t. I, p. 273.

considérables que par leur nombre celles des riches l'étaient souvent par leur valeur : dans les inventaires de différentes églises nous rencontrons à chaque instant des vases d'or et d'argent, les soies, les vêtemens, les pierreries et les tableaux les plus riches, et l'étalage de ces ornemens dans les fêtes solennelles flattait la piété et réveillait l'émulation des spectateurs.

III. Mais la principale ressource du clergé paroissial fut l'institution des dîmes : sous la législation de Moïse il était ordonné au fidèle Israélite de distribuer le dixième de ses revenus annuels aux ministres de l'autel ; les plus dévots des laïques chrétiens suivirent spontanément cet exemple, et lorsqu'en considération du rapide accroissement du clergé on réclama un secours légal l'établissement de la dîme fut adopté comme le mode le moins oppressif par lequel on pût le lever. Dans le sixième et le septième siècle cette offrande, qui dans l'origine avait été volontaire, commença à être exigée comme une dette dans presque tous les pays chrétiens, et l'on crut justifier ce droit par la pratique des âges précédens les plus fervens. Si nous en croyons un législateur royal la dîme chez les Saxons était aussi ancienne que la connaissance de l'Evangile, et avait été introduite par S. Augustin avec les autres pratiques

communes aux chrétiens de cette époque. (1)

Toutefois le motif seul du devoir n'est pas assez puissant pour engager les hommes à des sacrifices pécuniaires, et comme le clergé était peu nombreux, et que la munificence des princes suppléait largement à ses besoins, il est probable que pendant plusieurs années ses prétentions furent en général éludées ou faiblement satisfaites; (2) cependant l'institution des églises paroissiales requérait impérieusement l'augmentation des pasteurs, et afin de pourvoir à leur soutien le paiement des dîmes fut avant la fin du huitième siècle sévèrement ordonné dans le concile de Calcuith par les autorités civile et ecclésiastique. (3) Les règlemens qu'on adopta alors à la requête des légats du pape reçurent plusieurs améliorations de la piété ou de la politique des législateurs qui succédèrent : on déclara que l'obligation s'étendrait sur toute espèce de produit annuel, même sur les profits des marchandises et du service

(1) Voyez la neuvième loi d'Edward le confesseur. (Wilk., p. 311.) Je pense que cela seul ne suffit pas pour faire l'établissement des dîmes aussi ancien que celui du christianisme dans ce pays; mais c'est un fait appuyé sur le témoignage de S. Boniface de Mentz, et d'Egbert d'Yorck, qui dans le cours du huitième siècle en parlent comme d'un ancien règlement. (Voy. Wilk, p. 92, 102, 107, et la note *a* à la fin du volume.)

(2) C'est ainsi qu'Alcuin dissuada un missionnaire de l'Allemagne, placé dans la même circonstance, d'exiger le paiement des dîmes. (Alc., *ep. apud Mabil. vet Analec.*, p. 400.)

(3) Wilk., p. 149.

militaire; (1) et pour que l'avarice ne pût alléguer le prétexte d'ignorance on eut soin d'assigner pour l'époque du paiement la fête de la Pentecôte pour la dîme du bétail, et celle de S. Michel ou de tous les Saints pour la dîme du blé. On porta des censures et des peines contre l'homme qui oserait frustrer l'Eglise de son droit : dans ce cas sa récolte de l'année était partagée en dix parties égales, dont l'une était donnée au curé, quatre étaient adjugées au propriétaire de la terre et quatre à l'évêque. L'exécution de cette loi sévère était confiée à la vigilance de ceux qui devaient en profiter, le curé, le lord du manoir, le bailli de l'évêque et celui du roi. (2)

IV. Soit que cette ressource ne fût pas suffisante, soit que le clergé ne voulût pas laisser échapper les avantages qu'il tirait de la piété des fidèles quantité d'autres offrandes furent converties en obligations et imposées par les canons de l'Eglise et les lois du prince : 1° pendant quinze jours après la fête de Pâque on exigeait, sous le nom de *plough-alms*, une offrande d'environ un sou d'argent pour chaque hide de terre labourable, comme pour montrer que l'ordre des saisons est dans les mains du Tout-Puissant, et pour attirer sa bé-

(1) Wilk., p. 107, 278.

(2) *Idem*, p. 245, 288, 302.

nédiction sur la moisson future; (1) 2° à la fête de S. Martin on offroit sur l'autel une certaine quantité de froment ou d'autres graines pour remplacer les oblations du pain et du vin que faisaient autrefois les fidèles lorsqu'ils assistaient aux mystères sacrés. Cette offrande s'appelait *kirk-shot*, et était taxée selon la valeur de la maison habitée par chaque individu à la fête de Noel précédente. Par les lois d'Ina quiconque refusait de la payer était soumis à une amende de quarante shellings pour le roi, et de douze fois la valeur de la taxe pour l'Eglise. Durant les trois premiers siècles, quoique la dernière de ces amendes restât invariable, celle qu'on payait au trésor royal s'accrut progressivement, jusqu'à ce qu'elle monta au triple de la première somme. (2) 3° Trois fois l'an, à la Chandeleur, à la veille de Pâques et à la Toussaint, on payait le *leot-shot*, ou une certaine quantité de cire, de la valeur d'un sou d'argent pour chaque hide de terre. Le but de cette institution était de fournir des lumières à l'autel, pendant la célébration du service divin. (3)

4° Les seuls honoraires qu'il fût permis au

(1) Wilk., p. 203, 288, 295, 302.

(2) *Idem*, p. 59, 302. A Noel, on la payait quelquefois en volaille. (*Spel. glos.*, p. 135.)

(3) Wilk., p. 203, 288, 302. Le *wax-shot* que, selon Inett, (vol. I,

clergé paroissial d'exiger pour l'exercice de ses fonctions était une rétribution en argent, appelée *soul-schot*, pour les prières dites en l'honneur des morts; différentes lois ordonnaient qu'on la payât, tandis que la fosse était ouverte, au clergé de l'église à laquelle le défunt avait autrefois appartenu. (1) La réunion de tous ces émolumens composait dans chaque paroisse un fonds appelé le patrimoine du monastère, et qu'on destinait à peu près au même but que les revenus des églises cathédrales. Après qu'on en avait prélevé les deux tiers pour l'entretien du clergé et les réparations de l'église le reste était réservé au soulagement des pauvres et des étrangers. Dans un pays qui n'offrait aucune commodité aux voyageurs on avait souvent recours à l'hospitalité du curé : à côté du presbytère se trouvait pour les recevoir une maison toujours ouverte, où durant trois jours on leur donnait la table et le logement aux frais de l'église. (2)

p. 121) on paie encore dans quelques parties de l'Angleterre est probablement un reste de cette ancienne coutume.

(1) Wilk., p. 288, 302.

(2) *Idem*, p. 102, 103, 253. On nous dit souvent qu'à cette époque le clergé était si attentif à ses propres intérêts qu'il paraissait avoir renfermé toutes les parties pratiques du christianisme dans le paiement exact et fidèle de la dîme et des autres redevances de l'Eglise. (Hume, *Hist.*, c. 2, p. 57; Mosheim, *Hist. sac.*, VII, p. 2, c. III.) Il est souvent plus aisé de mal rapporter des instructions que de les recueillir. Le clergé saxon paraît avoir également connu et enseigné la morale pure

Les princes saxons en dotant l'Eglise d'un revenu considérable avaient aussi soin de l'honorer des priviléges dont elle jouissait dans tous les autres pays chrétiens, et dont le principal était le droit d'asile, institution qui, quelque préjudiciable qu'elle puisse paraître sous un systême plus parfait de législation était d'une grande utilité dans les siècles d'anarchie et de barbarie. Son origine se perd dans les ténèbres de l'antiquité la plus reculée. L'homme qui pouvait se soustraire au ressentiment d'un plus puissant que lui apprenait par le sentiment de sa faiblesse à recourir à la protection des autels des dieux; et le législateur des Hébreux désigna par l'ordre de Dieu même six villes de refuge où l'homicide involontaire trouvait un abri contre la vengeance et les poursuites. Aussitôt que Constantin-le-Grand se fut inscrit parmi les disciples de l'Evangile la coutume populaire fit transférer le droit d'asile des temples païens à ceux des chrétiens : les empereurs sanctionnèrent peu à peu cette innovation par leur silence; et le code de Théodose étendit ce

de l'Evangile : ses prédicateurs faisaient soigneusement comprendre que le premier des devoirs est l'amour de Dieu, le second l'amour du prochain. Il serait trop long de citer les passages originaux; mais quiconque connaît les ouvrages de Bède, de Boniface et d'Alcuin avec les homélies saxonnes et le *Liber Legum ecclesiasticarum*, (Wilk., p. 270.) reconnaîtra qu'il serait difficile au philosophe le plus instruit d'aujourd'hui de perfectionner les principes de la morale qu'on enseignait à nos aïeux. Voyez la note B.

privilége sur tout édifice destiné à l'habitation et à l'usage du clergé. (1)

Les convertis saxons respectèrent cette décision de la loi impériale, et les nombreux avantages qu'ils en retirèrent furent le prix de leur obéissance : quoique la religion eût adouci l'ancienne férocité de leur caractère cependant elle ne l'avait pas encore éteinte ; ils continuèrent d'être attachés à ce préjugé barbare qui arme du glaive de la justice la main de tout individu, et l'autorise à punir son ennemi sans attendre la vengeance tardive des lois. (2)

Comme leurs passions les entraînaient fréquemment à des actes de violence ce système de représailles amenait toujours les plus fatales conséquences : les amis de chaque parti s'associaient pour sa défense ; on voyait se liguer famille contre famille, et dans la poursuite de ces haines invétérées et héréditaires l'innocence essuyait trop souvent le sort que méritait le

(1) Le motif de cette extension fut l'inconvenance de permettre au fugitif de rester plusieurs jours et plusieurs nuits dans l'église. *Hanc autem spatii latitudinem ideo indulgemus, ne in ipso Dei templo et sacrosanctis altaribus confugientium quemquam mane vel vespere cubare vel pernoctare liceat.* Cod. Théod. l. IX, tit. 45.

(2) Ce préjugé était si invétéré chez quelques-unes des nations du nord que par la loi salique chaque membre d'une famille qui refusait de se joindre à ses frères dans la poursuite de la vengeance était privé de son droit d'héritage. Hénault, *Abrég. chron.*, vol. I, p. 108.

crime. En de telles circonstances l'Eglise offrait sa protection aux faibles et aux infortunés; dans ses limites ils trouvaient un abri contre le ressentiment de leurs ennemis en attendant que leurs amis vinssent prouver leur innocence, ou payer à l'offensé les dédommagemens qu'exigeait la loi. (1)

Il faut cependant observer que le droit d'asile en différant la punition du coupable ne l'en affranchissait pas; (2) après un certain laps de temps le privilége expirait : les trois jours accordés par les lois d'Alfred s'étendirent successivement jusqu'à une semaine entière, jusqu'à neuf jours, et enfin jusqu'à une époque indéfinie, qui pouvait être abrégée ou prolongée à la discrétion du souverain; mais une fois le terme expiré le fugitif, à moins qu'il n'eût auparavant satisfait aux demandes légales de ses adversaires, était livré aux officiers de la justice. (3)

Les églises n'étaient pas ouvertes à tous les criminels sans distinction; cette protection accidentelle était restreinte avec discernement, selon la gravité du délit : le voleur qui par la récidive avait abusé du bienfait d'asile le perdait à la fin, et l'homme qui avait mis en dan-

(1) Wilk. *Leg. sax.* p. 15, V, 35, II, III.

(2) *Templorum cautela*, dit Justinien, *non nocentibus, sed læsis datur a lege.* Novel. 17, c. 7.

(3) Wilk. *leg. sax.*, p. 35, II, 36, V. 110.

ger la sûreté de l'état, ou violé la sainteté de la religion, pouvait être légalement arraché du pied de l'autel pour recevoir la punition de son crime. (1)

Il y eut cependant quelques églises qui à cet égard soutinrent avec hauteur leur prééminence sur les autres : leurs bienfaiteurs leur avaient accordé le privilége extraordinaire de protéger la vie de tout fugitif, quelque énorme que pût être son crime, et de forcer son persécuteur d'accepter au lieu de sa tête une satisfaction pécuniaire ; dans ce nombre on peut compter les églises d'York, de Béverley, de Ramsey et de Westminster ; (2) mais aucune d'elles ne pouvait se vanter d'avoir des priviléges égaux à ceux de l'abbaye de Croyland ; le monastère, l'île et les eaux qui l'environnent jouissaient du droit de refuge, et une ligne de démarcation tirée à la distance de vingt pieds de la rive opposée du lac arrêtait la poursuite des officiers, et mettait en sûreté le fugitif : il prêtait aussitôt serment de fidélité à l'abbé, et l'homme de S. Guthlake pouvait braver avec sécurité la rage impuissante de ses ennemis. Mais si sans une permission écrite il osait dépasser les bornes magiques, le charme s'éva-

(1) Wilk, p. 198, VI.

(2) Gloss. de Spelman. *voce* Fridstol. Monast. Ang. vol. 1, p. 60, 236.

nouissait; la justice reprenait ses droits, et il était livré à la sévérité des lois. Lorsqu'on rebâtit ce monastère après que les Danois l'eurent détruit Edred offrit de remettre en vigueur les anciens priviléges en faveur de son chancelier Turketul; mais ce ministre vénérable s'y refusa, considérant le droit ordinaire d'asile comme moins susceptible d'abus et non moins utile au public. (1)

La trève de l'église était une institution d'une nature semblable, qui fut adoptée par le clergé saxon afin d'adoucir la férocité de ses compatriotes. Dévouer à l'œuvre de la vengeance les jours que la religion avait consacrés au culte du Tout-Puissant, voilà ce qu'on apprenait à regarder comme la plus horrible profanation. A la sollicitation de l'Eglise on proclamait la trève, tous les dimanches, les jours de fêtes et durant les temps pénitentiels de carême et de l'avent: aussitôt les querelles étaient suspendues, et les ennemis les plus acharnés pouvaient se voir et converser entre eux sans danger sous la protection de la trève. La même faveur s'étendait à l'homme qui laissait sa maison pour assister au culte public, pour obéir aux ordres de son évêque, ou pour se rendre au synode épiscopal ou concile national: couvert de cette égide invisible il pouvait continuer son voyage avec sé-

(1) Wilk, con., p. 176, 181; Ingulf, p. 40.

curité, ou si son ennemi osait le harceler l'audace de l'aggresseur était sévèrement châtiée par la rigueur des lois. (1)

Sensibles aux bienfaits qui dérivaient de ces institutions les personnes faibles et sans défense se tournaient naturellement vers la protection de l'église : on chérissait, on révérait ses ministres, et des donations de grande valeur témoignèrent souvent la reconnaissance de ses cliens. (2)

Cependant l'Angleterre ne fut pas le seul théâtre où les rois saxons et les nobles se signalèrent par leurs respects envers les ministres de la religion; dans leurs fréquens pèlerinages aux tombeaux des apôtres ils avaient soin de visiter les églises les plus célèbres du continent, et de laisser derrière eux de nombreux témoignages de leur libéralité. Avant la fin du huitième siècle le monastère de Saint-Denis, aux environs de Paris, possédait des biens considérables sur la côte de Sussex; (3) plusieurs des

(1) Leg. sax., 109, 110, 197.

(2) Cette particularité a porté quelques écrivains à attribuer ces institutions à l'avarice du clergé; mais la cause réelle qui les a fait adopter fut leur utilité. Non seulement les églises, mais encore les palais des rois et les maisons de leurs officiers possédaient le droit d'asile, la trêve du roi comme celle de l'Eglise étant accordée à tous ceux qui s'engageaient à son service, ou voyageaient sur les quatre grandes routes, ou étaient occupés sur les rivières navigables. (*Leg. sax.*, p. 199.)

(3) Dublet Ant. S. Dion. Apud. Alf., tom. II, p. 650, 656.

églises originairement établies en Armorique par les Bretons fugitifs furent redevables de leur soutien aux présens des princes saxons. (1) La munificence d'Alfred a été citée avec reconnaissance par l'archevêque de Reims; celle de Canute par les chanoines et les moines appartenant aux deux grands monastères de Saint-Omer; mais Rome fut le principal objet de leurs libéralités. La ville impériale n'était plus la maîtresse du monde; plus d'une fois les barbares l'avaient saccagée; les provinces d'où elle tirait autrefois sa subsistance s'étaient soumises à leurs armes; ses murs étaient assaillis par les fréquentes irruptions des Sarrasins, et les papes avec le peuple nombreux confié à leur autorité paternelle étaient souvent réduits à la détresse la plus déplorable. Les princes saxons conservaient avec reconnaissance le souvenir de l'affection que S. Grégoire avait témoignée à leurs pères: ils trouvaient honteux que le chef de leur religion éprouvât les incommodités du besoin, et chaque nouveau roi s'empressait par de riches donations de manifester son respect pour le successeur de S. Pierre, et de contribuer d'une partie de ses biens au soutien du gouvernement de l'Eglise universelle. Anastase, témoin oculaire, a spécialement décrit la mu-

(1) Malm. de Pont., l. V, p. 363.

(2) Asser. de Wisc, p. 126; Encom. Emmæ, p. 173.

nificence d'Ethelwulf : pendant l'année de son séjour à Rome il répandit autour de lui avec profusion les trésors qu'il avait apportés d'Angleterre ; il donna au pontife Benoît III une couronne d'or pur du poids de quatre livres sterling, deux coupes et deux images de ce précieux métal, une épée avec son baudrier en or, quatre plats saxons en vermeil, un surplis de soie avec des agrafes d'or, plusieurs aubes en soie blanche avec de la dentelle et des agrafes en or, et deux vastes rideaux de soie brodés d'or. Dans la basilique de Saint-Pierre il distribua des présens en or au clergé et à la noblesse de Rome, et ses largesses se répandirent aussi sur le peuple en monnaie d'argent. (1) Mais ces charités n'étaient qu'accidentelles ; le denier de S. Pierre était perpétuel ; pendant une longue période antérieure à la conquête des Normands un sou d'argent fut payé annuellement par chaque famille qui possédait des terres ou du bétail d'un revenu annuel de trente sous, et la somme totale était envoyée exactement au pontife romain. L'origine de

(1) Anast., *Biblioth. de vitis Pontif.*, V, I, p. 403. Pour connaître les noms et la destination de ces présens et d'autres semblables voyez Domenico Georgi, *de Liturgia romani Pontificis*, vol. 1. La couronne et les images furent probablement suspendues sur le tombeau de Saint-Pierre ; (*Idem*, p. 243) les plats (*gabathæ*) furent destinés à recevoir les offrandes à la messe ; (*Idem*, p. 91.) les rideaux (*vela de fundato*) brodés d'or furent employés à la décoration de l'église aux jours des grandes fêtes. (*Idem*, p. 372.)

cette taxe est enveloppée d'épaisses ténèbres : si nous en croyons le récit d'historiens modernes elle fut d'abord établie par Ina, roi de Wessex, vers le commencement du huitième siècle; Offa, roi de Mercie, l'étendit ensuite sur tous les comtés de cette nation populeuse; et enfin par l'ordre d'Ethelwulf on la leva dans toutes les provinces des Saxons.

Mais ce système si bien coordonné s'évanouira aux yeux de la critique : si Ina fut le premier auteur du denier de Saint-Pierre il sera difficile de rendre compte du silence absolu et de Bède, qui parle particulièrement de la dévotion de ce prince pour le siége romain, et des autres historiens, qui écrivirent pendant les cinq siècles suivans. Les droits d'Offa et d'Ethelwulf sont plus plausibles : Offa, qui avait coutume d'attribuer le succès de ses armes à l'intercession de S. Pierre, avait promis pour lui-même et pour ses successeurs une pension annuelle de trois cent soixante mancuses à l'église de l'apôtre, et il confirma cette promesse par un serment solennel en présence des légats du pape. (1)

(1) Voyez la lettre de Léon III *in Anglia sacra* (vol. I, p. 461.) L'argent devait servir au soulagement des pauvres et au luminaire de l'église; car les papes se plaignirent souvent du manque d'huile. *Cum neque oleum sit nobis pro luminaribus ecclesiæ juxta debitum Deì honorem.* (*Ep.* Steph., VI, Basil. *imp. apud* Walker, p. 7.) Un mancuse valait trente pences ou six shellings saxons.

Qu'il ait rempli avec fidélité sa promesse c'est ce que nous apprennent les autorités les plus dignes de foi ; qu'elle ait été négligée graduellement par ses successeurs, c'est ce qui nous paraît très probable. Sous Kenulf, à qui il laissa le sceptre de Mercie, cette taxe semble avoir été diminuée d'un tiers ; (1) et après sa mort on ne peut plus découvrir de traces d'un nouveau paiement avant le pélerinage d'Ethelwulf. Ce prince pendant son séjour à Rome remit en pratique avec quelques modifications la donation pieuse d'Offa, et l'on accorda au pontife une annuité perpétuelle de trois cents mancuses pour être également partagés entre l'église de Saint-Pierre, celle de Saint-Paul et le trésor du pape. (2) Pendant les conquêtes des Danois on l'oublia probablement ; mais Alfred n'eut pas plus tôt subjugué ces ennemis formidables qu'il songea à exécuter la dernière volonté de son père : les aumônes royales (telle est l'expression de la chronique saxonne) furent transportées à Rome tous les ans, et bientôt après, sous le règne d'Edward, nous trouvons la première mention du denier de S. Pierre comme un règlement existant. (3) On pourrait sans témérité conclure de là que

(1) Wilk., *Con.*, p. 164, 165.

(2) Asser., p. 4.

(3) *Leg Sax.*, p. 52.

le denier de S. Pierre doit être attribué à la politique d'Ethelwulf ou à ses successeurs immédiats, qui par cet expédient cherchaient à s'approprier l'argent qu'ils s'étaient engagés de remettre au saint siége. Quoi qu'il en soit des législateurs plus modernes font mention de ce tribut, et en ordonnent avec rigueur le paiement. L'époque du paiement est limitée aux cinq semaines qui s'écoulent depuis la fête de S. Pierre jusqu'au premier août, et l'on condamnait à une amende de trente sous pour l'évêque, et de cent vingt shelling pour le roi, celui dont l'avarice cherchait à éluder la loi. (1) Il paraît, d'après une cédule curieuse extraite du registre de Saint-Jean de Latran par l'ordre de Grégoire VII, que la perception de la taxe était confiée aux soins des évêques de chaque diocèse, et qu'à cette époque la somme entière s'élevait à un peu plus de deux cents livres sterling de monnaie saxonne. (2)

(1) *Apud* Selden, *Analect.*, p. 73.

CHAPITRE IV.

Origine de l'institution monastique. — Moines anglo-saxons de S. Grégoire, de S. Colombe et de S. Benoît. — Vœux d'obéissance. — Chasteté. — Pauvreté. — Possessions des moines. — Leur application aux arts mécaniques, à l'agriculture. — Leur hospitalité. — Leurs aumônes.

Dans les rivalités de partis les hommes font rarement grâce au mérite de leurs adversaires : lorsque les réformateurs du seizième siècle s'élevèrent contre l'église de Rome ils choisirent l'ordre monastique pour le but favori de leurs attaques, et lancèrent les traits les plus aigus de la satire contre les vices réels ou imaginaires de ceux qui professaient la vie religieuse. Pendant près de trois cents ans les leçons de ces apôtres ont été répétées par leurs zélés disciples : au nom de *moine* l'éducation protestante associe ordinairement les idées de fraude, d'ignorance et de superstition, et le portrait outré qu'en ont tracé dans l'origine l'animosité et le fanatisme est encore admiré comme une ressemblance exacte et fidèle. Si dans cet ouvrage le monachisme se montre sous des couleurs plus favorables que l'on se garde bien de condamner l'écrivain avec trop de pré-

cipitation; (1) la vérité est le premier devoir de l'historien, et les vertus des hommes méritent d'être mentionnées tout autant que leurs vices. L'objet de ce chapitre est de rechercher l'origine de la profession monastique, de distinguer les différens ordres des moines anglo-saxons, et de décrire les principes essentiels de leur discipline religieuse; c'est un sujet curieux, et le rôle important que l'ordre monastique joua autrefois sur le théâtre du monde ajoutera un nouvel intérêt à nos recherches. (2)

Durant les trois premiers siècles de l'ère chrétienne les plus fervens d'entre les sectateurs de l'Evangile se distinguèrent sous le nom d'*ascètes :* ils renonçaient à toutes les occupations qui auraient pu les distraire, partageaient leur temps entre le culte public et leurs dévotions particulières, et s'efforçaient par la pratique assidue de toutes les vertus d'atteindre à cette perfection sublime qui nous est tracée

(1) Il faut se rappeler que l'auteur écrit au milieu d'une nation protestante. (*Note de l'éditeur.*)

(2) Le dernier qui ait écrit sur ce sujet est M. Fosbrooke, qui a compilé ses deux volumes sur les mœurs et les coutumes des moines et des nonnes de l'Angleterre, «pour réprimer, dit-il, cet esprit de monachisme et de papisme qui s'est ranimé depuis peu.» Peut-être plusieurs lecteurs lui pardonneront-ils en faveur de sa bonne intention l'âpreté qui règne dans cet ouvrage; mais on aura de la peine à l'excuser d'avoir mis une seconde fois au jour les calomnies qui ont souvent été réfutées par les plus sincères des écrivains protestans. (Voyez Brown-Willis sur les abbayes mitrées, avec la préface de Hearne dans le *Collectanea* de Leland, vol. VI, p. 51.)

dans les livres saints. Tant que des princes païens occupèrent le trône impérial la crainte de la persécution concourut avec le sentiment du devoir à soutenir leur ferveur ; mais lorsque le sceptre eut passé dans les mains de Constantin et de ses successeurs l'austérité de la vie chrétienne se relâcha insensiblement ; l'influence de la prospérité et l'attrait de la dissipation l'emportèrent sur les maximes sévères de l'Evangile ; et plusieurs sous le masque du christianisme vouèrent un culte secret aux principes et aux vices du paganisme. Les plus fervens des fidèles remarquèrent ce changement déplorable et en furent alarmés : ils se déterminèrent à fuir un spectacle si odieux et si dangereux pour leur vertu ; les vastes et stériles déserts de la Thébaïde furent bientôt couverts d'une foule d'anachorètes, qui, sous la direction des Antoine et des Pachôme, gagnaient leur nourriture frugale à la sueur de leur front, et par la constance de leurs prières, de leurs jeûnes et de leurs veilles édifiaient et étonnaient leurs frères moins fervens. Telle fut l'origine de l'institution monastique : les premiers qui l'embrassèrent furent des laïques qui condamnaient la morale relâchée de leurs contemporains et aspiraient à pratiquer dans la solitude du désert les vertus sévères et pénibles de leurs prédécesseurs. Ils vivaient partagés en plusieurs petites communautés, dont un certain

nombre obéissait à l'autorité paternelle d'un supérieur commun : pour y être admis on n'exigeait dans le postulant d'autres qualités qu'un esprit de pénitence et le désir de la perfection. Tant que ces qualités étaient le mobile de sa conduite on l'exerçait avec soin aux différens devoirs de la profession monastique ; s'il venait à se repentir de son choix les portes aussitôt lui étaient ouvertes, et il lui était libre de partir : mais les apostats étaient en petit nombre ; la vertu de la plupart était un sûr garant de leur persévérance, et ce ne fut qu'après le déclin de leur première ferveur qu'ils furent astreints à des voeux irrévocables par la politique des législateurs qui succédèrent. (1)

De l'Egypte l'institution monastique se répandit avec rapidité dans les provinces voisines, et l'Occident s'empressa de suivre l'exemple de l'Orient. Vers le cinquième siècle des colonies de moines s'établirent dans chaque coin de l'empire, et la conversion des barbares du nord accrut prodigieusement leur nombre. Les prosélytes admiraient les vertus austères de

(1) Bingham, vol. I, p. 243 ; Fleury, *Hist.*, l. VI, c. 20, *Droit ecclés.*, c. XXI. Pendant près d'un siècle Fleury a été mis par ses frères, ses compatriotes et le clergé de France au nombre des plus grands écrivains catholiques. Un critique anglais, dans un ouvrage tout récent, a avancé qu'il n'était rien moins qu'un infidèle déguisé. Qui doit nous étonner le plus de la sagacité de celui-ci ou de l'aveuglement de ceux-là ? Comparez le premier volume de l'*Histoire de l'Eglise chrétienne*, p. 14, 16, avec le volume III, p. 317.

l'institution, et regardaient ceux qui la professaient comme une classe d'êtres supérieurs, amis et favoris de la divinité. A peine un monastère était-il érigé qu'il était rempli d'une multitude d'hommes qui désiraient préserver à l'abri de ses murs leur innocence de la séduction, ou qui cherchaient à effacer par les larmes du repentir les excès d'une vie déréglée : l'homme riche et puissant s'imaginait qu'en favorisant les intérêts de l'ordre il participait à son mérite, et le plus vicieux se flattait de pouvoir expier ses désordres passés en contribuant au soutien d'une classe d'hommes dont la vie était uniquement consacrée au service du Créateur. A mesure que l'ordre croissait on le divisait et subdivisait sans fin : tout abbé qui avait fondé un monastère prenait la liberté de choisir ou de former pour ses moines les règlemens qu'il jugeait à propos. Les additions des législateurs des âges suivans modifièrent ou altérèrent la simplicité du modèle égyptien, et quoique les traits les plus saillans de chaque famille portassent une ressemblance frappante mille nuances différentes les distinguaient légèrement l'une de l'autre. De savans et respectables antiquaires ont vivement soutenu que cette liberté de choix qu'exerçaient les cénobites du continent avait été refusée par les moines saxons; et qu'ils appartenaient uni-

versellement à l'institution de S. Benoît; (1) mais leur opinion n'est point appuyée sur une autorité satisfaisante : l'institution de S. Benoît s'est à juste titre acquis une trop grande célébrité pour être réduite à la nécessité d'usurper les caractères éminens des autres ordres. Je m'en tiendrai donc à nos anciens écrivains; avec les lumières qu'ils nous fournissent on peut encore percer les ténèbres de onze siècles intermédiaires, et découvrir parmi nos ancêtres trois grandes divisions de la profession monastique, dans les disciples, 1° de S. Grégoire, 2° de S. Colombe, 3° de S. Benoît.

I. Parmi les patrons du monachisme on doit assigner une place distinguée à Grégoire-le-Grand, que sa piété porta à échanger la dignité

(1) Reyner, dans son *Apostolatus Benedictinorum in Anglia*, est, comme les autres généalogistes, souvent bizarre et quelquefois extravagant. Il ne peut découvrir dans l'Eglise saxonne que des moines bénédictins : les missionnaires italiens étaient des moines bénédictins; les missionnaires gallicans étaient des moines bénédictins; les missionnaires écossais étaient ou devinrent immédiatement des moines bénédictins : tout écrivain de distinction, tout prélat d'une sainteté remarquable, les religieux de chaque couvent et le clergé de chaque cathédrale, étaient des moines bénédictins. (*Apost. Bened.*, p. 1-203.) C'est avec justice que Reyner pourrait réclamer le mérite d'une lecture patiente et d'une érudition immense; mais une partialité naturelle le poussa à faire étalage de l'ancienne gloire de son ordre, et son jugement fut esclave de sa partialité. Il eut pour successeur Mabillon, antiquaire d'un savoir égal et d'un discernement supérieur, qui choisit les principaux argumens de Reyner et s'efforça de les confirmer par l'addition de divers passages d'anciens manuscrits qui n'ont point été publiés. (Voyez Mabillon, *Præf. Sac.* 1; *Bened. Vet. Analec.*, p. 499.)

de préfet romain contre la haire d'un simple moine, et que le mérite tira de l'obscurité de sa cellule pour l'asseoir sur le trône de S. Pierre. En Sicile son ample patrimoine soutenait six familles distinctes de moines, et le reste de sa fortune était consacré à doter le grand monastère de Saint-André à Rome. Après des services si importans il pouvait avec raison s'approprier la fonction de législateur à l'égard de ceux qui devaient leur subsistance à sa libéralité; et nous pouvons avec certitude conclure, d'après les notions recueillies dans les anciens écrivains, que les règlemens qu'il imposa à ses moines différaient beaucoup des statuts de la plupart des autres ordres religieux. (1)

Le temps que ceux-ci employaient aux travaux manuels il ordonna que ses moines le consacrassent à l'étude; et tandis qu'ils briguaient l'honneur de conduire leurs disciples laïques à travers le sentier escarpé de la perfection monastique lui au contraire aspirait à la gloire

(1) Voyez Broughton, *Mémorial*, p. 231. Mais les écrivains bénédictins n'ont-ils pas à grands cris réclamé ce pontife comme un membre de leur institution? Je répondrai seulement que j'ai eu la patience de parcourir les dissertations de Reyner (*Apost.*, p. 167.) et de Mabillon, (*Anal. Vet.*, p. 499.) et je suis obligé de penser avec Baronius, (An. 581, VIII.) Broughton, (*Mém.*, p. 244.) Smith, (*Flores Hist.*, p. 81.) Henschenius et Papebroche, (*Act. San.*, tom. II; Mart., p. 123.) Thomassin, (*de Vet. et Nov. Discip.*, l. III, c. 24.) Basnage (an. 581.) et Gibbon, (vol. IV, p. 457.) que leur réclamation est dénuée de fondement. (Voyez aussi Sandini, *Vit. Pontif.*, vol. I, p. 203.)

plus grande encore de former des hommes qui par leurs talens soutinssent la doctrine de l'Eglise, et par leur zèle en étendissent les conquêtes. (1) Les plus éminens d'entre eux étaient honorés de son amitié, et jouissaient d'une place distinguée auprès de sa personne; ils l'accompagnèrent dans son ambassade à Constantinople : ils furent admis dans son conseil après son élévation au pontificat, et lui fournirent des missionnaires lorsqu'il projeta la conversion des Saxons. Augustin fut fier de marcher sur les traces de son père et de son instituteur : au clergé qui desservait sa cathédrale il réunit plusieurs de ses anciens frères, dont il fit ses conseillers et ses compagnons; pour les autres il érigea un vaste monastère qui, autant que le permettaient les circonstances, fut une copie exacte de son protopype à Rome. Nous n'avons point d'histoire complète de la lignée spirituelle de cet établissement; il est très probable que les couvens voisins reçurent leurs premiers sujets de Cantorbéry, et observèrent ponctuellement les statuts du monastère fondateur. C'est un sujet de controverse assez peu important de savoir si à une époque plus rapprochée et avant la réforme de S. Dunstan ils

(1) L'institution de S. Grégoire paraît avoir cherché à réuni, autant qu'il était en son pouvoir, les professions cléricale et monastique. (Bergier, *Diction. théolog.*, art. *Communauté*.)

abandonnèrent leur ancienne règle pour adopter celle de S. Benoît. (1)

II. Quarante-huit ans après l'arrivée d'Augustin sur la côte de Kent Oswald, roi de Northumbrie, demanda aux moines écossais un supplément de missionnaires. Colombe, de la race royale des Neils en Irlande, avait converti par ses prédications et ses miracles les habitans barbares de la Calédonie, et ses prosélytes, reconnaissans, avaient payé ses travaux de la donation de l'île d'Icolmkille, une des plus petites des Hébrides. (2) Les nations du nord chérirent long-temps sa mémoire avec tous les témoignages d'une profonde vénération : ses disciples par une pieuse obstination perpétuèrent les coutumes que son approbation avait sanctifiées à leurs yeux; on choisit son monastère

(1) La règle de S. Grégoire s'observa à Cantorbéry jusqu'à l'an 630, selon le témoignage du pape Honorius. (*Vestram dilectionem sectantem magistri et capitis sui S. Gregorii regulam.* Bède, II, 18.) Le privilége de choisir leurs propres abbés, droit qui distinguait les bénédictins, a été, dit-on, accordé aux moines par Dieudonné en 673. (Wilk., p. 43.) Mais on peut suspecter avec raison cette charte, puisque l'archevêque continua après cette époque de nommer les supérieurs de tous les monastères dans le royaume de Kent. (*Idem*, p. 57.) Quatre cents ans après le roi Ethelred introduisit des moines bénédictins dans la cathédrale et dans le manuscrit saxon de la charte qu'il donna en cette occasion; on lui fait dire « qu'ils étaient du même ordre que les compagnons de S. Augustin. » (Wilk., p. 282; Mores, *comment.*, de Ælf., p. 88.) Il faut cependant observer que ce passage ne se trouve pas dans le latin, qui d'après les signatures, paraît avoir été le manuscrit authentique. (Wilk., p. 264; Mores, p. 84.)

(2) Bède, l. III, c. 3; *Chron. sax.*, p. 21, an. 560.

pour la sépulture des rois d'Irlande, d'Ecosse et de Norwège; (1) enfin les évêques provinciaux en conservant dans leurs fonctions épiscopales la supériorité de leur ordre se soumettaient néanmoins dans d'autres points aux mandats de l'abbé, comme légitime successeur de Colombe, institution singulière dont les annales ecclésiastiques n'offrent aucun autre exemple. (2)

De ce monastère était sorti Aidan, l'heureux apôtre de la Northumbrie. Pendant le cours de ses travaux ce missionnaire avait les yeux fixés sur son patron Colombe : à son exemple il demanda la permission de se retirer de la cour pour aller habiter en quelque île solitaire, où sa dévotion ne fût pas troublée par les folies et les vices des hommes. On lui accorda l'objet de sa demande. Lindisfarne, à quelque distance de la côte de Northumbrie, était peuplée par une colonie de moines écossais, et l'évêque passait dans leur compagnie les heures qui n'étaient pas dévouées à l'exercice de ses fonctions épiscopales. Ses successeurs immédiats imitèrent avec zele sa conduite, et du monastère d'Aidan, l'institution monastique se répandit avec célérité dans les royaumes de Be-

(1) Voyez Buchanan. (*Rerum Scotic.*, l. I, p. 28.) Pinkerton dans le titre de son ouvrage intitulé : *Vit. antiq. sanctorum in Scotia*, a donné une carte de l'île.

(2) Bède, l. III, c. 4. Il est évident d'après sa vie écrite par Adomnan que Colombe se reconnaissait inférieur aux évêques.

nicie, de Deire, de Mercie et d'Est-Anglie.

Aucun écrivain latin ne nous a transmis la règle que suivaient ces disciples de Colombe, et les manuscrits irlandais qu'on a conservés sont écrits en une langue qui jusqu'ici a fait le désespoir de l'antiquaire le plus patient et le plus habile. (1) Mais Bède en différentes parties de ses ouvrages rend à leur vertu le témoignage le plus honorable : il nous fait une brillante description de leur patience, de leur chasteté, de leurs méditations fréquentes sur les livres saints, et de leurs efforts infatigables pour atteindre au comble de la perfection chrétienne. Ils choisissaient pour habitation les lieux les plus lugubres; le motif seul de la charité pouvait les tirer de leurs cellules, et s'ils paraissaient en public ce n'était que pour réconcilier des ennemis, instruire les ignorans, désarmer le vice et défendre la cause des infortunés. Ils possédaient tout en commun, regardaient la pauvreté comme la garde la plus sûre de la vertu, et refusaient avec respect les bienfaits des riches, ou les employaient aussitôt à soulager les besoins des indigens. Il n'a trouvé qu'une seule tache à leur réputation ; c'est une aveugle prévention en faveur de leurs devanciers, qui les faisait préférer leurs propres coutumes au

(1) Usher, *Brit. eccl. antiq.*, p. 919.

consentement unanime de toutes les autres églises chrétiennes; mais selon lui cette tache légère est effacée par l'éclat de leurs vertus. (1)

III. Tandis que les disciples de Grégoire dans le sud, et ceux de Colombe dans le nord travaillaient à propager leurs institutions réciproques les chrétiens du continent formèrent un autre ordre de moines qui supplantèrent graduellement leurs concurrens, et qui, dans les pays catholiques où ils existent encore, se distinguent par leur savoir, leurs richesses et leur nombre. Ils devaient leur origine au zèle de Benoît, natif de Nursie, qui au commencement du sixième siècle, pour fuir l'exemple contagieux de la jeunesse romaine, s'ensevelit à l'âge de quatorze ans, dans une caverne profonde et solitaire, au milieu des montagnes de Subiaco. Le jeune ermite passa trois ans dans cette prison volontaire, inconnu à tout autre qu'à son directeur spirituel, moine d'un monastère voisin; mais un miracle vint trahir sa retraite : son exemple excita autour de lui un dévouement semblable, et son désert fut bientôt habité par douze communautés de moines, qui le reconnaissaient pour leur père, et le révéraient comme leur législateur. Cependant la renommée de Benoît lui attira la jalousie de ses voisins;

(1) Bède, *Hist.*, l. III, c. 17, 26.

leurs calomnies le forcèrent à abandonner cette solitude, et il se retira sur le sommet du mont Cassin, dans l'ancien territoire des Volsques : c'est là qu'il passa le reste de ses jours dans la pratique de toutes les vertus monastiques et dans la jouissance des honneurs que ce siècle avait coutume de conférer à une sainteté éminente. Les patriciens de Rome confièrent à ses soins l'éducation de leurs enfans; sa cellule était visitée par les personnages les plus distingués, qui venaient solliciter sa bénédiction; Totila lui-même, ce superbe conquérant de l'Italie, ne dédaigna pas de consulter le saint abbé, et ses reproches le firent trembler.

Pendant les deux siècles qui s'étaient écoulés depuis la retraite de S. Antoine dans le désert les moines avaient dégénéré insensiblement de l'austère vertu de leurs fondateurs : Benoît composa sa règle autant pour ranimer la vigueur de l'ancienne discipline que pour en prévenir l'extinction totale. « Les préceptes de la perfection monastique, dit l'humble et fervent législateur, sont dans les livres inspirés ; les exemples abondent dans les ouvrages des saints pères : moi je borne mes efforts à enseigner avec humilité les principes d'une vie chrétienne, lesquels une fois connus nous donnent les moyens d'aspirer à la pratique des plus

sublimes vertus. » (1) Les admirateurs du monachisme surent bientôt apprécier le mérite de ses travaux : Grégoire-le-Grand reconnut dans sa règle une sagesse supérieure ; (2) et l'approbation générale de l'Eglise latine vint ensuite confirmer l'opinion du pontife.

Benoît eut soin que tous les momens de la journée fussent exactement employés aux différens devoirs pour lesquels ils étaient consacrés : on donnait six heures au sommeil ; aussitôt après minuit les moines se levaient pour chanter l'office nocturne ; pendant le jour ils étaient obligés de se rendre sept fois à l'église pour célébrer les autres parties de l'office canonique ; on employait sept heures au travail manuel, deux à l'étude et le reste à la réparation nécessaire des forces du corps. (3) Leur nourriture était simple, mais suffisante : douze à dix-huit onces de pain, une hémine de vin (4) et deux plats de légumes composaient leur portion journalière ; la chair des quadrupèdes leur était strictement interdite ; mais on adoucissait la rigueur de la loi en faveur des enfans,

(1) Reg. S. Ben., c. 73.

(2) S. Grég., *Dial.*, l. II. c. 36.

(3) Reg. S. Ben., c. 8, 16, 48.

(4) L'exacte mesure de l'hémine est inconnue : elle a fourni aux écrivains bénédictins le sujet de bien des dissertations savantes. (Voyez Nat. Alex., tom. V, p. 462 ; Mabillon, *Sæc. Bened.*, IV, tom. I, p. CXVI.)

des vieillards et des infirmes. Il mettait une sage indifférence à la couleur, à la forme et à qualité de leurs vêtemens, et recommandait seulement qu'ils fussent appropriés au climat et semblables à ceux du pauvre artisan; chaque moine avait un lit séparé, mais tous couchaient avec leurs habits afin qu'au premier signal ils fussent prêts à se rendre à l'église; tout était en commun; non seulement les objets de commodité, mais encore ceux de nécessité, étaient reçus et livrés à la discrétion de l'abbé. Il n'était permis à aucun frère de franchir le seuil du monastère sans la permission de son supérieur: à son départ il se recommandait aux prières de la communauté; à son retour il se prosternait dans l'église pour expier le déréglement de ses pensées, auquel il s'était livré durant son absence. Il lui était prescrit d'ensevelir dans un silence éternel tout ce qu'il pouvait avoir vu ou entendu hors de l'enceinte du couvent. (1)

On n'était admis qu'après un sévère examen: le postulant à genoux à la porte demandait à être reçu parmi les serviteurs de Dieu; mais on repoussait ses voeux avec dédain et on l'accablait de reproches pour humilier son orgueil. Quatre jours après sa persévérance triomphait de la répugnance apparente des moines: on

(1) Reg., 39, 40, 22, 33, 67.

le faisait passer successivement par les appartemens des étrangers et des novices, et un vieux frère était chargé d'observer sa conduite et de l'instruire dans les devoirs de sa profession. Avant la fin de l'année on lisait trois fois la règle en sa présence, et chaque lecture était terminée par l'avertissement qu'il était encore libre de partir. Enfin un an après son admission il entrait dans l'église, et déclarait devant Dieu et la communauté sa résolution de passer ses jours dans la profession monastique pour réformer sa conduite et obéir à ses supérieurs : il en signait l'engagement solennel et le déposait sur l'autel. (1)

Le législateur qui veut contraindre à l'observance de ses lois doit en punir la transgression, mais par des peines proportionnées à la faute : Benoît conseillait au supérieur de peser non seulement la nature de l'offense, mais encore l'obstination du coupable. « Il y a des esprits, faisait-il observer, qu'on peut diriger par une douce réprimande, tandis que d'autres refusent de se ployer aux châtimens les plus sévères. » Dans son code pénal il procéda graduellement des mesures les plus douces aux plus coërcitives ; à l'inefficacité d'un avertissement privé succédait le désagrément d'un reproche public :

(1) Reg., c. 58.

si le délinquant se montrait insensible à la honte on le séparait de la société de ses frères; (1) et s'il persévérait dans son opiniâtreté on lui infligeait une punition corporelle. Enfin pour dernière ressource la communauté s'assemblait dans l'église par l'ordre du supérieur, et ses ferventes prières recommandaient le rebelle à la pitié et à la clémence du Tout-Puissant : alors on le chassait; mais les portes du couvent n'étaient point fermées au repentir; le pécheur qui venait pour la troisième fois à résipiscence pouvait s'attendre à être accueilli avec bonté dans les bras d'un père indulgent; mais une quatrième chute comblait la mesure d'iniquités, et dès lors il était chassé sans retour. (2)

Du mont Cassin et du désert de Subiaco l'ordre de S. Benoît se répandit peu à peu jusqu'aux limites les plus reculées de l'église latine; c'est à S. Wilfrid qu'est dû l'honneur de l'avoir porté à la connaissance des Saxons. (3)

(1) C'est ce qu'on appelait *excommunication;* mais le coupable durant son isolement recevait souvent la visite et les consolations des senipètes, c'est à dire *seniores sapientes.* (Ben. Reg., c. 27.) Ce passage ne dévoile-t-il pas les mystères que les antiquaires ont cru découvrir dans les *Sempectæ* de Croyland?

(2) S. Ben., Reg., c. 23, 29.

(3) *Nonne ego curavi quomodo vitam monachorum secundum regulam S. Benedicti patris, quam nullus ibi prior invexit, constituerem?* (Wilfrid, *apud Edd.*, c. 45.)

Ce prélat dans un pélerinage qu'il fit aux tombeaux des apôtres avait conversé avec les disciples de S. Benoît, et bien qu'il eût été élevé à Lindisfarne sous la discipline écossaise il rendit volontiers témoignage à la supériorité de leur institution. Ayant ensuite obtenu une copie de la règle de S. Benoît il l'établit dans les monastères qui se trouvaient immédiatement sous sa dépendance, et la propagea de toute son influence dans les royaumes de Northumbrie et de Mercie : on peut se faire une idée du succès de ses travaux par les milliers de moines qui lors de sa disgrâce déplorèrent la perte de leur guide et de leur bienfaiteur. (1) Cependant le zèle de Wilfrid fut toujours dirigé par la prudence : s'il préféra une institution étrangère il ne ferma point les yeux sur le mérite de la discipline qu'avaient antérieurement adoptée ses compatriotes ; il conserva avec soin plusieurs pratiques dont l'utilité lui avait été démontrée par l'expérience, et qui étaient devenues respectables par leur antiquité, et en les amalgamant avec la règle de S. Benoît il améliora beaucoup l'état de la discipline monastique. (2)

(1) *Multa millia.* (Edd. c. 21.)

(2) *Revertens cum regula Benedicti instituta ecclesiarum Dei melioravit.* (Edd., c. 14.) On peut voir dans les règlemens tracés par S. Dunstan, *Apost. Bened.*, *app.*, part. III, p. 80., et dans la lettre

Bennet Biscop, célèbre abbé de Weremouth, fut contemporain de Wilfrid et compagnon de sa jeunesse; à l'âge de vingt-cinq ans il quitta la cour d'Oswin, son ami et son protecteur, roi de Northumbrie, et dirigea ses pas vers la capitale du monde chrétien : son intention était d'embrasser la profession monastique; mais auparavant il désirait de visiter les lieux où elle se pratiquait dans la plus grande perfection. Il parcourut avec une pieuse curiosité les règles, et observa les mœurs de dix-sept d'entre les monastères étrangers les plus célèbres; il honora trois fois les restes sacrés des apôtres à Rome, et passa deux ans parmi les habitans cloîtrés de la petite île de Lerins, qui lui donnèrent l'habit religieux et l'admirent à prononcer ses vœux. Par l'ordre du pape Vitalien il accompagna en Angleterre l'archevêque Théodore en qualité de guide et d'interprète, et celui-ci lui confia le gouvernement des moines de Cantorbéry; mais il se démit bientôt de cette dignité : sa dévotion le conduisit encore au Vatican, et il se crut bien dédommagé des fatigues de son pélerinage

de S. Ethelwold aux moines d'Egnesham (*MSS.* de Wanley, p. 110.) plusieurs coutumes particulières aux anciens moines saxons. S. Wilfrid au lieu de laisser à ses disciples le choix de leur abbé futur, comme l'enjoignait la règle de S. Benoît, se choisit lui-même et leur ordonna de lui obéir. (Edd., *Vit. Wilf.*, c. 60, 61.) Voyez aussi les *Vies des Saints* de Butler (le 12 de mars.)

par ce qu'il considérait comme une collection précieuse de livres, de tableaux et de reliques qu'il en rapporta. A son retour Egfrid, roi de Northumbrie, l'accueillit avec joie et avec respect, et il obtint de la munificence de ce prince un vaste domaine près de l'embouchure de la rivière Were, sur lequel il bâtit son monastère, dédié en l'honneur de S. Pierre. La réputation de Bennet augmenta rapidement le nombre de ses disciples; une autre donation du roi le mit en état d'élever un second couvent à Jarrow, sur la rive méridionale de la Tyne; et ces deux établissemens furent si féconds que quelques années après la mort du fondateur ils ne contenaient pas moins de six cents moines. (1) Il est probable que la règle de S. Benoît fut la discipline à laquelle il soumit ses disciples; les modifications qu'il y apporta étaient le fruit de ses propres observations pendant ses voyages, et de son application constante à la prospérité de ses monastères. (2) Ses compatriotes tirèrent de grands et précieux avantages de ses travaux : ils

(1) Bède, *Vit. abbat.* Wirem., p. 293.

(2) Il est certain d'après Bède (*Idem*, p. 298.) qu'il adopta les règlemens de S. Benoît quant à l'élection de l'abbé; et dans le siècle suivant Alcuin recommanda aux moines l'étude fréquente de la règle de S. Benoît. (Alc., *Ep.* 49.) De là Mabillon prétend que les moines de Weremouth étaient des bénédictins; (*Anal. vet.*, p. 506.) mais l'adoption d'un règlement n'est pas une preuve suffisante; et l'homélie de Bède sur le fondateur de son monastère justifiera le soupçon que le Benoît dont la règle était recommandée n'était pas l'abbé italien, mais

apprirent des ouvriers qu'il fit venir de la Gaule l'art de faire le verre et de bâtir avec la pierre; les tableaux étrangers dont il décora ses églises excitèrent l'émulation, et les nombreux volumes qu'il déposa à la bibliothèque de son monastère encouragèrent l'industrie et entretinrent les progrès de ses moines. Bennet contribua plus que personne à la civilisation de ses compatriotes depuis les prédications des missionnaires romains, et la reconnaissance du vénérable Bède en a transmis la mémoire à la postérité dans le plus agréable de ses ouvrages, la vie des abbés de Weremouth.

Tandis que l'ordre bénédictin s'établissait ainsi partiellement dans le royaume de Northumbrie Aldhelm, évêque de Sherburn, et Egwin, évêque de Worcester, le faisaient prospérer dans les provinces méridionales avec un zèle égal ou peut-être plus grand encore.

Le premier l'introduisit dans ses trois monastères de Malmesbury, de Frome et de Bradanford; (1) le second érigea une magnifique abbaye

un saxon. Bennet lui-même paraît attribuer la discipline qu'il établit à ses propres observations. *Ex decem quippe et septem monasteriis quæ inter longos meæ crebræ peregrinationis discursus optima comperi, hæc universa didici, et vobis salubriter observanda contradidi.* (Bède, *idem*, p. 297.)

(1) Anno 675. Malm. *de Pont.*, l. V, p. 344, 353, 356. Aldhelm dit de S. Benoît :

Primo qui statuit nostræ certamina vitæ
Qualiter optatam teneant cœnobia formam.
(*De Laud. Virg.* in biblioth. Pat., vol. VIII.)

à Evesham, dans laquelle, d'après une bulle du pape Constantin, il plaça des moines bénédictins, dont l'institution était à peine connue dans cette province. (1) Leur exemple fut suivi par plusieurs de leurs frères, qui, par caprice ou par raison, préféraient plus ou moins la discipline étrangère. Les différentes gradations de la hiérarchie monastique telles qu'elles existent de nos jours, ses provinciaux, ses généraux et ses congrégations, étaient alors inconnues; chaque abbé était le législateur de ses propres sujets sans que l'opinion ou les ordres des supérieurs vinssent contrôler son autorité; mais la règle de S. Benoît, parmi les autres droits qu'elle avait à leur estime, contenait un réglement qui mérita l'approbation de tout le corps monastique. Autrefois les évêques de chaque diocèse avaient été investis du droit de nommer aux abbayes vacantes : (2) le législateur de Subiaco vit ou crut voir dans cette pratique la source des plus graves abus, et il établit comme principe essentiel de sa règle que le supérieur de chaque monastère serait choisi par les suffrages de ses membres. (3)

(1) *Quæ minus illis partibus habetur.* (*Bulla Cons.* apud Wilk., p. 71, an 709.)

(2) C'est ainsi que S. Aldhelm fut nommé par l'évêque de Winchester, *pro jure tunc episcoporum.* (Malm., *de Reg.*, l. I, c. 2, f. 6; Gale, 344; *Apost. Ben.*, p. 20; Wilk., p. 57, 86.

(3) *Ben. Reg.*, c. 24. Les pontifes octroyèrent successivement cette

Les moines de chaque ordre acceptèrent avec empressement un réglement si favorable à leur indépendance, et plusieurs évêques s'y opposèrent avec une chaleur égale, le considérant comme une violation de leurs anciens droits: mais l'ordre épiscopal renfermait dans son sein les protecteurs déclarés de l'état monastique, et le privilége contesté fut bientôt confirmé par les décrets des papes et les chartes des princes. (1)

Cependant les monastères n'étaient pas exclusivement peuplés d'hommes; il paraît que la retraite du cloître avait aussi des attraits particuliers pour les dames saxonnes: la complexion délicate de leur sexe et son caractère volage semblaient il est vrai moins compatible avec la rigueur d'une retraite perpétuelle et cet enchaînement toujours nouveau de veilles, de jeûnes et de prières; mais plus l'entreprise leur paraissait difficile, plus elles manifestaient d'ardeur et de zèle; elles s'impatientaient d'attendre qu'on instituât des couvens dans leur pays natal: des femmes se rendaient en foule aux établissemens étrangers de Faremoutier, de Chelles et

immunité monastique et d'autres encore pour soustraire les moines à l'oppression de certains évêques : cependant il y en eut plusieurs qui trouvèrent le remède pire que le mal. Voyez S. Bernard (*de Consid.*, l. III, c. 4.) et Richard, archevêque de Cantorbéry. (*Ep. Pet. Blesen, ep.* 68.) Voyez aussi Fleury. (*Discours*, VIII, c. 13.)

(1) Wilk., *Con.*, p. 44, 49, 71, 74; Gale, 311, 345, 353.

des Andelys; et la première de ces maisons fut successivement dirigée par des abbesses de la race royale de Hengist. (1) Toutefois sur la fin du septième siècle les Saxons méridionaux pouvaient se vanter de posséder plusieurs communautés ferventes de nonnes sous la direction d'Eanswide, de Mildrede et d'Ethelburge, princesses non moins illustres par leur piété que par leur naissance. En Northumbrie, à la même époque, l'abbesse Heiu, première dame parmi les tribus du nord qui prit le voile monastique, gouverna, sous le patronage de l'évêque Aidan, un petit couvent obscur à Hereten ou l'île du Cerf. (2)

Elle fut remplacée par Hilda, dont la famille, les vertus et les talens firent jaillir un brillant éclat sur l'institution. Hilda était alliée aux princes de l'Est-Anglie et de la Northumbrie; les rois et les prélats venaient la consulter et suivaient avec respect ses avis. Oswin lui confia sa fille Ælfleda encore enfant avec une dot de cent hides de terre. (3)

Enrichie par les donations de ses amis elle fonda à Whitby un double monastère, dont

(1) Anno 640. Bède, l. III, c. 8.

(2) Hartlepool, id. l. IV, c. 23.

(3) Oswin avait fait vœu de consacrer sa fille au service de Dieu s'il remportait la victoire contre Penda. (Bède, l. III, c. 24.) Un hide contenait 120 acres. (*Hist.* Elien, p. 472, 481.)

une partie renfermait une réunion de nonnes, et l'autre une réunion de moines, qui tous ensemble reconnaissaient son autorité maternelle : elle établit parmi ses disciples de l'un et de l'autre sexe cette communauté de biens qui distinguait les premiers chrétiens à Jérusalem, et tout ce qu'ils possédaient en particulier était considéré comme la propriété de tous. Le vénérable Bède a rendu hommage à leurs vertus, et l'on ne vit pas moins de cinq moines de Whitby élevés à l'épiscopat durant la vie de leur fondatrice. (1) De la Northumbrie l'institution s'étendit bientôt dans le royaume de Mercie.

Peut-être le lecteur aura-t-il été étonné de voir une communauté d'hommes soumise au gouvernement spirituel d'une femme ; cependant ce système de gouvernement monacal, quelque singulier qu'il puisse paraître, était autrefois suivi dans la plupart des pays chrétiens : on en peut attribuer l'origine à la sévérité avec laquelle les fondateurs d'ordres religieux ont toujours prohibé toute espèce de commerce inutile entre leurs disciples des deux sexes. Il était toutefois impossible de l'empêcher entièrement ; les fonctions du ministère sacré avaient toujours été le partage exclusif des hommes, et eux seuls étaient en état de supporter les fatigues du labourage

(1) Bède, l. III, c. 24; l. IV, c. 23.

et d'administrer les biens considérables que divers couvens avaient reçus de la piété de leurs bienfaiteurs ; mais on pensa que si l'on ne pouvait vaincre la difficulté on pouvait du moins la diminuer : dans cette vue quelques législateurs monastiques conçurent le plan des monastères doubles. Dans le voisinage de l'édifice destiné à recevoir les jeunes filles qui faisaient vœu de virginité était un bâtiment pour la résidence d'une société de moines ou chanoines, dont le devoir était d'officier à l'autel et de veiller à l'économie extérieure de la communauté.

On supposait que la vie religieuse et les mortifications auxquelles ils s'étaient condamnés et les engagemens les plus solennels les feraient surmonter la tentation, et pour éloigner même tout soupçon de mal, on leur défendait strictement d'entrer dans la clôture des femmes, excepté en des circonstances spéciales, avec la permission de la supérieure et en présence de témoins. Telle était la raison pour laquelle l'abbesse avait l'autorité suprême sur les moines ainsi que sur les nonnes : leur prieur dépendait de son choix, et il était obligé de conformer sa conduite à ses instructions. (1) C'est à S. Co-

(1) Comme je ne connais point d'écrivain qui ait traité ce sujet *ex professo* j'ai été forcé de recueillir des notions éparses dans les ouvrages des anciens historiens. Il existait un établissement d'un genre à peu près semblable à Remiremont en Lorraine, qui fut entraîné par le torrent de la révolution française.

lombe que cette institution dut sa propagation en France; et elle a probablement été transportée en Angleterre des maisons de son ordre, qui furent long-temps le rendez-vous favori des dames saxonnes.

C'est sur ce plan que furent établis les principaux couvens de religieuses durant les deux premiers siècles qui suivirent la conversion de nos ancêtres; nous ne sommes pas même certains qu'il en ait jamais existé d'autres d'un genre différent. (1) On avait pour eux la plus haute estime; c'est là que furent élevées les plus distinguées des saintes saxonnes et plusieurs des prélats les plus éminens. La conduite de la plupart de ces communautés était si édifiante que le souffle de la calomnie n'osa jamais ternir leur réputation, si l'on en excepte cependant le seul monastère de Coldingham : la vertu de quelques-uns de ses membres était devenue suspecte; un incendie qu'on attribua à la vengeance céleste confirma les soupçons des contemporains, et a transmis à la postérité le témoignage de leur

(1) Il paraît d'après Bède que les monastères de Faremoutier, de Chelles et des Andelys étaient doubles, (l. III, c. 8.) et Broughton le prouve aussi. (*Mem.*, p. 343.) Chez les Saxons du moins les principaux étaient de la même institution. Whitby, (Bède, l. IV, c. 23, *Vit. Cuth.*, c. 24.) Berking, (*Idem*, c. 7.) Coldingham, (*Idem*, c. 25.) Ely, (*Idem*, c. 19.) Wenloch, (*Bonif.*, *ep.* 21, p. 29.) Repandun, (Gale, p. 243.) Wigor (p. 568.) et Winburn. (*Mab. Sæc.*, 3, *Vit. S. Liob.*, p. 246.) Voyez aussi Bède, l. III, c. XI, et les *Collectanea* de Leland. (Vol. III, p. 117.) A Béverley il y avait un monastère de

infamie. (1) Le pieux évêque de Lindisfarne, S. Cuthbert, fut affecté d'une profonde douleur lorsqu'il en reçut la nouvelle et dans l'angoisse que lui causait son zèle il commanda à ses disciples d'exclure toute femme du seuil de sa cathédrale. On exécuta religieusement sa volonté, et pendant plusieurs siècles nulle femme n'entra impunément dans aucune des églises où le corps de ce saint avait reposé. (2) Cependant malgré l'accident de Coldingham et l'improbation de Cuthbert l'institution se soutint dans un état florissant jusqu'à l'époque où les Danois païens détruisirent de fond en comble les monastères doubles avec tous les autres édifices sacrés qu'ils rencontraient dans le cours de leurs dévastations. (3)

moines, un collége de chanoines et un couvent de nonnes qui obéissaient au même abbé. (*Mong. Ang.*, vol. I, p. 170; *Lel. Coll.*, vol. III, p. 100.)

(1) Bède, l. IV, c. 25.

(2) Sim. Dunel, *Hist. eccl. Dun.*, p. 102. On bâtit pour la commodité des femmes une nouvelle église, et on l'appela l'*Eglise verte.* (*Idem.*) On observait un règlement semblable dans plusieurs des monastères de Saint-Colombe en France. (Voyez la *Vie des Saints*, par Butler, 5 Sept. Mab. præf. I; *Sæc.* 3, CXXXVII.)

(3) Un de nos plus savans antiquaires a découvert un autre ordre de religieuses qui paraît avoir été laissé long-temps dans l'oubli. Spelman avait observé que les Saxons faisaient toujours une distinction entre *Nonna* et *Monialis* en latin, et *Nunna* et *Mynekin* dans leur propre langue, d'où il conclut que les dernières doivent avoir été les femmes d'ecclésiastiques mariés, que leurs maris avaient flétries du nom de *Mynekin*, dérivé de *Minne*, mot gothique dont la signification n'est pas très décente. (Spel., *Con.*, p. 529; Wilk., *Con.*, p. 294.) Il serait difficile

Tels sont tous les divers ordres religieux que j'ai pu découvrir et qui furent introduits chez les Anglo-Saxons : ils se distinguèrent les uns des autres par la distribution du temps, la disposition des jeûnes et des prières et par les petits détails de la discipline intérieure, mais tous avaient également adopté les trois engagemens que l'on considère encore comme essentiels à l'institution monastique : 1° une soumission sans bornes aux ordres légitimes de leurs supérieurs, 2° un célibat perpétuel, et 3° un renoncement volontaire à la propriété privée.

1° Dans le langage de la discipline monastique la plus importante des vertus, laquelle n'est pas absolument exigée de tout autre chrétien, c'est l'obéissance : (1) on regarde la perversité naturelle de la volonté humaine comme la source de tout désordre moral, et pour l'empêcher de

de se tromper plus grossièrement : les *excerpta* d'Egbert d'Yorck nous apprennent que les *Mynekins* étaient des femmes « qui s'étaient consacrées à Dieu, qui avaient voué leur virginité à Dieu, et qu'elles étaient les épouses du Christ. » La vérité est que les *Mynekins* s'appelaient ainsi du saxon *munne*, parce qu'elles observaient la règle des moines, tandis que les nonnes suivaient la règle des chanoines. Cette distinction est clairement exprimée dans le *Codex constitutionum* de la bibliothèque Bodléienne, où l'on classe les *Mynekins* avec les moines, et dans lequel on leur recommande la pratique des mêmes devoirs; les nonnes sont classées avec les prêtres, et on leur prescrit comme à eux d'observer la chasteté et de vivre selon leur règle. (*Con. Jun.*, 121.)

(1) *Tota monachorum vita in simplicitate consistit obedientiæ.* (Alcuin, *Ep.* 59.)

chercher des jouissances défendues elle doit céder le droit de décider par elle-même, et apprendre à se soumettre en toute circonstance au jugement d'un autre. Celui qui aspire à l'honneur d'un vrai religieux doit, selon le patriarche des moines de l'Occident, laisser à la disposition de son supérieur toutes les facultés de son âme et toutes les forces de son corps. (1) On peut voir dans la règle que S. Dunstan promulga pour l'observance des monastères anglo-saxons jusqu'où l'on portait cette maxime; elle embrasse non seulement les points les plus importans, mais elle descend encore jusqu'aux particularités les plus minutieuses : elle exige la permission du supérieur pour les actions les plus ordinaires de la vie, et condamne sévèrement le frère qui dans une occasion quelconque osera prendre une résolution de lui-même sans avoir demandé ou obtenu l'avis ou plutôt l'ordre de son abbé. (2) Dans l'obéissance qu'on exige il doit y avoir promptitude et contentement : elle comprend les décisions du jugement autant que les résolutions de la volonté, (3) et n'admet aucune exception; toutefois

(1) *Quibus nec corpora sua nec voluntates licet habere in propria potestate.* (*Reg. S. Bened.*, c. 33.)

(2) *Nullus quippiam quamvis parum sua et quasi propria adinventione agere præsumat.* (*Apost. Bened.*, app. par. III, p. 92.)

(3) *Reg. S. Columb.*, c. 1; *Reg. S. Bened.*, c. 5; *Idem*, c. 5, 7.

dans le cas où les ordres du supérieur seraient contraires à la loi de Dieu on exhorte le moine à secouer les chaînes de l'obéissance et à braver hardiment la mauvaise humeur et la vengeance de son abbé plutôt que d'encourir la disgrâce du Tout-Puissant. (1)

2° A l'obéissance était jointe la plus exacte vigilance sur la chasteté : les grands éloges qu'on donne à cette vertu dans les écrits inspirés lui avaient mérité une place distinguée dans l'estime des premiers chrétiens; dès le commencement du deuxième siècle nous voyons une multitude de personnes des deux sexes qui se sont dévouées au célibat perpétuel. (1) Les fondateurs des ordres monastiques suivirent avec ardeur leur exemple, et aujourd'hui même leurs successeurs s'engagent par les vœux les plus solennels à l'observer avec une exactitude scrupuleuse : les Saxons, chez qui les conquêtes, en leur fournissant l'occasion favorable de satisfaire leurs sens, avaient réveillé l'effervescence des passions, regardaient la

(1) *Admonendi sunt subditi ne plus quam expedit sint subjecti.* (*S. Greg. apud Grat.*, 2, q. 7, *Can.*, 57.)

(2) S. Just, *Apol.*, I, c. 10; Athenag., *Leg.*, c. 3. Cependant la sagacité de Mosheim a découvert que cette pratique dut son origine non à la doctrine de l'Evangile, mais à l'influence du climat de l'Egypte. (Mosh., *Sæc.*, II, p. 2, c. 3; xl, *Sæc.*, III, p. 2, c. 3.) S'il en est ainsi nous devons admirer l'héroïsme de ses habitans d'aujourd'hui, qui dans leurs harems ont vaincu l'influence du climat, et ont introduit la pratique *difficile* de la polygamie en place de la vertu *facile* de la chasteté.

chasteté comme l'effort le plus pénible de la vertu humaine ; ils révéraient ceux qui la pratiquaient comme des êtres d'une nature en cela supérieure à la leur : ils apprenaient à estimer une religion qui pouvait donner à l'homme la force de résister à l'influence de ses penchans, et leur vénération pour cette vertu s'accrut à mesure qu'ils se familiarisèrent avec la doctrine de l'Evangile. Quiconque voudra comparer les mœurs dissolues des Saxons païens avec le célibat sévère des ordres monastiques sera étonné du nombre considérable de reclus des deux sexes qui pendant le siècle qui suivit l'arrivée de S. Augustin avaient volontairement embrassé cette vie de continence perpétuelle. Ce pieux enthousiasme ne se bornait pas à l'enceinte des couvens; il y en eut beaucoup qui au milieu des cours et dans les liens du mariage imitèrent à l'envi l'austère chasteté du cloître : dans ce nombre on peut citer Edilthryda comme un exemple remarquable : elle était fille d'Anna, roi des Angles de l'Est, et dans sa première jeunesse elle avait fait vœu de virginité ; mais la politique de ses parens contraria son désir secret, et elle fut obligée d'épouser Tondberct, alderman des Gerviens. Ses instances cependant émurent le cœur de son époux, et, soit par sensibilité, soit par religion, il respecta sa chasteté. A sa mort

elle se retira dans une demeure solitaire de l'île déserte d'Ely; mais ses parens forcèrent sa paisible retraite, et l'offrirent en mariage à Egfrid, fils du roi de Northumbrie, prince qui avait à peine atteint sa quatorzième année. Insensibles à ses larmes ils la remirent entre les mains des envoyés du prince, qui malgré sa résistance l'emmenèrent comme une victime à la cour de Northumbrie; mais sa constance triompha de la passion du jeune prince, et après avoir conservé sa virginité pendant douze ans au milieu des plaisirs de la cour et avoir lutté contre les sollicitations de son époux elle en obtint la permission de prendre le voile dans le monastère de Coldingham. (1) L'absence ranima l'affection d'Egfrid; il se repentit de sa condescendance, et se préparait à l'enlever de force du couvent lorsqu'elle s'enfuit à Ely dans sa première retraite. Après un certain laps de temps sa réputation attira autour d'elle une société de nonnes parmi lesquelles elle passa le reste de sa vie dans la pratique des devoirs monastiques, aussi distinguée par sa ferveur que par son extrême humilité. (2)

(1) Malgré le sentiment de Hutchinson (*Hist. et Ant.* de Durham, p. 17.) j'ai hasardé l'autorité de Bède pour placer Edilthryda à Coldingham. (*Hist.*, l. IV, c. 19, 25.)

(2) *Idem, Hist. Eliensis*; p. 597. Hume observe (*Hist.*, c. I, p. 31.)

Pour assurer la chasteté de leurs disciples les législateurs des moines avaient pris les précautions les plus efficaces que l'esprit humain pût imaginer ; on leur insinuait également par des préceptes et des exemples la nécessité de mortifier tout penchant déréglé ; la sobriété dans leurs repas et la simplicité dans leurs vêtemens rappelait continuellement à leurs pensées qu'ils avaient renoncé au monde et à ses sensualités, et qu'ils avaient consacré leur âme et leur corps au service de la divinité ; ils dormaient tous dans la même chambre, et une lampe qui éclairait l'obscurité de la nuit exposait la conduite de chacun aux regards du supérieur. Les portes du couvent étaient fermées contre l'intrusion des étrangers ; on défendait les visites d'agrément et même d'affaires, et le moine que les besoins de la communauté appelait hors de sa cellule était constamment accompagné pendant son absence par deux frères. (1) Aux précautions de la prudence on ajoutait celles de la religion : les

qu'Egfrid mourut sans enfans parce que sa femme avait refusé de violer son vœu de chasteté. Il aurait pu néanmoins ajouter que le roi lors de leur séparation n'était âgé que de vingt-six ans ; qu'il épousa une seconde femme, et qu'il vécut avec elle quatorze années. Egfrid monta sur le trône en 670, se sépara d'Edilthryda en 671, et périt dans une bataille en 685. Comparez Bède (l. IV, c. 19, 26.) avec la *Chronique saxonne*, an. 670, 673, 679.

(1) Wilk. (*Conc.*, p. 97, 100; *Apost. Bened.*, *app.*, par. III, p. 78, 79.)

poètes chantaient les louanges de la chasteté, et les prédicateurs l'exaltaient dans leurs discours; ces hommes ainsi dévoués apprenaient à se regarder comme « les époux immaculés de l'Agneau, » et on leur promettait la brillante récompense que le livre de l'Apocalypse dit être réservée à ceux « qui n'ont pas été souillés par les femmes; » toutefois dans une multitude d'individus ainsi réunis pour tendre au même but il est impossible que tous soient animés du même esprit, ou qu'ils persévèrent tous avec le même courage : parmi ces reclus il y en eut sans doute quelques-uns que la passion ou la séduction portèrent à violer leur engagement solennel; mais la réputation sans tache d'une immense majorité suffisait pour couvrir la honte des plus faibles de leurs frères, et rendait un témoignage honorable à la constance de leur vertu et à la vigilance de leurs supérieurs.

3° La troisième condition était un renoncement volontaire à toute propriété, qu'on exigeait de celui qui aspirait à l'état monastique. Le Sauveur du genre humain avait lancé les plus terribles anathèmes contre les riches de ce monde, et c'est aux éloges qu'il avait donnés à la pauvreté que les monastères ont dû leur origine. Antoine, jeune égyptien, héritier d'une fortune considérable, entra par curiosité ou par dévotion dans une église pendant la

célébration de l'office divin : « Allez; vendez ce que vous avez, donnez-le aux pauvres, et vous aurez un trésor dans le ciel, » furent les premières paroles qui frappèrent son oreille. Il crut entendre la voix du ciel même qui s'adressait à lui, vendit tous ses biens, en distribua le prix aux pauvres, et se retira dans le désert de la Thébaïde. Sa réputation lui attira bientôt un grand nombre de disciples, et la profession de pauvreté fut sanctifiée à leurs yeux par la conduite de leur maître. Cet esprit se répandit avec l'institution monastique dans l'empire d'Occident, et les premiers moines de la Bretagne montrèrent pour les richesses le même mépris que les anachorètes d'Egypte : ils considéraient la fortune comme le poison de la vie religieuse ; ils refusaient également les donations de leurs amis et le patrimoine de leurs frères ; les travaux du labourage étaient leur occupation journalière, et pourvoyaient à leur entretien. (1) Chaque législateur qui succédait inculquait à son tour avec soin la même discipline : S. Benoît disait à ses disciples qu'ils « seraient alors vraiment moines lorsque, comme leurs frères, ils vivraient du travail de leurs mains ; » et S. Colombe exhortait les siens « à fixer leurs regards sur le trésor

(1) *Ang. Sac.*, tom. II, p. 645, 646.

qui leur était réservé dans le ciel, et à considérer comme un crime non seulement de posséder ici bas, mais même de souhaiter plus que l'absolu nécessaire. » (1)

L'ancienne discipline fut long-temps observée dans l'est; mais les moines de l'occident s'éloignèrent graduellement de sa sévérité, et ce relâchement fut justifié par la perspective de plus grands avantages. Les fréquentes irruptions des barbares avaient dans plusieurs provinces détruit la plus grande partie du clergé, et le soin de l'instruction publique fut confié aux moines qu'un sort plus heureux avait préservés de la dévastation générale : (2) comme il leur fallait

(1) *Tunc vere monachi sunt si labore manuum vivunt sicut patres nostri.* (*S. Ben. reg.*, c. 48.) *Non solum superflua eos habere damnabile est, sed etiam velle. Dum in cœlis multum sint habituri, parvo extremæ necessitatis censu in terris debent esse contenti.* (*S. Colum. reg.*, c. 4.) Il fit aussi en vers l'éloge de la pauvreté; j'en citerai un passage pour donner un échantillon de son talent poétique.

O nimium felix parcus cui sufficit usus,
Corporis ut curam moderamine temperet æquo;
Non misera capitur cæcaque cupidine rerum:
Non majora cupit quam quæ natura reposcit;
Non lucri cupidus nummis marsupia replet,
Nec molles cumulat tinearum ad pabula vestes;
Pascere non pingui procurat fruge caballos;
Nec trepido doluit tales sub pectore curas,
Ne subitis pereat collecta pecunia flammis,
Aut fracta nummos rapiat fur improbus arca.
Vivitur argento sine, jam sine vivitur auro.
Nudi nascuntur, nudos quos terra receptat,
Divitibus nigri reserantur limina ditis:
Pauperibusque piis cœlestia regna patescunt,
(*Ep. Hunaldo discip. apud Massingham*, p. 411.)

(2) Le premier qui admit les moines aux ordres sacrés fut S. Athanase, patriarche d'Alexandrie. (Sandini, *vit. Pont.*, p. 118, not. 7.)

un certain fonds de connaissances pour exercer leur nouvel emploi avec honneur et avec avantage on commença à compter l'acquisition du savoir parmi les devoirs du cloître, et les travaux manuels furent remplacés par l'étude, occupation plus utile et plus honorable. Les monastères se virent alors dotés de biens assez considérables pour soutenir leurs membres, et la libéralité de leurs admirateurs venait sans cesse augmenter leurs revenus; pourtant on ne laissa pas de pratiquer la pauvreté : à l'aide d'une distinction ingénieuse, quoique fondée, on découvrit qu'elle pouvait encore exister au sein des richesses, et que chaque individu pouvait être privé de propriétés, quoique les biens de la communauté égalassent ceux de ses voisins les plus opulens. On définissait la pauvreté monastique «une abdication des propriétés privées : » tout ce que possédait le couvent était commun à tous ses membres; nul ne pouvait prétendre à la préférence sur ses frères, et tout article de commodité et de nécessité se re-

Siricius bientôt après décréta que tout moine dont les mœurs et l'éducation seraient propres aux fonctions cléricales serait aggrégé au clergé. (*Quos tamen morum gravitas et vitæ ac fidei institutio sancta commendat.*) (*Siricii epist. ad Himer., Terrac.*, c. 23.) Les ravages des barbares firent qu'on les employa plus souvent dans le ministère public, et lorsqu'on mit en question au commencement du septième siècle l'utilité de cette innovation Boniface IV assembla un concile à Rome, et soutint les intérêts des moines. Voyez-en les actes dans l'appendice de Smith, ajouté aux ouvrages de Bède, p. 717.

cevait et se livrait d'après l'ordre de l'abbé.(1) Telles étaient les notions que les moines saxons avaient reçues de leurs instituteurs. Refuser les donations de leurs amis eût été nuire à la prospérité de la communauté, et chaque année apportait de nouvelles sources de richesses aux monastères les plus célèbres. On en laissait il est vrai plusieurs languir dans le besoin et l'obscurité; mais il y en avait aussi beaucoup dont les grandes richesses excitaient l'envie des hommes avides et la rapacité des puissans. J'ai déjà fait mention des vastes domaines qu'Oswin donna à l'abbesse Hilda; Egfrid, un de ses successeurs, déploya une égale munificence en faveur de l'abbé Bennet Biscop : (2) lorsque par l'ordre du roi de Mercie on fit l'estimation de la riche abbaye de Glastenbury on trouva qu'elle comprenait environ huit cents hides de terre, (3) et dans l'énumération des différens biens appartenant aux moines d'Ely on compte plus de quatre-

(1) Il paraît cependant d'après plusieurs exemples des annales saxonnes que, bien que les moines fussent particulièrement privés de toute propriété, l'abbé, s'il en était le fondateur, considérait le monastère ainsi que ses dépendances comme lui appartenant, et en disposait par son testament : si l'héritier était moine, il devenait l'abbé; s'il était laïque il touchait le revenu, et était chargé d'entretenir les moines. Voyez Eddius, (*Vita Wilf*, c. 60, 61.) Wilkins, (*Conc.*, p. 84, 144, 172, 175.) Leland (*Collect.*, vol. 1, p. 298.) et les chartes dans l'appendice de Smith à l'édition de Bède. (p. 764.)

(2) Bède, l. III, c. 24, *Hist. abbat. Wirem.*, p. 294, 295.

(3) Malm., *Antiq. Glast.*, p. 314, 315.

vingts possessions situées dans les comtés voisins de Cambridge, de Suffolk, de Norfolk, d'Essex, d'Hereford et de Huntingdon. (1)

Les possessions des moines étaient comme celles du clergé exemptes de toute charge séculière, aussi l'espoir de participer à un privilége si avantageux donna-t-il lieu à un singulier genre de fraude, qui ternit pour un moment, mais à tort, la réputation de l'ordre. Bède nous apprend que sous le règne d'Aldfrid, roi de Northumbrie, certains gentilshommes avaient manifesté le désir ardent de consacrer leurs propriétés au service de la religion: on employa les présens et l'influence des amis pour obtenir le consentement du souverain, et les priviléges ecclésiastiques leur furent confirmés par d'amples chartes, signées du roi, des évêques et des principaux thanes; (2) mais la suite de leur conduite vint trahir leurs motifs secrets, et prouver qu'ils n'avaient en vue que les avantages et non les vertus de la profession monacale: ils ne renoncèrent ni aux habitudes ni aux plaisirs de la vie séculière, et se contentèrent de prendre le titre d'abbés et de réunir en quelque partie

(1) *Hist. Elien.*, p. 510. Pour les motifs de ces donations voyez le chapitre précédent, p. 147.

(2) Anno 704.

de leurs domaines une société de moines apostats et dissolus. La femme aussi était fière de suivre l'exemple de son époux, et sa vanité était flattée de la prérogative de donner des lois à une communauté de nonnes aussi ignorantes et aussi dépravées qu'elles. Le succès des premiers intrigans stimula l'industrie des autres : chaque favori nouveau avait soin de procurer une semblable charte à sa famille, et l'abus devint si général que le vénérable Bède a osé douter qu'il restât à peine dans quelques années un soldat pour défendre son pays contre l'invasion de l'ennemi. (1) Ce respectable prêtre à la fin de son histoire ecclésiastique, dédiée au roi Céolwulf, émet en termes respectueux son opinion sur ces prétendus moines, qui n'en avaient que le nom ; mais dans sa lettre à l'archevêque Egbert il prend un ton plus tranchant, et, dans un langage inspiré par le zèle et l'indignation, il insiste sur la nécessité de mettre promptement fin à une pratique si infâme. (2) Mais les abbés séculiers étaient nombreux et puissans, aussi bien dans les autres royaumes que dans celui de Northumbrie : ce

(1) *Decet prospicere ne, rarescente copia militiæ secularis, absint qui fines nostros a barbarica incursione tueantur... Omnino deest locus ubi filii nobilium aut emeritorum militum possessionem accipere possint.* (Bède, *Ep. ad Egb.* p. 309.)

(2) Bède, *Hist.* l. V, c. 24; *Ep. ad Egb. Ant.* p. 309, 312.

fut en vain que Bède les dénonça à son métropolitain, et que le synode de Cloveshoe attribua l'origine de cette institution à l'avarice et à la tyrannie; (1) ils survécurent aux censures du moine et à la condamnation du synode. Leurs descendans héritèrent de leurs monastères, et ce ne fut qu'aux ravages des Danois païens du siècle suivant que l'église saxonne dut leur anéantissement. (2)

C'est contre les biens et les immunités des moines que leurs ennemis ont dirigé leurs plus violentes attaques. L'esprit et la malignité se sont réunis pour signaler les richesses qui provenaient de la pratique de la pauvreté, et les distinctions qui étaient le prix du vœu d'obéissance. On prétend que les sectateurs du cloître ont

(1) Vilkins, p. 95.

(2) La plupart des écrivains modernes qui cherchent à déprimer les moines saxons ont soin de consulter les invectives de Bède contre les monastères séculiers; mais malheureusement ils se sont montrés incapables de distinguer les faux moines des véritables, et attribuent nettement aux seconds tous les vices que celui-ci reproche aux premiers. Voyez Inett, (*Orig. sax.*, vol. 1, p. 127; *Biog. Britan.*, art. Bède; Henri, *Hist.*, vol. 3, p. 299.) Inett a même découvert dans la lettre de Bède à l'archevêque d'Egbert que, eu égard à la dépravation générale des moines, ceux qui désiraient donner à leurs enfans une éducation vertueuse étaient obligés de les envoyer dans l'étranger. (Inett, *ibid.*) Après une lecture attentive de la même lettre je puis affirmer qu'elle ne contient pas la moindre allusion à une telle circonstance. Les véritables monastères étaient réellement, à cette époque, remplis d'hommes de la vertu la plus austère, et les plaintes de Bède ne sont dirigées que contre les nobles qui se faisaient abbés afin d'obtenir les priviléges monastiques, et contre leurs partisans, qui sans pratiquer les devoirs des moines en prenaient le nom et l'habit.

acquis sous sa discipline la science de la fraude et de la superstition, ainsi que l'art de porter le masque de la sainteté pour se jouer de la crédulité du peuple, et de prostituer à l'intérêt particulier les institutions les plus sacrées. Quand on examine les mœurs d'une classe d'hommes qui vivaient à une époque éloignée il est toujours difficile de restreindre l'essor de l'imagination; et si dans nos recherches il nous arrive de nous laisser guider par la prévention nous substituons souvent la possibilité à la réalité, et nous rejetons avec assurance sur le corps entier des crimes qui n'appartiennent peut-être qu'à quelques individus. Si dans la *théologie* des moines favoriser leur ordre était regardé comme la première des vertus, s'ils enseignaient que la fondation d'un monastère était la voie sûre qui pût conduire au ciel, et qu'une donation généreuse effaçait sans le repentir les péchés les plus mortels, (1) ils étaient indubitablement les corrupteurs de la morale et les ennemis du genre humain; mais il ne reste dans leurs écrits aucun vestige de ces doctrines, et nous sommes encore à apprendre de quelle source leurs adversaires modernes tirent ces lumières importantes. S'ils avaient consulté le vénérable Bède il leur aurait appris que «nulle

(1) Hume, *Hist.*, p. 42, 77; Sturges, *Réflex. sur le Papisme*, p. 21; Hen, vol. IV, p. 299.

offrande, quoique faite à un monastère, ne pouvait être agréable au Tout-Puissant si elle partait d'une conscience impure; » (1) ils auraient appris du concile de Calcuith que « le repentir n'était utile que lorsqu'il portait le pécheur à pleurer ses fautes passées, et l'empêchait de les commettre de nouveau; » (2) et ils auraient pu voir dans les actes du synode de Cloveshoe, combien une morale si intéressée semblait contraire à la pure doctrine de l'église saxonne: « L'homme, disent les prélats, qui se livre à ses passions dans la confiance que ses charités lui procureront le salut se jette lui-même dans les bras de Satan au lieu de faire une offrande agréable à Dieu. » (3) Les moines il est vrai mettaient les aumônes au nombre des moyens les plus efficaces pour désarmer la justice du Tout-Puissant, et les témoignages les plus évidens des écrits inspirés les affermissaient encore dans cette persuasion; mais ils ne désignaient pas leur ordre comme le seul ou le principal objet de la charité; ils proposaient des ou-

(1) Bède, *Ep. ad Egb.*, p. 312.

(2) *Admissa deflere, et fleta in postmodum non admittere.* (Wilk., *Con.*, p. 181.)

(3) *Sua Deo dare videntur,* (sed) *seipsos diabolo per flagitia dare non dubitantur.* (Idem, p. 98, XXVI.) Cloveshoe était probablement Abingdon; (traduction de Bède par Steeven, p. 292, not.) elle fut originairement appelée Sensham ou Senkesham. (Lel., *Itiner.*, vol. II, p. 42; IX, p. 33.)

vrages d'une utilité publique au pénitent qui était jaloux de faire sa paix avec le ciel ; ils l'exhortaient à réparer les routes, à construire des ponts, à racheter la liberté des esclaves, à exercer les devoirs de l'hospitalité, à vêtir et à soutenir dans leur détresse les paysans que les démêlés de leurs petits tyrans réduisaient souvent à la plus profonde misère. Si parmi ces différentes bonnes œuvres on faisait des donations fréquentes aux maisons religieuses le lecteur impartial doit plutôt les considérer comme des preuves de leur mérite que de leur avarice; car les hommes, quelque vicieux qu'ils soient, s'aveuglent rarement sur les vices de leurs maîtres; la malignité du cœur humain se plaît surtout à découvrir des défauts dans ceux qui ont des droits à la réputation d'une vertu éminente; et si les moines avaient été, comme on les représente souvent, une race paresseuse, avare et impudique ils n'auraient jamais inspiré la confiance, et leurs compatriotes ne les auraient pas enrichis par leurs bienfaits.

C'est surtout au commencement des sociétés religieuses que leur ferveur est généralement la plus active : les moines anglo-saxons du septième siècle étaient des hommes qui avaient abandonné le monde pour les motifs les plus purs, et dont la plus grande sollicitude était

de pratiquer les devoirs de leur profession ; ils avaient embrassé une vie ennuyeuse et peu attrayante, du moins en apparence : leurs exercices de piété étaient longs, leurs jeûnes fréquens, leur nourriture grossière et frugale ; pendant plus d'un siècle le vin et la bière furent interdits aux moines dans le monastère de Lindisfarne, et le premier adoucissement qui dérogea à cette sévérité fut en faveur de Ceolwulf, novice du sang royal. (1)

La discipline que S. Boniface prescrivit à ses disciples à Fulde il l'avait apprise en Angleterre, et nous pouvons en conclure que les bénédictins saxons, dont l'institution était cependant moins austère que celle des cénobites écossais, étaient des hommes de la plus rigide abstinence : ils s'abstenaient de l'usage de la chair, du vin, de la bière, et n'employaient point le secours des esclaves, cultivant de leurs propres mains les déserts qui les environnaient. (2) Sans doute ceux qui menaient volontairement une vie si austère et si mortifiée doivent être absous de ces vices odieux qu'on leur reproche, et s'ils consentaient à accepter les donations de leurs amis nous pouvons as-

(1) Hoved, anno 742.

(2) *Viros strictæ abstinentiæ; absque carne et vino, absque sicera et servis, proprio manuum labore contentos.* (*Ep. Bonif.*, p. 211.) Ils paraissent avoir enchéri, dans quelques points, sur la règle originale de S. Benoît. (Voyez la note *d*.)

surément attribuer cette acceptation à des motifs louables et légitimes.

On trouvera la preuve de cette vérité dans la conduite des premiers abbés de Weremouth : ils descendaient des plus nobles familles de Northumbrie, et leur monastère jouissait des plus amples revenus; cependant ils dédaignaient les vaines distinctions du rang et de la fortune, partageaient avec leurs moines les devoirs du cloître et les travaux du labourage, et dans leur nourriture, leurs habits et leur logement ils se mettaient au niveau des plus humbles de leurs disciples. Leurs richesses n'étaient pas employées à favoriser la paresse ou à satisfaire les plaisirs des sens; mais leur libéralité engageait les artistes étrangers à venir instruire l'ignorance de leurs compatriotes. Ils achetaient des tableaux et des statues pour l'ornement de leurs églises, et leur bibliothèque était enrichie des meilleurs ouvrages de la littérature sacrée et profane. Tel fut le dernier objet des soins de Bennet leur fondateur. Il avait un frère dont la cupidité aurait pu s'emparer du gouvernement de l'abbaye, et dont la prodigalité en eût bientôt épuisé ses trésors; il conjura les moines de ne jamais songer à lui donner leurs suffrages, de ne se laisser influencer ni par le crédit ni par l'affection, et d'élire pour son successeur le frère le puls

digne de la communauté, quelle que fût sa jeunesse ou sa naissance. (1)

La conduite des abbés de Weremouth était celle de presque toutes les sociétés religieuses de cette époque : ériger des édifices dignes du Dieu qu'ils adoraient, imiter la solennité du culte romain, et fixer par un brillant appareil l'attention de leurs frères ignorans et grossiers, voilà quelle était leur principale ambition; et c'est par de tels moyens qu'ils ont également accéléré les progrès de l'amélioration civile et religieuse.

I. L'architecture des Saxons à l'époque où ils furent convertis était informe et barbare; ils vivaient au milieu des ruines qui attestaient le goût d'un peuple plus civilisé; mais leur esprit inculte les regardait avec indifférence, et leur indolence se contentait des misérables cabanes de leurs ancêtres. La première impulsion qu'ils reçurent leur vint des missionnaires, qui construisirent des églises pour la commodité de leurs convertis : celles des Ecossais étaient bâties en planches de chêne, celles des Romains en pierres brutes; toutes étaient également couvertes de chaume ou de roseaux. Mais lorsque les Saxons en visitant les tombeaux des apôtres eurent vu les édifices publics des autres

(1) Bède, *Vitæ abbatum Virem.*, passim.; *Homilia in natal. divi Benedicti*, *op.* tom. VII, col. 464.

pays ils rougirent de l'imperfection des leurs, et résolurent d'imiter ce qu'ils avaient appris à admirer. Ils n'épargnèrent ni les travaux, ni la dépense; et tous les arts qui à cette époque se rattachaient à l'architecture furent introduits chez eux et perfectionnés. Une maçonnerie polie succéda à la structure brute et inégale des constructions élevées par leurs ancêtres; les toits de leurs églises furent revêtus de feuilles de plomb; de hautes tours couronnèrent la masse de l'édifice, et lui donnèrent un aspect plus imposant; et la multitude, qui n'avait pas voyagé, vit avec étonnement des fenêtres vitrées laisser pénétrer la lumière en les garantissant de la pluie et du vent. (1) On ignore les noms de ceux à qui les contrées les plus méridionales furent redevables de ces améliorations; (2) mais la reconnaissance de quelques historiens contemporains a immortalisé les travaux de S. Bennet et de S. Wilfrid dans le nord. Les églises voisines de Weremouth et de Jarrow en établissant la réputation du premier firent long-temps l'admiration de ses compatriotes. (3) Les efforts du second embras-

(1) Edd., *Vit. Vilf.*, c. 14.

(2) S. Aldhelm y contribua probablement. Malmesbury nous dit qu'une des églises qu'il avait fait bâtir surpassait toutes celles d'Angleterre. (Gale, p. 349.)

(3) Bède, p. 295.

sèrent une plus vaste carrière : son premier essai fut de réparer et d'embellir l'église cathédrale d'Yorck, qu'avait fait bâtir dans l'origine Edwin de Northumbrie, et qui alors, après le court intervalle de quarante ans, tombait tous les jours en ruines. Par ses ordres on fortifia les murs, on renouvela la charpente du toit, et une couverture de plomb put résister à l'intempérie des saisons; il fit enlever des fenêtres les treillis de bois et les rideaux de toile, conceptions grossières d'un siècle barbare, et y substitua des vitres, invention plus utile et plus élégante; il purgea l'intérieur de l'église de ses immondices, et en fit badigeonner les murailles jusqu'à ce qu'elles fussent devenues, selon l'expression de son biographe, plus blanches que la neige. (1) Ses succès à Yorck ayant donné un nouvel essor à son industrie il jeta encore à Rippon les fondemens d'une autre église sur un plan qu'il avait tracé lui-même. On nous raconte que la maçonnerie en était traitée avec un goût exquis; que le toit était soutenu par des colonnades, et que chacune des entrées principales était ornée d'un portique. (2) Le monastère d'Hexham fut le dernier et le plus admiré de ses ouvrages : la hauteur et la lon-

(1) *Super nivem dealbavit.* (Edd., *Vit. Vilf.*, c. 16.) Voyez aussi Malm., *de Pont.*, l. iij.

(2) Edd., c. 17.

gueur des murs, le brillant poli des pierres, le nombre des colonnes et des portiques, et les escaliers en spirale qui conduisaient au sommet de chaque tour ont exercé le talent descriptif d'Eddius, qui après deux voyages à la capitale du monde chrétien affirma hardiment qu'il n'existait pas de ce côté des Alpes une seule église qu'on pût comparer à celle d'Hexham. (1)

Sans doute ces édifices, qui jadis jetaient dans le ravissement leurs spectateurs, déplairaient aujourd'hui par le défaut de symétrie et de goût; mais il faut se rappeler qu'ils étaient les premiers essais d'un peuple à peine sorti de la barbarie, et les élémens d'un art que les travaux des générations suivantes ont perfectionné. Les hommes dont le génie et la protection contribuèrent à leur érection étaient les bienfaiteurs des peuples, et pourraient avec justice réclamer la reconnaissance non seulement de leurs contemporains, mais aussi de la postérité. (2)

II. L'intérieur de ces édifices indiquait la même espèce de perfectionnement, et déployait une rare magnificence; ils consacraient alors au service de la divinité une partie considérable des dépouilles que leurs barbares ancêtres avaient enlevées à un peuple plus civilisé,

(1) Edd., c. 22.

(2) Voyez la note *e*.

et l'on élève la vaisselle et les joyaux que leur piété versait dans les trésors des principales églises à une valeur telle que nous en croyons à peine le témoignage d'historiens véridiques de ce temps-là : ils nous apprennent que dans les fêtes les plus solennelles tous les vases employés au sacré ministère étaient d'or ou d'argent; que les autels étincelaient de joyaux et d'ornemens de ces précieux métaux ; que les vêtemens du prêtre et de ses assistans étaient en soie et ornés des plus riches broderies, et que les murs étaient garnis de tableaux étrangers et tendus des tapisseries les plus magnifiques. (1) Dans l'église d'Yorck se trouvaient deux autels chargés de vaisselle d'or et d'argent, dont l'un était aussi enrichi d'une quantité de pierreries, et portait un énorme crucifix d'une égale valeur. Au-dessus étaient suspendues trois rangées de lampes en forme de phare de la plus grande dimension. (2) Les livres mêmes dont on se servait dans les offices divins étaient couverts d'ornemens non moins précieux. S. Wilfrid ordonna que les quatre évangiles fussent écrits en lettres d'or sur un fond de pourpre, et les présenta à l'église de Rippon dans une cassette d'or garnie d'une multitude

(1) Bède, p. 295, 297, 299, 300; Edd., *Vit. Vilf.*, c. 17; Alc., *de Pont.*, V, 1224, 1266, 1488.

(2) Alc., *ibid*, V, 1488. Le phare était une machine à laquelle étaient suspendues les lumières dans l'église.

de pierres précieuses. (1) De ces divers ornemens quelques-uns avaient été achetés dans les pays étrangers, et plusieurs travaillés par le talent des artistes du pays. Les nonnes dans leurs couvens s'occupaient à broder des ouvrages élégans; dans les monastères les moines s'adonnaient aux différens arts mécaniques : le serrurier, le charpentier et l'orfèvre jouissaient d'une grande considération parmi leurs frères. Les abbés et les évêques ennoblissaient encore leur industrie en les employant de temps à autre, et cette préférence contribuait à piquer leur émulation et à développer leurs talens. (2)

III. Tandis que les arts mécaniques florissaient ainsi sous l'influence protectrice des ecclésiastiques les plus riches l'agriculture, plus importante encore, partageait également leur attention. Les propriétaires laïques forçaient leurs théowas ou esclaves à travailler leurs terres; mais dans chaque monastère il y avait un grand nombre de frères qui se dévouaient au labou-

(1) Edd., c. 17; Bède, l. V, c. 19. Si le lecteur désire avoir d'autres détails sur les magnifiques ornemens de leurs églises il peut consulter le *Monasticon*, vol. I, p. 40, 104, 165, 222.

(2) Bède, p. 296. S. Dunstan travaillait sur tous les métaux; (*Ang. Sac.*, vol. II, p. 94.) il fabriqua des orgues (Gale, p. 324.) et des cloches. (*Monast.*, vol. I, p. 104.) S. Ethelwold exerça les mêmes arts que son instituteur. (*Ibid.*) Une loi publiée sous le règne d'Edgar, mais probablement transcrite d'un plus ancien règlement, ordonnait à chaque prêtre d'apprendre quelque métier afin d'étendre les connaissances utiles. (Wilk., p. 225.)

rage, et leurs fermes, mieux cultivées, mirent bientôt une grande différence entre ces ouvriers animés par le devoir et ceux qui n'étaient poussés que par la crainte des corrections. (1) La plupart des domaines qu'on avait cédés aux moines étaient primitivement sauvages et incultes, entourés de marécages et couvertes de forêts : ils trouvaient ces sites plus propres à la retraite et à la contemplation, et comme les terres n'y avaient pas autant de valeur on leur en faisait plus volontiers la concession. (2) Mais les efforts opiniâtres des moines surmontèrent les obstacles de la nature et l'ingratitude du sol : les forêts furent défrichées, les eaux desséchées ; on ouvrit des routes, on jeta des ponts, on féconda les terres stériles; la côte de Northumbrie se couvrit chaque année de moissons abondantes, et de riches prairies s'élevèrent du fond des marais de Girvi. (3) Beaucoup de comtés en Angle-

(1) M. Turner remarque d'après le grand cadastre que les terres de l'église étaient dans un état plus florissant que celles des particuliers. (Vol. IV, p. 205.)

(2) Bède, p. 128, 144, 156, 164. Plusieurs monastères prirent le nom des localités qu'ils occupaient, comme Atbearwe, dans la forêt; (Bède, p. 144.) Ondryawuda, dans le bois de Deiri; (Bède, p. 183.) Croyland, terre marécageuse; (Ing., p. 1.) Thorney, l'île des épines; (Hug., Cand., p. 3.) Jarrow ou Gyrvum, marais. (Id., p. 2.)

(2) La côte de Northumbrie fut cultivée par les moines de Coldingham, de Lindisfarne, de Bambrough, de Tinmouth, de Jarrow, de Weremouth, d'Hartlepool et de Whitby. Les marais de Girvi furent

terre doivent leur grande fertilité aux moines, qui à une époque aussi éloignée furent les pères de l'agriculture ainsi que des arts.

Les corps monastiques au milieu de leur opulence n'étaient pas insensibles aux besoins des malheureux, car leurs législateurs leur avaient constamment recommandé la pratique de la charité et de l'hospitalité. Dans l'enceinte de chaque monastère était un bâtiment distingué sous le nom grec de *Xenodochion*, dans lequel un certain nombre de pauvres venaient recevoir des secours journaliers; il était aussi gratuitement ouvert à tout voyageur qui réclamait quelque soulagement.

Les moines étaient divisés en classes qui se relevaient tour à tour pour le service de l'hôpital; l'abbé seul en était dispensé : ses fonctions plus importantes ne lui permettaient pas d'être assujetti à des devoirs aussi réguliers; mais

desséchés et améliorés par les moines de Croyland, de Thorney, d'Ely, de Ramsey et de Méthamsted. Cette contrée marécageuse, théâtre de l'industrie monastique, s'étendait à soixante-huit milles depuis les frontières de Suffolk jusqu'à Wainfleet dans le Lincolnshire (Cambridgeshire de Camden.) Après un laps de tant de siècles il y a lieu de craindre que les inondations fréquentes ne nous en fassent perdre encore une partie considérable; dans les années 1795, 1799 et 1800 environ cent quarante mille acres furent ensevelis sous les eaux. « Encore deux ou trois inondations, dit M. Young, et la ruine sera complète; trois cent mille acres de la terre la plus riche de la Grande-Bretagne retourneront à leurs anciens propriétaires; les grenouilles, les foulques et les canards sauvages. » (*Annales de l'Agriculture*, 1804.)

on l'exhortait souvent de se joindre à ses frères dans l'accomplissement de cette pratique humble et édifiante.

On rappelait aux moines qu'ils devaient dans leurs bonnes œuvres fermer l'oreille aux suggestions de l'orgueil et de l'indolence, révérer le Sauveur du genre humain dans la personne des pauvres, et se ressouvenir qu'il récompenserait chaque bon office qui leur serait rendu comme fait à lui-même : (1) on leur défendait de montrer de la sévérité ou de l'impatience ; ils devaient parler avec bonté et servir de bonne humeur, instruire l'ignorance, consoler l'affliction, soulager les peines de leurs hôtes, attacher la plus haute importance à leur emploi, et préférer servir les frères indigens du Christ plutôt que les riches enfans du monde. (2) Le législateur qui forma ces règlemens a dû être inspiré du véritable esprit de l'Evangile; pour les exécuter avec fidélité il fallait des hommes animés par des motifs supérieurs à ceux de serviteurs mercenaires, et l'humanité chérira le souvenir de ces asiles érigés pour le soutien de l'indigence et de l'infortune. (3)

(1) S. Matt., c. XXV, v. 40.

(2) *Nec pauperibus æterni Christi vicarius tardus ac tepidus ministrare differendo desistat, qui celer ac fervidus divitibus caducis ministrando occurrere desiderat.* (*Apos.* Bend. *app.*, par. 3, p. 92.)

(3) Lorsque la tendresse paternelle de Louis XVI l'engagea à amé-

Mais c'était surtout dans les temps de détresse publique que la charité des moines se déployait dans tout son éclat. Dans les guerres que les princes saxons se faisaient entre eux ils dévastaient impitoyablement leurs propres territoires ; et après l'établissement de la monarchie les ravages des Danois réduisirent souvent les naturels du pays à une extrême pauvreté. L'agriculture était encore dans son enfance, excepté chez les corporations monastiques ; les années les plus abondantes suffisaient à peine à la consommation générale, et toutes les fois que la saison était défavorable à la végétation, ou que l'invasion des ennemis détruisait les produits de la récolte, la famine avec la peste, son inséparable compagne, en était la suite nécessaire. En de telles circonstances les moines s'empressaient de soulager les besoins de leurs compatriotes ; et quiconque a lu leurs écrivains doit avoir remarqué avec quelle satisfaction ils racontent les soins charitables de leurs abbés les plus célèbres, parmi lesquels on doit distinguer Léofric, dixième

liorer le sort des hôpitaux publics en France un membre de l'académie des sciences fut envoyé dans ce pays pour examiner la manière dont on dirigeait ces sortes d'établissemens. A son retour il donna aux hôpitaux anglais ces éloges qu'ils méritent à si justes titres ; mais il fit observer que pour les rendre parfaits il y manquait deux choses ; « le zèle des curés français et la charité des nonnes hospitalières. » (Bergier, art. *Hôpitaux*.)

abbé S. Alban. (1) Le projet favori de ses deux prédécesseurs avait été d'ériger une église dont la magnificence répondît à la dignité de l'abbaye : on avait mis à découvert les ruines de l'ancienne Vérulam ; les matériaux nécessaires, étaient prêts, le trésor regorgeait des donations de leurs amis, et une profusion de vases d'or et d'argent annonçait l'étendue de leurs ressources. Léofric, dans la vigueur de l'âge, succéda à leurs richesses et à leur projet; il se berçait de la flatteuse espérance d'élever un édifice qui transmettrait avec gloire son nom à la postérité : mais la calamité publique vint bientôt dissiper cette douce illusion; une horrible famine dépeupla le pays; et, son cœur s'apitoyant sur la misère de ses frères, il résolut avec joie de sacrifier l'objet de son ambition. On ouvrit les portes du monastère aux indigens ; les richesses du trésor furent prodiguées à leur soulagement ; il fit fondre la vaisselle réservée à sa table, et pour dernière ressource il alla jusqu'à vendre les ornemens précieux destinés à l'usage et à la décoration de l'église. (1) Parmi les moines il s'en trouva plusieurs qui murmurèrent contre la libéralité de leur abbé; mais ils eurent soin de cacher leur

(1) An 1000.

(2) Excepté quelques joyaux et des camées, pour lesquels on ne put trouver d'acquéreur.

avarice sous le masque de la piété : ils lui firent observer que tout ce qui avait été une fois consacré au service de Dieu ne pouvait être aliéné sans impiété pour une destination profane. Léofric répliqua avec douceur, mais avec vérité, « qu'on devait préférer les temples vivans de Dieu à ses temples inanimés, et que le soutien des premiers était un devoir plus important que la décoration des derniers. » On applaudit à sa conduite, et la voix publique réduisit les improbateurs au silence. (1)

On peut placer à côté de Léofric Godric, abbé de Croyland : son monastère, situé au milieu de profonds et vastes marécages, offrit un asile sûr aux multitudes qui fuyaient le glaive exterminateur des Danois. Quoique son trésor eût été pillé depuis peu par les officiers de la couronne, et que Swein, chef des barbares, le menaçât de son ressentiment, Godric ne consulta ni la crainte ni la prudence; mais il reçut à bras ouverts les fugitifs, les consola de leurs pertes et les admit à partager sa propre fortune. Pendant plusieurs mois, Croyland fut inondé d'étrangers, qui se virent logés et nourris à ses frais : le péristyle et le chœur de l'église furent réservés à ses moines et à ceux des monastères voisins; le clergé fugitif fut placé dans la nef;

(1) *Ibid.*

on logea les hommes dans les autres appartemens de l'abbaye, et on construisit des habitations provisoires dans le cimetière pour les femmes et pour les enfans. Cependant l'économie la plus vigilante ne put suppléer à tant de dépenses : les méfiances d'Ethelred et les menaces de Swein augmentaient de jour en jour l'anxiété du généreux abbé, et dans l'excès de sa douleur on lui entendit envier le sort de ceux qu'ils avaient accompagnés au tombeau. Il ne lui restait plus qu'un moyen; c'était de solliciter l'amitié de Norman, puissant partisan du duc Edric, et la cession qu'il lui fit d'un riche manoir pour l'espace de cent ans lui assura la protection de ce seigneur. Croyland jouit de la paix tant que celui-ci vécut; mais ses descendans retinrent injustement la propriété cédée, et l'abbaye la perdit sans retour. (1)

(1) Ingulf., f. 507, an 1010. Voyez la note 5.

CHAPITRE V.

Gouvernement de l'Eglise anglo-saxonne. — Synodes épiscopaux. — Conciles nationaux. — Suprématie des papes : ils établissent des siéges métropolitains, confirment l'élection des archevêques, réforment les abus et reçoivent les appels.

On a formé dans nos temps modernes bien des conjectures sur l'origine et la nature du gouvernement ecclésiastique ; ce qui est certain c'est que dès le sixième et le septième siècle, lorsque les Anglo-Saxons embrassèrent la doctrine de l'Evangile, les églises de l'est et de l'ouest avaient une constitution commune, et que dans tous les pays chrétiens le grand corps du clergé offrait une hiérarchie régulière, depuis le simple clerc jusqu'au pontife qui était assis sur le trône de S. Pierre. Nos ancêtres ne songèrent jamais à rejeter ni à modifier ce plan, les convertis, encore ignorans, s'en rapportaient avec confiance aux lumières des missionnaires, et les missionnaires instruits leur enseignaient à révérer comme sacrées ces institutions qu'avaient sanctionnées l'approbation de l'antiquité. De là le gouvernement ecclésiastique des Anglo-Saxons, dès que les circonstances lui permirent de

prendre une forme convenable, parut avoir été modelé sur celui des autres nations chrétiennes.

I. Les affaires de chaque diocèse étaient réglées par l'évêque dans ses synodes annuels; II. les conciles nationaux et provinciaux exerçaient une juridiction plus étendue; III. ceux-ci à leur tour étaient soumis au contrôle suprême des pontifes romains.

I. Les évêques Anglo-Saxons régissaient leurs diocèses respectifs d'après les canons, et il est peu d'exemples dans l'histoire d'un clerc ou d'un laïque qui ait contrevenu à leur autorité. Deux fois l'an, aux calendes de mai et de novembre, ils convoquaient leur clergé au synode épiscopal : chaque prêtre, soit séculier, soit régulier, chargé de l'administration d'une partie du diocèse, était sommé de s'y trouver, et l'on punissait sa désobéissance d'une amende pécuniaire, ou on le suspendait de ses fonctions pendant un certain temps. (1) Comme les intérêts de la religion et la prospérité du clergé allaient être l'objet de la discussion on exhortait chaque membre à implorer par ses prières l'assistance de l'esprit saint, et à la mériter par sa conduite : dans cette vue on leur enjoignait de se réunir et de voyager de com-

(1) Wilk., *Con.*, vol. I, p. 220, XLIV; vol. IV, p. 734.

pagnie jusqu'à la résidence épiscopale, de se faire accompagner des plus discrets de leurs clercs, et d'exclure avec soin de leur suite toute personne dont la conduite serait légère ou peu édifiante. (1) On bornait à trois jours la durée du synode, et chaque jour le jeûne général ne se terminait qu'à la clôture de la session : à l'heure fixée ils entraient dans l'église en ordre et en silence; les prêtres étaient rangés par ordre d'ancienneté; au-dessous d'eux étaient assis les principaux d'entre les diacres, et derrière se trouvait un nombre choisi de laïques, aussi distingués par leur extrême piété que par leur sagesse. L'évêque ouvrait le synode par un discours relatif à la circonstance, dans lequel il promulguait les décrets du dernier concile national, (2) expliquait les règlemens qu'il pensait propres à la réformation du son diocèse, et exhortait les membres du synode à recevoir avec respect les mandats de leur père et de leur instituteur. Il per-

(1) Wilk., *Con.*, vol. I, p. 225, IV; 226, IV.

(2) *Idem*, p. 98, XXV. On conserve encore deux des discours prononcés par les évêques en ces occasions; on croit que l'un d'eux a été composé par Ælfric, auteur des homélies saxonnes, l'autre par Ælfric, depuis archevêque d'Yorck. (Wilk., *Leg. sax.*, p. 153, 161.) Wilkins pense qu'ils ont été tirés de la règle de S. Benoît; mais si on les compare avec soin on verra qu'ils furent faits d'après l'*Admonitio synodalis* du pontifical romain, exactement publié par Georgi. (*De Liturg. Rom. Pont.*, vol. III, p. 425.)

mettait cependant la liberté dans les débats : (1) chaque individu était invité à donner son avis sans restriction, à présenter les objections ou les amendemens que sa prudence et son expérience pouvaient lui suggérer, à exposer les difficultés qu'il rencontrait dans la direction de sa paroisse, et à signaler les noms et les crimes des pécheurs publics, dont l'endurcissement résistait au zèle de leurs pasteurs, et qui bravaient les censures de l'église. (2)

Le vœu de S. Paul avait été que ses convertis préférassent pour juger leurs différens l'assemblée des saints au tribunal d'un magistrat païen : les anciens pères, héritiers de son esprit, avaient statué que les controverses du clergé seraient soustraites à la connaissance des juges séculiers, et confiées à la sagesse et à l'autorité de leurs supérieurs ecclésiastiques. (3) Le synode dès que le plan de réforme avait été établi se transformait en cour de justice; on admettait chaque clerc qui se croyait lézé par quelqu'un de ses frères à présenter sa plainte, et la justice s'administrait suivant les décisions des canons et les principes de l'équité naturelle. Mais le témoignage et les

(1) Wilk., vol. IV, p. 785.

(2) *Idem*, vol. I, p. 225, V, VI.

(3) *Idem*, vol. IV, p. 785, 786.

récriminations des parties adverses auraient pu scandaliser les plus faibles de leurs frères, et pendant ces jugemens tout étranger était prudemment écarté de l'enceinte des débats. A leur réadmission on les invitait publiquement à accuser, en présence de l'assemblée de leurs pairs, l'ecclésiastique qui avait négligé notoirement les devoirs de sa profession, ou qui avait osé violer les droits de ses concitoyens : s'il se présentait un accusateur on écoutait les parties avec bienveillance, et la sentence était prononcée. Là se terminait l'objet de la réunion : l'évêque se levait, adressait une courte exhortation, donnait sa bénédiction et rompait l'assemblée. (1)

II. Les prélats anglo-saxons sentirent et surent apprécier les nombreux et importans avantages qu'on devait retirer des synodes ainsi organisés et ainsi dirigés; mais la dignité et l'autorité suprêmes des conciles nationaux ont particulièrement fixé l'attention des historiens et fourni matière à leurs travaux. L'archevêque de Cantorbéry était investi du droit de convoquer ces assemblées; cependant dans l'exercice de ce privilége il n'était pas toujours dirigé par les seuls conseils de sa propre prudence, mais quelquefois par les ordres du pape, plus

(1) Wilk., vol. IV, p. 785, 786.

souvent encore par les décrets du concile précédent. (1) A son invitation les évêques se rendaient au lieu désigné, accompagnés des abbés et des principaux ecclésiastiques de leurs diocèses, qui, sans prétendre à aucune autorité judiciaire, assistaient aux délibérations et signaient les décrets. (2)

Le but principal de ces assemblées était de conserver la foi dans toute sa pureté et de maintenir la sévérité de la discipline, de tracer aux prélats et au clergé paroissial les devoirs de leurs fonctions respectives, de réformer les abus que la faiblesse de la nature humaine introduit insensiblement dans les communautés les plus édifiantes, et de régler tout ce qui concernait la décence et la pompe du culte public. Il paraît que pour le choix des sujets de la discussion on s'en référait à la sagesse du métropolitain, qui composait un certain nombre de canons et les soumettait au jugement de ses

(1) Lorsque Yorck fut devenu un archevêché les deux métropolitains convoquaient en certaines occasions les évêques de leurs provinces respectives.

(2) Voyez Wilkins, *Con.*, p. 51, 94, 167, 169. Henri nous apprend touchant le concile de Calcuith (et il nous donne cela pour une découverte importante) que dans le préambule des canons on a dit : « Convoqué au nom et par l'autorité de Jésus-Christ, chef suprême de l'Eglise. » Si ce qu'il avance est vrai je ne vois pas ce qu'il en pourrait conclure; mais malheureusement c'est une des fraudes pieuses que lui a quelquefois suggérées son zèle. Le passage ne se trouve dans aucune édition des actes du concile. (Voyez Spelman, p. 327, et Wilkins, p. 169.)

frères, (1) dont l'approbation leur communiquait la sanction des lois qui gouvernaient toute l'église saxonne, lois auxquelles on était astreint par la menace accoutumée de l'excommunication contre les transgresseurs. Mais on reconnut bientôt que, si les censures spirituelles suffisent pour contenir ceux qui par des principes de vertu sont moins portés à la rebellion, il est nécessaire, chez des hommes dont les passions sont violentes et les esprits sans culture, d'opposer à l'impulsion des penchans vicieux la contrainte d'un châtiment sensible et prudemment calculé. A cet effet les évêques sollicitaient et obtenaient fréquemment l'aide du pouvoir civil. Toutes les fois que s'assemblait le Witena-gemot (conseil des sages) ils avaient soin de saisir l'occasion favorable d'attirer l'attention publique sur les violations flagrantes de la discipline ecclésiastique, et de demander que les transgresseurs à venir pussent être traduits devant les tribunaux séculiers. Les statuts des conciles saxons prouvent éminem-

(1) Parmi les constitutions des métropolitains anglo-saxons on conserve un code de lois que S. Odon paraît avoir extrait des canons des synodes précédens. (Wilk., p. 212.) Henri a noté cela comme le signe caractéristique de l'esprit hautain qu'il se plaît à attribuer à ce prélat; (Hen., *Hist.*, vol. III, p. 264.) mais dans quel lexicographe cet historien avait-il appris que AMMONEMUS *regem et principes* signifie « JE COMMANDE au roi et aux princes? » Il est étrange que la courte version de dix lignes faite par Henri soit entachée de quatre méprises, qui tendent toutes à faire accuser l'archevêque d'arrogance.

ment le succès de ces moyens. (1) Déjà, sous le règne d'Ethelbert, les lois de Kent garantissaient les propriétés de l'Eglise sous les peines les plus sévères; (2) et le zèle de son petit-fils Earconbert l'engagea à maintenir, par une sévérité semblable, l'observance du jeûne canonique du carême. (3) Persuadé de la nécessité du baptême par les instructions de ses maîtres le législateur de Wessex plaçait le nouveau-né sous la protection de la loi, et par la crainte des punitions excitait l'empressement des parens à le faire baptiser : le délai d'un mois leur faisait encourir une amende de trente schellings, et si, après ce délai, l'enfant mourait sans avoir reçu la cérémonie sacrée il n'y avait pas moins que la perte de leurs propriétés qui pût expier cette faute. (4) La rechute dans les erreurs du paganisme provoquait un châtiment encore plus rigoureux : on sondait la sincérité du converti avec un œil scrutateur, et l'homme qui osait sacrifier aux dieux qu'il avait abjurés auparavant était condamné, outre la perte de son bien, à l'infamie du pilori, à moins que ses amis ne le rachetassent. Par degrés ces statuts se multiplièrent au point qu'il resta à

(1) Wilk., *Con.*, p. 56, 58, 60; *Leges sax. passim.*

(2) Wilk., *Con*, p. 29, an. 605.

(3) Bède, l. III, c. 8, an. 640.

(4) *Leges sax.*, p. 14, an. 693.

peine un précepte du décalogue dont la transgression ne fût punissable par la loi civile. Mais les Saxons n'avaient rien tant à cœur que l'honneur de leurs femmes : on avait prévu avec soin toute espèce d'insulte qui pouvait être faite à leur chasteté ; les degrés du crime étaient distingués avec exactitude, et le châtiment proportionné à la nature de l'offense et au rang de la personne outragée. (1) Les amendes provenant de ces crimes ecclésiastiques se payaient

(1) Wilkins, p. 2, 3, 4, 6 *et passim*. Si le clergé recevait aide et assistance de l'autorité civile l'autorité civile, à son tour, tirait un grand avantage des connaissances supérieures du clergé. Ce fut à la persuasion et avec le concours des missionnaires qu'Ethelbert donna aux Saxons le premier code de lois « *juxta morem Romanorum.* » (Bed., l. II, c. V.) Dès l'époque de leur conversion on voit le clergé se livrer à l'étude de la jurisprudence romaine. S. Aldhelm visita l'école de Cantorbéry afin d'apprendre « *legum Romanorum jura et cuncta jurisconsultorum secreta,* » (*Ep.* Aldhel., *apud* Gale, p. 341) et Bède parle du code de Justinien comme d'un ouvrage bien connu de ses compatriotes. (Bède, *Chron.*, p. 28, ann. 567.) A cette étude on ajouta nécessairement celle des canons ecclésiastiques; et cet ensemble de connaissances dut donner aux membres du clergé une grande prépondérance et comme législateurs dans le Witena-gemot et comme magistrats dans les différentes cours où les appelait leur ministère. Alfred-le-Grand, dans ses lois, semble attribuer la substitution des peines pécuniaires aux peines corporelles à l'avis du clergé qui enseignait que le pardon plutôt que la vengeance devait être le caractère distinctif du code pénal d'un peuple chrétien. (*Leg. sax.*, p. 33.) Il est cependant difficile de concilier cette assertion avec le témoignage de Tacite, qui avait observé, plusieurs siècles auparavant, que de telles compensations étaient communes chez les nations de la Germanie: *Levioribus delictis, pro modo, pœna : equorum pecorumque numero convicti mulctantur : pars mulcta regi, vel civitati, pars ipsi qui vindicatur, vel propinquis ejus exsolvitur. Luitur enim etiam homicidium certo armentorum ac pecorum numero, recipitque satisfactionem universa domus.* (*Tac.*, *German.*, c. 12, 21.)

au trésor de l'évêque, et c'est à sa prudence qu'était laissée la disposition de cet argent; mais il lui était strictement enjoint de le consacrer au soulagement des pauvres, à la réparation des églises qui tombaient en ruines, et à l'éducation de ceux qui se destinaient au ministère des autels. (1)

Nous apprenons de l'histoire des Evangélistes qu'entre les disciples de Jésus Pierre était particulièrement distingué par son divin maître. (2) Cette préséance d'honneur et de juridiction, que lui a refusée le scepticisme des controversistes modernes, lui fut accordée sans résistance par la piété plus docile de nos ancêtres, dont les sentimens sont retracés clairement et avec énergie dans les ouvrages de leurs plus célèbres écrivains : « le prince des apôtres, le pasteur de toutes les nations croyantes, le chef du troupeau choisi et le premier pasteur de l'Eglise » sont des titres sous lesquels ils le dépeignent ordinairement; (3) et ils ont soin de lui attribuer comme un privilége particulier

(1) *Leges sax.*, p. 124.

(2) Matt. X, 2; XVI, 18, 19; XVII, 26; Marc., III, 16; Luc., V, 10; VI, 4; XXII, 32; Jean, I, 42; XXI, 15, 19.

(3) *Primi pastoris Ecclesiæ, principis Apostolorum.* (Bède, l. II, c. 4, *Hom. in vig. S. And.*, tom. VII, col. 409; *Hom. apud Wheelock*, p. 395.) *Quem Dominus Jesus Christus caput electi sibi gregis statuit.* (*Ep. Alcuini Eanbaldo archiep. apud Canis Ant. lect.*, tom. II, p. 455.) *Pastor gregis Dominici.* (*S. Ald. de Vir.*, p. 361.)

« le pouvoir de lier et de délier dans le ciel et sur la terre. » (1) Ils ne pensaient pas que la dignité dont il avait été investi eût expiré à sa mort: la même raison qui l'avait fait instituer dans l'origine plaidait en faveur de sa continuation; et l'on croyait que les grandes prérogatives de Pierre devaient passer à ses derniers successeurs. On déclara que l'évêque de Rome était « le premier des évêques chrétiens, que l'Eglise de Rome était la mère de toutes les églises chrétiennes. » (2)

Les Anglo-Saxons, imbus de ces principes, étaient pénétrés de respect et de vénération pour le pontife romain, le consultaient sur l'administration de leur église, et recevaient sa décision avec un silence religieux. Ils recherchaient sa bénédiction comme le plus précieux des bienfaits, (3) et l'obtenir était un des principaux motifs qui attiraient tant de pélerins aux portes du Vatican. On rapporte

(1) *Ipse potestatem ligandi et monarchiam solvendi in cœlo et in terra felici sorte et peculiari privilegio accipere promeruit.* (*Ep. S. Aldhelmi Gerontio Regi inter Bonif.*, *ep.* 44, p. 61.) Je n'aurais pas chargé cette page de ces citations si plusieurs écrivains célèbres n'avaient avancé « que la suprématie de S. Pierre était inconnue aux Anglo-Saxons. » Voyez la note *g* à la fin du volume.

(2) *Cum primum in toto orbe pontificatum gereret.* (Bed. *Hist.*, l. II, c. 1.) *Totius Ecclesiæ caput eminet eximium.* (Bed. *Hom in nat. D. Bened.*, vol. VII, p. 464.) *Caput Ecclesiarum Christi.* (Alcuin, *apud* Canis, tom. II, p. 455.)

(3) Voyez les épîtres d'Alcuin aux papes Adrien et Léon. (Canis, tom. II, p. 418, 419.)

qu'environ huit rois saxons, (1) outre un foule de nobles et de prélats, ont rendu hommage au représentant de S. Pierre; et ceux qui en furent détournés par des raisons politiques ou par les dangers du voyage avaient ordinairement soin de solliciter par leurs ambassadeurs, et de mériter par leurs présens la bénédiction du pape. (2) Autant ils faisaient cas de son amitié, autant ils redoutaient son inimitié : la crainte de son ressentiment imprimait la terreur dans l'âme des plus impies, et la menace de sa malédiction était le dernier retranchement et le plus solide que la faiblesse eût à opposer à la rapacité du pouvoir. Le clergé de chaque église, les moines de chaque couvent, cherchaient à se couvrir de sa protection; et les plus puissans monarques, sentant que leur autorité se bornait aux étroites limites de leur vie, imploraient en faveur de leurs fondations religieuses la médiation d'un pouvoir dont on croyait que l'influence s'étendait aux âges les plus reculés. Parmi les bulles publiées à leur requête par différens papes plusieurs sont parvenues jusqu'à

(1) Cæadwalla, Ina, Offa, Kenred, Offa, Siric, Ethelwulf et Canute.

(2) *Hanc benedictionem omnes qui ante me sceptro præfuere Merciorum meruerunt ab antecessoribus tuis adipisci; hanc ipse humilis peto, et a vobis, o Beatissime, impetrare cupido.* (*Ep. Kenulphi regis Leoni pap., apud* Wilk., p. 164; voyez aussi p. 40, 165, *Chron. sax.*, p. 86, 89, 90.)

nous, (1) et sont conçues dans les termes les plus propres à inspirer la crainte religieuse aux esprits disposés à recevoir de telles impressions. Le pontife y établit ordinairement l'autorité qu'il exerce comme successeur du prince des apôtres, exclut de la communion des fidèles les violateurs de ses décrets, et menace leur rebellion des châtimens qui furent le partage de Dathan, d'Abiron et de Judas, traîtres au Seigneur.

Mais la confirmation des dons royaux et des priviléges monastiques était la moins importante des prérogatives papales : par son autorité le souverain pontife, 1° établissait, étendait, ou restreignait la juridiction des siéges archiépiscopaux; 2° confirmait l'élection des métropolitains; 3° forçait à l'observance de la discipline canonique; 4° révisait les décisions des conciles nationaux.

I. En relatant les changemens que subit la juridiction des métropolitains anglo-saxons je crois nécessaire de résumer ce que j'ai déjà dit dans le chapitre précédent : la première di-

(1) On peut les lire dans les conciles anglo-saxons recueillis par Spelman et Wilkins. Plusieurs d'entre elles ont été regardées comme suspectes par quelques antiquaires; mais quand même on pourrait prouver que toutes celles qui nous restent ne sont pas véritables on voit assez clairement que c'était la coutume d'obtenir de pareilles chartes dès le commencement de l'église saxonne. Voyez Eddius (*Vit. Wilf.*, c. 49,) Bed. (*Vit. abbat. Wirem*, p. 295, 300,) et le concile de Calcuith, (Wilk., p. 147, VIII.)

vision ecclésiastique de l'octarchie fut faite non par les missionnaires, mais par Grégoire-le-Grand, qui, dans la plénitude de son autorité, fixa avec précision le nombre des métropolitains et de leurs suffragans. Lorsque des événemens subséquens eurent arrêté l'exécution de son plan on consulta de nouveau le siége apostolique, et Vitalien soumit tous les prélats saxons à l'archevêque de Cantorbéry. Agathon borna leur nombre à onze. (1) Soixante ans plus tard Grégoire III rétablit la juridiction métropolitaine dans l'église d'Yorck; et Adrien, peu de temps après, à la sollicitation du roi de Mercie, éleva le siége de Lichtfield à la même dignité. Bien que la supériorité du nouveau primat fût supportée avec répugnance par ceux qui avaient été ses égaux aucun d'eux n'osa lui refuser le respect qui était dû à son rang; et ils se soumirent en silence au mandat du pape jusqu'à ce que Léon III, à la pressante requête de Kenulf, successeur d'Offa, vint annuler le décret de son prédécesseur. (2) Ces

(1) Wilk., p. 46.

(2) Anno 803. Il faudra de la subtilité dans ceux qui affectent de défendre l'indépendance de l'église saxonne pour éluder la force des expressions avec laquelle les évêques du concile de Cloveshoe rapportent la conclusion de cette affaire. « *Ipse apostolicus Papa, ut audivit et intellexit quod injuste fuisset factum, statim sui privilegii auctoritatis præceptum posuit, et in Britanniam misit, et præcepit ut honor S. Augustini sedis integerrime redintegraretur.* » Ils attribuent la conduite du pape Adrien à de faux renseignemens. « *Insuper cartam a*

exemples suffisent pour montrer que la puissance des métropolitains anglo-saxons était réglée par l'autorité suprême du pontife romain, et que tout changement dans leur juridiction fut introduit par son ordre ou confirmé par son approbation.

II. Le *Pallium* était un ornement ecclésiastique exclusivement réservé aux métropolitains. Son origine est très incertaine; mais à l'époque où nos ancêtres furent convertis il n'était permis à aucun archevêque de remplir la plus importante de ses fonctions avant de l'avoir obtenu des mains du souverain pontife. Dès qu'Augustin eut reçu le sacre épiscopal il eut soin de solliciter cet ornement de son patron Grégoire-le-Grand; tous les métropolitains qui lui succédèrent, soit à Yorck, soit à Cantorbéry, suivirent religieusement son exemple; et ils recevaient avec le *Pallium* une confirmation de la dignité archiépiscopale. (1) C'est de là que, dans le langage de

romana sede missam per Hadrianum Papam de pallio et archiepiscopali sede in Licedfeldensi monasterio, cum consensu et licentia domni apostolici Leonis Papæ præscribimus aliquid valere, quia per subreptionem et male blandam suggestionem adipiscebatur.» (Wilk., p. 167.) Ces passages sont omis dans les conciles de Spelman; mais ils ont été rétablis par Smith (Bed., *App.*, p. 787.) et par Wilk. (*Con.*, p. 167.) On peut aussi consulter sur ce sujet la lettre de Kenulf, roi de Mercie, et les deux réponses du pape Léon. (*Id.*, p. 164; *Ang. sac.*, vol. I, p. 460.)

(1) *Idcirco ammonemus Brithwaldum præsulem sanctæ Cantuario-*

la cour de Rome, on les appelait ordinairement « les envoyés du saint siége. » (1) Avant que le primat élu pût obtenir cette marque de sa dignité il était obligé de paraître à Rome, et de répondre aux interrogations du souverain pontife; mais Grégoire et ses successeurs immédiats dispensèrent les métropolitains saxons d'un voyage si pénible, et envoyèrent généralement le *pallium* par les messagers qui apportaient la nouvelle de leur élection. (2) Plus tard quelques pontifes furent cependant moins indulgens : pour empêcher que les premiers emplois ecclésiastiques ne fussent occupés par des hommes de noble extraction, mais de mœurs peu édifiantes, on résolut d'annuler les anciennes dispenses, et de soumettre chaque candidat à un examen en présence du pape, avant d'obtenir la confirmation de son élection : les archevêques saxons se soumirent bien qu'avec répugnance à ce règlement; et leur soumission amena un nouvel abus. D'après les usages reçus chez les nations du nord ils rougissaient de s'approcher sans un

rum Ecclesiæ, quem auctoritate principis Apostolorum Archiepiscopum ibidem confirmavimus. (*Ep. Joan. Pap. apud Edd.*, c. 52.)

(1) Ce titre fut donné à l'archevêque Brithwald par ses propres légats : *Sancti Brithwaldi Cantuariorum Ecclesiæ et totius Britanniæ Archiepiscopi, ab hac Apostolica sede emissi.* (Edd., c. 51.) Cependant Brithwald était Saxon, et devait son élection au clergé de Cantorbéry.

(2) Wilk., *Con.*, p. 32, 35; *Chron. sax.*, p. 61, 69, 72.

présent du trône de leur supérieur; (1) mais les sommes qu'on avait d'abord reçues comme des dons gratuits furent peu à peu exigées comme une dette, et ces exigences, qui allaient toujours croissant, excitaient des plaintes vives et fréquentes. Sous le pontificat de Léon III les prélats saxons, dans un mémoire rédigé avec fermeté mais respectueux, sollicitèrent les indults que les premiers papes avaient octroyés à leurs prédécesseurs, et demandèrent que le *pallium* pût être accordé à leurs primats sans les fatigues d'un long voyage et sans les dépenses d'un présent. (2) Leur requête n'eut aucun succès; des exemples réitérés sanctionnèrent cette funeste coutume, et les évêques renoncèrent enfin à une résistance infructueuse. (3) Après le laps de deux siècles le pélerinage de Canute-le-Grand aux tombeaux des apôtres vint réveiller les espérances de leurs successeurs: le roi plaida avec chaleur la cause de ses prélats; la résistance des Romains céda aux argumens d'un avocat royal, et le pontife retira ses pré-

(1) Pendant le moyen âge on n'avait presque point de notions du gouvernement qui ne fussent dérivées de la jurisprudence féodale. Non seulement ses principes formaient la base de la politique civile, mais ils furent aussi introduits graduellement dans l'ancien système de la discipline ecclésiastique. On pourrait aisément faire remonter à cette source la plupart des nouvelles coutumes qui furent adoptées pendant cette époque.

(2) Wilk., *Con.*, 166, ann. 801.

(3) *Chron. sax.*, p. 126, 229, 152.

tentions sur la visite personnelle des métropolitains à venir. (1)

III. Conserver la pureté du culte chrétien, et contraindre à l'observance de la discipline catholique, voilà ce que les papes regardaient comme les plus importans de leurs devoirs : dans cette vue ils demandaient souvent aux prélats saxons une exposition de leur croyance, et les avertissaient de réformer les abus qui altéraient la pureté de leur église. Dès l'an 680, lorsque les rapides progrès du Monothélisme alarmèrent le zèle des pasteurs orthodoxes, Agathon avait sommé l'archevêque de Cantorbéry et ses suffragans de se rendre au concile de Rome; (2) mais la longueur du voyage et les besoins de leurs diocèses furent une excuse légitime, et au lieu de leur présence au synode le pontife consentit à accepter une profession publique de leur foi. Le pape choisit pour son légat dans cette circonstance Jean, abbé de l'église Saint-Martin; et bientôt après son arrivée Théodore et ses suffragans s'assemblèrent

(1) Wilk., *Con.*, p. 298, ann. 1031.

(2) *Sperabamus de Britannia consamulum et coepiscopum nostrum, magnæ insulæ Britanniæ Archiepiscopum et philosophum, cum aliis qui ibidem hactenus demorantur; et hac de causa concilium huc usque distulimus*; (*Ep. Agath. ad Imp. apud Bar.*, anno 680; Malm. de Pont., l. I, p. 112.) Spelman conjecture qu'il s'agissait du concile de Constantinople; mais cette erreur a été corrigée par Alford. (t. II, p. 368.)

à Hethfield, et déclarèrent qu'ils adhéraient aux décrets des cinq premiers conciles généraux, et à la condamnation du Monothélisme par Martin Ier. Le légat signa avec les évêques, et reçut une copie des actes, qu'il envoya à Rome. (1)

L'inquisition des papes s'étendit bientôt de la foi aux mœurs des Saxons. Tant que Théodore vécut il entretint par sa vigilance dans l'administration la vigueur de la discipline ecclésiastique; mais sous ses successeurs, plus indulgens ou moins actifs, elle se relâcha insensiblement, jusqu'à ce que le bruit de l'immoralité saxonne réveilla le zèle de S. Boniface, et provoqua l'animadversion du pontife romain Zacharie. Le missionnaire, du fond de la Germanie, théâtre de ses travaux apostoliques, adressa de sanglans reproches aux principaux des rois et des prélats saxons; et le pontife commanda à l'archevêque Cuthbert et à ses suffragans, sous peine d'excommunication, d'opposer la sévérité des canons à la corruption du siècle : on se rendit volontiers à son injonction; les pères du concile de Cloveshoe manifestèrent leur empressement à seconder le zèle du pasteur su-

(1) *Intererat huic synodo, pariterque catholicæ fidei decreta firmabat vir venerabilis Joannes... Volens Agatho papa, sicut in aliis provinciis, ita etiam in Britannia, qualis esset status Ecclesiæ ediscere, hoc negotium reverendissimo abbati Joanni injunxit. Quamobrem collecta ab hoc synodo, inventa est in omnibus fides inviolata Catholica, datumque illi exemplar ejus Romam perferendum.* (Bède, l. IV, c. 18.)

prême; et trente canons de discipline furent publiés pour la réforme générale des évêques, du clergé, des moines et des laïques. (1)

Les successeurs de Zacharie héritèrent de sa vigilance. Quarante ans n'étaient pas écoulés qu'Adrien crut avantageux d'envoyer en Bretagne les évêques d'Ostie et de Tudertum avec un code de lois à l'usage de l'église anglo-saxonne : les légats furent reçus avec respect par le clergé et les laïques; à leur requête deux synodes s'assemblèrent, l'un en Mercie, l'autre en Northumbrie; on publia vingt canons, et on reçut de chaque évêque la promesse solennelle qu'il les ferait fidèlement observer dans son diocèse. (2)

(1) Voici dans quel style est rapportée la lettre de Zacharie dans le *Proœmium* aux actes du concile : *Scripta toto orbe venerandi Pontificis, Domini Apostolici papæ Zachariæ, in duabus chartis, in medium prolata sunt, et cum magna diligentia, juxta quod ipse Apostolica sua auctoritate præcepit, et manifeste recitata, et in nostra lingua quoque apertius interpretata sunt. Quibus namque scriptis Britanniæ hujus insulæ nostri generis accolas familiariter præmonebat, et veraciter conveniebat, et postremo amabiliter exorabat, et hæc omnia contemnentibus, et in sua pertinaci malitia permanentibus anathematis sententiam procul dubio proferendam insinuabat.* (Wilk., *Con.*, p. 94.) Un langage si énergique aurait pu faire pâlir un controversiste moins hardi: mais Henri, soit raison, soit témérité, a choisi ce même concile pour prouver que l'Eglise saxonne rejetait la suprématie du pape. Le lecteur curieux peut voir la note *h* à la fin du volume.

(2) La mission de ces légats, ainsi que celle de l'abbé Jean, a échappé à l'œil philosophique de Hume, qui nous assure qu'Ermanfroi, évêque de Sion, trois siècles après, fut le premier légat qui eût jamais paru dans les îles britanniques. (Hume, *Hist.*, c. IV, p. 182.) Carte à la vérité en fit mention; mais il découvrit en même temps, par une expres-

Durant l'invasion des Normands les lois furent trop faibles pour lutter contre le relâchement de la discipline; et pendant près d'un siècle la voix de la religion fut étouffée par le bruit des combats : le retour de la paix ouvrit une nouvelle carrière au zèle du pape Formose. Il avait résolu de séparer les évêques saxons de la communion du saint siége; mais les représentations de l'archevêque Plegmund apaisèrent son courroux, et il se contenta d'une épître exhortative dans laquelle il se plaignait « que la négligence des prélats eût laissé revivre les superstitions du paganisme, et que pendant un temps considérable plusieurs diocèses eussent été privés de pasteurs. » Quatorze ans après les deux évêques de Wessex moururent, et Plegmund saisit l'occasion favorable de satisfaire les vœux du pape : il convoqua ses suffragans, et partagea le royaume en cinq districts plus petits. On approuva sa conduite à Rome; et le même jour il ne sacra pas moins de sept évêques, cinq pour les siéges érigés

sion vague de la *Chronique saxonne*, que, loin d'être investis de quelque autorité, l'unique objet de ces légats était de renouveler l'ancienne correspondance entre les deux Eglises. (Carte, *Hist.*, vol. I, p. 270.) Cette proposition est suffisamment réfutée par leurs dépêches au pontife : *scripsimus capitulare de singulis rebus, et per ordinem cuncta disserentes auribus illorum pertulimus qui cum omni humilitatis subjectione, clara voluntate tam admonitionem vestram quam parvitatem nostram amplexantes, spoponderunt se in omnibus obedire.* (Wilk., *Con.*, p. 146.)

depuis peu, et deux pour les églises vacantes de Selsey et de Dorchester. (1)

IV. Dans un sage système de législation il appartient aux hautes cours de justice de rectifier, par leurs lumières et leur sagesse, l'ignorance ou la corruption des membres des tribunaux subalternes : dans l'Eglise chrétienne on considérait les pontifes comme les principaux gardiens des canons, et dès l'antiquité la plus reculée ils ont réclamé et exercé le droit de réviser les causes des évêques qui en appelaient à leur équité des décisions partiales des synodes provinciaux ou nationaux. (2) Le premier des prélats qui invoqua en sa faveur la protection du saint siége fut Wilfrid, le cé-

(1) Le lecteur qui n'est pas étranger aux difficultés chronologiques qui ont embarrassé les antiquaires sur cet événement aura observé que, quoique j'admette comme authentique l'*Epître de Formose*, je rejette comme apocryphe une partie du récit contenu dans Malmsbury et dans le registre de Cantorbéry. (Wilk., *Con.*, p. 199, 200.) J'attribue cette épître à Formose non pas simplement sur leur autorité, mais principalement sur celle d'Eadmer, qui, durant les débats sur la préséance de Cantorbéry au commencement du douzième siècle, paraît avoir consulté les anciens mémoires de cette église, et avoir découvert cette lettre et quelques autres parmi un grand nombre que le temps avait rendues illisibles. (Eadm. *Nov.*, l. V, p. 128, 129.) Le sacre des sept évêques n'a pu avoir lieu avant l'an 910, puisque Fridestan, l'un des sept, est dit, dans la *Chronique saxonne*, avoir pris possession du siége de Winchester. (*Chronique saxonne*, p. 102.) Comme Asser, évêque de Sherburne, ne mourut que cette année-là, et Denulf, de Winchester, dans la précédente, il s'ensuit que l'histoire du royaume de Wessex, qui a été sans évêque pendant sept ans, est une fiction qu'on inventa probablement pour expliquer l'origine de la plainte contenue dans la lettre de Formose.

(2) Natalis. Alex., *Hist. eccl. sæc.*, IV, diss. XXVIII, prop. 3.

lèbre abbé d'Yorck. L'histoire de ses appels a été racontée par deux sortes d'écrivains aussi opposés par les sentimens qu'éloignés par le temps; d'abord par des historiens contemporains qui déplorent les causes qui les rendirent nécessaires, et exaltent le succès dont ils furent suivis; ensuite par des controversistes modernes qui les condamnent comme les coupables effets d'un prélat ambitieux, sacrifiant à la conservation de son pouvoir les libertés religieuses de ses compatriotes. Les bruyantes clameurs des derniers font un curieux contraste avec le silence paisible des premiers : en les comparant attentivement, nous en pourrons conclure que les défenseurs actuels de l'indépendance de l'Eglise saxonne sont animés par des motifs qui n'ont jamais guidé la plume des écrivains plus anciens. Dans le reste de ce chapitre j'essaierai de purger l'histoire de Wilfrid des fictions dont la controverse moderne l'a surchargée; (1) mes garans

(1) Parmi les historiens qui ont à l'envi diffamé ce prélat on doit mettre au premier rang Carte, dont les ouvrages volumineux ont fourni une abondante source de fausses lumières aux préjugés ou à la négligence des écrivains postérieurs. A l'aide de quelques idées éparses dans les ouvrages de trois auteurs obscurs du treizième et du quatorzième siècle (Gervase, Stubbs et Richard de Hexham) et de plusieurs suppositions gratuites forgées par son imagination, il a réussi à flétrir la réputation de Wilfrid. Il avait sous les yeux, dans les écrits de Bède et d'Eddius, des documens authentiques; mais il affirme de ceux-ci que le premier a témoigné par son silence son improbation pour Wilfrid, et qu'on ne peut ajouter foi à Eddius parce qu'il était chapelain du prélat outragé.

seront Eddius, compagnon de ses infortunes, et Bède, son contemporain et son ami; et l'importance du sujet suffira sans doute pour faire excuser la longueur de ma narration.

Egfrid, roi de Northumbrie, avait épousé Ædilthryda, princesse dont j'ai fait remarquer, dans le chapitre précédent, le penchant invincible pour le cloître : fatigué des constantes sollicitations de son épouse il la remit à Wilfrid, qu'il avait honoré d'une amitié particulière, et s'efforça par les promesses les plus séduisantes de l'engager dans ses intérêts; mais il fut trompé dans ses espérances, après une mure délibération l'évêque approuva le choix de la reine, et cette approbation lui mérita la disgrâce du roi. Ædilthryda quitta la cour pour se retirer dans un couvent, et Egfrid fit monter sur le trône une autre princesse nommée Ermenburge. La légèreté de la nouvelle reine n'était pas propre à bannir la première de sa mémoire : la hauteur, les dilapidations, la prodigalité de cette princesse excitèrent le mécontentement; et S. Wilfrid lui reprocha l'inconvenance de sa conduite. Mais quoiqu'il n'eût

On peut cependant remarquer que Bède a peut-être fait plus souvent mention de Wilfrid que de tout autre personnage; (Bède, l. III, c. 13, 25, 28; l. IV, c. 2, 3, 5, 12, 13, 15, 16, 19, 23, 29; l. V, 11, 19) et qu'Eddius écrivait à une époque, où des milliers de témoins auraient pu le convaincre de fausseté s'il en eût été coupable. Si Bède garde le silence, et si Eddius a caché la vérité, où Carte l'a-t-il découverte?

pas dépassé les bornes du devoir la fierté d'Ermenburge en fut blessée : elle jura de se venger, et Egfrid, dont l'esprit était déjà prévenu, consentit à servir le ressentiment de son épouse. (1) Le siége de Cantorbéry était à cette époque occupé par Théodore, prélat dont l'ardeur pour l'amélioration de l'Eglise saxonne l'a quelquefois entraîné au-delà des bornes prescrites par les canons à l'autorité métropolitaine. Sur l'invitation d'Egfrid il visita la cour de Northumbrie. On ne peut faire que des conjectures sur les propositions secrètes qui lui furent faites de la part du roi; (2) mais il avait toujours manifesté le désir d'augmenter le nombre des évêchés saxons, et le moment propice était venu d'accomplir son dessein : de son autorité privée, sans la participation, à l'insu même de Wilfrid, il divisa ce grand diocèse d'Yorck en trois parties, et les conféra immédiatement à trois évêques qu'il sacra à cet effet. (3) Le prélat

(1) Pour connaître la cause de la mésintelligence entre Egfrid et Wilfrid, comparez Bède, (*Hist.*, l. IV, c. 19) Eddius, (*Vit. Wilf.*, c. 24) Eadmer (*Vit. Wilf. apud Mabill.*, c. 34) et le moine d'Ely. (*Ang. Sac.*, vol. I, p. 598.)

(2) Eddius insinue, (*Vit.*, c. 24) et Malmsbury (*De Pont.*, l. III, f. 149) soutient que Théodore fut corrompu par les présens d'Egfrid; mais il n'est guère possible de prouver une telle accusation, puisque Wilfrid jugea à propos de n'en point parler dans sa pétition au Pontife. (Edd., *Vit.*, c. 29.)

(3) On a dit que Lindisfarne, ancienne résidence des évêques écossais, fut ouverte pour recevoir Wilfrid; (Wharton, *Ang. Sac.*, vol. I, p. 693; Carte, *Hist.*, vol. I, p. 248) mais cette opinion est

dépouillé en reçut la nouvelle avec étonnement : il se rendit en toute hâte à la cour, représenta l'injustice du partage et réclama en sa faveur l'appui des canons ; mais ses remontrances furent écoutées avec dédain ; les courtisans flatteurs applaudirent à sa disgrâce ; et pour dernière ressource il en appela, d'après l'avis de quelques évêques, à la justice et à l'autorité du siége apostolique. (1)

Si Théodore avait été élevé à la même école que nos écrivains modernes il se serait moqué de la simplicité de Wilfrid et de l'impuissance de son appel ; mais il connaissait les décisions des canons, et sa sollicitude à préoccuper l'oreille du Pontife fut plus efficace que la diligence de l'évêque déposé, qui était retenu par l'inclémence de la saison à Friesland, où il passait

positivement contredité par Eddius (*Vit.*, c. 24.) et par Bède. (*Hist.*, l. IV, c. 12.)

(1) *Cum consilio coepiscoporum suorum.* (Ed., *Vit.*, c. 24.) Dans la fable de Carte tout le blâme de cette affaire est rejeté sur l'ambition de Wilfrid, qu'on accuse de s'opposer à l'exécution du neuvième canon de Hertford, touchant le partage des plus grands diocèses. Mais comme on pourrait objecter, d'après l'autorité de Bède, que ce canon n'était pas approuvé, il élude la difficulté en affirmant avec Wharthon que le passage de l'historien ecclésiastique est probablement une fraude des moines, qui espéraient par cet expédient disculper Wilfrid. (Carte, *Hist.*, vol. I, p. 246, note.) Si sur une simple conjecture nous sommes obligés de croire à une imputation aussi maligue il nous sera permis du moins d'admirer le talent de celui qui a su falsifier tous les manuscrits avec tant d'art qu'il n'en n'est pas un où l'on puisse distinguer du texte le passage apocryphe, pas même celui qui fut écrit avant ou immédiatement après la mort de Bède lui-même. (Voyez le *Bède de Smith*, préf. et p. 149.)

l'hiver à prêcher aux païens les vérités de l'Evangile. Au retour du printemps il reprit son voyage ; et à son arrivée à Rome il apprit que ses prétentions avait déjà été dénoncées et combattues par le moine Cœnwald, envoyé et avocat de l'archevêque. Agathon convoqua un concile pour l'aider de ses lumières; et les évêques des églises suburbicaires avec les prêtres et les diacres de Rome s'assemblèrent au nombre de cinquante pour juger la cause des prélats anglo-saxons. Wilfrid parut devant cette cour avec l'assurance que donne la conviction intime de son innocence ; il pria les membres de faire justice à un évêque outragé et persécuté, qui, des extrémités de la terre, avait été contraint d'implorer l'équité du successeur de S. Pierre : ses adversaires pouvaient-ils lui rien reprocher dans sa conduite ? pouvaient-ils signaler dans son administration un seul fait par lequel il eût violé les saints canons ? cependant on l'avait chassé de son diocèse, et il l'avait vu morcelé et livré à trois prélats intrus. Quant aux motifs qui avaient engagé le métropolitain à le traiter avec tant de dureté il ne lui appartenait pas d'en juger : Théodore était « l'envoyé du saint siége ; » il respectait sa réputation, et n'osait pas condamner sa conduite. Quant à lui sa grande sollicitude avait été d'assurer la paix de l'Eglise anglo-

saxonne ; il n'avait pas provoqué une opposition bruyante, mais il s'était soustrait en silence à l'animosité de ses ennemis, et s'était reposé avec confiance sur la justice du saint siége. Il implorait maintenant le jugement de ce siége suprême, et était prêt à se soumettre avec respect à sa décision, qu'elle lui fût favorable ou contraire. (1)

Nous ne savons pas quelles furent la réponse et les récriminations de Cœnwald : on discuta avec calme et impartialité ; et le synode, dans le prononcé de sa sentence, condamna l'injustice de son expulsion quoiqu'il parût approuver la politique du partage. On statua que Wilfrid serait rétabli dans le diocèse dont il avait été injustement dépouillé ; mais qu'il choisirait, de concert avec les autres évêques, un certain nombre de prélats pour l'assister dans le gouvernement d'un diocèse aussi étendu. On joignit à cette décision une sentence de suspension contre l'ecclésiastique et d'excommunication contre le laïque qui oserait s'opposer à son exécution : (2) on en donna copie à Wilfrid, qui resta quelques mois à Rome, assista

(1) Ed., c. 29.

(2) *Ibid.* c. 31. Inett (*Hist.*, p. 101) attribue le succès de Wilfrid à l'absence de ses accusateurs. Il paraît cependant, d'après une autorité irrécusable, que non seulement Cœnwald, mais encore plusieurs autres furent présens : *Præsentibus ejus contrariis, qui a Theodoro et Hilda abbatissa ad eum accusandum huc prius convenerant.* (*Epist. Joan. pap. apud Eddium*, c. 52.)

à un second concile avec cent vingt-cinq évêques, signa les décrets et rendit un témoignage avantageux de la croyance catholique des Bretons, des Saxons, des Pictes et des Ecossais qui habitaient les provinces du nord des deux îles britanniques. (1)

Cependant la haine d'Egfrid et d'Ermenburge était trop violente pour écouter la voix de la justice, ou pour être domptée par la terreur d'un mandat du pape. Durant son voyage à Rome Wilfrid avait échappé avec peine aux piéges nombreux qu'on lui avait tendus conformément à leurs instructions : à son retour il fut arrêté par leurs ordres et jeté en prison. Pendant un isolement de neuf mois on employa tour à tour les menaces et les promesses pour le contraindre d'avouer que la décision du pontife avait été forgée par ses amis ou achetée par des présens; (2) sa constance déjoua tous les artifices, et sa liberté fut enfin accordée aux supplications de l'abbesse Ebba, à condition qu'il promettrait de ne jamais remettre les pieds sur le territoire d'Egfrid. Wilfrid souscrivit en soupirant à cette condition, et, s'étant retiré de Northumbrie, il alla implorer la protection de Brithwald,

(1) Edd., c. 51; Bède, l. V, c. 19.

(2) Edd., c. 33, 35.

neveu du roi de Mercie. Ce seigneur généreux lui accorda un petit domaine où il fonda un monastère pour lui-même et pour les fidèles compagnons de son exil ; mais les émissaires d'Egfrid découvrirent sa retraite, et Wilfrid, plutôt que de compromettre la tranquillité de son ami, s'enfuit dans le royaume de Wessex. Cette distance aurait pu lui faire espérer d'échapper aux regards de ses ennemis ; mais Irmenigild, reine de Wessex et sœur d'Ermenburge, avait partagé les sentimens de la princesse northumbrienne ; et l'évêque fugitif, après avoir cherché en vain un asile chez ses compatriotes chrétiens, fut obligé de confier sa sûreté à l'honneur et à la pitié d'un peuple païen. Edilwach, roi de Sussex, le reçut avec bienveillance, eut compassion de ses infortunes, et jura de le protéger contre la violence ouverte ou les intrigues secrètes de la cour de Northumbrie. (1) Wilfrid paya bientôt l'hospitalité de son royal protecteur par ses prédications, qui convertirent nombre d'idolâtres à la foi du Christ, et par ses vastes connaissances, qui les instruisirent dans les arts de la vie civilisée. Une sécheresse continue avait épuisé les sources de la végétation, et les horreurs de la famine poussaient souvent les barbares à mettre fin à leur misérable existence.

(1) Edd., c. 39, 40.

Le vénérable Bède nous apprend qu'on les voyait, en troupes de quarante ou cinquante, s'approcher du rocher le plus voisin, d'où, enlacés dans les bras l'un de l'autre, ils se précipitaient dans les flots.

Leur détresse excita la commisération de leur hôte, qui, ayant remarqué que la mer et les rivières abondaient en poissons, leur enseigna l'art de faire des filets et de tirer des eaux une nourriture abondante. (1) En reconnaissance de ces services Edilwach lui donna l'île de Selsey, où il recevait souvent la visite de Cedwalla, exilé de la race royale de Cerdic. La conformité de leur sort le rendit cher à ce prince, qui, parvenu au trône de ses pères, appela Wilfrid à sa cour, lui céda le quart de l'île de Wight, et lui donna une place distinguée dans son conseil. (2) Mais le bannissement de Wilfrid tendait alors à sa fin : comme Théodore était le premier qui lui avait fait l'outrage, il fut aussi le premier à le réparer : avant sa mort il condamna l'injustice de son ancienne conduite, sollicita une réconciliation, et écrivit en faveur de l'évêque exilé aux rois de Mercie et de Northumbrie. Il nous reste encore une de ces lettres, dans laquelle le primat recommande l'obéissance due au pontife,

(1) Edd., c. 40; Bed., l. IV, c. 13.
(2) Edd., c. 41; Bed., l. IV, c. 16.

rend témoignage au mérite de Wilfrid, à son innocence, à sa résignation, à son zèle, et supplie le roi d'accorder cette dernière requête à son ami et à son père près de descendre au tombeau. (1)

Théodore ne vécut pas assez pour être témoin de l'effet de ses exhortations, et la mort d'Egfrid suivit de près la sienne. Le prince northumbrien périt dans un combat, et avec lui s'évanouit l'influence d'Ermenburge. Le nouveau roi Aldfrid (2) ne balança pas à prendre l'exilé sous sa protection, le mit aussitôt en possession de l'église d'Hexham, et le réintégra peu de temps après dans les siéges de Lindisfarne et d'Yorck. (3) Pendant cinq ans

(1) Edd., c. 42.

(2) La plupart des écrivains regardent Alfrid comme le même personnage que Alchfrid, ancien ami de Wilfrid; mais je ne pense pas qu'on puisse concilier cette opinion avec le témoignage de Bède : cet historien appelle très distinctement l'un Alchfrid et l'autre Aldfrid. Il affirme du premier qu'il était fils d'Oswin et frère d'Egfrid, et du dernier qu'il était fils naturel, mais regardé comme fils d'Oswin. (Bed., l. IV, c. 22; *Vit. S. Cuth.*, c. 26.) Alchfrid mourut avant Egfrid, puisque le dernier ne laissa après lui ni enfans ni frères. (*Ib.*) Aldfrid étudiait alors chez les moines écossais. (*Ib.*) On ne peut pas dire non plus qu'Alchfrid ait été chassé de ses états par son frère, et forcé de se cacher jusqu'à sa mort; car Bède soutient que l'exil d'Aldfrid fut volontaire, et qu'il était l'effet de son amour pour les sciences : *ob amorem sapientiæ spontaneum passus exsilium.* (*Vit. S. Cuth.*, c. 24; voyez aussi Bède, l. III, c. 24; IV, 26; V, 19.)

(3) Voyez Eddius, c. 44, dont le récit est appuyé sur le témoignage de Bède : *Sedem suam et episcopatum, ipso rege invitante, recepit.* (*Hist.*, l. V, c. 19.) Cuthbert de Lindisfarne céda le sien. (Bed., *Vit. Cuthbert.*, c. 36.) Si Bosa d'Yorck et Jean de Hexham ne suivirent pas son exemple ils furent déposés. (*Le Bède de Smith*, *App.* 19.)

encore il conserva l'administration de son vaste diocèse; mais ce fut pour lui une époque de perplexités et de détresse : ses ennemis formèrent de nouveau un parti puissant, et quoique pour le moment ils cédassent en apparence ils épiaient avec impatience une occasion plus favorable. L'attachement que Wilfrid avait pour son monastère de Rippon satisfit bientôt les voeux qu'ils formaient en secret : ses ennemis, pendant son exil, s'étaient emparés de plusieurs de ses manoirs; et lorsqu'il les revendiqua le palais retentit de plaintes contre son caractère turbulent et son insatiable ambition. Aldfrid se laissa aller à ces instigations, et aussitôt on forma le projet de précipiter la chute de l'évêque. Wilfrid, sans s'y attendre, reçut la sommation royale de remettre le monastère entre les mains de son souverain pour qu'il fût transformé en siége épiscopal et conféré à un autre prélat. Ses adversaires avaient probablement compté sur sa résistance; car il avait toujours témoigné une prédilection marquée pour cette abbaye, qui lui avait été donnée par Alchfrid, ami et protecteur de sa jeunesse : les revenus s'en étaient accrus par son industrie; elle devait la magnificence de ses bâtimens à sa libéralité et

Richard de Hexham, Stubbs, et quelques écrivains postérieurs ont supposé qu'Yorck ne fut jamais restitué à Wilfrid. Voyez Smith. (*ib.*)

à son génic; et les moines qui les premiers avaient dans le nord professé la règle de S. Benoît le révéraient comme leur père et leur bienfaiteur. Retenu par de telles considérations il osa refuser; et Aldfrid punit son refus en faisant revivre les règlemens surannés de Théodore, qui avaient d'abord troublé la paix de l'Eglise northumbrienne. Wilfrid vit avec terreur l'ascendant de ses ennemis; et pour éviter une lutte trop inégale il alla chercher un refuge dans le royaume de Mercie. Sa fuite enhardit leurs efforts : on engagea dans le parti victorieux Brithwald, successeur de Théodore, qui convoqua un concile en Northumbrie. Mais l'expérience leur avait appris à redouter un second appel au Pontife; et le principal but de leur politique était d'arracher cette arme puissante à Wilfrid. On l'invita au synode : « On fera justice, dit l'envoyé, « à toutes vos prétentions pourvu que vous pro- « mettiez de vous en rapporter à la décision de « votre métropolitain. » — « C'est mon devoir « et mon vœu, répondit le sage prélat, de m'en « rapporter à la décision de mon métropoli- « tain si toutefois elle n'est pas contraire aux « saints canons et aux déclarations antérieures du « siége apostolique. » L'assemblée présenta une scène de tumulte et de confusion : la voix de Wilfrid fut étouffée par les clameurs de ses

adversaires; on déclara sa rebellion digne des châtimens les plus sévères, et comme une dernière grâce qu'il ne méritait pas on lui offrit le monastère de Rippon à condition qu'il s'engageât à se concentrer dans ses limites, et qu'il renonçât, dès ce jour même, à l'exercice de la juridiction épiscopale. Cette dure condition ranima l'énergie du prélat outragé. « Quoi! s'écria-t-il avec indignation, moi qui « ai consacré ma vie entière au service de la « religion, moi qui ai fait connaître et fait « pratiquer à mon pays les observances cano- « niques, je souscrirais lâchement à ma dégra- « dation, et malgré mon innocence je m'avoue- « rais coupable! non, si l'on me refuse ici la « justice j'en appelle à un tribunal plus au- « guste : que celui qui ose me déposer de ma « dignité épiscopale me suive jusqu'à Rome, et « soutienne son accusation en présence du sou- « verain pontife. » Cette réponse hardie irrita Aldfrid, qui le menaça de le livrer à ses gardes; mais les évêques s'interposèrent, observant que violer le droit de sûreté qu'on lui avait accordé serait imprimer à leur conduite envers lui une tache ineffaçable (1).

La scène des débats fut alors transférée de la Northumbrie à la cour du pape Jean : Wilfrid y parut en personne; on avait confié la cause

(1) Edd., c. 44, 45.

de ses adversaires à une commission de moines du choix du métropolitain. A en juger par la multiplicité et la durée des débats sans doute l'accusation et la défense ont été soutenues avec autant de chaleur que de persévérance : vingt fois les parties contendantes répétèrent leurs argumens avec une force toujours nouvelle en présence du pontife; et quatre mois s'écoulèrent avant que leurs véhémences lui permissent de prononcer la sentence. (1) Cette sentence

(1) D'ingénieux écrivains s'amusent quelquefois à remplir les lacunes de l'histoire, et trompent imprudemment la crédulité de leurs lecteurs par des fictions imaginaires. De tous les griefs qu'on a reprochés à Wilfrid Eddius n'en a conservé qu'un; savoir, « qu'il avait refusé de se soumettre au jugement de son métropolitain. » (Edd., c. 51.) Mais Henry a suppléé à ce qui manque en s'appuyant à ce qu'il prétend sur l'autorité d'Eddius lui-même. Il nous apprend qu'on accusait aussi l'évêque « de refuser de souscrire aux synodes d'Hertford et de Hatfield et d'en appeler à un juge *étranger*, ce qui, d'après les lois de l'Angleterre, était un crime capital. Il a aussi jugé à propos de composer pour Wilfrid une réponse au premier de ces griefs: « qu'il consentait à souscrire à ces synodes autant qu'ils seraient conformes aux canons de l'Eglise de Rome et à la volonté du pape; » mais relativement au second il paraît qu'il n'a pu ou qu'il n'a pas voulu arranger une réponse. (Henry, vol. 3, p. 219.) De pareilles fables ne peuvent avoir d'autre but que d'outrager le caractère de Wilfrid, et de soutenir l'hypothèse favorite de cet écrivain touchant l'indépendance de l'Eglise anglo-saxonne : elles ont trop peu de vraisemblance ou de probabilité. On aura de la peine à croire que Wilfrid ait refusé de souscrire au synode d'Hertford, auquel il avait déjà souscrit par ses envoyés, (Bede, *Hist.*, l. IV, c. 5) ou à celui d'Hatfield, puisque cette souscription n'était qu'une simple profession de foi; (*id.*, l. IV, c. 17) mais qu'Aldfrid et ses évêques aient envoyé à Rome des députés pour accuser un prélat du crime capital d'appel à Rome c'est une supposition tout à fait improbable,

Ficta.... sint proxima veris,
Nec quodcumque volet poscat sibi fabula credi

ne servit qu'à faire éclater l'innocence de Wilfrid. Mais les infirmités de l'âge (il avait atteint sa soixante-dix-huitième année) l'avertissaient de mettre fin à une contestation aussi longue qu'ennuyeuse : il avait appris pendant deux voyages à Rome et vingt ans d'exil à apprécier et à souhaiter les douceurs du repos; et il proposa un compromis, qui, en cédant la plus grande partie de son diocèse à ses deux compétiteurs, lui assurait la possession de ses deux monastères chéris, Rippon et Hexham. Ses expressions modérées lui méritèrent l'approbation du pape, qui recommanda au primat d'y avoir égard en lui prêtant aide et protection. Brithwald reçut avec respect le mandat du pontife, et s'empressa d'en exécuter le contenu; mais Aldfrid resta inflexible. « Mes frères, répliqua-t-il aux messagers de Wilfrid, dont il « avait autrefois estimé l'amitié et dont il res« pectait encore le caractère, demandez pour « vous-mêmes, et vous n'éprouverez aucun refus; « mais ne demandez pas pour Wilfrid, car moi« même, et l'archevêque, « envoyé du saint siége « apostolique, » nous avons jugé sa cause, et je « n'échangerai pas ce jugement contre les res« crits de ce siége, comme vous les appelez. » Cependant la mort du roi réveilla bientôt les espérances de l'évêque, et ravit à ses rivaux leur plus puissant protecteur. On mit sur le trône

vacant Osred encore enfant, et l'on déposa les rênes du gouvernement entre les mains de l'alderman Berectfrid. Encouragé par ce changement le primat invita les chefs northumbriens à venir le trouver à Nid. Le synode s'ouvrit par la lecture du mandat pontifical, qui, pour la commodité des thanes séculiers, fut traduit en langue anglo-saxonne. L'abbesse Ælfleda, dépositaire des secrets de son frère, déclara que la réintégration de Wilfrid avait été le dernier vœu du monarque expirant; et les thanes, par la bouche de Berectfrid, y adhérèrent avec sincérité. Jean et Bosa, adversaires de l'évêque, se virent confondus par cette déclaration inattendue. Après avoir résisté faiblement ils cédèrent avec prudence au torrent, et la ratification du compromis rétablit le calme dans l'Eglise de Northumbrie. (1) Telle fut la fin de cette longue et ennuyeuse contestation. La cause de Wilfrid était celle de la justice; et le triomphe que lui fit remporter sa persévérance ajouta de l'éclat à sa réputation, et prouva l'utilité de la juridiction suprême du pontife. (2)

(1) Ed., c. 52—58; voyez aussi la note I. Vers le même temps Egwin, évêque de Worcester, fit un appel à Rome qui eut le même succès. (Wilk., *Con.*, p. 72.) C'est à cette époque que s'établit l'usage des appels dans l'Eglise anglo-saxonne; et parmi les lois que l'archevêque Egbert a recueillies pour le clergé d'Yorck on conserve un canon dans lequel on reconnaît formellement leur légalité. (*Ib.*, p. 104, lix.)

(2) Le lecteur, en achevant de lire ce chapitre, demandera peut-être pourquoi j'ai omis de faire connaître la juridiction spirituelle que des écri-

vains modernes ont quelquefois accordée aux rois anglo-saxons : je répondrai que je n'aime point à avancer des faits dénués de preuves. Tout ce qu'on pourrait dire à cet égard a été dit depuis long-temps par sir Edward Coke; (cinquième partie des *Rapports*) mais ni l'autorité ni les raisonnemens de ce grand avocat n'ont pu vaincre mon incrédulité. Toute l'histoire anglo-saxonne fait voir d'un bout à l'autre que la juridiction spirituelle était considérée comme le privilége exclusif des évêques, et que les rois étaient fiers de le soutenir et de le faire respecter par leur autorité temporelle. « C'est le droit du roi, dit Withred, roi de Kent, (ann. 692) de nommer les comtes, les aldermans, les baillis et les juges; mais il n'appartient qu'à l'archevêque de gouverner l'Eglise de Dieu et d'y pourvoir. » (Wilk., *Con.*, p. 57; voyez aussi p. 91, 148, 212; Bed., *Hist.*, l. IV, c. 5, 17; *Ep. d Egb.*, Ant., p. 310; Alc., *Ep. ad Athelhard, apud* Wilk., p. 160; *Leg. sax.*, p. 146, 147, l. II; *Sim. Dunel. inter X Scrip.*, p. 78.) Le roi, il est vrai, est quelquefois appelé le vicaire du Christ; mais l'ancien auteur des homélies nous apprend qu'on lui donnait ce titre parce qu'il était de son devoir de protéger avec son armée le peuple du Christ contre les pernicieux desseins de ses ennemis. Il est dit, dans le livre des constitutions, que le roi devait être considéré comme le père de son peuple, et par sa vigilance et ses soins le vicaire du Christ, ainsi qu'il est appelé. (*Leg. sax.*, p. 147.)

CHAPITRE VI.

Pratiques religieuses des Anglo-Saxons. — Leurs sacremens. — Liturgie. — Communion. — Confession. — Canons pénitentiaux. — Mitigation de la pénitence. — Absolution.

Les histoires ecclésiastiques des chrétiens du Nord et des chrétiens de l'Orient offrent entre elles un contraste frappant : d'un côté on voit que dans l'Orient les pasteurs orthodoxes combattirent avec zèle, durant plusieurs siècles, les tentatives d'une foule de novateurs qui souvent triomphèrent; de l'autre que dans le Nord la discorde religieuse fit rarement entendre sa voix, qui était presque aussitôt étouffée. (1) On pourrait en trouver la cause dans la différence de leur caractère national : les chrétiens de l'Orient étaient un peuple poli, dont les disputes des philosophes et la logique d'Aristote avaient aiguisé la sagacité naturelle. Non contens de croire aux vérités de l'Evangile, ils s'efforçaient de sonder la profondeur de ses mys-

(1) Les disputes qui eurent lieu en Angleterre entre les missionnaires romains et écossais nous prouvent que, bien qu'ils différassent en quelques points sur la discipline, ils étaient d'accord sur tous les articles de leur croyance. Voyez le chapitre Ier.

tères ; ils invoquaient les faibles lumières de la raison et les leçons vagues des sages de l'antiquité, et de l'union monstrueuse des doctrines de la philosophie avec les dogmes du christianisme ils enfantaient des erreurs qui ont si long-temps défiguré la beauté de la primitive Eglise : mais chez les nations du Nord les convertis étaient plus simples et moins portés à la curiosité ; ils acquiesçaient sans défiance aux doctrines de leurs missionnaires, et avaient soin de les transmettre à leurs descendans comme un dépôt sacré. Lorsque Athelhard, archevêque de Cantorbéry, demanda aux prélats, dans le concile de Cloveshoe, une exposition de leur croyance ils répondirent d'une voix unanime : « Sachez que la foi que nous professons est celle même que le saint siége apostolique enseigna à nos pères par l'organe des missionnaires que Grégoire-le-Grand leur avait envoyés. » (1) Je n'ennuierai donc pas le lecteur

(1) *Notum sit paternitati tuæ quod sicut primitus a sancta Romana et apostolica sede, beatissimo Papa Gregorio dirigente, exarata est, ita credimus.* (Wilk., p. 162, anno 800.) La profession de foi que S. Swithin, évêque de Winchester, fit à l'archevêque Ceolnoth est tracée de la même manière : *Illam rectam et orthodoxam fidem quam priores patres nostri devote servaverunt cum omni humilitate et sincera devotione, sicut prædecessores mei ipsi sanctæ sedi Dorobernensis ecclesiæ subjuncti sunt, semper servare velle humiliter per omnia profiteor.* (Textus Roff., p. 269, anno 852.) Cette profession est ainsi conçue dans le moine de Winchester : *Ego Swithunus* monachus, *servulus servorum Dei, confiteor tibi, reverendissime pater Celnode archiepiscope, continentiam meam,* quam prius in professione monachili expressi, *et dilectionem,* etc. Il en infère que

par des recherches théologiques sur les doctrines qui composaient le symbole des Anglo-Saxons : la description de leurs pratiques religieuses est plus propre à fixer l'attention et à piquer la curiosité, et peut servir à faire connaître leur foi avec moins de peine et avec autant d'exactitude. (1)

S. Swithin était moine. (*Ang. Sac.*, vol. I, p. 203.) Cette conclusion est admise par les Bollandistes, (Jul., tom. I, p. 325.) et Mabillon n'hésite pas à le placer au nombre des saints de l'ordre de S. Benoît. (*Act. S. S. Bened. Sæc.*, IV, tom. II, p. 69.) Au reste cela est assez peu important; mais il y a raison de croire que les mots en *romain* furent artistement ajoutés à l'original. Dans le texte de Roffensis, qui est le plus ancien, la profession commence ainsi : *Ego Swithunus, humilis vernaculus servorum Dei, confiteor tibi, Celnothe Archiepiscope, continentiam meam, et dilectionem,* etc. (Tex. Roff., p. 269.)

(1) Cependant comment me livrer à ces recherches sans pénétrer dans le dédale de la controverse? Les écrivains protestans pensaient autrefois que l'Eglise anglo-saxonne, dès son enfance, avait été souillée *des funestes erreurs du* PAPISME. *Augustinus ad Anglo-Saxones papisticis traditionibus initiandos apostolus primus mittebatur : introduxit altaria, vestes, missas, imagines,* etc. (*Bale, cent.*, XIII, c. I.) *Præter pontificum traditiones et* humana stercora (expression très délicate) *nihil attulit.* (*Id. cent.*, VIII, c. 85.) *Cæremoniarum profecto hic fuit Romanorumque rituum, non christianæ fidei aut divini verbi apostolus Anglis, eosque Romanos ac pontificios potius quam christianos aut evangelicos agere docuit.* (Parker, *Ant. Brit.*, p. 35.) Mais cette opinion a été vivement contestée par plusieurs savans saxons très célèbres, qui ont attribué à leurs études assidues la découverte importante que « nos ancêtres étaient de *vrais protestans* ORTHODOXES. » (Voyez *le Bède de Wheloch, passim; les Lettres de Hick à un prêtre romain,* c. 3; Elstob, *Hom. sax.*, préf.) Il faut avouer que la littérature saxonne doit beaucoup à leurs travaux ; mais la manie des recherches semble avoir développé leur imagination aux dépens de leur jugement, et le lecteur assurément se montrerait bien crédule en adoptant avec eux comme preuve suffisante de l'existence d'une église protestante *il y a plus de dix siècles* « une traduction du *Pater noster* et de quelques livres de l'Ecriture, une exposition du symbole de l'a-

I. La religion des Anglo-Saxons n'était pas un code de morale sec et aride : un culte spirituel, débarrassé d'observances cérémoniales, a été considéré par des philosophes comme le plus digne de l'homme et le moins indigne de Dieu ; mais l'expérience a démontré que nul système de croyance ne peut conserver long-temps son influence sur les esprits s'il n'est accompagné de cérémonies religieuses qui frappent l'attention, nourrissent les espérances et soulagent les peines de ceux qui les professent. La religion, chez nos ancêtres, veillait sans cesse au bonheur de ses enfans ; elle leur ouvrait pour ainsi dire le chemin de la vie, et les conduisait comme par la main avec les soins d'une mère jusqu'aux portes du tombeau. I. L'enfant, trente jours après sa naissance, était régénéré dans les eaux du baptême : comme descendant d'Adam il avait hérité de la malédiction que le père du genre humain avait transmise à toute sa postérité ; pour le purifier de cette tache on le portait aux fonts sacrés, et le ministre de la religion lui demandait s'il renonçait au démon, à ses pompes, à ses œuvres, et s'il voulait professer la vraie foi

pôtre « sans aucune mention du purgatoire, » une observation « que Dieu seul doit être adoré, et que le corps du Christ, quoique réellement présent dans l'Eucharistie, y est d'une manière spirituelle et invisible. »

du Christ : il répondait par l'organe d'un parrain ; ensuite il était plongé dans l'eau ; on prononçait sur lui les paroles mystiques, et il en sortait membre de l'Eglise, enfant de Dieu et héritier de la félicité céleste. (1)

II. A mesure que le néophyte avançait en âge on lui permettait de participer au sacrifice divin : il recevait dans l'Eucharistie le corps et le sang de son Rédempteur ; et cette union mystique l'attachait plus fortement à son devoir, et lui donnait un nouveau gage du bonheur futur. (2)

III. Si cependant la violence des passions le faisait manquer à la promesse solen-

(1) « Avant le baptême l'enfant était coupable par la faute d'Adam ; après le baptême il devenait serviteur et enfant de Dieu. » (*Hom. sax. apud Whelock*, p. 64.) Quant au renoncement à Satan et aux obligations du parrain (et il paraît qu'il n'y en avait qu'un) voyez le concile de Calcuith (Wilk., p. 146) et le sermon anglo-saxon sur l'Epiphanie. (Whelock, p. 180.) Une omission dans ce sermon a fait conclure inconsidérément à Wheloch que les cérémonies du rituel romain étaient inconnues à nos ancêtres ; mais il se trouve une preuve suffisante du contraire : Bède fait mention de l'insufflation, (l. V, c. 6) le pontifical saxon du sel ; (Martene, vol. I, p. 38) l'archevêque Ælfric parle des onctions d'huile sur la poitrine et entre les épaules, et avec le chrême sur le sommet de la tête, (*Leg. Sax.*, p. 172) et Alcuin, dans son *Traité à Adrien sur les cérémonies du baptême*, en a décrit toutes les formes. (Duchesne, *Oper. Alcuin.*, p. 11.) Immédiatement après le baptême on faisait recevoir à l'enfant l'Eucharistie ; on lui ceignait la tête d'une bandelette qu'il conservait pendant sept jours, et dans cet intervalle il était constamment vêtu d'une robe blanche, *in albis* ; (Bède, l. V, c. 7) tous les jours on le portait à la messe, où il recevait la communion. (*Ælfrici ep. inter Leg. Sax.*, p. 172.) Le véritable sens du passage saxon a échappé à la pénétration de Wilkins, dont la traduction doit être corrigée d'après les copistes des anciens rituels.

(2) *Eucharistia corpus et sanguis est Domini nostri Jesu Christi.*

nelle qu'il avait faite il pouvait toujours trouver dans la pénitence un refuge contre le courroux de son Créateur, et recouvrer ses bonnes grâces ; c'est ainsi qu'on appelait les trois grands sacremens qui purifient l'âme des souillures du péché : (1) il y en avait encore quatre autres qui, bien que moins nécessaires, étaient cependant considérés comme très utiles au chrétien qui est environné de mille dangers dans le pélerinage de cette vie. IV. On le présentait de bonne heure à l'évêque, et il recevait, par l'imposition de ses mains, l'esprit de sagesse et de force pour le guider et le soutenir dans ses combats contre les ennemis de son salut. (2) V. S'il se sentait de la vocation pour l'état ecclésiastique l'auguste cérémonie de l'Ordination lui communiquait la grâce nécessaire pour remplir avec fidélité les fonctions cléricales. (3) VI. S'il préférait le lien du ma-

(*Synod. Calcuth. apud Wilk.*, p. 169, 2.) *Sacrificium cœleste*. (Bède, l. IV, c. 14.)

(1) « Dieu a institué trois choses saintes pour purifier les hommes ; » le Baptême, la sainte Communion et la Pénitence, « c'est à dire la fuite du mal et la pratique des bonnes œuvres. » (*Serm. Cath. apud Whelock*, p. 180.)

(2) Bède, *Vit. Cuth.*, c. 29, p. 251, c. 32, p. 253; *Hom. in psal.*, XXVI, tom. VIII, col. 558; Eddius, *Vit Wilf.*, c. 18, p. 60; Wilk., *Con.*, p. 252, XVII; *Leg. Sax.*, p. 167, XXXV; *Theod. pænit.*, p. 1, c. 4.

(3) Ed., *Vit. Wilf.*, c. 12, p. 57; Wilk., *Con.*, p. 65, VI, 265, I.

riage la bénédiction du prêtre et les prières de l'église sanctifiaient son union conjugale. (1)

VII. Mais le lit de mort était la scène où la religion des Anglo-Saxons se montrait dans toute sa beauté comme l'amie et la gardienne de l'homme, et accompagnée de toutes ses consolations. Dans cet instant où tous les biens temporels vont échapper à leur possesseur le ministre du Christ s'approchait du pécheur expirant, ranimait ses espérances en lui montrant la miséricorde infinie du Rédempteur, écoutait avec douceur l'aveu de ses prévarications, lui apprenait à déplorer ses égaremens passés, et l'absolvait de ses péchés au nom du Tout-Puissant. Lorsque le moment fatal approchait l'extrême Onction préparait son âme à lutter pour la dernière fois contre l'ennemi de son salut : alors on observait religieusement les instructions de S. Jacques ; on lisait au mourant la prière de la foi, et son corps était oint d'une huile consacrée. (2) Enfin pour terminer cette auguste cérémonie l'Eucharistie lui était administrée comme un viatique, ou une provision pour son voyage dans un monde plus heu-

(1) *Ibid.* p. 106, XC, 117, VIII. On croyait le lien de mariage indissoluble : l'adultère même ne pouvait en autoriser un second avant la mort de l'un des deux époux. (Voyez le dixième canon du concile d'Hertford, Bède, l. IV, c. 5, anno 683.)

(2) Wilk., *Con.*, p. 127, XV, 229, LXV; LXVI.

reux. (1) Ranimé par de telles consolations il apprenait à se résigner à la volonté de son Créateur, et à attendre avec patience le moment de la dissolution.

II. Parmi les divers signes visibles du culte chrétien l'Eucharistie doit obtenir le premier rang. Toute société chrétienne d'une époque antérieure en a toujours reconnu la supériorité et l'efficacité, et dans les liturgies des nations les plus éloignées on la retrouve constamment la même, sinon pour la forme, du moins pour la substance. Quant à l'ordre des cérémonies et à la

(1) *Id.*, *ibid.*, Bède, *Hist.*, l. IV, c. 14, 23; *Vit. Cuth.*, c. 39. Il décrit ainsi la mort de S. Cuthbert :

Ecce sacer residens Antistes ad altar
Pocula degustat vitæ, Christique supinum
Sanguine munit iter, vultusque ad sidera et almas
Sustollit gaudens palmas, animamque supernis
Laudibus intentam lætantibus indidit astris.
(Bède, *Vit. Cuth.*, p. 286.)

Félix, qui écrivait peu après Bède, décrit la mort de S. Guthlake à peu près dans les mêmes termes : *Extendens manus ad altare, munivit se communione corporis et sanguinis Christi, atque elevatis oculis ad cœlum, extensisque manibus, animam ad gaudia perpetuæ exsultationis emisit.* (Félix, *Vit. S. Guth.*, *in act. SS. Avril*, tom. III, p. 48.) Pour le viatique ils avaient coutume de conserver l'Eucharistie et de la renouveler tous les quinze jours. (Bède, l. IV, c. 24, et l'accusation d'Ælfric contre le clergé, *Leg. Sax.*, p. 159.) Quoique le malade ne communiât que sous la forme du pain cependant on l'appelait toujours « le viatique du corps et le sang de Jésus-Christ. » (Comparez deux passages dans Bède, *ibid.*, p. 157, 158.) Le lieu où l'on conservait l'Eucharistie était une boîte ou tabernacle (Ælfric, *ibid.*) qui paraît avoir été fixé sur l'autel dans l'église, et orné en certaines occasions de fleurs ou de feuilles vertes.

Quam fronde coronant,
Dum buxis claudunt pretiosæ munera vitæ.
(Ethelwold, *de SS. Lindis*, c. XIV, p. 314, note *l.*)

composition des prières plusieurs églises ont suivi des modèles différens; mais au milieu de ces variations accidentelles on conserva avec une fidélité religieuse l'invocation, la consécration, la fraction de l'hostie et la communion. (1) Augustin et ses compagnons célébraient la messe à Cantorbéry suivant le rite romain. Dans leur voyage en Bretagne ils avaient observé les différens rites gaulois, et ils eurent soin de consulter leur patron sur la cause de cette diversité. La réponse du pontife montre des vues élevées : quoiqu'il eût donné une attention toute particulière à la réforme de la liturgie romaine, il ne cherche point à faire valoir la supériorité de son travail, et ne condamne pas non plus les rituels des autres églises; mais il conseille à ses disciples de consulter les usages des différentes nations, et de choisir dans chacune tout ce qui pourrait contribuer à l'honneur de la Divinité. Augustin par goût préférait la discipline à laquelle il avait été accoutumé; aussi la liturgie romaine fut-elle établie dans les églises fondées par ses soins, et

(1) Les nombreuses erreurs des premiers écrivains sur cet important sujet ont été relevées par Renaudot dans sa collection des Liturgies orientales. Les principales différences se remarquent dans la partie préparatoire du sacrifice; mais dans le Canon, outre les particularités dont le texte fait mention, elles contiennent toutes la Préface, ou Action de grâces, la Commémoration des vivans et des morts, et l'Oraison dominicale. (Renaud., vol. I, *Dissert.*, p. 20.)

spontanément adoptée par les convertis des missionnaires écossais. (1)

On peut voir par les ouvrages des écrivains anglo-saxons avec quel respect on leur avait appris à révérer cette sainte institution. Toutes les fois qu'ils en font mention pour mieux peindre leurs sentimens ils emploient les expressions les plus pompeuses et les descriptions les plus brillantes. C'est « la célébration du plus sacré des mystères, le sacrifice céleste, l'oblation de la victime libératrice, la rénovation de la passion et de la mort du Christ. » (2) Y assister tous les jours c'est selon eux « une pratique de piété louable ; » y être présent tous les dimanches et les jours de fêtes « est un devoir, disent-ils, de la plus stricte obligation. » (3) On

(1) Il semble que les églises du Nord ont adopté, avec le chant grégorien, toute la liturgie romaine. (Bède, l. IV, c. 18.) S'il se rencontrait quelque différence dans les liturgies des missionnaires italiens et écossais elle devait être peu importante, puisqu'on n'en fait point mention dans les discussions qui s'élevèrent entre les deux partis. Cumitius (anno 657) et Adamnan, (anno 680) abbés du monastère d'où l'on envoya les missionnaires écossais, s'expriment sur la messe de la même manière que les écrivains romains. Cuminius l'appelle *sacrificale mysterium, sacra sancti sacrificii mysteria*; (Cuminius, édit. Pinkerton, p. 29, 32.) et dans le langage d'Adamnan célébrer la messe c'est *sacra consecrare mysteria, Christi corpus ex more conficere.* (Adam., édit. Pink., p. 93, 172.) La conformité générale des anciens canons romain, gaulois, gothique, et généralement de tous les canons occidentaux, avec le canon actuel de l'église romaine, a été prouvée par Georgi. (*De Lit. Rom. pont.*, vol. III, p. 12.)

(2) Bed., l. II, c. 5; l. IV, 14, 22, 28; *Vit. Cuth.*, p. 242; *Vit. abbat. Wirem.*, p. 302; *Ep. Bug. ad Bonif.*, p. 45; *Sermo de Sac. apud Whel.*, p. 474.

(3) « Le dimanche doit être employé le plus saintement possible...

affirme que de toutes les ressources que la religion offre pour apaiser la colère de Dieu « elle est la plus efficace. » Sa vertu n'est pas seulement utile aux vivans; « elle délivre encore de leurs liens les âmes des morts. » (1) Pénétrés de ces sentimens tous étaient avides de participer à l'oblation du sacrifice, et ils n'épargnaient rien pour faire éclater au-dehors leur vénération intérieure.

La décoration de l'église, les voix d'un chœur nombreux, l'harmonie des instrumens de musique, (2) la lumière des lampes et des torches,

S'il arrive qu'un homme se trouve dans la nécessité de voyager, il peut aller à cheval ou en bateau, mais à condition qu'il entendra une messe. » (Wilk., *Con.*, p. 273.)

(1) Bède, l. IV, c. 22; *Sermo de efficacia sanctæ Missæ, apud* Whelock, p. 319; *Sermo de Sacrif.*, p. 475.

(2) Les Anglo-Saxons aimaient passionnément la musique, et après leur conversion ce goût national se développa dans le culte public. On considérait comme un objet d'une haute importance la connaissance parfaite du chant grégorien : on s'empressa de choisir des maîtres parmi les disciples des missionnaires romains; et à cet effet on retint long-temps en Angleterre Jean, précenteur de Saint-Pierre à Rome. (Bed., *Hist.*, l. II, c. 20; IV, c. 2, 18; V, 20.) Nous ignorons quels furent les progrès des Saxons; mais ce que nous savons avec certitude c'est que sur ce point ils avaient d'eux-mêmes une haute opinion, et que les chantres gallicans de cette époque avaient la même prétention, quoiqu'ils passassent pour ridicules aux yeux des chantres de l'Italie; *quia bibuli gutturis barbara feritas, dum inflexionibus et repercussionibus mitem nititur edere cantilenam, naturali quodam fragore, quasi plaustra per gradus confuse sonantia, rigidas voces jactat, sicque audientium animos, quos mulcere debuerat, exasperando magis ac obstrependo conturbat.* (*Joan. diac. vit. Greg.*, L. II, c. 7.) Les orgues furent introduites de bonne heure dans l'Eglise saxonne : Platine présume que le premier qui en fit usage dans l'Occident fut Vitalien,

les vêtemens du ministre qui officiait et de ses assistans, tout concourait à élever l'âme et à inspirer les sentimens de la plus fervente dévotion. On croyait qu'aux paroles de la consécra-

pontife romain (Plat., *in Vital.*) A l'en croire on pourrait supposer qu'elles furent introduites en Angleterre par Théodore et Adrien, que ce pape avait envoyés pour instruire nos ancêtres. Il est au moins certain que S. Aldhelm les connaissait déjà vers la fin du septième siècle. Dans son poème *de Laudibus virginitatis* il conseille à l'admirateur de musique qui dédaigne les humbles sons de la harpe de prêter l'oreille aux mille voix de l'orgue.

Maxima millenis auscultans organa flabris
Mulceat auditum ventosis follibus iste,
Quamvis auratis fulgescant cætera capsis.
(*Bib. Pat.*, tome VIII, p. 5.)

(C'est M. Turner qui a le premier découvert ce passage, vol. IV, p. 447.)

Environ soixante ans après Constantin, empereur de Byzance, envoya à Pépin un orgue d'un travail magnifique, que l'on a cru mal à propos être le premier qui ait été introduit chez les Latins. Voici la description qu'on en fait : *Quod doliis ex ære conflatis, follibusque taurinis per fistulas æreas mire perflantibus, rugitu quidem tonitrui boatum, garrulitatem vero lyræ vel cymbali dulcedine coæquabat.* (Monac. Gallen., *Vit. Caroli Mag.*, c. 10.) Les artistes français imitèrent avec empressement ce modèle de l'art des Grecs, et leurs efforts eurent tant de succès qu'au neuvième siècle les meilleures orgues se faisaient en France et en Allemagne. Jean VIII avoua leur supériorité dans sa lettre à Annon, évêque de Freisingen, auquel il demandait un orgue et un maître pour instruire les musiciens romains. *Precamur ut optimum organum cum artifice, qui hoc moderari et facere ad omnem modulationis efficaciam possit, ad instructionem musicæ disciplinæ, nobis aut deferas aut mittas.* (Cit. Sandini, *in Vit. Pont.*, vol. I, p. 241.) Peu après elles devinrent communes en Angleterre, et furent fabriquées par des artistes anglais. Il paraît qu'elles étaient d'une très grande dimension; les tuyaux étaient en cuivre, enclavés dans des boiseries le plus souvent dorées (Aldhelm, *ib.* Gale, p. 266, 420.) Dans les poésies de Wolstan, moine de Winchester, on trouve une description très détaillée du grand orgue de cette cathédrale. On ne peut douter de son exactitude puisque le poème est dédié à S. Elphège, qui avait fait lui-même construire l'orgue : on la verra dans la note I.

tion le Sauveur du genre humain descendait sur l'autel; que les anges l'entouraient dans un silence respectueux; (1) que l'agneau sans tache était immolé au Père éternel, et que le mystère de la rédemption de l'homme se renouvelait. (2) A la fin le sacrifice était consommé : le prêtre prenait une partie des élémens consacrés; le reste était distribué à ceux que la piété engageait à s'approcher de la table sainte.

L'Eglise fut souvent obligée de plier la discipline à la faiblesse de ses enfans. L'usage de communier toutes les fois qu'ils assistaient aux saints mystères s'était introduit par la ferveur des premiers chrétiens, et durant plusieurs siècles on en punit l'omission par une expulsion temporaire de la société des fidèles; (3) mais leur dévotion pour l'Eucharistie s'affaiblit insensiblement avec la sévérité de leur morale; la fréquentation de la communion fut laissée au choix de chaque individu, et on borna le précepte aux trois grandes fêtes de Noël, de Pâques et de la Pentecôte. (4)

(1) *Leg. Ecc.*, Wilk., p. 300.

(2) « Chaque jour sa passion se renouvelle à la messe par le mystère du saint sacrement. » (*Sermo de Sac.*, *apud* Welock, p. 474.)

Missarum solemnia celebrantes, corpus sacrosanctum, et pretiosum Agni sanguinem, quo a peccatis redempti sumus, denuo Deo in profectum nostræ salutis immolamus. (Bed., *Hom. in Vig. Pas.*, t. VII, col. 6; *Vit. S. Cuth.*, p. 242.)

(3) *Can. Apost.*, 10; *Con. Ant. can.* 2; Bona, *Rerum liturg.*, l. I, c. 13.

(4) *Synod. Agath.*, *can.* 18.

Néanmoins la dévotion spontanée des plus fervens conservait encore dans plusieurs églises quelques traces de l'ancienne discipline; mais leur exemple ne faisait pas une grande impression sur la majorité des Anglo-Saxons, dont la piété se contentait d'observer avec exactitude le dernier règlement. Pour justifier leur retenue ils alléguaient la dignité sublime du sacrement. Ils ignoraient encore cette *doctrine moderne* « que l'Eucharistie n'est que la simple manducation des élémens matériels *en commémoration* de la passion du Messie. » (1) On leur avait appris à se défier du témoignage trompeur des sens, et à s'en rapporter au témoignage plus sûr des écrits inspirés. Selon leur foi le pain et le vin après la consécration cessaient d'être ce qu'annonçaient les apparences; ils devenaient par une opération invisible la victime de la rédemption, le véritable corps et le sang du Christ. (2) Mais comment, de-

(1) Telle est la doctrine de l'église protestante anglicane touchant le sacrement de l'Eucharistie; cette réflexion ainsi jetée par l'auteur, après qu'il a établi par des preuves si complètes, si incontestables, les anciennes croyances de sa nation, est la satire la plus sanglante qu'il lui fût possible de faire de sa réforme prétendue; et le trait est d'autant plus vif et plus pénétrant qu'il a eu soin de s'exprimer avec la plus grande simplicité.

(Note de l'Éditeur.)

(2) « A l'extérieur ils paraissent pain et vin par la forme et par le goût; cependant après la consécration ils sont *réellement* par un saint mystère le corps et le sang du Christ. » (*Sermo in die Pas.*, *apud* Whelock, p. 470; voyez la note M.)

mandaient-ils, le pécheur ose-t-il de son propre mouvement introduire son Rédempteur dans son sein? N'était-il pas moins téméraire et plus respectueux de s'en tenir éloigné en d'autres occasions, et de ne communier que le jour de ces fêtes seulement, où son obéissance pourrait faire excuser sa témérité? Ce raisonnement toutefois ne satisfit pas le zèle du vénérable Bède: il condamnait une humilité qui privait l'âme du plus précieux des bienfaits, et se disait convaincu qu'un très grand nombre de ses compatriotes, de quelque condition qu'ils fussent, avaient droit, par leur éminente vertu, de participer aux mystères sacrés tous les dimanches et toutes les fêtes de l'année. (1) Les sentimens de ce moine pieux influèrent sur les évêques au concile de Cloveshoe, et chaque pasteur reçut ordre d'animer la dévotion de ses paroissiens, et d'exposer dans leur plus grand jour les avantages d'une fréquente communion. (2)

Outre la liturgie romaine l'Eglise anglo-saxonne avait encore adopté le bréviaire romain. (3) La partie principale de ce recueil

(1) *Cum sint innumeri innocentes... qui absque ullo scrupulo controversiæ, omni die Dominica, sive etiam in natalitiis sanctorum Apostolorum sive Martyrum, quomodo ipse in sancta Romana et Apostolica Ecclesia fieri vidisti, mysteriis cœlestibus communicare valeant.* (Bed., *Epis. ad. Egbert*, p. 311.)

(2) *Syn. Clov. apud* Wilk., p. 98, XXIII; *anno* 747.

(3) Le Bréviaire romain avait été beaucoup modifié par les soins de

avait été tirée des psaumes de David et des écrits des prophètes, qui abondent en sentimens les plus sublimes de religion; mais on avait évité l'ennui de l'uniformité en intercalant un certain nombre de leçons extraites de l'Ecriture sainte, des ouvrages des anciens pères et des actes des martyrs les plus célèbres, et chaque partie de l'office était terminée par des prières, dont on a à juste titre admiré la noble et touchante simplicité. L'office de chaque jour se partageait en sept heures, à chacune desquelles le clergé devait se rendre à l'église pour chanter, à l'exemple du roi-prophète, les louanges du Créateur. (1) On exhortait le laïque à y assister;

S. Grégoire: il fut introduit en Angleterre par les missionnaires, et le synode de Cloveshoe en prescrivit l'usage dans toutes les églises; (Wilk., *Con.*, p. 66, 13, 97, 15, 16.) mais le décret de ce synode paraît n'avoir pas été observé dans le royaume de Northumbrie, du moins les moines de Lindisfarne suivaient dans certaines circonstances l'office composé par S. Benoît, et il fut conservé par le clergé qui leur succéda. (*Sim. Dunel*, édit. Bedford, p. 4, semble l'attribuer à S. Aidan, ce qui est évidemment une erreur.) Lorsque S. Dunstan rétablit l'ordre monastique après les ravages des Danois il introduisit l'office bénédictin avec quelques additions; mais il en excepta spécialement la fête de Pâques avec son octave, pour laquelle il voulait que ses moines suivissent en l'honneur de S. Grégoire le même office que le clergé. *Septem horæ canonicæ a monachis in Ecclesia Dei more canonicorum. propter auctoritatem beati Gregorii celebrandæ sunt.* (*Concor. Monach. apud* Reyner, *app.*, part. III, p. 89, 90.) L'usage s'en conserva jusqu'à la conquête lorsque le Normand Lanfranc, qui avait probablement moins de vénération pour l'apôtre des Saxons, ordonna qu'il fût aboli. (*Constit.*, Lanfranc, *apud* Wilk., t. I, p. 339.)

(1) On les appelait *uht* ou chant du matin, chant de prime, souschant, chant du midi, chant de nones, chant du soir et chant de la nuit. (Wilk., p. 97, 252.)

mais l'ecclésiastique y était contraint par devoir. La raison de cette différence est claire : le clergé était le représentant du grand corps des chrétiens; il avait été dégagé de tout emploi séculier afin qu'il pût se livrer sans obstacles à ses fonctions spirituelles; on s'attendait donc à ce que l'absence de ses frères moins fervens fût compensée par son assiduité, et que par ses supplications journalières il détournât la colère du Dieu tout puissant, et fît descendre sur eux ses bienfaits.

La messe et le service canonique se célébraient en latin : on lisait l'épître et l'évangile pour l'instruction du peuple, et le sermon se faisait en langue vulgaire; mais les ministres de la religion s'adressaient toujours à Dieu dans la langue romaine. Les missionnaires, qui, de quelque pays qu'ils vinssent, avaient été accoutumés à ce rite dès leur enfance, auraient cru avilir le sacrifice en le soumettant au caprice et aux variations d'un idiome barbare; et leurs diciples, peu avides d'innovation, étaient fiers de marcher sur les traces de leurs maîtres. Les théologiens réformés ont sévèrement condamné cette pratique; mais ce fut un bonheur pour le genre humain que les nations du nord se montrassent moins avisées que leurs critiques modernes. Si les missionnaires eussent adopté dans la liturgie le langage de leurs prosélytes la littérature

de Rome aurait probablement péri avec l'empire : en conservant l'usage de la langue latine ils imposaient au clergé la nécessité de l'étude, entretenaient ainsi l'esprit d'amélioration, et transmettaient aux générations futures les écrits des classiques et les monumens de l'histoire profane et ecclésiastique.

III. Dans tout système du culte divin les moyens expiatoires doivent en former une partie essentielle : ceux qui les premiers professèrent l'évangile croyaient que le Messie avait par ses souffrances volontaires payé à la justice divine la dette contractée par le crime de l'homme; mais ils enseignaient en même temps que l'application de ses mérites à l'âme était confiée au ministère de ceux à qui il avait communiqué le pouvoir de lier et de délier, de remettre ou de retenir les péchés. (1) Pour exercer avec prudence cette double juridiction il fallait connaître les désordres et la disposition du pénitent; et de temps immémorial nous voyons le fidèle chrétien aux pieds d'un confesseur, avouant en public ou en particulier le nombre et le genre de ses transgressions. (2) Avec la doctrine de l'évangile la pratique de la confes-

(1) Joan., XX, 22, 23.

(2) Denis de Saint-Marthe, *Traité de la Confession*. Trois fois Daillé fit de vains efforts pour combattre l'antiquité de cette pratique, comme on peut le voir dans Bingham, vol. II, p. 219.

sion fut introduite chez les Saxons par les missionnaires romains et écossais : (1) on les accoutumait à la considérer non pas seulement comme une observance pieuse qui dépendît de la ferveur de chaque fidèle, mais comme une obligation indispensable dont rien, excepté le cas d'impossibilité, ne pouvait exempter le pécheur. Cette obligation regardait toutes les classes des chrétiens, l'ecclésiastique le plus élevé comme le plus simple laïque. (2) Le pécheur

(1) Mais la confession auriculaire n'était-elle pas inconnue aux moines écossais et à leurs prosélytes? Henry (vol. III, p. 208.) l'a très positivement affirmé; mais il s'est laissé entraîner par l'autorité d'Inett, trouvant souvent plus facile de copier ses erreurs que de consulter les écrivains originaux. Voici les expressions d'Inett : « Théodore s'efforça d'introduire la confession auriculaire, usage qui au rapport d'Egbert, archevêque d'Yorck au commencement du siècle suivant, était inconnu aux Anglais convertis par les Eccossais et par les Bretons. » (Inett., *Hist. de l'Eglise anglicane*, vol. I, p. 85.) Lecteur, si vous voulez consulter l'ouvrage d'Egbert sur ce fait vous le consulterez en vain ; il se tait sur l'introduction de la confession et sur les mœurs des Anglais convertis par les Ecossais et les Bretons ; mais il faut observer que dès le temps de Théodore les fidèles avaient été accoutumés pendant les douze jours avant Noel à se préparer à la communion par le jeûne, la confession et les aumônes; (*Egb. de ins., Eccl.,* Wilk., p. 86.) et cette observation a été tournée par l'imagination d'Inett en cette assertion « qu'avant le temps de Théodore ils ignoraient la pratique de la confession ; » toutefois il est évident que les moines écossais l'enseignèrent à leurs convertis par le zèle de S. Cuthbert, qui long-temps avant l'arrivée de Théodore passait des mois entiers à prêcher et à entendre les confessions du peuple. (Bed., *Hist.*, l. IV, c. 27 ; *Vit. Cuth.*, c. 9, 16.) Qu'ils en aient introduit l'usage dans leur pays c'est ce que l'on peut prouver par la conduite de S. Colombe, fondateur de l'abbaye de Hii (Adomnan, *vit. Colum.*, p. 71, 80, 83.) par le pénitentiel de Cuminius, cinquième de ses successeurs, (Mab., *vit. Annal.*, p. 179.) et par la confession du moine écossais rapportée par Bède. (l. IV, c. 25.)

(2) « L'obligation de ce devoir revient tous les ans : alors tout homme

qui désirait se réconcilier avec un Dieu offensé devait se prosterner aux pieds de son confesseur avec humilité et componction, et après avoir déclaré qu'il croyait aux principales vérités du christianisme il faisait l'aveu de tous les crimes dont il avait souillé sa conscience par paroles, par actions et par pensées. (1) Il terminait cette cérémonie humiliante en promettant de se corriger, et conjurait son confesseur de rendre témoignage au jour du jugement à la sincérité de son repentir. (2)

Dans le langage de la théologie catholique le prêtre est dit présider au tribunal de la pénitence comme un juge, dont le devoir est de prononcer sentence contre l'accusé selon ses

s'entretiendra avec son confesseur, et avouera à Dieu et à son confesseur tous les péchés qu'il a commis. » (Egb. *peniten. apud* Wilk., p. 141.)

(1) « Chaque homme avouera à son confesseur tous les péchés qu'il aura commis soit en paroles, soit en actions, soit en pensées. » (*Liber. Leg. eccl., apud* Wilk., p. 276.)

(2) Wilk., p. 231. Whelock veut absolument que la pratique des Saxons soit la même que celle de l'*église anglicane*, qui existe encore aujourd'hui. « Ils *conseillaient* la confession, mais ne la *commandaient* pas. » (Whel., *Hist. eccl.*, p. 215, 216, *index, art. Confessio.*) Les homélies mêmes qu'il publia auraient pu lui prouver le contraire; j'en citerai deux passages : « L'Ecriture sainte nous enseigne souvent à avoir recours au remède d'une véritable confession de nos péchés parce que nous ne pouvons être guéris qu'en confessant avec douleur l'iniquité que nous avons commise par négligence : tout espoir de pardon est dans la confession ; la confession avec le sincère repentir est le remède angélique de nos péchés. » (Whelock, p. 341, 343.) « En vérité aucun n'obtiendra de Dieu le pardon de ses péchés s'il ne se confesse à quelqu'un de ses ministres, et s'il ne fait pénitence d'après son jugement. » (*Sermo de pœnit. apud* Whel., p. 423.)

délits; mais les degrés du crime parmi les hommes sont si multipliés, les nuances en sont si délicates, les circonstances qui aggravent ou atténuent son énormité sont si compliquées, que la difficulté d'appliquer une punition exactement proportionnée à l'offense confondra fréquemment l'habileté du casuiste le plus pénétrant et le plus impartial. Théodore cependant, soit qu'il se fiât à son talent supérieur, soit qu'il cédât à la nécessité de diriger ses frères moins éclairés, entreprit cette pénible tâche, et publia un pénitentiel ou code de lois pour l'imposition de la pénitence sacramentelle : il osa s'écarter de la lettre des anciens canons, dont la sévérité rend témoignage à la ferveur du siècle où ils furent faits, et il adopta la discipline mitigée de l'église grecque, dans laquelle il avait puisé les principes de la science théologique. Le succès de ses efforts inspira à ses frères le désir de l'imiter, et les pénitentiaux d'Egbert, archevêque d'Yorck et de plusieurs autres prélats, occupent une place distinguée dans les annales ecclésiastiques de l'antiquité saxonne. (1) Le jeûne était la principale punition qu'ils infligeaient; mais la gravité de l'offense en déterminait la nature et la durée. Les péchés plus excusables, dans lesquels on était

(1) On peut les voir dans Wilkins, vol. I, p. 115, 225; vol. IV, p. 751, et dans le *Codex Canonum et Constitutionum Mss. Jun.* 121.

tombé par fragilité ou par erreur, pouvaient s'expier par un jeûne peu rigoureux de dix, vingt ou trente jours; mais quand le crime était plus grave, lorsqu'il décélait une perversité profonde et préméditée, on exigeait un long cours de mortifications, et un, cinq, sept ans, ou même une vie entière de pénitence n'étaient qu'une compensation faible et aisée. Une perspective aussi effrayante aurait pu précipiter le pénitent dans le désespoir ou dans l'indifférence; mais la religion venait de jour en jour ranimer sa ferveur par l'espérance et la crainte; les indulgences étaient la suite et la récompense de sa fidélité passée, et plus il portait avec résignation le joug, plus on avait soin de l'alléger : après un certain temps on faisait au régime sévère du pain et de l'eau succéder une nourriture plus substantielle dont on excluait seulement la chair des quadrupèdes et de la volaille; et les jeûnes, qui dans l'origine avaient compris les six jours de la semaine, furent graduellement réduits à trois ou environ. (1)

A peine ces règlemens furent-ils mis en vigueur qu'ils trouvèrent une prompte obéissance dans la ferveur des prosélytes et dans le respect qu'inspirait la sainteté de leurs auteurs : mais la nature ne tardait point à se révolter; la nécessité

(1) Wilkins, *passim*.

y fit donc apporter plusieurs adoucissemens, et les pénitens savaient habilement découvrir des expédiens pour en éluder ou mitiger la sévérité. Lorsque le pécheur avait différé sa conversion jusqu'au moment où les approches de la mort venaient le troubler il eût été inutile de lui imposer plusieurs années de pénitence; on lui conseillait plutôt, conformément aux saintes écritures, de racheter ses péchés par des œuvres de charité, et de commuer les jeûnes des canons en des donations à l'église et aux pauvres. Une idée si conforme aux maximes de la jurisprudence saxonne fut avidement saisie, et insensiblement réduite en un système parfait, qui déterminait avec précision, selon le rang et la fortune du pénitent, la somme par laquelle il pouvait légitimement racheter le jeûne d'un jour, d'un mois ou d'une année. Cette indulgence, qui dans le principe s'était bornée aux mourans, fut ensuite avec une égale apparence de justice réclamée pour le malade et l'infirme, et s'étendit enfin jusqu'à tous ceux dont le tempérament ou les emplois étaient incompatibles avec la rigueur d'un jeûne long et sévère. (1) Les riches l'acceptèrent avec reconnaissance; mais elle n'était pour les pauvres qu'une faveur illusoire qui aggravait les peines de leur condition. Pour faire disparaître toute distinction odieuse on

(1) Wilk., *Con.*, vol. I, p. 237.

adopta une nouvelle espèce de commutation : l'archevêque Egbert, s'appuyant sur l'autorité de Théodore, laissait à la prudence du confesseur le choix d'infliger une pénitence équivalente en prières ou en argent lorsque le pénitant alléguait sa faiblesse ou son incapacité. Ainsi fut établi un nouveau système d'arithmétique canonique ; et le jeûne d'un jour fut taxé « à un sou d'argent pour le riche, ou à cinquante *pater* pour l'ignorant, et à cinquante psaumes pour le savant. » (1) Les évêques prévirent avec regret que ces compensations accéléreraient le déclin de la ferveur primitive, et les pères du concile de Cloveshoe firent un vigoureux mais inutile effort pour maintenir l'ancienne discipline. « Il convient, faisaient-ils observer au clergé saxon, que la jouissance des plaisirs illicites soit punie par la privation des plaisirs légitimes. Les aumônes et les prières sont d'une utilité incontestable, mais elles sont destinées à être l'auxiliaire du jeûne, et n'en peuvent dispenser. » (2) Cependant le torrent était irrésistible ; et les adoucissemens qu'ils condamnaient furent graduellement sanctionnés d'abord par le silence, ensuite par l'approbation de leurs successeurs.

Il y eut une autre innovation encore plus sin-

(1) Wilk., p. 115, 140, 237.
(2) *Id.*, p. 98 ; *anno* 747.

gulière, qui provoqua également leur censure, et lui survécut de même. Au milieu d'une noblesse puissante et turbulente il n'était pas rare de trouver des hommes dont les offenses étaient si nombreuses que pour les expier à la lettre des canons il eût fallu un plus grand nombre d'années que la nature n'en accorde communément à chaque individu. On conseillait à ces sortes de pécheurs de se défier d'une ressource si précaire, d'implorer l'assistance de leurs amis afin que par leurs prières ils suppléassent à leur propre insolvabilité : conformément à cet avis ils se recommandaient aux prières de ceux qui se distinguaient par l'austérité et la sainteté de leur vie; s'efforçaient par de nombreux bienfaits d'acheter la reconnaissance des moines et du clergé, et en faisant inscrire leurs noms parmi les membres des monastères les plus célèbres ils se flattaient de l'espérance de partager le mérite des bonnes oeuvres pratiquées par ces sociétés. Mais on ne tarda pas à enchérir encore sur un système qui offrait déjà tant de commodité à la faiblesse humaine, et les hommes se persuadèrent volontiers qu'ils pouvaient expier leurs crimes en substituant à leur place des pénitens mercenaires : (1) ce fut

(1) *Nuper*, disent les évêques assemblés à Cloveshoe, *quidam dives petens reconciliationem pro magno quodam facinore suo citius sibi dari, affirmavit idem nefas juxta aliorum promissa in tantum esse*

en vain que le concile de Cloveshoe lança contre les trangresseurs ses foudroyans anathèmes; les riches appuyant cette nouvelle doctrine de leurs voeux et de leurs exemples on obtint enfin qu'elle serait tolérée, à condition que le pécheur subirait personnellement une partie au moins de sa pénitence. Le thane, qui se déterminait à employer cet expédient, avait ordre de déposer ses armes, et de se couvrir d'un vêtement de laine ou d'une haire, de marcher pieds nus, de porter à la main un bâton de pélerin, de nourrir un certain nombre de pauvres, de veiller durant la nuit dans l'église et de dormir sur la terre. A son invitation ses amis et ses vassaux s'assemblaient dans son château : ils prenaient aussi tous les vêtemens de la pénitence; leur nourriture se bornait au pain, aux herbes et à l'eau, et ces austérités continuaient jusqu'à ce que la somme totale de leurs jeûnes réunis eût atteint le nombre spécifié par les canons. Ainsi, à l'aide de cent vingt associés un pécheur opulent pouvait dans le court espace de trois jours accomplir la pénitence de toute une année; mais on l'avertissait que c'était un moyen dangereux et peu

expiatum, ut si deinceps vivere posset trecentorum annorum numerum, pro eo plane his satisfactionum modis, per aliorum scilicet psalmodiam, et jejunium, et eleemosynam persolutum esset, excepto illius jejunio, et quamvis ipse utcumque vel parum jejunaret. (*Ibidem*, p. 99.)

sûr, et que s'il voulait apaiser la colère du Tout-Puissant il devait sanctifier son repentir par une véritable contrition de cœur, par des dons fréquens aux pauvres et par de ferventes prières. (1) J'ignore combien de temps on toléra cette pratique; mais je n'en ai rencontré aucun exemple postérieur au règne d'Edgar.

Tandis que le pénitent s'efforçait d'expier son crime, il attendait avec anxiété le jour qui devait mettre fin à ses travaux et le rétablir dans les priviléges communs aux fidèles: à l'expiration de la pénitence, quelquefois avant, il allait de nouveau se jeter aux pieds de son confesseur et solliciter le bienfait de l'absolution; mais auparavant on l'interrogeait sur ses dispositions présentes et sur la fidélité avec laquelle il avait observé les préceptes des canons; si sa réponse était satisfaisante, si l'amendement de sa conduite prouvait la sincérité de ses aveux le prêtre applaudissait à son obéissance, l'exhortait à persévérer, et, étendant la main, prononçait sur lui la prière de l'absolution : « Que le Dieu tout puissant, qui créa « le ciel, la terre et toutes les créatures, ait pitié « de toi et te pardonne tous les péchés que tu « as commis depuis le temps de ton baptême « jusqu'à cette heure par Jésus-Christ notre Sei-

(1) Wilk., p. 238.

« gneur. (1) » La joie du pénitent était complète : pensant qu'il était alors rétabli dans la faveur du ciel il se levait, assistait au sacrifice de la messe et mettait le sceau à sa reconciliation en recevant le corps et le sang du Christ, sacrement du salut et gage d'une glorieuse immortalité.

(1) Les chrétiens saxons attachaient-ils beaucoup d'importance à ce rite de l'absolution? Si nous pouvons en croire Carte (*Hist.*, vol. 1, p. 241.) et Henry (*Hist.*, vol. III, p. 208.) ils ne le pratiquaient pas; mais lorsqu'ils se soumettaient à la cérémonie de la confession leur but était « d'apprendre la décision du pénitentiel, et non pas d'obtenir l'absolution. » Alcuin cependant, qu'on peut supposer avoir connu la doctrine de ses compatriotes aussi exactement qu'aucun historien moderne, était d'une opinion différente : il nous apprend que la confession était nécessaire parce que sans elle on ne pouvait obtenir l'absolution. *Si peccata sacerdotibus non sunt prodenda, quare in sacramentario reconciliationis orationes scriptæ sunt? Quomodo sacerdos reconciliat quem peccare non novit? sacerdotes a Deo Christo cum sanctis Apostolis ligandi solvendique potestatem accepisse credimus.* (Alc., *Ep.* 71, édit. Duchesne; *Ant. Leg. Canisii*, vol. II, p. 415.) « Le pécheur, dit l'auteur saxon des homélies, qui cache ses péchés meurt dans le tombeau; mais s'il confesse ses péchés avec regret alors il se lève du tombeau comme Lazare à la voix du Christ, et son maître le délivrera de la punition éternelle, comme les apôtres délièrent le corps de Lazare. » (Whelock, p. 405; voyez la note *o*.)

CHAPITRE VII.

Cérémonies eucologiques. — Bénédiction des chevaliers anglo-saxons. — Bénédiction des mariages. — Ordinations du clerge. — Couronnement des rois. — Dédicace des églises.

I. Les superstitions du paganisme avaient peuplé la terre de dieux; la mer et l'air, chaque ruisseau, chaque bosquet, chaque fontaine possédait sa divinité spéciale et tutélaire. La folie des gnostiques s'était jetée dans l'extrémité opposée : à leurs yeux la création visible était l'ouvrage de la puissance des ténèbres, et l'homme vertueux se voyait souvent forcé par la malheureuse condition de son être à une coopération involontaire avec cet être malveillant qu'il faisait profession d'abhorrer. Pour combattre ces erreurs contradictoires, mais populaires, pour apprendre à ses enfans que toute chose était créée par la sagesse du Tout-Puissant et pouvait être employée à son service, l'Eglise chrétienne était accoutumée dès les âges les plus reculés à implorer par des formulaires de prières la bénédicton du ciel sur tout ce qui était appliqué au culte divin, ou au soutien et à la

commodité de l'homme : sa conduite à cet égard était une copie exacte de celle que Dieu avait recommandée au législateur juif, et était justifiée par ces paroles de l'apôtre : « que toute créature de Dieu est bonne lorsqu'elle est sanctifiée par la parole de Dieu et par la prière. » (1) Du sacramentaire de Gélase ces formes de bénédiction avaient passé au sacramentaire de S. Grégoire, et de celui-ci elles furent transcrites dans les rituels de l'église anglo-saxonne; mais la plupart fatigueraient peut-être la patience du lecteur plutôt qu'elles n'intéresseraient sa curiosité; je les passerai donc sous silence, et je me bornerai à décrire celles dont l'objet était d'attirer la bénédiction divine sur les différens états de la société.

I. Un historien moderne a prouvé d'une manière satisfaisante qu'il existait chez nos ancêtres, et de temps immémorial, une espèce de chevalerie ou distinction militaire, qui ensuite fit place à la chevalerie brillante et romanesque des derniers siècles : (2) ce fut d'abord simplement une institution civile, étrangère aux rites du culte ecclésiastique : (3) la reli-

(1) I. Tim., c. IV, 5.

(2) M. Turner, *Hist. des Angl. Sax.*, vol. IV, p. 171.

(3) Elle paraît avoir été conférée dans l'origine par le souverain, et peut-être par les plus distingués d'entre les thanes. Malmsbury dit qu'Alfred-le-Grand arma chevalier son petit-fils Athelstan encore en-

gion était fille de la paix; elle avait en horreur les combats, et refusait de bénir les armes destinées à être souillées du sang humain. Mais dans la révolution de quelques siècles les sentimens des hommes s'altérèrent : tirer l'épée contre les ennemis de la nation, protéger par la force des armes l'Eglise, la veuve et l'orphelin c'étaient des actions approuvées par l'humanité; le guerrier qui exposait sa vie pour des motifs si louables méritait la bénédiction du ciel, et nous voyons avant l'extinction de la dynastie saxonne l'ordre de chevalier conféré avec toute la pompe d'une cérémonie religieuse. Le jeune homme qui aspirait à cet honneur devait aller la veille trouver un prêtre, lui confesser ses péchés avec componction, et obtenir le bienfait de l'absolution; il passait la nuit suivante dans l'église, et par les veilles, la dévotion et l'abstinence se préparait à la prochaine cérémonie. Le matin, au commencement de la messe, il plaçait son épée sur l'autel : après l'Evangile le prêtre lisait sur elle la prière de la bénédiction, la portait au chevalier et la lui passait sur l'épaule; puis on continuait la messe, il recevait l'Eucharistie, et dès ce moment il avait droit au

fant. *Quem etiam præmature militem fecerat, donatum chlamyde coccinea, gemmato balteo, ense saxonico, cum vagina aurea.* (Malm. *de Reg.*, p. 49.)

rang et aux priviléges d'un légitime soldat. (1)

Nous sommes redevables de ces détails aux écrits d'Ingulf, où il raconte les exploits d'un soldat anglo-saxon, qui par sa valeur avait mérité et obtenu la dignité de chevalier. Il se nommait Hereward : dans sa jeunesse son caractère turbulent lui avait aliéné l'affection de sa famille; et Edward le confesseur le bannit de son pays à la requête de son père. Le fugitif alla exercer sa bravoure et la faire admirer dans le Northumberland, à Cornouailles, en Irlande et en Flandre. Sa renommée parvint bientôt jusqu'aux oreilles de ses compatriotes. Les exploits d'Hereward firent le sujet de la plupart des ballades populaires, et sa famille s'énorgueillit de l'homme qu'elle avait autrefois persécuté. Lorsque Guillaume-le-Conquérant eut abordé en Angleterre il retourna défendre son pays, et à la tête de ses partisans il vengea les outrages que sa mère avait reçus de la part des usurpateurs. Ce fut à cette époque qu'il se rendit à Peterborough pour obtenir de l'abbé

(1) Ingulf, p. 70. Je n'ai pas trouvé de rituel anglo-saxon qui fît mention de la prière usitée en cette occasion. Dans la copie du manuscrit du Missel de Sarum, écrit long-temps après la conquête, elle est conçue en ces termes : *Deus... concede huic famulo tuo, qui sincero corde gladio se primo nititur cingere militari, ut in omnibus galea tuæ virtutis sit protectus : et sicut David et Judith contra gentis suæ hostes fortitudinis potentiam et victoriam tribuisti, ita tuo auxilio munitus contra hostium suorum sævitiam victor ubique existat, et ad sanctæ Ecclesiæ tutelam proficiat. Amen.*

Brand, son oncle, la ceinture de chevalier. (1) Mais la suite prouva que Hereward ne valait guère mieux qu'un barbare ; sa haine pour les Normands ne distinguait ni ami, ni ennemi. Son oncle étant mort Turold de Normandie fut désigné pour lui succéder ; et quoique Hereward eût juré fidélité à l'abbaye, et que les moines fussent ses compatriotes et eussent été ses bienfaiteurs, il résolut pour s'enrichir de piller leur église. Comme il était difficile d'en forcer la porte dans son impatience il mit le feu aux maisons les plus voisines, se précipita à travers les flammes, repoussa avec dédain les larmes et les supplications de la communauté, et emporta les richesses du monastère. Les historiens de Peterborough décrivent en gémissant les dépouilles qu'il avait acquises d'une manière si sacrilége, ainsi que l'incendie de la ville et de l'abbaye, dont il ne restait que l'église et un seul appartement. (2) Il paraît que dans le chevalier anglo-saxon le courage tenait lieu de toutes les autres vertus ; et Hereward est malheureusement le seul dont le nom soit parvenu à la postérité.

II. Les anciens Saxons, même avant leur

(1) Ing., p. 70. Cette coutume anglo-saxonne fut abolie en 1102 dans le concile de Londres, tenu par S. Anselme : il y fut défendu aux abbés de conférer la dignité de chevalier. (Wilk., *Con.*, tom I, p. 382.)

(2) Hug., *Cand.*, p. 48 ; *Chron. sax.*, p. 176.

conversion au christianisme, sentaient toute l'importance de la fidélité conjugale : la jalousie de l'époux veillait avec sévérité sur l'honneur de son lit, et la femme coupable était souvent contrainte à devenir elle-même l'exécutrice de sa vengeance; de ses propres mains elle s'attachait la hart au cou, et s'étranglait; son corps était jeté dans les flammes, et l'on suspendait sur ses cendres le complice de son crime. Quelquefois il la livrait aux femmes du voisinage, qui s'empressaient de venger sur leur malheureuse victime l'honneur du sexe féminin : elles la dépouillaient jusqu'à la ceinture, et la fouettaient de village en village jusqu'à ce qu'elle succombât sous la violence du châtiment. (1) Mais si la justice des Saxons était inexorable pour les perturbateurs du repos conjugal ils se permettaient dans leur choix beaucoup plus de latitude que n'en avaient les nations voisines, auxquelles des législateurs civils et religieux avaient cru dans leur sagesse devoir interdire l'union de parenté en certains degrés : le fils n'hésitait pas à admettre dans son lit la femme de son père défunt, et la veuve ne rougissait pas d'accepter la main du frère de son mari. (2) Ces unions illicites choquèrent la piété des premiers missionnaires, et Grégoire-le-Grand fit à leurs demandes inquiètes

(1) *Ep. S. Bonif. ad Ethelbald., apud* Wilk., p. 88.

(2) Bed., *apud* Wilk., p. 20.

une réponse aussi prudente que modérée : « il trouvait l'ignorance des Saxons plutôt digne de pitié que de sévérité, commandait que la prohibition du mariage, qui dans l'église s'étendait régulièrement jusqu'au septième degré, fût restreinte pour les nouveaux convertis au premier et au second; et conseillait aux missionnaires de séparer ceux qui étaient unis dans ces degrés, et de les engager à se remarier selon les canons ecclésiastiques. » (1) L'indulgence du pontife alarma les zélateurs de l'Italie, et dans une lettre à Félix, évêque de Messine, il condescendit à justifier sa conduite, fondée sur ce principe « que toute concession possible devait être faite aux premières habitudes des prosélytes, et que son dessein était de rétablir l'ancienne discipline à mesure que diminuerait la nécessité des dispenses. » (2) Les prélats saxons comprirent l'intention du pontife, et s'y conformèrent graduellement. Dans le huitième siècle on défendait strictement les mariages au quatrième degré, et vers le commencement du onzième la défense s'étendit jusqu'au sixième; (3) elle s'arrêta à ce point jusqu'à la conquête des Normands.

L'âge auquel on pouvait légitimement con-

(1) Bed. *ibid.*

(2) *Ep. Greg. ad Fel., apud* Smith, *app.*, p. 685.

(3) Wilk., *Con.*, p. 121, 301.

tracter mariage était de quinze ans pour les hommes, et de quatorze pour les femmes. (1) Comme les indemnités pécuniaires dont abondait la jurisprudence anglo-saxonne étaient fréquemment levées sur les parens du délinquant le prétendant était obligé d'obtenir le consentement non seulement de la personne qu'il recherchait, mais aussi de sa famille, et de donner par l'entremise de ses amis l'assurance qu'il « désirait la garder selon la loi de Dieu et comme un homme doit garder sa femme. » Les arrangemens pécuniaires fixaient ensuite leur attention.

Je ne crois pas qu'aucun écrivain ait dit si les parens accordaient quelque partie de leur propriété à leur fille pour son mariage; mais on ne peut douter qu'à leur mort elle n'eût droit comme les autres enfans au partage de la succession : d'abord toute la charge pesait sur le mari, et dans le langage des lois anglo-saxonnes il est dit « acheter sa femme, et les parens de celle-ci la lui vendre. » Dans une entrevue avec sa future il convenait du présent qu'il avait intention de lui faire en reconnaissance de ce qu'elle avait accueilli sa demande; assignait une somme suffisante pour le soutien des enfans, et déterminait la valeur de la dot en cas qu'elle lui survécut. « Cette dot, ajoute la loi, s'ils ont des enfans, comprendra toute la

(1) *Pœnit. Egb.*, p. 120, 127.

propriété du mari s'ils n'en ont pas la moitié.(1) L'achat matrimonial était alors conclu : l'époux donnait des garanties pour l'exécution des différens articles, et la famille de l'épousée s'engageait à la lui livrer aussitôt qu'il voudrait la posséder.

Trois jours avant la célébration du mariage les deux fiancés, accompagnés de leurs plus proches parens, se présentaient à la porte de l'église, afin que « par la bénédiction de Dieu le prêtre confirmât leur union dans la plénitude du bonheur. » (2) En sa présence ils se promettaient réciproquement fidélité; (3) le prêtre bénissait un anneau que l'on mettait au doigt de l'épousée, et conjurait le Tout-Puissant « de « jeter du haut des cieux un regard favorable sur « le saint contrat, et de bénir les époux comme « il bénit autrefois Tobie et Sara; de les protéger « de tout mal, de leur accorder la paix, de les « combler de tout bienfait pour la rémission des « péchés et pour l'acquisition de la vie éter-

(1) *Leges Eadmundi, inter Leg. sax.*, p. 75.

(2) *Ibid.*

(3) Il m'a été impossible de découvrir la formule dont se servaient les Anglo-Saxons dans le contrat de mariage; la plus ancienne que je connaisse se trouve dans les constitutions de Richard de Marisco, évêque de Durham, au commencement du treizième siècle. A cette époque l'époux avait coutume de dire : « Je te prends, N, pour ma femme. » A cela l'épouse répliquait : « Je te prends, N, pour mon mari. » (*Const. Rich. de Maris, apud* Wilk., t. I, p. 582.)

« nelle. » (1) Le prêtre alors les introduisait dans le sanctuaire; on célébrait la messe nuptiale; les époux se prosternaient avant le canon sur le dernier degré de l'autel, et on tenait un voile de pourpre suspendu sur leurs têtes. Après le *Pater* le prêtre se tournait vers eux et récitait la prière de la bénédiction : « O Dieu! qui par ta « puissance as créé de rien toutes choses, et qui « après avoir fait l'homme à ta ressemblance « as formé la femme de la côte de l'homme, « pour nous apprendre que rien ne doit diviser « ceux qui furent faits de la même chair; ô « Dieu! qui, par un mystère si excellent as con- « sacré le contrat nuptial en le faisant la figure « de l'union du Christ et de ton Eglise; ô Dieu! « toi qui as uni la femme à l'homme, et qui as « sanctifié le mariage d'une bénédiction qui « n'a été effacée ni par la punition du péché « originel, ni par les eaux du déluge, abaisse « tes regards, nous t'en supplions, sur une de « tes servantes, qui désire d'être environnée de « ta protection. Puisse le joug du mariage être « pour elle un joug de paix et d'amour! puisse- « t-elle se marier fidèle et chaste en Jésus- « Christ! puisse-t-elle imiter les saintes femmes

(1) *Rituel* Dunel. *Ms. A.* IV, 19, p. 53. Ce Rituel est très ancien, et contient une version interlinéaire, qui paraît être de la même main qui écrivit la version interlinéaire, dans le livre des Evangiles de Durham. (British. *Mus. Nev. D.,* 4.) Si cela est, ce Rituel doit avoir été en usage avant la fin du septième siècle.

« qui l'ont précédée! Qu'elle soit aimable « comme Rachel aux yeux de son époux, sage « comme Rébecca, d'une longue vie et fidèle « comme Sara! Puisse-t-elle rester sincère, « obéissante et fidèle à un seul lit! Puisse-t-elle « éviter tout engagement illégitime et affermir « sa faiblesse par la force de la discipline! « rends-la féconde en postérité pour prix de sa « vie honnête et vertueuse; accordes-lui d'arriver « au repos des saintes et dans le royaume des « cieux; de vivre jusqu'à une heureuse vieillesse, « et de voir les enfans de ses enfans jusqu'à la troi- « sième et quatrième génération par Jésus- « Christ notre Seigneur. Amen. »(1) A la fin de la prière ils se levaient, se donnaient l'un et l'autre le baiser de la paix et recevaient l'eucharistie; le troisième jour ils retournaient à l'église, et dès lors ils vivaient ensemble comme des époux. (2)

III. « Celui qui unit sa fille en mariage fait bien; mais celui qui ne l'unit point fait mieux: » telle fut la maxime inspirée d'un apôtre. (3) Si l'Eglise anglo-saxonne avait soin d'implorer les grâces du ciel sur l'union matrimoniale, elle n'en prodiguait pas moins ses bénédictions aux vierges qui, préférant un époux

(1) *Ibid.*, p. 52.
(2) Wilk., p. 131, XXI.
(3) *I. Cor.*, VII, 38.

immortel, avaient résolu de consacrer leur chasteté à Dieu. La consommation de leur sacrifice était accompagnée de la solennité la plus frappante. Des moines et des nonnes pouvaient faire profession d'obéissance à telle ou telle règle monastique entre les mains de l'abbé ou de l'abbesse; mais la consécration d'une vierge, considérée comme un objet de la plus grande importance, était exclusivement réservée au ministère de l'évêque, (1) et fixée aux principales fêtes de l'année, à Pâque, à l'Epiphanie et aux fêtes des apôtres. En présence du peuple, devant l'autel et aux pieds du pasteur suprême, la victime volontaire renonçait aux plaisirs du monde afin d'obtenir une couronne future, mais immortelle. (2) Cependant la sagesse de l'Eglise réprimait cette ardeur de jeunesse : elle recommandait à celle qui se vouait d'attendre que l'expérience eût prouvé la stabilité de sa résolution, et afin qu'elle n'eût pas à accuser dans la suite son caprice ou sa témérité on différait ses voeux jusqu'à ce qu'elle eût atteint sa vingt-cinquième année. Le jour désigné l'évêque bénissait l'habit conforme à sa profession : pendant qu'il commençait l'office de la messe elle s'habillait dans une chambre particulière, et un peu avant l'offertoire elle était introduite dans

(1) Mart., l. II, c. 6, p. 3. *Spicil.*, tom. IX, p. 54.

(2) *Excerpt. Egb.*, *apud* Wilk., p. 106, XCII.

l'église et conduite au pied de l'autel. L'évêque, se tournant vers elle, lui expliquait en quelques mots la nature du sacrifice qu'elle avait résolu de faire, et l'avertissait des devoirs qu'il imposait. Si elle persistait toujours il lui demandait si ses parens avaient approuvé sa résolution, et après une réponse affirmative il lui imposait les mains sur la tête et prononçait la prière de la consécration : (1) « Sois bénie par le Créa-« teur du ciel et de la terre, Dieu le père tout « puissant, qui t'a choisie comme S[te] Marie, « mère de notre Seigneur Jésus-Christ, pour « conserver pure et sans tache la virginité que « tu as promise devant Dieu et ses saints anges. « Persévère donc toujours dans ta résolution; « conserve ta chasteté avec patience, et entre-« tiens-toi digne de recevoir la couronne de vir-« ginité.

« Sois comblée de tous les biens spirituels « par Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit, « afin que tu restes pure, chaste et immaculée. « Puisse l'esprit de sagesse et de prudence, l'es-« prit de conseil et de force, l'esprit de science « et de piété, l'esprit de la crainte du Seigneur « reposer sur toi! puisse-t-il soutenir ta fai-« blesse et confirmer ta force! puisse-t-il diriger « toutes tes actions, purifier tes pensées et

(1) Martène, *de Rit.*, l. II, c. 6, p. 112.

« t'enrichir de toutes les vertus! Aie toujours « présent devant toi celui que tu auras un jour « pour juge; fais en sorte qu'en entrant dans la « chambre de ton époux il puisse s'offrir à toi « avec joie et avec bonté, afin que lorsque « viendra le jour terrible qui doit récompenser « les justes et punir les méchans la flamme « vengeresse ne trouve rien à brûler en toi, et « que la miséricorde divine au contraire y « trouve beaucoup à récompenser. Sers ton Dieu « avec un cœur pur afin que tu sois par la suite « associée aux cent quarante mille vierges qui « accompagnent l'agneau en chantant un canti- « que toujours nouveau; et puisse te bénir du « haut du ciel celui qui daigna descendre sur « la terre et racheter le genre humain en mou- « rant sur une croix, Jésus-Christ notre Sei- « gneur! »

Alors l'évêque lui posait sur la tête le voile consacré en prononçant ces paroles : « Reçois, « ma fille, ce vêtement; puisses-tu le porter « sans tache au tribunal du Christ, devant qui « tout s'incline dans le ciel, sur la terre et sous « la terre! » Quand il avait fini l'église retentissait des acclamations du peuple, qui criait amen. La messe continuait; elle recevait la sainte communion, et à la fin l'évêque lui donnait encore une fois sa bénédiction.

« Verse, ô Seigneur! tes bienfaits célestes

« sur ta servante, notre sœur, qui s'est humiliée « sous ta main. Amen. Couvre-la de ta protec- « tion. Amen. Puisse-t-elle éviter tout péché, « connaître les biens qui lui sont préparés, et « obtenir sa récompense dans ton royaume cé- « leste! Amen. Puisse-t-elle obéir à tes com- « mandemens, résister par ta grâce au choc des « passions, et porter dans sa main le flambeau « de sainteté! Amen. Puisse-t-elle mériter de « franchir les portes du royaume céleste dans « la société des sages et des chastes! Amen. « Puisse Dieu lui accorder cette grâce, lui dont « l'empire subsiste dans l'éternité! Amen. Que « la bénédiction de Dieu, le Père, le Fils et le « Saint-Esprit, demeure avec toi maintenant et « et pour toujours! Amen. » (1)

Elle était dite par cette cérémonie, dans le langage du temps, « fiancée au Christ. » (2) On l'appelait « l'épouse du Christ; » (3) et son époux ne pouvant mourir l'engagement qu'elle avait contracté était regardé comme irrévocable par les

(1) Ce détail se trouve dans le Pontifical de l'archevêque Egbert, transcrit par Martène. (*de Rit.*, p. 116.) Le manuscrit original est maintenant à la bibliothèque de Sainte-Geneviève à Paris. Il est rapporté à peu près de la même manière dans le Rituel de Dunel, (*Ms.*, p. 50) et dans le Pontifical anglo-saxon qui était conservé à Jumiége. (*Mart.*, p. 120.) La consécration d'une veuve se faisait avec moins d'appareil; le prêtre en particulier plaçait sur sa tête le voile en prononçant les mêmes paroles ci-dessus mentionnées. (*Ibid.*, et Martène, p. 146.)

(2) *Pœnit. Egb.*, p. 136.

(3) *Id. ibid.*, p. 131.

lois de l'église et de l'état. Toute atteinte portée à sa chasteté la soumettait à un cours de pénitence qui durait sept ans; (1) et si elle osait se marier on déclarait le mariage nul; et les parties étaient excommuniées avec ordre de se séparer et de faire pénitence le reste de leur vie. (2) Si elles éludaient l'exécution de ce règlement une autre loi privait la femme de sa dot après la mort de son prétendu mari, déclarait ses enfans illégitimes, et les dépouillait de la succession de leur père. (3)

IV. Sous le gouvernement de Moïse Dieu lui-même avait daigné décrire les diverses cérémonies avec lesquelles Aaron et ses fils devaient être consacrés à son service : dans l'enfance de l'église chrétienne le Christ paraît avoir enseigné à ses apôtres une cérémonie plus simple, et la dignité ainsi que les grâces de la prêtrise se conféraient par la prière et l'imposition des mains. (4) Tant que le nombre des convertis fut peu considérable un seul ministre suffisait pour remplir en plusieurs endroits toutes les fonctions du culte religieux; mais dès qu'il se fut accru, et que les richesses

(1) *Pœnit. Egb.*, p. 118, 13.

(2) *Id.*, p. 131, 18; *Conc. Calcuith.* p. 149, 16.

(3) *Leg. Eccles.* Alfred, p. 192, 6.

(4) *I. Tim.*, III, 14.

eurent fait sentir leur influence au milieu de l'église, on adopta un genre d'établissement plus vaste et plus somptueux; et une hiérarchie régulière conduisit les jeunes ecclésiastiques de l'humble fonction de portier jusqu'au rang plus honorable de diacre, de prêtre ou d'évêque. Leur fidélité dans chaque degré subissait de longues épreuves; mais la promotion venait récompenser leur persévérance, et à chaque degré une nouvelle ordination leur imposait de nouveaux devoirs, et attirait sur eux la bénédiction du ciel. Dans l'Eglise anglo-saxonne le clergé était organisé d'après le type romain, et la hiérarchie le divisait en portiers, lecteurs, exorcistes, acolytes, sous-diacres, diacres et prêtres; le septième ordre (celui de la prêtrise) se subdivisait en deux classes, celle des évêques qui le possédait dans toute sa plénitude, et celle des prêtres dont le ministère était restreint à l'exercice des fonctions qui par leur importance et leur fréquent retour exigent la coopération de plusieurs. « L'évêque « et le prêtre, dit Ælfric dans son accusation « contre le clergé, appartiennent également au « même ordre; mais l'un est supérieur à l'autre: « outre les fonctions qui sont communes à tous « deux c'est l'office de l'évêque d'ordonner, « de confirmer, de bénir les saintes huiles et « de dédier les églises; car ce serait trop si cette

« puissance eût été communiquée à tous les « prêtres. »(1)

Les évêques pour le choix et la promotion des ministres inférieurs se laissaient diriger par la sagesse des siècles précédens; tout ce qui concernait l'époque et la cérémonie de l'ordination, l'âge, le mérite personnel et les facultés intellectuelles des candidats, avait été prévu et réglé par les décrets des conciles et l'usage de l'antiquité : l'époque était fixée aux quatre semaines des Quatre-temps, qui revenaient régulièrement avec les quatre saisons de l'année; et la veille du samedi l'évêque commençait la cérémonie auguste dont la longueur s'étendait jusqu'au lendemain matin. (2) Les ordres inférieurs, qui n'imposaient point d'obligation irrévocable, pouvaient légitimement se conférer même aux enfans : quant aux autres on exigeait un âge et un jugement plus mûrs, et le diacre devait attendre sa vingt-cinquième année, le prêtre sa trentième, époque de la vie où l'on croyait que Jésus avait commencé ses travaux évangéliques. (3) Mais ce règlement

(1) Ælfric, *Ep. ad Wulfsin, inter Leg. sax.*, p. 155; *Ep. ad Wolstan*, p. 167. La distinction entre les évêques et les prêtres est ainsi tracée dans les pontificaux : *Presbyterum oportet benedicere, offerre, et bene præesse, prædicare, et baptizare, atque communicare. Episcopum oportet judicare, et interpretare, consecrare et consummare, quin et ordinare, offerre et baptizare; omnia debet prospicere et ordinare.* (*Pont. Egb.*, p. 346; *Pont. Gemet.*, p. 356, 357.)

(2) *Pont. Egb.*, p. 344; Wilk., *con.*, p. 107, XCIX.

(3) Wilk., p. 106, XCIII; 107, XCVII. Les canons exigeaient l'âge

n'était pas strictement observé, et il était laissé à la prudence des évêques la liberté d'en dispenser en considération du mérite supérieur, ou des besoins d'un peuple nombreux. (1) Un examen sévère précédait l'admission aux plus hauts degrés de la hiérarchie. (2) On exigeait comme qualités nécessaires une réputation de vertu et des connaissances suffisantes. L'idolâtrie, la sorcellerie, le meurtre, la fornication, le parjure et le vol, quoique l'on pût supposer que le temps et le repentir eussent effacé d'anciens scandales, étaient des obstacles insurmontables aux prétentions du candidat, et s'il parvenait à cacher ces crimes jusqu'au moment de son ordination néanmoins dès qu'ils étaient découverts on le déposait de son rang, et on le condamnait à jeûner et à prier au nombre des pénitens publics. (3) On requérait aussi qu'il fût exempt de toute tache qui pût le dégrader dans l'opinion publique; qu'il fût sans difformités corporelles; qu'il ne fût pas d'une naissance illégitime, ou de basse ex-

de cinquante ans pour un évêque, selon S. Boniface; mais ce règlement fut rarement observé. (*Vit. S. Bonif. apud Serr.*; p. 267.)

(1) *Ep. Zach. ad Bonif.*, p. 214. C'est ainsi que Bède fut ordonné diacre à l'âge de dix-neuf ans. (l. V., c. 24.) L'abbé Esterwin reçut la prêtrise à vingt et un ans, Léolfrid à vingt-sept. (Bède, *Hist. abb.*, p. 296, 302.)

(2) Wilk., p. 95, 147.

(3) *Ibid.*, p. 85; *Epit. Zach. ad Bonif.*, p. 215.

traction : s'il avait été marié il était obligé de prouver que sa femme ou était morte ou avait volontairement embrassé la vie de continence perpétuelle. A ces deux conditions s'en joignait une troisième, qui montrait la haute importance qu'on attachait à la chasteté cléricale : on regardait un second mariage comme l'indice d'une faiblesse d'esprit et d'un penchant secret aux plaisirs sensuels, incompatible avec l'austérité du caractère lévitique ou sacerdotal ; et le bigame, quoique veuf et possédant toutes les autres qualités, était exclus sans rémission du rang d'évêque, de prêtre ou de diacre. (1)

Les pontificaux anglo-saxons décrivent exactement les différentes cérémonies avec lesquelles on investissait les ministres de l'église de leurs dignités respectives. Je n'y joindrai pas la collation des ordres inférieurs comme moins importante. (2) On peut renfermer dans quelques pages celle des ordres majeurs, et elle n'en aura peut-être pas moins d'attrait pour le lecteur pieux, ou même pour le lecteur curieux.

1. Avant l'ordination les candidats étaient confiés à la garde de l'archidiacre, qui examinait leurs qualités personnelles, et les instruisait dans le genre et l'exercice des fonctions aux-

(1) Wilk., p. 103, XXXII; *Pontif. Egb.*, p. 350.

(2) Elle différait très peu de celle qui est d'usage aujourd'hui dans e pontifical romain : on la trouvera dans Martène, p. 346.

18

quelles ils aspiraient : à l'heure fixée il les introduisait dans l'église, et répondait à l'interpellation de l'évêque, qu'il rendait avec plaisir témoignage, autant que la fragilité humaine pouvait l'oser, à leur mérite et à leur capacité. Alors l'évêque s'adressait à l'assemblée : il requérait l'assistance de ses prières pour cette importante fonction que son ministère l'appelait à remplir; l'exhortait à ne pas permettre que la sainteté de la hiérarchie fût profanée par l'adoption d'un sujet indigne, et la sommait, si elle connaissait un empêchement canonique dans quelqu'un des aspirans, de s'avancer et de le déclarer avec franchise et liberté. S'il ne s'élevait aucune réclamation l'évêque restait prosterné au pied de l'autel pendant qu'on chantait les litanies, et les clercs qui devaient recevoir l'ordination se rangeaient dans la même attitude derrière lui. L'évêque, s'étant levé, conférait d'abord le degré de diacre avec les cérémonies suivantes : après avoir placé l'étole en sautoir sur l'épaule gauche de chacun d'eux, à mesure qu'ils s'agenouillaient successivement devant lui, il leur mettait dans la main le livre des Evangiles en disant : « Reçois ce volume de « l'Evangile; lis-le, comprends-le, enseigne-le « aux autres, et accomplis-le toi-même. » Puis, élevant les mains sur leurs têtes, il continuait ainsi : « O Seigneur, Dieu tout puissant, toi

« qui dispenses les honneurs, distribues les « dignités et disposes des fonctions, jette un « regard propice sur tes serviteurs, que nous « ordonnons avec humilité à l'office de diacres, « afin qu'ils administrent toujours pour ton « service! Pour nous, quoique nous ignorions « ton jugement, nous avons examiné leur vie « autant que nous en avons été capables; mais « toi, ô Seigneur! tu connais tout; les choses « les plus cachées ne sont pas voilées à tes yeux; « tu pénètres tous les secrets, tu sondes tous « les cœurs : cependant de même que tu peux « examiner leur conduite par ta céleste lumière, « de même aussi tu peux purifier leur âme, et « leur accorder les grâces nécessaires à leurs « fonctions. Envoie-leur donc, ô Seigneur! ton « esprit saint afin que dans l'exercice de leur « ministère ils puissent être fortifiés par le sep- « tuple don de ta grâce. Puissent les préceptes « briller dans leur conduite! puissent les peu- « ples apprendre à imiter la chasteté de leur « vie! et puisse leur fidélité dans leur état pré- « sent les élever à une plus haute dignité dans « l'Eglise! » Il terminait alors l'ordination en leur oignant les mains d'huile et de chrême, et en priant « que par les mérites du Christ tout « ce qu'ils béniraient fût béni, et tout ce qu'ils « sanctifieraient fût sanctifié. » (1)

(1) Martène, *Pontif. Egb.*, p. 351 ; *Pont. Gemet.*, 362.

2. Après l'ordination des diacres suivait celle des prêtres : les cérémonies préparatoires étaient les mêmes ; mais l'étole, qui auparavant avait été placée sur l'épaule gauche, était cette fois suspendue à leur cou, et descendait sur la poitrine. L'évêque prononçait alors à haute voix le nom de l'église pour laquelle chaque candidat avait reçu l'ordination, et, tenant ses mains étendues sur leurs têtes, ce que faisaient en même temps les prêtres assistans, il lisait ou chantait la prière de la consécration. Il faisait d'abord observer « que comme Moïse dans le désert avait choisi « soixante-dix chefs pour l'aider à gouverner « le peuple ; comme Eléazar et Ithamar avaient « été choisis pour participer avec leur père « Aaron aux fonctions du saint ministère ; « comme les apôtres avaient employé le zèle « de leurs plus vertueux disciples à la conver- « sion des nations, de même lui, leur indigne « successeur, requérait l'assistance de nom- « breux et fidèles coopérateurs. » C'est pour- « quoi, continuait-il, Père tout puissant, ac- « corde à ces serviteurs l'honneur du sacerdoce ; « renouvelle dans leur sein l'esprit de sainteté ; « rends-les associés zélés de notre ordre, et ac- « corde-leur la connaissance de toute justice. » Là il interrompait son oraison, et invitait l'assemblée à s'unir à lui, à invoquer avec lui la bénédiction du ciel sur ceux qui avaient été

choisis pour travailler à son salut; puis il poursuivait la consécration en ces termes : « O Dieu! « auteur de toute sainteté, impose la main de « ta bénédiction sur ces serviteurs que nous « ordonnons à la dignité du sacerdoce; qu'ins-« truits par les leçons que Paul donna à Ti-« mothée et à Tite ils méditent jour et nuit « sur ta loi ; puissent-ils croire ce qu'ils lisent, « enseigner ce qu'ils croient et pratiquer ce « qu'ils enseignent! puisse leur conduite être « le modèle de toutes les vertus, afin qu'ils con-« servent pur et sans tache le don de ton mi-« nistère; qu'ils opèrent par une bénédiction « immaculée la transformation au corps et au « sang de ton Fils, et que, croissant avec l'âge « dans la plénitude du Christ, ils paraissent au « jour du jugement avec une conscience pure, « une foi parfaite et la plénitude de l'esprit « saint! » Il les revêtait alors de la chasuble, ornement destiné aux prêtres; leur bénissait les mains « afin qu'ils pussent consacrer le sacrifice offert pour les péchés du peuple; » leur *oignait* la tête, priant « qu'ils pussent être consacrés par la bénédiction céleste dans l'ordre de la prêtrise, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » La dernière cérémonie paraît avoir été dans le principe particulière aux Anglo-Saxons; de ceux-ci elle passa à quelques

(1) Martène, *Pontif. Egb.*, p. 352, 354.

églises de la Gaule; mais elle fut enfin abolie par l'opposition des évêques, qui ne voulaient pas que les prêtres fussent honorés d'un rite que l'Eglise romaine avait exclusivement réservé pour le sacre épiscopal. (1)

3. Dans un chapitre précédent j'ai décrit la transition graduelle du privilége de nommer les évêques depuis les nominations faites par les évêques provinciaux et par les suffrages du clergé et du peuple jusqu'au choix vénal et intéressé du prince : on conservait encore avec respect une ombre de l'ancienne discipline; du haut de la chaire de la cathédrale on proclamait dans l'assemblée le nom de l'ecclésiastique qui avait été promu au siége vacant; (2) et ces acclamations, « puisse-t-il vivre long« temps et être agréable à Dieu, puisse-t-il être « cher aux hommes, » étaient regardées comme une preuve suffisante de son assentiment. (3) On dressait un acte public de son élection, que l'on confiait à une députation du chapitre, chargée de le présenter au métropolitain, et de le supplier de consacrer le sujet de leur

(1) La déposition de l'Evangile entre les mains des diacres et l'onction de leurs mains étaient aussi des cérémonies particulières aux Anglo-Saxons, quoique les deux pontificaux attestent que les rites de l'ordination dérivent des coutumes de Rome. (Mart., p. 314, 315.) La première de celles-ci se trouve maintenant dans le pontifical romain.

(2) *Ang. sac.*, vol. 2, p. 107, 198.

(3) *Vivat, clamitant, Episcopus annis innumeris! vivat Deo gratus, vivat hominibus carus!* (*Vit. S. Elpheg; Angl. sac.*, p. 127.)

choix. (1) Celui-ci désignait un jour pour la cérémonie; mais auparavant l'évêque élu paraissait devant lui, répondait à ses questions et signait une déclaration de foi et une profession de son obéissance. (2) Il se retirait ensuite dans l'église, et passait la nuit devant l'autel, tantôt occupé à une prière particulière, tantôt récitant ou chantant l'office avec des chapelains.

Un évêque, accompagné de ses prêtres, pouvait ordonner seul les ministres inférieurs; la présence de trois prélats au moins était requise pour le sacre d'un évêque. Grégoire-le-Grand avait dispensé S. Augustin de cette obligation, et lui avait permis de célébrer la cérémonie sans aucun assistant; mais il ajouta que l'effet de cette dispense devait cesser avec les circonstances qui l'avaient rendue nécessaire, et que l'ancienne discipline serait désormais strictement observée. (3) La consécration se faisait dans l'église et pendant la messe : à l'heure mar-

(1) *Ang. sac.*, vol. 2, p. 107. On peut voir dans le même ouvrage une copie de cet acte. (Vol. 1, p. 82.) Harpsfield a publié celui qui fut présenté à l'ordination d'Ælfric; (*Hist.*, p. 198.) il est conçu dans les mêmes termes que le premier.

(2) J'ai déjà fait mention de la profession de foi de S. Swithin : on peut lire celle de S. Boniface dans Serrarius. (*Ep. S. Bonif.*, p. 163.) Il l'écrivit de sa propre main et la plaça sur la tombe de S. Pierre. (*Ibid.*) Plusieurs autres professions sont imprimées dans le *Ang. sac.*, vol. 1, p. 78. La première porte un titre erroné : Eadulf était évêque, non d'Yorck, mais de Sydnacester, comme le fait voir la profession suivante, p. 79.

(3) Bède, *Hist.*, l. 1, c. 27.

quée l'évêque élu se plaçait à genoux devant les prélats qui s'étaient assemblés à cet effet : deux d'entre eux tenaient le livre des Evangiles élevé sur sa tête; les autres le touchaient de la main, et le métropolitain prononçait la formule de consécration. Après avoir fait observer que la consécration d'Aaron était un type de celle des évêques dans la loi nouvelle il priait Dieu « d'accorder à son serviteur les vertus figurées par le vêtement que portait le grand-prêtre dans le temple des Juifs ; (1) de lui communiquer la plénitude du saint ministère, et de lui donner les clefs du royaume des cieux, afin que tout ce qu'il aurait lié ou délié sur la terre fût lié ou délié dans le ciel; que les péchés qu'il retiendrait fussent retenus, et que les péchés qu'il pardonnerait fussent pardonnés ; qu'il ne pût jamais appeler bien ce qui est mal, ou appeler mal ce qui est bien; qu'il reçût une chaire épiscopale pour le bon gouvernement de l'Eglise ; que Dieu fût sa force et son autorité, et que sa prière pût être entendue toutes les fois qu'il implorerait la miséricorde du Tout-Puissant. » (2) On lui oignait

(1) Pour l'ordination du pontife romain on ajoutait à cette partie de l'oraison le passage suivant d'après les pontificaux anglo-saxons : *Idcirco hunc famulum tuum, illum quem Apostolicæ Sedis præsulem et primatem omnium qui in orbe sunt sacerdotum, ac universalis Ecclesiæ tuæ doctorem dedisti, et ad summi sacerdotii ministerium elegisti, etc.* (*Pont. Egb.*, p. 342; *Pont. Gemet.*, p. 368.)

(2) Au moment où on ôtait le livre des évangiles de dessus sa tête

d'huile les mains et la tête; on lui mettait la crosse à la main et l'anneau au doigt. Chaque cérémonie était accompagnée d'une prière qui exprimait ce qu'elle signifiait, et à la fin on le plaçait sur le trône épiscopal en disant : « O « Seigneur Jésus-Christ! qui choisis tes apôtres « pour être nos maîtres, daigne enseigner, ins- « truire cet évêque, afin qu'il puisse mener une « vie sainte et sans tache. Amen.» (1)

V. L'inauguration des princes n'était dans l'origine qu'une cérémonie civile : les empereurs chez les Romains, et les rois chez les barbares étaient de même élevés sur un bouclier et salués par les acclamations de l'armée; mais lorsqu'ils eurent embrassé la foi de l'Evangile ils crurent les exemples rapportés dans les Ecritures juives dignes d'être imités : ils pensèrent que les cérémonies de la religion pouvaient ajouter un nouvel éclat à la royauté, et que l'onction pouvait donner à un roi plus de majesté aux yeux de ses sujets. Théodose-le-Jeune fut le premier qui, dit-on, sollicita les insignes royaux auprès des ministres de l'Eglise : ses successeurs surent apprécier cette

le métropolitain avait coutume de l'ouvrir, et de lire le premier passage qui se présentait. On le considérait comme une prophétie de la conduite future du nouvel évêque. On en rencontre de nombreux exemples après la conquête; je ne m'en rappelle qu'un auparavant dans la vie de S. Wulstan. (*Angl. sac.*, vol. 2., p. 252.)

(1) *Pont.*, Egb., p. 340.

politique salutaire, et eurent soin de recevoir avec la couronne impériale la bénédiction du patriarche de Bysance. Dans la Grande-Bretagne on adopta de bonne heure cette cérémonie : l'empereur Honorius n'eut pas plus tôt rappelé les légions de l'île que les descendans des anciens rois prirent le sceptre, et leur inauguration, comme nous l'apprend un écrivain du pays, se faisait avec l'onction royale. (1) Il paraît que cette coutume passa de la Grande-Bretagne aux princes chrétiens de l'Irlande : le formulaire du sacre des rois était dans la bibliothèque de l'abbé S. Colombe; et c'est d'après ses rubriques qu'il bénit et sacra Aidan, roi des Ecossais. (2) On a dit que les Anglo-Saxons furent redevables de ce rite à la politique d'un usurpateur, Eardulf de Northumbrie; (3) mais la cérémonie du couronnement occupait une place distinguée dans le pontifical de l'archevêque Egbert, lequel fut écrit plusieurs années avant le règne de ce prince. (4)

(1) *Ungebantur reges*, dit Gildas, *et paulo post ab unctoribus trucidabantur*. (Gild., p. 82, édit. Bertram.)

(2) Nous savons par Cuminius, qui écrivait en 607, que S. Colombe prit avec lui *ordinationis regum librum, et Aidanum in regem ordinavit*. (Cum., *Vit. Colum.*, p. 30, édit. Pinkerton.) Adomnan, qui écrivit trente ans plus tard, ajoute, *imponens manum super caput ejus*. (Adom., *Vit. Colum.*, p. 161.)

(3) Carte, *Hist.*, vol. I, p. 293; voyez la note *n*.

(4) C'est la règle la plus ancienne que l'on connaisse *ad benedicendum regem*. M. Turner a traduit d'un manuscrit de la librairie de

La cérémonie du couronnement commençait par le serment; on en peut faire remonter l'origine à Anthémius, patriarche de Constantinople, dont le zèle répugnait à placer la couronne sur la tête d'Anastase, prince d'une orthodoxie suspecte, jusqu'à ce qu'il eût juré de ne faire aucun innovation dans la religion établie: (1) mais le serment des Anglo-Saxons s'étendait plus loin; c'était une espèce de pacte entre le monarque et le peuple, que l'évêque ratifiait par sa bénédiction en qualité de représentant du peuple: « Je promets, disait le « roi, au nom de la très sainte Trinité, pre« mièrement, que l'Eglise de Dieu et tout le « peuple chrétien jouiront d'une véritable paix « sous mon gouvernement; secondement, que je « réprimerai toute espèce de rapine et d'injus« tice dans les hommes de toute condition; troi« sièmement, que dans tous les jugemens j'or-

Cotton la description de la cérémonie telle qu'elle eut lieu au couronnement d'Ethelred en 978. (Turner, vol. IV, p. 250.) Elle diffère de celle que contient le pontifical d'Egbert, mais elle est la même que celle que publia Martène sous le titre d'*ordo ad benedicendum regem Francorum*, tirée d'un manuscrit rédigé par l'ordre de Ratold, abbé de Corbie en 980. Ce rite anglo-saxon fut-il emprunté aux Français, ou les Français l'empruntèrent-ils aux Anglo-Saxons? Ce dernier sentiment paraît plus vraisemblable. On fait plusieurs fois mention de l'Angleterre dans le rite français; et le copiste qui avait conservé avec soin chaque mot de l'original, ajoute que par Angleterre il faut entendre la France: c'est ainsi que le roi est dit être choisi *in regnum N. Albionis totius* (*vide licet Francorum.*) Mart., l. II, p. 192.

(1) Evagrius, l. III, c. 32.

« donnerai que l'équité soit unie à la miséricorde, « afin que Dieu, très bon, très miséricordieux, « puisse nous pardonner à tous par sa miséri» corde éternelle. Amen. » (1) On lisait un passage de l'Evangile, on récitait trois oraisons pour implorer la bénédiction de Dieu, et l'on versait l'huile sainte sur la tête du roi. Tandis que les autres prélats faisaient les onctions l'archevêque lisait cette oraison : « O Dieu ! la « force de l'élu et l'exaltation des humbles, « qui par l'onction de l'huile sanctifias ton « serviteur Aaron, et par là même préparas les « prêtres, les rois et les prophètes pour gou« verner ton peuple d'Israel, sanctifie, Dieu « tout puissant, de la même manière ce serviteur, « afin que comme eux il soit capable de gou« verner le peuple confié à sa charge. »

A la fin de la prière les principaux thanes s'approchaient, et conjointement avec les évêques lui plaçaient le sceptre dans la main.

(1) Ce serment est traduit de celui que S. Dunstan exigea d'Ethelred lors de son couronnement; (Hicks., *Gram. præf.*) mais il est beaucoup plus ancien, et est exprimé ainsi dans le pontifical d'Egbert : « *Rectitudo est regis noviter ordinati et in solium sublevati hæc tria præcepta populo christiano sibi subdito præcipere : in primis ut Ecclesia Dei et omnis populus christianus veram pacem servent in omni tempore. Amen. Aliud est ut rapacitates et omnes iniquitates omnibus gradibus interdicat. Amen. Tertium est ut in omnibus judiciis æquitatem et misericordiam præcipiat, ut per hoc nobis indulgeat misericordiam suam clemens et misericors Deus. Amen.* » (Martène, l. II, p. 188.) Le même serment se rencontre dans les anciens pontificaux français. (*Ibid.*, p. 197, 199, 211.)

L'archevêque poursuivait : « Bénis ce prince, ô « Seigneur ! toi qui gouvernes les royaumes de « tous les rois. Amen.

« Puisse-t-il t'être toujours soumis avec « crainte ! puisse-t-il te servir ! puisse son règne « être paisible ! puisse-t-il avec ses ministres « être protégé de ton bouclier ! puisse-t-il être « victorieux sans répandre le sang ! Amen.

« Puisse-t-il vivre magnanime au milieu des « assemblées des nations ! puisse-t-il se distin- « guer par l'équité de ses jugemens ! Amen.

« Accorde-lui de longues années, et puisse « la justice régner pendant tous les jours de sa « vie ! Amen.

« Accorde que les nations lui soient fidèles ; « que ses nobles puissent jouir de la paix et « aimer la charité. Amen.

« Sois son honneur, sa joie et son plaisir, sa « consolation dans le chagrin, son conseil dans « les difficultés, son consolateur dans les peines. « Amen.

« Puisse-t-il réclamer tes conseils et apprendre « de toi à diriger les rênes de l'empire, afin « que sa vie soit une vie de prospérité, et qu'il « puisse jouir ensuite de la félicité éternelle ! « Amen. »

On lui mettait alors dans les mains le bâton royal en priant que les bénédictions des anciens patriarches, Abraham, Isaac et Jacob,

descendissent sur lui ; il était ensuite couronné, et l'archevêque disait : « O Seigneur ! sanctifie « la force du roi notre souverain, et jette un « regard de complaisance sur ses travaux ; que « par toi son territoire soit béni de la rosée « précieuse des cieux et des sources de l'abyme « profond, des fruits produits par le soleil et « des fruits produits par la lune, des choses « précieuses des antiques montagnes et des choses « précieuses des collines éternelles, des fruits de « la terre et de sa fécondité. Puisse la bénédic- « tion de celui qui apparut dans le buisson « reposer sur la tête du roi ! puisse-t-il être « béni dans ses enfans, et tremper son pied dans « l'huile ! puisse la force du rhinocéros être sa « force ! avec elle puisse-t-il repousser les na- « tions jusqu'aux extrémités de la terre ! et « puisse celui qui parcourt les cieux être son « appui pour toujours ! » (1) Ici le peuple s'écriait trois fois : « Vive le roi pour toujours ! « Amen, amen, amen. » On permettait alors aux assistans de l'embrasser sur son trône. La cérémonie se terminait par cette prière : « O « Dieu ! auteur de l'éternité, chef de la milice « céleste et vainqueur de tous tes ennemis, « bénis ce serviteur qui incline humblement sa « tête devant toi ; répands ta grâce sur lui, « conserve-le avec la santé et le bonheur dans

(1) Ces bénédictions sont tirées du *Deutéronome*, c. 33.

« les fonctions auxquelles il est appelé, et par-« tout, en toutes choses où il implorera ton as-« sistance, sois-lui favorable, Seigneur; pro-« tège et défends-le par le Christ notre Seigneur. « Amen. » (1)

VI. Nous ignorons la manière dont on consacrait au culte de Dieu les premiers oratoires chrétiens : on dérobait alors avec soin aux regards des profanes les rites de la religion, et les convertis étaient trop discrets pour alarmer la jalousie ou provoquer la cupidité des infidèles par une pompe inutile; mais dès que le sceptre eut été placé dans les mains de Constantin des édifices s'élevèrent dans chaque province, et l'empereur chrétien aspira à la célébrité de David et de Salomon. La dédicace du temple de Jérusalem servit de modèle pour la dédicace des églises chrétiennes : les évêques s'assemblaient avec empressement pour célébrer la cérémonie sacrée; et les grands par leur présence honoraient avec joie cette solennité, qui était accompagnée des acclamations du peuple. Les générations suivantes conservèrent fidèlement la pratique de leurs ancêtres, et chez les Anglo-Saxons aucune fête ne se célébrait avec plus de pompe que la dédicace d'une église. Egfrid, roi de Northumbrie, son frère Ælwin, leurs aldermans et abbés accompagnèrent S. Wil-

(1) *Pont. Egb.*, p. 186.

frid lorsqu'il consacra la basilique qu'il avait érigée à Rippon. (1) S. Oswald invita à la dédicace de l'église de Ramsey tous les thanes des comtés voisins ; (2) et lorsque la même cérémonie eut lieu dans la cathédrale de Winchester après sa restauration par S. Ethelwold elle fut honorée de la présence du roi Ethelred avec sa cour, du métropolitain et de huit autres évêques. (3)

La nuit qui précédait la cérémonie se passait en veilles et en prières : le matin les prélats, revêtus de leurs habits pontificaux, se rendaient à la porte de l'église, et l'évêque consécrateur frappait trois fois de la crosse à la porte, récitant le verset : « O vous princes! ouvrez vos portes, « et vous, portes éternelles, soyez ouvertes; le roi « de la gloire y entrera. » La porte s'ouvrait au troisième coup; le chœur chantait le psaume vingt-quatrième, et les évêques entraient en criant : « Paix à cette maison et à tous ceux qui « l'habitent! paix à ceux qui y entrent! paix à « ceux qui en sortent! » (4) Ils s'avançaient au

(1) Edd., *Vit. S. Wilf.*, c. 17.
(2) *Hist. Ram.*, p. 422.
(3) Wolst., *Carmen in Act. SS. Bened. Sæc.*, V, p. 629.
(4) Wolstan dans son poème sur la dédicace de la cathédrale de Winchester a imaginé de mettre ces paroles en vers latins et rimés :

Incipiunt omnes modulata voce canentes,
Pax sit huic domui, pax sit et hic fidei,
Pax fiat intranti, pax et fiat egredienti;
Semper in hocque loco laus sit honorque Deo.
(*Wolstan, ibid.*, p. 632.)

pied du maître-autel, et se prosternaient sur les degrés pendant qu'on chantait les litanies : (1) à la fin ils se relevaient, et un des évêques écrivait, du bout de sa crosse sur le sol deux alphabets romains en forme de croix; puis il aspergeait d'eau bénite les murs et le pavé, et, se tenant au milieu de l'église, il chantait l'antienne suivante : « O bénie et sainte Trinité! toi qui « purifies, laves et embellis toutes choses; ô « sacrée majesté de Dieu! toi qui remplis, gou« vernes toutes choses et qui en disposes; ô bé« nie et sainte main de Dieu! qui sanctifies, « bénis et enrichis toutes choses; ô Dieu! le « saint des saints, nous implorons humblement « ta clémence afin que par notre ministère « tu veuilles purifier, bénir et consacrer cette « église à l'honneur de la croix sainte et victo« rieuse, et à la mémoire de ton serviteur béni « N! (2) Puissent ici tes prêtres t'offrir des sacri-

(1) Les litanies étaient très courtes. Après le prélude ordinaire suivaient les invocations aux saints. Trois apôtres, trois martyrs, trois confesseurs et trois vierges étaient invoqués nominativement, et l'on ajoutait les invocations suivantes : « *Ab inimicis nostris defende nos, Christe. Dolorem cordis nostri benignus vide : afflictionem nostram respice clemens; peccata populi tui pius indulge; orationes nostras exaudi, Christe; hic et in perpetuum nos custodire digneris, Christe. Fili Dei vivi, miserere nobis; Agnus Dei*, etc. » (*Pont. Egb., apud* Martène, c. 13, p. 251.)

(2) On peut concevoir par ce passage en quel sens les églises étaient dites dédiées aux saints. La prière qu'on faisait alors aux patrons de l'Eglise fait assez connaître la croyance de ce temps-là. *Tibi commendamus hanc curam templi hujus quod consecravimus Domino Deo nostro, ut hic intercessor existas; preces et vota offerentium hic Do-*

« fices de louanges! puisse ici ton peuple fidèle « accomplir ses vœux! puisse ici être allégé le « fardeau des péchés, et puissent être rendus à la « grâce ceux qui ont succombé! Accorde que tous « ceux qui entreront dans ce temple prient et « puissent obtenir l'effet de leur demande, et « se réjouir pour toujours dans la bonté de ta « miséricorde. Amen. » (1) Les évêques se séparaient alors pour consacrer les différens autels et les autres ornemens de l'église; la messe se célébrait avec toutes les démonstrations de la joie, et les assistans les plus distingués se rendaient au palais épiscopal, où ils participaient à un abondant et splendide banquet. (2)

Ces cérémonies, fréquentées par des person-

mino Deo offeras; odoramenta orationum plebis christianæ in libatorio vasis aurei ad Patris thronum conferas, precerisque quatenus jugi Dominus Deus noster intuitu hic ingredientes et orantes tueri et gubernare dignetur. (*Pont. anglo-sax.*, Gemet. *apud* Mart., p. 271.)

(1) *Pont. Egb.*, p. 253; *Pont. Gemet.*, p. 262.

(2) Le lecteur sera peut-être flatté de trouver ici le détail du dîner que S. Ethelwold fit préparer dans une de ces occasions pour ses hôtes :

Fercula sunt admixta epulis, omnis abundat,
Nullis adest tristis, omnis adest hilaris.
Nulla fames ubi sunt cunctis obsonia plenis,
Et remanet vario mensa referta cibo.
Pincernæque vagi cellaria sæpe frequentant,
Convivasque rogant ut bibere incipiant.
Craterasque magnos statuunt, et vina coronant,
Miscentes potus potibus innumeris.
Fecundi calices, ubi rusticus impiger hausit
Spumantem pateram gurgite mellifluam,
Et tandem pleno se totum proluit auro,
Setigerum mentum concutiendo suum.

(*Wolstan*, p. 629.)

nages aussi recommandables, procuraient au clergé l'occasion favorable d'obtenir la confirmation de ses propriétés et de ses priviléges : à la dédicace de l'église de Rippon S. Wilfrid lut à l'autel une cédule des terres appartenant à l'abbaye, et somma l'assemblée de rendre témoignage à la légalité des titres ; (1) à Ramsey l'alderman Alwin, fondateur du monastère, assembla de bonne heure les thanes des comtés voisins, leur lut les chartes du roi Edgar et des autres bienfaiteurs, et invita ceux qui croyaient avoir des droits à quelqu'une des terres possédées par les moines à s'avancer et à soutenir leurs prétentions : comme personne ne se présentait, « Je vous somme donc tous, continua « l'alderman, d'attester devant Dieu et devant « ses saints qu'en ce jour nous avons offert jus- « tice à tout adversaire, et qu'aucun homme n'a « osé nous disputer nos droits. Souffrirez-vous « après cela que quelque nouvelle prétention « s'élève contre nous? » Divers membres donnèrent leur avis, et l'assemblée décida unanimement en faveur d'Alwin. On plaça aussitôt au milieu des assistans un volume des Evangiles, et l'alderman, mettant la main droite sur le livre, jura qu'il maintiendrait jusqu'à la mort les moines de Ramsey dans la légitime posses-

(1) Ed., *Vit. S. Wilfs*, c. 17.

sion de leurs propriétés. Ses fils l'imitèrent, et leur exemple fut suivi par tous les personnages de l'assemblée. (1)

La dédicace de l'église de Winchelcomb offrit un spectacle plus imposant encore. Kenulf, roi de Mercie, fondateur de l'abbaye, avait invité à la cérémonie tous les thanes du royaume, dix aldermans, treize évêques, le roi captif de Kent et le roi tributaire d'Essex : à la fin Kenulf monta sur les degrés du maître-autel, et faisant approcher son prisonnier royal lui rendit la liberté sans rançon en présence de l'assemblée. Il déploya alors sa magnificence en distribuant des présens à ceux qui s'étaient rendus à son invitation : il donna aux évêques et à la noblesse, selon leur rang, des vases d'or ou d'argent et des chevaux excellens ; à ceux qui ne possédaient point de terres une livre d'argent ; à chaque prêtre un marc d'or le plus pur ; à chaque moine et ecclésiastique un schelling, et une somme plus modique à chacun du peuple. Il énumère toutes ces gratifications dans la charte qu'il donna en cette occasion, et déclare qu'il a choisi pour toujours l'église de Winchelcomb pour sa sépulture et celle de sa postérité. (2) Mais les révolutions de quelques années renversèrent des

(1) *Hist. Ram.*, p. 422, 423.

(2) *Monast. Aug.*, t. I, p. 186.

projets que sa vanité seule avait conçus. Dès la génération suivante sa famille fut éteinte, et en moins d'un siècle l'église de Winchelcomb fut réduite en un monceau de ruines.

CHAPITRE VIII.

Origine des prières pour les morts. — Associations religieuses à cet effet. — Dévotions faites en leur mémoire. — Cérémonies funéraires. — Lieux de sépulture.

Les philosophes de l'antiquité n'avaient que des idées vagues et confuses sur l'immortalité de l'âme; la révélation est venue déchirer le voile et développer ce système de rétribution qui réserve dans une vie future des récompenses pour la vertu et des châtimens pour le vice : mais entre le mérite et le démérite il y a bien des degrés différens, et si la moindre souillure exclut du paradis céleste, si les flammes de la vengeance ne s'allument que pour des péchés mortels, quel sort, demandera un esprit inquiet et curieux, est donc réservé à celui qui n'osant pas aspirer à la récompense d'une vertu sans tache n'a cependant pas mérité les châtimens sévères destinés au vice? Nos ancêtres répondaient d'une manière non équivoque à cette question importante « que ces chrétiens imparfaits ne jouissaient pas de la félicité céleste et ne subissaient pas non plus les tourmens

de l'enfer; que pendant un temps limité ils étaient détenus dans un lieu d'expiation intermédiaire, et que la pieuse sollicitude et la dévotion de leurs amis pouvaient hâter leur délivrance.» Telle était cette opinion qui n'intéressait pas moins en sa faveur les sentimens que la raison des hommes. La religion qui enseigne que la mort transporte l'âme au-dessus d'une sphère avec laquelle toute communication est interdite à l'intelligence humaine enseigne une doctrine qu'on peut appeler froide et peu consolante. L'âme quitte à regret l'objet de ses affections; elle suit l'esprit de son ami abandonné dans les régions de l'avenir, et saisit avec une consolation réelle les moyens que la religion peut lui offrir pour améliorer son sort. (1) La pratique de prier pour les morts remonte à l'origine du christianisme;

(1) Je ne puis me refuser à transcrire une partie de la belle prière que S. Augustin composa après la mort de sa mère : « *Ego itaque, Laus mea, et Vita mea, Deus cordis mei, sepositis paulisper bonis ejus actibus, pro quibus tibi gaudens gratias ago, nunc pro peccatis matris meæ deprecor te : exaudi me, per medicinam vulnerum nostrorum, quæ pependit in ligno. Scio misericorditer operatam, et ex corde dimisisse debitoribus suis : dimitte illi et tu debita sua, si qua etiam contraxit per tot annos post aquam salutis. Namque illa, imminente die resolutionis suæ, non cogitavit sumptuose contegi... Non ista mandavit nobis, sed tantummodo memoriam sui ad altare tuum fieri desideravit, unde sciret dispensari victimam salutis... Sit igitur in pace cum viro, ante quem nulli, et post quem nulli nupta est. Et inspira, Domine Deus meus, inspira servis tuis fratribus meis, ut quotquot hæc legerint meminerint ad altare tuum Monicæ famulæ tuæ, cum Patricio quondam ejus conjuge.* » (*Confes.*, l. IX.)

ses plus violens adversaires ne nient point qu'elle a été universellement adoptée avant le quatrième siècle, et les plus sincères d'entre eux admettent qu'elle était d'un usage général pendant le second. (1) Les Anglo-Saxons la reçurent des missionnaires romains et écossais avec les autres pratiques de religion; et les convertis dociles la chérissaient comme une institution agréable à Dieu et utile à l'homme: elle eut sur leurs mœurs une influence puissante et très étendue. Je vais décrire dans ce chapitre, 1° leurs sollicitudes pour s'assurer les prières des fidèles après leur mort; 2° les pratiques religieuses qu'ils instituèrent pour la consolation des mourans et l'enterrement des morts.

1. Ils avaient appris de la sévérité des canons pénitentiaux à se former une haute idée de la justice de Dieu et de sa haine pour le péché: ils considéraient la compensation comme néces-

(1) Le catholique peut sourire, le protestant peut gémir en voyant à quels misérables subterfuges l'esprit de système a ravalé des écrivains tels que Mosheim et Bingham: le premier fait dériver de la source impure de la philosophie platonique, la coutume de prier pour les morts; (*Hist.*, p. 144, 300, 393.) le dernier a fait de grands frais d'érudition pour établir l'hypothèse incroyable «que quand les anciens chrétiens suppliaient Dieu de pardonner aux morts leurs péchés ils les croyaient déjà dans un état de repos et de bonheur.» (*Antiq. de l'Eglise chrét.*, vol. I, p. 758; vol. II, p. 440.) Le fait il est vrai était trop évident pour être révoqué en doute; mais le Prothée théologique pouvait prendre toutes sortes de formes pour éluder le rude coup de quelque antagoniste. Le savant traducteur des conciles saxons a été plus sincère ou moins circonspect. (Voyez Johnson, *préf.*, p. 19, 46.)

saire pour expier la transgression des lois divines et humaines; et tandis qu'ils tremblaient de crainte qu'à l'heure de la mort leur satisfaction ne fût incomplète, ils se livraient à l'espérance bien consolante que la charité de ceux qui leur survivaient pouvait acquitter le reste de leurs dettes. S'assurer du zèle futur de ses amis c'était aux yeux du Saxon dévot un objet de grande importance; et dans cette vue on formait de nombreuses associations, dans lesquelles chaque individu s'engageait à prier pour l'âme des membres décédés. (1) Toutefois ces associations ne se bornaient pas aux seules communautés de moines et du clergé; elles comprenaient des personnes de toutes les classes de la société, et s'étendaient jusqu'aux pays les plus éloignés. Les *Gildes* (2) étaient chez les Anglo-Saxons une institution très ancienne et dans chaque population, il en existait de nombreuses ramifications: il y en avait de différentes espèces; quelques-unes se bornaient aux devoirs religieux; d'autres avaient pour but avoué la poursuites des voleurs et la conservation des pro-

(1) Voyez Hicks, *Dissert. ep.*, p. 18; Wanley, *Mss.*, p. 280. Voici la pétition que Bède envoya aux moines de Lindisfarne avec l'histoire de S. Cuthbert, qu'il avait composée. « *Sed et me defuncto, pro redemptione animæ meæ quasi familiaris et vernaculi vestri orare, et missas facere, et nomen meum inter vestra scribere dignemini.* » (Bède, *Vit. S. Cuth.*, p. 228.)

(2) *Gilde*, mot saxon qui signifie *société* ou *confrérie*.

priétés; mais toutes tendaient également aux moyens de pourvoir au bonheur spirituel des trépassés. On me permettra de traduire comme un modèle de leur engagement une partie des lois établies dans le *Gilde* à Abbostbury : « Si « quelqu'un, dit le législateur, appartenant à « notre association vient à mourir chaque « membre paiera un *penny* pour le bien de son « âme avant que le corps soit déposé dans la « tombe; s'il ne remplit pas cette obligation il « sera à l'amende d'une somme triple. Si quel- « qu'un de nous tombe malade à la distance de « soixante milles nous nous engageons à trou- « ver quinze hommes pour le rapporter chez « lui; mais s'il meurt pendant le trajet nous en « enverrons trente pour le transporter au lieu « où il désire d'être enterré; s'il meurt dans le « voisinage l'intendant s'enquerra où il doit « être enterré, et ordonnera à autant de mem- « bres qu'il lui sera possible de s'assembler, « d'accompagner le défunt d'une manière ho- « norable, de le porter au monastère et de « prier dévotement pour son âme. Agissons de « cette manière, et nous remplirons véritable- « ment le devoir de notre confrérie : cela sera « honorable pour nous, et devant Dieu et devant « les hommes, car nous ignorons qui d'entre « nous peut mourir le premier; mais nous pen- « sons qu'avec l'assistance de Dieu cet accord

« nous sera utile à tous si on l'observe exacte-« ment. » (1) Les mêmes sentimens sont fréquemment exprimés dans les nombreuses lettres adressées à S. Boniface, apôtre de la Germanie, et à Lullus, son successeur au siége de Metz, par des abbés, des prélats, des thanes et des princes : le seul objet de la plupart est de renouveler leur premier engagement, et de transmettre les noms de leurs associés défunts. « C'est « notre vœu ardent, disent le roi de Kent et « l'évêque de Rochester dans leur lettre com-« mune à Lullus, de nous recommander nous « et nos chers parens à votre piété, afin que par « vos prières nous soyons protégés jusqu'à ce « que nous parvenions à cette vie qui ne con-« naît pas de fin ; car qu'avons-nous à faire « autre chose sur la terre que d'exercer fidèle-« ment la charité les uns envers les autres ? Con-« venons donc que lorsque quelqu'un d'entre « nous entrera dans le sentier qui mène à une « autre vie (puisse-t-elle être une vie de bon-« heur !) les survivans s'efforceront par leurs « aumônes et leurs sacrifices de l'assister dans « son voyage. Nous vous avons envoyé les noms « de nos sœurs décédées, Irmige, Norththry « et Dulichia, vierges consacrées à Dieu, et nous « vous prions de vous les rappeler dans vos

(1) *Monast. Ang.*, t. I, p. 278.

« prières et dans vos oblations. Dans une sem-
« blable occasion nous vous témoignerons notre
« reconnaissance en imitant votre charité. » (1)

2. C'est dans cette vue que les Anglo-Saxons étaient jaloux d'obtenir la sépulture dans les églises les plus fréquentées et les plus célèbres : ils se plaisaient à espérer que les monumens érigés sur leurs cendres rappelleraient les fidèles à leur souvenir, et intéresseraient la charité en leur faveur. (2) L'instance avec laquelle ils sollicitaient cette grâce, et les bienfaits sans nombre auxquels ils avaient recours pour se l'assurer par la reconnaissance du clergé, témoignent l'importance qu'on y attachait. Parmi les différens exemples qui abondent dans les annales saxonnes j'en choisirai un dans l'histoire d'Ely. Brithnod, guerrier qui devait sa réputation à plusieurs combats glorieux, était alderman d'Essex, peut-être de Northumbrie : (3) dans une grande victoire à Malden il avait appris aux Danois à respecter sa valeur. Les envahisseurs vaincus firent voile vers le Dane-

(1) *Ep. S. Bonif.*, LXXVII, p. 108. Voyez aussi les épit. LXXIV, XCV, CIII, CIX.

(2) Bède démontre clairement que telle était leur conviction. « *Postulavit eum possessionem terræ aliquam a se ad construendum monasterium accipere, in quo ipse rex defunctus sepeliri deberet; nam et seipsum fideliter credidit multum juvari eorum orationibus, qui illo in loco Domino servirent.* » (Bed., *Hist.*, l. III, c. 23; IV, c. 5.)

(3) La plupart des chroniques le font Alderman d'Essex, et le moine d'Ely de Northumbrie, p. 493.

marck, recrutèrent leurs forces, et retournèrent pour se venger : ils se dirigèrent de nouveau sur Malden afin que le lieu qui avait été témoin de leur défaite fût le théâtre du triomphe qu'ils attendaient. On envoya un défi à Brithnod, qui n'était point préparé et qu'accompagnaient seulement quelques-uns de ses partisans; mais le fier alderman préféra la chance d'une mort honorable à la honte d'un refus. Comme il passait près de Ramsey l'abbé Wulsig, prélat aussi parcimonieux qu'oppulent, l'invita à dîner avec sept de ses officiers. « Va dire à ton « maître, répondit le chef aux messagers, que « ne pouvant combattre sans mes braves com- « pagnons je ne veux pas non plus dîner sans « eux. » De Ramsey il s'avança vers Ely, où sa petite armée, accueillie avec hospitalité, bannit dans un copieux repas le souvenir des fatigues qu'elle avait essuyées et la pensée des dangers qu'elle allait courir. Le matin il entra dans la salle du chapitre, remercia les moines de leur libéralité, et leur offrit plusieurs manoirs considérables à condition que si le sort voulait qu'il pérît dans le combat ils enterreraient son corps dans leur église. La condition acceptée il marcha au devant de l'ennemi. Durant le court intervalle de quinze jours on livra quatorze batailles avec la fureur la plus opiniâtre : enfin les gens d'Essex se précipitèrent avec impétuosité au

milieu des barbares ; mais c'était le désespoir qui luttait contre des forces supérieures ; Brithnod perdit la vie. Les usurpateurs portèrent sa tête en Danemarck comme un trophée de leur victoire. Les moines découvrirent les restes de son corps mutilé parmi les morts, et l'enterrèrent solennellement, selon leur promesse, dans l'église de l'abbaye. Sa veuve, Ethelfleda, pour honorer la mémoire de son époux broda sur une étoffe de soie l'histoire de ses exploits, et la donna avec plusieurs autres présens au monastère qui renfermait ses cendres. (1)

Le nombre de ceux qui se faisaient ainsi enterrer dans les églises se multiplia au point de provoquer la sévérité des évêques : ils faisaient observer que les églises étaient fondées pour la commodité des vivans, et non pour être le lieu de repos des morts. Le privilége d'être enterré dans les murs sacrés fut réservé aux corps des saints, et l'on défendit de faire le service public dans les églises qui avaient été souillées par la sépulture de tous ceux qui l'avaient réclamée. (2)

(1) *Hist. Elien.*, p. 494.

(2) Wilk., *Con.*, p. 267, 9. La prohibition des sépultures dans les églises était très sévère en Italie ; lorsque le pape accordait une promesse écrite pour la dédicace de semblables lieux on avait coutume d'y insérer la clause suivante : « *Si nullum corpus ibi constat humatum.* » Voyez-en plusieurs exemples dans le *liber diurnus Romanorum pontitificum*, écrit dans le huitième siècle et publié par Garner, p. 93, 97, 99.

Cette prohibition put en réprimer, mais non en abolir la coutume.

3. Mais les grands, peu satisfaits de fonder leurs espérances sur le secours futur et sur la bienveillance incertaine des autres, avaient soin de diriger ou de doter des monastères sous la condition expresse que les moines prieraient pour leurs bienfaiteurs : on en conservait un catalogue exact dans chaque église ; le jour de leur mort y était soigneusement marqué, et à leur anniversaire on disait des prières et des messes pour le salut de leur âme. (1) Cette pratique procurait beaucoup de consolation à ceux que troublaient les souvenirs de leur conscience. Quelque grands qu'eussent été leurs désordres ils espéraient cependant que leurs bonnes œuvres leur survivraient : ils avaient créé pour le service du Tout-Puissant une race d'hommes dont ils pouvaient en quelque façon s'approprier les vertus, et qui étaient obligés par les engagemens les plus forts à être leurs avocats journaliers au trône de la miséricorde divine. (2)

(1) Dans la librairie de Cotton (*Dom. A.*, 7.) se trouve un manuscrit du règne d'Athelstan, dans lequel les noms des principaux bienfaiteurs de l'église de Lindisfarne sont inscrits en lettres d'or et d'argent. La liste en fut ensuite continuée, mais avec moins d'élégance, jusqu'à la réforme. (*Wanl.*, p. 249.) On conservait aussi dans chaque monastère les noms de leurs membres décédés, et l'on avait soin de prier pour eux à l'anniversaire de leur mort. (Bed., l. IV, c. 14.)

(2) C'est ainsi que Léofric établit des chanoines à Exeter, et leur fit des présens considérables à condition que dans leurs prières et dans

Tels furent les sentimens d'Alwyn, alderman de l'Est-Anglie et l'un des fondateurs de Ramsey. Averti par de fréquentes maladies de l'approche de sa mort il se rendit à l'abbaye accompagné de ses fils Edwin et Ethelward. Les moines s'étant aussitôt rassemblés, « Mes chers enfans, « leur dit-il, vous allez bientôt perdre votre « ami et votre protecteur; mes forces ont dis- « paru ; je me suis volé moi-même ; mais je ne « crains pas de mourir : quand la vie est en- « nuyeuse la mort est la bien-venue. Je vais con- « fesser aujourd'hui devant vous les nom- « breuses erreurs de ma vie : ne pensez pas que « je vienne vous solliciter de demander la pro- « longation de mon existence; mon unique vœu « est que par vos prières vous protégiez mon « départ, et que vous pesiez mes fautes dans « la balance de vos mérites. Lorsque mon âme « aura quitté mon corps honorez les restes de « votre père par des funérailles modestes; ac- « cordez-lui constamment une part dans vos « prières, et recommandez sa mémoire à la cha- « rité et à la reconnaissance de vos succes- « seurs. » A ces mots le vieux thane se roula sur le pavé devant l'autel, et, d'une voix entre-coupée de fréquens soupirs, avoua publiquement les péchés de sa vie passée, et implora avec

leurs messes ils feraient toujours mention de son âme pour qu'elle fût plus agréable à Dieu. (*Monast. Aug.*, t. I, p. 222.)

instance la miséricorde de son Rédempteur. Les moines fondirent en larmes : aussitôt que leur sensibilité leur permit de commencer ils chantèrent sur lui les sept psaumes de la pénitence, et le prieur Germain récita la prière de l'absolution. Il se releva avec l'aide d'Edwin et d'Ethelward, et, s'appuyant contre une colonne, il exhorta la communauté à observer ponctuellement sa règle, et défendit à ses fils, sous peine de la malédiction paternelle, de la troubler dans la possession des terres qu'il avait concédées à l'abbaye. Puis ayant embrassé chacun des moines et reçu sa bénédiction, il retourna à son palais, qui était situé dans le voisinage : ce fut sa dernière visite; quelques semaines après il expira. Son corps fut inhumé dans l'église avec une pompe convenable à son rang, et les moines reconnaissans de Ramsey chérirent long-temps sa mémoire. (1)

4. Les soulagemens qu'on employait ordinairement pour les morts consistaient en œuvres de charité et en exercices de dévotion. A la somme que le défunt avait léguée pour le secours des pauvres (2) ses amis avaient coutume

(1) *Hist. Ram.*, p. 427.

(2) Dans le *Gilde* de Londres lorsqu'il mourait un des membres chacun des survivans donnait un pain aux pauvres pour le bien de son âme. (*Leg. sax.*, p. 68.) Telle fut l'origine de largesses dont il reste encore quelques exemples. Avant la distribution on faisait la prière suivante : « *Precamur te, Domine, clementissime Pater, ut*

de joindre leurs donations volontaires, avec un généreux présent pour l'église où les obsèques s'étaient faites. La liberté était accordée à un certain nombre d'esclaves, et pour accroître le bienfait une bonne somme d'argent venait soulager leur pauvreté. Dans le concile de Calcuith les prélats convinrent unanimement qu'à leur mort la dixième partie de leurs propriétés serait distribuée aux pauvres; que tous les esclaves anglais que l'Eglise avait acquis durant leur administration seraient mis en liberté, (1) et que chacun des survivans et chaque abbé, dans son diocèse affranchirait trois esclaves et leur distribuerait neuf schellings d'argent. (2)

Les actes de piété en mémoire des morts con-

eleemosyna ista fiat in misericordia tua, ut acceptus sit cibus iste pro anima famuli tui, ill. et ut sit benedictio tua super omnia dona ista. » (*Wanley, Mss.*, p. 83.) Alfred-le-Grand dans son testament laissa deux cents livres à un de ses officiers pour être distribuées aux pauvres; à l'archevêque de Cantorbéry, aux évêques de Sherburne, de Londres et de Worcester quatre cents marcs pour le même objet; deux cents livres pour être partagées entre cinquante prêtres; cinquante schellings à chaque ecclésiastique dans ses domaines; cinquante schellings à l'église où son corps serait enterré, et cinquante schellings aux pauvres du voisinage. (*Test. Ælfridi, apud Walker*, p. 195.) Wilfrid, archevêque de Cantorbéry, légua par son testament des fonds pour le soutien et l'habillement perpétuels de vingt et un pauvres, et ordonna qu'on distribuât un pain, du fromage ou du lard et deux sous à deux cents indigens à l'anniversaire de sa mort. (*Evidentiæ Ecc. Cant.*, p. 2017.) Voyez aussi le testament de Brithwic dans Stevens, p. 121.

(1) L'archevêque Ælfric suivit avec fidélité ce règlement dans son testament. (*Test. Ælfric. apud* Mores, p. 63.) Le testament d'Athelstan publié à la fin du dictionnaire saxon de Lye contient de semblables clauses.

(2) Wilk., *Con.*, 171, X.

sistaient dans la fréquente répétition de l'oraison dominicale, qu'on appelait vulgairement ceinture de *Pater;* (1) à chanter un certain nombre de psaumes, à la fin desquels la congrégation tombait à genoux et entonnait l'antienne : « O Seigneur! selon ta grande miséricorde « donne le repos à son âme, et en vue de ta « bonté infinie accorde-lui de jouir de la lu« mière éternelle dans la compagnie de tes « saints. (2) » Ils consistaient en outre dans le sacrifice de la messe qu'on offrait ordinairement le troisième jour après le décès, et qu'on réitérait ensuite aussi souvent que le requérait la sollicitude des amis du mort. (3) Dès que S. Wilfrid fut mort Tatbert, à qui il avait confié la direction de son monastère de Rippon, fit dire une messe et distribuer chaque jour certaines aumônes pour le repos de l'âme de son bienfaiteur. Pour célébrer son anniversaire les abbés de tous les monastères qu'il avait fondés

(1) Wilk., *ibid.* De là Mabillon (*Act. Bened. Sæc.*, V *præf.*, p. 80.) a la complaisance de nous apprendre que le mot anglais *boads* est une corruption du mot *belt;* mais il était permis à un étranger d'ignorer que *bead* est le mot anglo-saxon employé pour *prière,* mot dont nous sommes redevables aux Normands. Le verbe *to bid* se prend encore dans le sens de prier chez les habitans des comtés du nord.

(2) *Idem*, p. 99, XXVII, an. 747. Lorsque S. Guthlake mourut sa sœur Pega recommanda son âme à Dieu, et dans cette intention chanta des psaumes pendant trois jours. *Trium dierum spatiis fraternum spiritum divinis laudibus Deo commendavit.* (*Vit. S. Guth.*, *in Act. SS. April.*, 2, III, p. 49.)

(3) *Pœnit. Egb. apud* Wilk., p. 122.

étaient invités à s'y rendre : la nuit se passait en veilles et en prières ; le jour suivant on disait une messe solennelle, et l'on partageait entre les pauvres du voisinage la dixième partie du bétail appartenant à l'abbaye. (1)

Pendant la guerre de controverses que suscita le mémorable événement de la réforme, lorsque les préjugés de parti accueillaient avec avidité toute accusation contre les ordres cléricaux et monastiques, les écrivains étaient fortement tentés de sacrifier à la popularité les intérêts de la vérité : ils découvrirent alors, ou prétendirent avoir découvert, que la pratique de prier pour les morts avait pris naissance dans la cupidité du clergé, qui tout en applaudissant en public, ridiculisait en particulier la crédule bonne foi de ses disciples. (2) Cette idée peut être très philosophique ; toutefois elle présente bien des difficultés. L'homme qui le premier a découvert l'imposture aurait dû nous dévoiler les mystères qui l'avaient d'abord tenue si parfaitement cachée ; il aurait dû expliquer par quel

(1) *Edd. vit. Wilfs*, c. 62. On a prétendu que le motif de ces prières et de ces aumônes était de rendre grâces à Dieu du bonheur dont jouissaient les âmes des morts. (Whelock, p. 297 ; Inett., *Hist.*, vol. 1, p. 227.) Les prélats, au concile de Calcuith, paraissent avoir été d'une opinion différente : ils ordonnent qu'on dise des prières pour eux après leur mort, *ut communis intercessionis gratia commune cum sanctis omnibus regnum percipere mereantur æternum*. (Wilk., *Con.*, p. 171.)

(2) Voyez la préface de Whelock à l'*Archaionomia*, ensuite Bedam et dans Wilkins, *Leges sax. pref.*, Whel., p. 21 ; le sermon de Tillotson sur la première Cor. III, 15 ; Mosheim, *sæc.* X, part. II, c. 3.

effet merveilleux il est arrivé qu'entre des milliers d'hommes qui, pendant tant de siècles, auraient profité de la déception aucun individu dans un moment d'inadvertance, aucun faux frère dans un moment d'humeur et de mécontentement n'a révélé le dangereux secret aux oreilles d'un peuple mal dirigé et appauvri : (1) il aurait dû montrer pourquoi les complices conservaient, même entre eux, le langage de l'hypocrisie; pourquoi dans leur correspondance particulière ils requéraient avec sollicitude les uns des autres des prières qu'ils méprisaient réciproquement, et pourquoi ils consentaient à faire tant de sacrifices pécuniaires pendant leur vie pour obtenir simplement ce qu'ils regardaient comme un secours illusoire après la mort. En attendant qu'on éclaircisse ces difficultés nous pouvons en toute sûreté absoudre le clergé anglo-saxon du crime d'imposture et d'hypocrisie; tout le cours de son histoire

(1) Les auteurs d'homélies anglo-saxons démontrent dans différens passages qu'après le jugement dernier les méchans souffriront des peines éternelles, et que les bons seront récompensés de la félicité éternelle. Des écrivains controversistes ont adopté volontiers cette doctrine, et en ont ingénieusement conclu qu'il n'y a réellement aucun lieu expiatoire après la mort. (Whel., *pref. Archaion.*; Wanley, *Mss.*, p. 138.) Nous pourrons juger par le passage suivant d'un sermon pour la dédicace d'une église jusqu'à quel point les auteurs d'homélies auraient admis cette conclusion : « Il y a aussi plusieurs lieux de punition où les âmes souffrent en proportion de leur crime avant le jugement général, et où quelques-unes sont purifiées, en sorte qu'elles ne soient pas brûlées par le feu du dernier jour. » (Whel., p. 386.)

prouve qu'il croyait ce qu'il enseignait ; et s'il était dans l'erreur il y était avec toutes les églises chrétiennes qui ont existé depuis la première prédication de l'Evangile.

La plupart des usages qu'observaient nos ancêtres anglo-saxons à la mort et à l'enterrement de leurs amis ont disparu avec l'observance totale de leur religion : on peut encore, après un laps de huit siècles, retrouver quelques traces des autres dans ces cantons où les pratiques de l'antiquité n'ont pas été entièrement abolies par le raffinement des temps modernes. Dans un danger imminent on avait recours au ministère du prêtre de la paroisse ou de quelque ecclésiastique recommandable du voisinage ; il était obligé de répondre à l'invitation, et aucune excuse, hors le cas d'impossibilité, ne pouvait justifier sa négligence. Accompagné de son clergé subalterne, qui était vêtu de l'habit de son ordre, il se rendait à la chambre du malade, lui offrait les services sacrés de son ministère, et l'exhortait à disposer son âme à paraître devant le tribunal de son Créateur : il devait d'abord exiger de son disciple mourant qu'il mît ordre à ses affaires temporelles ; vainement il aurait sollicité les secours de la religion avant d'avoir pourvu à l'acquittement de ses dettes et à la satisfaction de ceux auxquels il avait fait tort ; mais aussitôt qu'il avait rempli

ces obligations le devoir du prêtre était d'entendre sa confession, de lui inspirer des sentimens de repentir et de résignation, d'obtenir de lui l'aveu qu'il mourait en paix avec le genre humain, et de prononcer sur lui la prière de la réconciliation. (1) Ainsi préparé il pouvait avec confiance demander le sacrement de l'extrême-onction : le prêtre lui oignait successivement en forme de croix les principales parties du corps avec une huile consacrée; chaque onction était accompagnée d'une prière analogue et suivie des paroles de S. Jacques : « La prière de la foi doit sauver le malade, et s'il est en état de péché ses péchés lui seront pardonnés. » (2) L'administration de l'eucharistie terminait cette cérémonie, après laquelle les amis du malade, se rangeant autour de son lit, recevaient les présens qu'il leur distribuait comme des gages de son affection, lui don-

(1) *Pont. angl. Gemet. apud* Martène, p. 117.

(2) S. Jacq., c. V, v. 14. Les différentes onctions se faisaient sur les paupières, les oreilles, les narines, les lèvres, le cou, les épaules, la poitrine, les mains, les pieds, et sur la partie la plus affectée par la douleur. A la fin de chaque onction on chantait un psaume. (*Pont. ang.*, *ibid.*) Les prélats avertissaient souvent les prêtres de la paroisse d'apporter la plus grande diligence à l'administration de ce rite. (uuilk., *conc.*, p. 127, 229, 254.) Ils le considéraient comme un sacrement auquel étaient attachées des grâces du plus grand prix; il paraît cependant que des ignorans témoignèrent quelquefois de la répugnance à le recevoir, persuadés que c'était une espèce d'ordination qui obligeait à la chasteté et à la continence ceux qui parvenaient à se rétablir. On engagea le clergé à prêcher contre cette prévention erronée. (uuilk., *Leg. sax.*, p. 170.)

naient le baiser de paix, et lui disaient un triste et dernier adieu. (1)

L'incrédule peut se railler de la sollicitude avec laquelle on consacre les derniers instans de la vie aux exercices de piété; cependant ils procurent au chrétien fidèle qui se confie aux promesses de son Rédempteur la consolation la plus réelle à une heure où tous les secours terrestres l'abandonnent. C'était alors que le ministre de la religion devait déployer tout son zèle et toute sa charité en faveur de son frère mourant, adoucir ses souffrances par des raisonnemens tirés de la révélation, et élever ses espérances à la contemplation du bonheur éternel. Le soin du malade était une des plus importantes fonctions sacerdotales; et lorsque d'autres devoirs ne permettaient pas au pasteur de l'assister en personne quelques membres de son clergé suppléaient à son absence : (2) ils récitaient près de son lit l'office du jour, saisissaient chaque occasion favorable de lui inspirer des sentimens de dévotion, et recommandaient par de ferventes prières à la protection du ciel l'objet de leur sollicitude. Dès que l'instant fatal approchait ils lisaient l'évangile de S. Jean,

(1) On peut lire dans la lettre de S. Cuthbert le détail des présens que Bède fit avant sa mort aux prêtres de son monastère à condition qu'ils feraient mention de lui dans leurs prières et à leurs messes. (*Bède* de Smith, p. 793.)

(2) Martène, *De ant. rit.*, l. 3, p. 543.

et chantaient l'office des mourans. (1) Aussitôt qu'il avait expiré on sonnait la cloche, dont la voix solennelle annonçait son départ pour l'église voisine, et excitait ses frères chrétiens à conjurer en sa faveur la miséricorde du Tout-Puissant. Quelques-uns se contentaient d'exercer en particulier cet acte de charité; d'autres se rendaient à l'église, et prenaient part au service public. (2)

Pendant ce temps-là les amis du défunt s'occupaient des préparatifs de l'enterrement. Les chrétiens grecs et romains ne s'étaient pas fait scrupule de conserver plusieurs des usages de leurs ancêtres, et ils avaient ainsi passé aux

(1) Bède, *Vit. abb.*, p. 299. Dans les monastères les moines s'assemblaient à l'église, et passaient quelquefois le jour et la nuit à recommander l'âme de leur frère expirant à la miséricorde de Dieu. (Bède, *ibid.* et *Vit. S. Cuth.*, c. 37; Edd., *Vit. S. Wilf.*, c. 62.)

(2) Il paraît qu'en ces occasions on sonnait la cloche d'une manière toute particulière. « *Audivit*, dit Bède, *subito in aere* notum *campanæ sonum, quo ad orationes excitari vel convocari solebant cum quis eorum de sæculo fuisset evocatus.* » (*Hist.*, l. 4, c. 23.) On a cru que c'était le plus ancien passage (Anno 674.) où l'on rencontrât le mot *campana;* mais Cuminius, abbé d'Icolmkille, qui écrivoit avant Bède, s'en est aussi servi. (*Vit. S. Columbæ*, c. 22, 25.) Alfred le traduit par *clugga*, cloche; (p. 595.) et la même expression avec les terminaisons latines est souvent employée par les missionnaires anglo-saxons en Allemagne. (*Ep. S. Bonif.* 9, 89.) On la trouve aussi dans les écrivains français et allemands de ces temps-là. Voyez la vie de S. Liudger et de S. Angilbert. (*Act. SS. Bened., sæc.*, IV, tom. 1, p. 33; 57, 116.) Aussi dans Adomnan (l. 1, c. 8; l. 3, c. 23.) Ethelwold, poète anglo-saxon, fait mention des matériaux dont se faisaient les cloches:

Nec minus ex cipro sonitant ad gaudia fratrum
Ænea vasa, cavis crepitant quis (quæ) pendula sistris.
(*Ethel.*, c. XIV, p. 314.)

convertis anglo-saxons. On avait soin de laver le corps et de le revêtir ensuite d'habits décens. (1) La plupart avaient pendant leur vie la précaution de préparer le linceuil dans lequel ils désiraient d'être ensevelis; d'autres destinaient à cet usage les riches présens qu'ils avaient reçus de l'affection de leurs amis, (2) et il arrivait souvent que la magnificence des morts surpassait celle des vivans. Les signes de distinction étaient conservés sur la bière et dans le tombeau; et les rois, les aldermans, les évêques, les abbés, les prêtres et les diacres étaient enterrés avec les ornemens de leurs dignités. (3) Pour satisfaire l'affection ou la curiosité la figure et le cou restaient à découvert, et jusqu'à l'heure de l'enterrement le cadavre était constamment entouré de ceux qui devaient l'accompagner. Dans les monastères les moines se partageaient en différentes compagnies qui entraient tour à tour dans la chambre du mort, et veillaient soit en priant à voix basse, soit en chantant

(1) Bède, *Vit. S. Cuth.*, c. 44; Edd.; *Vit. S. Wilf.*, c. 43. Le corps était habillé *honorifice, in linteis; (Ibid., Wilk. Conc.*, p. 229, 45.) ils lui mettaient même des souliers aux pieds. (Bède, *Vit. S. Cuth.*; c. 46; Anon., *Vit. S. Cuth. apud Bollan.* 20 Mart.)

(2) Bed., *Vit. S. Cuthb.*, c. 37.

(3) Anon., *Vit. S. Cuth., apud* Bollan; 20 Mart. Edd., *Vit. S. Wilf.*, c. 43.) Lorsqu'on ouvrit la tombe de l'archevêque Théodore, en 1091, le corps paraissait avoir été revêtu des ornemens pontificaux, avec le pallium et le capuchon de moine. (Gotselin, *Cit. Smith.*, p. 189.)

l'office des trépassés; mais dans les maisons des laïques cette cérémonie solennelle dégénérait en scènes d'excès et de débauche, qui provoquaient et bravaient la sévérité des évêques. Ælfric dans les reproches qu'il adresse au clergé condamne cette pratique peu édifiante comme un reste de la superstition de leurs ancêtres païens. « Vous ne vous divertirez point sur le mort, « dit-il, et vous n'accompagnerez pas un corps « sans y être invités; alors vous interdirez les « chansons païennes aux laïques et leurs cris ai-« gus, et vous ne mangerez pas, vous ne boirez « pas là où gît le corps de peur que vous ne « participiez aux superstitions qu'on pratique « en de pareilles occasions. » (1) Lorsqu'on avait achevé les préparatifs nécessaires on plaçait le corps du défunt sur un char ou dans un cercueil qui était recouvert d'un poêle de soie ou de toile jusqu'à ce qu'il eût atteint le lieu de sépulture, et sur lequel était le livre des Evangiles, code de sa croyance, et une croix, symbole de son espérance. (2) Les amis étaient invités à se joindre au convoi funèbre ; les étrangers s'en faisaient un devoir; le clergé

(1) Wilk., *Con.*, p. 255. La coutume de veiller les morts se conserve encore en divers endroits, et dans le nord de l'Angleterre on l'appelle *lakewake*, du saxon *licepæcce*, ou veille de corps.

(2) *Feretrum sacrosanctis evangeliis et crucibus armatum.* (Wolstan, *Vit. S. Ethel. in act. Bened. Sæc.*, V, p. 623.) *Palliorum velamentis ornatum.* (*Ibid.*)

marchait devant ou de chaque côté, portant à la main un flambeau allumé et chantant une partie du psautier. (1) Ils entraient dans l'église : si c'était le soir on passait la nuit dans des exercices de dévotion ; si c'était le matin on offrait le sacrifice de la messe pour l'âme du mort. Le corps était solennellement déposé dans la fosse ; on payait le *sawlshot* ou prix de l'âme, et l'on distribuait aux pauvres une aumône abondante. (2)

La prudence des missionnaires romains les avait engagés à défendre d'enterrer les morts au milieu des habitations des vivans, (3) et

(1) *Accensis luminaribus, et hymnis cœlestibus, atque psalmorum concentibus.* (*Ibid.*) On fait aussi mention du chant, mais non des flambeaux, aux funérailles de S. Cuthbert, (*Vit.*, c. 40.) de Ceolfrid (*Vit. abbat.*, p. 302.) et de S. Wilfrid. (*Vit.*, c. 43.) Les assistans se frappaient le visage en signe de douleur. *Facies suas dissecantes, sese ferientes, et amaris vocibus clamantes.* (*Aug. Sac.*, vol. II, p. 119.)

(2) Quelques-uns de leurs cercueils étaient de plomb ; (*Sarcophagum plumbeum.* Félix, *Vit. S. Guthl. Lel. Itiner,* vol. IV ; *app.* p. 8.) ils étaient plus souvent faits d'une large pierre, dans laquelle on avait creusé un espace suffisant pour contenir un corps humain. On plaçait un coussin sous la tête. (Bed., l. IV, c. 11, 19 ; *Vit. S. Cuth.*, c. 40.) Alfred dans sa version les appelle toujours auges. (p. 580, 588.) Quand on ne pouvait se procurer des cercueils en pierre on se contentait de les faire en bois. (Bed., l. III, c. 11 ; IV, c. 30.) Dans la langue anglo-saxonne ils étaient appelés coffres. (Alfred, *vers.*, p. 535, 608.)

(3) *Dicebant Romani primi in Angliam missi civitatem non esse mortuorum, sed vivorum.* (Gervase, p. 1641.) La manière ancienne de consacrer les lieux destinés à la sépulture se trouve dans le pontifical de l'archevêque Egbert. L'évêque, accompagné de son clergé, marchait en procession autour du cimetière, chantant le psaume *Miserere*, puis récitait cinq oraisons, une à chacun des angles et une au milieu : le sens de toutes était à peu près le même ; savoir, « que Dieu

plusieurs générations se succédèrent avant qu'on osât enfreindre cette défense. Augustin et cinq de ses successeurs furent inhumés hors des murs de Cantorbéry ; mais par un respect tout particulier leurs restes furent déposés sous le portique du nord de l'église dédiée aux apôtres S. Pierre et S. Paul, autour de laquelle reposaient les corps des moines, du clergé et des habitans de la ville. (1) La première exception s'en fit en faveur de l'archevêque Théodore : comme à sa mort le portique se trouvait rempli, et qu'il paraissait inconvenant de l'enterrer dans le cimetière parmi la foule commune, on se détermina à honorer son mérite d'une sépulture dans l'église. (2) Cette distinction qu'on lui avait accordée on ne pouvait décemment la refuser à ses successeurs, et l'innovation devint très avantageuse aux intérêts temporels du monastère. Les Anglo-Saxons étaient jaloux d'offrir leurs oeuvres de piété près des cendres de leurs anciens métropolitains, et l'on faisait aux moines de nombreuses donations en mémoire de ceux dont ils possédaient les corps. Cuthbert, dixième archevêque, ne vit pas sans envie la réputation de ses voisins

daignât préserver les corps de ceux qui étaient enterrés dans ce lieu de toute violation, et les relever au dernier jour pour jouir d'une gloire éternelle. » (Martène, tome III, p. 361.)

(1) Bed., l. II, c. 3.

(2) *Id. ibid.*

éclipser celle du siége métropolitain, et se plaignit qu'un simple monastère de faubourg eût usurpé une prééminence qui ne convenait qu'à son église, la première entre les églises de la Bretagne. Eadbyrht, roi de Kent, prêta l'oreille à ses instigations : le pontife (si nous en croyons ses amis; car ses ennemis nient le fait) (1) approuva sa prétention, et à son lit de mort il fit assembler autour de lui ses moines et son clergé, et leur ordonna d'inhumer son corps en secret et sans bruit dans l'enceinte de la cathédrale. Ils obéirent avec joie, et trois jours s'écoulèrent avant qu'on divulguât sa mort. Au son funèbre de la cloche, Janbyrht, abbé du monastère, assembla ses moines, et se rendit processionnellement avec eux à la résidence archiépiscopale pour réclamer le corps : on leur fit savoir que leurs services n'étaient pas nécessaires. Les railleries de leurs adversaires ajoutèrent encore à leur confusion, et leur indignation s'exhala en remontrances, en menaces et en protestations; mais remontrances, menaces et protestations, tout fut inutile; le prestige de coutume s'évanouit, et les archevêques qui succédèrent, à l'exception d'un seul, furent inhumés dans leur propre cathédrale. (2)

(1) Gervase, moine de Christ-Church, l'affirme positivement. (*X. Script.*, p. 1641.) Thorn, moine du couvent de S. Augustin, le nie de même. (*X. Script.*, p. 1774.)

(2) Voyez *Decem Script.*, p. 1295, 1641, 1772, 2210.

Lorsqu'une fois les églises eurent été ouvertes à la sépulture des morts l'innovation fut rapidement accréditée, et cette distinction honorable s'étendit successivement des métropolitains et des princes aux évêques, aux abbés, aux aldermans et aux thanes; mais on accordait une distinction peu commune à ceux à qui une réputation de sainteté extraordinaire pouvait mériter des droits aux plus éclatans honneurs: tandis qu'on laissait se consumer dans la terre les corps des frères dont la vertu avait été plus douteuse ou moins célèbre ceux des saints au contraire étaient retirés de leurs tombeaux, et richement enchâssés dans l'intérieur de l'église. On rencontre dans les ouvrages de nos écrivains plus récens de nombreux exemples de cette espèce de canonisation, la seule qu'on pratiquât à cette époque. Elle était ordinairement, peut-être toujours, précédée d'une requête à l'évêque et sanctionnée par son approbation. Dix ou vingt ans après la mort de celui qui était l'objet de leur vénération, lorsqu'on présumait que les parties les plus fragiles du corps étaient réduites en poussière, les moines ou le clergé s'assemblaient pour procéder à la cérémonie de son exhumation : on dressait une tente sur le tombeau, autour duquel de nombreux assistans chantaient les psaumes de David; au milieu le supérieur, accompagné des plus

âgés de la communauté, ouvrait le sépulcre, recueillait les ossemens, les lavait, les enveloppait soigneusement dans de la soie ou de la toile, et les déposait dans un coffre funéraire; (1) on les portait alors avec respect et en chantant des hymnes d'allégresse au lieu destiné à les recevoir, et qui, décoré d'ornemens analogues, s'élevait au-dessus du pavé. La plus ancienne des châsses dont il soit fait mention contenait les reliques de S. Chad, apôtre de Mercie; elle était de bois, en forme de monument et couverte d'une tapisserie; (2) mais c'était dans un siècle de simplicité et de pauvreté monastique. Plus tard l'Eglise étala une magnificence qui annonçait la plus grande opulence, et les châsses des saints furent les premiers objets qui excitèrent la rapacité des envahisseurs danois.

En terminant ce chapitre j'offrirai au lecteur l'extrait d'un document curieux. Au commencement du douzième siècle, quatre cent dix-huit ans après la mort de S. Cuthbert, les moines de Durham ouvrirent son sépulcre : un témoin oculaire, probablement l'historien Siméon, a transmis à la postérité le récit des découvertes qu'on fit en cette occasion, et son

(1) Bed., *Hist.*, l. IV, c. 19, 30; *vit. S. Cuth.*, c. 42; *Act. SS. Bened.*, *sæc.* IV, t. I, p. 310; *sæc.* V, p. 735.

(2) Bed., l. IV, c. 3. On plantá sur la tombe de S. Oswald son étendard de pourpre et d'or. (Bed., l. III, c. 11.)

ouvrage est d'autant plus intéressant qu'il peut jeter quelque lumière sur les coutumes antiques des Anglo-Saxons à leurs funérailles.

Guillaume, second évêque de Durham après la conquête, avait formé pour le service de sa cathédrale une société de moines; et dédaignant l'humble et obscure église de ses prédécesseurs il avait jeté les fondemens d'un édifice plus vaste et plus magnifique : l'an 1104 il était presque achevé, et l'on annonça que le 29 d'août le corps intact de S. Cuthbert serait transféré de l'ancienne église à la nouvelle. La noblesse et le clergé des comtés voisins furent invités à la cérémonie, et déjà Richard, abbé du monastère de S. Alban, Radulf, abbé de Séez en Normandie, et Alexandre, frère du roi des Ecossais, étaient arrivés pour l'honorer de leur présence. Mais parmi cette foule de savans et de nobles visiteurs l'incrédulité fit entendre ses murmures : on disait que le droit des moines n'était fondé que sur une tradition vague et suspecte : « où sont les preuves, demandait-on, que le corps du saint est entier, ou que ses cendres mêmes reposent dans l'église de Durham ? qui oserait nous garantir qu'après quatre siècles il est encore dans le même état qu'au temps de Bède ? (1) ou qu'après tant de translations et les

(1) Voyez Bède, *Hist.*, l. IV, c. 30; *vit. S. Cuth.*, c. 43.

ravages des Danois il n'ait pas péri par la négligence ou la fuite de ceux qui l'accompagnaient? » De telles objections alarmèrent la crédulité des moines, et cette alarme s'accrut considérablement lorsqu'ils furent informés que l'évêque lui-même était du nombre des sceptiques. La communauté se rendit à la hâte et en secret au chapitre, où, après avoir longuement et solennellement discuté et avoir pris l'avis des plus discrets, on conclut que le prieur Turgot avec neuf frères ouvrirait la tombe dans le silence de la nuit, et ferait un rapport exact de ce qu'il y trouverait renfermé.

Aussitôt que les autres frères se furent livrés au repos les dix inspecteurs entrèrent dans l'église : après une courte mais fervente prière, dans laquelle ils demandaient à Dieu de daigner pardonner à leur témérité, ils enlevèrent la maçonnerie de la tombe, et alors s'offrit à leurs yeux un coffre énorme et pesant, entièrement couvert d'un cuir que retenaient fortement des clous et des bandes de fer. Il fallut tous leurs efforts pour détacher le couvercle des parois : ils trouvèrent dedans un second coffre d'une dimension plus proportionnée au corps humain, et enveloppé d'une toile grossière qui avait été auparavant imprégnée de cire fondue. Tous étaient d'accord qu'il renfermait l'objet de leur recherche; mais la crainte suspendit un

instant leurs travaux : ils avaient appris par tradition de leurs devanciers qu'aucun mortel n'avait jamais osé troubler le repos du saint sans avoir aussitôt éprouvé les effets de la vengeance céleste; les histoires du vieux temps se présentèrent en foule à leur imagination; engagés dans une tentative semblable ils s'attendaient à chaque instant à recevoir un pareil châtiment; le silence de la nuit, la sainteté du lieu, la vertu éminente de leur patron ajoutaient encore à ces vives impressions, et enfin on fut presque généralement tenté de renoncer à une épreuve si dangereuse. Mais Turgot, inébranlable dans son dessein, leur commanda de continuer, et après une faible opposition le devoir de l'obéissance l'emporta sur la répugnance et la terreur : par ses ordres ils ôtèrent de derrière l'autel le plus petit coffre, et le placèrent dans un lieu plus commode au milieu du chœur; ayant arraché la toile ils levèrent le couvercle d'une main tremblante; mais au lieu des restes du saint ils trouvèrent une copie des évangiles placée sur un second couvercle, qui n'avait pas été cloué, et supporté par trois tasseaux de bois en travers. A l'aide de deux anneaux fixés aux deux extrémités on l'enleva sans peine, et l'on vit le corps, qui paraissait entier, couché sur le côté droit. A cet aspect ils se regardèrent tous avec

un muet étonnement; puis, s'étant retirés à quelque distance, ils se prosternèrent, et récitèrent à voix basse les sept psaumes de la pénitence. Revenus peu à peu de leurs craintes ils se relèvent, s'approchent du corps, le soulèvent, et le placent avec respect sur un tapis étendu par terre. Ils trouvèrent dans le cercueil un grand nombre d'ossemens enveloppés de toile, dépouilles mortelles des autres évêques de Lindisfarne, que les moines avaient déposées dans le même coffre pour en faciliter le transport lorsqu'ils furent forcés d'abandonner leur ancien monastère. Les ayant recueillis ils les transférèrent dans une autre partie de l'église, et comme l'heure de matines approchait ils replacèrent à la hâte le corps dans le cercueil, et le portèrent à son ancienne place derrière l'autel.

La nuit suivante à la même heure ils continuèrent leurs recherches, et le corps fut placé de nouveau sur le pavé du chœur : ils reconnurent qu'il avait été dans le principe vêtu d'une robe de toile, d'une dalmatique, d'une chasuble et d'un manteau. On avait aussi renfermé dans la châsse une paire de ciseaux, un peigne d'ivoire, un petit autel d'argent, une patène et un petit calice d'une richesse et d'une élégance remarquables. (1) Après avoir contem-

(1) L'ancien auteur anonyme de la vie de S. Cuthbert, publiée par

plé le corps jusqu'à ce que leur vénération et leur curiosité eussent été satisfaites ils le replacèrent dans la tombe où il avait reposé autrefois, et se hâtèrent de communiquer cette agréable nouvelle à leurs frères, qui attendaient avec inquiétude et impatience.

Le lendemain les moines s'empressèrent d'annoncer la découverte qu'on avait faite les nuits précédentes, proclamèrent leur triomphe par de solennelles actions de grâces, et réduisirent les incrédules au silence. Mais le scepticisme raisonné de l'abbé d'un monastère voisin vint bientôt réprimer leur joie : « Pourquoi, demandait-il, a-t-on choisi les ombres « de la nuit pour visiter la tombe ? Pourquoi « n'était-il permis qu'aux moines de Durham « d'en être témoins ? » Ces circonstances firent naître des soupçons. « Qu'ils ouvrent le cer« cueil, disait-il, en présence des étrangers qui « sont venus assister à la translation des re« liques : l'accorder c'était confondre tout d'un

les Bollandistes, rapporte que l'eucharistie était renfermée dans le calice, *Oblatis super sanctum pectus positis, apud* Bollan. 20 *Martii*. L'autel était une assiette plate en argent, sur laquelle on avait coutume de consacrer l'eucharistie. On trouva un semblable autel, composé de deux pièces de bois jointes par des clous d'argent, avec cette inscription : *Alme Trinitati. Agie. Sophie. Sanctæ Mariæ* sur la poitrine d'Acca, évêque d'Hexham, lorsque sa tombe fut ouverte vers l'an 1000. (Sim. Dunel, *de gestis regum*, p. 101.) Les ciseaux et le peigne, ensevelis avec le corps, étaient probablement ceux dont on avait fait usage au sacre de l'évêque.

« coup leurs adversaires ; mais le refuser c'é-
« tait se convaincre eux-mêmes d'imposture et
« de fausseté. » Cette demande imprévue et les insinuations dont elle était accompagnée soulevèrent l'indignation des moines : ils en appelèrent à leur caractère qui jusque là avait été irréprochable, s'offrant à garantir leur témoignage par le serment, et accusant leur adversaire de vouloir altérer leur réputation pour s'emparer ensuite de leurs propriétés. Cette altercation dura jusqu'au jour fixé pour la translation, où l'abbé de Séez détermina enfin le prieur Turgot à accéder à une demande si raisonnable. Ils entrèrent donc dans le chœur au nombre de cinquante : on plaça devant eux les reliques, et le couvercle étant levé Turgot s'avança ; puis, étendant la main, il défendit à qui que ce fût de toucher au corps sans sa permission, et commanda à ses moines de veiller avec soin à l'exécution de ses ordres. L'abbé de Séez, s'approchant alors, souleva le corps, et montra la flexibilité des articulations en faisant mouvoir la tête, les bras et les jambes. A ce spectacle tous les doutes se dissipèrent ; les plus incrédules se déclarèrent satisfaits : on chanta le *Te Deum*, et la translation des reliques se fit sur-le-champ avec les cérémonies ordinaires. (1)

(1) *Translat. S. Cuth. in act. SS. Bened., sæc.* IV, t. II, p. 294.

Nobis, dit l'historien Siméon en parlant de cette translation, *incorruptum corpus ejus, quadringentesimo et octavo decimo dormitionis ejus anno, quamvis indignis divina gratia videre et manibus quoque contrectare donavit.* (*Hist. eccl.*, Dunel, p. 53.) La fête de S. Cuthbert, célébrée autrefois le 4 septembre, a rapport non à cette translation, mais à une autre plus ancienne, faite par l'ordre de l'évêque Aldhune l'an 999.

CHAPITRE V.

Culte et invocation des saints. — Reliques. — Miracles. — Tableaux et images. — Pélerinages. — Voyages de S. Willibald. — Ordalie.

L'invocation des saints est une pratique religieuse que l'on peut faire remonter jusqu'aux temps de la plus grande pureté du christianisme : les premiers prosélytes de l'Evangile avaient coutume de contempler avec enthousiasme et admiration les vertus, les souffrances et l'héroïsme de leurs apôtres; célébrer leur mémoire c'était célébrer le triomphe de la religion : on composait des hymnes, on dédiait des églises, on instituait des fêtes en leur honneur. La vénération qu'ils avaient pour leurs vertus les porta naturellement à invoquer leur protection : lorsque le chrétien pieux, dans la ferveur de sa dévotion, tournait ses regards vers sa céleste patrie il la voyait habitée par des hommes qui comme lui avaient été forcés de lutter contre les afflictions de cette vie; ils étaient toujours ses frères : pouvaient-ils être indifférens à son bonheur ! Ils étaient les favoris de Dieu ; Dieu pou-

vait-il refuser d'accueillir leurs demandes! (1) Tel était le raisonnement de la piété antique, raisonnement appuyé sur le témoignage des écrits inspirés; et dans toute l'église chrétienne, depuis la côte occidentale de l'Irlande jusqu'aux montagnes les plus reculées de la Perse, le fidèle, plein de confiance dans les saints, avait recours à leur intercession. (2)

Parmi ceux que les Anglo-Saxons honoraient d'une vénération particulière la Vierge, mère du Messie, occupait le premier rang: on pouvait avec juste raison être fondé à croire que sa dignité maternelle lui donnait une influence au-dessus de tout autre sur son fils, qui « par sa propre prédiction » avait sanctionné les honneurs qu'on rendait à sa mémoire. (3) Les poètes saxons chantaient ses louanges; (4) leurs prédicateurs exaltaient ses prérogatives, (5) et les principales époques de sa vie étaient remémorées par les quatre fêtes solennelles de la Nati-

(1) S. Hiéron, *adver. Vigil.*, tom. II, p. 159, colon. 1616.

(2) Consultez Du Pin, cent. III, p. 182.

(3) Luc, I, 48.

(4) S. Aldhel, *de Virg. in Bib. Pat.*, t. VIII, p. 14; Alcuin, *Ant. lect. Canis.*, t. II, part. II, p. 471. On chantait tous les soirs une hymne en son honneur. (Bed., *Oper.*, t. VII, col. 148.) On conserve, dans les pontificaux anglo-saxons les mêmes hymnes qui se trouvent maintenant dans le bréviaire romain. (Voyez Wanley, *Mss.*, p. 184, 244, 280.)

(5) Dans les collections d'homélies saxonnes il y en a plusieurs pour les fêtes de la sainte Vierge. (Wanley, p. 11, 17, 35, 59, etc.) Wheelock (p. 314, 448, 449.) en a publié quelques extraits. (Voyez aussi Bède, t. VII, col. 147, 212, 468.)

vité, de l'Annonciation, de la Purification et de l'Assomption. (1) Après la Vierge venait S. Pierre : la croyance qu'il avait été élevé à la dignité de prince des apôtres, et que les clefs du royaume des cieux avaient été confiées à ses soins était fortement empreinte dans leurs esprits, et influait beaucoup sur leur conduite. Le clergé et les laïques étaient également jaloux de s'assurer sa protection : on dédiait en son honneur des autels et des temples; (2) on faisait des pélerinages à son tombeau, et chaque année on envoyait des présens à l'église qui avait été enrichie de ses dépouilles mortelles. On rendait aussi des honneurs particuliers à S. Grégoire et à S. Augustin : c'était surtout au zèle charitable du premier et aux efforts laborieux du second que les Anglo-Saxons devaient leur conversion au christianisme; et l'affection que ces prélats avaient autrefois témoignée pour les naturels ne pouvait être éteinte depuis leur passage dans un autre monde; ils étaient donc

(1) *Martyrologe* de Bède, édit, Smith, p. 340, 352. 407, 419. (Dachery, *Apicil.* tom. X. p. 126.) S. Boniface dans ses *Constitutions* omet l'Annonciation. (Spicil. tom. IX, p. 67.)

(2) Un grand nombre des premières églises anglo-saxonnes furent dédiées en l'honneur de S. Pierre. (Bed., l. II, c. 14; III, 6, 17; IV, 3, 18; V, 1, 17.) Sa fête avec celle de S. Paul se célébrait pendant huit jours, dont le dernier était distingué par une très grande solennité; (Bède, Martyrol., p. 39; *Rituel*, Dunel, *Ms.* A., IV, 19, p. 27,); c'était un jour de communion publique. (*Martyrol.*, *apud* Wanley, p. 110.)

révérés comme les patrons de l'Angleterre; leurs fêtes se célébraient avec une pompe extraordinaire, et l'on implorait avec confiance le secours de leur intercession. (1) Egalement animée par l'espoir et la reconnaissance chaque nation en particulier honorait la mémoire de son apôtre, et les évêques Aidan, Birinus et Félix furent successivement vénérés comme protecteurs des pays qui avaient été le théâtre de leur piété, de leurs travaux et de leurs succès.

Les Anglo-Saxons furent bientôt encouragés à étendre cette dévotion que leur inspiraient des saints d'origine étrangère, jusqu'aux hommes qui étaient nés et avaient été élevés parmi eux : plusieurs des convertis, profondément imbus de l'esprit de l'Evangile, en avaient fidèlement pratiqué les préceptes; à cette férocité, autrefois signe distinctif du caractère national, avaient succédé les vertus de douceur, d'humilité et de patience; ils avaient appris à réprimer la licence de leurs désirs par la mortification des sens, et ils avaient mis dans

(1) Le synode de Cloveshoe en 747 ordonna que leurs fêtes fussent célébrées le 12 mars et le 26 mai. (Wilk., *Con.*, p. 97.) Bientôt après S. Boniface leur fut adjoint comme troisième patron de l'Angleterre. *In generali synodo nostra, ejus diem natalitii statuimus annua frequentatione solemniter celebrare : utpote quem specialiter nobis cum beato Gregorio et Augustino et patronum quærimus, et habere indubitanter credimus coram Christo Domino.* Voyez l'*Epître de Cuthbert*, archevêque de Cantorbéry, *à Lullus*, successeur de S. Boniface. (*Ep. S. Bonif.*, LXX, p. 94.)

leurs travaux pour propager la doctrine du christianisme un zèle et une persévérance qui opérèrent un changement frappant dans le naturel de leurs compatriotes. Leurs contemporains applaudissaient à des vertus qu'ils n'avaient pas le courage d'imiter, et les guérisons surnaturelles qu'on croyait avoir été opérées à leurs tombeaux augmentaient encore leur célébrité. La voix publique et l'autorité des évêques leur décernèrent les honneurs des Saints; (1) les nations étrangères ne tardèrent pas à joindre leurs hommages à ceux que les compatriotes rendaient à leurs vertus, et l'Angleterre fut honorée du titre flatteur « d'île des Saints. »

Mais la réputation des morts est fréquemment sujette aux inconstances de l'opinion humaine : les hommes que nos ancêtres révéraient comme la gloire et l'orgueil de leur pays sont aux yeux de nos écrivains modernes un objet de mépris

(1) Pendant l'époque sur laquelle j'écris le pouvoir de canoniser les saints était exercé par les évêques des provinces et les conciles nationaux. Le premier exemple d'une canonisation solennelle faite par le pape (les argumens contradictoires de Benoît XIV ne paraissent pas convaincans, *de Canon.*, liv. I, c. 7.) se présente en l'an 993 lorsque Jean XV après une recherche exacte sur la vie et les vertus d'Ulric, évêque d'Augsbourg, le mit au nombre des saints. (*Bull.*, t. I, p. 44.) Ce ne fut pourtant qu'au commencement du douzième siècle qu'Alexandre III, (*Bull.*, t. I, p. 67.) réserva au siége romain le privilége de la canonisation. Depuis ce temps jusqu'à l'avènement de Clément XIII, en 1758, cent quinze personnes avaient été solennellement canonisées. (Voyez-en le catalogue dans Sandini, *Vit. Pontif.*, vol. II, p. 760.)

ou d'horreur. Leur renommée avait résisté au choc de la révolution normande, et les conquérans s'étaient réunis aux vaincus pour célébrer leur mémoire : cependant lors de la réforme il s'éleva une race d'innovateurs qui, leur portant envie comme aux patrons de leurs adversaires, auraient voulu arracher ce laurier de leur front, et justifier par la calomnie la fureur brutale qui violait leurs sépulcres, et jetait leurs cendres au vent. De cet autel, jadis témoin de l'union profane de Luther avec sa chère Catherine, (1) semble avoir jailli dans cette île un rayon de lumière sur l'ordre monastique : on découvrit que pendant neuf siècles nos ancêtres avaient été plongés dans les plus épaisses ténèbres, incapables de distinguer le vice de la vertu, le fanatisme de la dévotion; et depuis cette époque jusqu'à nos jours les saints saxons ont été bien souvent représentés ou comme des fanatiques qui devaient leur canonisation à l'ignorance du siècle, ou comme des hommes dissolus qui par leurs bienfaits avaient acheté cet honneur de la politique ou de la reconnaissance des moines. (2)

(1) Dans sa quarante-cinquième année Luther épousa Catherine Boren, nonne professe. Il n'eut pas de peine à justifier sa conduite. *Ut non est in meis viribus situm ut vir non sim, tam non est etiam mei juris ut absque muliere sim. Nec enim libera est electio aut consilium, sed res natura necessaria.* (*Serm. de Matrim.*, t. V, p. 119.)

(2) Voyez Sturges, *Réflexions*, p. 7, 27, 31; Rapin, *Hist.*, v. I, p. 80, 116.

Nous jugeons ordinairement du fanatisme par les notions dont nous avons été originairement imbus; suivant la différence des opinions un mot prend des significations différentes, et ce qui paraît à l'un la pure doctrine de l'Evangile est traité par l'autre de folie et de superstition : (1) avant de prononcer sur le mérite de ceux que les Anglo-Saxons révéraient comme des saints il faut examiner leurs sentimens et leur conduite; on ne peut connaître leurs sentimens que par leur correspondance particulière, et on ne doit juger de leur conduite que d'après les récits des historiens contemporains. Leurs lettres (car il nous en reste un grand nombre) (2) respirent toutes la charité, la douceur, le zèle, un esprit formellement opposé aux vices du siècle et un brûlant désir de mériter les faveurs du ciel. Quant à leur conduite elle avait généralement pour but d'adoucir la férocité de leurs

(1) C'est peut-être à leurs austérités que se rattache l'accusation de fanatisme; mais ce reproche doit leur être commun avec les premiers chrétiens qu'ils s'efforçaient de suivre, quoiqu'à une grande distance, dans le sentier de la mortification; et ils s'excusaient même souvent de leur infériorité sur les rigueurs d'un climat du nord incompatible avec la rigidité de l'abstinence. (*Homil.* 34, *apud* Whel., p. 228. Voyez aussi Bède, *Vit. S. Cuth.*, c. 6.)

(2) Serrarius (*Ep. S. Bonif. Moguntiæ*, 1629.) et Martène (*Thesaur. Anecd.*, tome IX.) ont publié celles de S. Boniface et de ses correspondans; Duchesne, (*Opera Alc.*, part. III.) Canisius (*Ant. lect.*, tome II.) et Mabillon, (*Anal. vet.*, p. 398.) celles de Bède en différentes parties de ses ouvrages, et celles d'Alcuin. (Voyez aussi le *Collectanea de Leland.*, vol. I, p. 392.)

compatriotes, d'introduire la connaissance des arts utiles, d'affermir par des motifs religieux la paix de la société, de dissiper les ténèbres du paganisme, et de répandre la pure lumière de l'Evangile. Si c'est là du fanatisme les saints anglo-saxons doivent renoncer à leur défense et s'avouer coupables. Cependant leurs adversaires, non contens de les dépouiller de leurs vertus, les ont même accusés de plusieurs vices; mais les argumens qu'ils ont employés pour les charger n'ont servi, ce me semble, qu'à mettre leur mérite plus en évidence : en vain la critique et le soupçon ont parcouru d'un œil pénétrant les annales de l'antiquité; la curiosité a été déjouée, et juqu'ici aucun fait n'a pu dans son intégrité porter atteinte à la pureté de leurs mœurs. (1) Ils ont passé sans tache à travers ce dangereux ordéal, et leur innocence a contraint leurs calomniateurs de descendre à un odieux artifice pour imputer à une conduite vertueuse des motifs pervers, et d'accuser tout Saxon admiré par sa piété de devoir sa réputation à son hypocrisie. Mais le lecteur doit réfléchir avant d'admettre une conséquence si dénuée de fondement: cette hypocrisie était imperceptible pour

(1) Je ne pense pas qu'on me renvoie à l'anecdote de Henri sur la sentence d'Edward-le-Confesseur, (Henri, vol. IV, p. 344.) ou au conte de Turner sur S. Dunstan. (Turn., III, p. 140.) La première est une méprise; (Voyez Gale., *Hist. Rames.*, c. 113, p. 456.) je ferai des remarques sur l'autre dans un des chapitres suivans.

les contemporains de ceux auxquels on la reprochait; et nous pouvons avec raison soupçonner les mystères d'un art qui fait profession aujourd'hui de scruter les vues et les motifs d'hommes dont les cendres sont depuis plus de dix siècles confondues avec la poussière du sol que nous habitons.

Mais les honneurs de la béatification n'étaient-ils pas prodigués sans distinction aux bienfaiteurs des monastères comme un appât pour attirer les donations de l'opulence et de la crédulité? Cette question peut exciter le sourire ou l'indignation d'un lecteur mal informé; mais les préventions défavorables que l'on voudrait exciter supporteraient difficilement l'examen : on cherchera inutilement dans le calendrier anglo-saxon les protecteurs les plus distingués de l'état monastique; ni Ina, ni Offa, ni Ethelwald, ni Alfred (1) n'y furent jamais inscrits; Edgar même, quoique plus de quarante monastères dussent leur existence à sa faveur et à sa libéralité, fut laissé sans canonisation dans la foule des bienfaiteurs : on louait il est vrai

(1) Voltaire (*Hist. générale*, vol. I, p. 214.) affirme « qu'on ne refusa à Alfred l'honneur de la canonisation que parce qu'il n'avait point fondé de monastère. » Le fait est néanmoins qu'il bâtit l'abbaye d'Athelney pour des moines, et celle de Shaftesbury pour des nonnes, et qu'il faisait tous les ans de nombreuses et considérables donations aux différentes églises. (Voyez la *Vie d'Alfred*, par Spelman, édition Hearne, p. 164-71.)

ses vertus, mais on ne s'aveuglait pas sur ses vices, et les historiens nationaux ont fait connaître avec impartialité les uns et les autres à la postérité : dans la chronique saxonne on verra son caractère tracé par la plume d'un moine son contemporain ; il peint fidèlement les bonnes et les mauvaises actions de son patron, et termine par un vœu qui fait honneur à sa reconnaissance et à sa sincérité : « Seigneur, s'écrie-t-il, « permets que ses bonnes œuvres contrebalan- « cent les mauvaises, et protègent ainsi son âme « au dernier jour. » (1)

II. « Les fêtes des saints, dit un manuscrit an- « glo-saxon, sont établies pour obtenir le bienfait « de leurs prières, et nous encourager à imiter « leurs vertus. » (2) Elles étaient le grand objet de la vénération que nos ancêtres rendaient aux saints décédés : mais dans l'opinion des historiens modernes offrir toute espèce d'honneur religieux à un être créé est un acte coupable d'idolâtrie ; lorsqu'ils voient le Saxon invoquer la protection des saints leur piété est alarmée ou affecte de l'être ; « car, s'écrient-ils avec horreur et indignation, la créature se trouve ainsi mise à la place du Créateur. » (3) Mais la moindre

(1) *Chron. sax.*, p. 116.

(2) *Festivitates sanctorum institutæ sunt vel ad excitandam imitationem, vel ut meritis eorum consociemur, atque orationibus adjuvemur.* (*Ms. apud* Wanley, p. 148.)

(3) Hume, *Hist.*, c. 1, p. 42.

connaissance de notre littérature ancienne prouvera que nos ancêtres étaient trop bien instruits pour confondre l'homme avec Dieu ; ils savaient mettre de la différence entre l'adoration due à l'Etre suprême et les honneurs qu'avaient droit de réclamer les plus saints de ses serviteurs ; et tandis qu'ils l'adoraient comme l'auteur de tout bien ils ne rendaient à ceux-ci que les respects qu'ils croyaient devoir à ses favoris et à leurs avocats. Quiconque parcourra attentivement les ouvrages des écrivains saxons, ou les actes des conciles nationaux depuis le moment de leur conversion jusqu'au siècle qui est regardé comme l'époque la plus obscure de leur histoire, observera cette différence importante, bien marquée et sans cesse inculquée dans les esprits. Lorsque le poète chantait les louanges de son patron il ne cherchait ni à intéresser sa miséricorde, ni à fléchir sa justice ; obtenir l'assistance de son intercession, être recommandé par lui au trône du Tout-Puissant était le seul objet de son invocation. (1) Si le prédicateur en chaire exhortait ses auditeurs à solli-

(1) Voyez l'hymne d'Alcuin à la vierge Marie :

Tu mundi vitam, totis tu gaudia sæclis,
Tu regem cœli, tu Dominum atque Deum
Ventris in hospitio genuisti, Virgo perennis ;
Tu precibus nobis auxiliare tuis.
(Alcuin, *apud Can.*, tom. II, par. II, p. 471.)

Voyez aussi S. Aldhelm, *de Virgin. Bib. Pat.*, tome VIII, p. 22, et Bède, *Vit. S. Cuthb.*, p. 291.

citer les prières des saints leurs frères il avait soin de leur inculquer qu'ils devaient adorer Dieu seul comme leur véritable Seigneur et vrai Dieu; (1) si le chrétien à son lever avait coutume de demander la protection des saints on lui recommandait aussi, en premier lieu, d'adorer à genoux la majesté de son Créateur. (2) Ces distinctions étaient trop claires pour n'être pas comprises : l'idée d'intercession renferme nécessairement celle de la dépendance; et employer la médiation de ses favoris c'est reconnaître la supériorité de Dieu. (3)

III. A l'invocation des saints se joint naturellement la vénération de leurs reliques : l'homme qui avait appris à respecter leurs vertus et à implorer leur protection n'hésitait pas à ho-

(1) L'auteur des homélies saxonnes emploie à ce sujet un langage très expressif : « Nous l'adorerons lui seul, lui seul est le véritable Seigneur et « le vrai Dieu. Nous demandons l'intercession de saints hommes afin « qu'ils intercèdent pour nous auprès de leur Seigneur et de notre Sei- « gneur; mais néanmoins nous ne leur adressons pas nos prières « comme nous les adressons à Dieu. » (*Homil. sax.*, *apud* Whel., p. 283.) « *Nulli martyrum*, dit le manuscrit cité ci-dessus, *sacrificamus, quamvis in memoriis martyrum constituamus altaria.* » (*Ibid.*)

(2) « Ayant adoré son Créateur seul, qu'il invoque les saints de « Dieu, et les prie d'intercéder pour lui auprès de Dieu; première- « ment la sainte Vierge, puis tous les saints de Dieu. » (*Lib. Leg. eccles.*, *apud* Wilk., p. 272.)

(3) C'est ainsi que dans les homélies saxonnes le prédicateur démontre la différence entre l'intercession des saints et la médiation du Christ lorsqu'il exhorte son auditoire à solliciter l'intercession de la vierge Marie *auprès du Christ, son fils, son créateur et son rédempteur*, (*Serm. in annunt. sanctæ Mariæ, apud* Wanley, p. 11; voyez la note *o*.)

norer leurs cendres d'un monument décent et d'une place distinguée dans l'assemblée des fidèles. Le livre de l'Apocalypse représente les martyrs reposant sous l'autel; (1) et avant la mort de son auteur nous voyons les chrétiens de Rome offrant les mystères sacrés sur les tombeaux des saints apôtres Pierre et Paul. (2) Lorsque le martyr Ignace eut été dévoré par les bêtes féroces de l'amphithéâtre les fragmens de ses os furent recueillis par ses disciples et transportés avec soin à Constantinople, où les chrétiens les reçurent comme un précieux trésor, et les déposèrent avec honneur dans un lieu destiné au culte public. (3) Les générations suivantes héritèrent des sentimens de leurs ancêtres; la vénération pour les reliques se répandit aussi loin que la connaissance de l'Evangile, et on croyait en général leur présence nécessaire à la dédicace canonique d'une église ou d'un autel. (4) Dans cette vue Grégoire-le-Grand, dès qu'il eut entendu parler des succès des missionnaires, s'empressa de leur envoyer une

(1) *Apoc.*, c. 4, 5, 9.

(2) Voyez dans S. Cyrile (*cont. Julian.*, p. 327, 334.) le témoignage de l'empereur Julien. Il possédait probablement des données plus authentiques que les écrivains modernes, qui datent la vénération pour les reliques du commencement du quatrième siècle.

(3) *Θησαυρος ατιμητος*. (*Act. S. Ignat.*, c. 6.) Comparez ce passage avec celui des actes de S. Polycarp. *Τιμιωτερα λιθων πολυτελων και δοκίμωτερα υπερ χρυσιον*. (*Act.* c. 18.)

(4) Bed., l. V, c. 12; Wilk., *Con.*, p. 169.

plus grande quantité de reliques; (1) et il ne revenait pas un pélerin de la Gaule ou de l'Italie qui ne se fût procuré, par prières ou par argent, une partie des restes de quelque saint ou martyr. Mais grâce aux vertus de ses enfans l'Eglise saxonne n'éprouva pas long-temps cette espèce d'indigence, et son pays devint une terre fertile en saints; à peine y avait-il un monastère qui ne possédât un ou plusieurs de ces favoris du ciel : leurs corps reposaient richement enchâssés auprès du maître-autel, et à l'entour étaient suspendues les offrandes d'une multitude de fidèles qui avaient éprouvé l'efficacité de leur intercession. Dans un moment de détresse ou de danger celui qui venait implorer leur assistance se jetait avec douleur au pied de la châsse, confessant son indignité, mais exprimant l'humble confiance que le Tout-Puissant ne refuserait pas aux mérites du patron ce qu'il pouvait avec justice refuser à l'indignité du suppliant : (2) le succès suivait

(1) De là Carte nous apprend que la vénération des reliques fut introduite en Angleterre par les missionnaires romains, mais qu'elle était inconnue aux évêques écossais Aidan, Finan et Colman. (Carte, *Hist.*, vol. I, p. 241.) Cependant Finan ordonna que les ossemens de son saint prédécesseur fussent retirés de sa tombe et placés sur le côté droit de l'autel, *juxta venerationem tanto pontifice dignam*, (Bède, l. III, c. 17.) et Colman à son départ emporta avec lui en Ecosse une partie des reliques du même saint. (Bède, l. III, c. 26.) Voyez aussi Bède sur S. Oswald, l. III, c. 11, 12.

(2) Bed., l. IV, c. 31.

souvent ces demandes. Le clergé de chaque communauté pouvait en appeler à un long catalogue de cures miraculeuses dues à l'intercession des saints, dont les corps reposaient dans leur église, et l'affluence des visiteurs que ces miracles attiraient, accroissait leur célébrité et leur importance. (1)

IV. Que la divinité ait, en des circonstances particulières, renversé ou suspendu les lois ordinaires de la nature c'est une vérité formellement admise par tous ceux qui font profession de croire à l'Evangile; mais que ces faveurs du ciel aient été bornées à la ferveur des premiers chrétiens, ou qu'elles continuent encore d'être accordées, à leurs successeurs moins dignes, c'est un point qui a été vivement combattu par des controversistes religieux : sans vouloir m'engager témérairement dans la dispute on me permettra de faire observer qu'il doit être extrêmement difficile d'assigner une époque

(1) De là, si nous en pouvons croire le docteur Henri, naquit une nouvelle espèce de *perfection* monastique entièrement inconnue aux fondateurs de l'ordre. Pour devenir moine parfait il fallait se rendre habile dans l'art de voler des reliques, et celui qui avait été assez adroit pour dérober le petit doigt d'un saint célèbre était regardé comme le plus grand et le plus heureux de ses frères. (Henri, p. 305.) Il a fait cette découverte dans la vie de S. Aldhelm, par Malmsbury. (*Aug. sac.*, vol. II, p. 39.) Mais si le lecteur veut consulter l'original sa curiosité sera bien déçue; il apprendra seulement que « quand les « trésors de la reine Emma furent pillés un de ses domestiques cacha « la tête de S. Owen, et qu'ensuite, se faisant scrupule de la retenir, il « la remit à son frère, moine de Malmsbury. » (*Aug. sac.*, *ibid.*)

où le don de puissance surnaturelle ait été retiré à l'Eglise. Le témoignage particulier de chaque génération réclame notre adhésion aussi fortement que celui de la génération précédente, et l'on ne peut prouver par aucun raisonnement que si les miracles étaient nécessaires dans l'origine ils soient arrivés mal à propos durant les progrès du christianisme : le sceptique s'exposerait aux censures les plus sévères en doutant de leur continuité jusqu'à l'époque où l'Angleterre fut convertie; ce privilége surnaturel fut alors réclamé avec confiance par les missionnaires, et la voix du peuple confirma la croyance qu'il s'était perpétué dans les plus saints de leurs successeurs. Les ouvrages des écrivains saxons sont embellis, quelquefois défigurés par des récits d'événemens extraordinaires, dans lesquels la piété leur faisait supposer une intervention évidente de la divinité : parmi ces faits extraordinaires il s'en trouve un très grand nombre que les plus subtils improuveront difficilement, que les plus incrédules auront de la peine à décréditer; (1) cependant il en est aussi

(1) Un adversaire même doit avoir pitié des embarras dans lesquels les miracles de S. Augustin ont plongé le scepticisme du docteur Enfield; il reconnaît volontiers que S. Grégoire et S. Augustin attribuaient en grande partie le succès de la mission aux miracles qui s'étaient opérés en sa faveur; puis il nie avec autant d'assurance qu'il se soit réellement accompli aucun miracle : tout en cherchant des moyens pour concilier ces contradictions apparentes il saute d'une hypothèse peu satisfaisante à une autre qui ne l'est guère plus jusqu'à ce

qui ne peuvent soutenir le coup d'œil sévère de la critique : quelques-uns ont été les effets du hasard ou de l'imagination ; d'autres sont plus propres à exciter le sourire que l'étonnement du lecteur, et il en est qui, sur quelque preuve qu'ils aient été originairement admis, dépendent aujourd'hui du témoignage éloigné d'écrivains peu recommandables par leur sagacité ou leur discernement. Mais devons-nous donc attribuer la croyance en ces miracles à la politique et aux artifices du clergé, jaloux d'étendre son influence sur les esprits, et de s'enrichir en alimentant la crédulité de ses disciples ? Cette odieuse imputation a souvent été avancée, mais n'a jamais pu être soutenue de l'autorité d'aucun ancien écrivain. Il serait aisé de faire dériver la croyance, quelquefois trop facile de nos ancêtres, d'une source plus naturelle et plus pure ; la nature apprend à l'homme à rappor-

qu'enfin il se repose, quoique avec répugnance sur l'idée que le pontife et le missionnaire avaient conspiré ensemble pour tromper les Saxons par de faux miracles. (*Biog. gén. d'Aikin*, vol. I, p. 474.) Mais dans une telle supposition ces charlatans religieux n'auraient-ils pas levé le masque dans leur correspondance particulière ? Grégoire aurait-il sérieusement et en termes si touchans averti son disciple de se tenir en garde contre les suggestions de la vanité et de la présomption ? Etait-il nécessaire de propager la déception jusqu'à Alexandrie ? et Grégoire avait-il besoin d'informer le patriarche de cette métropole, des signes et des prodiges qui accompagnaient les prédications des missionnaires ? *tantis miraculis vel ipse vel hi qui cum eo transmissi sunt in gente eadem coruscant, ut Apostolorum virtutes in signis, quæ exhibent, imitari videantur.* (*Greg. Epist.*, VII, 30.)

ter chaque événement à une cause particulière, et lorsqu'un incident ne peut être expliqué par les lois connues de l'univers les ignorans l'attribuent, dans tous les âges, dans toutes les religions, à l'opération d'un agent invisible. De ce principe on voit sortir cette foule de divinités dont l'ignorance du genre humain avait rempli la mythologie païenne : ce principe ne fut pas détruit, mais perfectionné par la connaissance de l'Evangile. La doctrine d'une Providence suprême portait les convertis à conclure que Dieu intervenait dans les affaires humaines; c'était donc à lui qu'ils rapportaient tout événement imprévu et extraordinaire ; ils se confiaient en sa bonté, qui pouvait les préserver visiblement du malheur, et redoutaient de sa justice cette vengeance qui punit le crime avant le grand jour de la rétribution. Les hommes imbus de ces notions espéraient et attendaient l'apparition des événemens miraculeux, et étaient bien éloignés d'en faire un objet de doute et de contestation; il a donc pu se trouver des circonstances où ils ont été dupes de leur propre crédulité, qui faisait honneur de guérisons, opérées peut-être par les efforts de la nature ou par un effet de l'art, à la bienfaisance de la divinité et à l'intercession de leurs patrons : il est malheureux que leurs connaissances n'aient pas été égales à

leur piété ; et on peut dire quelquefois de leurs censeurs que leur piété n'est pas égale à leurs connaissances.

V. Les dépouilles mortelles des saints ne peuvent être nécessairement déposées que dans certains lieux particuliers ; leurs images, à l'aide du pinceau et du ciseau, peuvent être multipliées pour satisfaire la curiosité et animer la piété de milliers de fidèles : mais des controversistes, opposés de sentimens, ont souvent révoqué en doute, et non moins souvent soutenu l'innocence et l'utilité de l'usage des tableaux et des statues dans le culte religieux. Fixer avec précision les limites de la liberté qu'on peut accorder ou refuser à l'imagination de la multitude est un point assez difficile à discuter ; un culte qui ne frappe pas les sens doit insensiblement tomber en langueur et dégénérer en indifférence, et une attention trop scrupuleuse aux cérémonies peut enfanter la superstition et l'idolâtrie. Tenir d'une main ferme la balance entre le défaut et l'excès tel est le devoir de ceux auxquels est confié le gouvernement de l'Eglise ; et le génie du peuple, les circonstances des temps, et le mode d'instruction publique devraient être la règle de leur conduite. (1) Pendant les trois

(1) *Sed illud ante omnia constituendum imagines ex illorum per se genere esse, ἀδιάφορα nominantur, hoc est quæ ad substantiam ipsam religionis non attinent, sed in potestate sunt Ecclesiæ, ut ea*

premiers siècles de l'ère chrétienne on ne faisait usage des statues et des peintures qu'avec sobriété dans les assemblées des fidèles; et cette précaution était due à la crainte qu'on avait que les prosélytes ne retournassent insensiblement à leurs anciennes habitudes, et ne fissent passer leur hommage du Créateur à la créature. A mesure que l'idolâtrie déclina les tableaux et les statues furent tolérés avec plus d'indulgence: ces images parlaient un langage intelligible même pour les plus simples, instruisaient l'ignorance des uns et stimulaient l'indolence des autres; elles conservaient le souvenir de la vertu, et montraient le sentier qui conduit aux récompenses de la sainteté. A l'époque où Augustin entreprit la conversion de l'Angleterre les églises d'Orient et d'Occident, les chrétiens insulaires de la Calédonie, à l'imitation des disciples immédiats du pontife romain, avaient adopté cette doctrine; et les Saxons, instruits par leur exemple, n'hésitaient pas à remplir leurs actes de dévotion devant les images du Christ et de ses saints: la croix étant l'instrument de leur rédemption ils la considéraient toujours comme le symbole distinctif du christianisme. Une croix fut portée devant les missionnaires lorsqu'ils annoncèrent à Ethelbert les vérités de

vel adhibeat vel ableget, pro eo atque satius esse decreverit. (*Petav. de incarn.*, l. XV, c. 13, n. 1.)

l'Evangile; (1) une croix fut érigée par Oswald, le roi exilé de Northumbrie, et fut vénérée par ses partisans avant qu'ils osassent se présenter devant l'armée formidable et victorieuse des Bretons; (2) une croix dans plusieurs cantons tenait lieu d'oratoire, et le thane et ses vassaux s'assemblaient souvent autour d'elle pour faire leurs exercices de piété; (3) et dans les principales églises une croix d'argent, dressée sur l'autel, proclamait la victoire du Christ sur les dieux du paganisme. (4) Les Saxons eurent d'abord peu de tableaux ou de statues; ils ignoraient les arts de la sculpture et de la peinture; mais le zèle des pèlerins y suppléa, et le talent des artistes du pays imita avec succès les originaux étrangers. Bède a conservé dans ses écrits un catalogue des tableaux dont la pieuse libéralité de Bennet Biscop a décoré l'église de son monastère: (5) la nef

(1) Bed., l. I, c. 25.

(2) *Id.*, l. III, c. 2.

(3) *Sic mos est Saxonicæ gentis, quod in nonnullis nobilium bonorumque hominum prædiis, non ecclesiam sed sanctæ crucis signum Deo dicatum, cum magno honore almum, in alto erectum, ad commodum diurnæ orationis sedulitatem solent habere.* (*Vit. S. Willibaldi, apud Can. Lect. ant.*, vol. II, part. II, p. 107.)

(4) Quin etiam sublime crucis radiante metallo
Hic posuit trophæum.

(Bède, l. V, c. 19.)

Voyez aussi Alcuin, *de Pontif. lin.* 1225-1496; Malm., *de Pontif.*, l. III, p. 162.

(5) D'autres églises étaient décorées de la même manière; nous apprenons par le fragment d'un poème latin, composé pour la dédicace

était garnie des portraits de la Vierge et des douze apôtres; l'aile du Sud offrait une série de tableaux représentant les faits les plus remarquables de l'Evangile, tandis que celle du Nord frappait les regards des visions terribles décrites par S. Jean dans le livre de l'Apocalypse. « Le rustre le plus ignorant, ajoute « le moine pieux, ne pouvait entrer dans « l'église sans rencontrer les plus utiles instruc- « tions : il se plaisait à considérer l'air plein de « douceur du Christ et de ses fidèles serviteurs, « ou il étudiait les mystères sublimes de l'incar- « nation et de la rédemption, ou il apprenait « par le spectacle du jugement dernier à faire « un retour sur lui-même, et à fléchir la justice « du Tout-Puissant. » (1)

d'une église bâtie par Bugge, fille de Centwin, roi de Wessex en 644, (*Lel. col.*, vol. III, p. 117.) que les portraits des trois apôtres Pierre, Paul et André étaient suspendus sur le grand autel.

Hic Petrus et Paulus, quadrati lumina mundi,
Absidam gemino tutantur numine lautam,
Nec non Andreas.

(Cav., *Ant. Lect.*, tome II, par. II, p. 181.)

(1) Bède, *Vit. abb. Wirem*, p. 295; Hom., *in Nat. Divi Bened.*, tome VII, col. 465. On a prétendu que le respect que les Anglo-Saxons rendirent dans les derniers siècles aux saintes images était une nouveauté importée de Rome long-temps après leur conversion. L'honneur ou la honte de ce nouveau culte a été déversée sur Egwin, évêque de Worcester; et pour donner à ce conte une apparence de vérité on a cité un synode assemblé à Londres, dans lequel fut approuvé le culte des images; une telle fausseté a même été honorée d'une place dans les deux éditions des conciles bretons. (*Tali modo cultus imaginum Anglicanis ecclesiis auctoritate antichristi et illusionibus diabolicis est obtrusus, paucis piis frustra gementibus et contradicentibus, circiter annum 712 aut 714*; Spelm., p. 216; Wilk., p. 73.)

Confinés dans un coin éloigné de l'Occident les Anglo-Saxons avaient à peine ouï parler des violentes disputes qui s'agitaient parmi les chré-

Cette imposture cependant fut bientôt reconnue et divulguée tout à la fois par des écrivains nationaux et étrangers. Spelman l'abandonna à son sort; mais il l'abandonna à regret, et mit à sa place une note longue et péniblement écrite, dans laquelle il avoue que les convertis se servaient de saintes images; mais il nie qu'ils les adorassent, et affirme qu'il n'est fait aucune mention d'un tel culte ni par Bède ni par aucun écrivain contemporain. (Spelm., *ibid.*) Si par culte il entend l'adoration due à l'Être Suprême il a certainement raison; mais s'il veut parler d'un respect inférieur qui se manifeste par des rapports extérieurs de ressemblance avec ce culte suprême il n'a fait que prouver que les plus savans antiquaires sont quelquefois sujets à l'erreur. « *Ne Beda quidem ipse*, dit Spelman, *unius (quod sciam) meminit, qui vel crucem adoravit vel imaginem.* » Cependant Bède dit expressément de Ceolfrid, avant son départ de Wearmouth : « crucem adoravit, *equum ascendit et abiit.* » (Bède, *Vit. abb.*, p. 301.) En d'autres endroits il fait souvent mention des pèlerins qui voyageaient « *ad videnda atque* ADORANDA *apostolorum et martyrum limina.* (Bède, l. V, c. 9, p. 293, 301.) Je puis joindre à Bède plusieurs autres auteurs : S. Aldhelm écrivait avant Bède, et appelle souvent les chrétiens *crucicolæ*, ou adorateurs de la croix. (S. Aldhelm, *de Laude Virg.*, p. 291, 330.) L'auteur de la vie de S. Willibald se sert de la même expression en faisant observer qu'on rendait de grands honneurs à la croix : « *magno honore almum.* » (*Vit. Willib.*, p. 107.) Alcuin avait toujours coutume de s'incliner devant la croix et de répéter cette prière : « *Tuam crucem* ADORAMUS, *Domine; tuam gloriosam recolimus passionem; miserere nostri.* » (*Vit. Alc. in act. SS. Bened. sæc.* IV, t. I, p. 156.) Et dans son poème sur Yorck il met ce langage de *papiste* dans la bouche du roi Oswald,

« Prosternite vestros
« Vultus ante crucem, quam vertice montis in isto
« Erexi, rutilat Christi quæ clara trophæo,
« Quæ quoque nunc nobis præstabit ab hoste triumphum. »
(Alc., *De Pont.*, l. 246.)

Il est évident d'après la prière ci-dessus, composée par Alcuin, et d'après un passage des homélies saxonnes, que le culte ou respect dont il est parlé dans ces citations, n'était pas *idolâtrique*. «Nous nous inclinons « devant la croix, non en vérité devant le bois, mais devant le Tout-« Puissant, qui y fut attaché pour nous.» (*Hom. sax., apud* Whilk., p. 165.)

tiens de l'Orient, et qui finirent par détacher Rome de la domination des empereurs de Bysance. L'an 725 Léon l'Isaurien se proclama l'ennemi des saintes images; sous Copronyme, son fils et son successeur, un synode, composé de trois cent trente-huit prélats courtisans, déclara « que la volonté du prince était la doctrine du Christ; » et pendant trente ans la doctrine des iconoclastes se propagea avec les instrumens de persécution, le fouet, l'épée et la hart. Les habitans d'Italie, tremblans pour l'intégrité de leur foi, se dérobèrent à l'obéissance de l'empire; et les églises d'Orient et d'Occident parurent à la veille d'une séparation éternelle lorsque le second concile de Nicée rendit aux images leurs anciens honneurs, et étouffa pour un temps les germes du mécontentement. Mais le retour de la concorde religieuse entre Rome et Constantinople fut le signal de la discorde religieuse chez les nations nouvellement converties. Une copie apocryphe des canons de Nicée fut envoyée à Charlemagne, qui la transmit aux prélats des Germains, des Francs et des Anglo-Saxons : ce qui alarma leur piété ce fut la proposition impie, attribuée à Constantin, évêque de Chypre, « qu'on devait rendre un égal honneur aux saintes images et aux personnes de l'adorable Trinité. » (1) Alcuin

(1) *Suscipio et amplector sanctas et venerandas imagines secun-*

fut chargé de réfuter le blasphème des Grecs; (1) et le synode de Francfort condamna également et l'hérésie des iconoclastes et la prétendue décision des pères de Nicée. (2) Les pontifes romains, dont les légats avaient présidé au concile, obligés de temporiser, différèrent avec prudence la confirmation de ses décrets, s'efforçant par des explications successives d'imposer silence aux murmures, et de calmer la jalousie des prélats du Nord. Après un laps de quarante ans les ennemis du concile devinrent formidables par leur nombre et leurs talens : ils reconnaissaient à la vérité l'autorité suprême du successeur de S. Pierre, et déclaraient qu'ils étaient tout prêts à se rendre à ses décisions ; mais en même temps ils requéraient la permission de

dum servitium adorationis, quod substantiali et vivificatrici trinitati emitto. (*Carol.*, l. III, c. 17.) Que ce fût une erreur, c'est ce qui est démontré par les actes originaux où l'on soutient le contraire, Δεχομενος και ασπαζομενος τας αγιας και σεπτας εικονας: και την κατα λατρειαν προσκυνησιν μονη τη υπερουσιω και ζωαρχικη τριαδι αναπεμπω. (Binii, *Con.*, t. V, p. 605.) Cette méprise passa de la France à l'Angleterre : *Carolus rex Francorum misit librum synodalem ad Britanniam, in quo veræ fidei multa reperta sunt obviantia, et eo maxime quod pene omnium orientalium doctorum unanimi assertione est definitum, imagines adorari debere quod omnino Ecclesia catholica execratur.* (Matt. West., p. 146, an. 793.) Si au temps de Matthieu de Westminster, l'église catholique abhorrait l'adoration des images, comment rendre raison alors de l'assertion de tous les écrivains modernes, qu'elle avait été établie en Angleterre, dès la fin du huitième siècle. N'ont-ils pas dû confondre deux choses que Matthieu avait soin de distinguer, le respect religieux et le culte divin?

(1) Mat. West., *ibid.*

(2) *Lib. Carol.* III, 17.

déposer leurs difficultés à ses pieds; (1) et dans les livres Carolins, les actes du concile de Francfort et les lettres du synode de Paris ils recueillirent tous les argumens que pouvaient leur suggérer le savoir ou la pénétration : on avança hardiment que sous le voile d'une définition orthodoxe les (2) Grecs s'étaient efforcés de cacher l'idolâtrie qui couvait dans leur sein; que leurs intentions secrètes avaient été trahies par l'indiscrétion de l'évêque de Chypre, et que l'usage des torches, de l'encens et des salutations annonçait avec plus de force que ses paroles la

(1) *Romana sedes nullis synodicis constitutis cæteris ecclesiis prælata est; sed ipsius domini auctoritate primatum tenet... omnes catholicæ debent observare ecclesiæ ut ab ea post Christum ad muniendam fidem adjutorium petant.* (*Lib. Carol.*, 1, 6.) *A vestra sanctitate petiimus ut sacerdotibus nostris liceret quærere et colligere quæ ad eamdem rem definiendam veraciter convenire potuissent..... Ea vestræ sanctitati legenda et examinanda curavimus... Quos (legatos) non ad hoc ad vestræ almitatis præsentiam misimus, ut hic docendi gratia directi putarentur.* (*Ep. Imper. ad Eug. Pap. in actis Synodi Paris.*) Je n'aurais pas chargé cette page de ces citations si des écrivains modernes ne nous avaient pas dit tant de fois que dans cette dispute les évêques du nord défiaient l'autorité des pontifes romains.

(2) La définition était qu'on pouvait rendre aux images un culte respectueux, mais non ce vrai culte qui n'appartient qu'à la seule nature divine : τιμητικην προσκυνησιν, ου μεν την κατα πιςιν ημων αληθινην λατρειαν η πρεπει μονη η θεια φυσει. (Bin., *Con.*, tom. V, p. 198.) L'application de la main sur la bouche en signe de respect donna naissance aux mots προσκυνειν et *adorare*. C'est par l'intention qu'on doit juger si ce culte est tel qu'il devrait être rendu à la divinité seule; autrement comment excuser le protestant qui s'agenouille devant le sacrement, qui n'est selon lui que la figure du Christ; ou l'époux qui dans la cérémonie du mariage dit à son épouse : « Je t'adore de tout mon être? »

tendance réelle de ce culte païen. (1) Malgré l'autorité et les représentations des pontifes ils furent pendant un temps entretenus dans leurs soupçons par les ambassades des empereurs de Bysance, qui favorisaient le parti des iconoclastes; mais quelques années après les prélats gallicans se partagèrent en sentimens divers: par degrés ils acquiescèrent en silence à la doctrine du concile, et enfin les cérémonies approuvées par les papes furent adoptées dans les églises de la Gaule, de la Germanie et de l'Angleterre. (2)

VI. De nos jours une avide curiosité porte l'homme de lettres à visiter les contrées où brillent la sagesse et la gloire antique; dans les premiers siècles elle conduisait le chrétien pieux aux lieux que la religion avait consacrés par ses triomphes. La pratique des pélerinages offrait des attraits inappréciables à l'esprit aventurier des peuples du nord, et les Anglo-Saxons se distinguèrent particulièrement par leur goût pour cette pratique: parmi les différentes contrées dont les avantages respectifs attiraient leur attention la Palestine était à leurs yeux celle qui méritait la préférence: là

(1) Les Grecs sont les premiers qui rendirent ces honneurs aux statues des empereurs, et de là ils passèrent aux tableaux ou images du Christ et des saints. (Voyez Mabillon, *Act. SS. Bened. sæc.* IV, tom. I, *præf.*, p. 18, 19.)

(2) Voyez la note *p*.

le voyageur religieux pouvait visiter l'étable où naquit notre Sauveur, le suivre dans le cours de sa mission, gravir la montagne où il souffrit, et baiser le sépulcre où fut déposé son corps; mais les périls de l'entreprise suffisaient pour glacer le courage le plus intrépide. Jérusalem gémissait sous le joug des infidèles; elle était située à une distance de plus de trois mille milles, (1) et l'imagination grossissait encore les dangers d'une navigation à travers une mer inconnue et d'un voyage chez des peuples différens de culte, de mœurs et de langage; cependant la hardiesse de quelques aventuriers fut couronnée de succès, et ils revinrent, après une absence de plusieurs années, raconter à leurs compatriotes étonnés les merveilles dont ils avaient été témoins. De tous ceux que cite l'histoire le premier est S. Willibald, dont les longs voyages ont été décrits par la plume d'une femme: (2) j'abrégerai sa narration, et le lecteur ne se refusera peut-être pas à suivre dans quelques pages le premier de ses compa-

(1) D'après les itinéraires romains la route depuis Sandwich jusqu'à Jérusalem était de trois mille cinq cent soixante-six milles romains, ou de trois mille deux cent soixante et onze milles anglais. (Voyez la *Décadence et la Chute de l'Empire romain*, par Gibbon, c. 2.)

(2) Elle était nonne d'Heidenheim, et parente de S. Willibald. Elle écrivit sous sa dictée, et elle en appelle à ses diacres pour sa véracité : « *Ab ipso audita et ex illius ore dictata præscripsimus, testibus mihi diaconis ejus.* » Hodoep. *Will. inter. lect. ant. Canis*, édit. Basnage, t. II, p. 106.)

triotes qui osa s'approcher de la cour des califes et pénétrer jusque dans la ville sainte.

Le père de Willibald avait résolu de visiter, accompagné de ses enfans, les tombeaux de S. Pierre et de S. Paul; mais il mourut à Lucques, et les pélerins après avoir rendu les derniers devoirs à leur père continuèrent leur voyage. La vue de Rome leur fit éprouver des émotions qu'ils n'avaient jamais senties jusqu'alors, et les divers monumens de piété qui abondaient dans cette capitale excitèrent tour à tour leur respect et leur étonnement. La curiosité de Willibald redoubla : son imagination parcourait les lieux consacrés par la présence corporelle du Rédempteur, et le pélerin se détermina sans crainte à visiter la terre promise, théâtre où Dieu avait déployé les prodiges de sa puissance et de sa miséricorde. Mais le zèle de Winibald et de Walburge, son frère et sa sœur, était moins fervent ou plus prudent; ils refusèrent de l'accompagner, et il fut obligé de s'associer à d'autres pélerins saxons, qui avaient le même dessein et le même courage.

L'an 721, peu après la fête de Pâques, Willibald partit de Rome avec deux compagnons; mais son exemple excita l'enthousiasme de ses compatriotes, et pendant son voyage leur nombre s'accrut jusqu'à huit. (1) La conjonc-

(1) Il quitta Rome *cum duobus sociis.* (Hodoep., p. 109; *Itiner.*,

ture était favorable à leur projet; quoique les musulmans espagnols fussent constamment en guerre avec les chrétiens leurs voisins le commerce de la Méditerranée n'était pas troublé, et les sujets orientaux des califes visitaient de temps en temps les ports de la Grèce et de l'Italie. A Naples la bonne fortune des pèlerins les conduisit vers un marchand égyptien qui les reçut volontiers à bord de son vaisseau; mais leur marche fut retardée par les délais du commerce et les circuits de la navigation, et quatorze mois s'écoulèrent avant qu'ils eussent atteint les côtes de la Syrie. De Naples ils firent voile successivement vers Reggio en Calabre, et Catane en Sicile, où les habitans avaient coutume d'opposer le voile de Ste Agathe aux éruptions du feu de la montagne voisine; de là à Manifasia et aux îles de Cos et de Samos. Enfin après une longue et pénible traversée ils abordèrent sans danger au port d'Ephèse. Pendant plusieurs semaines qu'ils côtoyèrent la Natolie ils eurent beaucoup à souffrir de la fatigue et de la faim; mais ils satisfirent leur curiosité en visitant les villes les plus renommées, et leur piété en faisant leurs prières devant les châsses des saints les plus célèbres. Paphos dans l'île de Chypre fixa ensuite leur attention : ils

p. 108.) Lorsqu'il arriva en Syrie, *erant cum S. Willibaldo septem contribules ipsius.* (Hodoep., p. 110; *Itiner.*, p. 119.)

y séjournèrent pour célébrer la fête de Pâques, et de là se dirigèrent sur Constancie, autrefois Salaminie, pour y rendre hommage aux reliques de S. Epiphane. Depuis la partie occidentale de l'île jusqu'à la côte apposée de la Syrie le trajet était très court; ils mouillèrent à Tharrate, port appartenant aux musulmans, et marchèrent jusqu'à Emèse, résidence du calife. En entrant dans la ville, ils furent arrêtés par la garde et conduits au palais sur l'ordre d'un magistrat.

Quatre ans avant cette époque les musulmans avaient été contraints d'abandonner honteusement le siége de Constantinople : inquiet des desseins de la cour impériale le calife traita Willibald et ses collègues d'espions soudoyés par les Grecs, et ordonna qu'ils fussent étroitement enfermés. Ce fut en vain qu'un marchand chrétien offrit une somme considérable pour leur rançon; sa générosité ne put obtenir qu'un adoucissement à leurs souffrances; par un magnifique présent il acheta la permission de les conduire deux fois la semaine aux bains publics, et les dimanches à l'église des chrétiens. Comme ils passaient par le bazar les habitans s'assemblaient pour voir ces étrangers; et si nous en croyons la vanité nationale de la femme qui écrit leur histoire c'était leur jeunesse, leur beauté et l'élégance de leurs

vêtemens qui attiraient la curiosité des infidèles. (1)

La conquête de l'Espagne par les armes des musulmans avait établi une fréquente communication entre ce pays et la cour de Syrie, et les naturels étaient contraints par cette position nouvelle à rendre hommage au successeur de Mahomet. Un chrétien espagnol, dont le frère possédait un emploi considérable à la cour, fut touché de pitié au récit de leur histoire, et s'empressa de prendre les pélerins sous sa protection : après avoir découvert le capitaine qui les avait déposés à Tharrate il obtint une audience du calife, et lui expliqua le véritable dessein des prisonniers. Le prince l'écouta avec bonté, et lorsqu'il comprit qu'ils venaient de l'extrémité de l'occident, d'une île au-delà de laquelle il n'existait aucune terre, (2) il déclara qu'il était satisfait, et ordonna qu'on les mît en liberté sans exiger d'eux les droits ordinaires, et leur donna une permission écrite pour continuer leur voyage à Jérusalem.

Transportés de joie les pélerins quittèrent Emèse : une route pénible de cent milles les

(1) *Cives urbium curiosi jugiter illic venire consueverant illos speculari, quia juvenes, et decori, et vestium ornatu bene induti erant.* (Hodoep, p. 110.)

(2) *De occidentali plaga, ubi sol occasum habet, isti homines venerunt. Nos autem nescimus terram ultra illos, et nil nisi aquam.* (*Ibid.*)

conduisit à Damas, et ils employèrent une semaine à visiter les curiosités de la ville royale. Après avoir traversé le Liban et la Haute-Galilée ils arrivèrent à Nazareth, séjour antique des parens du Christ, lieu célèbre où l'archange prédit à la Vierge la naissance du Messie. Les chrétiens y avaient bâti une église magnifique ; mais les richesses qu'ils y avaient rassemblées tentèrent l'avarice des musulmans, et il fallut des présens dispendieux pour arrêter leur rapacité. (1) Cana, fameuse par le premier miracle de Jésus, offrit à leur vue, et rangés sous les autels, six vaisseaux en terre, dont on assurait qu'il s'était servi à la solennité des noces. De là ils gravirent la montagne de Tabor, sur le sommet de laquelle un monastère, dédié au Christ, à Moïse et à Elie, rappela à leur esprit le glorieux mystère de la Transfiguration. Ils descendirent à la ville de Tibériade, habitée par un grand nombre de chrétiens, dans laquelle une synagogue de Juifs conservait la mémoire des anciens rabbins. La curiosité conduisit les voyageurs jusqu'aux rives du Jourdain : à la montée de l'Anti-Liban on leur fit remarquer deux sources distinguées sous les noms de Jor et Dan, qui réunissaient

(1) La richesse des chrétiens, ou la modération des infidèles finit par s'épuiser; l'église fut détruite, et ensuite rebâtie. (Mariti, vol. II, p. 162.)

leur cours dans la vallée, et donnaient au fleuve leur commune dénomination. Le penchant de la montagne était couvert de nombreux troupeaux, remarquables par leur grosseur, la petitesse de leurs jambes et la longueur de leurs cornes. Césarée, bâtie près de la jonction des deux courans, était principalement habitée par des chrétiens. En suivant le cours de cette rivière ils arrivèrent au lieu où la tradition rapporte que le Christ reçut le baptême : l'eau s'en était retirée au loin; (1) mais un petit ruisseau occupait encore l'ancien lit, et une croix de bois plantée au milieu en indiquait la place : on y avait construit une église pour administrer le baptême et pour satisfaire la dévotion des fidèles qui venaient en foule, à la fête de l'Epiphanie, se laver dans le fleuve. On croyait que ces eaux rendaient la santé au malade et la fécondité aux femmes stériles. En passant par la ville de Jéricho ils admirèrent la fertilité du pays voisin, fertilité qu'il devait à la fontaine d'Elie; et après avoir visité un ancien monastère ils aperçurent de loin les restes vénérables de Jérusalem. Les pélerins entrèrent dans la ville sainte en versant des

(1) Selon Maundrell (*Voyage depuis Alep.*, p. 82.) le fleuve en cet endroit s'est retiré au moins d'un stade de ses anciennes limites; mais Mariti nous apprend que dans la saison des pluies ses eaux inondent leurs rives, se répandent sur une largeur de quatre milles, et souvent, à cause de l'inégalité du sol, se partagent en différentes branches.

larmes de joie et de reconnaissance. Le premier objet qui frappa leurs regards fut la basilique que Constantin-le-Grand avait fait bâtir à l'endroit même où la vraie croix avait été découverte par Ste Hélène, sa mère : sur le frontispice oriental s'élevaient trois croix pour perpétuer la mémoire de l'invention. Dans le voisinage on voyait l'église de la Résurrection renfermant le sépulcre du Christ, trésor ineffable aux yeux de la piété chrétienne. Ce n'était d'abord qu'une voûte taillée dans le roc vif : elle s'élevait fort au-dessus du pavé de l'église en forme quadrangulaire, terminée en pointe; l'entrée donnait sur le côté oriental, et une ouverture à main droite conduisait le pélerin dans l'enceinte où avait été déposé le corps du Rédempteur. L'intérieur du sépulcre était éclairé par quinze lampes d'or, (1) et près de la porte se trouvait une énorme pierre en mémoire de celle qui en avait autrefois fermé l'entrée.

Après avoir examiné avec les plus vifs sentimens de dévotion les autres monumens religieux contenus dans les murs de Jérusalem ils

(1) Arcnulph, prélat gaulois, avait parcouru quelque temps auparavant la Terre-Sainte. Bède a abrégé sa narration, qui diffère sur certains points de celle de S. Willibald. Il nous dit que le sépulcre était rond et éclairé par douze lampes, dont quatre brûlaient dans l'intérieur, et huit étaient placées au-dessus du toit. (Voyez Bède, *de Locis sac.*, c. 2, p. 316.)

traversèrent la vallée de Josaphat, et se rendirent à la montagne des Oliviers : on y voyait deux églises, dont l'une indiquait le jardin qui avait été témoin de l'agonie de Jésus avant sa passion ; l'autre occupait cette partie élevée de la montagne d'où il monta au ciel. Dans le centre de la dernière la place qui avait reçu l'empreinte de ses derniers pas était environnée d'une barrière circulaire d'airain ; à travers la toiture de l'église on avait pratiqué une large ouverture, et deux hautes colonnes de marbre portaient les images des deux anges qui l'accompagnèrent dans son ascension ; une lampe garnie de cristaux brûlait sans cesse dans cette ouverture. (1)

Je ne suivrai point les pélerins dans leurs dernières excursions, que leur historien a réduites à une sèche nomenclature. Ils traversèrent la Palestine dans toutes les directions jusqu'à ce que leur curiosité fut rassasiée, et que la fatigue et les infirmités les avertirent de retourner en Europe. Mais il était aussi difficile de sortir du territoire des musulmans que d'y entrer, et les compagnons de Willibald furent contraints de faire un second voyage à Emèse pour obtenir de la justice ou du caprice du ca-

(1) Quand Maundrell visita la montagne il ne restait plus de cette église qu'une seule coupole octogone, qui servait de mosquée aux Turcs. (P. 104.)

lise la liberté de revoir leur patrie. Le prince était absent; mais un des ministres leur accorda leur requête. De retour à Jérusalem ils furent rejoints par Willibald, et dirent un dernier adieu à la ville sainte. Leur route les mena par Sébaste, autrefois Samarie, à l'opulente ville de Tyr, où l'on fouilla soigneusement leur bagage. L'ignorance ou l'expérience de l'antiquité avait attribué à l'opobalsamum les vertus les plus salutaires, et l'exportation de ce divin spécifique avait été interdite sous les peines les plus sévères, par la jalousie des califes. (1) Mais Willibald sut par son adresse éluder la défense : il avait joint une gourde remplie du liquide précieux à une autre gourde pleine d'huile de pétrole avec tant d'art que toutes deux semblaient n'en former qu'une, et la ruse du pélerin trompa les perquisitions des officiers mahométans. (2) A son retour, Willibald passa deux ans à Constantinople, visita les volcans des îles de Lipari, détermina plus positivement l'origine de la pierre ponce, si utile aux écrivains monastiques, et se retira enfin au célèbre monastère de Cassin. A la sollicitation de son parent S. Boniface il fut tiré de cette retraite par le pape Grégoire, qui l'envoya en Allemagne,

(1) Sur l'extrait du baume qui croît dans les plaines de Jéricho voyez Bède, *de Loc. sac.*, c. 9, p. 320, et Mariti, p. 344.

(2) Hodoep., p. 113, 114.

où il travailla avec zèle à répandre la connaissance du christianisme, et mourut dans un âge avancé évêque d'Aichstadt, l'an 786.

Mais peu de gens eurent le courage et le bonheur de Willibald. (1) Rome, moins éloignée que Jérusalem, offrait beaucoup plus d'attraits à la piété des pélerins : elle était la résidence du souverain pontife ; ses habitans se glorifiaient de descendre des premiers chrétiens ; les dépouilles mortelles de S. Pierre et de S. Paul reposaient dans ses églises, et ses catacombes renfermaient les reliques d'une foule innombrable de martyrs. Cependant il était difficile et même dangereux à cette époque de voyager de l'Angleterre à Rome ; les grandes routes, qui autrefois conduisaient le voyageur en sûreté à la capitale de l'empire, avaient été négligées et ruinées par les courses des barbares, et si la complexion du pélerin pouvait braver les fatigues

(1) Si, comme l'histoire nous l'assure, Alfred était en correspondance avec le patriarche de Jérusalem, et s'il envoya des aumônes jusque dans les Indes il n'est pas improbable que ses messagers visitèrent la Terre-Sainte. (*Chron. sax.*, p. 86 ; Malm., *de Reg.*, l. II, c. 4, f. 24, *Assert. de Wise.*, p. 58.) La conversion des Hongrois au dixième siècle abrégea la longueur du voyage, et en diminua les dangers. Wythman, abbé de Ramsey sous le règne de Canute, fit un pélerinage heureux à Jérusalem ; (*Hist. Ram.*, p. 436.) et son exemple fut imité par l'historien Ingulf, qui s'attacha à la suite de quelques princes allemands, et eut le bonheur d'échapper au glaive et à la peste qui dévorèrent le tiers de ses compagnons. « *Tandem de triginta equi-* « *tibus, qui de Normannia pingues exivimus, vix viginti pauperes* « *peregrini, et omnes pedites, multa macie attenuati, reversi sumus.* » (Ingulf., p. 74.)

du voyage et l'inclémence de la température, (1) il était encore exposé aux insultes des bandits qui infestaient les défilés des Alpes, et des maraudeurs soldés par des chefs turbulens et séditieux. (2)

L'hospitalité était la vertu favorite des peuples septentrionaux, et la religion protégeait la personne et les propriétés du pieux voyageur : mais les montagnards ne respectaient ni les lois de l'humanité, ni les décrets des conciles ; et parmi ceux qui affrontaient les dangers du voyage il y en avait peu qui revissent leur patrie, tandis que les autres pour la plupart revenaient malades, dépouillés et exténués. (3) Charlemagne, d'après les sollicitations d'Offa, (4) Conrad, d'après celles de Canute, (5) avaient promis de protéger les pélerins

(1) Elsine, archevêque de Cantorbéry, mourut gelé dans les Alpes: ses compagnons eurent recours à l'expédient extraordinaire de fendre le ventre d'un cheval et d'y plonger ses pieds. (Malms., *de Pont.*, l. I, f. 114; Osbern., *Vit. S. Odonis*, p. 86.)

(2) Voy. la *Vie de S. Boniface*, par S. Willibald, c. 5. S. Elphège fut volé dès qu'il entra en Italie. (*Ang. Sac.*, vol. II, p. 129.) Les évêques d'Yorck, de Wells et d'Hereford, et le comte de Northumberland le furent pendant leur retour. (Malm., f. 154.) Dans les années 921 et 922, deux caravanes de pélerins anglo-saxons furent surprises et massacrées dans les Alpes. (Baron., *ex Flodoard.*, *an.* 921, XIII.)

(3) Dans la *Vie ancienne de Saint Winibald* on fait remarquer que les étrangers étaient presque tous sujets à la fièvre dès leur arrivée à Rome. *Magna febris fatigatio advenas illic venientes visitare seu gravare solet.* (*Vit. S. Winib.*, *apud* Canis., p. 126.)

(4) *Ep. Car. magni*, *apud* Mat. Par., p. 978.

(5) *Ep. Canut.*, *apud.* Wilk., p. 298.

anglais; mais l'expérience démontra que ces princes manquaient ou de puissance pour tenir leurs engagemens, ou de sincérité pour suivre leurs inclinations. Cependant le sort des premiers aventuriers était une utile leçon pour leurs compatriotes; mais la voix de la prudence fut étouffée par l'ardeur de la curiosité ou de la dévotion. Pour contempler l'ancienne capitale du monde et recevoir les bénédictions de S. Pierre les rois descendaient de leurs trônes, et les évêques confiaient à d'autres le soin de leurs troupeaux. Clergé et laïques, moines et nonnes, tous imitaient leur exemple, et même les plus basses classes du peuple s'empressaient de satisfaire ce désir en obtenant de se mêler à la suite de leurs supérieurs. (1) Les mœurs du siècle présent ont fait taxer leur conduite de superstition; mais on doit avouer avec franchise que leurs motifs étaient purs et leurs travaux utiles. Il serait difficile de donner la raison qui autorise plutôt à visiter les lieux célébrés par la littérature ancienne que ceux où brilla la vertu religieuse, et celui qui a éprouvé l'enthousiasme dont s'enflamme l'imagination à l'aspect de l'an-

(1) *Romam adire curavit, quod eo tempore magnæ virtutis æstimabatur,* (Bède, l. IV, c. 23.) *quod his temporibus plures de gente Anglorum nobiles, ignobiles, laici, clerici, viri ac feminæ certatim facere consuerunt.* (*Id.* l. 5, c. 7; aussi West., an. 738, p. 140; S. Bonif., ep. 20, 40, 51, 69.)

tique séjour des héros et des législateurs (1) concevra aisément avec quelle énergie les chaînes, les tombeaux et les reliques des martyrs parlaient au cœur de ces chrétiens étrangers. A les considérer sous des vues politiques les voyages de ces pélerins étaient extrêmement utiles; ils contribuaient à lier les nations indépendantes qui s'étaient partagé les fragmens de l'empire romain, à dissiper les préjugés nationaux et à répandre la connaissance des arts et des sciences. Rome, bien qu'elle eût cruellement souffert des ravages des barbares, était toujours le centre des lumières et le dépôt de tout ce qu'il y avait de beau dans l'Occident : les richesses, les ruines de la ville impériale frappaient d'étonnement les étrangers; ils en revenaient avec des idées plus grandes et des vues plus élevées; on s'efforçait d'imiter chez soi ce qu'on avait admiré au dehors; et c'est à leur esprit observateur et à leur industrie que l'Angleterre dut presque toutes les améliorations qu'elle avait reçues avant la conquête. (2) Cependant lors même que les

(1) « *Naturane,* » dit Cicéron, « *nobis datum dicam, an errore* « *quodam ut, cum ea loca videamus in quibus memoria dignos* « *viros acceperimus multos esse versatos, magis moveamur quam* « *quando eorum ipsorum aut facta audiamus aut scriptum aliquod* « *legamus.* (*De Fin.*, l. V.)

(2) J'ai déjà parlé des améliorations introduites par S. Wilfrid et par S. Bennet Biscop; le dernier pourtant paraît avoir désapprouvé les pélerinages lorsqu'ils n'étaient pas justifiés par une perspective de grands avantages. Il eut soin de procurer des maîtres et des livres à ses

pélerinages étaient le plus à la mode il s'est trouvé des hommes qui, bien qu'ils n'osassent pas condamner une dévotion consacrée par la pratique des siècles, prétendaient avec raison que leurs compatriotes la portaient jusqu'à l'excès. (1) Ils se plaignaient que l'absence des évêques laissait à l'abandon les intérêts de l'Eglise; que celle des princes exposait la tranquillité de l'état; qu'on n'entreprenait ces voyages de dévotion que pour se soustraire à la sévérité des canons pénitentiaux, et que les mœurs des pélerins se détérioraient au lieu de s'améliorer. Ce dernier reproche n'est que trop bien fondé d'après la conduite de plusieurs d'entre les pélerines : leur beauté devenait fatale à leur chasteté; au milieu d'étrangers, sans amis, peut-être sans moyens de subsistance, elles succombaient quelquefois victimes des artifices de la séduction; et l'apôtre de Germanie avoue, dans

moines, afin qu'ils ne fussent pas tentés de faire de semblables voyages, mais qu'ils voulussent *intra monasterii claustra quiescere.* (Bèd., *Hom. in natal Bened.*, VII, col. 465.

(1) L'abbesse Bugge désirait de visiter Rome; mais ses amies lui firent tant d'objections qu'elle écrivit à S. Boniface pour lui demander son avis. « *Scimus quod multi sunt qui hanc voluntatem vituperant,* « *et hunc amorem derogant, et eorum sententiam his astipulationibus* « *confirmant, quod canones synodales præcipiant quod unusquisque* « *in eo loco ubi constitutus fuerit, et ubi votum suum voverit, ibi* « *maneat et Deo reddat vota sua.* » (*Ep.* Bonif. 38, p. 50.) L'archevêque répondit qu'il valait mieux rester dans son monastère, à moins que les vexations de ses ennemis ne la forçassent de le quitter. (*Ep.* 20, p. 28.)

la douleur de son zèle, qu'il y avait peu de villes en Lombardie ou dans la Gaule qui n'eussent été témoins de la honte de quelques-unes de ses compatriotes voyageuses. (1) Mais ses remontrances n'eurent pas plus de succès que celles de S. Jérôme et de S. Grégoire n'en avaient eu dans les siècles précédens; (2) la manie du pélerinage ne laissait pas de se diriger toujours vers le Vatican : la pratique en était maintenue par la curiosité, et autorisée par l'exemple; et tant que subsista la dynastie saxonne Rome vit presque tous les ans une foule de voyageurs anglais apporter le tribut de leur dévotion à la châsse de S. Pierre. (3)

VII. Avant de terminer ce chapitre je vais parler d'une pratique extraordinaire qui réu-

(1) *Ep.* Bonif., 105, p. 149; Wilk., p. 93.

(2) S. Grég., Nys., tom. III, ap., p. 52; S. Hieron., *ep.* 13.

(3) La chronique saxonne fait remarquer comme quelque chose d'extraordinaire que l'an 889 aucun pélerin n'alla à Rome, et que les lettres d'Alfred furent envoyées par deux messagers. (*Chr. Sax.*, p. 90.) Au sujet du pélerinage Henri a fait cette découverte importante que les Saxons le considéraient comme le moyen unique, ou au moins le plus efficace d'assurer leur salut. A l'appui de cette assertion il produit une lettre de Canute-le-Grand, dans laquelle il fait dire au roi que « à cause de l'influence de S. Pierre dans le ciel il croyait *absolument* « *nécessaire* d'obtenir sa faveur par un pélerinage à Rome. (Henri, vol. IV, p. 303.) Mais Henri pouvait rarement traduire un ancien écrivain sans y ajouter quelques modifications : dans l'original le roi garde le silence sur la nécessité d'un pélerinage à Rome, mais il dit qu'il « estimait très utile de solliciter la protection de S. Pierre auprès « de Dieu. » *Ideo specialiter ejus patrocinium apud Deum expetere valde utile duxi.* (*Ep.* Canut., *apud* Wilk., p. 297.)

nissait les cérémonies les plus solennelles de la religion à l'administration publique de la justice. Pour dégager par des procédés judiciaires la vérité d'un amas de témoignages peu satisfaisans et souvent contradictoires il faut une justesse de discernement et une force de jugement qu'on attendrait vainement des magistrats d'une nation à peine sortie de l'ignorance et de la barbarie : la jurisprudence d'un peuple illettré se borne généralement à un procédé plus simple et plus court, et dans des cas douteux un appel à la justice de la divinité décharge la conscience du juge, et constate le crime ou l'innocence de l'accusé. Tant que les Anglo-Saxons adorèrent les dieux de leurs pères la décision dans les procédures criminelles fut souvent confiée à la sagesse de Woden : devenus chrétiens ils attendirent avec plus de confiance du vrai Dieu cette interposition miraculeuse qu'ils avaient d'abord cherchée dans une divinité imaginaire. C'était un Être d'une connaissance et d'un pouvoir infinis ; il était le protecteur de la vertu et le vengeur du crime ; pouvait-il donc rester indifférent lorsqu'il était solennellement invoqué, permettre au mensonge de triompher de la vérité, et laisser l'innocence confondue avec le crime ? (1) Ce raisonnement, quoique faux, était plausible et

(1) *Missa judicii, apud* Spelm., *glos. voce Ordalium.*

faisait sur des esprits ignorans une impression profonde. Grégoire-le-Grand est dit l'avoir condamné : (1) son improbation fut connue des missionnaires ; mais l'autorité du pontife ne put résister au torrent des mœurs nationales, et pendant six siècles la jurisprudence des Saxons autorisa et ordonna des appels au jugement de Dieu.

Le temps, la nature et les cérémonies de ces appels étaient réglés par la loi avec l'exactitude la plus minutieuse : employer pour les épreuves judiciaires les jours particulièrement consacrés au service divin était réputé contraire à la bienséance, et aux jours de fête ou de jeûne les ordéals étaient rigoureusement interdits. (2) On ne les permettait pas indistinctement dans tous les cas ; on ne les laissait pas non plus au choix des parties ; pour les affaires civiles, la loi avait tracé une marche différente ; quant aux criminelles, lorsqu'on pouvait constater par des preuves suffisantes le crime ou l'innocence de l'accusé, on ne croyait pas les ordéals nécessaires ; (3) mais si les argumens de chaque côté étaient à peu près balancés, si le prisonnier

(1) Decret. par. II, caus. II, quæs. 5, cap. Men. La seconde partie du chapitre qui contient cette condamnation ne se trouve point dans les œuvres de S. Grégoire.

(2) *Leg. Sax.*, p. 53, 188, 121, 131.

(3) *Ibid.*, p. 26; Wilk., *Gloss.*, p. 422.

ne pouvait réclamer la faveur de la purgation canonique, (1) ou se procurer un nombre compétent de compurgateurs, on avait recours au jugement de Dieu. L'accusateur jurait la vérité du délit; l'accusé attestait par le serment son innocence, et l'on faisait pour l'ordéal les préparatifs nécessaires.

Comme la connaissance de la vérité dépendait alors de la décision du ciel le temps intermédiaire était employé en exercices de piété: trois nuits avant le jour désigné pour l'épreuve l'accusé était conduit devant le prêtre; les trois jours suivans il assistait le matin à la messe, et y faisait son offrande; et pendant ces trois jours il jeûnait au pain et à l'eau avec des herbes et du sel. (2) A la troisième messe le prêtre l'appelait à l'autel avant la communion, et le conjurait, par le Dieu qu'il adorait, par la religion qu'il professait, par le baptême dans lequel il avait été régénéré, et par les saintes reliques qui reposaient dans l'église, de ne pas recevoir l'eucharistie, ni aller à l'ordéal si sa conscience lui reprochait le crime dont on l'ac-

(1) Si l'accusé était ecclésiastique ou moine, et que les preuves à sa charge ne fussent pas décisives, on lui permettait de se disculper par l'eucharistie ou par le serment. (Wilk., p. 82, 300.) « Afin que par « une trop grande sévérité nous n'opprimions pas l'innocent, dit l'ar- « chevêque Egbert, qu'il se place la croix sur la tête, et jure par celui « qui vit toujours, et qui souffrit pour nous sur la croix, qu'il n'est pas « coupable du crime dont il est accusé. » (*Ibid.*, p. 82.)

(2) *Leg. Sax.*, p. 61.

cusait : (1) il lui donnait alors la communion en prononçant ces paroles : « Puisse ce corps « et ce sang de notre Seigneur Jésus-Christ être « aujourd'hui pour toi une preuve d'inno- « cence! » (2) La messe finie le prisonnier niait encore le délit en faisant ce serment : « Par le « Seigneur je suis innocent et en paroles et en « actions du crime dont je suis accusé. » On le menait alors à l'épreuve.

Parmi ces épreuves il y en avait de quatre espèces différentes : 1. le *corsned,* qui était un gâteau de pain d'orge pesant une once, et qui paraît une imitation de l'eau de jalousie, mentionnée dans les écrits des Hébreux. Le prêtre prononçait dessus une prière, dans laquelle il demandait à Dieu de daigner manifester la vérité entre l'accusateur et l'accusé ; que si le dernier était coupable, il tremblât et pâlit en recevant le gâteau, et que s'il essayait de le manger ses dents demeurassent immobiles, son gosier rétréci, et que le pain fût rejeté de sa bouche. On le lui donnait alors à manger, et le résultat certifiait son crime ou son innocence. (3) 2. Dans l'ordéal d'eau froide

(1) *Mss. Rituel,* Dunel. A. IV, 19, f. 55.

(2) *Corpus hoc et sanguis Domini nostri Jesu Christi sit vobis* (*vel tibi*) *ad probationem hodie* (*Miss. Judic. apud* Spelm., *voce Ordal.*; voyez aussi *Leg. Sax.*, 61, 64.)

(3) *Exorcism. panis ordeacii, apud* Spelm., *voce Ordal.* On substituait quelquefois du fromage. (*Ibid.*)

le prisonnier était dépouillé de ses vêtemens: on lui liait les mains et les pieds; on lui donnait à baiser le livre des évangiles, et son corps était aspergé d'eau bénite; on lui passait autour du corps une corde de deux aunes et demie de longueur, puis on le plongeait dans l'eau : s'il allait au fond il était sur-le-champ rendu à la liberté : s'il surnageait on le livrait aux officiers de la justice. (1) Il paraît par ces deux épreuves qu'il y avait peu à craindre pour le coupable : il est difficile de concevoir par l'autre comment l'innocent pouvait échapper.
3. Quant à l'ordéal d'eau chaude on allumait du feu sous un chaudron dans un lieu retiré de l'église : à une certaine profondeur de l'eau, qu'on augmentait en proportion de l'énormité de l'offense, (2) on plaçait une pierre ou un morceau de fer. Les étrangers étaient exclus, et les deux parties, chacune accompagnée de douze amis, s'avançaient pour subir l'épreuve; ils étaient rangés sur deux lignes de chaque côté du feu : quand on avait récité les litanies l'accusateur et l'accusé choisissaient un de leurs

(1) *Adjuratio aquæ, ibid.*; *Leg. Sax.*, p. 26, 61.

(2) Dans les ordéals d'eau chaude et de fer chaud l'épreuve pour les plus grands crimes était appelée l'ordéal *triple*, celle pour les plus petits se nommait l'ordéal simple; le premier s'employait pour les crimes de sacrilége, de trahison, de meurtre, d'idolâtrie et de magie. Dans l'ordéal triple la pierre devait être à une coudée de profondeur, et le poids du fer chaud était de trois livres. (*Leg. Sax.*, p. 27.)

compagnons pour examiner l'eau, et lorsqu'ils étaient d'accord qu'elle avait atteint le plus haut degré de chaleur possible le dernier plongeait son bras nu dans le chaudron, et en retirait la pierre : le prêtre enveloppait soudain le bras d'un linge blanc, et y apposait le sceau de l'église. Au bout de trois jours on ôtait le bandage, et le sort de l'accusé dépendait de l'apparence de la blessure : si elle n'était pas parfaitement guérie on le présumait coupable. (1) 4. Dans l'ordéal du fer chaud les mêmes précautions étaient prises touchant le nombre et la position des assistans : près du feu on mesurait un espace égal à neuf fois la dimension du pied du prisonnier, et on le divisait en trois parties. Sur le bord de la première se trouvait une petite colonne de pierre : aussitôt que la messe était commencée une barre de fer pesant une ou trois livres, selon le genre de l'accusation, était posée sur des charbons ; à la dernière oraison on l'enlevait pour la placer sur la colonne : le prisonnier la prenait aussitôt à la main, faisait trois pas sur les lignes tracées auparavant, et la jetait à terre. Le traitement de la brûlure et les indices du crime étaient les mêmes que dans

(1) *Leg. Sax.*, p. 26, 61 ; *Adjuratio aquæ ferventis, apud* Spelm., *voce Ordal.*

l'épreuve d'eau chaude. (1) A ces quatre ordéals les nations du continent en ajoutaient un cinquième, celui du duel ou combat particulier : il ne fut connu des Anglo-Saxons qu'après la conquête; c'était le plus absurde de tous, et c'est le seul que la sagesse moderne a cru devoir perpétuer.

Les différens effets qui accompagnaient les ordéals offrent une matière délicate à la réflexion : il est évident que tous n'étaient pas reconnus innocens par le *corsned* et l'immersion, ni tous coupables par l'eau chaude et le fer chaud; autrement ces appels à la justice de Dieu auraient dû perdre tout crédit dans l'estime publique. L'effet du *corsned* peut être attribué aux terreurs d'une conscience coupable et d'une imagination exaltée; mais il est extrêmement difficile de se rendre compte de l'effet des trois autres. Quelques-uns sans doute seront portés à croire que Dieu pouvait en certaines circonstances s'interposer en faveur de l'innocence; d'autres que l'accusé devait souvent sa délivrance à sa propre dextérité ou à l'avantage d'une complexion robuste; mais des écrivains modernes ont supposé géné-

(2) *Leg. sax.*, p. 26, 61. Je n'ai point parlé d'une espèce d'ordéal de feu qui consistait à marcher sur le fer chaud au lieu de le porter à la main; je ne m'en rappelle aucun exemple avant la conquête, excepté dans l'histoire de la reine Emma, histoire qui mérite peu de foi puisqu'elle paraît avoir été inconnue à ceux qui ont dû la connaître le mieux; Ingulf, Aelred, Malmsbury, Hoveden, Huntingdon et l'auteur de la *Chronique saxonne*.

ralement que le clergé possédait un secret par lequel, selon qu'il le jugeait convenable, il endurcissait la peau avant l'ordéal, ou guérissait après la blessure dans l'espace de trois jours. Cette conjecture cependant n'est appuyée sur aucun écrivain contemporain, et doit paraître tout à fait invraisemblable. Ce secret, si répandu dans presque toute la chrétienté, et constamment employé pendant plus de dix siècles, n'aurait pu être dérobé à la connaissance du public; et s'il était connu comment pouvons-nous croire que des législateurs eussent toujours persisté à prescrire l'épreuve de l'ordéal pour la conviction du crime ou la justification de l'innocence? Dans les lois des princes anglo-saxons elle est approuvée à plusieurs reprises, et à une époque postérieure nous en devons l'abolition, non à la sagesse de la législation, mais aux remontrances du clergé. Les pontifes romains l'ont souvent condamnée comme superstitieuse: ces condamnations étaient insérées dans le code des lois canoniques, et Henri III, pour calmer les scrupules de ses évêques, consentit à suspendre l'usage des ordéals dans la troisième année de son règne. (1) Quoique la proclamation qu'il fit à ce sujet n'allât pas jusqu'à une prohibition absolue il ne

(1) Voyez le rescrit de Henri III dans le *Spicilegium* de Selden *ad Eadm.*, p. 204.

paraît pas que depuis ils aient été mis en usage. (1)

(1) Il faut en excepter l'ordéal d'eau froide, qui pendant long-temps encore fut employé dans le jugement des sorcières.

CHAPITRE X.

Littérature des Anglo-Saxons. — Savoir de Théodore et d'Adrien. — Bibliothèques. — Théologie. — Logique. — Arithmétique. — Philosophie naturelle. — Classiques. — Savans. — S. Aldhelm. — Bède. — Alcuin.

Les conquêtes des nations du nord arrêtèrent les progrès des connaissances humaines, et replongèrent la plus grande partie de l'Europe dans la barbarie et l'ignorance, dont elle avait été lentement tirée pendant un laps de plusieurs siècles. Si la chute de l'empire n'éteignit pas totalement le flambeau de la science c'est à la religion que nous sommes redevables de ce précieux bienfait : la flamme expirante était entretenue par la sollicitude des ecclésiastiques, et leur industrie recueillit et multiplia les débris de l'ancienne littérature.

Les fonctions du sacerdoce exigent une grande étendue de savoir, et l'étude journalière des Saintes Ecritures et des canons ecclésiastiques a toujours été recommandée à l'attention du clergé: dans l'origine les moines faisaient moins de cas des connaissances; ils étaient laïques, et préfé-

raient les occupations plus humbles de l'agriculture et des arts mécaniques comme plus conformes à la vie de pénitence, à laquelle ils s'étaient consacrés. Les disciples d'Antoine et de Pacôme passaient une partie de leur temps à faire des nattes et des corbeilles, et leur exemple semblait au patriarche des moines d'occident si digne d'être imité qu'il enjoignit à ses religieux de consacrer au moins sept heures du jour aux travaux manuels. (1) La vénération que certains ordres religieux conservent ordinairement pour la mémoire de leurs fondateurs fit observer ce règlement pendant quelque temps; mais lorsque des monastères furent dotés de biens considérables, et que les moines eurent à diriger le travail de nombreuses familles d'esclaves, on le négligea insensiblement, et l'étude des sciences parut une occupation plus utile et plus honorable.

Les besoins de la religion justifièrent l'utilité de cette innovation. Le glaive des barbares avait diminué le nombre des prêtres, et les moines furent invités à y suppléer comme ministres du culte public et apôtres des nations infidèles : pour entendre l'office latin une certaine connaissance de cette langue devint indispensable, et le devoir de l'enseignement les engagea à parcourir les écrits des anciens pères.

(1) *Reg. S. Bened.*, c. 48.

Leur zèle étant animé par de tels motifs on ouvrit des écoles dans les communautés monastiques et cléricales, et les honneurs ainsi que la renommée furent des récompenses prodiguées aux plus faibles lueurs du savoir. Lorsqu'une fois l'esprit a ressenti la soif de l'instrnction, il est rarement satisfait de ses premiers progrès; après les connaissances les plus nécessaires aux religieux, les étudians passaient avec délices aux ouvrages des poètes et des philosophes de la Grèce et de Rome, et leur curiosité dévorait avec passion, mais souvent sans choix, tout ce qui avait échappé aux ravages de leurs ancêtres. Dans ces études littéraires le clergé saxon et les moines obtenaient des succès extraordinaires: les autres peuples de l'Europe sentirent et reconnurent pendant plus d'un siècle leur supériorité, et lorsque les invasions fréquentes des Danois eurent malheureusement détruit en Angleterre toutes les sources de l'instruction les disciples des missionnaires saxons en Allemagne soutinrent la renommée de leurs instituteurs, et de leur monastère de Fulde répandirent la lumière de la science sur ce pays vaste et peuplé. (1)

Nos ancêtres furent surtout redevables de cet avantage aux talens et au zèle de Théodore, ar-

(1) Voyez Mabillon, *Act. SS. Bened.*, sæc. IV, tom. II, p. 188, tom. II. p. 23; Macquer, *Histoire ecclésiastique*, vol. 1, p. 551.

chevêque de Cantorbéry, et d'Adrien, abbé de l'église de Saint-Pierre dans la même ville. Le dernier était originaire d'Afrique, le premier de Tarse en Cilicie ; tous deux étaient profondément versés dans les langues grecque et romaine, et possédaient parfaitement toutes les sciences connues à cette époque. Voyant avec pitié l'ignorance des convertis ils consacraient leurs momens de loisir à instruire la jeunesse ; leurs leçons étaient suivies avec avidité par des élèves de chaque royaume anglo-saxon, et des maîtres formés sous leurs auspices étaient dispersés dans les principaux monastères. Leurs encouragemens et leur exemple inspiraient un désir d'amélioration, qui ne se bornait pas au cloître, mais étendait son influence sur les châteaux de la noblesse et sur les cours des rois. Les enfans des thanes, élevés dans les monastères voisins, étaient de bonne heure pénétrés de respect, sinon de passion pour la littérature ; et plusieurs princes ne dédaignaient pas d'étudier les sciences que leurs pères barbares, mais victorieux, avaient dédaigneusement foulées aux pieds. D'autres par des récompenses et des donations s'efforçaient de se distinguer entre les protecteurs des savans ; (1) les femmes même se laissaient entraîner à l'enthousiasme général : des

(1) Bède, *Hist.*, l. IV, c. 2 ; l. V, c. 12 : Abbat. Wirem, p. 300.

colléges pour les sciences étaient établis dans leurs couvens ; elles correspondaient avec leurs amis dans la langue de l'antique Rome, et échangeaient fréquemment le travail du fuseau et de l'aiguille contre l'étude plus agréable et plus attrayante des poètes latins. (1)

Dans les temps modernes l'art de l'imprimerie en facilitant la propagation des connaissances en a accéléré les progrès ; mais à l'époque dont je parle la rareté des livres était un mal que ressentaient vivement et que déploraient ces ardens sectateurs de la science : la littérature dégénéra et tomba avec la puissance de Rome, et les écrits des anciens ne se multipliaient qu'avec lenteur par le pénible travail des copistes. Rechercher et acquérir ces restes de l'antique savoir

(1) S. Aldhelm écrivit son traité *de Laudibus Virginitatis* à l'usage de l'abbesse Hildelith et de ses nonnes : le style dont il est écrit montre que s'il désirait qu'elles le comprissent, il doit avoir supposé qu'elles avaient fait beaucoup de progrès dans la langue latine. Ce traité nous apprend que des nonnes avaient coutume de lire le *Pentateuque*, les livres des prophètes et le Nouveau-Testament avec les commentaires des anciens pères ; d'étudier le sens historique, tropologique, allégorique et anagogique des différens passages ; l'histoire profane, la chronologie, la grammaire, l'orthographe et la poésie partageaient également leur attention. (S. Aldhel., *de Laud. Virg.*, p. 294. Voyez aussi *Annal. Bened.*, vol. II, p. 143.) Il nous reste encore plusieurs témoignages de leurs progrès ; les vies de S. Willibald et de S. Wunebald furent toutes deux écrites en latin par une nonne anglo-saxonne. Plusieurs lettres en la même langue par des dames anglaises sont conservées parmi les épîtres de S. Boniface : dans quelques-unes se trouvent des allusions aux poètes romains, et dans une autre quelques vers composés par Léobgythe, qui apprenait alors de sa maîtresse Eadburge les règles du rhythme. (*Ep. Bonif.*, XXXVI, p. 46.)

étaient le principal objet qui déterminait tant d'Anglo-Saxons à visiter les pays lointains : (1) par l'acquisition de quelques livres ils se trouvaient amplement dédommagés de leurs peines, et souvent un seul volume valait à leurs yeux une propriété d'une grande étendue. (2) Mais la nécessité leur suggéra bientôt un moyen par lequel on obtint un nombre de copies plus que suffisant pour le nombre des lecteurs : dans chaque monastère on employait une portion considérable de la journée à transcrire de vieux manuscrits, et cette ressource était si efficace que quand Charlemagne songea à faire revivre les lettres dans la Gaule on lui conseilla d'avoir recours aux trésors entassés dans les librairies saxonnes : (3) le plus ancien de ces dépôts de sciences était celui de Cantorbéry, lequel devait son établissement à la prévoyance de Grégoire-le-Grand, établissement qui avait été augmenté

(1) C'est ainsi qu'Alcuin dit de son maître Ecgbert :

Non semel externas peregrino tramite terras
Jam peragravit ovans, sophiæ ductus amore;
Si quid forte novi librorum aut studiorum
Quod secum ferret, terris reperiret in illis.
(*De Pont. Ebor.*, v. 1454.)

(2) Un traité sur la cosmographie fut vendu à Aldfrid, roi de Northumbrie, pour un bien de huit hides de terre, qui paraît avoir été estimé la valeur réelle de cet ouvrage. (Bède, *Vit. abbat.*, p. 300.)

(3) Alc., *Ep.* 1 ; Malm. *de Reg.*, f. 12. Quelques années après Loup, abbé de Ferrières, écrivit à Altsig, abbé de l'église d'Yorck, pour le prier de lui prêter plusieurs livres afin de les transcrire, en lui promettant de les lui rendre avec exactitude. (*Annal. Bened.*, t. II, p. 684; *Bib. pat.*, t. IX; Loup, *Ep.* 2.)

d'une manière prodigieuse par le zèle et l'industrie de l'archevêque Théodore. (1) Le monastère de Weremouth possédait une autre collection nombreuse de livres, fruit des travaux de S. Bennet Biscop, dont la plume du vénérable Bède a décrit avec reconnaissance les cinq voyages au continent et les recherches infatigables, (2) mais de tous les séminaires les plus florissans de l'Angleterre celui qui appartenait au clergé d'Yorck paraît avoir possédé la bibliothèque la plus précieuse et la plus étendue; et dans le catalogue imparfait de ses volumes qu'Alfred a joint à ses écrits nous retrouvons les noms de presque tous les écrivains grecs et romains qui s'étaient distingués dans la littérature sacrée ou profane. (3)

(1) Bède, *Hist.*, l. I, c. 29. Dans l'appendice du Bède de Smith, (p. 690.) on trouva un ancien détail des livres apportés en Angleterre par S. Augustin. Wanley (p. 151.) dit qu'un d'entre eux (manuscrit des évangiles) est conservé à la bibliothèque du collége de *Corpus-Christi* à Cambridge. (l. XV.) Godwin fait mention d'un manuscrit d'Homère, apporté en Angleterre par Théodore, et qui était peint si élégamment qu'on ne pouvait lui comparer aucun manuscrit ou copie imprimée.

(2) Bède, *Vit. abbat. Wirem.*, p. 295, 299.

(3) Albert, archevêque d'Yorck, confia à Alcuin le soin de sa bibliothèque, *his caras super omnia gazas.* (Alc., *de Pont. et sanct. Ebor. Eccl.* V, 1526.) Cet écrivain a donné le détail suivant des livres qu'elle contenait :

Illic invenies veterum vestigia patrum,
Quidquid habet pro se latio Romanus in orbe;
Græcia vel quidquid transmisit clara Latinis;
Hebraicus vel quod populus bibit ore superno;
Africa lucifluo vel quidquid lumine sparsit.
Quod pater Hieronymus, quod sensit Hilarius, atque

Dans le système d'éducation établi par Théodore et propagé avec zèle par ses disciples les connaissances religieuses et la perfection morale étaient regardées comme les deux grands objets de l'étude : ils paraissent avoir été indifférens ou insensibles à l'influence qu'ont les sciences pour adoucir les moeurs et multiplier les charmes de la société ; mais ils s'efforçaient de ranimer l'ardeur de leurs élèves en leur promettant qu'ils concevraient ainsi plus distinctement l'économie de la religion, et qu'ils auraient une connaissance plus sublime des ouvrages du Créateur. Ils faisaient observer que la vie de l'homme était trop courte, son temps trop précieux pour le consumer à des études qui ne se rattachaient point à son bonheur dans une existence future. (1) De là parmi les diverses branches des connais-

Ambrosius præsul, simul Augustinus, et ipse
Sanctus Athanasius; quod Orosius edit avitus,
Quidquid Gregorius summus docet, et Leo papa
Basilius quidquid, Fulgentius atque coruscant.
Cassiodorus item, Chrysostomus atque Joannes.
Quidquid et Athelmus docuit, quid Beda magister,
Quæ Victorinus scripsere, Beotius, atque
Historici veteres, Pompeius, Plinius, ipse
Acer Aristoteles, rhetor quoque Tullius ingens :
Quid quoque Sedulius, vel quid canit ipse Juvencus
Alcuinus et Clemens, Prosper, Paulinus, Arator,
Quid Fortunatus vel quid Lactantius edunt,
Quæ Maro Virgilius, Statius, Lucanus, et auctor
Artis grammaticæ, vel quid scripsere magistri,
Quid Probus atque Phocas, Donatus, Priscianusve,
Servius, Euticius, Pompeius, Comminianus.
Invenies alios perplures.

(Alc., *de Pont. et Sanc. Ebor. eccl.*)

(1) Voyez la lettre d'Aldhelm à son élève Adilwald. (Malm., l. V, *de Pont.*, p. 340.)

sances la théologie (on comprenait sous ce nom les dogmes de la foi et les principes de la morale) obtint le premier rang dans leur estime; et les autres n'en furent que les humbles suivantes. Sa supériorité et ses avantages font constamment le sujet de leur éloquence : on en recommandait l'étude aux laïques et aux femmes; et si l'on exhortait le jeune élève à étudier les règles de la grammaire et les figures de l'élocution c'était afin qu'il comprît avec plus de facilité les ouvrages écrits sur ces importantes matières. (1) Ils ignoraient entièrement la théologie scolastique, qui s'était si généralement répandue dans les siècles précédens; et tout ce qu'ils acquéraient de connaissances théologiques ils le faisaient dériver de deux sources collatérales, les livres inspirés et les écrits des pères. (2) Ils étudiaient avec assiduité dès leur enfance les livres inspirés; mais, les considérant

(1) *Ibid.*, Aldh., *de Virg.*, p. 292, 294; Bède de Smith, p. 796, *Ep.*, Alc., 32, 49. Dans un autre ouvrage, Alcuin exhorte ses disciples à l'étude : « *Propter Deum, propter puritatem animæ, propter veri-* « *tatem cognoscendam, etiam et propter se ipsam, non propter hu-* « *manam laudem, vel honores sæculi, vel etiam divitiarum fallaces* « *voluptates.* » (*Can. Ant. lect.*, t. II, p, 506.)

(2) De tous les pères latins, S. Grégoire est celui qui se livre le plus fréquemment aux interprétations allégoriques. La reconnaissance apprit aux Saxons à admirer et à imiter ses écrits. Ils adoptèrent ce mode d'explication; et comme la France et l'Allemagne recevaient d'eux leurs instituteurs les plus éminens, ceux-ci l'introduisirent chez les savans de ces pays, qui le suivirent et le conservèrent pendant plusieurs siècles. Voyez le cinquième discours de Fleury (art. XI.)

comme une région couverte de ténèbres, ils hésitaient à faire un pas sans l'aide d'un guide, et suivaient scrupuleusement le sentier qu'avaient d'abord ouvert les travaux du plus ancien d'entre les docteurs chrétiens. Bède et Alcuin, flambeaux lumineux de l'Eglise saxonne, brillent d'un éclat emprunté quand ils interprètent les livres saints; ils osent à peine avancer un de leurs propres sentimens; leurs ouvrages ne sont souvent qu'un enchaînement de citations des premiers écrivains, et pour éviter la possibilité même de l'erreur dans leur incertitude ils soumettent au lecteur toute pensée produite par leur jugement ou par leur imagination. (1)

Mais quoique l'on eût une préférence marquée pour la science théologique on ne négligeait pas les autres genres de connaissances : la quantité d'allusions classiques qui se rencontrent dans les ouvrages et dans la correspondance particulière des écrivains saxons démontrent qu'ils connaissaient les plus célèbres écrivains de Rome et de la Grèce; et nous sommes certains que la plupart d'entre eux pouvaient parler les langues de ces pays aussi aisément

(1) Voyez Alc., *pref. in Evan. Joan.*; le panégyrique de Bède par Mabillon. (Bède de Smith, p. 798; Bèd., *Ep. ad Accam.*, t. V, col. 2, 177. Voyez la note *p* sur les différentes versions des Ecritures dont se servaient les Anglo-Saxons.)

que leur propre langue; (1) mais l'expérience a prouvé que les peuples n'acquièrent du goût pour les belles-lettres que par les améliorations progressives des générations qui se succèdent. Les anglo-saxons en conversant toujours avec les grands génies de l'antiquité saisissaient sans doute dans le cours de leurs lectures quelques étincelles du feu qui vit encore dans leurs ouvrages immortels; toutefois leurs essais en composition sont, si l'on en excepte quelques-uns, languissans et incorrects, d'un style barbare et défiguré par des métaphores basses ou emphatiques. Ils étudiaient il est vrai les règles de la poésie et de la rhétorique; ils avaient une idée des différentes mesures poétiques et de leurs combinaisons variées, des préceptes des anciens rhéteurs, de leurs tropes et de leurs figures; mais, n'étant point dirigés par le goût d'un maître judicieux, ils perdaient leur temps à la recherche d'ornemens peu naturels, tandis qu'ils s'écartaient entièrement de la véritable élégance. (2) Resserrer leur langage, quoique trivial et incorrect, dans les bornes d'un mètre régulier, tel paraît avoir été

(1) Bède, *Hist.*, l. IV, c. 2. Voyez la note *p* sur leur prononciation du grec.

(2) Lisez le récit des études de S. Aldhelm. *Poetica septenæ divisionis disciplina, hoc est acephalos, procilos cum cæteris qualiter varietur, qui versus monoschemi, qui pentaschemi, qui decaschemi certa pedum mensura terminantur; et qua ratione catalectici, et brachycatalectici, et hypercatalectici versus colligantur.* (Malm., *de Pont.*, p. 341.)

le grand talent auquel aspirèrent nombre de leurs poètes latins. Les poésies de Bède même sont déparées par ce défaut si commun alors; et, divisées en vers hexamètres, à peine peuvent-elles sembler valoir un peu mieux que de la simple prose. Cependant il faut faire une exception honorable en faveur d'Alcuin, dont les transports poétiques nous offrent des passages qu'on peut lire avec plaisir, et de S. Aldhem, qui prit un ton plus élevé et plus animé qu'aucun de ses compatriotes : sa diction est souvent pompeuse; ses images nobles, et à travers la sauvage fécondité de son imagination on peut cueillir çà et là une fleur d'un parfum exquis. (1) Mais tous à ce qu'il paraît ont considéré la difficulté de la composition comme suffisante pour faire excuser le manque de toute beauté, et les bagatelles travaillées, le *stultus labor ineptiarum,* qui lors de la décadence du goût exercèrent la subtilité des écrivains grecs et latins, furent sérieusement cultivées et perfectionnées par les savans Saxons les plus renommés. Nous trouvons dans leurs ouvrages des acrostiches composés des lettres initiales et finales de chaque vers, (2) qu'on lit tantôt de haut en bas, tantôt

(1) Voyez son poème *de Laud. Virgin. Bib. pat.*, t. XIII, p. 3.

(2) Voyez S. Aldhelm *de Laud. Virgin.*, p. 3. *Ænigmata*, p. 13; les Lettres de S. Boniface, p. 3. J'y ajouterai un double acrostiche par S. Aldhelm :

« Arbiter, æthereo Jupiter qui regmine sceptrA
« Lucifluumque simul cœli regale tribunaL

de bas en haut, avec des couplets dont la première moitié du vers hexamètre forme constamment la seconde moitié du pentamètre; (1) et des poèmes où la difficulté naturelle de la mesure est encore augmentée par la consonnance de deux mots, dont celui du milieu rime avec le dernier. (2) Quelquefois cependant ils osaient s'affranchir des entraves des Romains, leurs maîtres; la mesure de leurs vers se bornait à un certain nombre de syllabes, et leurs oreilles étaient charmées du retour fréquent de l'allitération et du son monotone de la rime. (3)

« Disponis, moderans æternis legibus illuD,
« Horrida nam mulctans torsisti membra BehemotH
« Ex alta quondam rueret dum luridus arcE,
« Limpida dictanti metrorum carmina præsuL
« Munera nunc largire: rudis quo pandere reruM
« Versibus ænigmata queam clandestina fatU,
« Si Deus indignis tua gratis dona rependiS, etc. »
(P. 21.)

(1) L'hymne de Bède sur S[te] Ædilthryda est dans ce genre. Voici comment elle commence :

« Alme Deus Trinitas, quæ sæcula cuncta gubernas,
« Adnue jam cœptis, alme Deus Trinitas.
« Bella Maro resonet, nos pacis dona canamus;
« Munera nos Christi, bella Maro resonet, etc. »
(Bède, *Hist.*, l. IV, c. 20.)

(2) On trouve dans les poèmes de Bède et d'Alcuin quantité de vers à rimes doubles. J'y joindrai pour exemple une énigme par S. Aldhelm.

LEBES.

« Horrida, curva, rapax, patulis frabicata metallis,
« Pendeo, nec cœlum tangens, terramve profundam;
« Ignibus ardescens, nec non et gurgite fervens,
« Sic vario geminas patior discrimine pugnas,
« Dum lymphæ latices tolero, flammasque feroces. »
(*Bib. Pat.*, vol. VIII, p. 28.)

(3) On peut trouver plusieurs modèles de ce genre de composition dans les lettres de S. Boniface, p. 3, 44, 75, 84 : chaque vers se

Dans l'art de l'éloquence ainsi que dans celui de la poésie les étudians saxons se laissaient souvent égarer par un mauvais goût : désireux de surprendre et d'étonner ils faisaient passer, dans leur prose latine, tout le pompeux étalage de leur poésie nationale. Dans leurs compositions plus châtiées le clinquant est substitué à l'élégance ; une profusion de métaphores extravagantes embarrasse l'intelligence du lecteur ; et comme si la langue latine n'était pas assez riche en beautés leur style est constamment entremêlé d'expressions grecques. Mais pour écrire de la sorte il fallait du loisir et de l'application ; et dans des circonstances ordinaires, quand ils se livraient à des ouvrages de longue haleine, ils étaient forcés d'adopter un langage plus simple et plus intelligible. Bède, quoiqu'il admirât ce style

composé de huit syllabes ; mais l'allitération est en général mieux soutenue dans le premier vers du couplet que dans le second. L'exemple suivant est tiré d'un poème composé par un disciple de S. Boniface en l'honneur de S. Aldhelm :

« Summo satore sobolis
« Satus fuisti nobilis,
« Generosa progenitus
« Genetrice expeditus,
« Statura spectabilis,
« Statu et forma agilis.
« Caput candescens crinibus
« Cingunt capilli nitidis :
« Lucent sub fronte lumina
« Lati ceu per culmina.
« Cœli candescunt calida
« Clari fulgoris sidera. »

(*Ep. S. Bonif.*, p. 91.)

Voyez la note *s* sur la poésie nationale des Anglo-Saxons.

enflé, (1) n'osa jamais l'essayer, et Alcuin eut assez de bon sens pour suivre son exemple; mais Aldhelm surpassa tous ses rivaux quoique par les lettres de S. Boniface, nous puissions inférer qu'il y en avait beaucoup qui prétendaient l'emporter sur lui. (2)

(1) En parlant du caractère de S. Aldhelm comme écrivain il l'appelle *sermone nitidus*; (l. V, c. 18.) ce qu'Alfred a exactement traduit par « écrivain brillant et pompeux. » (p. 636.)

(2) Pour donner un échantillon du style d'Aldhelm je citerai un extrait de sa lettre aux moines de S. Wilfrid, dans laquelle il fait remarquer le respect que les abeilles rendent à leur reine : « *Perpendite, quæso, quomodo examina apum, calescente cœlitus caumate, ex alveariis nectare fragrantibus certatim emergant, et earum autore linquente brumalia mansionum receptacula, densarum cavernarum cohortes, rapido volatu ad æthera glomerante, exceptis duntaxat antiquarum sedium servatricibus ad propagationem futuræ sobolis relictis, inquam mirabilius dictu, rex earum spissis sodalium agminibus vallatus, cum hyberna castra gregatim egreditur, et cara stipitum robora rimatur, si pulverulenta sabulonis aspergine præpeditus, seu repentinis imbribus caractaca Olympi guttatim rorantibus retardatus fuerit, et ad gratam cratem sedemque pristinam revertatur, omnis protinus exercitus consueta vestibula perrumpens, prisca cellarum claustra gratulabundus ingreditur.* » (Gale, p. 340.) C'est avec un style semblable que son disciple Ædilwald rappelle les instructions qu'il avait reçues de lui et procède ainsi : « *Quibus ad integrum exuberantis ingenii epulis ambronibus siticulosæ intelligentiæ faucibus avide absumptis, meam adhuc pallentem hebetudinis maciem largissima blandæ sponsionis epimenia affluenter refocillabat, pollicitans omni me desideratæ lectionis instrumento, quo potissimum meæ mediocritatis industriam satis inhiantem agnoverat, libenter edocendo imbuere.* » (S. Bonif., *Ep.*, p. 76.) On peut y joindre encore un exemple tiré de S. Boniface. En parlant des avares il dit : « *Hac de re universi aurilegi ambrones apoton grammaton agion frustratis afflicti inservire excubiis, et fragilia arenarum in cassum ceu flatum tenuem sive pulverem captantia tetendisse retia dignoscuntur : quia Kata Psalmistam, Thesaurizant, et ignorant cui congregant illa, et dum exactrix invisi Plutonis, mors*

De l'étude des langues le Saxon passait à celle de la philosophie après avoir acquis une connaissance suffisante des élémens de la logique et des nombres. (1) On lui conseillait d'étudier cette science dans les écrits d'Aristote et de ses disciples ; il méditait avec avidité les préceptes de ce philosophe ingénieux, persuadé qu'ils communiquaient les moyens de découvrir la vérité et de dévoiler le mensonge; et le jeune logicien s'initiait dans l'art de la controverse en confiant à sa mémoire les catégories, les lois du syllogisme, la doctrine des inventions et les subtilités des *périerménies*. (2) La science des nombres était aussi importante que celle de la logique, et beaucoup plus difficile à acquérir. Le célèbre S. Aldhelm, quoique ce premier succès lui eût fait concevoir une bonne opinion de ses talens, fut accablé de difficultés imprévues lorsque pour la première fois il s'appliqua aux différentes combinaisons des nombres, et peignit dans un style énergique son désappointe-

« *videlicet, cruentatis crudeliter infrendens dentibus in limine latrat,*
« *tum tremebundi, etc.* » (*Ep.*, Bonif., p. 2.)

(1) Selon Alcuin un cours d'éducation complète devait comprendre la grammaire, la rhétorique, l'arithmétique, la géométrie, la musique et l'astrologie. (Alc., *Gram.*, *apud* Canis., t. II, part. 1, p. 508.) S. Aldhelm ajoute l'étude de la logique. (*De Laud. Virg.*, p. 331.)

(2) *Id. ibid.*, Alc., *de Pont. Ebor.*, V, 1550; Ingulf., f. 513. Le traité d'Alcuin sur la logique se divise en cinq parties : *Isagogæ, Categoriæ, Syllogismi, Topica et Periermeniæ.* (Canis., *ibid.*, p. 488.)

ment et son désespoir. (1) Le lecteur sera peut-être tenté de sourire de l'apparente pusillanimité de ce moine; mais qu'il s'arrête à considérer les nombreux désavantages contre lesquels nos ancêtres avaient à lutter. Les caractères arabes, que les chrétiens reçurent des mahométans d'Espagne vers la fin du dixième siècle, ont facilité l'étude de cette science au point de la rendre familière même aux enfans : mais les Saxons ignoraient un procédé si avantageux, et toute opération arithmétique se faisait à l'aide des sept lettres romaines C, D, I, L, M, V, X, (2) avec lesquelles il était presque impossible de former les combinaisons nécessaires pour la solution de longs et ennuyeux problèmes : souvent le calculateur embarrassé, au lieu d'employer des signes numériques, était obligé d'écrire tout au long les nombres dont il voulait se servir; mais s'il descendait aux fractions des nombres entiers les difficultés augmentaient encore, et le meilleur expédient que l'esprit humain eût jusque alors imaginé était de concevoir toute espèce de quantité divisible en douze parties égales, dont les différentes combinaisons portaient les

(1) *Tantæ supputationis imminens desperatio colla mentis oppressit.* Voyez la lettre d'Aldhelm à Hedda. (Malm., p. 339.) Il eut enfin le bonheur de vaincre toutes les difficultés et de comprendre les règles des fractions, *calculi supputationes, quas partes numeri appellant.* (*Ibid.*)

(2) Bed., *Oper. Bas.*, ann. 1563, t. I, col. 115.

mêmes noms et s'opéraient de la même manière que les divisions de l'as romain en onces. (1) Les savans sentirent vivement l'inconvénient de ces méthodes, et y obvièrent par un moyen insuffisant en adoptant une espèce d'arithmétique manuelle, par laquelle en variant la position des mains et des doigts on faisait promptement toutes sortes d'opérations. Malgré notre peu de propansion à apprécier ce moyen auxiliaire il méritait et obtint que le vénérable Bède fît l'éloge de son utilité en ne dédaignant pas d'expliquer sa nature pour l'usage de ses compatriotes. (2)

Quand la persévérance de l'étudiant avait franchi les difficultés de cette science, il osait entreprendre l'étude de la philosophie naturelle ; on lui conseillait surtout de choisir pour guide Aristote et Pline, et aux connaissances qu'il puisait dans leurs écrits il joignait les lumières partielles qu'on pouvait recueillir des ouvrages des écrivains ecclésiastiques. Parmi les traités philosophiques attribués à Bède il y en a deux, commentés par Bridferth, le savant moine de Ramsey, qui sont assurément exacts,

(1) Bed., col. 147.

(2) Voyez le traité de Bède, *de Indigitatione*. (t. I, col. 165.) Les nombres depuis 1 jusqu'à 100 s'exprimaient par les doigts de la main gauche; depuis 100 jusqu'à 10,000 avec ceux de la droite; depuis 10,000 jusqu'à 100,000 en variant la position de la gauche, et depuis 100,000 jusqu'à 1,000,000 en variant celle de la main droite.

et d'après lesquels on peut se former une juste idée des progrès qu'ont faits nos ancêtres dans les sciences physiques et astronomiques. (1) Le lecteur sera sans doute bien aise que je consacre quelques pages à ce sujet curieux.

L'origine de l'univers visible avait embarrassé et confondu les philosophes de l'antiquité; à chaque pas ils s'enfonçaient plus avant dans un abyme de ténèbres et d'absurdités, et l'éternel chaos des stoïciens, la matière informe d'Aristote, et les atomes substantiels de Démocrite en amusant leur imagination ne pouvaient que fatiguer et irriter leur raison : mais l'étudiant saxon était guidé par une lumière qui ne pouvait l'égarer, et dans la narration inspirée de Moïse il voyait sans craindre de déception tout le monde visible naître à la lumière par l'ordre du Créateur tout puissant. La religion lui défendait de douter de la cosmogonie de l'Ecriture; mais en expliquant les parties constitutives des objets sensibles il avait la liberté de se livrer à la spéculation. Avec l'école d'Ionie Bède admettait les quatre élémens : le feu, d'où les corps célestes tirent leur lumière; l'air, destiné au soutien de

(1) *De Natura rerum*, tom. II, p. 1; *de Temporum ratione*, tom. II, p. 49. Bède lui-même avoue ces traités à la fin de son histoire ecclésiastique. (l. V, c. 24.) Leland avait une grande admiration pour les commentaires de Bridferth : *veluti avidus helluo totum profecto devoravi*. (Lel., *Comment. de Scrip. brit.*, edit. Hall., p. 171.)

l'existence animale; l'eau, qui environne, pénètre et lie entre elles les parties de la terre sur laquelle nous habitons; et la terre elle-même, suspendue exactement au centre, et également en équilibre de tous côtés par la pression de l'univers mobile. Aux différentes combinaisons de ces élémens, aidés du concours des quatre qualités primitives, la chaleur, le froid, l'humidité, la sécheresse, il attribuait les diverses propriétés des corps, et l'inépuisable fécondité de la nature. (1)

Pythagore avait enseigné, bien que son système fût déduit non de l'observation des phénomènes, mais des principes d'une théorie erronée et imaginaire, que le centre du monde était occupé par le soleil autour duquel les sphères célestes accomplissaient leurs révolutions; (1) mais la vérité de son hypothèse répugnait trop aux illusions journalières des sens pour obtenir du crédit; et pendant plusieurs siècles la majorité des philosophes adopta cet ordre des corps célestes, qui forme la base du système de Ptolémée : les chrétiens le reçurent d'eux, et l'adaptèrent avec quelques changemens à leurs opinions religieuses. Selon Bède

(1) Bèd., *de Nat. rer.*, c. 1-4.

(2) D'après les mystères de son système numérique il était nécessaire que l'unique globe de feu fût placé au milieu des élémens. (Voyez Arist., tom. 1, p. 363; Laert., l. VIII, 85.)

l'atmosphère terrestre est immédiatement bornée par les orbites des sept planètes; le firmament est entouré des étoiles fixes; au-dessus du firmament reposent les eaux dont parle la cosmogonie de Moïse, (1) et celles-ci sont elles-mêmes environnées par l'empyrée, qui est le ciel le plus élevé et le séjour destiné aux esprits angéliques. Du mouvement diurne des astres, qui décrivent des cercles concentriques d'un diamètre d'autant plus petit qu'ils approchent davantage vers le nord, il infère que cet immense système roule tous les jours autour de la terre avec une rapidité étonnante sur un axe fictif, dont les deux extrémités sont appelées pôle du nord et pôle du sud. (2)

Dans l'état actuel où sont parvenues les connaissances astronomiques nous sommes tentés de sourire en réfléchissant à l'idée du philosophe grec, qui regardait les étoiles comme autant de miroirs concaves attachés au firma-

(1) Voyez La Genèse. (c. 1, 5, 67.) « Comment, (s'écrie Bridferth de Ramsey, commentateur des ouvrages philosophiques de Bède) « les « eaux peuvent-elles reposer au-dessus du firmament sans tomber sur « la terre? Je ne sais, réplique-t-il, mais l'autorité des Ecritures « doit réduire la raison au silence. » (Glos. *in* c. 8, p. 9.) L'ancien auteur des *Elémens de Philosophie,* publiés sous le nom de Bède, est avec raison peu satisfait de cette réponse, et il explique le passage de La Genèse, en l'appliquant aux eaux qui s'élèvent par l'évaporation de l'Océan, et restent suspendues dans l'atmosphère. (*De Elem.,* l. II, p. 320.)

(2) Bed., *de Nat. rer.,* c. 5-8.

ment pour recueillir les particules ignées répandues à travers les cieux, et les renvoyer sur la terre. (1) D'après l'assertion de Bède, qui dit qu'elles empruntent leur lumière du soleil, nous serions naturellement portés à croire qu'il avait suivi le système d'Epicure : mais son commentateur, le moine de Ramsey, nous apprend qu'il les considérait comme des corps ignés qui lançaient un éclat trop faible pour affecter les organes de la vue, à moins qu'il ne fût augmenté par les rayons plus denses du soleil : leur apparition pendant l'obscurité d'une éclipse solaire prouvait qu'elles ne s'éteignaient pas le matin pour se rallumer chaque soir, ainsi que l'avait enseigné Xénophane; et leur influence sur l'atmosphère ne pouvait être ignorée de quiconque avait remarqué les orages qui accompagnaient l'héliaque naissant de l'Ourse et de l'Orion, et avait senti toute la chaleur dont la canicule brûle la terre. (2)

Les deux mouvemens contraires que paraissent avoir les planètes ne pouvaient échapper aux yeux d'un observateur attentif; mais l'expliquer d'une manière satisfaisante tant qu'on supposait la terre immobile voilà ce qui déconcertait tous les efforts de la sagacité humaine. Les Saxons pensaient avec justesse

(1) C'était une des opinions d'Epicure. (Laert., l. X, p. 91.)

(2) Bèd., *de Nat. rer.*, c. 11.

que le mouvement naturel de leur orbite était d'occident en orient; mais ils se figuraient leur marche constamment contrariée par la rotation plus puissante des étoiles fixes, qui les forçaient à faire pendant le jour une révolution rétrograde autour de la terre. Ils n'étaient guère plus heureux en expliquant les autres phénomènes; ils ignoraient ou rejetaient l'ingénieuse invention des épicycles, et attribuaient la plupart des inégalités remarquées dans les mouvemens planétaires à l'action plus ou moins oblique des rayons solaires, qui tantôt les accéléraient, tantôt les retardaient et tantôt les suspendaient entièrement. Ils savaient néanmoins faire la différence importante entre le mouvement réel et apparent: quoiqu'ils considérassent comme circulaires les orbites des planètes ils avaient appris de Pline que chacune possédait un centre différent, et ils inféraient de là que dans le périgée leur vélocité devait être augmentée en apparence, et diminuée de même dans l'apogée. (1)

Entre les planètes le soleil, grand foyer de lumière et de chaleur, occupait à juste titre la première place: ils se représentaient ce luminaire comme une masse globuleuse de particules de feu, conservées dans un état d'incandescence

(1) Bèd., *de Nat. rer.*, c. 12, 14.

par une rotation perpétuelle. S'il avait été fixe, dit Bède, comme les étoiles dans le firmament la partie équatoriale de la terre eût été réduite en cendres par l'intensité de ses rayons; mais le Créateur bienfaisant a ordonné dans sa sagesse qu'il voyageât journellement et annuellement autour de la terre de manière à produire la succession de la nuit et du jour, les vicissitudes des saisons et les divisions du temps. Sa révolution journalière s'accomplit de minuit à minuit, et se partage ordinairement en vingt-quatre heures, dont chacune admet quatre subdivisions différentes en quatre points, (cinq en supputations lunaires) dix minutes, quinze parties ou degrés et quarante secondes. Sa révolution annuelle autour des douze signes du zodiaque, qu'il partage en deux parties égales, forme l'année, et se compose de trois cent soixante-cinq jours; (1) et à mesure qu'il rétrograde vers le solstice d'hiver ses rayons sont interceptés le matin et le soir par la convexité de l'équateur; et leur absence prolonge la durée des ténèbres et occasionne le froid de l'hiver. Mais à mesure qu'il retourne vers le tropique du capricorne les jours s'allongent graduellement, et la nature semble ranimée par l'augmentation continue de la chaleur. (2) Ici néanmoins va se

(1) Bèd., *Op.*, tom. II, p. 26, 53, 208.

(2) *Ibid.*, p. 105, 121, 125. Comme Bède a été critiqué par Fel-

présenter un doute légitime : si les rayons qui échauffent et éclairent journellement la terre sont lancés par le soleil n'y a-t-il pas lieu de craindre qu'après un certain temps la force de ce luminaire ne s'éteigne totalement ? Bède répondait sans hésiter que ses pertes étaient bientôt réparées par les nombreuses exhalaisons de l'océan situé sous la zône torride : (1) fournir de l'eau au soleil est une idée qui sans doute paraîtra plaisante au lecteur ; mais elle devait son origine aux principes de Thalès, père de la philosophie grecque, et avait été accréditée par l'adoption générale qu'en avaient faite ses successeurs. (2)

L'accroissement et le décroissement réguliers de la lune ont toujours attiré l'attention des savans sur les phénomènes de cette planète. Touchant sa grandeur les Saxons étaient partagés en deux opinions contraires : quelques-uns, d'après l'autorité de Pline, soutenaient qu'elle était plus grande, d'autres, avec plus de vérité,

ler (*Dict. hist.*, art. Virgile.) pour avoir affirmé que la terre est plate je crois devoir transcrire un passage qui montre évidemment que ce moine savant avait une véritable idée de la conformation générale de notre globe. « *Orbem terræ dicimus, non quod absolute orbis sit forma in tanta montium camporumque disparitate, sed cujus amplexus, si cuncta linearum comprehendantur ambitu, figuram absoluti orbis efficiat.* » (*De Nat. rer.*, c. 44, p. 43 ; *de Temp. rat.*, p. 125.) L'ouvrage que cite Feller ne se trouve pas parmi les écrits de Bède.

(1) Bède, *de Nat. rer.*, c. 19, p. 26.

(2) Arist., *Met.*, l. I, c. 3 ; Cic., *de Nat. deor.*, l. I, c. 10.

qu'elle était plus petite que la terre. (1) Ils attribuaient justement ses phases à la position toujours variée du disque éclairé, (2) et ils n'ignoraient pas que son orbite était sujet à plusieurs anomalies qui défiaient la précision du plus exact calculateur. (3) Bède explique avec assez d'exactitude les causes des éclipses solaires et lunaires, et fait observer que leur retour à chaque conjonction et à chaque opposition est empêché par l'obliquité de l'orbite de la lune. (4)

Cette curiosité qui nous porte à approfondir les secrets de l'avenir, et l'idée des anciens que les corps célestes étaient animés par des émanations de l'esprit divin enfantèrent la prétendue science de l'astrologie judiciaire: on reconnaissait généralement l'influence du soleil et de la lune sur les productions végétales de la terre, et la coïncidence fortuite de certains événemens extraordinaires avec les configurations particulières des planètes, encourageait la croyance qu'elles pressentaient les événemens futurs, et réglaient les destinées du genre humain. Les philosophes païens étudièrent et

(1) Bède, *de Rat. temp.*, p. 3; *Commentaires* de Bridferth, p. 112, 113.

(2) *De Nat. rer.*, c. 20, p. 26; *de Rat. temp.*, c. 23, p. 107.

(3) *Ibid.*, c. 39, p. 143.

(4) *De Nat. rer.*, c. 22, 23, p. 28, 29; *de Temp. rat.*, c. 5, p. 62.

pratiquèrent avec passion l'art astrologique, et ils le transmirent à ceux qui professaient le christianisme. Aldhelm-le-Saxon nous informe qu'il apprit le calcul difficile des horoscopes à l'école de l'abbé Adrien; et Bède, tout en déclarant cette étude fausse et pernicieuse, laisse assez entrevoir dans différentes parties de ses ouvrages qu'elle ne lui était pas étrangère. (1) Mais des calculs d'un genre plus utile occupaient le loisir de presque tous les savans : il paraît d'après les lettres d'Alcuin qu'il passait une grande partie de son temps à calculer les orbites des planètes et à prédire les phénomènes des corps célestes; et Bède dans son traité *de Ratione temporum* explique avec exactitude les règles à suivre pour calculer l'âge de la lune, sa longitude, les heures où elle se lève et se couche, et la durée de son apparition journalière au-dessus de l'horizon. Afin de satisfaire la curiosité de ceux qui ignoraient la science des nombres ce moine savant composa des tables qui tenaient lieu des éphémérides modernes; et son exemple fut suivi par d'autres philosophes, qui avaient coutume de réviser et de corriger leurs calculs respec-

(1) Malm., *de Pont.*, l. V, p. 339. Il est possible que par horoscope S. Aldhelm veuille parler dans ce passage d'une espèce de cadran autrefois connu sous ce nom. (Voyez Bède, *de Temp.*, p. 121.) Mais il y a plusieurs autres passages qui prouvent que les Anglo-Saxons connaissaient les mystères de l'astrologie. (*Ibid.*, p. 53.)

tifs : en même temps ils avaient soin d'observer les cieux, et rapportaient fidèlement chaque apparition nouvelle et imprévue. (1)

Les Saxons par leur position dans une île ne pouvaient ignorer les phénomènes intéressans des marées; et Bède semble avoir soupçonné l'existence de cette cause, dont la découverte a contribué à immortaliser le nom de Newton. « Le flux et reflux, fait-il observer, correspondent si exactement aux mouvemens de la lune qu'il est tenté de penser que les eaux sont attirées vers cette planète par quelque influence invisible, et qu'elles peuvent après un certain temps retourner à leur première place. » (2) Il ne se hasarde pas toutefois à examiner quelle peut être la nature de cette attraction; mais il se borne à l'énumération suivante des cas particuliers dans lesquels les mouvemens de la lune et de l'Océan paraissent coïncider : comme la lune se retire journellement à douze degrés du soleil, de même tous les jours l'un dans l'autre les marées sont retardées de quatre points (quarante-huit minutes) dans leur approche du ri-

(1) Voyez Bède, *de Ratione temporum*, (c. 15, 23, p. 95-107.) et les lettres d'Alcuin : (Ant., *Lect. Can.*, tom. II, p. 394 *et seq.*) elles nous apprennent que Mars ne parut point, depuis juillet 709 jusqu'à juin 710. (*Ibid.*, p. 401.)

(2) *Tanquam lunæ quibusdam aspirationibus invitus protrahatur, et iterum ejusdem vi cessante in propriam mensuram refundatur.* Bed., *de Rat. temp.*, c. 27, p. 116; Sim., Dunelm., *de Reg.*, p. 112.)

vage : quelques jours avant la conjonction et l'opposition elles commencent à augmenter, et du cinquième au douzième jour, du vingtième au trentième, elles diminuent continuellement. Mais les gradations de la crue et de la décrue ne sont pas parfaitement régulières; et l'on peut attribuer ces anomalies sans doute à l'impulsion ou à la résistance des vents, et avec plus de probabilité encore à la force de quelque puissance inconnue. L'Anglo-Saxon cependant fut assez habile pour corriger une opinion erronée d'anciens philosophes : on avait prétendu que dans chaque partie de l'Océan les eaux commencent à s'élever en même temps; mais une observation journalière l'autorisa à affirmer que sur la côte orientale de la Bretagne la marée s'étendait du nord au sud, et qu'elle atteignait l'embouchure de la Tyne avant d'avoir arrosé la côte de Deiri. (1).

Dans la science météorologique la renommée d'Aristote fut long-temps sans rivale; et ses quatre livres sur les météores ont mérité les éloges de quelques philosophes modernes. C'est à ses écrits et à ceux de Pline que les Saxons durent leurs connaissances sur cette matière. Cependant le secours d'un maître était à peine nécessaire pour découvrir que les vents sont des courans d'air; que les vapeurs s'élèvent de la

(1) Bède, *de Rat. temp.*, p. 117.

terre se condensent en nuages et se résolvent en pluies, et que dans les régions plus froides de l'atmosphère elles prennent quelquefois la forme légère de la neige, et se congèlent quelquefois en grêle pendant leur chute. (1) Mais le génie d'Aristote s'est trompé en expliquant les phénomènes plus imposans de l'éclair et du tonnerre; et ses disciples saxons, contraints d'errer d'une hypothèse à l'autre, en attribuaient la cause ou à la génération soudaine du vent qui brise la masse de vapeurs où il était renfermé, ou au choc violent des nuages qui se rencontrent en directions opposées, ou au conflit des particules aqueuses et ignées qu'on suppose flotter en quantités innombrables dans l'atmosphère. (2) Le brillant météore de l'arc-en-ciel frappa également leur attention : Aristote avait considéré les gouttes de pluie comme autant de miroirs convexes qui renvoient les couleurs, mais qui sont trop exigus pour réfléchir l'image du soleil; et son explication fut modifiée par Possidonius, qui pour rendre compte de sa forme arquée prétendait qu'elle ne pouvait être produite que dans le sein d'un nuage concave. Bède fut satisfait de cette hypothèse, et par son approbation la recommanda à ses compatriotes avec ce changement

(1) *De Nat. rer.*, c. 26, p. 31; c. 32-35, p. 36.
(2) *Ibid.*, c. 28, 29, p. 33, 34.

de peu d'importance par lequel il hasarda d'ajouter le pourpre au rouge, au vert et au bleu, trois couleurs qu'avaient observées les philosophes grecs. (1)

En considérant l'état des sciences chez les Anglo-Saxons le lecteur aura remarqué que leurs connaissances étaient mêlées de nombreuses erreurs; toutefois son indulgence doit en attribuer la cause non à leur manque de sagacité, mais à l'ignorance des temps. Depuis Thalès jusqu'à Bède, pendant le laps de plus de douze siècles, la philosophie n'avait fait que peu de progrès, et il était réservé à des savans plus modernes d'interroger la nature par l'expérience. Les disciples les plus habiles s'applaudissaient lorsqu'ils avaient observé les phénomènes les plus évidens, et hasardé quelques conjectures sur la probabilité de leurs causes : de là leur subtilité s'épuisa en explications imaginaires, et toute hypothèse sanctionnée par l'autorité d'un nom illustre était accueillie avec le respect qu'on doit à la vérité. Si les Saxons exerçaient leur jugement ce n'était qu'en adoptant les plus probables d'entre les opinions contradictoires de leurs prédécesseurs : leur objet n'était pas d'inventer ni de perfectionner; ils sentaient qu'ils étaient à peine sortis de l'ignorance de la barbarie, et n'avaient pas la présomption de penser qu'ils

(3) *de Nat. rer.*, c. 31, p. 35.

pussent découvrir des vérités échappées à la pénétration de leurs maîtres; leur grande ambition était d'apprendre tout ce que l'on connaissait autrefois, et il s'en fallut peu qu'il n'y parvinssent. Quiconque lira le traité de Bède *de Ratione temporum,* où il explique la nature des années égyptiennes, grecques, romaines et saxonnes, verra avec étonnement la vaste et profonde érudition d'un moine qui ne franchit jamais les limites de sa province natale, et qui passa tous les jours de sa vie parmi les habitans demi-civilisés de Northumbrie. (1)

(1) Bède, *Op.*, tom. II, p. 49. Le docteur Henri assure que les Saxons négligeaient absolument l'étude de la philosophie naturelle et de la morale, et fait entendre (p. 86) qu'ils se livraient très peu à la médecine, à la géographie et à la jurisprudence. 1° Nous avons assez prouvé dans les pages précédentes leur application à la philosophie naturelle, et l'étude de la morale était réunie à celle de la théologie. 2° La médecine ne leur était pas inconnue; l'archevêque Théodoric enseignait l'art de la médecine à Cantorbéry. (Bed., *Hist.*, l. V, c. 3.) Bède connaissait les ouvrages d'Hippocrate, qu'il appelle ἀρχιατρος, et dont il traduit un long passage; (*De Rat. temp.*, c. 28, p. 119.) Kyneard, évêque de Winchester, possédait quelques traités sur la médecine, et pria son ami l'archevêque de Mentz de lui en procurer d'autres, (*Ep. S. Bonif.* 74, p. 104.) et l'on conserve encore plusieurs manuscrits anglo-saxons sur le même sujet. (Wanley en a fait la description, p. 72, 75, 176, 180.) 3° Les connaissances de Bède en géographie ne peuvent être révoquées en doute par celui qui a lu son quarante-septième chapitre *de Natura rerum*, et le trente et unième *de Temporum ratione*, son libellus *de Locis sanctis*, son traité *de Nominibus locorum*, (Bèd., *Oper.*, tom. V, col. 920.) et son récit des voyages d'Arculfe. (*Hist.*, l. V, c. 16.) Alfrid de Northumbrie acheta un *Traité de Cosmographie* des moines de Weremouth; et Cæna parle de différens livres sur la même matière dans sa lettre à l'archevêque Lullus. (S. Boniface, *Ep.* 99, p. 130, 4.) Il est évident par la p. 227 du premier volume de cet ouvrage qu'ils étudiaient aussi le droit romain.

Mais les hommes de lettres chez les Anglo-Saxons ne bornaient pas leurs efforts à la seule étude de la science ancienne ; le désir de propager les connaissances, ou d'acquérir de la célébrité engageait plusieurs d'entre eux à prendre le titre d'instituteurs, et à transmettre avec leurs ouvrages leurs noms à la postérité. Leland, Bale et Pits ont recueilli avec soin des catalogues des écrivains saxons, mais nous ne connaissons guère plus que le nom d'un grand nombre, et les ouvrages attribués à la plupart d'entre eux sont ou perdus ou apocryphes. Les trois qu'une renommée supérieure recommande à l'attention de l'historien sont S. Aldhelm, Bède et Alcuin.

I. Le premier des moines saxons qui se dis-

Bède fait mention du code de Justinien, et le nom de Pandectes qu'il donne aux Ecritures (Bèd., p. 299.) justifiera peut-être le soupçon qu'il connaissait les *Pandectes* de cet empereur. Alcuin nous a laissé le détail suivant des sciences qu'on étudiait dans l'école d'Yorck.

His dans grammaticæ rationis graviter artes,
Illis rhetoricæ infundens refluamina linguæ,
Istos juridica curavit cote poliri;
Illos Aonio docuit concinnere cantu,
Castalida instituens alios resonare cicuta,
Et juga Parnassi lyricis percurrere plantis.
Ast alios fecit præfatus nosse magister
Harmoniam cœli, solis lunæque labores;
Quinque poli zonas, errantia sidera septem,
Astrorum leges, ortus simul atque recessus;
Aerios motus pelagi, terræque tremorem.
Naturas hominum, pecudum volucrumque ferarum,
Diversas numeri species, variasque figuras,
Paschalique dedit solemnia certa recursu,
Maxime scripturæ pandens mysteria sacræ.

(Alc., *de Sanc. Ebor.*, p. 728.)

tingua par ses écrits fut S. Aldhelm, abbé de Malmsbury, et ensuite évêque de Sherburne. Dans sa jeunesse il avait suivi les leçons de Maidulf, moine écossais; mais la grande réputation de l'école de Cantorbéry l'attira à cette capitale, où il étudia avec une application infatigable sous les yeux de l'abbé Adrien. Il sentit bientôt ou crut sentir l'inspiration des muses : ses poésies saxonnes obtinrent les applaudissemens de ses compatriotes, et deux siècles après Alfred-le-Grand le déclara le prince des poètes anglais. (1) Encouragé par le succès qu'il avait obtenu il aspira à une plus haute perfection, et put se glorifier d'avoir été le premier de ses compatriotes qui s'inscrivit au nombre des adorateurs de la muse romaine. (2) Sa réputation, s'étant rapidement accrue, se répandit bientôt chez les nations voisines; et les étrangers mêmes s'empressaient de soumettre leurs écrits au jugement transcendant d'Aldhelm. (3) Cette circonstance pourrait nous donner une haute idée de son mérite littéraire; mais ses principaux ouvrages qui nous restent encore nous

(1) Malm., l. V *de Pont.*, p. 342.

(2) Mihi conscius sum illud me Virgilianum posse jactare :
Primus ego in patriam mecum modo vita supersit,
Aldhelmus rediens deducam vertice musas. *(Ibid.)*

(3) *Ibid.* Il se trouvait entre autres plusieurs savans écossais qui lui envoyaient leurs écrits, *ut perfecti ingenii lima scabredo eraderetur scotica.* (*Ibid.*) Ses ouvrages étaient très estimés en Espagne. (*Annal.*, *Bened.*, tom. II, p. 25.)

portent à croire qu'il a dû sa célébrité plutôt à l'ignorance qu'au goût de ses admirateurs. Quant à ses poèmes, si l'on en excepte quelques passages, ils se font remarquer par une obscurité pompeuse de style, une affectation de phraséologie grecque, et une longueur surabondante de périodes confuses et fastidieuses. Il a peu de mérite comme écrivain; mais si nous avons égard à la barbarie du siècle précédent et aux difficultés dont il était entouré nous ne pouvons lui refuser l'éloge dû au génie, à la constance et au talent. (1)

II. Tandis que le peuple de Wessex était fier de la renommée d'Aldhelm un autre savant, plus fameux encore, d'un coin obscur de la Northumbrie s'élevait graduellement à la lumière: Bède, que la postérité a honoré du surnom de *vénérable*, naquit dans un village situé entre les embouchures de la Wear et de la Tyne. (2) A l'âge de sept ans il fut confié aux soins des moines établis depuis peu par S. Bennet Biscop à Weremouth et à Jarrow, et la reconnaissance du disciple a immortalisé la gloire du monastère

(1) Ses écrits étaient consacrés à la culture des lettres et aux progrès de la vertu; ils ont pour titres *de Metro, de Schematibus, de Laude virginum, de Ænigmatibus*, etc. Il mourut en 719.

(2) Il naquit d'après son rapport dans le territoire (le Sunderland, version d'Ælfred, p. 647.) des monastères réunis de Weremouth et de Jarrow; c'est dans ce dernier qu'il faisait se résidence ordinaire. Ann. 672.

et de son fondateur. Doué de talens naturels et jaloux de se distinguer il s'appliquait sans relâche à l'étude des sciences, et vers la fin de sa vie il nous apprend qu'il avait consacré cinquante-deux ans à ce qu'il regardait comme la plus délicieuse de toutes les études, sa propre perfection et l'instruction de ses élèves. (1) Sans autre secours que la bibliothèque du monastère, et au milieu des devoirs pénibles et nombreux de la profession monastique, (2) son esprit vaste et ardent embrassait toutes les sciences qu'on étudiait alors, et l'éleva bien au-dessus de ses compatriotes. S'il n'avait écouté que sa modestie, son nom aurait probablement été enseveli dans l'oubli; mais les ordres de ses supérieurs et d'Acca, évêque d'Hexham, le forcèrent d'écrire, et il chercha une excuse à sa présomption dans l'espérance que ses ouvrages abrégeraient et faciliteraient à ses compatriotes les moyens d'acquérir des connaissances. (3) Dans son catalogue des livres qu'il avait composés, et dont il nous reste encore la plus grande partie, nous trouvons des introductions élémentaires aux différentes sciences, des traités sur la physique,

(1) *Semper aut discere aut docere aut scribere dulce habui.* (Bed., *Hist.*, l. V, c. 24.)

(2) Selon son expression, les *innumera monasticæ servitutis retinacula.* (Bède, *Ep. ad Accam.*)

(3) *Ibid.*

l'astronomie et la géographie, des sermons, des notices biographiques sur les abbés de son monastère et sur d'autres personnages éminens, et des commentaires sur la plupart des livres de l'Ecriture. Mais son histoire ecclésiastique des Anglo-Saxons est le plus célèbre de ses ouvrages : l'idée lui en fut suggérée par Albin, abbé du couvent de Saint-Augustin à Cantorbéry, et disciple de Théodore et d'Adrien. Tous les prélats anglais en approuvèrent le projet, et communiquèrent à l'historien toutes les lumières qu'ils pouvaient se procurer; et c'est dans la même vue que Grégoire III permit à Nothelm, prêtre de l'église de Londres, de faire des recherches dans les annales du siége apostolique. (1) L'ouvrage fut achevé deux ans avant la mort de son auteur, il fut reçu avec des applaudissemens universels; les générations postérieures le conservèrent pieusement comme un souvenir de la vertu de leurs ancêtres; et Alfred-le-Grand le traduisit en saxon pour l'instruction de ses compatriotes les plus ignorans. (2) On n'a jamais douté que cet ouvrage ne fût un rapport fidèle des temps; et si la crédulité de l'écrivain touchant certains miracles paraît une tache aux yeux de quelques critiques, toutefois sa

(1) *Hist. Præf.*, p. 37, 38.

(2) On avait quelque doute autrefois sur l'auteur de cette version; mais le témoignage d'Ælfric l'a fait attribuer au roi.

candeur, sa sincérité et sa piété doivent plaire à tout lecteur et en même temps l'édifier. Le style en est clair et coulant, et quoique bien inférieur à celui des grands maîtres de l'antiquité il peut à juste titre être mis au-dessus de tout autre modèle du siècle. Bède mourut comme il avait vécu, au milieu de ses travaux littéraires et dans la pratique de la dévotion. Durant sa dernière maladie il avait entrepris une traduction anglo-saxonne de l'évangile de S. Jean, et en était au sixième chapitre la veille de sa mort. « Cher maître, dit un de ses dis-« ciples, il me reste encore une phrase à écrire. « Ecris-la donc promptement, répondit Bède. » Le jeune homme bientôt après dit qu'elle était achevée. « Vraiment, s'écria le moine mourant, « elle est achevée ! Tiens ma tête dans tes mains, « car c'est un plaisir pour moi d'être assis « vis-à-vis de la place sainte où j'ai été accou-« tumé de prier. Laisse-moi ici invoquer mon « père. » On le plaça sur le pavé de sa cellule; il répéta le *Gloria Patri*, et expira. (1)

La réputation de Bède lui survécut et s'augmenta après sa mort : les Saxons étaient glorieux que leur nation eût produit un écrivain si éminent; les moines de Weremouth et de Jarrow étaient accablés des sollicitations qu'on leur faisait pour obtenir des copies de ses ou-

(1) *Ep. Cuth.*, *apud* Sim. Dun., p. 78. Ann. 735.

vrages; (1) et cent ans après les prélats francs dans le concile d'Aix-la-Chapelle le mirent au nombre des pères de l'Eglise, et le qualifièrent « de vénérable et d'admirable docteur. » (2) Si le perfectionnement des temps modernes a fait perdre à ses écrits beaucoup de leur valeur cette cause ne doit pas plus nuire à son mérite qu'à celui des philosophes de la Grèce et de Rome. Bède était un grand homme pour le siècle où il vivait : il aurait été un grand homme s'il eût vécu dans tout autre temps.

III. La perte que la littérature anglo-saxonne avait faite par sa mort ne tarda pas à être réparée par les talens d'Alcuin. Alcuin était né d'une famille illustre dans les murs ou dans le voisinage d'Yorck : (3) la grande école de cette ville était depuis peu parvenue à un haut degré

(1) *Ep.*, Bonif., p. 12, 13, 120, 124, 130, 152, 231. « *Et rectum quidem mihi videtur,* dit l'abbé Cuthbert, *ut tota gens Anglorum, in omnibus provinciis ubicumque reperti sunt, gratias Deo referant, quia tam mirabilem virum illis in sua natione donavit.* » (*Ibid.*, p. 224.)

(2) *Quid venerabilis, et modernis temporibus doctor admirabilis Beda presbyter sentiat, videamus.* (*Con. Aquisgran.*, II, *præf.* l. III.)

(3) Etant issu de la même famille que S. Willibrord il hérita du monastère de Sainte-Marie, bâti par le père de ce missionnaire près de l'embouchure de l'Humber. (*Annal. Bened.*, tom. II, p. 322.) Dans son poème sur les saints d'Yorck l'auteur se dépeint comme originaire de cette ville : (v. 16, 1653.) on y remarque un trait qui suffit pour prouver que ce poème doit être attribué à la plume d'Alcuin. La jeunesse du poète peut faire excuser l'infériorité de la poésie.

de célébrité par les efforts de l'archevêque Egbert, prélat, qui sous les auspices de Bède avait conçu une espèce de passion pour les sciences, et qui, malgré sa royale origine et l'élévation de son rang, se faisait gloire d'en enseigner les rudimens aux jeunes nobles élevés dans le monastère épiscopal. (1) Alcuin fut de bonne heure confié à ses soins, et les talens, la vertu et la docilité de l'élève fixèrent bientôt les regards du maître, et lui gagnèrent son affection. Egbert à sa mort lui légua sa bibliothèque, et le choisit pour lui succéder dans l'importante fonction d'instituteur. Les talens du nouveau professeur justifièrent la préférence ou le discernement de son protecteur; sa renommée ajouta encore à l'ancienne célébrité de l'établissement, et des étudians de la Gaule et de la Germanie accou-

(1) Egbert, frère du roi de Northumbrie, avait été élevé sous le vénérable Bède; pénétré de respect pour la mémoire de son maître il suivit scrupuleusement sa méthode d'enseignement. Il se levait à la pointe du jour, et lorsque des occupations plus pressantes ne venaient pas y mettre obstacle, assis sur son lit il instruisait ses élèves tour à tour jusqu'à midi : il se retirait alors dans sa chapelle, où il célébrait la messe. (*Sanctificabat eos, offerens corpus Christi et sanguinem pro omnibus.* (*Vit. Alc.*, p. 149.) A l'heure du dîner il se rendait à la salle commune, où il prenait un repas frugal, quoiqu'on eût soin de lui servir la meilleure chère : pendant le dîner il se faisait toujours faire une lecture instructive, et se plaisait à écouter jusqu'au soir les discussions de ses écoliers sur quelques sujets littéraires. Alors il récitait avec eux l'office de complies, les faisait approcher de sa personne, et les élèves, ayant reçu à genoux et successivement sa bénédiction, allaient ensuite se livrer au repos. Alcuin racontait souvent ces particularités à ses amis. (*Vit. Alc. in Act. SS. Bened. sæc.* IV, t. I, p. 149.)

raient en foule aux leçons d'un maître si distingué. (1)

Egbert eut pour successeur Ælbert, son parent, qui avait autrefois enseigné dans le même séminaire : celui-ci comme son prédécesseur s'empressa de rendre hommage au mérite d'Alcuin ; il le chargea d'une mission importante à la cour de France, confia à ses soins et à ceux d'Eanbald l'établissement de la nouvelle église, et lui laissa par son testament le plus précieux de ses trésors, le grand nombre de volumes qu'il avait recueillis dans ses différens voyages en Gaule et en Italie. (2)

Alcuin visita Rome pour faire obtenir le *pallium* à Eanbald, le nouvel archevêque, et à son retour à Pavie il fut présenté à Charlemagne. Ce prince était alors au faîte de sa puissance ; mais à la gloire de conquérant il voulait ajouter celle de protecteur des lettres : la renaissance de la littérature dans ses vastes domaines avait fixé

(1) *Eo tempore in Eboraica civitate famosus merito scholam magister Alcuinus tenebat, undecumque ad se confluentibus de magna sua scientia communicans.* (*Vit. S. Lindgeri in Act. Bened. sæc.* IV, tom. I, p. 37.)

(2) Alc., *de Pont. ebor. Eccl.*, V, 1525. Alcuin déplore ainsi la mort de son patron :

« O Pater! o pastor! vitæ spes maxima nostræ,
« Te sine nos ferimur turbata per æquora mundi ;
« Te duce deserti variis involvimur undis,
« Incerti qualem mereamur tangere portum.
« Sidera dum lucent, trudit dum nubila ventus,
« Semper honos, nomenque tuum, laudesque manebunt. »
(*Ibid.*, v. 1596.)

depuis long-temps son attention, et il saisit l'occasion pour demander l'assistance de l'Anglo-Saxon dans un projet si louable. L'ambition d'Alcuin se réveilla, et il promit de retourner si le roi de Northumbrie et l'archevêque d'Yorck daignaient y consentir : ayant obtenu leur assentiment il tint sa promesse. (1) Charlemagne se mit aussitôt au nombre de ses disciples : tout noble, tout ecclésiastique qui aspirait à la faveur du prince imita son exemple, et chercher à se distinguer dans l'école d'Alcuin devint la voie la plus sûre pour parvenir aux honneurs civils et ecclésiastiques. L'esprit d'amélioration se répandit de la cour dans les provinces les plus lointaines : on publia des lois pour l'encouragement des sciences; on ouvrit des écoles dans les principaux établissemens ecclésiastiques et monastiques; et les efforts de l'Anglo-Saxon, secondés par l'influence de son protecteur, rétablirent l'empire des sciences en Gaule et dans la Germanie. (2)

(1) *Vit. Alc. in Act. Bened., sæc.* IV, *t.* I, p. 153. Alcuin fait allusion au même événement dans une de ces Lettres à Charlemagne : « *Ex diversis mundi partibus amatores illius vestræ voluntatis convocare studuistis. Inter quos me etiam infimum ejusdem sanctæ sapientiæ vernaculum de ultimis Britanniæ finibus adsciscere curastis.* » (Alc., *Ep.* 23.)

(2) Un poète allemand a ainsi exprimé sa reconnaissance envers Alcuin et ses compatriotes :

« Hæc tamen arctois laus est æterna Britannis.
« Illa bonas artes et grates munera linguæ.

Charles ne se montra pas ingrat envers son maître; il le retint constamment auprès de sa personne, l'honora de distinctions particulières, et lui donna les revenus des abbayes de Ferrières et du couvent de Saint-Martin; mais ni la faveur ni les présens du monarque français ne purent altérer l'affection d'Alcuin pour la Bretagne. Il se regardait toujours comme un honorable exilé, et sollicitait souvent, mais sans succès, la liberté de revoir sa patrie : la répugnance de Charlemagne ne pouvait être vaincue par des prières; enfin des considérations politiques en triomphèrent.

Le monarque français avait chargé Gerwold, abbé de Fontanelles et percepteur des douanes,(1) de négocier un mariage entre son fils Charles et une fille d'Offa, roi de Mercie. L'orgueil du Mercien aurait sans doute été flatté de l'alliance d'un si grand potentat; mais il résolut de traiter avec lui d'égal à égal, et demanda en compensation la main d'une princesse française pour son fils

« Stellarumque vias, et magni sidera cœli
« Observans, iterum turbatis intulit oris.
« Quid non Alcuino facunda Lutetia debes?

(*Apud Cam.*, tome I, p. 166.)

(1) Fontanelles était une abbaye située dans le diocèse de Rouen, nommée ensuite couvent de Saint-Wandrille. Cwentawic, maintenant Estaples, était le principal port, et c'est là que Gerwold était percepteur des douanes. Il s'y faisait un grand commerce avec l'Angleterre. (*Chron. Fontanel.*, c. 15.) Près de la ville se trouvait le monastère de Saint-Joseph que Charlemagne donna ensuite à Alcuin pour la commodité des voyageurs anglo-saxons.

Egferth. Charlemagne fut indigné de la manière dont on avait reçu sa proposition, et l'on interdit tout commerce entre les négocians des deux états. Il est probable que les intérêts de Gerwold souffrirent de cette cessation de commerce : il trouva en homme habile le moyen de calmer le ressentiment de son souverain, et Alcuin fut choisi pour porter à Offa des propositions amicales. (1) Quoique nous n'en ayons pas de preuve positive on aurait peine à douter qu'il ait réellement exécuté cette commission; toujours est-il certain qu'il visita l'Angleterre à cette époque, et que la paix et la concorde furent rétablies entre les deux nations. (2)

Alcuin ne se pressa pas de quitter ses compatriotes, et quoiqu'il fût sans cesse importuné par les sollicitations de Charlemagne trois ans s'écoulèrent avant qu'il retournât en France : il fut reçu avec honneur par son protecteur, reprit ses premières fonctions, et fut promu aux abbayes de Saint-Joseph à Cwentawic, et

(1) Si je me suis un peu étendu sur les circonstances de cette affaire c'est que la cause de la rupture entre Charlemagne et Offa a échappé à la recherche de nos historiens nationaux depuis Malmsbury jusqu'à M. Turner; elle est relatée par le chroniqueur de Fontanelles dans son mémoire sur l'abbé Gerwold. (*Chron. Fontanel.*, *Annal. Bened.*, t. II, p. 287.) Alcuin fait mention du bruit qui courut qu'il devait être envoyé à Offa dans sa lettre à Colcus, *apud* Malm., *de Reg.*, l. I, c. 4, f. 17.

(2) On peut voir dans Malmsbury, (*Ibid.*) les lettres de Charlemagne à Offa après leur réconciliation.

de Saint-Martin à Tours. Il passa plusieurs années à la cour, caressé et respecté du prince et des courtisans; mais à mesure qu'il avançait en âge il devenait las des honneurs dont il jouissait, et soupirait ardemment après la tranquillité qu'il avait goûtée dans son ancienne retraite à Yorck. S'il avait pu obtenir le consentement de Charlemagne son intention était de finir ses jours parmi ses frères, c'est à dire au milieu du clergé de cette ville : (1) cette faveur lui ayant été refusée il demanda la permission de se retirer au monastère que son compatriote S. Boniface avait fondé à Fulde. (2) Mais Fulde était trop éloignée de la résidence royale, et son abbaye de l'église de Saint-Martin fut enfin choisie pour le lieu de sa retraite : là il abandonna ses bénéfices à ses disciples chéris, et partagea le reste de sa vie entre les exercices de dévotion et l'enseignement, son occupation ordinaire. Sa nourriture était sobre, sa prière fréquente; et il assistait tous les jours en qualité

(1) Malm., *de Reg.*, l. I, c. 3. Alcuin s'exprime ainsi dans une lettre au clergé d'Yorck ; « *Ego vester ero sive in vita, sive in morte.* « *Et forte miserebitur mei Deus, ut cujus infantiam aluistis, ejus* « *senectutem sepeliatis. Et si alius corpori deputabitur locus, tamen* « *animæ, qualemcumque habitaturæ, erit per vestras sanctas, Deo* « *donante, intercessiones requies.* » (*Ep.* 98.)

(2) Son biographe nous apprend que si on la lui eût accordée, son dessein était de se faire moine. (*Vit. Alc.*, p. 154.) Après son éloignement de la cour, la direction de l'école palatine fut confiée à Clément, natif d'Irlande. (Mabil., *Pref. sæc.* IV; *Bened.*, 181.)

de diacre à la messe que célébrait un de ses disciples dans sa chapelle particulière. Ses nombreuses charités lui attiraient les louanges et la reconnaissance des habitans de Tours; et un hôpital qu'il fonda pour servir d'asile aux pauvres et aux voyageurs fut long-temps conservé sous l'inspection de ses successeurs, les abbés de l'église de Saint-Martin. Le grand objet de ses méditations fut de se préparer à la mort, et afin de réfléchir souvent sur cette dernière heure il composa sa propre épitaphe, fit choix d'un lieu hors de l'église pour sa sépulture, et le visita fréquemment, accompagné de ses élèves. (1) Il ne négligea pourtant pas son occupation favorite, et son école de Tours égalait en célébrité celle qu'il avait établie dans le palais. Les étrangers, et ses compatriotes surtout, (2) accouraient dans sa retraite pour re-

(1) *Ibid.*, p. 156, 161. On peut voir son épitaphe dans la note *t*.

(2) La chronique de Tours et la plupart des écrivains affirment qu'Alcuin introduisit des chanoines dans l'église de Saint-Martin. Mabillon prétend pouvoir prouver que les moines y demeurèrent jusqu'à sa mort; cependant il a pu se faire que le clergé de Tours fût jaloux de la multitude d'Anglo-Saxons qui visitaient Alcuin. Son biographe a conservé l'anecdote suivante à ce sujet. Un jour qu'Aigulf, prêtre anglais, entrait dans le monastère, quatre autres prêtres du clergé de France se tenaient sur la porte, et l'un d'eux s'écria en sa langue, pensant n'être pas compris de l'étranger: « Bon Dieu! quand cette maison sera-t-elle « débarrassée de ces foules de Bretons qui accourent comme des es-« saims d'abeilles autour de ce vieillard! » Aigulf entra en hochant la tête. Alcuin les fit venir aussitôt, leur répéta ce qu'il avait entendu, les pria de s'asseoir, et de boire à la santé de son compatriote avec un verre de son meilleur vin. (*Vit. Alc.*, p. 157.)

cueillir le fruit de sa conversation; l'empereur même et sa famille l'honorèrent souvent de leur visite. (1) C'est ainsi qu'il vécut révéré par Charlemagne et par sa cour : à sa mort on le pleura comme l'honneur de son siècle et le bienfaiteur de l'empire. (2)

La plume d'Alcuin ne restait jamais oisive : il fit à l'usage de ses élèves et en forme de dialogues des traités élémentaires sur plusieurs sciences; compila à la sollicitation de ses amis les vies de plusieurs hommes remarquables, et prouva selon la circonstance sa dévotion pour

(1) Lorsque Charlemagne ne pouvait rendre visite à son vieux maître, il avait soin de lui écrire. Les vers suivans font honneur, sinon à ses talens comme poète, du moins à ses sentimens comme ami :

« Mens mea mellifluo, fateor, congaudet amore,
« Doctor amate, tui : volui quapropter in odis,
« O venerande ! tuam musis solare senectam :
« Jam meliora tenes sanctæ vestigia vitæ,
« Donec ætherii venias ad culmina regni,
« Congaudens sanctis, Christo sociatus in ævum.
« Meque tuis precibus tecum rape, quæso, magister,
« Ad pia, quæ tendis miserantis culmina regis. »

(Alc., *Epigram.*, 185.)

(2) Alcuin mourut vers l'an 810. (*Act. SS. Bened.*, *sæc.* IV, p. 182.) Il ne reçut jamais d'ordre plus élevé que celui de diacre; lui-même et les Anglo-Saxons qui l'accompagnèrent en Gaule étaient tous également chanoines. Reyner il est vrai veut absolument, et Mabillon se le persuaderait volontiers, qu'Alcuin fût moine; (*Act. Bened.*, p. 163.) mais leurs raisonnemens sont peu fondés, et positivement contredits par le témoignage du moine qui a écrit sa vie d'après le rapport de Sigulf, son disciple bien-aimé. « *Sequantur vestigia, Benedicti scilicet monachis, Alchuini per omnia canonicis, imitatione digna.* (*P.* 146.) « *O vere monachum, monachi sine voto.* (*P.* 150.) *Vita denique ejus non monasticæ inferior fuit. Nam qualis in patribus superius nominatis (Egberto et Ælberto) præcesserat, talis et in illo durabat.* » (*P.* 154.)

les muses en composant de petits poèmes. Ses lettres sont en grand nombre, et seront lues avec d'autant plus d'intérêt qu'elles retracent fidèlement les vues, les mœurs et les occupations des personnages les plus distingués de l'époque. C'est à lui qu'on a généralement attribué les livres carolins et les canons du concile de Francfort; et ses écrits contre Félix et Elipande dévoilèrent les hérésies, et confondirent l'audace de ces novateurs. Comme Bède il écrivit des commentaires sur les ouvrages des pères, sur différens livres de l'Ecriture, et ses derniers travaux furent consacrés à un sujet de la plus haute importance pour la religion, la révision du texte de la Vulgate latine. Comme savant Alcuin réclame la prééminence sur tous ses contemporains; mais son principal titre à notre estime c'est l'ardeur qu'il déploya pour propager le goût de la science depuis les Alpes gauloises jusqu'aux rives de la Loire, du Rhin et de l'Elbe.

Le lecteur qui a appris à dénigrer la littérature du moyen âge va peut-être se persuader que j'ai prêté à nos ancêtres plus de mérite qu'ils n'en avaient en réalité; mais en appréciant à leur valeur respective des écrivains qui ont vécu dans des temps différens on conviendra qu'il siérait mal de les juger tous avec la même rigueur. Si nous comparons les hommes

de lettres du septième et du huitième siècle avec ceux d'une époque postérieure la distance entre eux paraîtra immense sous plusieurs rapports ; mais les droits qu'ils peuvent avoir à notre approbation seront les mêmes quand nous viendrons à réfléchir que les derniers ont profité de la collection de lumières et d'expérience des générations qui se sont succédées, tandis que les premiers sortaient à peine d'un état d'ignorance et de barbarie. Les obstacles que les étudians saxons avaient à surmonter étaient nombreux et effrayans, et leur industrie et leur persévérance sont dignes de notre admiration : ils faisaient tout ce que pouvaient faire des hommes en pareilles circonstances; ils recueillaient tous les restes de la littérature ancienne, entreprenaient des voyages pénibles et dangereux pour acquérir des connaissances nouvelles, étudiaient toute espèce de science dans toute espèce de livres où ils pouvaient en découvrir quelques principes; et il y a lieu de présumer qu'ils possédaient la plupart des sciences aussi parfaitement qu'on les connaissait lorsque leurs aïeux les rendirent maîtres de la Bretagne. Ils manquaient indubitablement de pureté et d'élégance dans leur style; mais le goût avait dégénéré depuis le siècle d'Auguste, et insensiblement déchu avec la prospérité de l'empire. Les écrits latins des

quatrième et cinquième siècles montrent que la langue de Rome n'était plus la langue de Cicéron et de Virgile ; et sa décadence fut encore hâtée par les conquêtes des peuples du Nord, qui l'altérèrent par un mélange d'idiomes barbares. Un tel défaut doit donc être aux yeux du critique sincère plutôt un sujet de regret que de blâme ; et quand il remarquera que les écrivains saxons, souvent égaux, sont quelquefois supérieurs à la plupart de ceux qui vivaient avant le démembrement de l'empire, au lieu de les dénigrer il ne pourra s'empêcher d'applaudir à leurs efforts.

CHAPITRE XI.

Descentes des Danois.—Destructions des églises et des monastères. — Règne de l'ignorance et de l'immoralité. — Efforts pour rétablir les ordres ecclésiastiques et monastiques.

Dans les chapitres précédens nous avons remarqué l'introduction et les progrès du christianisme chez nos ancêtres; la doctrine, les mœurs et la discipline de leurs moines et de leur clergé; la diversité de leurs pratiques religieuses, et leur ardeur dans la culture des sciences. De la contemplation de cette paisible scène les invasions des Danois vont nous faire passer à un spectacle d'horreurs; les guerres des barbares, les incendies des églises, le déclin des ordres monastiques et ecclésiastiques. Pendant tout le premier siècle et la plus grande partie du second après la mission de S. Augustin l'Eglise anglo-saxonne se distingua par les vertus et le savoir d'un grand nombre de ses membres : le christianisme avait donné une direction nouvelle aux efforts des convertis; et quoique la politique tracassière et l'ambition

des petits souverains retardassent parfois les progrès de l'amélioration civile et religieuse elles ne les arrêtèrent cependant jamais entièrement. L'an 800 Egbert monta sur le trône de Wessex : sa bonne fortune ou son talent supérieur écrasa la puissance de ses rivaux; et les amis de la religion se flattèrent de voir une longue période de tranquillité expier les troubles des premiers temps, et l'Eglise se reposer en sécurité sous la protection d'un seul chef suprême : mais ce n'était qu'une espérance trompeuse; dans le Nord il se formait en silence un orage qui après un court repos éclata sur la côte orientale, et couvrit pendant plus d'un demi-siècle l'île entière de ruines et de dévastations.

Toutefois on aurait tort de supposer que la ferveur des premiers convertis se fût perpétuée jusqu'à cette époque sans éprouver quelque refroidissement : les nations comme les individus sont sujettes à des alternations de force et de faiblesse. Tant que se soutint l'impulsion communiquée par les premiers missionnaires les Anglo-Saxons chrétiens se soumirent volontiers à tous les sacrifices, et embrassèrent avec ardeur les devoirs les plus pénibles de la religion; mais après un certain laps de temps les vertus, qui avaient environné de tant d'éclat le berceau de leur Eglise, commencèrent à disparaître; avec l'extirpation de l'idolâtrie, la

vigilance et le zèle des évêques se relâchèrent peu à peu, et l'esprit de dévotion, qui était autrefois le caractère distinctif des moines et du clergé, s'évanouit insensiblement au milieu de l'aisance et de la prospérité; on vit même s'éteindre l'amour de la science, qui survit si souvent aux sentimens de piété. Malmsbury s'afflige que la science des Saxons, bien qu'il admette quelques exceptions, soit descendue au tombeau avec le vénérable Bède; (1) et Alfred nous apprend que parmi les derniers successeurs de ce savant moine il y en avait peu qui fussent capables d'entendre, quand même ils l'auraient voulu, les nombreux auteurs qui dormaient sans trouble dans le repos de leurs bibliothèques. (2) Alcuin remarqua et déplora cette dégénération de ses compatriotes: il employa tous les moyens oratoires que pouvait lui suggérer son éloquence, pour réveiller leur émulation, et ses lettres fréquentes aux rois de Northumbrie et de Mercie, aux archevêques de Cantorbéry et d'Yorck, aux moines d'Hexham, de Lindisfarne et de Jarrow sont des monumens honorables de son zèle. (3) «Pensez, écrit-il « aux derniers, au mérite de nos prédécesseurs, « et rougissez de votre propre infériorité! Con-

(1) Malm., *de Reg.*, l. I, p. 12.

(2) *Ep. Ælf. ad Wulst.*, *apud* Walk., *Vit. Alf.*, p. 196.

(3) *Ep. Alc.*, 28, 29, 32, 49, 50.

« sidérez les trésors de votre bibliothèque et « la magnificence de votre monastère, et rap- « pelez à votre esprit les vertus austères de ceux « qui les possédèrent autrefois. Parmi vous fut « élevé Bède, le plus illustre docteur des temps « modernes : combien son application à l'étude « était ardente ! aussi combien sa réputation « est-elle grande chez les hommes ! combien sa « récompense auprès de Dieu est plus grande « encore ! Que son exemple vous arrache à cet « engourdissement : écoutez les instructions de « vos maîtres ; ouvrez vos livres, et cherchez à « comprendre ce qu'ils vous disent. Evitez toute « récréation illicite, et laissez au monde les « frivoles ornemens de la toilette ; ce qui vous « sied mieux c'est la modestie dans vos habits, « la sainteté de votre vie et la supériorité de « votre vertu. » (1) Telles étaient les exhortations d'Alcuin. Qu'elles aient produit quelque fruit voilà ce dont on peut raisonnablement douter : le malheur des temps ne permit pas d'en faire l'expérience, et le déclin de la piété et du savoir, qui avait pris naissance dans l'apathie des naturels, fut accéléré par le glaive exterminateur des Danois.

Pendant les huitième et neuvième siècles la péninsule de Jutland, les îles de la Baltique et les rivages du continent scandinave furent

(1) *Ep. Alc.*, 49.

morcelés entre plusieurs petits chefs indépendans, qui n'avaient d'autre occupation que la guerre, et ne possédaient d'autres richesses que celles qu'ils avaient acquises à la pointe de l'épée. Leurs enfans, à l'exception de l'aîné, apprenaient à ne faire dépendre leur renommée et leur pouvoir que de leur adresse et de leur courage : leurs vaisseaux étaient le seul héritage qu'ils obtinssent de leurs pères, et sur ces vaisseaux ils étaient contraints de courir les aventures pour chercher des richesses. (1) Il n'était pas besoin d'une injure pour provoquer leur malveillance; la seule perspective du pillage dirigeait leurs attaques, et le carnage et la dévastation étaient les suites certaines de leurs succès. Ils ne pouvaient concevoir de plus grand plaisir que celui de repaître leurs yeux des flammes des villages qu'ils avaient saccagés, et leurs oreilles des gémissemens de leurs captifs expirant dans les tortures. (2) Les mers septentrionales furent d'abord le théâtre de leur courage et de leur cruauté; plus tard ils osèrent tenter la fortune vers le sud contre des nations plus opulentes, et pendant plus de deux siècles les provinces maritimes de la Gaule et de la Bretagne furent continuellement pillées

(1) Wallingford, p. 533; Spelm., *Vit. Ælf.*, édit. Walk., p. 14, note.

(2) Mat., *West.*, p. 388; *Ang. sac.*, vol. 2, p. 135.

et dépeuplées par ces barbares entreprenans.

On est incertain si leur première descente en Angleterre fut l'effet du hasard ou de la préméditation. Ils se retirèrent promptement dans leurs vaisseaux; mais le butin était assez considérable pour les inviter à une seconde tentative. (1) L'an 793 les habitans de Northumbrie furent épouvantés par l'apparition d'un armement danois près de la côte : on laissa les barbares débarquer sans obstacle; le butin qu'ils firent dans les églises les mit au comble de leurs espérances, et leur route fut marquée par les cadavres mutilés des nonnes, des moines et des prêtres qu'ils avaient massacrés. Mais les historiens ont à peine daigné retracer les malheurs des autres églises; le sort de Lindisfarne a absorbé toute leur attention : cet auguste édifice, jadis honoré par la résidence de l'apôtre de Northumbrie, et consacré par les reliques de S. Cuthbert, devint la proie des barbares; leur impiété profana les autels, dont les ornemens en or et en argent devinrent le fruit de leur rapacité après avoir été les offrandes de la reconnaissance et de la dévotion. Les moines tâchaient en vain de se cacher pour échapper à leur cruauté; le plus grand nombre étaient découverts et égorgés sur l'île ou noyés

(1) *Chr. sax.*, p. 64. Dans ce passage ils sont indistinctement nommés Danois et Normands; dans un autre ces deux noms les présentent comme deux nations différentes. (*Ibid.*, p. 110.)

dans la mer. Si l'on épargnait la vie des élèves leur sort était vraisemblablement pire que celui de leurs maîtres; on les entraînait en esclavage. (1)

La nouvelle de cette calamité remplit tous les peuples saxons de honte et de douleur : Lindisfarne avait été long-temps pour eux un objet spécial de vénération, et les Northumbriens n'hésitaient pas à y voir la plus auguste des églises bretonnes. (2) Alcuin en fut informé à la cour de Charlemagne, et témoigna par ses larmes la sincérité de son affliction; mais tandis qu'il déplorait le présent il présageait dans l'avenir des calamités plus longues encore pour son pays. Poussé par de telles craintes il écrivit à l'évêque de Lindisfarne, à ses frères le clergé d'Yorck, et aux moines de Weremouth et de Jarrow : « Qui ne doit trembler, dit-il « à ces derniers, en réfléchissant au malheur « qui vient d'arriver à l'église de S. Cuthbert? « Que le sort des autres vous tienne lieu d'a« vertissement; vous habitez aussi la côte de la « mer; vous êtes également exposés à la fureur « des barbares. » L'événement vérifia sa prédiction; quelques mois après la date de cette lettre une escadre danoise entra dans l'embou-

(1) Sim. Dunel, édit. Bedford, p. 87; Hoved., f. 405, *Ep. Alc. cit.*; Malm., *de Pont*, l. III, f. 157.

(2) *Locus cunctis in Britannia venerabilior.* (*Ep. Alc. cit*, Malm., l. III, p. 157.)

chure de la Tyne, et les monastères de Jarrow et de Weremouth, nobles monumens du zèle de S. Benoît et de la munificence d'Egfrid, furent réduits en cendres : toutefois les pirates n'échappèrent pas impunément; à peine avaient-ils quitté le port que leurs vaisseaux furent brisés par un orage contre les rochers : la plupart furent ensevelis dans les flots; quelques-uns qui surnagèrent vers le rivage furent immolés à la vengeance des habitans. (1)

Depuis cette époque, durant l'espace de soixante-dix ans, les Anglo-Saxons furent sans cesse harcelés par les déprédations des hommes du nord; il n'y avait pas une baie, pas une rivière navigable qui ne fût à plusieurs reprises visitée par leurs flottes. Le butin que remportaient ces aventuriers stimula l'avarice de leurs frères, et l'on vit armemens sur armemens obscurcir les rivages de la Bretagne. Je ne les suivrai pas dans ces excursions passagères et destructives, qui ne pourraient que fatiguer et ennuyer l'esprit du lecteur par un tableau monotone de carnage, de pillage et de dévastations. Les richesses des églises excitaient surtout et sans cesse leur rapacité; chaque année fut successivement marquée par la chute de quelque monastère célèbre; et les moines,

(1) *Chr. sax.*, p. 66; Walling, p. 533; Sim. Dun., p. 88.

dans un étonnement douloureux, déploraient le dépeuplement rapide de leur ordre.

Vers le milieu du neuvième siècle Ragnar Lodbrog, vikingr renommé pour sa bravoure et sa cruauté, qui avait conduit ses partisans jusqu'aux murs de Paris, et avait arraché à la pusillanimité de Charles-le-Chauve le plus précieux de ses trésors, fit naufrage sur la côte de Northumbrie : loin de se laisser abattre par son malheur l'intrépide barbare rassembla les restes de ses troupes, et déjà il avait commencé à piller les villages les plus proches quand Ælla, usurpateur du sceptre de Northumbrie, s'avança pour châtier son insolence. Le fier Ragnar refusa de se retirer devant un ennemi supérieur; il engagea le combat, et, ayant été fait prisonnier, la mort fut le prix de sa témérité. (1) Les Danois n'avaient pas lieu de se plaindre de la sévérité du conquérant; si la chance du succès eût livré Ælla entre les mains du vikingr il lui aurait fait subir un semblable sort. Mais ses fils (ils étaient au nombre de dix) jurèrent de venger la mort de leur père : les pirates du nord accoururent sous leur drapeau, et la flotte la plus formidable qui fût jamais venue des ports de la

(1) Nos écrivains nationaux n'ont fait que donner une idée confuse des aventures de Ragnar; M. Turner en a recueilli avec soin les détails dans les historiens du Nord. (*Hist.*, vol. II, p. 115.)

Scandinavie se dirigea vers la côte des Angles de l'est. La terreur qu'inspiraient leur nom et leur nombre détermina le roi, quoique à regret, à leur permettre de débarquer, et pendant l'hiver ils furent entretenus aux frais des habitans. (1) Le retour du printemps les rappela à la vengeance : des rives de l'Ourse ils portèrent le flambeau de la guerre jusqu'à la rivière de la Tyne; les villes, les églises et les monastères furent ensevelis sous leurs cendres, et la destruction en fut si complète que les générations suivantes purent à peine decouvrir les vestiges de leur première existence. (2) Ælla et Osbert son rival, oubliant leur querelle particulière, réunirent leurs efforts pour la défense de leur pays; mais ce dernier périt sur le champ de bataille; le premier tomba entre les mains de ses ennemis, et les tourmens qu'on lui fit endurer satisfirent, mais n'assouvirent pas leur ressentiment. (3) Intimidés par le sort de leurs princes les habitans du nord de la Tyne employèrent à propos la soumission pour détourner les armes des envahisseurs; mais

(1) *Anno* 866.

(2) *Cruore atque luctu omnia replevit : ecclesias longe lateque et monasteria ferro atque igne delevit, nil præter solos sine tecto parietes abiens reliquit, in tantum ut illa quæ præsens est ætas, ipsorum locorum vix aliquid, interdum nullum antiquæ nobilitatis possit revisere signum.* (Sim. Dunel. *Hist., eccl. Dun.*, p. 93.)

(3) *Chron. sax.*, p. 79. Anno 867.

Halfdène avait goûté des fruits du sacrilége, et après un délai d'environ huit ans il traversa la rivière avec un fort détachement, et détruisit de fond en comble toutes les églises du royaume de Bernicie : l'abbaye de Tynemouth fut le premier objet de sa rapacité; au sortir de ses ruines fumantes il dirigea sa marche vers l'île de Lindisfarne. Le monastère s'était relevé de ses cendres, et se trouvait de nouveau peuplé d'une nombreuse colonie de moines; l'approche de Halfdène les plongea dans la consternation et la perplexité la plus profonde : le sort de leurs prédécesseurs les avertissait de se retirer avant l'arrivée des barbares; mais la piété leur faisait un crime d'abandonner à l'insulte le corps de S. Cuthbert. Enfin ils furent tirés de cette embarrassante alternative par le souvenir d'un vieux moine, qui leur rappela le vœu que le saint avait exprimé à sa mort, que si ses enfans étaient obligés de quitter l'île ses os les accompagnassent dans leur exil : (1) la châsse qui contenait son corps avec les restes des autres évêques de Lindisfarne fut aussitôt retirée de l'autel, et l'on choisit les plus vertueux d'entre le clergé pour la transporter du monastère en un lieu de sûreté. Les moines, fondant en larmes, dirent un dernier adieu aux murs qui avaient été témoins de

(1) Bède, *Vit. S. Cuth.*, c. 39.

leur profession monastique : la plus haute des montagnes northumbriennes leur offrit un abri contre la poursuite des infidèles, et le peuple s'y rendit en foule pour défendre les restes de son patron. L'abbaye fut pillée et livrée aux flammes. (1)

De Lindisfarne la fureur du pillage conduisit Halfdène vers les murs de Coldingham. On a raconté touchant les nonnes de ce monastère une histoire qui bien que l'on puisse douter de la vérité du fait (2) ne répugne cependant ni à l'austère vertu du cloître ni à l'enthousiasme national des Anglo-Saxons. Abba, dont la communauté reconnaissait l'autorité maternelle, n'ignorait pas quel était le caractère du chef et de ses partisans ; elle avait appris que leur impiété dévouait à une mort soudaine les ministres de la religion, et que les femmes étaient infailliblement les victimes, d'abord de leur violence brutale et bientôt de leur cruauté : alarmée de leur approche elle courut au cha-

(1) An. 875. Sim. Dunel, p. 95.

(2) Le premier écrivain qu'on sache en avoir fait mention est Matthieu de Westminster. Quoiqu'on puisse le considérer comme un de nos chroniqueurs les plus modernes son autorité néanmoins n'est pas à dédaigner : son histoire, à en juger par les passages qui peuvent se comparer, est en général une copie ou un abrégé de la *Chronique saxonne* et des écrivains antérieurs, d'où l'on serait bien fondé à conclure que pour la composition du reste il consulta d'autres anciennes annales, qui ont depuis péri dans les révolutions de tant de siècles. La même remarque est applicable à Malmsbury, à Hoveden, à Hundingdon, etc.

pitre, assembla ses sœurs tremblantes, et exhorta celles qui faisaient cas de leur honneur à le préserver de toute souillure par le sacrifice de leur beauté : au même instant, tirant un couteau de son sein, elle se fit au visage une hideuse blessure, et les nonnes avec une pieuse barbarie suivirent l'exemple de leur mère. On força les portes : à cet affreux spectacle les Danois détournèrent les yeux avec horreur, et ces martyres de la chasteté périrent dans les flammes qui consumèrent leur monastère.

Les barbares employèrent sept ans à la consommation du pillage, et ne mirent l'épée dans le fourreau que quand la dévastation générale eut assouvi leur rapacité. Durant cette époque les moines de Lindisfarne errèrent de montagne en montagne pour se soustraire à la vigilance de leurs ennemis ; mais les peines qu'ils se donnaient pour garantir de l'outrage le corps de leur patron étaient à leurs yeux un mérite qui sanctifiait leurs travaux, et ils se complaisaient à s'assimiler aux Israélites qui à travers les déserts transportèrent dans la terre promise les os du patriarche Joseph. Tous enviaient le partage de sept de leurs frères qui portaient la châsse ; leurs familles regardaient ce privilége comme un titre de noblesse, et leurs descendans, plusieurs générations après, réclamèrent la préséance sur le

reste des naturels. (1) Au retour de la tranquillité les survivans, étant descendus des montagnes, sollicitèrent la protection des conquérans : les Danois la leur accordèrent volontiers. Le corps du saint fut déposé à Conchester, (2) et l'on rendit de nouveaux honneurs à sa mémoire.

Les ravages de Halfdène firent une plaie mortelle à l'institution monastique dans le royaume de Northumbrie; dans le court espace de sept ans toutes les abbayes qu'avait fondées l'antique piété furent renversées, et le peu de religieux qui avaient survécu au désastre général étaient incapables ou ne se souciaient pas de faire des prosélytes : on peut dire qu'avec eux expira l'ordre des moines northumbriens. On assure à la vérité qu'une garde permanente veillait à la châsse de S. Cutbert, mais qu'elle ne fut jamais composée de plus de trois membres à la fois pendant le long intervalle de deux cent huit ans. (3) Ce n'est que sous le règne de Guillaume-le-Conquérant que l'institution fut régénérée par les soins d'Aldwin, moine d'Evesham, qui recueillit une petite colonie parmi les monastères du

(1) Sim. Dunel., p. 113.

(2) Maintenant Chester-le-Street : le nom de Conchester lui venait de la petite rivière de Con. (Lel., *Itin.*, vol. IX, p. 61.)

(3) Simon Dunel., p. 99.

sud, et fixa son séjour au milieu des ruines de Jarrow, d'où il passa bientôt à la nouvelle église de Durham. (1)

Les annales de la piraterie du nord nous représentent tous les chefs comme également cruels, et également versés dans l'art de la dévastation. Tandis que la Northumbrie était en proie à la fureur de Halfdène cinq rois danois avec autant de Jarls entraînaient leurs sujets à travers l'Humber vers la côte opposée du Lincolnshire : (2) l'abbaye de Bardney fut la première qui éprouva leur férocité ; elle fut pillée, et enfin consumée sur les cadavres mutilés de ses habitans. De Bardney ils passèrent par le Witham dans le pays des Gervii ; mais leurs progrès furent retardés par la résistance d'une troupe de patriotes déterminés, quoique peu considérable. L'alderman Algar avait appelé les thanes voisins sous ses drapeaux : Théodore, abbé de Croyland, envoya à son secours deux cents vétérans sous la conduite de Tolius, alors moine, mais jadis officier distingué dans les armées de Mercie. Le courage des soldats était stimulé par les dangers d'une défaite, les larmes

(1) *Plane a tempore quo a paganis ecclesiæ in provincia Northanhymbrorum eversæ et monasteria sunt destructa atque incensa usque ad tertium annum præsulatus Walchelini, quando per Aldwinum, in ipsam provinciam venientem, monachorum in illa cœpit habitatio reviviscere, ducenti et octo computantur anni.* (*Id.*, p. 207.)

(2) Ann. 870.

de leurs familles et les prières des religieux : ils furent heureux dans leur premiere tentative, et apprirent aux barbares, en tuant trois de leurs rois, à respecter la valeur de leurs adversaires. Pendant la nuit les Danois rappelèrent leurs détachemens, et trouvèrent une consolation dans l'espoir de la vengeance : les chrétiens furent frappés d'une terreur panique, et le tiers de l'armée se retira en silence du théâtre du danger à la faveur des ténèbres. (1) Leur retraite irrita, mais n'épouvanta pas le petit nombre qui restait : les heures intermédiaires furent consacrées à des exercices de religion, et chaque combattant reçut dévotement le viatique des mains du prêtre qui officiait. Au point du jour ils se rendirent à leurs postes, et résistèrent avec le courage le plus infatigable aux assauts successifs de leurs nombreux ennemis. Au coucher du soleil les Danois parurent se retirer : les chrétiens se précipitèrent à leur poursuite en poussant des cris de triomphe, et par leur imprudence perdirent une victoire dont ils s'étaient rendus dignes par leur intrépidité. Cette fuite n'était que feinte ; les fugitifs firent volte-

(1) On remarque dans les exemplaires imprimés d'Ingulf que les chrétiens de huit cents qu'ils étaient se virent réduits à deux cents, (Ing., *inter Scrip. past.* Bed., f. 492 ; *Rer., Anglii scrip.*, tom. I, p. 21.) et dans la chronique de Péterborough, avec plus de probabilité qu'ils furent de huit mille réduits à deux mille. (*Chron.*, abb. de Burg., p. 16, edit. Sparke.)

face contre ceux qui les poursuivaient; et les Saxons, dispersés en petites bandes, disparurent bientôt sous le glaive de la foule ennemie.

Il était minuit lorsque cette funeste nouvelle parvint à l'abbaye de Croyland : Théodore et ses moines étaient alors à l'église, occupés à chanter *Matines;* mais les cris des messagers les forcèrent de suspendre leurs devoirs de religion afin de pourvoir à leur sûreté. Les plus jeunes de la communauté eurent ordre de se nantir des chartes, des reliques et des joyaux, de traverser le lac, et de se cacher dans un bois éloigné, tandis que Théodore lui-même, accompagné des enfans et des moines les plus âgés, attendrait l'arrivée des barbares. Le vieillard ne voulait pas abandonner son monastère sans avoir tenté un dernier effort pour conjurer le sort dont il était menacé, et se nourrissait de l'espérance trompeuse que l'innocence des enfans et les cheveux blancs de ses frères (plusieurs avaient passé leur centième année) réveilleraient des sentimens de pitié, même dans les cœurs des Danois. Tandis qu'on faisait les dispositions nécessaires les flammes des villages voisins approchaient graduellement, et les clameurs des barbares avertirent les fugitifs qu'il était temps de partir : les deux compagnies, s'étant embrassées le cœur gon-

flé de sanglots, se séparèrent pour toujours. (1)

Les jeunes moines s'éloignèrent du rivage au nombre de trente, et gagnèrent à travers le lac le lieu de refuge. Théodore avec les compagnons de son infortune retourna au chœur, reprit les *Matines* et célébra le saint sacrifice : à peine il venait de commencer que les Danois arrivèrent. La solitude et le silence des cloîtres auraient porté à croire que les habitans avaient pris la fuite si le chant lointain des moines n'eût attiré les barbares dans l'église : les portes en furent forcées sans difficulté, et Osketul, chef des Danois, se précipitant dans le chœur, saisit l'abbé par les cheveux, et lui trancha la tête au pied de l'autel. Les ministres officians tombèrent sous les épées de ses gens; mais les enfans et les plus vieux d'entre les moines furent réservés à la torture. On s'attendait que la douleur et la crainte leur arracheraient facilement la révélation du lieu où étaient cachés leurs trésors et la retraite de leurs frères; mais le courage de l'esprit l'emporta sur la faiblesse du corps, et l'impatience des barbares mettait bientôt un terme à leurs souffrances. On n'épargna qu'une seule victime, un enfant de dix ans, nommé Turgar, et d'une beauté remarquable. Ayant accompagné le sous-prieur Lethwin au réfectoire il se tint auprès de lui jusqu'à ce qu'il

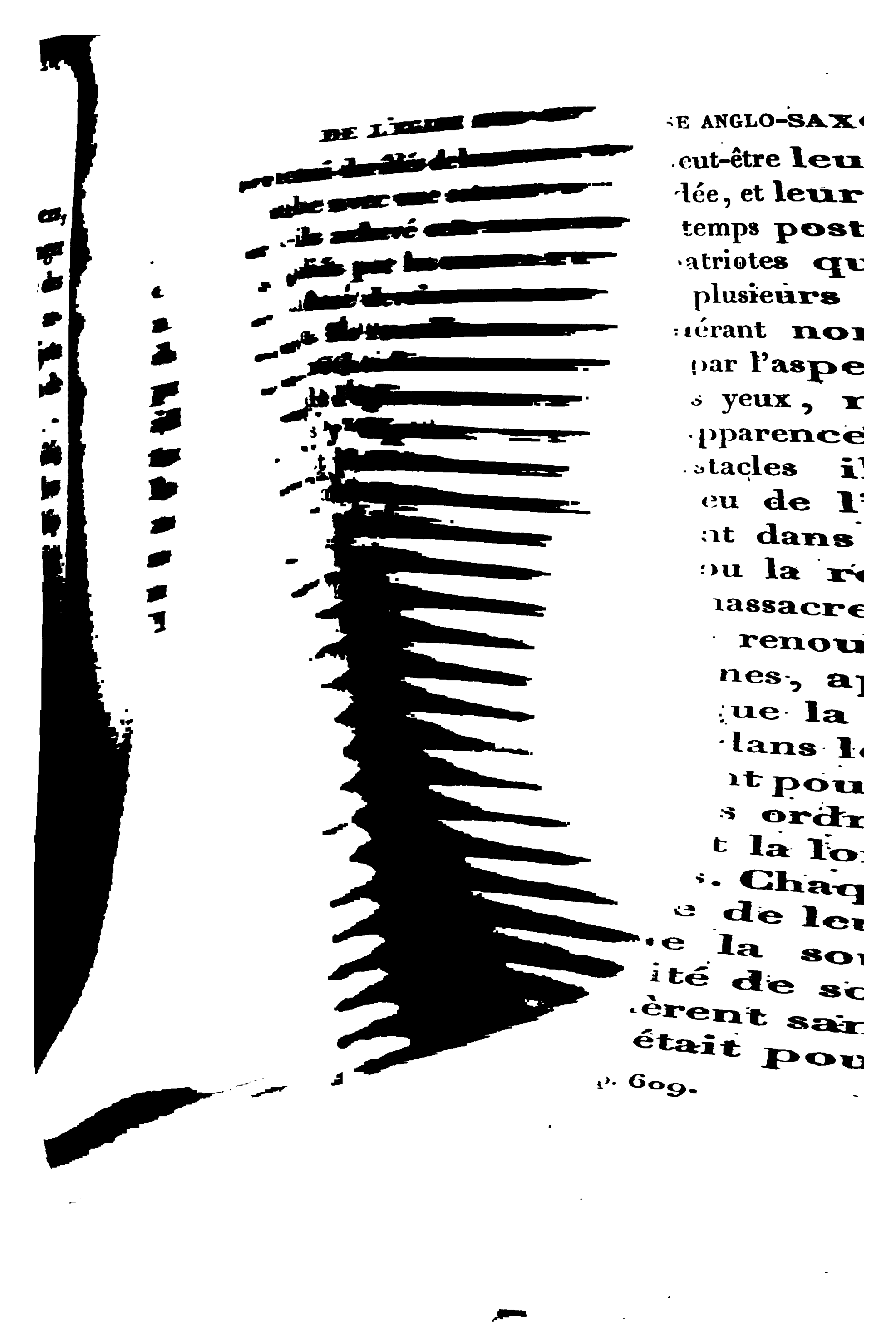
(1) Ing., p. 22.

eut expiré sous les poignards de ses meurtriers, et sollicita avec instance la faveur de partager le sort de son tuteur. Sidroc, le plus jeune des jarls danois, en eut le cœur attendri; il arracha le capuchon de la tête de l'enfant, lui jeta un manteau sur les épaules, et lui ordonna de le suivre. (1)

Aussitôt que les barbares se furent rassasiés de sang ils se livrèrent au pillage. Toutes les retraites furent brisées, et tous les coins fouillés avec l'œil de l'avidité et du soupçon; leur cupidité alla même jusqu'à violer les habitations des morts. Autour de la châsse de S. Guthlake se trouvait une rangée de monumens en marbre, où reposaient les dépouilles mortelles des saints et des bienfaiteurs de l'abbaye: ces infidèles, les ayant dégradés et démolis, disséminèrent les ossemens sur le pavé pour chercher dans la poussière les calices, les anneaux et les ornemens que nos ancêtres avaient coutume d'ensevelir avec le corps. Trois jours furent employés à ces perquisitions; le quatrième ils mirent le feu aux différentes parties du bâtiment, et dirigèrent leur marche vers Medeshamstède.

Medeshamstède, depuis appelée Péterborough, était une abbaye de fondation royale, et avait été enrichie par les libéralités de divers princes : elle possédait une bibliothèque pres-

(1) Ing., p. 22.



…eut-être leu…
…lée, et leur…
…temps post…
…atriotes qu…
plusieurs…
…érant nor…
…par l'aspe…
…s yeux, r…
…pparence…
…stacles il…
…eu de l'…
…nt dans…
…ou la r…
…nassacre…
renou…
…nes, ap…
…ue la…
…lans l…
…nt pou…
…s ordr…
…t la lo…
…s. Chaq…
…e de le…
…e la so…
…ité de sc…
…èrent san…
était pou…

…p. 609.

déposer chez eux leurs effets les plus précieux. Après le partage du butin on mit le feu au monastère, et l'incendie dura quinze jours. (1)

Turgar, l'enfant de Croyland, avait jusqu'ici conservé la vie sous la sauvegarde de Sidroc; mais sa position devenait alors plus dangereuse, et son protecteur le prévint d'éviter la rencontre de l'implacable Hubba : alarmé de cet avis il saisit l'instant favorable de se soustraire aux regards des Danois, et, ayant marché toute la nuit à travers les bois, il atteignit de grand matin son ancien séjour. Son arrivée avait été justement précédée par les plus jeunes moines, qui s'étaient hasardés à quitter leur retraite, et qui commençaient à éteindre les flammes. La vue de Turgar ranima leurs espérances; son récit fidèle réalisa leurs craintes; ils écoutèrent avec la plus profonde douleur le sort de Théodore et de leurs frères, puis, oubliant l'objet de leurs travaux, ils s'assirent au milieu des ruines fumantes, et s'abandonnèrent aux gémissemens de la désolation et du désespoir. Les extrémités de leur situation les forcèrent enfin à sortir de cette stupeur : pour occuper la place de Théodore on choisit Godric, moine distingué entre ses frères par sa sagesse et sa haute piété. D'après ses ordres leur premier soin fut de tirer des ruines les

(1) Ing., p. 23.

corps demi-brûlés de leurs frères, et de les confier à la tombe avec une solennité décente. A peine avaient-ils achevé cette pieuse cérémonie qu'ils furent priés par les ermites d'Ancarig de remplir le même devoir pour les moines de Madeshamstède. Ils recueillirent leurs corps après de pénibles recherches; puis ayant creusé devant l'entrée de l'église une fosse profonde et spacieuse ils y déposèrent le corps mutilé de l'abbé, et placèrent autour de lui les restes de ses quatre-vingt-trois compagnons. Afin de perpétuer leur mémoire Godric fit ériger au-dessus de la tombe une pyramide de pierre, sur laquelle on grava grossièrement l'histoire de cette catastrophe sanglante, et vis-à-vis de la pyramide il éleva une image du Christ attaché en croix : comme la route publique passait entre elles le pieux abbé espérait que la présence du crucifix empêcherait les voyageurs de profaner un lieu si sacré, et que les caractères tracés sur le monument les engageraient à prier pour ceux dont les cendres reposaient au-dessous. Quant à lui il ne perdit jamais le souvenir de ces victimes de la barbarie danoise; tant qu'il vécut il consacra l'anniversaire de leur massacre à visiter le cimetière : il dressait une tente sur le tombeau : et pendant deux jours il y célébrait la messe, et y faisait d'autres actes de dévotion auxquels la charité catholique a attri-

bué le pouvoir de soulager les âmes des morts. (1)

De Medeshamstède les Danois se jetèrent sur l'île d'Ely, où l'on voyait un vaste et opulent monastère, fondé dans l'origine par Ædilthryda, la pieuse reine de Northumbrie. Le haut rang, la sainteté édifiante des abbesses qui le gouvernèrent d'abord lui avaient donné la prééminence sur tous les autres couvens du sud, et ses cloîtres étaient toujours remplis par des dames saxonnes de la première noblesse et de la plus grande vertu. Il semblait que le sort de Croyland et de Medeshamstède aurait dû être une utile leçon pour ces recluses; quelques-unes il est vrai, écoutant la voix de la prudence, évitèrent par la fuite l'approche des barbares; mais la plupart refusèrent d'abandonner leur couvent, et furent affermies dans leur résolution par l'affluence des habitans voisins, qui transportaient leurs familles et leurs effets à Ely comme dans un asile plus sûr. Le grand lac qui entourait le monastère présentait un obstacle redoutable à l'ennemi, et celles dont le courage n'était pas soutenu par la sainteté du lieu comptaient du moins sur la force naturelle de sa position : si leurs efforts avaient été dirigés par un chef habile, ou si leur ennemi eût été

(1) ...*Omni anno quamdiu vixit semel visitans, supra petram suum tentorium figens, pro animabus ibidem sepultorum missas per biduum devotione continua celebravit.* (Ing. p. 24.)

moins déterminé, peut-être leur confiance eût-elle pu paraître fondée, et leur exemple aurait pu servir dans un temps postérieur à stimuler la troupe de patriotes qui sur le même lieu défia pendant plusieurs années toute la puissance du conquérant normand. (1) Mais les Danois, animés par l'aspect du butin accumulé devant leurs yeux, ne pouvaient pas être arrêtés par l'apparence des difficultés; malgré tous les obstacles ils transportèrent leur armée au milieu de l'eau, et effectuèrent un débarquement dans l'île: dès ce moment la soumission ou la résistance fut également inutile; les massacres de Croyland et de Medeshamstède se renouvelèrent; l'abbaye fut brûlée, et les nonnes, après avoir souffert des indignités pires que la mort, périssaient enfin par le glaive ou dans les flammes. (2)

Ces exemples suffisent pour nous faire apprécier les souffrances des ordres monastiques et ecclésiastiques pendant la longue époque de la dévastation des Danois. Chaque royaume devint tour à tour le théâtre de leur fureur; les barbares s'assurèrent de la soumission de l'Est-Anglie par la captivité de son monarque, et la mort qu'ils lui donnèrent sans sujet prouva que le meurtre des rois était pour eux un spectacle

(1) *Ang. sac.*, vol. I, p. 609.
(2) Ing., p. 24.

aussi agréable que celui des moines. Burrhed de Mercie déploya d'abord une vigueur digne du rang suprême; mais ses défaites réitérées abattirent son courage; il abandonna une couronne qu'il lui était impossible de retenir, et les vainqueurs la placèrent sur la tête du traître Ceolwolph. (1) Ce fantôme de roi ne fut que le jouet et la victime de leur caprice; pendant l'espace d'une année, il fut conduit du trône à la prison, de la prison sur le trône, et à la fin privé du sceptre et de la vie. La Tamise était la seule barrière entre les barbares et les riches provinces de la côte méridionale; ils traversèrent cette rivière, soumirent les faibles royaumes de Kent et de Sussex, et après une action opiniâtre ils forcèrent les Saxons de l'occident à leur céder le champ de bataille. Libres de toute crainte ils se livrèrent durant plusieurs mois à la licence de la victoire, et satisfirent sans remords leur soif pour le sang et le pillage : mais la sécurité ralentit leur vigilance; et Alfred, qui s'était caché dans les marais de Somersetshire, s'élança de sa retraite au moment favorable, et surprit ses ennemis dans leur camp. (2) Ce succès fut le prélude de plus importantes victoires; le roi marcha de succès en succès, et les envahisseurs furent contraints

(1) Ann., p. 874.
(2) Ann. 878.

ou de sortir de l'île, ou de se reconnaître les vassaux du conquérant. Il s'écoula cependant plusieurs années avant que la tranquillité fût rétablie : des hordes de barbares abordaient successivement à la côte, et cherchaient à ébranler par des promesses et des menaces la fidélité chancelante de leurs compatriotes; mais leur insolence fut sévèrement châtiée par Alfred et ses successeurs, et enfin toutes les tribus des Danois, ainsi que celles des Saxons, se soumirent à la couronne de Wessex.

A cette époque, l'Eglise d'Angleterre offrait aux amis de la religion un triste et déplorable spectacle : 1° les laïques avaient repris la férocité de leurs aïeux païens; 2° le clergé était dissolu et illettré; 3° l'ordre monastique était en quelque sorte anéanti.

1° Les massacres innombrables de la guerre avaient considérablement diminué la population du pays, et pour suppléer à cet épuisement Alfred avait trouvé un moyen facile, mais insuffisant, dans la naturalisation de plusieurs milliers de Danois : dans chaque contrée les étrangers se trouvaient confondus avec les naturels, et dans l'Est-Anglie et la Northumbrie ils étaient beaucoup plus nombreux que les descendans des anciens habitans. Si le rite sacré du baptême avait donné aux barbares des titres au nom et aux priviléges des chrétiens leurs

mœurs et leurs croyances les laissaient toujours au niveau de leurs frères païens. La superstition de la Scandinavie avait repris son empire en différens endroits : les charmes et les enchantemens de la magie amusaient la crédulité du peuple; le culte d'Odin était publiquement approuvé ou clandestinement exercé, et l'on employait souvent en vain la voie du serment et des punitions pour forcer ces convertis, qui n'en avaient que le nom, à rendre un respect extérieur au culte du christianisme. La morale d'un grand nombre d'entre les Anglo-Saxons n'était guère plus pure que celle des Danois naturalisés : durant cette lutte prolongée et fertile en événemens l'administration de la justice avait été souvent interrompue; les habitudes d'une guerre déprédatrice avaient introduit un esprit d'indépendance, et l'impunité avait brisé le frein des passions : aux fruits lents et tranquilles de l'industrie on préférait les résultats violens, mais prompts, de la rapine; les chemins étaient infestés de brigands, et le nombre et l'audace des bandits contraignaient les habitans paisibles à s'associer pour la défense de leur vie, de leurs familles et de leurs propriétés. Les principes de l'équité naturelle, les lois de l'Evangile, les règles de la discipline ecclésiastique étaient devenus des objets de mépris; le lien indissoluble du mariage était rompu à

plusieurs reprises, sous le moindre prétexte suggéré par la passion ou le dégoût, et, comme pour braver toutes les lois divines et humaines, l'union conjugale était souvent profanée et souillée par le crime dénaturé de l'inceste. Afin de régénérer ses sujets Alfred publia un nouveau code de lois extraites de celles de ses prédécesseurs et du législateur juif, et la peine de mort infligée à quarante-quatre juges dans l'espace d'une année atteste l'inflexible sévérité du roi et la corruption de ceux qui devaient être les gardiens de la morale publique. (1) Il est assez probable que ses efforts n'obtinrent que quelques succès partiels, et les plaintes ainsi que les réformes de législateurs plus récens démontrent jusqu'à l'évidence qu'il fallut une succession de plusieurs générations pour étouffer dans les esprits les germes invétérés de la licence. (2)

2. Le lecteur n'aura pas sans doute parcouru les pages précédentes sans remarquer à quel point les érudits anglo-saxons avaient dégénéré depuis la mort de Bède et de ses disciples. Si le savoir de leurs devanciers éclaira encore la

(1) *Miroir des Justices*, c. 5, cit. Walker, *in Vit. Ælf.*, p. 82.

(2) Ce détail sur l'immoralité des Saxons après l'invasion danoise est tiré d'une lettre de Fulcon à Alfred, indiquée par Flodoard, (l. IV, c. 5, p. 612.) de l'épître du pape Formosus, (Wilk., p. 200.) des lois d'Alfred et de ses successeurs, (Wilk., *Leg.*, p. 28-64) et du *Judicia civitatis Lundoniæ*. (*Ibid.*, p. 66.)

fin du huitième siècle d'un faible rayon de lumière il fut entièrement éteint par les ravages des peuples du nord, et l'on vit bientôt succéder les plus profondes ténèbres de l'ignorance. La plume d'un témoin royal a peint d'une manière énergique et très étendue ce déplorable changement : « Il fut un temps, dit Al-« fred dans sa lettre à Wulsige, où des étrangers « venaient chercher dans cette île la sagesse et le « savoir; maintenant nous sommes contraints de « les aller chercher nous-mêmes dans des terres « étrangères. Telle est l'ignorance générale chez « les Anglais qu'il y en avait peu en-deçà de « l'Humber (et j'ose presque dire point au-delà) « qui pussent entendre l'office en anglais, ou tra-« duire une épître latine en leur propre langue. « Il s'en trouvait si peu que je ne me rappelle « pas un seul individu au sud de la Tamise qui « en fût capable lorsque je montai sur le « trône. » (1) Faire revivre l'étude de la littérature fut un des premiers objets de l'ambition de ce monarque : il sollicita l'assistance des savans les plus distingués chez les peuples voisins, et par ses promesses et ses présens le pays de Galles, la Flandre et l'Allemagne se virent privées de leurs plus brillantes lumières.

L'an 883 une ambassade, composée de thanes,

(1) Ælf., *Ep.*, *apud.* Walk., *Vit. Ælf.*, p. 196; Asser de Wise, p. 82.

d'évêques, de prêtres et de diacres, fut envoyée d'Angleterre en France : l'objet de leur mission était de demander des maîtres aux Eglises gallicanes. Un des deux monastères qui portaient le nom de Corbie leur procura le prêtre Jean, originaire de la vieille Saxonnie ; Fulcon, archevêque de Reims et abbé de l'église de Saint-Bertin, leur donna le prévôt Grimbald, moine renommé pour sa connaissance des anciennes écritures et ses succès dans l'art de la musique. (1) Bientôt après Asser, chanoine

(1) Asser de Wise, p. 47, 62, 123. Parmi les savans étrangers qu'Alfred par sa libéralité sut attirer à sa cour on remarquait Jean Scot Erigène, habile métaphysicien du neuvième siècle. M. Turner en a parlé dans son histoire avec une distinction particulière, et il cherche à prouver que lui et Jean, abbé d'Athelingey, dont Asser fait mention, ne sont qu'un seul et même individu ; mais il me semble évident d'après le témoignage d'Asser que c'étaient deux personnages différens : 1° Scot est universellement reconnu pour un naturel d'Irlande, et l'abbé d'Athelingey naquit chez les Saxons de la Germanie ; (*Eald. Saxonum genere*, Asser, p. 61.) 2° Scot n'était ni prêtre ni moine, (Mabil., sæc. IV; Bened., tom. II, p. 510.) et l'abbé d'Athelingey était prêtre et moine tout à la fois. (*Presbyterum et monachum*, Asser, p. 47, 61.) Il me paraît même douteux que Scot soit jamais venu en Angleterre. Le passage dans Ingulf (*de veteri Saxonia Johannem*, cognomine Scotum, *acerrimi ingenii philosophum* Ing., p. 27.) est évidemment tiré d'Asser ; et la contradiction apparente qu'il renferme ferait fortement soupçonner que les mots en italique furent ajoutés au texte original par les soins officieux de quelque copiste distrait. Mais que peut-on opposer aux autorités affirmatives de Malmsbury, (*de Reg.*, l. II, c. 4, f. 24; *de Pont.*, l. IV, p. 360) de Siméon, (*de Reg.*, p. 148.) de Hoveden (f. 240, anno 883.) et de Vestminster? (p. 171, anno 883.) Puisque les trois derniers n'ont fait que copier Malmsbury tout ce qu'ils disent doit reposer sur son autorité, et l'incertitude avec laquelle il parle, (*creditur... sub ambiguo. De Reg.*, f. 24.) jointe au silence d'Asser quand il fait mention des hommes de lettre réunis à la cour

du couvent de Saint-David dans le pays de Galles, visita Alfred dans la ville royale de Dène, et fut prié par ce monarque de fixer son séjour en Angleterre. L'amour-propre du Gallois fut flatté de cet honneur; mais il lui répugnait d'abandonner l'église où il avait été élevé et dans laquelle il avait reçu les ordres : après un instant de combat intérieur ses scrupules se dissipèrent; il consentit à partager l'année entre la cour d'Angleterre et le monastère de Saint-David, et son patron, reconnaissant, paya généreusement sa complaisance. (1) Aux savans étrangers Alfred associa les prêtres Werewulf et Ethelstan et les évêques Plegmund de Cantorbéry et Werfrith de Worcester : il invita la noblesse et le clergé à participer à leurs instructions, et tâcha par son exemple de stimuler le zèle de ses sujets. On reconnaît à des indices manifestes le fruit de son application dans les nombreuses traductions qu'il a pu-

d'Alfred, peut porter à conclure que les droits de Scot sont établis sur un fondement trompeur. Malmsbury il est vrai s'en rapporte aux ouvrages d'Alfred pour prouver que Scot était son maître; (*ut ex scriptis regis intellexi. De Reg.*, f. 24; *de Pont.*, p. 361.) mais si j'ai bien compris le passage auquel il fait allusion il tend à prouver le contraire. « J'appris la langue latine, dit le roi, de Plegmund, mon archevêque, d'Asser, mon évêque, et de Grimbald et de Jean, mes chapelains. » (*Ep. Ælf. ad Wuls.*, p. 197.) Mais Scot, comme je l'ai déjà fait remarquer, n'était pas prêtre, et le Jean auquel le roi fait allusion doit avoir été le Jean originaire de la vieille Saxonnie.

(1) Asser, p. 50.

bliées, et sa lettre à Wulsige atteste que ce n'était point la vanité, mais le patriotisme le plus pur qui dirigeait la plume de l'auteur royal. (1) Alfred vécut assez pour être témoin du résultat de ses efforts, et put s'applaudir de voir la science encore une fois unie à la mitre épiscopale : cependant son succès ne fut qu'imparfait; après sa mort la littérature languit, déclina peut-être jusqu'à l'avènement d'Edgar, où elle fut ranimée par les soins et l'industrie de l'archevêque Dunstan.

Au milieu des horreurs d'une guerre destructive, dont l'issue entraîna la ruine même de leur pays, on va peut-être s'attendre à trouver assoupie la vigilance des prélats; mais les passions de leurs inférieurs, toujours éveillées, toujours actives travaillaient à miner les plus solides fondemens de la discipline ecclésiastique. Depuis l'arrivée de S. Augustin jusqu'aux ravages des Danois un prêtre marié fut un être monstrueux, inconnu dans la constitution de l'Eglise saxonne; (2) mais pendant cette époque si féconde en événemens il parut des hommes dont l'ignorance ne pouvait comprendre les sta-

(1) *Apud* Walk., *Vit. Ælf.*, p. 196. Alfred traduisit l'*Histoire Ecclésiastique* de Bède, Orose, Boëce, les lettres pastorales de S. Grégoire, une partie des psaumes et des morceaux choisis des ouvrages de S. Augustin; il écrivit aussi d'autres ouvrages, qui sont perdus ou que l'on ne connaît pas.

(2) Voyez le chap. 2.

tuts prohibitifs de leurs ancêtres, ou dont les passions refusaient de s'y soumettre : le clergé enfreignait ouvertement le célibat, et l'impunité propageait le scandale. La première trace de cette audacieuse innovation se trouve dans les écrits d'un prélat étranger : Fulcon, archevêque de Reims, dans une lettre au monarque anglais le félicite sur l'élection de Plegmund au siége de Cantorbéry, « prélat dont le zèle énergique, dit-il, va bientôt confondre l'impiété, « qui enseigne la légitimité du mariage et dans « les prêtres et dans les évêques. » (1) Le dernier de ces griefs peut être attribué à la voix calomniatrice de la renommée puisqu'il n'est soutenu par le témoignage d'aucun écrivain plus ancien ou plus récent; l'ignorance et la corruption des temps peuvent avoir justement donné lieu au premier. Des massacres réitérés avaient presque éteint les ordres supérieurs de la hiérarchie; en différens endroits le clergé des paroisses et des cathédrales avait entièrement disparu, et la nécessité forçait les évêques à choisir des candidats pour la prêtrise dans les clercs inférieurs, dont la plupart, sans enfreindre les canons ecclésiastiques, avaient embrassé l'état du mariage. (2)

(1) Voyez Flodoard, l. IV, c. 5, p. 612, 613.

(2) Tel paraît avoir été l'état du clergé de Lindisfarne : il se vit enfin réduit au petit nombre de clercs qui avaient porté le corps de S. Cuthbert, et qui furent élevés à la prêtrise. (Comparez p. 107, 113,

Peut-être les évêques, se croyant autorisés par la force des circonstances et par l'exemple de la primitive église, n'exigeaient-ils d'eux aucune promesse de continence; peut-être l'exigeait-on quelquefois, mais ne l'observait-on pas toujours; et en parcourant les annales du siècle on pourra se convaincre que ces suppositions n'ont pas été faites avec légèreté. (1) Ce qu'il y a de certain c'est que dès cette époque nous voyons dans l'Eglise saxonne des ecclésiastiques mariés remplissant les fonctions du sacerdoce; et bien qu'on les obligeât souvent à se conformer aux anciennes défenses sous peine de la perte de bénéfices ecclésiastiques et de la privation de sépulture chrétienne le mal avait pris dans le cœur humain de trop fortes racines pour en être extirpé même par les remèdes les plus violens; quoique souvent réprimé il renaissait toujours : je dois cependant ajouter que, malgré les recherches les plus minutieuses je n'ai pu découvrir que le clergé marié ait été aussi nombreux que la passion de quelques écrivains s'est plu à l'affirmer; et je ne pense pas que l'histoire anglo-saxonne, même dans les temps les

143.) S. Epiphane donne la même raison de cette tolérance pour les prêtres mariés, dans quelques diocèses de l'ancienne église : τουτον ου παρα τον κανονα αλλα παρα την των ανθρωπων κατα καίρον ραθυμησασαν διανοιαν και του πληθους ενεκεν, μη ευρισκομενης υπερεσιας. (Hæres., 59, p. 496.)

(1) Wilk., p. 225, 229, 233; Sim. p. 170.

plus désastreux, puisse fournir un seul exemple d'un prêtre qui ait osé se marier après son ordination. (1)

Ce qui fit une seconde plaie presque incurable à la discipline de ces temps ce fut la dissolution des monastères ecclésiastiques et la conversion du clergé conventuel en chanoines séculiers : vivant en communautés et pliant leur conduite à la contrainte de certaines règles les ecclésiastiques avaient été éloignés du commerce du monde et plus strictement attachés à l'exercice de leurs devoirs religieux. Par l'invasion des Danois la plupart de ces communautés se trouvaient dispersées, et leurs membres, répandus dans les familles de leurs amis et de leurs parens, prenaient avec l'esprit d'indépendance du goût pour les plaisirs et de l'aversion pour la discipline régulière : quelques clercs entre les plus jeunes choisissaient l'état de mariage, et il n'y avait pas de canon qui condamnât leur conduite ; d'autres, se précipitant dans tous les vices du siècle, révoltaient par leur licence la piété

(1) Dans les *Antiquitates Britanniæ Ecclesiæ* de l'archevêque Parker, et dans le *Præsules anglicani* de l'évêque Godwin les yeux sont fatigués de rencontrer à chaque instant le « *Sacerdotes in conjugio* « *legitimo pie viventes;* » et Spelman et Wilkins ne manquent pas de faire précéder d'une phrase si agréable les titres et préfaces des chartes qu'ils ont publiées. Ils auraient dû cependant pour éviter toute méprise avertir leurs lecteurs que cette expression est de date moderne, et a été mise récemment à la tête d'anciens mémoires, « afin de *suppléer* aux lacunes du texte original. »

de leurs frères plus fervens. Le rétablissement de la tranquillité invita les survivans à rentrer dans leurs cloîtres; mais le joug que leur vertu avait autrefois rendu léger était alors pour un grand nombre d'un poids insupportable. Dans plusieurs circonstances ils donnèrent l'exemple de graves infractions à l'ancienne discipline : ils partageaient entre eux les revenus de leurs églises, vivaient en familles séparées, et se bornaient uniquement à l'obligation d'assister chaque jour au chœur pendant l'office public. On alla même bientôt jusqu'à dédaigner de remplir ce devoir : ils laissaient l'exercice de leurs fonctions à des vicaires, et se retiraient dans les fermes attachées à leurs prébendes respectives. Se livrer au repos et à l'indolence voilà quel semblait être le principal objet de leurs vœux, et le service du Tout-Puissant était abandonné aux soins de substituts mercenaires. (1)

III. Tandis que la réputation du clergé était ainsi obscurcie par son ignorance et par la dégradation de ses mœurs la profession monastique avait rapidement dégénéré en un état insignifiant et méprisable; il restait à peine un monastère qui eût échappé aux visites des envahisseurs, et la spoliation qu'avait commencée

(1) Voyez la *Chronique saxonne*, (p. 117.) Osbern, (*Vit. Duns.*, p. 112.) Eadmer, (*Vit. Duns.*, p. 219.) les *Annales Ecclesiæ Wintoniensis*. (p. 289.)

la rapacité des Danois fut enfin consommée par la politique des princes saxons. Pour remplir leurs trésors épuisés par la continuité de la guerre les possessions monastiques leur offraient un moyen facile et suffisant, et tandis qu'une partie considérable de leurs biens était annexée aux domaines royaux le reste devenait la proie des gens du prince. (1) Parmi les moines qui avaient survécu à la ruine de leurs couvens plusieurs embrassèrent des professions séculières; quelques-uns se retirèrent dans les églises qui étaient encore desservies par le clergé, et le petit nombre tâcha de rétablir et de perpétuer l'institution; (2) mais leurs efforts n'eurent aucun succès, et la pauvreté ou la difficulté de recueillir des prosélytes les contraignit à renoncer à ce vain projet : (3) le temps était passé où les

(1) Le flambeau de l'hymen a fait découvrir à l'archevêque Parker des secrets placés bien au-dessus de la sphère ordinaire des mortels : il apprend gravement à ses lecteurs que la destruction des monastères fut ordonnée par la Providence pour punir les moines de leur superstition diabolique, et que la prospérité dont jouirent Alfred et ses successeurs immédiats était une récompense par laquelle le ciel avouait les pieux mariages du clergé. (*Hæc licuit in medium proferre ut occultum Dei judicium in obruendis monachorum cultibus superstitiosis et diabolicis... Probe animadvertamus. Monachorum loco succedebant presbyteri, qui in conjugio legitimo pie vivebant. Tunc vero Deus opt. max. præbuit se magis mitem atque placabilem erga Anglicanam gentem. Ant. Brit.*, fol. 72, 73.) Il est malheureux pour le primat de n'avoir pu changer le sort d'Edwin, protecteur du clergé, contre celui d'Edgar, protecteur des moines; mais tous les partis ont eu leurs faux dévots.

(2) Ingulf., p. 27, 32.

(3) Les moines de Croyland étaient au nombre de trente après la

rois mettaient leur ambition à échanger la couronne contre la haire. Cette férocité de mœurs qu'avaient engendrée des habitudes constantes de guerre ne faisait pas plus de cas des plaisirs plus doux de la société que des devoirs de la religion ; on ne respectait d'autre profession que celle des armes, et l'on repoussa avec dédain l'institution monastique comme n'étant propre qu'à des mercenaires et à des esclaves. (1) Lorsqu'Alfred remonta sur le trône il essaya de tirer l'ordre de l'obscurité où il languissait, et choisit pour cette entreprise le lieu mémorable qui l'avait dérobé à la poursuite des Danois : mais il était plus aisé de retrouver le monastère d'Æthelingey que de le repeupler d'habitans ; parmi ses sujets aucun ne voulait s'abaisser à revêtir l'habit monastique. (2) Il fut obligé d'appeler une colonie de moines des monastères de la Gaule, et il incorpora à ces étrangers un nombre égal d'enfans du dehors, dont l'éducation pourrait faire espérer qu'ils prendraient du goût

retraite des Danois. Loin d'augmenter ce nombre diminua graduellement par la désertion et la mort, et sous le règne d'Edred toute la communauté se réduisait à l'abbé et deux moines. (Ingulf., p. 29.)

(1) *Nullum de sua propria gente nobilem ac liberum hominem, qui monasticam voluntarie vellet subire vitam, habebat. Nimirum quia per multa retroacta annorum curricula monasticæ vitæ desiderium ab ea toto gente desierat... Propter divitiarum abundantiam multo magis id genus despectum monasticæ vitæ fieri existimo.* (Asser, p. 62.)

(2) Asser, *ibid.*

pour l'institution, et dont le choix qu'ils en feraient un jour assurerait son existence. (1) Rien ne nous apprend si le succès du roi répondit à son zèle; mais certaines circonstances nous laissent entrevoir que quelques-uns des étrangers ne tardèrent point à se retirer; peut-être même n'eurent-ils jamais le véritable esprit de leur profession. Ils avaient pour supérieur Jean de la vieille Saxonnie, prêtre distingué par ses talens et l'un des instituteurs royaux. Sa prudente sévérité lui attira la haine des plus indignes de ses sujets; deux d'entre eux conçurent l'horrible dessein de poignarder l'abbé, et quelques-uns de leurs compatriotes qui étaient domestiques dans le monastère se chargèrent d'en être les exécuteurs. A l'heure de minuit le vieillard se leva en silence; selon sa coutume entra dans le chœur par une porte secrète, et se mit à genoux devant l'autel : c'était le moment favorable qu'attendaient les assassins; pendant que son attention était absorbée dans la prière ils se précipitèrent à l'improviste sur leur victime sans défense, et lui plongèrent leurs poignards dans le corps. Ses cris jetèrent l'alarme parmi les moines; ils accoururent en foule à l'église, et trouvèrent l'abbé baigné dans son sang. Les assassins s'étaient en-

(1) *Comparavit etiam quam plurimos ejusdem gentis Gallicæ, e quibus quosdam infantes in eodem monasterio edoceri imperavit; et subsequenti tempore ad monachicum habitum sublevari.* (Asser., *ibid.*)

fuis dans le bois voisin : on les poursuivit, et tous deux avec leurs complices subirent le châtiment que méritait leur crime. (1)

Par la mort d'Alfred l'ordre monastique perdit un puissant et zélé protecteur. Durant les règnes de ses successeurs immédiats on fit quelques faibles tentatives pour relever l'ordre dans sa primitive splendeur, et les historiens respectifs de divers monastères en font remonter l'origine à cette époque incertaine. Mais le témoignage du roi Edgar nie formellement qu'ils existassent alors, et à moins d'accuser ce prince de sacrifier la vérité à son amour-propre nous devons croire que tous les établissemens monastiques avaient été abolis. (2) Les Anglo-Saxons, qui avant le temps de S. Dunstan aspiraient au mérite du cloître, se bornaient à recevoir l'habit des mains d'un évêque, et à mener une vie d'anachorète au milieu des ruines de quelque abbaye déserte, ou quittaient leur pays natal

(1) Asser., p. 62.

(2) *Temporibus antecessorum meorum, regum Anglorum, monasteria tam monachorum quam virginum destructa (et) penitus rejecta in tota Anglia erant.* (Wilk., p. 239.) Asser nous apprend que, de son temps, personne n'observait la règle monastique, (*nullo tamen regulam illius vitæ ordinabiliter tenente.* Asser, p. 62.) et Wolstan, auteur contemporain de la *Vie de S. Ethelwold* fait remarquer que, quand ce prélat fut nommé à l'évêché de Winchester, il n'existait en Angleterre d'autres moines que ceux que S. Dunstan avait établis à Abingdon et à Glastonbury. (*Nam hactenus ea tempestate non habebantur monachi in gente Anglorum, nisi tantum qui in Glestonia morabantur et Abbandonia.* Wolst., *in Act.;* Bened., sæc. V, p. 615.)

pour aller dans les monastères étrangers les plus célèbres se pénétrer de l'esprit de la profession et en pratiquer les devoirs. Fleury était leur principal rendez-vous; et dans la suite, quand l'ordre fut ressuscité en Angleterre, on y introduisit plusieurs des réglemens de ce monastère et les maîtres de la discipline monastique. (1)

Les communautés de femmes n'avaient pas eu moins à souffrir que celles des hommes des ravages des barbares; mais elles s'étaient rétablies avec plus de succès sous la protection d'Alfred et de la reine Alswitha. Le couvent de religieuses de Shaftesbury fut fondé par ce prince, celui de Sainte-Marie à Winchester par sa royale épouse : pour peupler ces maisons il n'était pas nécessaire d'avoir recours aux étrangers; les dames saxonnes n'avaient pas contre le cloître autant de préjugés que les hommes, et la naissance ainsi que les vertus des premières abbesses donnèrent à la profession un éclat plus

(1) *Hist. Abend.*, p. 165. Les SS. Dunstan, Oswald, etc., furent élevés à Fleury, « *familiari per id tempus Anglis consuetudine, ut si qui boni afflati essent desiderio in beatissimi Benedicti monasterio cœnobialem susciperent habitum, à quo religionis hujuscemodi manavit exordium.* (Malm., *de Pont.*, l. III, f. 153). Le relatif *quo* se rapporte-t-il à S. Benoît ou au monastère? Les droits de chaque antécédent ont été soutenus avec chaleur. Ceux qui admettent l'antiquité de l'institution de S. Benoît se sont décidés en faveur du saint; ceux qui la rejettent se déclarent positivement pour le monastère. (*Broughton*, p. 420.)

Non nostrum est tantas componere lites.

attrayant. Dès qu'Alfred eut achevé le couvent de Shaftesbury sa fille Ethelgeova prit la conduite du nouvel établissement, et plusieurs femmes de la première distinction briguèrent l'honneur d'être ses disciples. (1) Alswitha envia l'état paisible de sa fille : à la mort d'Alfred elle se retira à l'abbaye de Sainte-Marie, et ses dernières années furent encore charmées par la société et les vertus enfantines de sa petite-fille Eadburga. L'histoire d'Eadburga est curieuse : le premier vœu de son père, le roi Edward, avait été de la consacrer au cloître ; mais condamner à une réclusion perpétuelle un enfant incapable encore de faire un choix par lui-même, était une bizarrerie qui ébranla sa résolution : (2) il hésita, et après un moment de

(1) *In quo monasterio propriam filiam Æthelgeovam devotam Deo virginem Abbatissam constituit : cum qua etiam aliæ multæ nobiles moniales in monastica vita Deo servientes in eodem monasterio habitant.* (Asser., p. 64.)

(2) L'usage d'offrir des enfans pour être dévoués à jamais à la profession monastique ou ecclésiastique, fut adopté de bonne heure dans l'église chrétienne, en mémoire du prophète Samuel qui avait été offert dans le temple de Jérusalem. Le préjugé que la résolution des parens ne liait pas moins l'enfant que les vœux volontaires des adultes, fut d'abord reçu au sixième siècle, (Bing., vol. I, p. 255.) et suivi jusqu'au pontificat de Célestin III qui, conformément à la discipline primitive, laissait l'enfant libre de confirmer son choix par lui-même. (Voyez Mabillon, *Vet. anal.*, p. 157 ; *Excerp. Egb.*, *apud* Wilk., p. 107 ; *Nat. Alex.*, tom. VI, p. 102, 143, 594.) On rencontre de nombreux exemples de cette pratique dans nos anciens écrivains. (Voyez Bède, l. III, c. 24 ; Alc., *de Pont. ebor.* V, 1416 ; *Hist.*, Ram., p. 495, 7, 9.) On peut voir la cérémonie de l'oblation dans la règle de S. Benoît, (c. 59.) et dans les constitutions de Lanfranc. (Wilk., p. 355.)

réflexion il résolut pour dissiper ses scrupules de s'en rapporter à une épreuve aussi étrange que douteuse. Eadburga (elle n'avait encore que trois ans) fut conduite dans une chambre où l'on avait placé auparavant, d'un côté un assortiment de parures de femmes, et de l'autre un calice avec le livre des évangiles. Il arriva que l'enfant courut à ces derniers : alors son père, la pressant dans ses bras, s'écria : « Tu « recevras l'objet de ton choix, et tes parens « ne te verront pas avec regret l'emporter sur « eux en vertu. » Elle fut confiée aux soins des nonnes de Winchester, parmi lesquelles elle passa une longue suite d'années, se distinguant entre ses sœurs par sa tendre piété et son extrême humilité. (1)

On vit sous les règnes suivans le nombre des monastères aller toujours croissant. La conduite des nonnes était régulière et édifiante ; mais le haut rang des abbesses et les richesses qu'elles possédaient les portèrent à adopter un faste qui ne sympathisait guère avec les idées de ceux qui avaient en admiration la pauvreté des anciens moines. A l'époque où Ethelwold, évêque de Winchester, travaillait à faire revivre la discipline primitive de l'ordre de Saint-Benoît il vit à la cour l'abbesse Editha, fille

(1) Malm., *de Reg.*, l. II, c. 13, f. 50 ; *de Pont.*, l. 2, f. 140.

du roi Edgar : ses vêtemens offraient une magnificence qui choqua les principes austères du prélat. « Ma fille, lui dit-il, l'époux que vous « avez choisi ne se plaît pas dans la pompe ex« térieure ; c'est le cœur qu'il demande. — C'est « vrai, mon père, répliqua l'abbesse ; je lui ai « aussi donné mon cœur. Tant qu'il le possé« dera il ne sera pas offensé de la pompe exté« rieure. » (1) Editha avait droit de lui faire une telle réponse ; dans l'enceinte de son couvent elle se distinguait par l'austérité de sa vie, et les amples donations qu'elle fit aux indigens témoignèrent la solidité de sa vertu. Après sa mort, l'Eglise saxonne inscrivit son nom dans le catalogue des saints. Sa réputation ne s'est pas bornée aux limites de son propre pays ; elle est citée avec un éloge tout particulier dans le martyrologe romain.

(1) Malm., *de Reg.*, l. II, c. 13, f. 50 ; Gotselin, *Vit. S. Eadgithæ apud* SS. Bened., sæc. V, p. 637.

CHAPITRE XII.

Restauration de la discipline ecclésiastique. — S. Dunstan. — Son élévation au siége de Cantorbéry. — Il blâme Edgar, s'oppose au pontife, rétablit les moines, réforme le clergé. — Concile de Calne.

Avoir été loué par les historiens monastiques c'est avoir infailliblement démérité au jugement de quelques écrivains modernes, aussi leur perspicacité supérieure a-t-elle poliment divisé tout le corps de nos ancêtres catholiques en deux classes; celle des fripons, qui sous un masque de sainteté cherchaient à satisfaire leur convoitise, et celle des sots, qui par une bénévole crédulité devenaient les dupes de ces hypocrites. Parmi les premiers ils ont accordé une place distinguée au célèbre S. Dunstan. Il fut long-temps révéré comme l'ornement et la gloire de la nation anglo-saxonne, et les lauriers que la reconnaissance de ses contemporains avait plantés sur son tombeau furent durant plus de six siècles respectés par la vénération de leur postérité; mais depuis l'époque de la réforme sa renommée a été assaillie à plusieurs

reprises par une légion d'écrivains qui, si nous en croyons ce qu'ils affirment avec tant de confiance, ont déchiré le voile dont il avait artificieusement enveloppé son véritable caractère, et ont prouvé qu'il n'était qu'un composé d'ambition, de fraude et d'injustice. (1) J'aurai occasion de discuter le mérite de leurs découvertes dans la suite de ce chapitre, qui est destiné à examiner la conduite de Dunstan dans les tentatives qu'il fit pour ranimer l'étude de la littérature, réformer les mœurs nationales, et rétablir l'ordre monastique : en décrivant ses actions je ne suivrai d'autre guide que ses anciens biographes ; je n'ai pas, comme de certains historiens modernes, l'avantage d'avoir pu sonder ce qui s'était passé dans le secret de sa pensée : mon récit peut-être sera moins amusant, mais non pas moins exact. L'écrivain qui donne l'essor à son imagination et se consume en conjectures sur les motifs inconnus qui ont fait agir d'anciens personnages (2) s'éloignera

(1) Voyez Rapin, (*Hist.*, vol. 1, p. 104, 107.) Carte, (vol. I, p. 327.) Hume, (vol. I, p. 78.) et Henri. (vol. III, p. 102, 267.) C'est avec regret que je mets au rang de ces écrivains le nouvel historien des Anglo-Saxons : de même que dans les autres parties de son histoire il surpasse tous ses prédécesseurs en talent et en exactitude, de même aussi, dans la partie relative à S. Dunstan il a fait un roman bien suivi de leurs fables incohérentes. (Turner, vol. 3, p. 132, 191.)

(2) « La vie de Dunstan paraît un sujet intéressant à la considérer philosophiquement. » (Turner, vol. II, *pref.*, p. 8.) Le plus ancien mémoire sur S. Dunstan fut écrit par un auteur contemporain, dont le

souvent des bornes de la vérité pour aller enfin se perdre dans le labyrinthe de la fiction.

Je n'impatienterai pas la curiosité du lecteur en rapportant les circonstances miraculeuses dont la plume d'Osbern a embelli la naissance de son héros; le mérite de Dunstan n'a pas besoin du secours de la fable; il était d'une famille noble qui faisait remonter son origine jusqu'aux rois de Wessex. Des ecclésiastiques irlandais qui desservaient l'église de Glastonbury lui enseignèrent les rudimens des sciences, (1) et le jeune élève annonça de bonne heure ce génie auquel il dut dans la suite sa haute prééminence sur ses contemporains : avant de quitter le toit de ses maîtres il possédait tous les talens qui étaient en honneur ou à la mode dans ce siècle. A l'usage familier de la langue latine il joignait une connaissance assez étendue de la philosophie; les saintes Ecritures et les ouvrages des Pères étaient le

nom avait un B pour initiale. Mabillon présume que ce fut Bridferth, le moine de Ramsey. Il publia le prologue ou dédicace à l'archevêque Ælfric d'après un manuscrit appartenant au monastère de S. Védast, à Arras. (*Act.*, Bened., sæc. V, p. 654.) L'ouvrage entier fut ensuite publié par les bollandistes. (Maii, tom. IV, p. 346.) La même vie se trouve dans un monuscrit de la librairie de Cotton. (*Cleop.* B., 13.)

(1) *Ms. Cleop.* B., 13; Osbern., *Vit. Duns.*, p. 91. Le moine ajoute une observation curieuse touchant les fréquens voyages des Irlandais. « *Hicque mos cum plerosque tum vehementer adhuc manet Hibernos, quia quod aliis bona voluntas in consuetudinem, hæc illis consuetudo vertit in naturam.* » (*Ibid.*)

sujet de ses méditations continuelles, et ses succès dans différens arts, tels que la musique, la peinture, la gravure, et surtout dans le travail des métaux, que le plus grand nombre pouvait plus facilement apprécier, étaient à juste titre généralement applaudis.

Ces qualités de Dunstan engagèrent son oncle Athelm, archevêque de Cantorbéry, à le faire connaître au roi Athelstan. (1) Sa conduite à la cour ne démentit point son ancienne renommée; mais la faveur royale alarma la jalousie de ses rivaux : on fit murmurer à l'oreille du monarque des soupçons injurieux sur son caractère, et après une lutte de courte durée il fut contraint de renoncer à la brillante perspective qui venait de s'ouvrir à son ambition, et de se cacher dans la maison d'Elphège, son parent, évêque de Winchester. Pendant sa disgrâce le courtisan malheureux eut tout le loisir de méditer sur l'instabilité de ses premiers projets, et d'arrêter le plan de sa conduite future : son choix demeura quelque temps péniblement suspendu entre deux états opposés, le célibat et le mariage, incertain s'il ferait une seconde tentative pour acquérir de la considération dans le monde, ou s'il embrasserait l'abjecte pro-

(1) Cette circonstance, rapportée par Adelard et Osbern, prouve qu'il a dû naître avant l'avènement d'Athelstan quoique la *Chronique saxonne* (p. 111.) et Osbern (p. 90.) affirment le contraire.

fession de moine avec ses austérités. C'est sur le lit où nous retient la maladie que les espérances et les craintes de la religion exercent leur plus puissante influence : Dunstan demeura dans cette perplexité jusqu'à ce qu'une grave indisposition le conduisit aux portes du tombeau; alors l'aspect de la mort donna une nouvelle force aux argumens qui plaidaient en faveur de la vie religieuse, et dès qu'il fut rétabli il reçut des mains de l'évêque l'ordre de la prêtrise avec l'habit monastique, et fut agrégé par lui à l'église où il avait passé sa plus tendre jeunesse. (1)

A Glastonbury sa vie fut celle d'un homme entièrement occupé à remplir avec fidélité ses devoirs, et ne cherchant la récompense de sa piété que dans le témoignage de sa conscience et dans l'approbation de l'Etre-Suprême. (2)

(1) Dans l'histoire des Anglo-Saxons cette détermination est attribuée à son ambition : obtenant peu de succès dans le monde Dunstan résolut de tenter fortune dans l'Eglise, et pour cacher ses vues aux regards du public il prit le voile d'une éminente sainteté. La longue série de raisonnemens sur lesquels l'écrivain s'efforce d'étayer cette hypothèse il la fait ingénieusement sans doute, mais avec bizarrerie, dériver de cette simple particularité; savoir, « que la cellule de Dunstan « à Glastonbury était étroite, sombre et incommode.» (Voyez M. Turner, vol. III, p. 146.

(2) L'histoire du combat nocturne avec le diable était inconnue à l'auteur contemporain de sa vie. (*Ms. Cleop.* B., 13.) Elle est d'abord racontée par Osbern, biographe peu judicieux, dont la crédule bonhomie recueillait et embellissait chaque fable; (Osb., p. 96.) elle est répétée par M. Turner; (vol. 3, p. 146.) mais cet historien l'a adaptée avec art à son système en la traitant comme une invention par laquelle

Le bruit de sa renommée ne laissa pas de parvenir aux oreilles d'Ethelfleda, dame veuve d'origine royale, et qui possédait de grandes propriétés : elle alla visiter le cénobite, fut enchantée de sa conversation, et apprit à révérer ses vertus. Il ne tarda pas à se voir chargé de diriger sa conscience, et à sa mort elle le laissa héritier de ses biens. Si l'esprit de Dunstan eût ressenti la soif des richesses il aurait dû alors être satisfait : les biens d'Ethelfleda l'avaient déjà élevé au niveau des plus superbes de ses anciens adversaires lorsque la mort de Héorstan, son père, le mit en possession du patrimoine de sa famille : mais son divorce avec le monde avait dompté ses passions; l'état de pauvreté qu'il avait embrassé était inviolable à ses yeux, et il partagea scrupuleusement et son patrimoine et les propriétés d'Ethelfleda entre l'Eglise et les pauvres. (1)

Bientôt après la mort d'Athelstan Dunstan fut tiré de l'obscurité de sa cellule : à la sollicitation du nouveau roi Edmond il consentit à se rendre à la cour, mais pour l'édifier. Cette

S. Dunstan espérait se faire remaquer. Il a cependant oublié d'informer le lecteur que « cette partie de son récit ne repose pas sur une ancienne autorité, mais sur la *sienne propre.* »

(1) *Ms. Cleop.* B., 13; Osb., p. 98, 99. M. Turner est si avare de ses louanges que cette action même ne peut obtenir son approbation; sa sagacité lui fait soupçonner qu'elle n'était qu'une amorce pour s'attirer des applaudissemens. (vol. 3, p. 147.)

Sincerum est nisi vas, quodcumque infundis acescit.

déférence lui valut la donation de la maison royale de Glastonbury et de son manoir, et l'établissement d'une colonie de moines en ce lieu prouva la pureté des vues qui lui avaient fait accepter ce présent. (1) La vénération d'Edred, qui succéda à Edmond son frère, alla plus loin encore que l'amitié de celui-ci; ce prince confia à la sagesse de Dunstan la direction de sa conscience, de ses finances et de son royaume, et lui offrit pour récompense de ses services le riche et important évêché de Winchester. Les motifs de son refus firent honneur à sa modestie et à sa vertu : « Il redoutait, objectait-il, la responsabilité rigoureuse attachée à la dignité épiscopale, et n'osait accepter une charge dont il ne pourrait exactement remplir les devoirs tant qu'il conserverait sa place auprès du roi. » (2) Edred admirant son humilité céda malgré lui, non à ses raisons, mais à ses prières.

(1) Osb., p. 101; *Ms. Cleop.*, p. 72. La manière dont il en prit possession est ainsi racontée par un écrivain presque contemporain. *Rex apprehensa ejus dextra, causa placationis seu etiam dignitatis, osculatus est illum, ducensque ad sacerdotalem cathedram et imponens illum in eam, dixit : Esto sedis istius princeps, potensque incessor.* (*Ibid.*) Il y introduisit la règle de S. Benoît et fut le premier abbé Anglais. *Primus abbas Anglicæ nationis enituit.* (*Ibid.*)

(2) *Ms. Cleop.* Osb., p. 103. Si Dunstan a pu tromper le roi en cette circonstance il ne pouvait tromper M. Turner, qui a découvert qu'il n'avait refusé cet évêché que parce que Cantorbéry plutôt que Winchester était l'objet de son ambition; (Vol. 3, p. 150.) cependant la plupart des archevêques de cette époque étaient transférés d'un siége inferieur au métropolitain.

A Edred succéda Edwin, jeune prince qui n'avait pas encore atteint sa seizième année, mais dont les passions impétueuses annonçaient déjà quel serait son caractère. Le jour de son couronnement, au milieu de la solennité royale à laquelle le clergé et la noblesse avaient été invités à participer, il se leva brusquement de table, et courut dans un appartement voisin, où l'attendaient deux dames, Ethelgiva et Elgiva, la mère et la fille. (1) Si nous en croyons la chronique scandaleuse du siècle la chasteté n'était pas leur vertu favorite, et leur visite au jeune roi n'avait pas pour cause des motifs très délicats. (2). L'assemblée manifesta son indignation par un murmure général : à sa prière l'abbé de Glastonbury, accompagné du prélat Kynsey, entra dans la chambre, et le prince fut malgré lui engagé ou contraint à reprendre

(1) Le nom de la mère était Æthelgiva, (*sic erat nomen ignominiosæ mulieris. Ms., Cleop.*, p. 76.) celui de la fille était Elgiva, comme on le verra dans la suite.

(2) *Huic quædam natione præcelsa, inepta tamen mulier per nefandum familiaritatis lenocinium sectando inhærebat, eo tenus videlicet quo sese vel etiam natam suam sub conjugali titulo illi innectendo sociaret. Quas ille, ut aiunt, alternatim, quod jam pudet dicere, turpi palpatu et absque pudore utriusque libidinose tractavit.—Repente prosiluit lascivus ad prædictum scelus lenocinii.—Invenerunt illum inter utrasque volutantem.* (Ms. Cleop., p. 76.) *Duarum fœminarum illic eum opperientium stupri ardore succensus.* (Osb., p. 83.) *In complexum ganeæ devolutus.* (Malm., l. II, c. 7, f. 30.) Le lecteur me pardonnera ces citations, que j'ai cru nécessaire d'opposer aux assertions contraires d'écrivains modernes.

son siége. Dans le langage outré des préjugés modernes la part que S. Dunstan eut dans cette affaire a été traitée de tentative pour subjuguer l'esprit du roi, et d'insulte audacieuse à l'autorité royale : des lecteurs plus modérés applaudiront peut-être à la promptitude avec laquelle il étouffa les premières étincelles du mécontentement, et apprit à son élève à respecter les lois de la bienséance. (1)

Dès ce jour Dunstan vit rapidement décliner son influence. La prodigalité d'Edwin regretta les trésors qui durant le dernier règne avaient été employés en fondations religieuses : son esprit turbulent supportait avec impatience le joug de son tuteur, et son caractère impétueux était encore stimulé par l'inimitié d'Ethelgiva. Dunstan fut tout à coup privé de ses emplois à la cour, et relégué dans son monastère : mais cette disgrâce ne satisfit pas le ressentiment

(1) Pour défendre cette assertion j'ai à lutter contre Carte, qui a introduit sur l'arène un formidable auxiliaire, Guillaume de Malmsbury; mais si je puis arracher au moine son armure moderne je le mettrai bientôt hors de combat. Que le lecteur compare l'original latin avec la traduction anglaise de Carte : cet auteur rend hardiment l'expression ambiguë *proxime cognatam invadens uxorem ejus formæ* (*vel forma*) *deperibat*, par « le roi avait épousé une femme qui était sa proche parente : » l'expression tranchante, *prorupit in triclinium in amplexum ganeæ devolutus*, est modifiée par une visite *innocente* « à l'appartement de la reine; » *lascivientem juvenem* ne signifie que « folâtrer avec sa *femme et sa mère* : » et *pellicem repudiare* est adouci par « divorce avec sa *femme.* » (Carte, vol. 1, p. 325; Malm., l. II, c. 7, f. 30.) Hume n'a pas rougi de se faire l'écho des opinions de cet historien; Henri hérita de son talent à traduire.

de la courtisane; les moines de Glastonbury furent poussés à la révolte contre leur abbé; on fit retentir à ses oreilles des menaces de violence personnelle, et ce ne fut pas sans peine qu'il échappa à la poursuite de ses ennemis acharnés. (1) Arnulf, comte de Flandre, accueillit et protégea le fugitif, sur son autorisation Dunstan se retira au monastère de l'église de Saint-Pierre à Ghent, dont les habitans furent flattés du choix de leur hôte, et chérirent long-temps le souvenir de ses vertus.

Ethelgiva fut ingénieuse et constante dans sa vengeance. Grâce à sa retraite Dunstan fut à l'abri du poignard assassin; mais il put pressentir la ruine des sociétés à l'établissement desquelles il avait travaillé avec tant d'ardeur: ses deux abbayes de Glastonbury et d'Abingdon furent dissoutes, et les moines qu'il avait élevés avec un si grand soin aux devoirs de leur profession furent jetés dans le monde sans amis et sans soutien. Mais le triomphe de l'intrigante finit par la disgrâce d'un exil, et bientôt après par les angoisses d'une mort cruelle: la licence de sa conduite avait depuis long-temps banni le respect qu'on devait à sa naissance, et le grand conseil de la nation s'était efforcé de lui interdire toute familiarité avec le roi en la

(1) *Parentela mulieris prosequens sancti oculos eruere disponebat.* (Wallingford, p. 543; *Ms. Cleop.*, p. 77.)

menaçant du châtiment le plus ignominieux. (1) Elle méprisa ses menaces, brava son ressentiment, et ne laissa pas de continuer son commerce avec le jeune prince jusqu'à ce que, saisie par une troupe de soldats, elle fut flétrie au front d'un fer chaud et transportée hors du royaume. (2) Sa disgrâce néanmoins ne corrigea point Edwin de ses désordres ; ses folies et son extravagance augmentèrent de jour en jour le mécontentement public : toutes les provinces du nord de l'Humber transférèrent leur allégeance à son frère Edgar, et il ne trouva que les habitans de Kent et de Wessex qui voulussent s'armer en sa faveur. (3) Tandis que le pays était em-

(1) *Suspendii comminatione percellat.* (Osb., p. 83.) Le Witénagémot était le tribunal suprême chez les Saxons.

(2) Que ce supplice ait été l'effet d'une sentence judiciaire c'est ce que l'historien ne dit pas clairement, (*Perpetua exilii relegatione,* Osb., p. 84.) bien qu'il l'attribue à l'archevêque Odon, probablement parce qu'en l'absence du roi ce prélat présidait l'assemblée de la noblesse et du clergé.

(3) Quels furent les auteurs de l'insurrection? *Odon et les moines,* s'écrie une légion d'écrivains dont la crédulité se ravale à répéter une calomnie née de l'animosité des controverses religieuses. Il est assez naturel que les souffrances des moines les portassent à souhaiter un changement de gouvernement ; mais on ne peut inférer du rapport d'aucun écrivain qu'ils aient excité ou favorisé la révolte ; l'ordre à cette époque était trop rabaissé pour effectuer une révolution si importante, et les seuls moines en Angleterre dont l'existence soit certaine, (Wolst., *Vit. Ethel.,* p. 615; *Ang. sac.,* vol. 2, p. 105.) et dont on rappelle les torts, étaient ceux d'Abingdon et de Glastonbury, monastères situés dans les provinces qui restèrent fidèles à Edwin. Les auteurs de l'inculpation devraient au moins nous dire par quelle étrange fatalité l'insurrection éclata dans les provinces où ceux qu'on en suppose les auteurs

brasé par les torches de la guerre civile Ethelgiva eut l'audace d'y reparaître; mais elle choisissait un funeste moment, celui où son amant fuyait avec précipitation la poursuite des insurgés. Elle eut le malheur de tomber entre leurs mains, et ceux-ci, abusant de la licence de la victoire, eurent la cruauté de lui couper les nerfs et les muscles des jambes, ce qui lui causa une prompte mort. (1)

La dispute entre les deux frères fut enfin terminée dans une assemblée du Witan, et les rivières de la Tamise et de la Séverne furent assignées pour limite à leurs domaines respec-

ne possédaient aucune influence, et n'eut pas lieu dans celles où ils avaient quelque crédit? Quant à Odon je ne sais pourquoi on cite son nom, à moins que ce ne soit parce qu'il est inscrit dans le calendrier des saints. Il vécut et mourut sujet d'Edwin. — Le plus ancien rapport sur l'origine de l'insurrection est renfermé dans ces mots : *Factum est autem ut rex præfatus in prætereuntibus annis penitus a brumali populo relinqueretur contemptus, cum in commisso regimine insipienter egisset, sagaces et sapientes odio vanitatis disperdens, et ignaros quosque sibi consimiles studio dilectionis adsciscens.* (*Ms. Cleop.*, 7, 78.)

(1) Je ne suis pas disposé à excuser les assassins d'Ethelgiva, ni à justifier sa mort; bien que je pense que, selon les maximes sévères de la jurisprudence saxonne, quiconque revenait de l'exil sans appel pouvait être exécuté sans les formalités judiciaires; mais est-il manifeste que le primat, comme on l'affirme généralement, fût complice de sa mort? Osbern, le seul dont les écrivains postérieurs ont tiré leurs lumières, dit dans la vie d'Odon qu'elle fut prise, et que ses gens (les gens du primat) lui coupèrent les jarrets ; et dans la vie de Dunstan il n'a attribué cette exécution qu'aux insurgés de Mercie. Si le premier rapport n'est pas faux il n'est pas convaincant; si le second est vrai il absout l'archevêque. (Voyez la note *u*.)

tifs. (1) Mais Edwin ne survécut pas long-temps au partage, et à sa mort toute la monarchie anglo-saxonne fut réunie sous le gouvernement d'Edgar. (2) Il eut soin de rappeler de l'exil l'abbé de Glastonbury, le reçut avec les marques de la plus vive amitié, et l'éleva graduellement aux plus hautes dignités ecclésiastiques. (3) En faisant contraster la conduite passée de Dunstan avec celle qu'il tint depuis cette époque plusieurs écrivains lui ont reproché son caractère ambitieux, et l'ont fait avec beaucoup de chaleur et d'exagération; mais il ne s'ensuit pas nécessairement qu'il y a inconséquence dans l'homme qui à une époque de la vie accepte un emploi qu'il avait refusé dans une autre, et ce changement apparent dans ses sentimens peut être avec raison attribué aux changemens du système dans lequel il se trouve placé. La

(1) *Sicque universo populo testante, publica res regum ex definitione sagacium segregata est, ut famosum flumen Tamese regnum disterminaret amborum.* (*Ms. Cleop.*, p. 78; Wallingford, p. 543; Mat. West., an. 957.) Ces passages auraient pu dissiper les doutes dans lesquels le partage du royaume a plongé l'esprit scrupuleux de Collier. (*Hist de l'Eglise*, vol. I, p. 183.)

(2) *Ab utrique populo electus suscepit, Ms. Cleop.* p. 78.

(3) Henri est si bien disposé à déverser le blâme de l'insurrection sur Dunstan qu'il le fait revenir de l'exil avant cette époque, et porter Edgar par ses intrigues au trône de Mercie. (*Hist.*, vol. III, p. 103.) Cependant les écrivains anciens affirment tous qu'il ne revint point qu'Edgar n'eût obtenu la possession incontestée de la couronne. (*Ms., Cléop.* p. 78; *Chron. sax.*, p. 117; Osb., p. 107; Wigorn., p. 605; West., p. 196.)

modestie de Dunstan céda à l'importunité du roi ou aux besoins de l'Eglise; il accepta les évêchés de Worcester et de Londres à mesure qu'ils devinrent vacans, et de là, par la retraite forcée ou volontaire de l'archevêque Brithelm, il monta au trône métropolitain de Cantorbery. (1) Cet accroissement rapide de richesses et de pouvoir ne rabattit rien de cette fermeté de caractère que Dunstan avait montrée dans un rang inférieur; fidèle à ce qu'il regardait comme les véritables intérêts de la religion il ne se laissa jamais par aucune considération entraîner hors des bornes sévères du devoir, et plus d'une fois il détermina le roi et même le pontife à se désister de leurs prétentions, et à céder à l'équité de ses réclamations. Les passions d'Edgar n'étaient pas moins violentes, quoique peut-être moins obstinées, que celles de son malheureux frère : les écrivains monastiques, dont l'autorité a été infirmée par le préjugé moderne, mais dont la véracité est manifestement démontrée par leur exactitude fidèle à rapporter les vices de leur plus grand bienfaiteur, nous ont transmis l'histoire de ses amours, et les efforts de l'archevêque pour refréner et

(1) *Post hunc Byrhtelmus, Dorsatensium provisor, Dorobernensis præsul eligitur, qui nimis mansuetus pro reprimendis malis, jussus est a rege relictam dignitatem rursus recipere providendam.* (*Ms., Cleop.*)

corriger les passions de son souverain font honneur à son courage et à sa vertu.

Dans le couvent de Wilton Edgar avait eu la témérité de faire violence à une dame de qualité qui habitait parmi les nonnes, et qui pour se soustraire à sa passion avait pris le voile d'une de ses sœurs. L'infâme conduite du ravisseur royal fut bientôt divulguée ; mais comptant sur sa puissance il affecta de mépriser la censure du public. Cette nouvelle pénétra Dunstan de la plus vive douleur : comme gardien de la religion et directeur de la conscience du roi il se rendit à la cour, représenta au prince, en termes énergiques mais respectueux, l'énormité d'un tel péché, et demanda satisfaction de l'outrage qu'il avait fait à la sainteté du cloître. Le cœur d'Edgar en fut touché. Il reconnut son crime en pleurant, et déclara qu'il était prêt à subir toutes les pénitences qu'il plairait au prélat de lui imposer. Cette pénitence était sévère : (1) il se résigna pendant

(1) Si le lecteur est curieux de voir un échantillon d'exactitude historique il peut consulter le rapport de cette affaire dans Hume, (c. 2, p. 86.) « Edgar, dit cet écrivain, s'élança dans un couvent, (il « y allait pour une visite ; (Eadm., p. 218.) enleva Editha, (son nom « était Wulfrith ; c'était la fille qu'elle eut d'Edgar, qui se nommait « Editha. Malm., *de Reg.*, l. II, c. 8, f. 33.) qui était nonne (elle « était élève des nonnes. *Inter sanctimoniales non velata nutriebatur.* « Eadm., p. 218. *Certum est non tunc sanctimonialem fuisse, sed* « *puellam laicam.* Malm., *ibid. et de Pon.*, l. II, f. 143.) par force, « et fit même violence à sa personne. Pour se réconcilier avec l'Eglise « il fut obligé non pas de se séparer de sa maîtresse, (ils se sépa-

sept ans à laisser à l'écart sa couronne, emblème de sa dignité, et donna à ses sujets l'édifiant spectacle d'un roi pénitent. Il observait un jeûne rigoureux deux fois la semaine, distribuait aux pauvres les trésors qu'il avait hérités de son père, et afin d'expier le scandale qu'il avait causé il fonda et dota richement un monastère pour de jeunes religieuses. Dunstan avait ajouté à la pénitence deux autres clauses, qu'il accepta avec une égale soumission; savoir, qu'il publierait un code de lois qui apportât plus d'impartialité dans l'administration de la justice, et qu'il ferait passer à ses propres frais dans les différentes provinces des copies des saintes Ecritures pour l'instruction du peuple. (1)

On dira sans doute que, dans cette circons-

« rèrent, et Wulfrith devint nonne dans le même couvent. Malm., *de* « *Pont.*, l. II, f. 143; Gotselin, *in Vit. Edith.*, p. 637.) mais de « s'abstenir de porter sa couronne durant sept ans, et de se priver « pendant tout cet intervalle de ce vain ornement. » (On peut voir ci-dessus que ce n'était que la plus légère partie de sa pénitence. L'historien a pu se tromper sur quelques circonstances par une expression ambiguë de Malmsbury; (*Ibid.*, f. 33.) mais il était de son devoir de collationner les différens passages plutôt que de s'en rapporter imprudemment à lui-même, et de se jouer de la crédulité de ses lecteurs.

(1) Si cela est vrai je ne vois pas pourquoi Dunstan, prélat papiste, n'aurait pas autant de droits à la gloire de *réformateur* qu'Alfred ou Ælfric. Voyez la remarque singulière de Wise dans sa lettre à Mores. (*Comment. de Ælfr.*, p. 29.) Mais je crois que le véritable texte d'Osbern doit être, *justas legum rationes sanciret*, sancitas conscriberet, scriptas *per omnes fines imperii sui populis custodiendas mandaret*, au lieu de *sanctas conscriberet scripturas*, comme il se trouve dans les copies imprimées.

tance, Dunstan n'a agi de la sorte que par respect pour son propre caractère; mais on peut aisément reconnaître la pureté de ses intentions par la franchise de sa conduite en d'autres occasions, lorsque, sans perspective de gloire ou sans crainte d'infamie, il n'hésita pas à s'exposer avec un égal courage et au ressentiment du pontife et à la colère du roi. Un personnage distingué par sa noblesse et son opulence avait reçu dans son lit une proche parente, et Dunstan l'avait exhorté à plusieurs reprises à rompre cette liaison incestueuse : en vain il annula le mariage; en vain une sentence d'excommunication exclut le coupable de la société des fidèles; retranché derrière la protection d'Edgar il brava les foudres du métropolitain, et en appela de l'injustice du Saxon à l'équité de l'évêque de Rome. La bonne foi du pontife fut surprise, et Dunstan reçut un mandat du pape qui lui enjoignait de révoquer ses censures et de rétablir le prévaricateur dans ses anciennes prérogatives. « J'obéirai, répondit l'inflexible prélat, « quand je le verrai repentant de son crime; « mais à Dieu ne plaise que je consente à transgresser la loi divine pour l'amour ou la crainte « de quelque mortel, ou pour la conservation « de ma vie! » La fermeté de cette réponse étonna le noble, et triompha de sa résistance : il se sépara de l'objet de sa passion, et se soumit à

demander pardon dans un synode public. Le primat, charmé de son obéissance et de la sincérité de son repentir, le releva, lui donna le baiser de paix, et l'admit à la participation des sacremens. (1)

Il n'y avait pas lieu d'espérer que sous un métropolitain d'un caractère aussi inflexible les vices du clergé pussent échapper sans être remarqués ou punis. C'est probablement pendant son exil qu'il conçut d'abord l'idée de rétablir parmi ses compatriotes la sévérité de l'ancienne discipline. A cette époque les prélats de Flandre s'occupaient avec habileté de semblables entreprises, et il eut l'occasion d'être témoin des succès de leurs efforts. Ce même monastère où il résidait à Ghent avait peu d'années auparavant appartenu à une société de chanoines ; mais l'irrégularité de leur conduite avait réveillé le zèle de l'abbé Gérard, et ils s'étaient vus forcés de céder la place à une communauté de moines bénédictins, que leur règle astreignait à une plus grande austérité de vie, et que le sort de leurs prédécesseurs obligeait à une observance plus scrupuleuse des devoirs de la religion. (2) Aussitôt que Dunstan se

(1) Eadm., *Vit Dun.*, p. 215.

(2) *Eliminata abinde clericorum irreligiositate, licet jactitarent sese ventosa nobilitate, melioratis quibusque cœnobitarum religionem non distulit subrogare.* (*Vit. S. Gerar. in Act. Bened.*, *sæc.* V,

vit à la tête de l'église saxonne il résolut de suivre le même plan; mais l'ardeur de son zèle fut tempéré par les conseils de la prudence. Son premier essai fut de relever l'ordre monastique de cet état d'avilissement où il était tombé : il fonda de ses propres deniers un couvent à Westminster, invita les moines qui avaient été chassés par la vengeance d'Edwin à retourner aux abbayes de Glastonbury et d'Abingdon, et eut soin d'engager le zèle des personnes riches et pieuses à restaurer de vieux monastères et à en ériger de nouveaux. Les plus éminens personnages de l'ordre furent graduellement promus aux plus hautes dignités de l'Eglise, et l'évêché de Sherburne fut conféré à Wulfsine, abbé de Westminster, et celui de Wells à Brithelm, moine de Glastonbury. Mais les deux prélats qu'il honora spécialement de sa confiance furent Oswald et Ethelwold : le premier, homme de la plus rigide intégrité, était neveu de feu l'archevêque Odon; après avoir résigné le riche doyenné de Winchester il avait embrassé la profession monastique à Fleury en France. A son retour sa réputation le fit connaître de Dunstan, qui, admirant sa piété, lui céda l'évêché de Worcester. Il avait pour disciple chéri Ethelwold, qui s'était pénétré à Glastonbury des premiers prin-

p. 272.) On rapporte à la louange de l'abbé Gérard que c'est ainsi qu'il ne réforma pas moins de dix-huit monastères. (*Ibid.*, p. 273.)

cipes de la vertu monastique sous les auspices de Dunstan : ses rapides progrès furent récompensés de la surintendance des moines d'Abingdon, et il fut alors choisi comme le plus digne pour gouverner le siége important de Winchester.

Quoique l'archevêque pût compter sur la coopération de ces prélats il prévoyait que l'opposition du roi ou du pontife nuirait à ses succès. Mais ces craintes furent bientôt dissipées ; les messagers qu'on avait dépêchés à Rome revinrent avec une réponse favorable, (1) et Edgar promit sur-le-champ sa protection à une entreprise qu'on lui faisait envisager comme glorieuse pour lui-même et avantageuse à son peuple. Fort de l'autorité du pape et du roi Dunstan convoqua un concile national, où le roi prononça (si toutefois il l'a prononcé) le discours conservé par l'abbé de Rieval : (2) avec un étalage remarquable d'éloquence il peignait à l'assemblée la dégénération du clergé de quelques principaux siéges, déplorait le mauvais emploi des revenus que la piété de nos ancêtres avait accordés à l'Eglise, exhortait les prélats à sévir contre le crime avec toute la rigueur de la discipline

(1) *Fretus auctoritate Johannis apostolicæ sedis antistitis apud regem obtinuit quatenus canonici qui caste vivere nollent ecclesiis depellerentur, et monachi loco eorum intromitterentur.* (Eadm., p. 219 ; voyez aussi sa *Vie de S. Oswald*, p. 200.)

(1) *Int. Dec. Scrip.*, p. 360. Je croirais plutôt que c'était une déclamation composée par quelque moine à l'imitation des anciens historiens.

ecclésiastique, et s'offrait d'appuyer leurs décrets de toute la puissance du trône. Avant que le concile se séparât on statua que tout prêtre, diacre et sous-diacre, serait obligé de garder la chasteté, ou de se démettre de son bénéfice; et l'exécution de cette loi fut confiée au zèle de Dunstan, d'Oswald et d'Ethelwold. (1) Il est cependant à remarquer que dès cet instant l'archevêque disparaît de la scène, et abandonne à ses deux coadjuteurs toute la gloire de conduire et d'achever l'entreprise : soit que le clergé de Cantorbéry fût exempt des vices imputés à plusieurs de ses membres, soit qu'il fût trop puissant pour être attaqué impunément il ne fit aucun effort pour l'expulser de sa cathédrale. C'étaient surtout les diocèses de Worcester et de Winchester qui offraient des sujets de plaintes, et ce fut aussi sur eux que les réformateurs essayèrent d'abord d'exercer le pouvoir qui leur avait été délégué.

Oswald, prélat fort doux de caractère, sentait son cœur se révolter à la seule idée de violence, et sa douceur lui suggéra un artifice innocent mais heureux : dans le voisinage de la cathédrale il érigea une église en l'honneur de la vierge Marie, qu'il confia à la garde d'une communauté de moines, et qu'il fréquentait lui-même pour la célébration de la messe. La présence de

(1) Eadm., *Vit. Oswal.*, p. 200; Wilk., p. 239, 247.

l'évêque attirait celle du peuple ; l'ancien clergé vit son église insensiblement désertée, et après quelque intervalle Wensine, leur doyen, homme avancé en âge et d'une conduite irréprochable, prit l'habit monastique et fut élevé à la dignité de prieur. L'influence de son exemple et l'honneur de sa promotion furent de puissans motifs pour entraîner ses frères : le nombre des chanoines diminua de jour en jour par des désertions fréquentes, et enfin la principale des églises de Mercie fut transférée sans violence, sans dispute de ses anciens possesseurs aux moines bénédictins. Le roi admira l'évêque et applaudit à sa politique ingénieuse. (1)

Le zèle d'Ethelwold rencontra une résistance plus vigoureuse et plus déterminée. Le clergé de Winchester était composé de fils de familles nobles, qui montraient une égale répugnance à sacrifier leurs plaisirs ou leur avancement : appuyés sur l'influence de leurs amis ils se raillaient en secret des menaces impuissantes de l'évêque, et par des protestations toujours réitérées, mais jamais suivies d'un amendement sincère, ils éludaient ouvertement ses pressantes exhortations. L'irrégularité de leur conduite ne laissait pas d'être telle qu'elle aurait mérité le traitement le plus sévère : ils consumaient l'ample revenu de leurs bénéfices dans l'oisiveté

(2) Edm., p. 202; *Hist. Rames*, p. 400.

et dans la luxure ; ils négligeaient les décorations de l'église ; la célébration du culte public était abandonnée au zèle ou à l'insouciance d'individus à gages, et quelques-uns même, si l'on en croit le bruit scandaleux du temps, vivaient dans la violation patente des canons touchant le célibat ecclésiastique. (1)

Ethelwold, à la fin impatienté de ces temporisations, demanda au roi d'être autorisé à introduire à leur place une colonie de moines ; mais la conscience d'Edgar en fut ou parut en être alarmée : il ne put consentir à priver le clergé de ses anciennes propriétés, et conseilla à l'évêque d'éloigner les chanoines incorrigibles, et de conférer leurs bénéfices à ceux que ces derniers avaient jusqu'alors employés à en remplir les devoirs. (2) Cet expédient toutefois ne produisit qu'un amendement temporaire ; une si faible punition fut peut-être regardée comme

(1) *Clerici illi, nomine tenus canonici, frequentationem chori, labores vigiliarum, et ministerium altaris vicariis suis utcumque sustentatis relinquentes, et ab ecclesiæ conspectu plerumque absentes septennis, quidquid de præbendis percipiebant locis et modis sibi placitis absumebant. Nuda fuit ecclesia intus et extra.* (*Annal. Winton.*, p. 289.) Le caractère que leur donne Wolstan, leur contemporain, est également défavorable. *Erant canonici nefandis scelerum moribus implicati, elatione et insolentia, atque luxuria præventi, adeo ut nonnulli eorum dedignarentur missas suo ordine celebrare, repudiantes uxores, quas illicite duxerant, et alias accipientes, gulæ et ebrietati jugiter dediti.* (Wolstan, *Vit. Ethel.*, p. 614.)

(2) *Malens per canonicos quam per aliud genus arctioris religionis ministrari negotium, ablatas quibusdam eorum præbendas contulit vicariis.* (*Annal. Winton.*, p. 290.)

une victoire : les nouveaux chanoines adoptèrent les mœurs de leurs prédécesseurs, et Edgar les abandonna enfin à la sévérité de leur évêque. Un samedi de carême, pendant la célébration de la messe, Ethelwold, accompagné d'un député royal, entra dans le chœur, et, jetant à terre un paquet de capuchons, s'adressa aux chanoines étonnés : « Le temps est venu, « s'écria-t-il, où il vous faut enfin prendre une « détermination : endossez l'habit monastique, « ou partez ; vous n'avez pas d'autre choix à « faire. » La présence de l'officier imposa silence aux murmures, et trois seulement consentirent, quoiqu'à regret, à faire l'échange de leur profession ; (1) les autres se retirèrent tristes et mécontens : mais l'humanité d'Ethelwold ne les abandonna point au dénuement de la pauvreté ; dans le domaine épiscopal il choisit les manoirs les plus riches et les plus commodes, et les assigna au soutien du clergé qu'il venait de congédier. (2)

(1) Pour cette affaire voyez Wolstan, (*Vit. S. Ethel.*, p. 614.) *Annales Winton*, (p. 289.) Eadmer, (*Vit. S. Dunst.*, p. 219.) Malmsbury, (*de Reg.*, l. II, c. 7, f. 31 ; *de Pont.*, l. II, f. 139.) et Rudborne. (*Hist. Mag.*, p. 218.) La Chronique saxonne fait seulement remarquer que les chanoines furent chassés parce qu'ils ne voulaient observer aucune règle. (*Chron. sax.*, ann. 963, p. 117.)

(2) Malm., *de Pont.*, l. II, f. 139. Ethelwold se distingua par ses charités : durant une famine destructive il employa ses domestiques à découvrir et à soulager les malheureux, distribua des soulagemens à tous ceux qui étaient dans le besoin, et vendit en leur faveur la vaisselle plate appartenant à l'autel, et les ornemens en argent de l'église. (Wolstan, p. 617.) Il fut aussi le bienfaiteur signalé de sa cathédrale,

Ils furent remplacés par une communauté de moines tirés du monastère d'Abingdon.

Encouragés par leurs succès les deux prélats procédèrent rapidement à l'œuvre de la réforme et de l'expulsion. A Winchester le nouveau monastère qu'avait fondé Alfred-le-Grand, et qu'Edward, son successeur, acheva sur un plan plus étendu, était encore habité par le clergé; mais après le délai convenable d'une année ils reçurent l'ordre de partir, et l'établissement supplémentaire de deux abbayes, occupées l'une par des moines et l'autre par des nonnes, assura le règne de l'état monastique dans les murs de la cité royale. Les monastères ecclésiastiques de Chertsey et de Middleton partagèrent bientôt le même sort, et les abbayes d'Ely, de Thorney et de Medeshamstède se relevèrent de leurs cendres, et recouvrèrent leur ancienne splendeur. (1) Les services d'Ethelwold laissèrent un profond souvenir dans le cœur recon-

qu'il rebâtit en grande partie l'an 980. (*Ibid.*, p. 621.) Il jeta ensuite les fondemens d'une chapelle supplémentaire à l'extrémité orientale de ce monument; (*Nam fundamen ovans a cardine jecit eoo.* Wolst., *Carm.*, p. 630.) mais il ne vécut par assez pour l'achever. L'ouvrage fut continué par Elphège, son successeur, qui y ajouta les niches que l'on voit encore. Voyez un détail circonstancié des édifices dans le poëme de Wolstan, dont je transcrirai la déscription de la tour et du temple érigés par Elphège comme un témoignage favorable des talens du poëte. Note *v*.

(1) *Chron. sax.*, ann. 963, 964, p. 117, 118, 122; Wolstan, p. 615, 616.

naissant de ses frères : son nom fut inscrit dans le calendrier des saints ; sa fête fut célébrée avec tous les témoignages de la vénération, et Ælfric et Wolstan, deux moines de Winchester, se plurent à répandre dans son panégyrique les flots peu limpides de leur éloquence.

Dans le diocèse de Worcester Oswald eut recours de nouveau à son artifice favori, et les chanoines de Winchelcomb se virent graduellement transformés en communauté de moines. Il érigea six autres monastères dans les limites de son évêché, fonda avec l'assistance de l'alderman Alwyn l'opulente abbaye de Ramsey, et rétablit l'ancienne discipline de celles de S. Alban et de Beamflete. (1) L'ardeur d'Oswald et d'Ethelwold stimula l'indolence des autres évêques, et Edgar put se glorifier d'avoir vu non moins de quarante-sept monastères peuplés de moines durant les six premières années de son règne. (2)

Dans le langage de partis rivaux le vice et la vertu se prennent fréquemment l'un pour l'autre, et la même conduite qui a attiré les applaudissemens de Rome ou de Paris a été condamnée avec une égale chaleur à Londres et à Genève. Les admirateurs de l'ordre monacal

(1) Ead., *Vit. S. Oswald*, p. 200, 201; *Hist. Rames*, p. 400.

(2) Ingulf.; f. 502; Malm., *de Pont.*, l. II, f. 139; Wilk., t. I, p. 239.

ne prononcent qu'avec respect et reconnaissance les noms de Dunstan, d'Oswald et d'Ethelwold, et l'on regarde les efforts qu'ils ont faits pour soutenir cette institution comme autant de preuves de leur attachement aux vrais intérêts de la religion. L'éloge des historiens catholiques a provoqué la censure des protestans; au nom de moine ils ont cherché à associer des idées d'hypocrisie et de fraude, et tandis qu'ils condamnent indistinctement les protecteurs de l'institution ils canonisent ses ennemis avec une égale partialité. L'avarice de Henri VIII le porta à dissoudre les monastères qui étaient en grand nombre dans ses domaines; et quoiqu'il excitât la voix de la calomnie à sanctifier ses actes d'oppression; (1) quoique les revenus de ces proscrits innocens fussent promptement absorbés par l'extravagance du roi et la rapacité de ses courtisans, on n'en a pas moins trouvé des écrivains empressés à exalter sa conduite. Dunstan et ses deux collaborateurs expulsèrent de quelques églises une

(1) « Ceci n'eût point satisfait ses propres vues et celles de ses « agens avides et ambitieux : ils visaient tous aux revenus et aux ri- « chesses des maisons religieuses; c'est pour cette raison qu'ils ne de- « vaient négliger aucun moyen, aucun artifice qui pût les conduire à « ce but. Il fallait accuser les religieux des crimes les plus abominables, « et diriger l'accusation avec l'intelligence, la hardiesse et la dextérité « la plus grande; et cependant malgré tous leurs efforts les preuves « étaient si insuffisantes que d'après ce que j'ai pu recueillir je n'en ai « trouvé aucune qui fût directe, même contre un simple monastère. » (Hearne, Observations préliminaires sur la revue des abbayes mitrées, par Browne Willis, p. 84.)

race d'hommes dont les vices déshonoraient leur profession; et bien que leurs mains ne se fussent pas souillées de dilapidations sacriléges, et qu'à la place du clergé chassé ils n'admissent que des hommes de mœurs plus rigides, d'une vie plus régulière, ces mêmes écrivains n'ont point eu honte de les accuser de partialité, d'injustice et de tyrannie. Mais pour se former une idée exacte de leur conduite il faut nous transporter du siècle présent au dixième. Dans les chapitres précédens nous avons remarqué l'austérité primitive et le déclin rapide de la discipline prescrite au clergé conventuel; nous y avons vu les chanoines de diverses églises, (car la dépravation n'était pas générale) abandonnant leurs devoirs religieux, se livrer à la dissipation et aux plaisirs, et provoquer par le scandale de leurs mœurs les larmes des gens vertueux et la risée des profanes. (1) Quant aux invectives des écrivains monastiques une sorte de simplicité pourra les attribuer sans doute en grande partie à des préjugés de rivalité; cependant il faut une dose peu commune d'incrédulité pour soutenir, après avoir lu les chartes et les écrits du siècle, que les chanoines n'étaient coupables d'autre crime que de *vivre pieusement en légitime mariage*. (2)

(1) Wilk., p. 246.

(2) *In legitimo matrimonio pie viventes.* Parker, Godwin, *passim*.

Si les évêques étaient demeurés tranquilles spectateurs de la décadence de leur clergé ils eussent échappé aux censures des préventions modernes; mais leur conscience leur eût reproché de trahir le plus sacré de leur devoir : ils agissaient comme le commandaient l'honneur et la religion; ils exhortaient et conjuraient les chanoines de se réformer : des exhortations ils en vinrent aux menaces, et punirent enfin par l'expulsion cette opiniâtreté que ne pouvaient dompter ni les prières ni la terreur.

Assurer la stabilité de ces institutions naissantes fut le second objet qui fixa l'attention des prélats réformateurs : de toutes les chartes qu'Edgar à leur sollicitation accorda aux différens monastères il nous en reste encore un grand nombre qui sont remplies des plus terribles anathèmes contre ceux dont l'impiété oserait troubler les moines dans la possession de leurs nouvelles demeures ; à l'autorité temporelle du roi se joignaient les censures spirituelles des évêques, et leur conduite était approuvée par les rescripts du souverain pontife. Cependant la prudence de Dunstan prévoyait qu'il pourrait arriver un temps où ces précautions seraient de faibles barrières contre les tentatives d'une puissance supérieure, et où le clergé, appuyé du roi et des évêques, revendiquerait les églises dont il avait été chassé : afin d'éloi-

gner autant que possible un événement trop probable on assembla un concile à Winchester, où l'on proposa d'investir les moines du droit d'élire l'évêque du siége vacant, et de les astreindre à faire ce choix dans leur propre communauté ou dans un monastère du voisinage. Les défenseurs de la mesure voulaient que dans les cathédrales conventuelles l'évêque eût le rang et l'autorité d'abbé, qu'il fût de son devoir en cette qualité d'inspecter la conduite de ses moines et de les forcer à l'observance de leur règle, ajoutant que confier une charge si importante à l'homme qui n'avait pas été élevé sous la discipline monastique c'était ouvrir infailliblement une voie à l'innovation et à la dégénération. Ce raisonnement était plausible; le roi et les prélats en furent satisfaits, et la proposition fut unanimement adoptée. De cette manière on s'assura un certain nombre de voix dans le collége épiscopal, et en cas de nécessité les moines purent avec confiance recourir aux évêques qu'ils avaient choisis, et que l'affection et la reconnaissance engageaient plus vivement à embrasser les intérêts de l'ordre. (1)

(1) Eadmer de Selden, not., p. 150; *Apost. Bened. app.*, p. 78. Il est à observer que les moines devaient pour le choix de l'évêque suivre leur statut concernant l'élection des abbés; mais il fallait le consentement et l'avis du roi. (*Regis consensu et concilio. Ibid.*) On viola bientôt ce réglement, et des ecclésiastiques furent élevés à la dignité

Dans la même assemblée fut adopté un autre réglement, dont le but était d'introduire l'uniformité dans les différens monastères, et qui avait aussi le précieux avantage de lier plus étroitement les membres du corps monastique. A la recommandation du roi, qui probablement n'était ici que l'écho de l'archevêque, les coutumes des monastères célèbres de Fleury et de Ghent furent entées sur la règle primitive de S. Benoît; et l'on ajouta encore quelques-unes des observances qui avaient distingué les cénobites saxons avant les invasions danoises. (1) La *concorde* des moines anglais (c'est ainsi qu'on l'appelait) subsiste encore; mais je n'en donnerai pas un extrait, qui probablement intéresserait peu le lecteur : (2) elle roule tout entière sur les détails

épiscopale dans les églises possédées par des moines, quoique Benoît XIV ait par inadvertence affirmé le contraire. (*De Syn. Dioc.*, vol. III, p. 344.)

(1) *Honestos hujus patriæ mores ad Dominum pertinentes, quos veterum usu didicimus, nullo modo abjicere, sed undique corroborare decrevimus.* (*Apost. Bened.*, p. 85.) S. Ethelwold a composé un petit traité *de Diurna consuetudine monachorum.* Il existe encore en manuscrit. (Cotton, *Tib. A.*, 3; Wanley, p. 92.) On voit dans le *Monasticum Anglicanum*, une description des repas journaliers de ses moines à Abingdon. (Tom. I, p. 104.)

(2) La préface se trouve en latin et en saxon parmi les notes que Selden a faites sur Eadmer, (p. 145.) et l'ouvrage entier a été publié en latin par Reyner dans son troisième appendice sur l'*Apostolatus Benedictinorum*, (p. 77.) Quoiqu'il paraisse s'étendre à tous les monastères d'Angleterre Turketul, abbé de Croyland, ne se crut point obligé de se soumettre à ses réglemens; mais il ordonna d'observer

minutieux du service, et sur quelques pratiques un peu bizarres de dévotion qu'elle laisse néanmoins à la disposition du supérieur, qui peut les adopter ou les rejeter comme il le juge à propos pour l'intérêt de la vertu et de la piété. (1)

inviolablement les anciennes coutumes de son monastère. Les moines étaient divisés en trois classes : la première comprenait ceux qui n'avaient pas passé vingt-quatre ans dans l'abbaye, et ceux-ci étaient astreints à tous les devoirs imposés par la règle de S. Benoît. Après l'expiration de ce temps et pendant les seize années suivantes ils appartenaient à la seconde classe; alors ils étaient dispensés des observances les plus austères, et avaient la faculté d'exercer par des suppléans leurs fonctions respectives. Depuis la quarantième jusqu'à la cinquantième année ils jouissaient de faveurs plus grandes encore, et le seul devoir qu'on exigeait d'eux était d'assister tous les jours à la grand'messe : s'ils survivaient à cette époque ils étaient affranchis de toute obligation. Chacun avait sa chambre avec un domestique pour le servir, et un jeune moine pour lui faire compagnie. (Voyez Ingulf., p. 48-50.)

(1) *Hæc inserenda curavimus, ut si quibus devotionis gratia placuerint, habeant in his unde hujus rei ignaros instruant : qui autem noluerint, ad hoc agendum minime compellantur.* (*Apost. Bened.*, p. 86.) On pratiquait à la fête de Pâques une cérémonie singulière : vers la fin des matines un moine se retirait dans une espèce de sépulcre préparé dans l'église, et trois autres, l'encensoir à la main et les yeux fixés en terre, traversaient lentement le chœur. Un instant après une voix sortait du sépulcre chantant l'antienne « Qui cherchez-vous. » Ils répondaient : « Jésus de Nazareth. Il n'est pas ici, reprenait la voix; il est ressuscité comme il l'a dit : allez le dire à ses disciples. » (Mat. XXVIII, 6.) Aussitôt se tournant vers le chœur ils chantaient l'antienne « Le Seigneur est ressuscité, » etc. Alors ils entendaient la voix du sépulcre les rappeler avec les paroles de l'ange : « Venez voir le lieu où le Seigneur fut couché : » (Mat., *ibid.*) ils entraient et en ressortaient portant devant eux un drap mortuaire et chantant : « Le Seigneur s'est levé du tombeau. » Le prieur entonnait le *Te Deum* en action de grâce, et l'office se continuait de la même manière. (*Apost. Ben.*, p. 89.)

Alfred-le-Grand s'était efforcé de relever l'empire des lettres après les ravages des Danois; mais son succès ne fut que momentané, et les Saxons retombèrent bientôt dans leur première ignorance. L'ardeur d'Alfred parut revivre dans la personne de Dunstan, et l'évêque fut plus heureux dans ses travaux que ne l'avait été le monarque : (1) long-temps avant de parvenir au trône métropolitain, et dès qu'il avait pu commander l'obéissance à une petite société de moines il méditait la régénération des sciences; les principes qu'il en avait reçus des ecclésiastiques irlandais il les communiquait généreusement à ses disciples, et de son monastère de Glastonbury il répandit dans l'église saxonne un esprit d'amélioration. Ethelwold se pénétra des sentimens de son maître, et l'évêque descendait souvent de ses importantes fonctions à l'humble occupation d'enseigner à des enfans les principes de la grammaire, et de les interroger pour s'assurer de leurs progrès dans l'étude de la langue latine : (2) c'était de son école à Winchester

(1) Ælf., *in Prol. ad Gram.*, *apud* Spel., vol. I, p. 618.

(2) *Dulce erat ei adolescentes et juvenes semper docere, et latinos libros anglice eis solvere, et regulas grammaticæ artis et metricæ rationis tradere, et jocundis alloquiis ad meliora hortari : unde factum est ut perplures ex discipulis ejus fierunt sacerdotes, atque abbates, et honorabiles episcopi, quidam etiam archiepiscopi in gente Anglorum.* (Wolst., *Vit. S. Ethel.*, p. 617.)

que les autres monastères faisaient venir des maîtres, et la réputation de leurs disciples donnait un nouveau lustre à leurs talens et à leur savoir. Dans un siècle d'ignorance il ne faut pas un grand fonds de connaissances pour exciter l'admiration; mais pour juger du mérite des hommes nous ne devrions les comparer qu'à leurs contemporains, et non à ceux qui ont vécu dans des temps plus heureux. Cependant parmi les savans anglo-saxons de cette époque il s'en rencontra quelques-uns qui n'ont pas mérité des éloges vulgaires : Bridferth, le moine de Ramsey, déploie dans ses commentaires une étendue d'érudition et une exactitude de calcul qui auraient fait honneur aux plus grands philosophes des premiers siècles; et le nom d'Ælfric, disciple d'Ethelwold, a été plus illustré par l'utilité de ses écrits que par la mitre archiépiscopale dont il fut honoré.

Alfred s'était souvent plaint que les sciences en tout genre se trouvaient cachées sous le voile obscur d'un langage étranger; et Ælfric, à l'exemple du roi, travailla pour l'instruction de ses compatriotes illettrés en traduisant et en mettant au jour plusieurs traités dans la langue anglo-saxonne; les plus célèbres sont des versions de différentes parties des saintes Ecritures et ses trois livres d'homélies catholiques. Comme traducteur on ne peut le louer

pour sa fidélité : il a pensé devoir omettre plusieurs passages de l'original, a pris à tâche d'amplifier les uns pour les rendre plus clairs, et dans les autres qu'il a crus obscurs il ne s'est point fait scrupule de substituer son propre sens aux expressions de l'écrivain inspiré. Il paraît tout le long de l'ouvrage avoir appréhendé que ses compatriotes grossiers ne cherchassent dans la conduite des anciens patriarches la justification de leurs propres désordres; pour prévenir une erreur si dangereuse il démontre avec un soin inquiet la différence qui existe entre l'ancien et le nouveau Testament, fait remarquer que le premier n'était qu'une figure du second, et conseille à son lecteur de s'attacher à l'esprit de la loi de Moïse, mais d'observer celle du Christ à la lettre. (1) Ses homélies furent

(1) Voyez la préface de sa traduction de La Genèse, (*Heptat anglo-sax.*, édit. Thwaites, p. 2.) et la fin de celle des Juges. (*Ibid.*, p. 161.) Un grand nombre d'auteurs anglo-saxons avaient essayé de traduire différentes parties des écritures en leur idiome naturel; le premier que nous connaissions est Cœdmon, moine de Whitby, qui mourut en 680 : mais son ouvrage n'est pas véritablement une traduction; c'est plutôt une paraphrase poétique du livre de La Genèse et des histoires les plus remarquables contenues dans la Bible. (Bed., *Hist.*, l. IV, c. 24.) En 1655 Junius a publié à Amsterdam des poèmes de ce genre sous le nom de Cœdmon. Bède en 735 entreprit de traduire l'Evangile de S. Jean « pour l'usage de l'Eglise; » mais il mourut lorsqu'il n'en était encore qu'au sixième chapitre. (*Ep. Cuth.*, Bède de Smith, p. 793.) Il en fut de même du roi Alfred, qui avait commencé une version anglo-saxonne du livre des psaumes, et qui mourut lorsqu'il en avait à peine achevé la première partie. (Malm., *de Reg.*, l. II, f. 24.) On remarque dans ses lois nombre de passages traduits du

écrites dans l'intention bienveillante d'être utile aux ecclésiastiques qui avaient trop d'insouciance ou trop peu de talent pour composer eux-mêmes des sermons : ce ne sont pas des pièces originales ; le seul mérite de l'auteur est de tirer d'écrivains précédens des passages appropriés à l'évangile du jour et de les mettre à la portée de ses auditeurs. (1) Aussitôt que l'ouvrage fut achevé il le dédia à l'archevêque Sigeric, et eut la modestie de le soumettre à ses lumières supérieures en le priant de corriger les erreurs qu'il pourrait y découvrir. (2) Les

vingtième chapitre de l'Exode et des deux suivans. (Wilk., p. 186.) Le prêtre Aldred, qui vivait au huitième siècle, a laissé une version interlinéaire des quatre évangiles dans le célèbre manuscrit appartenant aux évêques de Lindisfarne, et qui se trouve encore dans la librairie de Cotton. (*Nero D. IV.*) M. Henshall publie maintenant cette traduction. Farmer et Owun, deux autres glosateurs cités par Marshall (*Evang. anglo-sax.*, p. 492.) paraissent avoir vécu plus tard. Les traductions d'Ælfric comprenaient le Pentateuque, les livres des Juges, d'Esther, de Judith, une partie des livres des Rois et les deux premiers des Macchabées. (Mores, *Comment. d'Ælf.*, p. 29.) Ils ont tous été abrégés avec intention; (Ælf., *de Vet. Testam.*, p. 22.) mais outre ces traducteurs il y en avait d'autres dont les noms ne sont point parvenus jusqu'à nous, quoiqu'il existe encore en manuscrit des copies de quelques-uns de leurs ouvrages. (Manuscrits de Wanley, *passim.*) Le système des versions interlinéaires contribuait à propager les traductions; car la rareté des copies faisait qu'on trouvait souvent plus facile de composer une version nouvelle que d'en transcrire une ancienne.

(1) Après Ælfric Wulfstan, archevêque d'Yorck, écrivit divers sermons sous le nom de Loup. (Wanley, *Mss.*, p. 148.) On en trouve dans nos bibliothèques plusieurs autres dont les auteurs sont inconnus.

(2) *Precor modo obnixe almitatem tuam, mitissime pater Sigerice, ut digneris corrigere per tuam industriam, si aliquos nævos malignæ*

travaux d'Ælfric ne demeurèrent point sans récompense; du monastère d'Abingdon transféré à l'école de Winchester il devint successivement visiteur de Cernley, abbé du couvent de S. Alban, puis évêque de Wilton, et enfin archevêque de Cantorbéry. (1)

Ce n'était point assez pour le zèle des trois évêques d'avoir expulsé les chanoines rebelles et restauré l'ordre monastique; le grand corps du clergé conservait encore ses bénéfices, et l'inconduite de plusieurs de ses membres jetait de la défaveur sur la religion, dont ils osaient se dire les ministres. Il n'était pas nécessaire, peut-être eût-il été dangereux de composer un nouveau code de discipline; mais les lois qu'avait jadis reconnues l'Eglise anglo-saxonne furent remises en vigueur dans les synodes nationaux, et les ecclésiastiques se virent obligés d'écouter la voix équitable de l'archevêque, qui deman-

hæresis aut nebulosæ fallaciæ in nostra interpretatione reperias. (Préface du premier volume des manuscrits de Wanley, p. 153.) Le second commence de la même manière : *Hoc quoque opus commendamus tuæ auctoritati corrigendum, quemadmodum præcedens, precantes obnixe ne parcas obliterare si aliquas malignæ hæresis maculas in eo reperies.* (*Ibid.*)

(3) Voyez Mores, *Comment.*, p. 21-65. Il mourut en 1005. *Chron. sax.*, p. 134. Le plus célèbre des disciples d'Ælfric fut un autre Ælfric surnommé Bata : il fut abbé d'Egnesham, puis prieur de Winchester, et ensuite archevêque d'Yorck. Ses principaux ouvrages sont une Vie de S. Ethelwold, mentionnée par Mabillon, (*Act. Bened. sæc.*, V, p. 606.) et deux lettres à l'archevêque Wulstan, qui ont été souvent citées dans les précédens chapitres. Sa mort arriva l'an 1051. (Mores, p. 65.)

dait qu'ils se soumissent à des réglemens sanctifiés par l'observance de leurs devanciers. Ce plan de réforme fut reçu avec acclamation par les amis de la religion, qui dans leur impatience applaudissaient déjà au retour de la ferveur des anciens temps; mais les plus riches et les plus dissipés de l'ordre clérical s'y opposèrent avec opiniâtreté. Nous pouvons voir dans les écrits d'Ælfric les argumens des parties adverses : le canon qui excluait les servantes et les parentes des habitations du clergé fut condamné comme imposant une contrainte inutile et barbare qui les priverait et de compagnes qui les chérissaient, et de services qui en mainte occasion leur étaient d'une absolue nécessité : on soutenait contre l'obligation du célibat que la liberté accordée aux prêtres de l'ancienne loi avait été transmise à ceux de la nouvelle avec leurs autres prérogatives, et que nier l'utilité d'une semblable institution c'était combattre la sagesse même du Sauveur, qui avait élevé S. Pierre quoique marié à la dignité de prince des apôtres. A ces raisons Ælfric eut la condescendance de répliquer « que les canons auxquels on s'opposait si vivement avaient été dès les premiers temps observés avec fidélité dans l'Eglise anglo-saxonne, et que ses contemporains s'ils avaient les vertus de leurs ancêtres imiteraient sans peine l'obéis-

sance de leurs prédécesseurs. » Il traita le mariage du clergé « d'innovation nouvelle et profane, dérogeant à la sainteté et répugnant aux fonctions du sacerdoce ; » montra « que le célibat avait été recommandé aux ministres de l'autel par le Christ lui-même lorsqu'il exigea de ses disciples qu'ils renonçassent à tout pour le suivre, et qu'il avait été prescrit par les pères du grand concile de Nicée quand il ordonna de rejeter les συνεισακτοι des maisons du clergé ; (1) que si sous la législation de Moïse on permettait le mariage aux prêtres il fallait se rappeler que les fonctions sacrées étaient alors restreintes à un certain nombre de familles, et que l'immolation des animaux exigeait moins de pureté que l'oblation du saint sacrement. » (2) Il trouvait dans l'exemple de S. Pierre un appui à son opinion : il est vrai qu'il était marié avant sa vocation à l'apostolat ; mais dès le moment qu'il s'attacha au Christ il cessa tout commerce avec sa femme, et pratiqua cette chasteté que lui enseignait la

(1) Wilk., *Con.*, p. 250, 251 ; *Leg. sax.*, p. 167.

(2) Ælfric Bata dans son épître à Wulstan dit que les prêtres de l'ancienne loi étaient obligés à une chasteté temporaire avant d'offrir le sacrifice. La même observance paraît avoir été recommandée par les païens :

Vosquoque abesse procul jubeo, descedite ab aris,
Queis tuli hesterna gaudia nocte Venus.
Casta placent superis ; casta cum mente venite
Et puris manibus sumite fontis aquam.
(Tibullus.)

doctrine et l'exemple de son maître; (1) il ajouta que ces sentimens qu'il avait exprimés dans ses écrits il s'en était imbu dans le monastère de Winchester; que la puissance irrésistible de l'autorité les rendait obligatoires, et que chaque concile avait successivement enjoint au clergé d'observer la chasteté de sa profession; (2) que par une métaphore toute naturelle l'engagement que le prêtre contractait à son ordination était comparé à celui du mariage par la raison qu'il devait considérer son église comme son unique et légitime épouse, et qu'admettre une femme dans son lit sous quelque titre que ce fût c'était charger son âme d'un adultère spirituel et sacrilége. » (3) Les plus vertueux du clergé s'empressèrent de se rendre aux ordres de leurs supérieurs; mais les autres, et c'était le plus grand nombre, prêtèrent une oreille plus complaisante à la voix des passions, et pendant le siècle de troubles qui précéda l'anéantisse-

(1) *Leg. sax.*, p. 154, 162, 167; *Ælf.*, *præf. in Gen.*, p. 2. Il écrivit aussi un traité sur le célibat du clergé, qui n'est pas publié dans la librairie de Cotton, Faust. *A*, 9. (Mores, *Com.*, p. 45.) Il fut arrangé en forme de sermon et lu dans l'église. (Wanley, *Mss.*, p. 199.)

(2) *Presbyteros summopere obsecramus ut, caste et continenter Domino jugiter servientes, a connubiis se femineis omnino abstineant, sicque Domini iram devitent.* (*Con. Ænnam*, p. 293; *Leg. eccl. Can.*, p. 301, VI.)

(3) *Lib. Const. apud* Wilk., *Leg. sax.*, p. 150, 151; voyez aussi les canons d'Edgar dans Wilkins. (*Conc.*, vol. I, p. 225, VIII, 229, LX.)

ment de la dynastie saxonne ils bravèrent les menaces sévères mais impuissantes des canons. Dans une plainte adressée à son clergé Wulstan, archevêque d'Yorck, regrette que l'iniquité des temps ne lui permît pas de châtier les rebelles obstinés, ajoutant qu'elle lui faisait du moins un devoir de les avertir de leur obligation à la chasteté, et de les inviter à l'observer par tous les motifs que la religion pouvait inspirer. (1)

Durant le long règne d'Edgar le clergé expulsé fut condamné à déplorer en silence la perte de ses possessions; mais ses regrets du moment furent adoucis par l'espoir d'obtenir une ample indemnité de la justice ou de la faiblesse de son successeur : ce successeur était un enfant, et l'ambition d'une marâtre tenta de faire passer la couronne sur la tête de son propre fils. Cette époque de confusion et d'un règne incertain parut favorable aux projets du clergé : Alfere, duc de Mercie, fut le premier à embrasser sa cause. Ses partisans, émus de compassion, ou alléchés par des présens, s'empressèrent d'imiter son exemple, et dans plusieurs provinces les moines se virent ignominieusement chassés de leurs couvens par l'épée de leurs ennemis; (2) mais on vit bientôt s'élever armée

(1) *Apud* Wilk., p. 167.

(2) Wigor., *ad ann.* 975; Hoved., *ad ann.* 975, f. 245; Ingulf.,

contre armée, et Alwine, duc d'Est-Anglie, Æfwold, son frère, et le comte Brithnode se déclarèrent les protecteurs des moines. Le royaume était menacé des horreurs d'une guerre civile par les passions des partis opposés lorsque leurs chefs s'engagèrent à prouver la légitimité de leurs prétentions respectives dans un concile à Winchester : l'issue se trouva défavorable au clergé. Les efforts de Dunstan et des évêques avaient réussi à placer la couronne sur la tête d'Edouard, fils aîné du monarque défunt, et leur prépondérance assura aux moines une victoire aisée : (1) cependant quatre ans s'étaient à peine écoulés que les plaintes du clergé et les clameurs de ses amis se renouvelèrent, et l'on convoqua un autre concile à Calne; mais, dans la chaleur de la discussion, le plancher de la salle s'affaissa sous le poids de la multitude; toute l'assemblée, excepté l'archevêque qui heureusement se retint à une poutre, fut précipitée à terre; et au milieu des ruines et du désordre un

p. 54. Dans la chronique saxonne les souffrances des moines font le sujet d'un petit poème. (*Chron. sax.*, p. 123.)

(1) Dans ce concile ou dans quelque autre tenu à Winchester (car les historiens ne sont pas d'accord sur l'époque) on dit qu'une voix sortie d'un crucifix s'écria : « Tout est bien; ne faites point de changement. » M. Turner, avec son exactitude et sa franchise ordinaires, parle de cette voix comme d'un artifice du primat : je croirais plutôt que toute l'histoire n'est rien moins qu'un conte populaire, adopté et peut-être amplifié par des écrivains venus plus tard. Elle était inconnue aux premiers historiens.

grand nombre furent dangereusement blessés, et d'autres perdirent la vie. Cette funeste catastrophe termina la controverse : la pieuse crédulité du siècle attribua l'écroulement du plancher et la préservation de Dunstan à l'intervention du ciel; et le clergé se retira à la fin d'un débat dans lequel il croyait avoir Dieu et les hommes pour adversaires.

Telle est l'histoire simple et naturelle du synode de Calne; mais le préjugé religieux a bâti sur ce fondement étroit un vaste édifice de calomnies et de fables : Dunstan, si l'on peut ajouter foi à l'historien moderne des Anglo-Saxons, (1) harassé par les tentatives réitérées du clergé, et tremblant pour la durée de ses établissemens objets de son affection, résolut de terminer la querelle par l'extermination de ses adversaires; par son ordre le plancher de la chambre destinée à contenir l'assemblée ayant été détaché des murs pendant qu'on délibérait, les étançons furent tout à coup écartés, et les nobles, le clergé et les autres membres se virent en un instant rouler pêle-mêle à travers les ruines tandis que l'archevêque, inébranlable sur son siége, contemplait avec une satisfaction sauvage la scène sanglante qui se passait au-dessous de lui. Tel est le fond de ce conte, que depuis peu

(1) *Hist. des Anglo-Saxons*, vol. III, p. 190, 191.

on a présenté au public; mais on me permettra quelques réflexions avant d'en admettre l'authenticité. L'atrocité du fait, le silence des contemporains, le projet impolitique d'envelopper dans le même sort ses partisans et ses adversaires doivent faire naître un doute en faveur du primat, et ceux même qui se sont fait une idée désavantageuse de son caractère voudront au moins avoir quelque preuve de son crime avant d'oser le condamner; mais on n'a produit et l'on ne peut produire encore une semblable preuve. Des écrivains contemporains et postérieurs ont attribué la chute du plancher à un accident ou à l'intervention du ciel; l'artifice sanguinaire de Dunstan fut un secret qui, pendant près de huit siècles, a échappé à l'œil observateur de chaque historien, et a été révélé pour la première fois, ce me semble, à l'esprit sceptique de Hume, qui fit entrevoir son soupçon au public sous le voile décent d'une chose « possible : » (1) mais le soupçon devint bientôt certitude, et la conduite de l'archevêque a été proclamée un crime qui n'était susceptible ni de doute ni de modification. Son accusateur (on ne peut se

(1) *Hist.*, c. 2. Si cependant quelque ami de l'archevêque Parker prétendait faire honneur à ce prélat de la découverte je ne lui disputerai pas la priorité de sa réclamation. Il est au moins certain qu'il attribua le malheur de Calne à une conjuration entre le diable et les moines : *Humana fraude et ope diabolica carere non potuit* (*Antiquit.*, p. 87.)

rendre compte de l'omission) n'a pas réclamé l'honneur de cette découverte, mais il a laissé conclure à ses lecteurs irréfléchis « qu'il avait tiré ses lumières des auteurs respectables auxquels il en appelle avec assurance. » (1) Cependant ils paraissent avoir ignoré l'accusation, et s'être bornés à traduire le simple narré de la Chronique saxonne, journal le plus fidèle de cette époque : « Cette année la principale no« blesse de l'Angleterre tomba à Calne d'un « plancher supérieur, excepté le saint arche« vêque Dunstan, qui se retint à une poutre. « Quelques-uns furent grièvement blessés, et « d'autres ne purent sauver leur vie. » (2)

Depuis le concile de Calne jusqu'à la conquête des Normands, pendant un intervalle d'environ quatre-vingt-dix ans, l'église saxonne offre à l'historien peu d'objets dignes de remarque : on vit se renouveler les horreurs qui avaient signalé la plus grande partie du neuvième siècle. L'assassinat du jeune roi Edouard, l'indolence et la pusillanimité d'Ethelred et la trahison des

(1) Malm., p. 61, *Flor. Wig.*, p. 361; Sim. Dun., p. 160.

(2) *Chron. sax.*, p. 124. J'ajouterai la traduction d'Huntingdon : *Omnes optimates Anglorum ceciderunt a quodam solio apud Calne præter sanctum Dunstanum, qui trabe quadam apprehensa restitit. Unde quidam eorum valde læsi sunt, quidam vero mortui.* (Hunting, l. V, f. 204.) S. Dunstan mourut dix ans après cet événement en 988. Godwin (p. 53) nous apprend qu'il s'écoula quelques siècles avant sa canonisation : c'est une erreur. Soixante ans après on ordonna que sa fête serait célébrée le 30 mai. (Wilk., p. 303.)

nobles saxons excitèrent Swegen de Danemark à marcher sur les traces sanglantes de ses pères : sa mort prématurée n'arrêta pas ses partisans dans le cours de leurs victoires, et Canute, son fils et son successeur, ne voulut point remettre l'épée dans le fourreau qu'il ne fût monté sur le trône d'Angleterre. Qu'il me soit permis de signaler dans l'histoire de leurs dévastations le déplorable sort de Cantorbéry. (1) Les citoyens, excités par des injures réitérées, avaient tué le frère d'Edric, nom infâme dans les annales des trahisons domestiques : la politique ou la justice d'Ethelred se refusa à punir les assassins, et Edric pour en tirer vengeance réunit à ses gens les ennemis de son pays. Comme l'armée des barbares approchait les citoyens entourèrent Elphège, leur archevêque, et le supplièrent de pourvoir à sa sûreté par une prompte retraite. « Le devoir du berger est de veiller sur son troupeau, » répliqua-t-il avec intrépidité. Le vingtième jour du siége le traître Ælmer mit le feu à un quartier de la ville, et comme les habitans désertaient les murs pour sauver leurs femmes et leurs enfans les Danois, saisissant le moment favorable, s'ouvrirent par la force un chemin vers la porte la plus prochaine. Les écrivains anglo-

(1) *Anno* 1011.

saxons retracent avec les larmes de la douleur et de l'indignation les misères dont les barbares accablèrent cette ville réprouvée; l'imagination du lecteur peut suppléer aux autres cruautés : mais c'était pour eux un amusement, (leurs propres écrivains l'attestent) (1) de balancer les enfans de leurs captives à la pointe de leurs lances, ou de les écraser sous les roues de leurs chars. (2) L'archevêque, alarmé pour ses ouailles et oubliant son propre danger, s'arracha des mains de ses moines malgré leurs instances, et, se précipitant au milieu du carnage, conjura les barbares d'épargner ses compatriotes sans défense : sa voix et ses gestes attirèrent leurs regards; il fut saisi, garrotté comme un captif, et traîné vers sa cathédrale pour être témoin de sa ruine. Dans cette église vénérable étaient rassemblés les moines, le clergé et une multitude d'habitans. Ils espéraient que la sainteté du lieu réprimerait la fureur des Danois, ou que la force de sa situation pourrait différer leur catastrophe jusqu'à ce que l'ennemi écoutât la voix de l'humanité; vain espoir! les barbares élevèrent une pile de bois sec autour des murailles, et y mirent le feu avec des cris de joie : les flammes montèrent jusqu'aux toits, et les poutres qui s'écroulaient

(1) Bartholin, p. 457.

(2) Osb., *Vit. S. Elphcg.*, p. 135; Wigorn, p. 614, *anno* 1011; Hoved, f. 247, *anno* 1011.

avec le plomb fondu forcèrent les réfugiés à abandonner leur asile. A mesure qu'ils paraissaient ils étaient massacrés sous les yeux de l'archevêque.

Vers le soir Elphège fut conduit par ses gardiens à la porte du Nord, dépôt de ceux que les vainqueurs avaient destinés à être vendus ou rançonnés : la vue de leur archevêque renouvela les peines des captifs, et une exclamation générale témoigna leurs angoisses. Il s'efforça de parler, mais un coup de hache d'armes le contraignit au silence. Les Danois comptèrent les prisonniers : ils étaient au nombre de huit cents; sept mille hommes outre les femmes et les enfans avaient péri dans le sac de la ville; de quarante moines il n'en restait que quatre.

La cupidité des Danois avait épargné la vie de l'archevêque, et le prix de sa rançon était fixé à trois mille livres d'argent. S'il eût voulu engager le clergé voisin à livrer ses ornemens sacrés il est probable qu'on aurait pu réaliser cette somme; mais il répondit aux pressantes réquisitions des barbares que la vie d'un vieillard décrépit était de peu de valeur, et l'inflexibilité de son refus ne servit qu'à rendre son traitement plus cruel encore. Il fut renfermé sept mois dans une prison ou condamné à suivre leur camp, et la veille de Pâques on lui

signifia que dans huit jours il devait ou payer la somme ou perdre la vie. Le samedi suivant il fut conduit en présence de l'armée. « Evêque, « s'écrièrent mille voix, où est ta rançon ? » Le vieillard, pour se remettre de la fatigue, s'assit en silence. Après une courte pause il se leva : « Je n'ai point d'autre or qu argent à vous offrir, « dit-il, que la connaissance du vrai Dieu. Mon « devoir est de vous le prêcher, et si vous êtes « sourds à ma voix vous éprouverez les effets « de sa justice. » Il ne put aller plus loin ; les chefs danois, s'élançant de leurs siéges, le renversèrent par terre ; la multitude partagea leur fureur, et en quelques minutes le corps de l'archevêque fut enseveli sous un monceau de pierres. (1) A la fin de cette horrible tragédie le Danois Thrum, qu'il avait baptisé et confirmé le jour précédent, osa s'en approcher : il le trouva respirant encore, et pour mettre fin à ses tourmens lui fendit le crâne d'un coup de hache d'armes. Le corps fut transporté le lendemain matin à Londres, et inhumé par les évêques Eadnoth et Ælfhune dans l'église de Saint-Paul. (2)

(1) Osbern, p. 140. Hoveden, Florence de Worcester et la chronique saxonne ajoutent « des os et des crânes de bœufs. » L'armée danoise venait de dîner, et était enivrée d'hydromel ou de vin. (*Chron. sax.*, p. 142 ; Hoved., f. 247 ; Floren. Wig., p. 614.) L'archevêque fut tué à Greenwich. (*Anglo-Sax.*, t. I, p. 5 ; Thorn., p. 1781.)

(2) Ces particularités sont rapportées par l'écrivain contemporain

Pendant cette époque de troubles et de désastres les évêques employèrent leur vigilance à prévenir le déclin de la discipline ecclésiastique, et les règlemens établis par eux dans les synodes nationaux auraient fait honneur au siècle le plus fervent de leur église. On y exhortait les laïques à fouler aux pieds la superstition des Danois païens et à pratiquer les vertus de l'Evangile; on y donnait au clergé paroissial des avertissemens circonstanciés sur ses nombreux et importans devoirs; on recommandait aux moines une stricte observance de leur règle, et la discipline qui avait autrefois distingué les chanoines était exactement développée et parfois prescrite avec rigueur; on les engageait à servir le Seigneur avec chasteté, à se trouver dans le chœur aux sept heures du service, à manger journellement au réfectoire commun, et à dormir chaque nuit dans leur cellule particulière. Si dans quelques églises ces pratiques avaient été négligées, elles devaient être remises en vigueur, et les membres incorrigibles devaient céder leur place à d'autres plus dociles aux devoirs de leur état. (1)

La rivalité que la réforme de S. Dunstan avait

dans la chronique saxonne (*ibid.*) et par Osbern, qui les apprit de la bouche d'Alfward et de Godric, le premier disciple de S. Dunstan, le second de S. Elphège. (Osbern, p. 145.)

(1) *Con. Ænham.*, p. 292.

fait naître entre le clergé et les moines était toujours entretenue par des événemens inopinés, et les fortunes de chaque parti variaient avec la puissance ou le caprice de ses protecteurs. Le primat Ælfric établit une société de bénédictins dans la cathédrale de Cantorbéry, et son institution fut confirmée par une charte du roi Ethelbert; (1) au clergé qui desservait l'église du couvent de S. Edmond Canute substitua une confrérie de moines; (2) Léofric, comte de Coventry, bâtit et dota plusieurs monastères, et les magnifiques restes de l'abbaye de Westminster attestent encore la munificence d'Edouard-le-Confesseur. D'une autre part des églises étaient souvent transférées par la prédilection de leurs protecteurs des bénédictins au clergé; (3) les massacres des Danois

(1) Wilk., p. 282, 204. Mores, *Comment.*, p. 84, 88.

(2) Le corps de S. Edmond fut transporté d'Hoxton à Bury, et sur son tombeau s'éleva un monastère de chanoines sous le règne de Canute. (*Lel. Itiner.*, vol. IX, p. 5; *Monast. Ang.*, t. I, p. 285.)

(3) Voyez le concile d'Ænham, p. 292. *Si autem cujuspiam monachorum monasterium, velut plerumque mutatu temporum vicissitudine contingere solet, cum canonicis constitutum sit.* Dans ce cas le moine chassé devait comparaître devant son évêque, et promettre d'observer la chasteté, de porter l'habit monacal et de persévérer dans sa profession jusqu'à la mort. Le dernier exemple de ce genre que je puisse trouver est celui de Léofric, évêque de Créditon, qui transféra son siége à Exeter, chassa les religieux et introduisit une société de chanoines qui suivaient la règle de S. Chrodogand de Metz. *Qui contra morem Anglorum, ad formam Lotharingiorum uno triclinio comederent, uno cubiculo cubitarent.* (Malm., l. II, f. 145.) L'historien n'avait-il jamais vu le canon du concile d'Ænham, qui est relaté à la page 328?

forcèrent les moines de Cantorbéry à implorer l'assistance des chanoines; plusieurs abbayes avaient été réduites par les barbares à une extrême pauvreté, et quelques-unes avec leurs habitans étaient devenues la proie des flammes. (1) L'invasion normande termina ces différens. Les petites jalousies de parti furent absorbées dans la confusion générale, et les moines et le clergé, loin de contester les uns contre les autres, s'empressèrent de réunir leurs efforts afin de préserver leurs propriétés respectives de la main rapace des conquérans.

(1) Ingulf, f. 506, 507.

CHAPITRE XIII.

Missions des Anglo-Saxons.—S. Willibrord.—S. Boniface. S. Willehad. — S. Sigifrid en Suède. — Conversion du Danemarck, — de la Norwège.

Dans les chapitres précédens j'ai tâché de donner au lecteur une idée favorable de la discipline, du gouvernement et des principales révolutions de l'Eglise anglo-saxonne; dans ce dernier je vais essayer de tracer les conquêtes spirituelles de ses enfans dans la conversion de nations étrangères et idolâtres. A peine le christianisme avait-il acquis une prépondérance marquée en Angleterre qu'un grand nombre des convertis se sentirent animés de l'esprit des apôtres : le nord de la Germanie, habité par des tribus alliées des barbares, offrait une vaste carrière à leurs efforts; la gloire de les arracher à la domination du paganisme enflamma leur zèle, et ils consacrèrent avec ardeur à cette pieuse entreprise leurs talens, leur fortune et leur vie : le succès de leurs travaux répondit à la pureté de leurs intentions, et dans l'espace d'un siècle depuis la mission de S. Augustin

les lumières de l'Evangile se répandirent des rivages de la Bretagne jusqu'aux rives du Weser, du Rhin et du Danube.

Le premier des Anglo-Saxons qui prêcha sur le continent fut le célèbre S. Wilfrid. Lorsque l'injustice de ses ennemis le contraignit de fuir sa patrie il eut la prudence d'éviter les ports ennemis de la Gaule et d'aborder à la côte plus hospitalière de Friesland : le roi Adelgise accueillit l'étranger avec bonté, et lui donna la main comme un gage de sa protection. L'intempérie hâtive de l'hiver ne lui ayant pas permis de continuer son voyage, et se voyant d'ailleurs encouragé par l'amitié du roi, Wilfrid annonça les vérités de l'Evangile aux Frisiens, et plusieurs des chefs avec quelques milliers de leurs gens reçurent de ses mains le sacrement de baptême. Lorsque Ebroïn (il était maire du palais du roi de Neustrie et de Bourgogne et ennemi personnel de Wilfrid) (1) apprit son arrivée en Friesland il dépêcha un messager pour réclamer le fugitif, et promit

(1) Dagobert, héritier légitime de la couronne d'Austrasie, avait dans sa jeunesse été forcé de chercher un asile en Irlande. Après un intervalle de quelques années ses amis se déterminèrent à le placer sur le trône : à leur requête Wilfrid découvrit l'exilé royal, et l'aida probablement par des secours d'argent et de troupes à recouvrer la possession de son royaume. (Edd., *Vit. Wilf.*, c. 27.) Comme Ebroïn était ennemi juré de Dagobert il devait l'être naturellement de Wilfrid, et à la sollicitation du roi de Northumbrie il avait tenté de l'arrêter dans son voyage à Rome. (Edd., c. 24.)

au roi un sac d'or en récompense de sa perfidie : le Frisien fut indigné de la proposition ; ayant lu la lettre d'Ebroïn en présence de ses vassaux, de l'Anglo-Saxon et de l'ambassadeur il la déchira en pièces en s'écriant : « Puisse « ainsi le Créateur diviser le royaume de tout « prince qui se rend parjure à Dieu et viole « la promesse qu'il a faite à l'homme ! » Wilfrid demeura en sûreté sous la protection d'Adelgise, et reprit son voyage au retour du printemps. (1)

C'est à la circonstance plutôt qu'à un dessein prémédité qu'on doit attribuer les prédications de Wilfrid, et c'est à Ecgbert, prêtre northumbrien et abbé d'origine, qu'il faut rapporter l'honneur d'avoir établi les missions en Allemagne. Les monastères d'Irlande et des îles occidentales étaient à cette époque pleins d'hommes d'une réputation justement méritée et avouée même par les autres nations chrétiennes de l'Europe ; leur vertu et leur savoir avait été l'objet spécial des louanges d'Aidan, de Finan et de Colman, les trois premiers évêques de Lindisfarne, et le désir de se perfectionner engagea une foule de jeunes nobles à franchir la mer pour assister aux leçons de ces maîtres lointains. En Irlande l'hospitalité

(1) Edd., c. 25, 26, anno 675, 676.

des naturels gagna l'affection des étrangers, et les avantages dont ils jouissaient les attachèrent à leur exil volontaire. (1) De ce nombre était Egbert : son application était infatigable ; dans l'espace de quelques années il se vit entouré de disciples, et sa réputation attira à son école quantité de ses compatriotes. Ce fut alors qu'il forma le projet de répandre la lumière de l'Evangile dans le nord de la Germanie, et qu'à cet effet il s'associa les plus savans et les plus zélés de ses auditeurs ; mais la perte du vaisseau destiné à transporter les missionnaires retarda son départ : un songe ou le conseil de ses amis le fit renoncer à son premier plan ; ses travaux personnels se bornèrent aux habitans des îles occidentales, et les missions étrangères furent confiées au zèle de ses disciples d'un tempérament plus robuste. Wigbert fut envoyé en Friesland comme leur précurseur pour sonder les dispositions des naturels : deux années de peines infructueuses épuisèrent sa patience, et il revint rendre un compte déplorable de l'indocilité de Radbode, successeur d'Adelgise, et de la férocité de ses sujets. (2) Mais Wigbert avait à peine atteint l'Irlande que les Francs, sous

(1) Bède, *Hist.*, l. III, c. 27.

(2) *Ibid.*, l. V, c. 9.

la conduite de Pépin d'Héristel, arrachèrent au prince frisien la partie du sud de ses domaines. Cette nouvelle ranima les espérances d'Egbert : Pépin était chrétien ; son autorité devait seconder les efforts des missionnaires, et douze Anglo-Saxons ayant Willibrord à leur tête firent voile de la côte d'Irlande à l'embouchure du Rhin. (1)

Willibrord était originaire de Northumbrie ; son éducation avait été confiée aux soins des moines de Rippon, et il avait reçu dans ce séminaire la tonsure cléricale et l'habit monastique. Mais la renommée d'Ecgbert excita l'émulation du jeune moine : les instructions d'un maître inférieur en talent ne pouvaient satisfaire sa soif pour les connaissances, et à l'âge de vingt ans il s'embarqua avec la permission de son abbé pour la côte orientale de l'Irlande. Ecgbert fut charmé de la modestie, de l'application et de la vertu de son disciple, et n'hésita pas à le nommer, lorsqu'il avait à peine atteint trente-deux ans, supérieur de la mission en Friesland. Les naturels le reçurent avec bienveillance ; Pépin et le pontife romain approuvèrent ses vues ; et ses travaux ainsi que ceux de ses collègues furent récompensés par une abondante moisson. La multitude des convertis l'obligea d'ac-

(1) Anno 690. Bède, l. V, c. 10.

cepter la dignité épiscopale : il fut sacré à Rome par le pape Sergius, fixa sa résidence à Utrecht, prit le nom de métropolitain des Frisiens, et sacra pour les missions les plus éloignées un nombre suffisant d'évêques suffragans. Pépin et son successeur témoignèrent souvent la plus haute vénération pour son caractère, et par leur munificence le mirent en état de bâtir et de doter plusieurs églises et monastères. (1)

Les vues de Willibrord s'étendirent avec ses succès : il osa prêcher aux Frisiens indépendans, et Radbode ne s'y opposa pas soit par respect pour ses vertus, soit par crainte du ressentiment des Francs. L'intrépide missionnaire visita ensuite les territoires d'Ongend, Danois féroce ; mais les menaces de leur chef rendirent les naturels sourds à ses instructions, et il fallut qu'il se contentât d'acheter trente jeunes gens que son dessein était d'instruire pour être un jour les apôtres de leur pays. Dans l'île de Foiseteland son zèle faillit lui mériter la couronne du martyre : il avait osé baptiser trois de ses convertis dans une source que la superstition avait consacrée au culte des divinités païennes ; cette profanation alarma le fanatisme des idolâtres, qui demandèrent à Radbode la permission de sacrifier les mission-

(1) Bède, l. V, c. 12; *ep. S. Bonif.*, p. 132.

naires aux dieux dont ils avaient souillé la fontaine. Par l'ordre du roi on les tira au sort : Willibrord échappa ; mais un de ses compagnons fut immolé à la vengeance des insulaires. (1)

Parmi les disciples d'Ecgbert se trouvaient deux frères anglo-saxons nommés Ewald : la première nouvelle du succès de Willibrord les enflamma d'une semblable ardeur, et après avoir reçu l'autorisation et la bénédiction de leur maître ils pénétrèrent dans le territoire des anciens Saxons. Ils furent accueillis sur les frontières par le magistrat d'un village voisin, qui leur donna l'hospitalité dans sa maison, et dépêcha un messager à l'alderman pour l'informer de leur arrivée. Mais les prêtres du canton observèrent avec soin la conduite des étrangers : ayant remarqué qu'ils exerçaient un culte différent, et craignant la séduction pour leur chef, ils sacrifièrent dans un moment de jalousie les deux missionnaires à leur soupçons : l'un des frères fut immolé d'un seul coup ; les tourmens prolongés de l'autre amusèrent et assouvirent la cruauté de ses persécuteurs. Mais l'alderman regarda leur mort comme un outrage fait à son autorité : à son retour il fit mourir les meurtriers, et ordonna

(1) *Act. SS. Bened. sæc.* 3, tom. 1, p. 601.

que le village fût rasé. Pépin honora les corps des missionnaires de magnifiques funérailles à Cologne; l'église anglo-saxonne écrivit sur-le-champ leurs noms dans le martyrologe. (1)

Entre les Anglo-Saxons qui s'associèrent aux travaux de Willibrord plusieurs ont reçu dans l'histoire une place distinguée, et leur mémoire fut long-temps révérée avec des sentimens de reconnaissance par la postérité de leurs convertis. 1° Swidbert était un de ses premiers compagnons : les Boructuaires, habitans du duché actuel de Berg et ceux du comté de Mark, furent les principaux objets de son zèle; mais une irruption soudaine des Saxons païens interrompit le cours de ses travaux, et en détruisit tous les fruits : le pays fut dévasté; les naturels, hors d'état de résister, émigrèrent chez les nations voisines, et le missionnaire dans sa détresse fut contraint de solliciter le secours de Pépin. Ce prince lui donna l'île de Keisserswerdt dans le Rhin, sur laquelle il bâtit un monastère et d'où il fit de temps en temps des excursions pour instruire ce qui restait d'habitans. (2) 2° Adelbert, prince de la race royale de Northumbrie, abandonna son pays afin de partager le mérite et

(1) Anno 692. Bède, l. V, c. 11. Dans le martyrologe de Bède le 3 d'octobre est fixé pour honorer leur mémoire. (Bède de Smith, p. 128.)

(2) Bède, l. V, c. 12.

la fortune de Willibrord ; il choisit le nord de la Hollande pour exercer son zèle. Les païens se montrèrent dociles à ses instructions, et son nom fut long-temps vénéré parmi les habitans d'Egmond, lieu de sa résidence et de sa mort. (1) Les Bataves qui habitaient dans l'île formée par le Rhin et le Vahal durent leur conversion aux travaux de Werenfrid : Elste devint la métropole de la mission, et l'église de cette ville conserva ses reliques. (2) Trois Anglo-Saxons, Wiron, Plechelm et Otger, se dévouèrent à la conversion des habitans de Gueldres. Pépin révéra et récompensa leurs vertus, et confia successivement aux deux premiers la direction de sa conscience : leur principale résidence était dans le voisinage de Ruremonde. (3)

Mais les missionnaires northumbriens n'eurent pas seuls la gloire de convertir des nations barbares, et le titre d'apôtre de la Germanie a été accordé par la postérité à un Saxon de l'occident nommé Boniface. Il naquit à Crediton, ville du Devonshire, et dans un âge encore tendre il annonça un goût tout particulier

(1) *Act. SS. Bened. sæc.* 3, tom. I, p. 631.

(2) *Act. SS. Bolland. Aug.* 28.

(3) *Soc. Bollan. Mai.*, tom. II, p. 309; *Jul.*, tom. IV, p. 58; *Sep.*, tom. II, p. 612. Les écrivains irlandais regardent Wiron comme leur compatriote; mais sur l'autorité d'Alcuin je l'ai appelé Anglo-Saxon. (Alc., *de pont. Ebor.*, 5, 1045.)

pour l'état monastique. Son père voyait avec peine l'inclination de son fils; mais une maladie dangereuse dissipa ou vainquit sa répugnance, et le jeune Winfrid (tel était son premier nom) accompagné des amis de sa famille se rendit au monastère d'Exanceaster; d'Exanceaster il fût bientôt transféré à Nutscelle, et dans les deux maisons ses vertus et ses talens précoces lui concilièrent l'estime et l'admiration de ses frères. Après avoir acquis toutes les connaissances qu'on appréciait alors il fût élevé à l'emploi d'instituteur : son école était fréquentée par une foule d'étudians, et pour accélérer la propagation des connaissances il enseigna par l'ordre de ses supérieurs dans les monastères et les couvens voisins. A l'âge de trente ans il reçut la prêtrise, et l'éloquence ou l'onction de ses discours ajouta encore à son ancienne renommée : il fut admis au grand conseil de la nation; Ina, roi de Wessex, l'honora de sa confiance, et l'ambition du moine, s'il en eût écouté la voix, aurait pu aspirer aux plus hautes dignités ecclésiastiques; mais il avait ouï parler des triomphes spirituels de Willibrord et des autres missionnaires, et leur exemple avait allumé dans son cœur le désir de contribuer comme eux à la propagation du christianisme. L'abbé Wibert se rendit non sans peine à ses instances, et

Winfrid, suivi de ses trois frères, partit du port de Londres pour la côte de Friesland. Il ne pouvait choisir un moment plus contraire; Pépin était mort; Charles, son fils et son successeur, avait à lutter contre l'ambition de Ragenfrid, et Radbod saisit l'occasion favorable d'inonder de ses barbares les provinces qu'il avait autrefois été contraint de céder à la puissance des Francs. Les missionnaires prirent la fuite; les églises furent démolies, et le paganisme recouvra son empire. Winfrid cependant s'avança jusqu'à Utrecht : il osa même solliciter la protection du roi; mais il fit de vains efforts, et la prudence l'engagea à retourner en Angleterre pour attendre l'issue de la guerre dans la retraite de son premier monastère. (1)

Mais en Angleterre sa modestie fut bientôt alarmée par le choix que ses frères firent de lui pour leur abbé. Afin de se soustraire à leur importunité il eut recours à l'entremise de Daniel, évêque de Winchester : par l'influence de ce prélat ils en élurent un autre, et laissèrent de nouveau le missionnaire poursuivre ses travaux apostoliques. Il s'embarqua pour le continent avec plusieurs compagnons, et dirigea sa marche vers Rome chargé d'une lettre

(1) S. Willib., *Vit. S. Bonif.*, p. 255, 262; édit. Serrar.

de son diocésain. Dès que le pontife eut appris par le contenu quels étaient les titres et les vues du pélerin il applaudit à son zèle, désigna la Germanie pour théâtre de ses travaux futurs, et le renvoya avec son assentiment et sa bénédiction : Liutprand, roi des Lombards, le reçut avec vénération. De cette cour hospitalière il franchit les Alpes, traversa le territoire des Bataves, et entra dans le pays des Thuringes. Les naturels avaient jadis entendu la voix de l'Evangile; mais ils conservaient encore les habitudes du paganisme, et leur clergé était peu nombreux, ignorant de ses devoirs et irrégulier dans ses mœurs. Boniface (il avait alors pris un nom latin) instruisit le peuple, et réforma le clergé; bientôt il fut rappelé de cette œuvre pieuse au premier objet de son choix par la mort de Radbode et les derniers succès des Francs. En descendant le Rhin il entra dans le Friesland, offrit ses services à Willibrord, et travailla trois ans sous la direction de ce prélat apostolique. L'archevêque révérait les vertus de son nouveau collaborateur, et il résolut de le sacrer pour lui succéder au siége d'Utrecht; Boniface refusa cette dignité, et se hâta de se retirer chez les Hessiens et les anciens Saxons. La pauvreté du pays, l'intempérie de la saison et l'opiniâtreté des barbares fournirent une longue et pénible épreuve à la patience du mis-

sionnaire; mais sa persévérance triompha de tous les obstacles, et dans l'espace de quelques années il se vit entouré d'une société nombreuse de chrétiens fervens. (1)

Au rapport des voyageurs Grégoire II fut bientôt informé des conquêtes de Boniface; par ses lettres il apprit que plusieurs milliers des naturels de Hesse, de Saxonnie et de la Thuringe s'étaient volontiers soumis au joug de l'Evangile. La piété du pontife en fut satisfaite; il invita le missionnaire à venir à Rome, lui conféra la dignité épiscopale, (2) et le renvoya com-

(1) Willib. *Vit. S. Bonif.*, p. 262-268.

(2) Suivant une ancienne coutume les évêques lors de leur sacre étaient tenus à une promesse ou serment d'obéissance à leur métropolitain. Cette promesse qu'exigeaient les pontifes romains est encore conservée dans le *Liber Diurnus Rom. pont.*, p. 69. Elle se compose de deux parties; dans la première l'évêque s'engage à professer la foi, à maintenir l'unité et à veiller sur les intérêts de l'Eglise, dans la seconde à demeurer fidèle à l'empereur, à déjouer tout complot perfide et à révéler au pontife celui qui pourrait venir à sa connaissance. Mais après les conquêtes et la conversion des peuples du Nord cette dernière partie demandait à être modifiée pour s'adapter aux circonstances particulières où se trouverait l'évêque à qui elle était imposée : ainsi sous Grégoire-le-Grand les prélats des Longobards, au lieu de la promesse de fidélité à l'empereur, juraient qu'ils s'efforceraient de maintenir une paix équitable entre leur nation et les Romains. (*Lib. Diurn.*, p. 71.) On y apporta encore une autre modification au sacre de S. Boniface; comme la plupart des prélats français vivaient dans une infraction manifeste des canons on lui fit promettre qu'il n'entretiendrait aucune communication avec ces prélats, mais qu'il s'efforcerait de les amener à la réforme, et que si ses efforts étaient impuissans il les dénoncerait au siége apostolique. *Sed et si cognovero antistites contra instituta antiqua sanctorum patrum conversari, cum eis nullam habere communionem aut conjunctionem, sed magis, si valuero prohibere, prohibebo; sin minus, fideliter statim domno meo apostolico renuntiabo.* (*Ibid.*, p. 70.)

blé d'honneurs à ses convertis. Dès ce moment il vit sans cesse pleuvoir sur sa personne les distinctions spirituelles : il ne tarda pas à recevoir le *pallium* avec la juridiction métropolitaine, fut autorisé à prendre le titre d'envoyé de S. Pierre et de légat du siége apostolique, et fut nommé primat non seulement des évêques d'Allemagne, mais aussi des évêques de la Gaule. Dans la crainte de fatiguer le lecteur je ne suivrai pas l'ordre chronologique des événemens, et je parcourrai rapidement ses principales actions, d'abord comme missionnaire des nations païennes, ensuite comme représentant du pontife romain.

I. Le premier soin du missionnaire, après le sacre épiscopal, fut d'augmenter le nombre de ses collaborateurs : dans une lettre circulaire adressée aux évêques et aux principaux abbés de l'Angleterre il leur représenta vivement les besoins de la mission, et exhorta ses compatriotes à l'assister pour délivrer les âmes de leurs semblables du joug de l'ignorance et du paganisme. Ses exhortations furent reçues comme elles devaient l'être par les plus fervens des moines et du clergé ; l'honneur de convertir les infidèles et l'espoir d'obtenir la couronne du martyre leur apprirent à mépriser les dangers et à braver les difficultés de l'entreprise, et plusieurs missionnaires zélés traversèrent successivement la mer,

et s'abandonnèrent à la disposition du nouvel apôtre. Nul autre motif que le zèle le plus pur n'aurait pu les soutenir dans les privations et les dangers sans nombre auxquels ils étaient continuellement exposés. Ils pouvaient à la vérité recevoir du pain de leurs prosélytes reconnaissans, et les menaces des Francs les protégeaient des insultes des barbares vaincus qui refusaient d'embrasser leur doctrine; mais quant aux vêtemens et à presque tous les autres objets de nécessité ils ne pouvaient compter que sur la bienveillance précaire de leurs amis éloignés; les fruits de leurs travaux étaient souvent détruits, et leur vie mise en danger par les hostilités des tribus qui conservaient toujours la réligion et l'indépendance de leurs pères. Une seule incursion ruina de fond en comble non moins de trente églises. (1)

La seconde attention de l'archevêque fut d'assurer un supplément fixe de missionnaires : à cet effet il érigea divers monastères, et encouragea ses collègues à suivre son exemple dans l'étendue de leur juridiction respective. La première de ces fondations fut une petite cellule à Ordof; après celle-ci vinrent les monastères plus spacieux de Fritzlar et d'Amelbourg, auxquels succéda la riche et magnifique abbaye de

(1) *S. Bonif. epist.* 91, 92.

Fulde. Il existait une immense forêt connue sous le nom de Buchow, située au milieu de la Franconie, de la Hesse, de la Wettéravie et de la Thuringe, et traversée par la rivière de Fulde, sur les bords de laquelle Boniface découvrit un site qu'il jugea propre à la vie monastique. La donation de l'emplacement fut bientôt obtenue de la piété de Carloman, fils de Pépin : Sturm, son disciple bien-aimé, avec sept autres associés défrichèrent le bois, y construisirent les bâtimens nécessaires, et Boniface leur enseigna lui-même la stricte observance de la règle de S. Benoît. L'abbaye continua de prospérer après la mort de son fondateur, et au bout de quelques années elle renfermait quatre cents moines. Jusqu'à sa sécularisation son supérieur fut un prince de l'empire, et il avait le titre de primat de tous les abbés de la Gaule et de la Germanie. (1)

Pour l'éducation du sexe féminin Boniface réclama l'assistance de Tetta, abbesse de Winburn ; et Lioba, avec plusieurs de ses sœurs, se consacra sur-le-champ à une œuvre si méritoire. A celles-ci se réunirent ensuite plusieurs autres dames anglaises, animées des mêmes sentimens et d'un égal désir de participer au mérite des missionnaires. Lioba fut placée dans le

(1) *Vit. Bonif.*, p. 271, 272, 277; *epist.* 142.

couvent de Bischofesheim sur le Tuber, Tecla à Chitzingen en Franconie, Walpurge à Heidenheim près de Brentz, et Chunihild et Chunitrude furent envoyées, la première en Thuringe, la seconde en Bavière. (1)

A mesure que Boniface avançait en âge il se trouvait moins capable de suffire à l'administration d'un diocèse aussi étendu : avec l'autorisation du pontife et du consentement de Carloman il établit quatre siéges épiscopaux à Erford, à Burabourg, à Aichstad, à Wurtzbourg, et les confia aux soins de quatre de ses collègues les plus zélés, Adelhard, Wintan, Willibald et Burchard. (2)

II. Mais l'Anglo-Saxon ne borna point sa sollicitude pastorale aux peuples que ses prédications avaient convertis à la foi chrétienne; en qualité de légat apostolique il visita la Bavière, et fut reçu par le duc Odilon avec une bienveillance respectueuse. L'église bavaroise était alors gouvernée par Vivilon, prélat que le souverain pontife avait sacré pour cette mission. Boniface jugea nécessaire un plus grand nombre de pasteurs pour accélérer les progrès de l'Evangile, et partagea le pays en quatre diocèses plus petits : Vivilon fut obligé de se contenter de l'évêché de Passau; Jean, Anglo-Saxon, fut nommé à celui

(1) Othloni, *Vit. S. Bonif. apud Canis; ant. Lect.*, tom. III, *Annal. Bened.*, tom. II, p. 72.

(2) *S. Bonif. epist.* 131, 132.

de Satlzbourg, et Goibald et Erembert furent installés dans les églises de Ratisbonne et de Fresingen. (1)

Durant le siècle précédent l'ambition des maires du palais avait rompu les liens de la subordination civile et du gouvernement ecclésiastique dans l'empire des Francs; on enfreignait ouvertement les statuts des canons; les plus hautes dignités de l'Eglise étaient usurpées par des laïques avides et puissans, et les moines et le clergé ignoraient les devoirs de leur état. Remettre en vigueur l'ancienne discipline, tel était l'ardent désir de Boniface; et Carloman, d'une piété docile à ses inspirations, ordonna aux évêques d'Austrasie de reconnaître la suprématie du légat. Ils se rencontrèrent successivement avec lui en concile, et souscrivirent avec respect aux canons qu'il dicta. (2) Pépin, imitant le zèle de son frère, assembla aussi un concile de vingt-trois évêques à Soissons, et grâce aux soins de Boniface l'uniformité de discipline fut introduite dans toutes les églises des Francs.

On remarque dans l'histoire de cette époque une révolution importante. Le sceptre avait depuis long-temps passé des faibles mains des rois mérovingiens dans celles de Charles Martel et de ses fils. Ces princes se contentèrent d'abord de

(1) *Vit. S. Bonif.*, auctore Willibal., p. 274.

(2) *Inst. epis. S. Bonif.*, p. 110, 112.

l'autorité de roi sans en avoir le titre, et tous les ans, aux calendes de mai, le souverain héréditaire des Francs était offert à la vénération de ses sujets; mais Pépin abolit bientôt cette dangereuse cérémonie : Childéric, dernier roi de la race de Clovis, fut rasé dans le monastère de Sithiu, et Boniface, si nous croyons le rapport d'une foule d'anciens écrivains, couronna le maire du palais selon le voeu ou l'avis du pape Zacharie. Aucun point de l'histoire n'est peut-être mieux attesté que la part que le pontife et son légat eurent dans cette affaire; (1) cependant plusieurs critiques français ont cru pouvoir le mettre en question, et leur scepticisme raisonné peut être excusé ou justifié par le silence de Zacharie et de Boniface, d'Anastase et de Willibald, leurs anciens biographes.

L'archevêque vers la fin de ses jours fixa sa résidence à Mentz, et du consentement de Pépin et du pontife sacra pour lui succéder son disciple Lullus, autrefois moine de Malmsbury. Son voeu était de reprendre les travaux de sa jeunesse, et d'employer son dernier soupir à la conversion des païens : accompagné d'un évêque, de trois prêtres, de trois diacres, de quatre moines et de quarante et un laïques, il descendit le Rhin, et pénétra au centre du Fries-

(1) Voyez Eginhard, *Annales Laureshamenses, Loiselani, Fuldensss, Bertiniani, etc., apud* Le Cointe, *Annal.*, tom. IV.

land de l'est. Ses exhortations engagèrent quelques milliers d'idolâtres à déserter les autels de leurs dieux, et à se soumettre à la cérémonie du baptême : peu de temps après on convoqua les néophytes la veille de la Pentecôte pour recevoir le sacrement de confirmation ; et l'archevêque, sous une tente dans la plaine de Dockum, attendit l'arrivée de ses convertis. A la pointe du jour on vint l'informer qu'un corps de Frisiens complètement armé s'approchait à grands pas avec des démonstrations hostiles. Les laïques s'apprêtèrent à défendre leur vie ; mais Boniface, s'étant montré hors de sa tente, leur ordonna de remettre leurs épées dans le fourreau, et de recevoir avec résignation la couronne du martyre. A peine avait-il parlé que les barbares, se précipitant sur eux, immolèrent toute l'assemblée à leur fureur ; mais leur rapacité fut bien trompée quand, au lieu des trésors qu'ils espéraient, ils ne trouvèrent que quelques livres dont ils ignoraient l'usage. A cette nouvelle les Frisiens chrétiens, transportés d'indignation, se réunirent en grand nombre, et trois jours après vengèrent la mort de leur instituteur dans le sang de ses meurtriers. (1)

(1) *Vit. S. Bonif.*, p. 276. Les bienfaits que la Germanie reçut du ministère de Boniface ne l'ont pas mis à l'abri de la critique, et la gratitude de Mosheim l'a engagé à tracer un portrait désavantageux de l'apôtre de son pays : à l'en croire Boniface employa souvent la fraude et la violence pour accroître le nombre de ses convertis ; et ses

Le sort de Boniface n'arrêta pas le zèle de ses compatriotes, et les nations qu'il avait converties écoutèrent avec docilité les instructions de ceux qui lui succédèrent; mais le premier qui ajouta un nouveau peuple à ceux qu'on avait conquis au christianisme fut Willehad, prêtre northumbrien, lequel, avec la permission de son évêque et du roi Alhred, fit voile en 772 vers la côte septentrionale de la Germanie. Dès qu'il fut débarqué il visita la plaine de Dockum, baisa la terre qu'avait sanctifiée le sang des martyrs, et se releva, animé de l'esprit de son prédécesseur. Il prêcha aux barbares la doctrine de l'Evangile avec une éloquence irrésistible : ses heureux succès le dédommagèrent des dangers auxquels il se vit souvent exposé, et la connaissance du vrai Dieu fut successivement répandue sur les rives de l'Ems, du Weser et de l'Elbe. Wigmode, pays situé entre ces deux dernières rivières, fut

propres lettres démontrent que c'était un homme d'un esprit arrogant et insidieux, et d'une ignorance profonde sur plusieurs points essentiels et sur la véritable nature de la religion chrétienne. (Mosh., *sæc. VIII*, part. I, c. 1.) Comme l'historien allemand ne cherche à appuyer ses assertions sur aucune autorité d'anciens écrivains elles ne doivent reposer que sur la sienne propre; mais si le lecteur veut se donner la peine de parcourir les lettres du missionnaire, ou sa vie par S. Willibald, il pourra se faire une juste idée de la véracité ou de l'impartialité de son accusateur. Les Anglo-Saxons considéraient Boniface comme la gloire de la nation. Il mourut en 755; et dans le premier synode qui se tint l'année suivante ils inscrivirent son nom dans le calendrier, et le choisirent pour un des patrons de leur église. (*Ep. Cuthb. archiep.* p. 94.)

le principal théâtre de ses travaux, et pendant sept ans il gouverna la mission avec l'autorité, mais sans le titre d'évêque. Quand les Saxons firent un dernier effort pour secouer le joug des Francs les chrétiens devinrent les premières victimes de leur fureur : les églises érigées par Willehad furent démolies; on massacra ses collègues avec leurs disciples, et le missionnaire lui-même se sauva avec peine en Friesland. Mais deux ans après la fortune de Charlemagne l'invita à y retourner, et il fut sacré le premier évêque des Saxons. Il choisit pour sa résidence un endroit sur la rive droite du Weser, où il bâtit une cathédrale, et jeta les fondemens de la ville de Brémen. Il mourut en 789. (1)

De la Germanie l'ardeur des missionnaires anglo-saxons les engagea à traverser la Baltique; et Sigfrid, prêtre d'Yorck, vers le milieu du dixième siècle prêcha à la requête d'Olave Scotkonung, roi d'Upsal, aux naturels de Suède. Le prince, sa famille et l'armée reçurent le sacrement de baptême; cinq siéges épiscopaux furent peuplés de pasteurs par les efforts du missionnaire; et quoiqu'il perdît ses trois neveux par la cruauté des idolâtres il parvint enfin à établir l'Église de Suède sur un fondement solide et durable. Il mourut en 1002, et

(1) *Annal. Bened.*, tom. II, p. 222, 255, 260, 291.

fut enterré à Wexiow, qui avait été sa principale résidence. (1) Ulfrid et Eskill, deux de ses compatriotes, furent martyrisés quelque temps après par les habitans. (2)

Les semences de l'Evangile avaient été répandues à différentes époques dans le Danemarck par les archevêques de Brémen, successeurs de S. Willehad; mais ils n'avaient obtenu qu'un succès borné et éphémère; et bien des missions furent entreprises, bien des générations se succédèrent avant que le caractère féroce et intraitable des naturels pût se ployer à la douceur des préceptes du christianisme. Les Anglo-Saxons réclament une part au mérite de cette œuvre pieuse : Canute en fit venir plusieurs dans le Danemark afin que leurs vertus et leurs prédications répandissent la foi chrétienne parmi ses sujets. Bernard dans Schonen, Gerbrand dans la Zélande, et Reinher dans la Finlande remplissaient le ministère de l'épiscopat; mais tous trois reconnaissaient la juridiction supérieure d'Unuan, archevêque de Brémen. (3)

Le premier des rois norwégiens qui reçut le baptême fut Haco, surnommé le Bon : animé du zèle d'un prosélyte il s'efforça de propager la

(1) *Apud Benzel*, p. 1; *cit. Butler*, *Febr.* 15.
(2) *Adam. Bremen.*, l. II, c. 44.
(3) *Chron. Holsatiæ*, c. 10-13; *Adam. Brem.*, l. II, c. 38.

religion chrétienne, et à sa requête on envoya de l'Angleterre des évêques et des prêtres pour l'assister. Dans une assemblée publique il exhorta les députés de la nation à embrasser le nouveau culte; mais ceux-ci firent peu de cas de son éloquence et de son autorité, et le contraignirent à retourner au culte de ses pères. Le paganisme en Norwège conserva son ascendant jusqu'à l'arrivée de S. Olave: (1) dans une expédition de piraterie, qui était l'occupation favorite des chefs du nord, il fut converti à la foi par un ermite des îles Scilly. Lorsqu'il se vit maître du trône par la mort de Haco-le-Méchant le premier objet de son ambition fut de convertir ses sujets : il abolit ou réprima par des lois sévères les pratiques de l'ancienne superstition; les prêtres de Woden furent mis à mort sans pitié, et la Norwège se remplit de chrétiens vrais ou supposés. Il avait pour ministres et pour conseillers les Anglo-Saxons Grimkèle, évêque de Drontheim; Sigefrid, Rodolphe et Bernard, dont les travaux ne se renfermèrent pas dans le continent, mais s'étendirent jusqu'aux îles qui étaient soumises au roi des habitans du nord. (2)

(1) Snorre, p. 138.

(2) *Ibid.*, 223, 258; *Adam. Bremen.*, l. II, c. 40, 43. Anno 1027.

FIN.

NOTES.

A

Sur la fin de son règne Ethelwulf fit une donation considérable à l'Eglise; il est cependant difficile de déterminer la véritable nature de cette donation : quelques écrivains en ont parlé comme d'un établissement de dîmes, (Selden, *Hist. des Dîmes*, c. 8.) et ils fondent leur conjecture sur le témoignage d'Ingulf. (*Tunc primo cum decimis omnium terrarum ac bonorum aliorum sive Catallorum anniversam dotaverat ecclesiam.* Ing., f. 494.) J'ai pourtant démontré (p. 111.) que les dîmes avaient été introduites quelques siècles auparavant, et je ne puis concevoir comment «la dixième partie de la terre» ne signifie que la donation «de la dixième partie du produit de la terre.» On peut en général diviser les anciens écrivains en deux classes : les premiers paraissent borner le don, quel qu'en fût l'objet, à la dixième partie des terres du domaine royal; (*Chron. sax.*, p. 76. *Totam terram suam pro Christo decimavit*; Ailred, *inter X, script.*, p. 351; *Totam terram suam decumavit.* Hunt, l. 5, p. 200; *Decimam partem terræ meæ.* Chart. apud Wilk., p. 184; *Totam terram de Dominico suo decimavit. Annal.*, Winton, apud Dudg., *Monast.*, tom. I, p. 32; *Decimam partem omnium terrarum in manibus suis existentium ecclesiæ donavit Anglicanæ.* Rudborne, p. 200.) les autres, et surtout les anciens, l'étendent à tous ses

domaines. (*Decimam totius regni sui partem ab omni regali servitio et tributo liberavit, et in sempiterno graphio in cruce Christi uni et trino Deo immolavit.* Asser., p. 2; Hoved, p. 232. *Decumavit de omni possessione sua in partem Domini, et in universo regimine principatus sui sic instituit.* Ethelw., l. III, c. 3, f. 478. *Decimam omnium hydarum intra regnum suum.* Malm., *de Reg.*, l. II, c. 2, f. 20.) Il existe aussi deux chartes octroyées par Ethelwulf à ce sujet; la première porte la date de 854, et semble par les signatures ne concerner que le royaume de Wessex : il y est dit : *Perfeci ut decimam partem terrarum per regnum meum non solum sacris ecclesiis darem, verum etiam et ministris meis in perpetuam libertatem habere concederem.* Malm., *de Pont.*, l. V, p. 360, edit. Gale; *Regist.* Abend., apud Dugd. *Monast.*, tom. I, p. 100. Ces expressions font présumer que le don avait été accordé également aux thanes, tant séculiers que réguliers : ce fut peut-être une donation, non de terres, mais d'immunités. La clause ajoutée à la copie conservée par les moines de Malmsbury, vient à l'appui de cette conjecture : *Terra autem ista, quam in libertate ponimus, ad ecclesiam pertinens Meldubesburg, est Piretune*, etc. Malm., *ibid.* La seconde charte parut l'année suivante, signée par les rois de Mercie et d'Est-Anglie, et par tous les évêques de l'Angleterre. Voici comment est conçue la donation : *Aliquam portionem terræ hæreditariam, antea possidentibus omnibus gradibus, sive famulis et famulabus Dei Deo servientibus, sive laicis miseris* (peut-être *ministris*, comme dans la première charte) *semper decimam mansionem; ubi minimus sit, tum decimam partem omnium bonorum in libertatem perpe-*

tuam donari sanctæ ecclesiæ dijudicavi. Wilk. *ex* Ingulf, p. 183. Cette charte paraît également faire mention des terres dont le clergé et les laïques étaient déjà en possession, (*antea possidentibus*) et c'est pourquoi elle ne peut signifier au plus qu'un don du grand privilége ecclésiastique, c'est à dire l'immunité de tous les services séculiers, approchant la valeur de la dixième partie de ces terres. C'est ce que donne à entendre une autre partie de la charte, qui l'appelle « diminution de servitude. » *Eo libentius pro nobis ad Deum sine cessatione preces fundant quo eorum servitatem in aliqua parte levigamus.* (Char., *ibid.*) On fait remarquer la donation d'Ethelwulf dans une charte qu'on dit avoir été octroyée par son petit-fils Edouard au nouveau monastère de Winchester, et extraite par Alford des *Annales* de Hyde. *Ego Edwardus, Saxorum rex, ex decimatione, quam avi mei decimaverunt, ex eorum propriis terris istius regni, ministris suis aliquibus, sive etiam peregrinis, episcopis et bonis presbyteris, monasteriis etiam emendandis, et pascendis pauperibus, tradiderunt ea ratione ut pro rege missarum celebrationem et votivas orationes faciant,* etc. (Alfordi, *Annal.*, tom. III, p. 207.)

B

Il ne sera peut-être pas hors de propos de signaler ici une erreur à laquelle l'autorité de noms respectables a donné une apparence de vérité. Ce fut longtemps la mode de décrier le clergé du moyen âge : entre les griefs réels ou supposés qui lui ont été reprochés on l'accuse de n'avoir estimé la religion que comme une source de richesses temporelles, et pour

justifier l'inculpation on nous ramène perpétuellement à la définition d'un bon chrétien, attribuée à S. Eloi, évêque de Noyon dans le septième siècle. L'histoire de cette définition ne déplaira pas sans doute au lecteur. Dachery, moine bénédictin, avait délivré des vers et des toiles d'araignée un vieux manuscrit contenant la vie du saint : il la publia dans le cinquième volume de son *Spicilegium*, et elle tomba entre les mains de Maclaine, traducteur anglais de Mosheim. Cet écrivain en parcourut le contenu d'un œil curieux, et en choisit un passage, qu'il ajouta comme un ornement précieux au texte de l'historien allemand ; c'était le « caractère *du bon chrétien* ; » et l'on faisait consister ce caractère à payer les redevances à l'église, et à observer quelques pratiques extérieures de dévotion, qualités qui, comme il le fait remarquer plus en détail, pouvaient contribuer à remplir les coffres du clergé, mais non satisfaire aux préceptes de l'Evangile. (Mosh., *Cent.* VII, part. II, c. 3.) Le présent de Maclaine fut accepté avec reconnaissance par les préjugés de ses lecteurs ; et Robertson, qui l'a réimprimé, lui avoua publiquement les obligations qu'il lui avait pour la découverte d'un passage si important. (*Hist. de Charles V*, vol. I, p. 218, octavo edit.) Dès cet instant ce passage a occupé une place très distinguée parmi toutes les invectives qu'on a publiées contre le clergé des premiers siècles ; et la définition *du bon chrétien* a été répétée mille fois par la crédulité des écrivains et de leurs lecteurs. Puis-je me flatter d'échapper au reproche de scepticisme en avouant que j'ai toujours été porté à me défier de cette légion de témoins et de leurs citations ? Je me suis enfin déterminé à consulter le

document original, et je n'ai point été trompé dans mon attente; j'ai découvert que l'évêque de Noyon avait été indignement calomnié, et qu'au lieu de sa doctrine réelle on n'en avait offert au public qu'un extrait choisi à dessein. Il est vrai qu'il exige « que le bon chrétien paie les redevances à l'Eglise; » mais il veut aussi « qu'il vive en paix avec son prochain; qu'il pardonne à ses ennemis; qu'il aime ses semblables comme lui-même; qu'il observe les préceptes du décalogue, et remplisse avec fidélité les engagemens qu'il a contractés à son baptême. » *Non ergo vobis sufficit, charissimi, quod christianum nomen accepistis, si opera christiana non facitis. Illi enim prodest, quod christianus vocatur, qui semper Christi præcepta mente retinet, et opere perficit; qui furtum scilicet non facit, qui falsum testimonium non dicit, qui nec mentitur nec perjurat, qui adulterium non committit, qui nullum hominem odit, sed omnes sicut semetipsum diligit, qui inimicis suis malum non reddit, sed magis pro ipsis orat, qui lites non concitat, sed discordes ad concordiam revocat*, etc. (Dach., *Spicil.*, tom. V, p. 213.) Je joindrai ici une autre définition du bon chrétien par un prélat anglo-saxon, Wulstan, archevêque d'Yorck, à cause de sa ressemblance avec la première. « Professons toujours une foi véritable; aimons Dieu de toute « notre âme et de toutes nos forces; observons avec « soin tous ses commandemens; donnons à Dieu cette « partie (de notre substance) que par sa grâce nous « sommes capables de donner; évitons avec soin tout « mal et agissons avec justice envers tous les autres; c'est « à dire comportons-nous envers les autres comme « nous voudrions que les autres se comportassent en-

« vers nous. Voilà ce que doit observer un bon chré-« tien. » (*Sermo* Lupi *epis.*, *apud* Whel., p. 487.)

C

La discipline des monastères mixtes chez les Anglo-Saxons se trouve développée avec la plus grande exactitude dans la vie de S. Lioba, écrite par Ralph, moine de Fulde et historien contemporain. *In quo* (Winburne) *duo monasteria antiquius a regibus gentis illius constructa sunt, muris altis et firmis circumdata et omni sufficientia sumptuum rationali dispositione procurata, unum scilicet clericorum, alterum feminarum. Quorum ab initio fundationis suæ ea lege disciplinæ ordinatum est ut neutrum eorum dispar sexus ingrederetur. Nunquam enim virorum congregationem femina aut virginum contubernia quisquam virorum intrare permittebantur, exceptis solummodo presbyteris, qui in ecclesias earum ad agenda missarum officia tantum ingredi solebant, et consummata celeriter oratione statim ad sua redire. Feminarum vero quæcumque sæculo renuntians earum collegio sociari voluerat, nunquam exitura intrabat, nisi causa rationabilis vel magnæ cujuslibet utilitatis existens eam cum consilio emitteret. Porro ipsa congregationis mater, quando aliquid externum pro utilitate monasterii ordinare vel mandare necesse erat, per fenestram loquebatur. Tetta abbatissa virgines cum quibus indesinenter manebat adeo immunes a virorum voluit esse consortio ut non tantum laïcis aut clericis, verum etiam ipsis quoque episcopis in congregationem earum negaret ingressum.* (*Vit. S. Liobæ apud Mab.*; *Act. SS. Bened. sæc.* 3, p. 246. Voyez aussi Bède, l. IV, c. 7; III, c. 11.)

D

Je prendrai de là occasion de faire quelques remarques diverses concernant les moines anglo-saxons de cette époque.

Pendant plusieurs siècles, comme l'a très bien fait observer Mabillon, (*Sæc. Bened. IV, pref.* 1, n° 52.) on ne connut point différens ordres de moines; quelque diversité qui ait pu exister dans leur discipline particulière ils se considéraient entre eux comme des frères et comme professant la même institution; c'est pourquoi ils ne firent aucune difficulté d'altérer comme ils le jugèrent convenable la police intérieure de leurs propres monastères, d'emprunter de nouveaux réglemens à l'un et à l'autre, et de réunir l'observance de deux ou plusieurs règles à la fois dans les points où elles ne se contredisaient pas. On pourrait citer un grand nombre d'exemples des historiens d'autres pays, et il n'en manque pas dans les annales des Anglo-Saxons. La discipline établie à Weremouth avait été tirée par S. Bennet-Biscop de dix-sept monastères étrangers : (*Ex decem et septem monasteriis*, Bède. *Vit. abb.*, p. 297.) S. Botulf composa sa règle de celle de S. Benoît, des coutumes des anciens moines et de ses propres inspirations. *Quod transmarinis partibus didicerat de monachorum districtiori vita et regulari consuetudine, memoriter repetendo quotidianis inculcationibus subditos consuescit solita mansuetudine. Præcepta salutis secundum B. patris Benedicti documentum, vetera novis, nova veteribus miscens, nunc antiquorum instituta, nunc per se intellecta discipulos edocuit.* (*Vit. S. Botul.*, auctore Felice, *in actis SS. Be-*

nedic., tom. III, p. 2.) A Lindisfarne après le départ des moines écossais on observa une règle composée par S. Eata, premier abbé anglo-saxon; on y ajouta ensuite la règle de S. Benoît, et on les observa toutes deux ensemble. *Nobis regularem vitam componens constituit, quam usque hodie cum regula Benedicti observamus.* (*Vit. S. Cuth.*, auctore anonymo sed antiquo, *Cit. Mab. annal. Bened.*, tom. I, p. 275.)

Le lecteur sera sans doute surpris du grand nombre de moines que contenaient certains monastères : il y en avait trois cents à Winchelcomb, (*Monas. angl.*, tom. I, p. 190.) six cents à Weremouth et à Jarrow, (Bède, *Vit. abbat.*, p. 301.) et dans les maisons établies par S. Wilfrid ils se montaient à quelques milliers. (Ed., *Vit. Wilf.*, c. 24.) Toutefois il ne serait pas exact de supposer que tous ces hommes eussent renoncé aux occupations de la vie sociale pour se livrer uniquement à des exercices de piété : dans les monastères les plus populeux il n'était permis qu'à un très petit nombre d'étudier les sciences ou d'aspirer aux ordres sacrés; la plupart (les cinq sixièmes selon le moine de Winchelcomb) étaient employés aux travaux journaliers de l'agriculture et aux arts mécaniques, dans lesquels ils firent plus de progrès qu'aucuns de leurs contemporains. *In illo magno religiosorum numero, vix fortassis quadraginta aut circiter in sacerdotes aut clericos ordinari cerneres; reliqua vero multitudo heremitarum et laicorum more, diversis artificiis et aliis manuum laboribus operam dantes, pro his quæ in necessariis defuerunt, prout ab antiquo boni fecere monachi, diligenter prospiciebant.* (*Regist. Winchel. in Monast. Ang.*, tom. I, p. 190.)

L'habillement des moines anglo-saxons ainsi que celui des nonnes n'était pas uniforme. On a remarqué comme un exemple d'austérité peu commune que l'abbesse Edilthryda se refusait l'usage du linge; (Bède, *Hist.*, l. IV, c. 19.) et S. Cuthbert est loué d'avoir défendu qu'on teignît les vêtemens en laine de ses disciples. (Bède, *Vit. S. Cuth.*, c. 16.) Les Saxons en général attachaient à leur ajustement la plus haute importance : ils admiraient surtout les couleurs saillantes, parmi lesquelles ils préféraient l'écarlate; et l'archevêque Lullus se sert de l'expression *flammea puella* pour désigner une dame à la mode. (*Epist. S. Bon.* 45, p. 63.) La variété cependant, comme nous l'apprend S. Aldhelm, était jugée nécessaire; et nous pouvons inférer de ses expressions que les tisserands employaient des métiers à plusieurs pédales, et entendaient l'art d'orner leurs tissus de figures avec des fils de différentes couleurs. (*Panuculæ purpureis, imo diversis colorum varietatibus fucatæ, inter densa filorum stamina ultro citroque decurrant, et arte plumaria omne textrinum opus diversis imaginum toraciclis perornent.* S. Ald., *de Laud. virg.*, p. 305.) Il possédait lui-même une chasuble (vêtement pour la célébration de la messe) de couleur cramoisie, semée de figures de paons, chacune environnée d'un cercle noir. (Gale, p. 351.) Ce goût ne tarda pas à altérer en plusieurs manières la simplicité primitive de l'habit monastique : parmi les dames qui se retiraient dans les couvens il s'en trouvait un grand nombre qui appartenaient aux familles les plus illustres; dans le cloître elles consacraient leurs momens de loisir à des ouvrages de parure, et conservaient

souvent une grande partie des habits qu'elles avaient portés dans la vie séculière. S. Aldhelm a décrit l'accoutrement d'une de ces nonnes nobles ou royales : sa jupe de dessous (*subucula*) était de fine toile, et, si le texte est fidèle, d'une couleur violette; par-dessus elle portait une tunique d'écarlate (*tunica coccinea*) à larges manches, et une coiffe de soie rayée ; (*manicæ et caputium sericis clavatæ*) ses souliers étaient de peau rouge; des boucles de cheveux, frisées avec des fers, tombaient sur son front et ses tempes, et une guimpe, (*mafortium*) attachée sur sa tête avec des rubans, descendait autour de son sein et flottait derrière jusqu'à terre. Il ajoute que ses ongles étaient rognés en pointe, de sorte qu'ils ressemblaient aux serres d'un faucon. (S. Ald., *ibid.*, p. 364.) Il paraît que la différence principale entre cet habillement et celui des dames séculières consistait en ce que les dernières suspendaient à leur cou des croissans (*lunulæ*) d'or et d'argent, portaient autour de leurs bras des bracelets, à leurs doigts des bagues garnies de pierreries, et se peignaient la figure avec de l'antimoine. (*Id.*, p. 307.) L'habillement des plus mondains d'entre les prêtres et les moines avait, dit-on, une grande ressemblance avec celui des nonnes que nous venons de décrire; (*Id.*, p. 364.) mais ils affectaient de porter leurst uniques plus courtes, et imitaient les thanes séculiers en s'enveloppant les jambes de rubans de différentes couleurs. Voyez un exemple de ce costume dans la gravure de S. Strutt, tirée des anciens manuscrits, (*Horda Angel-cynn.*, vol. 1, p. 47.) où l'on voit qu'ils se couvraient la tête des pans de leurs robes, auxquelles ils donnaient la forme d'un manteau. (*Imitantur sæculares in vestitu*

crurum per fasciolas, et per coculas in circumdatione capitis in modum pallii. Con. Cloves., p. 99.) Ces robes avaient des paremens de soie cramoisie à raies blanches, vertes ou jaunes, et semée de figures vermiculaires. (*Ep. S. Bonif.* 105, p. 149; *Carmen Aldhel. inter ep. Bonif.*, p. 89.) Dans la correspondance des missionnaires d'Allemagne avec leurs amis d'Angleterre il est fait mention de quantité de présens divers, parmi lesquels on remarque différens objets d'habillement ecclésiastique et monastique, dont la forme est peut-être inconnue aujourd'hui; mais ils étaient ou tout en soie, ou soie et laine, ou laine et lin; quelques-uns étaient doublés d'une fourrure, et d'autres d'un tissu imitant la fourrure. (*Ep. S. Bonif.*, p. 15, 105, 117, 126, 152, 155.)

Toutefois ces innovations dans l'habillement monastique n'étaient pas générales; un grand nombre de monastères conservaient avec une exactitude scrupuleuse l'austère simplicité de leurs fondateurs, et la vanité des autres était avec raison gourmandée par le zèle des prélats les plus vigilans et par les décrets des conciles nationaux: parmi les premiers se signalèrent S. Aldhelm (*de Laud. virg. passim.*) et S. Boniface; (*Ep. ad Cuth. apud Wilk.*, p. 93.) et entre les seconds on remarque les synodes de Cloveshoe et de Calcuith. Le synode de Cloveshoe blâma les ouvrages de parure dans les couvens de nonnes, recommanda plus d'application à la prière et à la lecture, et prescrivit de ne porter que des habits convenables à ceux qui avaient renoncé pour toujours aux plaisirs et aux vanités du monde. Dans le synode de Calcuith les légats du pape condamnèrent sévèrement l'usage de vête-

mens de couleurs indiennes. (*Tinctis Indiæ coloribus, id.*, p. 147.) Un passage de S. Angesise, (*Act. SS. Bened. sæc.* IV, vol. I, p. 634.) où la couleur indienne est distinguée du vert et du rouge, me porterait à croire que c'était la même que l'on connaît encore sous le nom d'indigo. On ordonna aussi au clergé et aux moines d'adopter les costumes de leurs frères de l'Est. (*Ibid.*) Par l'est on entendait les nations du continent, comme il paraît d'après la comparaison de ce passage avec un autre, p. 151.) J'ignore si ce réglement a jamais été mis en pratique; s'il l'a été voici comment aurait été l'habillement des moines : une tunique fermée, de laine blanche, tombant jusqu'aux pieds, par dessus laquelle était un vêtement plus large, avec de longues manches et un capuchon de la même étoffe, mais d'une couleur plus sombre; quelquefois celui-ci était remplacé par une robe plus courte de la même forme, avec cette différence qu'elle ne descendait qu'aux coudes et aux cuisses. On les appelait la tunique, le capuchon et le scapulaire. (*Tunica, cuculla, scapulare*, Mab., *Act. SS. Ben. sæc.* V; *pref.*, n° 59.)

Quant à l'habillement canonique du clergé je n'en ai rencontré aucune description exacte. Ingulf (f. 500) nous apprend que Turketul ordonna au clergé qui desservait l'église de Saint-Péga de porter *chlamydem nigram, vestesque talares, ac omnes nigri coloris.* La chlamyde était une robe ouverte, attachée avec une agrafe. (*Isidor. orig.*; l. XIX, c. 24.)

Le bain chaud était d'un fréquent usage dans les monastères à cette époque; on le recommandait comme contribuant à la propreté et à la santé : S. Wilfrid se baigna tous les soirs pendant plusieurs années. (Edd.,

Vit. S. Wilf., c. 21.) Le peuple se baignait avant la communion par respect pour le sacrement. (Mab., *sæc.* IV, tom. 2; *pref.*, n° 187.) Bède loue Ste Edilthryda de ce qu'elle faisait rarement usage du bain chaud, excepté la veille de Pâques, de la Pentecôte et de l'Epiphanie. Il ajoute que toutes les autres nonnes avaient coutume de se baigner avant elle. (Bède, *Hist.*, l. IV, c. 19.)

Dans les histoires de quelques monastères on fait mention des recluses. Une recluse était une femme d'une piété reconnue, à qui l'abbé permettait de résider dans une cellule proche de l'église, et d'assister tous les jours au service divin : elle portait généralement le même habit que les nonnes, et se soumettait aux mêmes réglemens. Telle était Edilthryda, princesse de Mercie, qui avait été promise en mariage à Ethelbert, roi des Angles de l'Est : outrée de la mort cruelle de l'époux qui lui était destiné (il fut tué par ordre de son père Offa à son arrivée à la cour de Mercie) elle résolut d'abandonner le monde et de se consacrer à la vie religieuse. Croyland, qui avait été fondé par un prince de sa famille, fut l'objet de son choix, et les moines lui construisirent des appartemens attenant à un angle de l'église. C'est ainsi qu'elle passa le reste de ses jours. Sa cellule offrit un asile sûr à son cousin Witlaff, roi de Mercie, et le déroba pendant quatre mois au ressentiment de son ennemi vainqueur, Egbert, roi de Wessex. (*Cart. Witlaf. apud Ingulf.* f. 487.)

Il était rare qu'on permît à plus d'une recluse d'habiter près du monastère. Si l'abbé recevait beaucoup de demandes il faisait quelquefois bâtir un couvent dans le voisinage; il nommait une prieure et rédigeait

un code de lois pour ses habitans. (Matt., Paris, *vit. Abbat.*, p. 992.) Les hommes se faisaient quelquefois reclus ainsi que les femmes.

E

Il paraît que les maisons des Anglo-Saxons étaient semblables à celles des autres tribus septentrionales de cette époque : les murs étaient bâtis en bois ou en pierre; les toits, formés de branches d'arbres, étaient couverts de paille ou de roseaux; une ouverture dans le centre laissait échapper la fumée. (Bède, l. III, c. 10.) L'habitation que S. Cuthbert se construisit lui-même dans l'île de Farne consistait en deux chambres séparées, entourées d'un mur de la hauteur de deux verges; la dernière était de pierre et de gazon; les chambres étaient en partie creusées dans le roc. (Bède, p. 243, 263.) Le palais même du roi de Northumbrie n'était rien de plus qu'une vaste salle avec deux ouvertures parallèles tenant lieu de portes; le foyer était au milieu du plancher. (Bède, l. II, c. 13.)

Pour la construction de leurs églises les convertis suivaient la méthode des pays d'où venaient leurs maîtres : les missionnaires irlandais leur apprirent à bâtir les églises en tronçons de chêne fendu; c'est ce que Bède appelle « la méthode irlandaise, » (l. III, c. 25.) et qui paraît avoir été suivie en Irlande pendant plusieurs siècles. (*Vit. S. Malachiæ*, auctore D. Bern., c. 5, 13.) On en voit encore un échantillon curieux dans l'église de Greenstead, du comté d'Essex : les murs se composent de tronçons de chêne sciés en deux, de la hauteur d'une toise, et dont le pied, taillé en tenon, s'emboîte dans une mortaise creusée dans une pièce

horizontale de charpente, qui sert comme de support. Une seconde charpente quadrangulaire, horizontale, en forme d'entablement, évidée comme la première, reçoit la tête des tronçons, dont les faces sciées se trouvent dans l'intérieur à un pouce de distance l'une de l'autre : à partir des bords les tronçons s'élèvent graduellement en forme de fronton à la hauteur de quatorze pieds. Les interstices en ont été laissés à jour; mais nous trouvons dans Bède (*Vit. Cuth.*, c. 46.) qu'ils étaient quelquefois remplis de paille, et que d'autres étaient revêtus de peaux avec des clous : Eadbert de Lindisfarne les couvrit entièrement de plomb. (*Id.*, l. III, c. 25.)

Les missionnaires romains, accoutumés à voir les édifices de l'Italie, introduisirent l'usage de la pierre pour la construction des églises, et la supériorité de ces dernières en élégance et en solidité discrédita bientôt la structure en bois.

La forme crucifère qu'on a ordinairement donnée depuis aux églises était alors rarement adoptée. On croit communément que l'église de Ramsey, bâtie en 969, fut le premier modèle de ce genre en Angleterre; (Gale, *Hist. Ram.*, c. 20.) mais ce qui prouverait le contraire c'est un poème écrit en Angleterre long-temps avant cette époque, où il est fait mention d'une église bâtie en forme de croix. (Ethelwulf, *de Abbat. Lindis.*, c. 22.) Cependant les églises saxonnes en général approchaient de la forme d'un quadrilatère. (*Ibid.*, c. 20; Bède, l. II, c. 14.)

Les plafonds étaient aplatis, formés de bois de chêne, et soutenus par des rangées de colonnes, (*Lel. col.*, vol. I, p. 24; Alc., *de Pont.*, V, 1507; Edd., *Vit.*

Wilf., c. 17.) auxquelles étaient suspendues quantité de lampes.

> Ut cœlum rutilat stellis fulgentibus, omnes
> Sic tremulas vibrant subter testudine templi
> Ordinibus variis funalia pendula flammas.
>
> (Ethel., *de Abbat.*, c. 20.)

On avait pratiqué dans les murs des escaliers en spirale. (Edd., *Vit. Wilf.*, c. 20.) Le corps de l'église était environné de nombreux portiques, dont chacun formait une chapelle séparée. (Bède, l. II, c. 3; Edd., *Vit. Wilf.*, c. 17, 20.)

> Emicat egregiis laquearibus intus atque fenestris,
> Pulchraque porticibus fulget circumdata multis.
>
> (Alc., *de Pont.*, 5, 1507.)

> Plures sacris altaribus ædes,
> Quæ retinent dubium liminis introitum.
> Quisquis ut ignotis deambulat atria plantis
> Nesciat unde meat, quove pedem referat,
> Omni parte quia fores conspiciuntur apertæ,
> Nec patet ulla sibi semita certa viæ.
>
> (Wolstan, *in Act. SS. Ben.*, vol. III, p. 629.)

L'église de Ramsey était ornée de deux tours, l'une à l'entrée occidentale, et l'autre au centre de la nef, soutenue par quatre arceaux. (*Hist. Rams.*, c. 20.) La tour de la nouvelle église de Winchester était à l'extrémité orientale; (Wolst., p. 630.) mais je pense que dans l'origine les tours étaient distinctes des églises, comme les célèbres tours rondes qui existent encore en Irlande. C'est ainsi qu'au rapport de Wolstan on en avait élevé une devant l'entrée occidentale de la vieille église de Winchester.

> Turris erat rostrata tholis quia maxima quædam
> Illius ante sacri pulcherrima limina templi, etc.
>
> (*Act. SS. Ben.*, vol. II, p. 7.)

S'il m'était permis de hasarder une conjecture sur un sujet qui a exercé la sagacité d'une foule d'écrivains je présumerais que ces tours ont été dans le principe bâties à quelque distance de l'église de crainte que les murs ne fussent ébranlés par leur poids, et pour qu'on les considérât non seulement comme une décoration, mais aussi comme des phares propres à diriger le voyageur vers l'église ou le monastère. On y entretenait des lumières pendant la nuit; au moins il en était ainsi à l'égard de la nouvelle tour de Winchester, qui, ainsi que nous l'apprend Wolstan, était composée de cinq étages, à chacun desquels, vers les quatre points cardinaux, se trouvaient des fenêtres qui étaient illuminées toutes les nuits. (Wols., p. 631.)

F

Ceux qui connaissent la véritable histoire des moines anglo-saxons ne pourront s'empêcher d'avouer que par leur vertu, leur savoir et leur utilité ils ont mérité l'estime de leurs contemporains; il faut cependant convenir que tous n'y avaient pas également droit, et que dans plusieurs monastères on abandonna par degré l'austère discipline des fondateurs. L'expérience apprit que les richesses n'étaient pas en général ce qu'il y avait de plus favorable à l'accroissement de la vertu monastique; toutefois il serait plus juste de n'en accuser que les circonstances des temps. Les richesses et l'importance attachées à la qualité d'abbé provoquaient souvent l'ambition, et devenaient la récompense des intrigues des hommes les moins dignes d'un si haut emploi. Lorsque le prince s'arrogea le droit de nommer aux

abbayes vacantes le mérite devint assez souvent la dernière recommandation qu'il exigeait du candidat; et si la liberté d'élection était laissée aux moines ils étaient quelquefois contraints par la rapacité d'un voisin sans principe d'acheter la protection de quelque famille puissante en donnant leurs suffrages à un de ses membres. Si nous parcourons les catalogues de ceux qui gouvernèrent les monastères les plus opulens nous les trouverons remplis de noms d'origine royale ou noble; et parmi ces supérieurs, bien que quelques-uns soutinssent avec honneur la réputation de l'ordre et la régularité des moines, le grand nombre se regardaient comme un peu au-dessus des thanes séculiers. Ils abandonnaient à d'autres le soin de la communauté, suivaient le souverain à la guerre, et se mêlaient aux plaisirs et aux occupations du monde. La conséquence était naturelle : on laissait tomber en langueur les austères vertus de l'institution; la discipline se relâchait, et le simple moine imitait sous beaucoup de rapports la dissipation de son supérieur. (Voyez Wilkins, p. 93, 97; Bède, l. IV, c. 25; *Ep. ad Egb.*, p. 311; *Ep. Alc. apud Canis;* 23, p. 411; Mat. Paris, *Vit. Abbat.*, p. 992; Gul. Thorn., p. 1781.)

G

La croyance de l'Eglise anglo-saxonne touchant la suprématie de S. Pierre est si bien établie que je ne m'arrêterai pas à effiler la trame que l'esprit sophistique de Hicks (*Gram.*, p. 20.) et de Whelock (*Hist.*, p. 237.) a tissue avec quelques expressions de l'auteur des Homélies saxonnes; cependant je ferai observer

que l'autorité suprême de l'apôtre est confirmée par le passage qui fait le sujet de leur triomphe. « Maintenant Pierre représente le type ou la figure de la sainte Eglise, dont il est le prince sous le Christ. » (Whel., p. 237.) Whelock il est vrai a rendu le mot saxon *ealdon* par senior, *elstob* par évêque; (*Sax. Homil.*, *pref.*, p. 40.) mais il est évident que par la contexture des idées ce devait être *prince* ou *chef* d'après la version d'Alfred par Bède, où *ealdon* répond toujours à *princeps*, et d'après le sermon original de S. Augustin, (*Sermo* 13, *de verb. Dom.*) auquel ce passage fut emprunté par l'auteur des Homélies, et qui se sert de l'expression *principatum tenens*.

H

Le lecteur a déjà vu que le concile de Cloveshoe fut convoqué pour obéir aux ordres du pontife, et éviter une sentence d'excommunication dont il avait menacé les prélats anglo-saxons; je vais développer la manière dont Henry a entrepris de prouver par le même concile que l'Eglise anglicane était indépendante de l'Eglise de Rome. Il fut poussé à cette tentative par l'apparence de succès qu'avait obtenu Inett; (vol. I, p. 177.) mais il s'y appliqua avec plus de hardiesse, et le maître a dû céder avec plaisir la palme à son élève.

Dans le récit «ingénieux» de Henry il est dit, 1° que le concile se tint probablement à l'instigation de S. Boniface; 2° que ses canons furent pour la plupart extraits de ceux du synode de Mentz, que ce prélat avait transmis à l'archevêque Cuthbert; 3° mais que le concile anglais fit une altération très grave dans le

canon concernant l'unité de l'Eglise. Dans celui que promulgua S. Boniface les évêques faisaient profession d'obéissance à S. Pierre et à son vicaire; dans celui que publièrent les prélats anglais il n'était pas fait mention de l'Eglise de Rome; mais on déclarait « qu'amour et affection sincère devaient régner entre « les membres du clergé *dans le monde*, en action et « en jugement, sans acception de personne. » — « Cet « avis remarquable, ajoute l'historien, dans le langage « du canon, prouve suffisamment que le clergé d'An-« gleterre n'était pas encore disposé à courber la tête « sous le joug intolérable et ignominieux de Rome. » (Henry, vol. III, p. 225.)

Il faut avouer que l'art avec lequel ce récit est présenté fait honneur au talent de l'écrivain. L'idée que le synode fut assemblé à l'instigation de S. Boniface, et que les canons furent triés parmi ceux qui avaient été transmis de la Germanie au métropolitain saxon, est bien calculée pour justifier la conclusion qu'il était si embarrassé d'établir : il n'y a qu'un seul défaut dans le système; c'est qu'il repose tout entier sur un fondement trompeur, sur les imaginations d'un écrivain moderne, et non sur les anciens documens de l'histoire. Ce narré de Henry se trouve contredit dans toutes ses particularités « par les actes mêmes du concile. » 1° Dans le *procemium* les évêques affirment qu'ils se sont assemblés non par l'instigation de S. Boniface, mais par l'ordre absolu du pape Zacharie. 2° Les canons envoyés de l'Allemagne n'étaient qu'au nombre de neuf et renfermés en quelques lignes; (Wilk., p. 91.) ceux qui furent publiés à Cloveshoe se montaient à trente, et sont au moins pour la plupart d'une longueur

considérable : (*Ibid.*, p. 95-100.) il est difficile de concevoir comment les premiers ont pu être triés des derniers : en réalité il n'y a que deux ou trois passages qui se ressemblent. 3º Les évêques anglais ne firent aucune altération dans le canon touchant l'unité de l'Eglise; on ne rencontre de semblable canon dans aucune des deux collections. Comme les évêques assemblés à Mentz avaient été envoyés en Allemagne par les papes pour travailler à la conversion des païens, il était naturel qu'ils fissent une profession expresse de leur obéissance au siége apostolique. Mais les prélats anglais se trouvaient dans des circonstances différentes, et l'on ne peut assigner aucune raison qui les engageât à tenir la même conduite; ils ne firent donc point usage du premier canon du concile de Mentz; encore moins y firent-ils quelque changement. Pour donner une apparence plausible à son histoire Henry a eu recours à une ruse de guerre qu'emploient quelquefois les écrivains controversistes; il a fabriqué un nouveau titre pour le second des canons de Cloveshoe, dont il a omis le commencement, et l'a interpolé dans un passage important. Le titre véritable n'est pas « l'unité de l'Eglise, » mais « l'unité de la paix; » (*De unitate pacis*, Wilk., p. 95.) et l'objet du canon est de nous apprendre que les évêques avaient signé un traité par lequel ils s'engageaient « à maintenir entre eux la paix et la concorde sans s'immiscer dans les affaires l'un de l'autre, et sans avoir de préférence particulière pour personne. » L'engagement qui restreint la déclaration du canon aux parties contractantes Henry l'a « prudemment omis, » et pour en étendre l'effet il a ingénieusement inséré ces mots : « tout le clergé du monde. » *Ipsi præsules*,

disent les actes, *ad se ipsos verba mutuæ exhortationis verterunt,..... et secundo loco sub testificatione quadam confirmaverunt ut pacis intimæ et sinceræ charitatis devotio ubique* INTER EOS (« tout le clergé du monde, » dans la traduction de Henry) *perpetuo permaneat, atque ut una sit omnium concordia in omnibus juribus ecclesiasticæ religionis, in sermone, in opere, in judicio, sine cujusquam adulatione personæ.* (Wilk., *ibid.*)

Mais l'historien a un autre argument en réserve: « Les prélats, ajoute-t-il, étaient si attentifs à se pré-« munir contre les empiètemens des papes sur l'indé-« pendance de l'Eglise d'Angleterre que le vingt et « unième canon désapprouva le recours à Rome dans « des cas difficiles, et conseilla aux évêques de recourir « à leur seul métropolitain dans un synode provincial. » Comme Henry n'a pas traduit ce canon, et qu'il m'est impossible d'y découvrir la désapprobation dont il parle, je me bornerai à le transcrire pour la satisfaction du lecteur. *Unusquisque episcoporum, si quid in sua diocesi corrigere et emendare nequiverit, idem in synodo coram archiepiscopo, et palam omnibus ad corrigendum insinuet.* (Wilk., p. 98.) Henry croyait-il réellement que ce canon eût pour but « de se prémunir contre les empiètemens des papes? » S'il avait lu la lettre à laquelle il ramène quelquefois il aurait appris qu'il fut composé dans l'origine par S. Boniface, qui ajoute immédiatement après: *Sic enim, ni fallor, omnes episcopi debent metropolitano, et ipsi Romano pontifici, si quid de corrigendis populis apud eos impossibile est notum facere, et sic alieni fient a sanguine animarum perditarum.* (*Ep. S. Bonif. ad Cuthb. archiep., apud* Wilk., p. 91.)

I

Les efforts ardens que fit S. Wilfrid pour introduire les observances canoniques parmi ses compatriotes, et le succès de ses appels à la justice des pontifes lui ont mérité les plus graves reproches de la part des ennemis de l'Eglise romaine. Peindre son caractère sous les plus odieuses couleurs a été le soin favori des écrivains modernes : parmi la foule de ceux qui ont rivalisé de zèle, j'ai mis Carte au premier rang; et afin que le lecteur puisse se former une idée de son mérite j'y joindrai quelques traits de son ouvrage, et je les confronterai avec l'histoire originale d'Eddius.

1. Selon Carte (p. 250) « l'appel de Wilfrid parut si nouveau « et si étrange qu'il causa un rire « général comme une chose tout à « fait ridicule. » Il renvoie à Eddius. (c. 24.) Henry jugea cette observation si importante qu'il eut soin de la copier.

1. Eddius (c. 24, p. 63) ne dit pas que l'appel excita la surprise ou la risée, mais que les flatteurs du roi exprimèrent leur joie par leur rire : *Adulatoribus cum risu gaudentibus;* ils riaient de la disgrâce de Wilfrid. *Qui ridetis in meam condemnationem.* (*Ibid.*)

2. Carte accuse Eddius de déguiser la vérité lorsqu'il dit que Wilfrid fut *conseillé* d'en appeler par les évêques ses confrères, *cum consilio coepiscoporum suorum*, (Ed., c. 24, p. 63.) parce que personne, excepté Winfrid, évêque déposé de Mercie, ne pouvait lui donner un tel avis. (Carte, p. 250.)

2. L'assertion d'Eddius est confirmée par la pétition de Wilfrid au pontife, dans laquelle il fait observer que bien que plusieurs évêques fussent présens avec Théodore nul d'entre eux n'approuva ses mesures : *in conventu Theodori aliorumque tunc temporis antistitum... Absque consensu cujuslibet episcopi.* (Ed., c. 29, p. 66.)

3. Carte affirme que le roi de Northumbrie ne voulait point rétablir le prélat déposé parce qu'il pensait que la conduite du pontife dérogeait aux droits de la couronne. (p. 251.)

3. Selon Eddius l'objection était fondée sur ce que le décret du pape avait été acheté à prix d'argent, *pretio redempta.* (Edd., c. 33, p. 69.)

4. Selon Carte (p. 252.) le roi lui offrit une partie de son premier diocèse à condition qu'il rejetterait l'autorité du mandat du pape. Il renvoie à Eddius. (C. 25.)

4. Eddius nous apprend que le roi lui offrit une partie de son premier diocèse à condition qu'il nierait l'authenticité du mandat du pape. *Si denegaret vera esse.* (Edd., c. 35, p. 70.)

5. Si nous en croyons Carte (p. 254.) Wilfrid fit sa soumission à Théodore, et employa l'entremise de l'évêque de Londres pour obtenir une réconciliation. Il s'appuie sur Eddius. (C. 42.)

5. S'il faut ajouter foi à Eddius ce fut Théodore qui, poussé par le remords de son injustice passée, envoya chercher Wilfrid et l'évêque de Londres, et sollicita le pardon de l'homme qu'il avait outragé. (Edd., c. 42, p. 78.)

6. Pour prouver que cette réconciliation était due non au respect que le métropolitain rendit à l'autorité du pape, mais uniquement à l'estime qu'il avait pour le mérite personnel de Wilfrid il renvoie son lecteur à la lettre de Théodore au roi Ethelred. (p. 254.)

6. Théodore dans sa lettre au roi Ethelred représente l'autorité du pontife comme la cause de sa réconciliation : *Idcirco ego Theodorus, humilis episcopus, decrepita ætate, hoc tuæ beatitudini suggero, quia apostolica hoc, sicut scis, commendat auctoritas.* (Ep. Theod. apud Wilk., p. 64; Ed., c. 42, p. 74.) Le pape Jean affirme la même chose. *Ut ex ejus dictis apparuit, decretis pontificalibus obsecutus erat.* (*Ibid.*, c. 52, p. 82.)

7. Carte nous apprend que quand les débats furent terminés au synode de Nid on convint, sans avoir égard aux termes du décret du pape, que Wilfrid serait réintégré dans son siége d'Hexham et dans son monastère de Rippon. (p. 259.)

7. Cependant sa réintégration à Hexham et à Rippon était tout ce que demandait Wilfrid au pontife; (Ed., c. 49, p. 79.) c'était aussi tout ce que requérait le décret du pape, que l'archevêque Brithwald explique ainsi : *Ut præsules ecclesiarum hujus provinciæ cum Wilfrido episcopo pacem plene perfecteque ineant, et partes ecclesiarum, quas olim ipse regebat, sicut sapientes mecum judicaverint, restituant.* (Ed., c. 58, p. 85.)

8. Selon Carte les évêques anglo-saxons pendant ces débats eurent soin de s'opposer à l'introduction des appels et de

8. Il est évident d'après toute l'histoire d'Eddius que les deux archevêques au lieu de s'opposer à l'introduction des appels recon-

conserver l'indépendance de leur église.

nurent leur légalité, et envoyèrent des messagers à Rome pour soutenir leurs propres décisions. (Ed., c. 29; p. 66; c. 50, p. 79.)

K

Ce poème fut écrit vers l'an 810, et publié par Mabillon (*Sæc.* IV, tom. II, p. 302.) d'après la copie d'un manuscrit de Cambridge, que Gale lui avait envoyée. Dans sa préface il fait observer que ce poème prouve qu'il existait dans l'île de Lindisfarne un autre monastère que celui qu'avait bâti S. Aidan; (*Préf.*, n° 213.) mais le savant moine s'est indubitablement laissé tromper par le titre de *monachus Lindisfarnensis ecclesiæ*, appliqué à Ethelwold au commencement et à la fin du poème. Il est évident par le texte que le *cœnobium S. Petri*, auquel il appartenait, n'était pas dans l'île; et la copie dont Leland tira ses extraits ne paraît pas avoir contenu l'épithète de *monachus Lindisfarnensis ecclesiæ*. (Lel., *Collect.*, vol. I, p. 362.) Dans son catalogue des écrivains anglais Leland nous apprend qu'Ethelwold était un moine du monastère de Saint-Pierre : *ad orientale littus Berniciorum.* (Lel., *de Scrip.*, p. 140.)

L

Le poème de Wolstan contient une description curieuse de la vieille église de Winchester; voici celle qu'il fait de l'orgue :

Talia et auxistis hic organa qualia nusquam
Cernuntur, gemino constabilita solo.
Bisseni supra sociantur in ordine folles,
Inferiusque jacent quatuor atque decem.

Flatibus alternis spiracula maxima reddunt,
Quos agitant validi septuaginta viri,
Brachia versantes, multo et sudore madentes,
Certatimque suos quique monent socios,
Viribus ut totis impellant flamina sursum,
Rugiat et pleno capsa referta sinu.
Sola quadragintas quæ sustinet ordine Musas,
Quas manus organici temperat ingenii.
Has aperit clausas, iterumque has claudit apertas,
Exigit ut varii certa camœna soni.
Considuntque duo concordi pectore fratres,
Et regit alphabetum rector uterque suum.
Suntque quater denis occulta foramina linguis,
Inque suo retinet ordine quæque decem.
Huc aliæ currunt, illuc aliæque recurrunt,
Servantes modulis singula puncta suis,
Et feriunt jubilum septem discrimina vocum,
Permixto lyrici carmine semitoni.

(Wolstan, *Carm. Sæc. Ben.*, V, p. 631.)

Outre les orgues il paraît qu'on se servait dans l'église d'autres instrumens de musique.

Et simul hymnisona fratrum coeunte corona,
Quisque tuum votum, qua valet arte, canit.
Cimbalicæ voces calamis miscentur acutis,
Disparibusque tropis dulce camœna sonat.

(*Ibid.*, p. 632.)

M

Le lecteur, qui ne s'est formé des idées de l'antiquité que sur l'autorité des écrivains modernes, trouvera peut-être étonnant que j'aie osé avancer que la doctrine « de la présence réelle » a été la doctrine de l'église anglo-saxonne. Quoi! demandera-t-il, Parker, Lisle, Usker, Whelock, Hicks, Collier, Carte, Littleton et Henry n'ont-ils pas démontré que la croyance de nos ancêtres touchant le sacrement de l'eucharistie s'accorde parfaitement avec celles des églises réfor-

mées? Mais c'est par l'évidence et non par l'autorité de l'écrivain que les faits doivent être prouvés ; et à cette formidable phalange de controversistes, de philologues et d'historiens on peut opposer une masse plus formidable encore de preuves contemporaines, et qui ne peuvent être révoquées en doute. Ma conviction n'a pas été l'effet de la précipitation, mais le résultat de longues et constantes recherches ; et avant de m'accuser de témérité j'espère que le lecteur voudra bien parcourir les observations suivantes :

1° L'histoire ecclésiastique des Anglo-Saxons peut se diviser en deux époques ; celle qui précéda et celle qui suivit les dévastations danoises dans le neuvième siècle. On doit convenir que la première a été la plus brillante : les écrivains qu'elle a produits furent égaux, sinon supérieurs à tous leurs contemporains chez les autres nations de l'Europe ; les ouvrages de plusieurs ont survécu aux révolutions de dix siècles, et ils existent encore pour attester la croyance religieuse de leurs auteurs. En vain y chercherait-on un seul passage qui niât la présence réelle ; mais des témoignages qui la supposent implicitement, ou qui l'affirment expressément peuvent s'y découvrir presqu'à chaque page ; et par la connaissance approfondie que j'en ai obtenue en composant cet ouvrage j'ai acquis le droit d'avancer cette assertion.

Mais il faut au lecteur quelque chose de plus qu'une simple assertion ; pour satisfaire son jugement sans fatiguer sa patience je joindrai ici quelques courtes citations, des actes du concile de Calcuith, des homélies du vénérable Bède et des pontificaux anglo-saxons.

1° Une coutume, qui date des premiers siècles du christianisme, avait introduit une loi par laquelle aucune église ne pourrait être dédiée à moins que les restes de quelque martyr ne reposassent dans ses murs. En Angleterre la difficulté de se conformer à ce réglément engagea les évêques du concile de Calcuith (Anno 816) à statuer que quand on ne pourrait se procurer les reliques nécessaires « l'eucharistie serait consacrée et conservée avec soin dans l'église. » La raison qu'ils en donnent est à remarquer; « parce que l'eucharistie est le corps et le sang de notre Seigneur Jésus-Christ. » (*Quia corpus et sanguis est Domini nostri Jesu Christi.* (*Con. Calc. apud Wilk.*, p. 169.) Expressions qui dans ce cas paraissent supposer la présence non seulement réelle, mais aussi permanente, qui ne se borne pas simplement à l'instant de la manducation.

2° Bède, le plus brillant flambeau de l'Eglise anglo-saxonne, dans une homélie sur la veille de Pâques exprime avec force la croyance qu'on lui avait appris à entretenir touchant le sacrifice de la messe et le sacrement de l'autel : « Lorsque nous célébrons la messe, « dit-il, nous immolons de nouveau au Père le corps « sacré et le précieux sang de l'Agneau, par lequel « nous avons été rachetés de nos péchés. » *Missarum solemnia celebrantes corpus sacrosanctum et pretiosum Agni sanguinem, quo a peccatis redempti sumus, denuo Deo in profectum nostræ salutis immolamus.* (*Hom. in vig. Pas.*, tom. VII, p. 6.)

3° Egbert, archevêque d'Yorck, vivait avant le milieu du huitième siècle : son pontifical, écrit en caractères anglo-saxons, était conservé dans l'église d'Evreux en

Normandie. L'abbaye de Jumiège, dans la même province, possédait un autre pontifical anglo-saxon à peu près de la même époque. Martène, moine de S. Maur, a publié divers extraits fort étendus de tous les deux dans son traité de *Antiquis ecclesiæ ritibus*, (anno 1700 *et seq.*) et qui peuvent servir à faire connaître sur-le-champ quelle fut la doctrine de nos ancêtres à l'égard de l'eucharistie. Dans le cérémonial de l'ordination on avertissait l'évêque d'invoquer la bénédiction de Dieu sur le prêtre qu'il ordonnait, afin qu'il pût être doué de toutes les vertus et « transformer par une bénédiction sans tache le corps et le sang du Christ. » (*Tu, Domine, super hunc famulum tuum ill. quem ad presbyterii honorem dedicamus, manum tuæ benedictionis infunde ut.... purum atque immaculatum ministerii tui donum custodiat, et per obsequium plebis tuæ corpus et sanguinem filii tui immaculata benedictione transformet.*) (*Pontif. Egberti apud Martène*, tom. II, p. 353; *Pontif. Gemet., Ibid.*, p. 366.) Le vase où était renfermée l'eucharistie est appelé « le porteur du corps du Christ... » (*Corporis Domini Jesu Christi gerulum.*) (*Pontif. Egbert. apud Mart.*, l. II, p. 258; *Pont. Gemet.*, p. 266.) et « un nouveau sépulcre pour le corps du Christ, » (*hoc vasculum corporis Christi novum sepulcrum Spiritus Sancti gratia perficiatur.*) (*Pont. Egb. ibid.*) Le corporal est dit être un morceau de toile, « sur lequel on consacrait le corps et le sang du Christ, et dont ils sont couverts ou enveloppés; » (*hæc linteamina in usum altaris tui ad consecrandum super ea, sive ad tegendum involvendumque corpus et sanguinem filii tui.*) (*Pont. Egb., ibid*, p. 255; *Pont. Gemet.*, p. 265.) et l'autel est dit con-

sacré afin que sur lui, « par une vertu secrète, les es-
« pèces destinées pour le sacrifice soient changées au
« corps et au sang du Rédempteur, et transformées par
« un changement invisible en hosties sacrées de l'A-
« gneau, afin que comme le Verbe fût fait chair, de
« même la nature de l'oblation, étant bénie, soit con-
« vertie en la substance du Verbe; et que ce qui
« auparavant était nourriture soit fait ici vie éter-
« nelle. » *Quod electas ad sacrificium creaturas in corpus et sanguinem redemptoris virtus secreta convertat, et in sacras Agni hostias invisibili mutatione transcribat, ut sicut Verbum caro factum est, ita in Verbi substantiam benedicta oblationis natura proficiat, et quod prius fuerat alimonia vita hic efficiatur æterna.* (*Pont. Gemet.*, p. 263.)

II. La seconde époque, comparée à la première, pourrait presque être appelée un siècle de ténèbres. Les écrivains qu'elle a enfantés furent moins nombreux et inférieurs en mérite : parmi eux se trouvait Ælfric, moine qui étudia dans l'école de S. Ethelwold, et qui après avoir passé par les différens degrés de la hiérarchie ecclésiastique, fut enfin élevé au siége métropolitain de Cantorbéry. Il a laissé quelques traductions et divers sermons; mais il se fait remarquer surtout par la nouveauté et l'obscurité de son style concernant l'eucharistie. Il répète fréquemment que « l'eucha-
« ristie diffère du corps naturel du Christ, et que la
« première est en effet son corps mais d'une manière
« spirituelle et non corporelle. » (*Serm. in die Pasc.*, p. 7, edit. Lisle.) Des écrivains protestans ont accueilli ces expressions avec applaudissement, (Lisle *præf.* Usher, répons. à Chall., p. 77; Whelock, p. 462;

Inett., vol. I, p. 351; Henri, *Hist.*, vol. II, p. 202, quarto.) et en ont salué l'auteur comme le premier des réformateurs anglais. (*Wise. apud Mores*, 29.) Mais des controversistes catholiques ont refusé de le livrer à leurs adversaires, et ont vivement soutenu l'orthodoxie de ses sentimens. (Smith, *Flores hist.*, p. 90; Cressy, *Hist.*, p. 912; Alford, *Annal.*, tom. III, p. 440.) Pour mettre le lecteur à portée de se former une opinion sur ce sujet tant contesté je crois qu'il convient d'interrompre un moment ce qui concerne l'Eglise anglo-saxonne, et de porter son attention sur les disputes religieuses du continent.

Durant le neuvième siècle plusieurs savans des plus distingués en France exercèrent leur sagacité à discuter des points difficiles et obscurs relatifs au sacrement de l'eucharistie. De la doctrine universellement reçue que l'eucharistie était réellement le corps et le sang du Christ quelques-uns inféraient (Haimon, évêque d'Halberstad, et ses sectateurs) « que le sacrement ne renfermait aucun mystère ou signe parce que le signe était nécessairement exclus par la réalité. » Ce raisonnement n'était point satisfaisant pour d'autres (Paschasius, Radbertus, Hincmar, etc.) qui admettaient également le signe et la réalité, et ajoutaient « que le corps du Christ contenu dans l'eucharistie était le corps identique qui était né de la Vierge, et avait souffert sur la croix. » Un troisième parti rejetait également les deux premières opinions, et soutenait une triple distinction du corps du Christ; savoir, le corps né de la Vierge, le corps contenu dans l'eucharistie, et son corps mystique, l'Eglise. Entre ces derniers était Ratram ou Bertram, moine de Corbie, dont je ferai

connaître la dissertation, parce qu'elle se lie intimement à la doctrine d'Ælfric.

Le traité de Bertram est court et divisé en deux parties : dans la première il se proposa de résoudre la question « s'il y a dans l'eucharistie quelque mystère ou figure » : avec Paschasius il se décida pour l'affirmative. Voici son principal raisonnement ; « Après la consécration le pain et le vin sont devenus ou sont passés au corps et au sang du Christ, (*Facta sunt*, p. 20, *transitum fecerunt*, p. 18.) en conséquence ils sont changés ; mais aucun changement n'a été fait extérieurement ou corporellement : donc il a été fait intérieurement ou spirituellement. C'est pourquoi l'eucharistie est le corps et le sang du Christ, non à la vérité corporellement, mais spirituellement ; et par conséquent il faut admettre un mystère ou une figure. » Il ajoute, de peur que son sens ne soit mal entendu, « qu'il n'affirme pas l'existence simultanée de deux choses si différentes comme un corps et un esprit ; mais que la même chose est sous un rapport l'apparence du pain et du vin, et qu'elle est sous un autre rapport le corps et le sang du Christ. » *Non quod duarum sint existentiæ rerum inter se diversarum, corporis videlicet et spiritus, verum una eademque res secundum aliud species panis et vini consistit, secundum aliud autem corpus et sanguis Christi.* La principale difficulté dans cette partie du traité est de découvrir l'exacte signification que donne Bertram aux mots corporellement et spirituellement : quant à moi il me semble vouloir dire que « dans l'eucharistie le corps « du Christ existe non avec les propriétés des corps « dans leur état naturel, mais d'une manière qui est

« spirituelle ou mystérieuse, et imperceptible aux « sens. » (1)

Dans la seconde partie il s'enquiert « si l'eucharistie est une même chose que le corps naturel du Christ : » pour prouver que cela n'est pas il fait observer que le corps naturel était visible et palpable; que l'eucharistie est invisible et impalpable : que le corps naturel paraissait être ce qu'il était; que l'eucharistie paraît être ce qu'elle n'est pas : d'où il infère « qu'ils sont différens, et ne peuvent par conséquent être les mêmes. » Il continue ce raisonnement dans plusieurs pages; et après avoir comparé le corps eucharistique du Christ avec son corps mystique, la société des fidèles, (2) il conclut en priant le lecteur de ne pas inférer de ce qu'il a dit « qu'il nie que le corps et le sang du Christ soient reçus dans l'eucharistie. » *Non ideo quoniam ista dicimus, putetur in mysterio sacramenti corpus Domini vel sanguinem ipsius non a fidelibus sumi, quando fides, non quod oculus videt, sed quod credit, accipit*, p. 134. Quoique Bertram dans tout ce traité s'efforce de prouver « que le corps naturel et le corps eucharistique du Christ ne sont pas les mêmes » il paraît borner la différence « à la manière dont ils existent. » (*Secundum speciem quam gerit exterius*, p. 94.) Dans un passage il affirme clairement leur identité lorsqu'il dit « que le

(1) Ainsi il dit p. 42, en faisant parler le Christ : *Non ergo carnem meam vel sanguinem meum vobis corporaliter comedendum vel bibendum, et per partes distributum distribuendum putetis... sed vere per mysterium panem et vinum in corporis et sanguinis mei conversa substantiam a credentibus sumendam.*

(2) C'est peut-être à ces opinions que Paschasius fait allusion quand il cite avec mépris les « *ineptias de tripartito corpore Christi.* » (*Apud Mabil.* sæc. IV, tom. II, préf. n. 55.)

Christ, la veille de sa passion changea la substance du pain en son propre corps, qui allait souffrir, et la substance du vin en son propre sang, qui devait être versé sur la croix. « *Paulo antequam pateretur panis substantiam et vini creaturam convertere potuit in proprium corpus, quod passurum erat, et in suum sanguinem, qui post fundendus exstabat*, p. 40. Les véritables opinions de Bertram peuvent avoir été prises dans celles de Rabanus Maurus, archevêque de Mentz, qui vivait dans le même temps, et qui défendait la même cause. Cet écrivain déclarait en termes exprès « que la différence pour laquelle il disputait se bornait entièrement à l'apparence extérieure. » *Manifestissime cognoscetis, non quidem (quod absit!) naturaliter, sed specialiter aliud esse corpus Domini, quod ex substantia panis ac vini pro mundi vita quotidie per Spiritum Sanctum consecratur, quod a sacerdote postmodum Deo patri suppliciter offertur; et aliud specialiter corpus Christi, quod natum est de Maria Virgine, in quod istud transfertur.* (*Dicta cujusdam sapient. apud Mabil. sæc.* IV, vol. II, p. 593.) (1)

Dans le dixième siècle, vers le temps où S. Dunstan rétablissait l'ordre monastique en Angleterre, ces disputes se ranimèrent en France. Comme les dévasta-

(1) Le traducteur anglais de Bertram veut absolument que dans la latinité de cette époque le mot *species* signifiât la nature spécifique d'une chose. Ce passage prouve son erreur puisque *species* et *natura* y sont pris dans une acception contraire. Je ferai observer ici que l'orthodoxie de Bertram ne fut jamais révoquée en doute avant la réforme. D'après les catalogues des bibliothèques monastiques que l'on trouve dans Leland il paraît que les copies de son ouvrage n'étaient pas rares, et cinq ans avant la première édition imprimée il est cité comme un défenseur de la foi catholique par le docteur Fisher, savant et vertueux évêque de Rochester. (*Præf.* lib. IV, *adver. Œcolamp.*, an. 1526.)

tions des Danois avaient interrompu la succession des moines anglais on fit venir des colonies d'instituteurs des monastères français; et à la prière d'Ethelwold les abbés de Fleury et de Corbie chargèrent quelques-uns de leurs disciples d'enseigner à Abingdon et à Winchester. Ce fut dans ces établissemens qu'Ælfric fut élevé, et il s'y imbut auprès de ses maîtres étrangers de la doctrine de Bertram, qu'il fut ensuite le plus zélé à propager.

De tous les ouvrages d'Ælfric c'est à son sermon sur le sacrifice de la messe que les écrivains controversistes ont attaché le plus d'importance: il est presque au quart rempli d'extraits de l'ouvrage de Bertram; et sur ces extraits on a affirmé, certainement avec plus de témérité que de prudence, qu'ils contiennent la doctrine de l'Eglise protestante dans les termes les plus clairs, et qu'ils ne peuvent par aucune subtilité être conciliés avec les principes de l'Eglise romaine. (Henry, vol. II, p. 202.) Afin que le lecteur puisse en juger lui-même je traduirai aussi littéralement qu'il me sera possible le passage sur lequel cette assertion est spécialement fondée en conservant les expressions saxonnes qui se comprennent encore, et en intercalant les phrases « que Henry a supprimées. » J'ajouterai au-dessous le texte latin de Bertram afin qu'il soit plus facile de lui comparer la traduction d'Ælfric. On peut voir le saxon à la fin du traité d'Ælfric sur l'ancien et le nouveau Testament, publié par Lisle en 1623, et dans l'histoire de Bède, édition Whelock, p. 462.

« Il y a une grande différence entre la vertu invi-
« sible du saint sacrement et l'apparence visible de ce

« qui en est l'espèce : dans son espèce c'est un pain « corruptible et un vin corruptible ; mais par la vertu « de la divine parole il devient véritablement le corps « et le sang du Christ, non à la vérité d'une manière « corporelle, mais spirituelle. (1) Il y a beaucoup de « différence entre le corps dans lequel le Christ a « souffert et le corps qui est consacré dans le sacre- « ment : (2) à la vérité le corps dans lequel le Christ a « souffert est né de la chair de Marie, avec sang et « os, avec peau et muscles, avec des membres hu- « mains et avec une âme vivante et raisonnable ; mais « son corps spirituel, que nous appelons le sacrement, « est composé de plusieurs grains de froment, sans « os ni sang, sans membres ni âme ; (3) et c'est pour- « quoi rien n'y doit être compris dans un sens maté- « riel, mais tout dans un sens spirituel. (4) Tout ce que « renferme le sacrement, qui nous donne la substance

(1) *Christi corpus et sanguis superficie tenus considerata creatura est mutabilitati corruptelæque subjecta : si mysterii vero perpendas virtutem, vita est participantibus se tribuens immortalitatem.* (P. 28.) *Ad sensum quod pertinet corporis, corruptibile est, quod fides vero credit, incorruptibile.* (P. 100.)

(2) *Multa differentia separantur corpus in quo passus est Christus et hoc corpus quod in mysterio passionis Christi quotidie a fidelibus celebratur.* (P. 88.)

(3) *Illa namque caro, quæ crucifixa est, de Virginis carne facta est, ossibus et nervis compacta, humanorum membrorum lineamentis distincta, rationalis animæ spiritu vivificata in propriam vitam. At vero caro spiritualis, quæ populum credentem spiritualiter pascit,* secundum speciem quam gerit exterius, *frumenti granis manu artificis consistit, nullis nervis ossibusque compacta, nulla membrorum varietate distincta, nulla rationali substantia vegetata, nullos proprios potens motus exercere.* (P. 94.)

(4) *Nihil in esca ista, nihil in potu isto corporaliter sentiendum, sed totum spiritualiter attendendum.* (P. 86.)

« de vie, vient de la vertu spirituelle et de l'opération « invisible. (1) C'est pour cette raison que l'eucharistie « est appelée sacrement, parce qu'on y voit une chose « et qu'on en comprend une autre. (2) Ce qui se voit a « une apparence corporelle; ce que nous entendons est « l'effet d'une puissance spirituelle. (3) Sans doute le « corps du Christ, qui endura la mort et qui se releva « du tombeau, ne meurt plus aujourd'hui; il est éter- « nel et impassible. Le sacrement est temporel, non « éternel, corruptible et distribué en pièces, broyé « entre les dents et envoyé dans l'estomac; (4) mais il « ne laisse pas d'être tout entier dans chaque partie « en vertu de la puissance spirituelle. Plusieurs re- « çoivent le corps sacré, mais il est néanmoins tout « entier dans chaque partie selon le sacrement spi- « rituel; bien que quelques fidèles n'en reçoivent « qu'une petite partie il n'y a cependant pas plus de « puissance dans une grande partie que dans une « petite, parce qu'il est tout entier dans tous les hom- « mes en vertu de la puissance invisible. (5) Ce sacre- « ment est un gage et une figure; le corps du Christ

(1) *Quidquid in ea vitæ præbet substantiam, spiritualis est potentiæ, et invisibilis efficientiæ, divinæque virtutis.* (P. 94.)

(2) *Ostendit (S. Isidorus) omne sacramentum aliquid secreti in se continere, et aliud esse quod visibiliter appareat, aliud vero quod invisibiliter sit accipiendum.* (P. 62.)

(3) *Exterius quod videtur, speciem habet corpoream..... interius vero quod intelligitur, fructum spiritualem.* (P. 126.)

(4) *Corpus Christi, quod mortuum est, quod resurrexit... jam non moritur... æternum est jam, non passibile. Hoc autem quod in ecclesia celebratur, temporale est, non æternum, corruptibile non incorruptum.* (P. 99, 100.)

(5) Je ne trouve point ce passage dans Bertram.

« est la vérité. Nous conservons sacramentellement ce « gage jusqu'à ce que nous parvenions à la vérité, et « alors ce gage cessera: (1) il est véritablement, comme « nous l'avons dit plus haut, le corps et le sang du « Christ, non d'une manière corporelle, mais d'une « manière spirituelle. (2) Ne recherchez pas comment « cela se fait ainsi, mais croyez que cela se fait ainsi. (3)

Je ne prétendrai point déterminer l'effet que produirait un tel langage dans une chaire protestante; (4) mais il m'est permis d'affirmer qu'aucun théologien catholique ne le déclarera contraire à la doctrine catholique. 1° Si le corps du Christ existe dans l'eucharistie il est évident qu'il n'existe pas de la même ma-

(1) *Hoc corpus pignus est et species, illud veritas. Hoc enim geritur donec ad illud perveniatur: ubi vero ad illud perventum fuerit hoc removebitur.* (P. 114.)

(2) *Est quidem corpus Christi, sed non corporale, sed spirituale: est sanguis Christi, sed non corporalis, sed spiritualis.* (P. 80.)

(3) *Nec istic ratio qui fieri potuit est disquirenda, sed fides quod factum sit adhibenda.* (P. 36.)

(4) En vérité je ne le puis, car il m'est impossible de comprendre la doctrine de l'Eglise réformée sur ce sujet. En lisant attentivement la trente-sixième leçon sur le catéchisme par l'archevêque Secker j'ai seulement appris que « celui qui communie indignement reçoit ce que « Christ a appelé son corps et sang, c'est à dire ce qui en est le signe; « mais que celui qui communie dignement mange sa chair et boit son « sang, parce que Christ est présent dans son âme, dont il devient la « nourriture et le soutien par la vertu intime de son esprit. » Si le lecteur souhaite avoir de plus amples renseignemens sur cette matière il peut consulter l'évêque Porteus. Il pense « que le corps et le sang de « Christ sont en effet et en réalité pris et reçus par le fidèle à la table « du Seigneur, c'est à dire qu'il s'établit entre lui et le digne commu- « niant une union non seulement apparente, mais réelle et efficace. (*Ré- « futations d'erreurs*, etc., p. 37.) Si ces très respectables théologiens ont des idées claires sur ce sujet, il faut convenir avec moi qu'ils possèdent l'art de les revêtir d'un langage qui peut sembler obscur.

nière qu'un corps naturel. De là pour exprimer ce différent mode d'existence il est besoin de quelque distinction. Bertram et Ælfric adoptèrent les expressions *spiritualiter* et *naturaliter*. Le concile de Trente préféra *naturaliter* et *sacramentaliter*. (Sess., 13, c. I.) Nombre de catholiques cependant conservent encore l'ancienne distinction de Bertram. (Veron., *Reg. fid.*, c. 11.) Je ne citerai que Halden, Anglais et membre célèbre de l'université de Paris : *Summa doctrina nostra in eo sita est ut verum et reale corpus Christi profiteamur esse in hoc sacramento, non more corporeo et passibili, sed spirituali et invisibili, nobis omnino incognito.* (Hold., *Anal. fid.*, p. 192, édit. 1767.) Si cette distinction est la pierre de touche du protestantisme il faut que l'Eglise romaine abandonne les plus distingués de ses enfans.

II. Il est vrai qu'Ælfric nie « la parfaite identité du corps naturel et eucharistique du Christ; » mais la même doctrine est admise par les plus orthodoxes d'entre les écrivains catholiques. Lanfranc, premier archevêque normand de Cantorbéry, et redoutable adversaire de Berenger vers le onzième siècle, affirme « que si nous considérons la manière dont existe le corps eucharistique nous pouvons dire avec vérité que ce n'est pas le même corps qui est né de la Vierge. « *Ut vere dici possit et ipsum corpus quod de Virgine sumptum est nos sumere, et non ipsum : ipsum quidem quantum ad essentiam veræque naturæ proprietatem, non ipsum autem si spectes panis vinique speciem.* (Lanf. *Advers. Bereng.*, c. 18.) Avec Lanfranc s'accorde, et en termes plus forts, Bossuet, illustre champion du catholicisme

au dix-septième siècle. « En un sens, et n'y regardant « que la substance, c'est le même corps de Jésus-« Christ, né de Marie; mais dans un autre sens, et « n'y regardant que les manières, c'en est un autre « qu'il s'est fait par ces paroles. » (Boss., tom. III, p. 182.) Tel est le langage général des théologiens catholiques; mais il s'en est trouvé quelques-uns qui ont adopté un langage plus énergique encore. « Ce « corps sacramentel, quoiqu'il n'ait pas été immolé « sur la croix, ne laisse pas d'être le corps de Jésus-« Christ, parce que sa sainte âme y est unie, et que « son âme est unie personnellement au Verbe. » (*Instruct. sur l'Eucharistie*, par l'évêque de Boulogne, p. 36.) Peu importe la vérité de leur opinion; mais si elle a été soutenue sans être accusée d'hétérodoxie je ne puis voir ce qu'il y a dans les écrits d'Ælfric qui répugne à la foi catholique.

3° L'observation d'Ælfric que l'eucharistie « est un gage et une figure » est parfaitement conforme à la doctrine de l'église romaine : la même chose est expressément affirmée dans l'office du saint-sacrement dont se sert cette église; dans l'antienne au *Magnificat* l'eucharistie est appelée « un gage de gloire future »; (*pignus futuræ gloriæ.*) dans la prière après la communion elle est appelée « une figure » presque avec les expressions d'Ælfric. (*Quam pretiosi corporis et sanguinis tui temporalis perceptio præfigurat.*)

Si le lecteur d'après ces observations n'est pas convaincu du catholicisme d'Ælfric, il peut parcourir le passage qui suit immédiatement celui que j'ai transcrit : pour y prouver la vérité de sa doctrine il

en appelle à deux miracles dans lesquels il prétend que l'eucharistie, par la permission divine, parut à différentes personnes sous la forme de chair et de sang. (Lisle, p. 7; Whelock, p. 427.) Ce n'est pas ici le lieu de discuter quelle foi l'on doit à ces miracles; mais je ne puis me persuader que quiconque nierait le changement surnaturel du pain et du vin au corps et au sang du Christ soit jamais tenté de prouver par de tels miracles la vérité de son opinion.

Des écrivains modernes répètent sans cesse que la doctrine d'Ælfric « était la croyance nationale des Anglo-Saxons. » Sous un rapport cette assertion est vraie : Ælfric aussi bien que ses compatriotes croyait « que dans la messe le pain et le vin devenaient par la puissance divine le corps et le sang du Christ; » mais des hommes ingénieux se sont toujours arrogé le privilége d'exercer leur esprit en spéculations sur les mystères du christianisme, et leurs spéculations n'ont pas été condamnées tant qu'elles n'ont pas porté atteinte à la foi. C'est dans cette carrière qu'Ælfric, dirigé par Bertram, exerça sa subtilité; et je pense avoir démontré que ses opinions ne répugnent pas à la doctrine établie de l'Eglise catholique : ses expressions et ses distinctions étaient sans doute singulières; mais je ne puis concevoir pourquoi nous les considérerions comme l'étendard de l'orthodoxie anglo-saxonne. Quant à ses sentimens Ælfric marche seul; il n'a ni devancier ni successeur : c'est en vain qu'on chercherait une simple allusion à ses opinions particulières soit dans les ouvrages des écrivains anglo-saxons, soit dans les actes des conciles anglo-

saxons qui vinrent avant, pendant ou après lui. Mais il serait aisé de trouver également de nombreux exemples d'un temps antérieur et postérieur, dans lesquels on inculque souvent et avec force la doctrine contraire « que le corps naturel et le corps eucharistique du Christ sont les mêmes : » 1° le passage que j'ai déjà tiré de Bède affirme « que le corps de l'agneau, qui est immolé sur l'autel, est celui qui nous a rachetés de nos péchés ; » et dans un autre endroit le même auteur vénérable fait observer « que le sang du Christ n'est plus versé aujourd'hui par les mains des Juifs, mais reçu par la bouche des fidèles. » *Sanguis illius non infidelium manibus ad perniciem ipsorum funditur, sed fidelium ore suam sumitur in salutem.* (*Hom. in Epiph.*, tom. VII.) 2° A Bède j'ajouterai Alcuin : dans les livres Carolius qu'il composa en grande partie, et auxquels des écrivains modernes renvoient fréquemment leurs lecteurs, on nous dit que l'eucharistie « n'est pas une image mais la vérité, non l'ombre mais le corps, non la figure des choses futures, mais celle qui était préfigurée par des choses passées, etc. » *Non enim corporis et sanguinis dominici mysterium imago jam dicendum est, sed veritas; non umbra, sed corpus; non exemplar futurorum, sed id quod exemplaribus præfigurabatur: nec ait, Hæc est imago corporis mei, sed hoc est corpus meum, quod pro vobis tradetur.* (Carol., lib. IV, c. 14.) 3° Mais on trouvera peut-être que Bède et Alcuin ont vécu trop tôt; consultons donc les écrivains qui suivirent Ælfric vers le onzième siècle. Dans un manuscrit franco-théotisque, qui avait autrefois appartenu à Canute-le-Grand,

(Cott., *Mss. Cal. A.* 7; Wanley, p. 225.) Le Christ est représenté parlant à ses apôtres dans la dernière cène, et déclarant qu'il leur « donnait son corps à « manger et son sang à boire, ce corps qu'il devait « livrer pour être crucifié, et ce sang qu'il devait « verser pour eux. » (Hicks, *Gram.*, p. 191.) Dans un autre manuscrit (Tib., c. 1.) de la même date, ou peut-être d'une date postérieure, on fait remarquer que « le Christ n'a pas dit : Prenez ce pain consacré, et mangez-le au lieu de mon corps, ou Buvez ce vin consacré au lieu de mon sang ; » mais qu'il a dit sans figure ou circonlocution : « Ceci est mon corps, ceci est mon sang; » et que pour aller au-devant de tous les subterfuges il ajouta : « Lequel corps sera livré pour vous, et lequel sang sera versé pour vous. » (*Non dixit Dominus : accipite panem hunc consecratum, et comedite in vice corporis mei, vel bibite vinum hoc consecratum in vice sanguinis mei; sed nulla figura, nulla circuitione usus : hoc, inquit, est corpus meum, hic est sanguis meus. Utque omnes excluderet errorum ambages : quod, inquit, corpus pro vobis tradetur, et qui sanguis pro vobis fundetur.* (Wanley, *Mss.* p. 221.) Ces exemples me semblent prouver que non seulement la présence réelle, mais aussi l'identité du corps naturel et eucharistique du Christ fut reconnue par l'église saxonne jusqu'à l'époque de la conquête normande.

Cette note peu à peu s'est convertie en une longue dissertation. J'espère que je n'aurai besoin d'aucune excuse auprès du lecteur désireux de connaître les vrais sentimens de l'antiquité. Mais j'avais osé contredire une opinion propagée par le zèle d'une foule d'écrivains estimés, et je devais au public et à

moi-même d'établir les raisons pour lesquelles je refusais de me soumettre à leur autorité. C'est à lui qu'il appartient de les apprécier à leur juste valeur.

M (*bis.*)

Les trois jours qui précédaient le jeûne du carême, qu'on appelle encore *shrovetide,* (c'est à dire temps de confession) étaient un temps spécialement consacré à la confession; l'imposition de la pénitence publique était renvoyée à la messe du mercredi des cendres. (Egbert. *pœnitent. apud Wilk.*, p. 127.) Le matin ceux qui étaient disposés à réparer en présence de leurs frères l'outrage que, par leur conduite scandaleuse, ils avaient fait à la religion et à la morale étaient avertis de se rendre au portique de l'église pieds nus et couverts d'un cilice. A l'heure désignée l'évêque les introduisait dans l'église, et se prosternait devant l'autel tandis que le chœur chantait les trente-septième, cinquantième, cinquante-troisième et cinquante-unième psaumes. A la fin du dernier il se relevait, et récitait l'oraison suivante: « O Seigneur « notre Dieu! qui n'es pas vaincu par nos offenses, « mais qui es apaisé par notre repentir, abaisse tes « regards, nous t'en supplions, sur ces serviteurs qui « avouent avoir péché contre toi. C'est à toi de laver « le péché, et d'accorder le pardon au pécheur, toi « qui as dit « que tu ne veux pas la mort, mais le re- « pentir des pécheurs. » Accorde-leur donc, ô Sei- « gneur! d'accomplir le cours de leur pénitence, et « fais qu'ayant amendé leurs mauvaises actions ils se « réjouissent dans le bonheur éternel, par Christ notre « Seigneur. » Il imposait alors les mains sur eux,

plaçait des cendres et le cilice sur leurs têtes, et les avertissait « que, comme Adam pour sa désobéissance avait été exclu du paradis, eux de même pour leurs crimes seraient chassés de l'église. » Tandis que le clergé les conduisait au portique on chantait l'antienne « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front « jusqu'à ce que tu retournes à la poussière d'où tu as « été tiré; car tu es poussière, et tu retourneras en « poussière. » Ils se proternaient alors à terre : on prononçait sur eux quatre oraisons, et on fermait les portes. Pendant le reste du carême ils restaient dans les édifices attenans à l'église, et accomplissaient les exercices pénitentiels qu'on leur avait prescrits. (*Pontificale* Egberti, *apud* Martène, part. II, p. 41; *Pontif.* Gemet., *ibid.*, p. 44.)

Le jeudi avant Pâques les pénitens qui avaient achevé leur temps étaient publiquement réconciliés. Après l'Evangile on les introduisait de nouveau dans l'église, et ils se prosternaient sur le pavé. L'évêque montait en chaire, et prononçait sur eux plusieurs formules d'absolution. La plupart étaient déprécatives; quelques-unes étaient absolues. Il commençait par l'oraison suivante : « Prête l'oreille, ô Seigneur, à nos « supplications, et écoute-moi qui ai d'abord besoin « de ta miséricorde. Ce n'est point par mon mérite, « mais par ta grâce que tu m'as désigné pour être ton « ministre. Accorde-moi ton assistance pour remplir « le devoir que tu m'as confié, et toi-même par mon « ministère exerce la part qui appartient à ta miséri- « corde. » Il continuait alors : « Au nom de S. Pierre, « prince des apôtres, auquel le Seigneur donna le « pouvoir de lier et de délier, nous vous absolvons au-

« tant que vous en avez besoin et autant qu'il est en « notre pouvoir. Puisse le Tout-Puissant être pour « vous le salut et la vie, et vous pardonner tous vos « péchés. » — « Roi des rois et Seigneur des seigneurs, « qui es assis à la droite du Père pour intercéder en « notre faveur, abaisse tes regards sur tes serviteurs, « et écoute-les implorant la rémission de leurs pé- « chés. Aie pitié, Seigneur, de leurs gémissemens; « aie pitié de leurs larmes. Toi, ô Sauveur, tu connais « la nature de l'homme et la fragilité de la chair : « épargne donc, ô Rédempteur du monde, épargne « tes serviteurs qui retournent à toi, dont la miséri- « corde est sans bornes; guéris leur blessure; par- « donne leurs offenses; délivre-les des liens de leurs « péchés. » Ils se levaient alors de terre, et l'on chan- tait le cinquantième psaume. L'évêque poursuivait ainsi : « O Dieu, toi qui rétablis et qui aimes l'inno- « cence, étends, nous t'en supplions, la main de ta « miséricorde sur ces serviteurs que nous relevons « de la poussière, et conserve-les purifiés de la tache « du péché ; car c'est pour la gloire de notre église « qu'ainsi que tu as donné au saint apôtre, chef de « notre mission, le pouvoir de lier et de délier de « même par la voix de ses disciples, les instituteurs « de la vérité, tu nous as nommés pour lier tes en- « nemis et délier ceux qui sont convertis à toi : c'est « pourquoi, nous t'en supplions, ô Seigneur notre « Dieu, sois propice au ministère de notre bouche, « et délie les liens des péchés de tes serviteurs, afin « que, délivrés du joug de l'iniquité, ils puissent « marcher dans le sentier qui mène au bonheur éter- « nel. » — « Moi, évêque, quoique pécheur et indigne,

« en confirmant cette absolution de ma main, de ma « bouche et de mon cœur, j'implore humblement la « clémence de Dieu, afin que par sa puissance et à « notre prière il vous dégage de tous les liens de vos « péchés, et vous absolve de tout ce que vous avez « commis par négligence en pensée, en parole et en « action; qu'après vous avoir absous par sa miséri- « corde il vous conduise au bonheur éternel. *Amen.* » Les pénitens faisaient alors leur offrande, assistaient au sacrifice, et recevaient la communion. (*Pontif.*, Egd. *ibid.*; *Pontif.* Gemet., *ibid.*) J'ai omis quelques-unes des prières des originaux, et j'en ai abrégé d'autres. J'ignore si on les récitait toutes à la fois : peut-être l'évêque choisissait-il celle qu'il jugeait plus convenable à la circonstance.

Je prendrai de là occasion de donner un petit détail de la manière dont le sacrement de confirmation s'administrait dans l'Eglise anglo-saxonne.

Le seul ministre de la confirmation était l'évêque. (Wilk., *Leg. sax.*, p. 167.) Elle était régulièrement donnée aussitôt après le baptême; mais comme l'évêque ne pouvait pas toujours être présent il avait soin dans ses visites annuelles (Wilk., *Con.*, p. 95; 146; 213; Bède, *Vit. Cuth.*, c. 29.) de le conférer à ceux qui avaient été baptisés depuis peu. Etendant les mains sur eux il priait que les septuples dons de l'esprit saint descendissent sur eux; et, faisant à chacun une onction sur le front, il récitait ces paroles : « Recevez « le signe de la sainte croix avec le chrême du salut « en Jésus-Christ pour la vie éternelle. *Amen.* » On leur ceignait alors la tête de bandes de toile neuve, qu'ils portaient pendant les sept jours suivans. L'évêque

répétait en même temps : « O Dieu, qui donnas l'esprit « saint à tes apôtres afin qu'eux et leurs successeurs « le donnassent aux autres fidèles, abaisse tes regards « sur notre ministère, et accorde à ceux dont nous « avons oint le front aujourd'hui, et que nous avons « confirmés par le signe de la croix, que l'esprit saint « descende dans leurs cœurs et en fasse en y habitant « les temples de sa gloire. *Amen.* » Il leur donnait alors sa bénédiction, et la cérémonie était terminée. (Egb., *Pontif.*, *apud* Mart., l. I, c. 2, p. 249.)

N

L'origine des cérémonies qui, durant nombre de siècles, ont accompagné le couronnement des princes a été attribuée à la politique des usurpateurs, qui cherchaient à couvrir le défaut de titre du sceau de la religion. Carte, dans une dissertation longue et savante, s'est efforcé de prouver que Phocas, qui revêtit la pourpre impériale en 602, est le premier des empereurs chrétiens dont le couronnement ait été accompagné de la cérémonie religieuse. (Carte, *Hist.*, vol. I, p. 290.) Il est vrai sans doute que Phocas fut le premier qu'on dit expressément avoir reçu l'onction royale à son inauguration ; mais il est également vrai que la plupart de ses prédécesseurs, peut-être tous, depuis l'avènement de Théodose en 450, furent couronnés par les mains du patriarche de Constantinople ; et le choix même qu'on faisait de ce prélat pour la cérémonie portera à conclure avec raison que le couronnement des empereurs n'était pas simplement un rit civil, mais un acte religieux. Carte à la vérité prétend que le patriarche fut préféré comme

étant le premier officier de l'empire ; mais cette assertion n'est fondée sur aucune preuve, et se trouve repoussée par le témoignage du poète Corippus, auquel il en appelle. Cet écrivain, dans sa description du couronnement de l'empereur Justin, en 565, rapporte textuellement les prières et la bénédiction du patriarche.

Postquam cuncta videt ritu perfecta priorum
Pontificum summus plenaque ætate venustus,
Astantem *benedixit* eum, cœlique potentem
Exorans Dominum, sacro diademate jussit
Augustum sancire caput, summoque coronam
Imponens capiti feliciter.

(Corip., l. II.)

A l'égard d'autres princes Gildas, qui écrivait avant l'avènement de Phocas, nous rapporte que les rois qui régnaient en Bretagne vers la fin du cinquième siècle avaient coutume de recevoir l'onction royale; (Gild., p. 82.) et le fait rapporté de S. Colombe par Cuminius, son ancien biographe, ferait croire que le couronnement des princes d'Irlande au sixième siècle était accompagné de cérémonies qui avaient quelque ressemblance avec l'ordination des prêtres. (Cum., *Vit. S. Colum.*, p. 30.) Devons-nous donc croire que les empereurs de Byzance empruntèrent le rit du couronnement aux petits princes de Bretagne et d'Irlande? Il me paraît plus vraisemblable que les chefs irlandais et anglais, aussitôt après le dénombrement de l'empire, et lorsqu'ils eurent recouvré leur indépendance, se firent couronner avec les mêmes cérémonies qu'ils savaient avoir été adoptées par les empereurs romains. Si le fait est vrai le couronnement

de ces princes doit avoir été accompagné d'un rit religieux dès le commencement du cinquième siècle.

Carte n'est pas plus heureux quand il affirme « qu'Eardulf, usurpateur du sceptre northumbrien, en 797, est le premier prince anglo-saxon qui fut oint à son couronnement. (Carte, p. 293.) La Chronique saxonne nous assure qu'Egferth, fils d'Offa de Mercie, a été *sacré* roi en 785. (*Chron. sax.*, p. 64.)

O

Mabillon, dans ses *Analecta vetera*, p. 168, a publié des litanies anciennes, qu'il intitule *Veteres litaniæ Anglicanæ*. Il avait découvert à Reims le manuscrit original, et il fut déterminé à lui donner ce titre par une oraison qui y était contenue pour la prospérité du clergé et du peuple anglais. (*Ut clerum et plebem Anglorum conservare digneris*, p. 169.) Comme nous savons qu'aucune des personnes dont il y est fait mention n'a vécu après l'an 650 nous pouvons en inférer qu'il fut composé vers la fin du septième siècle.

S'il était certain que ces litanies eussent appartenu dans le principe à l'église anglo-saxonne, ce serait sans doute un document curieux; mais il y a, je pense, bien des motifs pour mettre le fait en question. En les examinant attentivement on verra 1° qu'elles ne contiennent le nom d'aucun Anglo-Saxon, ou même d'aucun missionnaire chez les Anglo-Saxons ; car le S. Augustin inséré entre les SS. Grégoire et Jérôme paraît être le célèbre évêque d'Hippone. 2° Elles ne contiennent le nom d'aucun des premiers saints de la Bretagne, qui furent dans la suite honorés par nos ancêtres. 3° La plupart des noms sont évidemment

anglais, et tous ceux que l'on y reconnaît appartiennent à des personnes qui florissaient dans le pays de Galles, en Irlande, en Ecosse, et dans l'Armorique. Si ces litanies ont été autrefois en usage chez les Saxons comment est-il arrivé que tous ces noms, un ou deux exceptés, aient été ensuite effacés et remplacés par d'autres?

C'est ce qui m'engage à croire que le savant éditeur a été induit en erreur. Les litanies me paraissent avoir appartenu à quelqu'une des nombreuses églises bretonnes que le sort de la guerre avait soumises au pouvoir des Anglo-Saxons dans les septième et huitième siècles; et j'attribuerais à cette circonstance l'insertion de l'oraison pour le clergé et pour le peuple anglais.

Le plus ancien document concernant les saints révérés par les Anglo-Saxons est le martyrologe de Bède. Il fut écrit vers l'an 700, et paraît s'être borné aux saints dont les moines de Weremouth et de Jarrow célébraient la fête. Entre les missionnaires il ne fait mention que des SS. Augustin, Paulin et Mellitus, et entre les naturels des SS. Cuthbert, Edilthryde et des deux Ewalds. Dans le *Spicilegium* de Dachery (tom. X, p. 126.) on rencontre un autre martyrologe, écrit en vers, et pareillement attribué à Bède, dans lequel sont ajoutés les noms d'Egbert, de Wilfrid et de Bosa.

Dans la bibliothèque de Cotton (Jul. *A.* 10.) et dans celle du collége de *Corpus Christi* à Cambridge (*D.* 5.) se trouvent en manuscrits deux copies imparfaites d'un ancien martyrologe ou ménologe. La dernière a été écrite vers le commencement du dixième siècle;

la première vers la fin de cette époque. (Wanley, p. 106, 185.) J'ai extrait de toutes deux le calendrier suivant des saints anglo-saxons, avec quelques saints étrangers, pour montrer l'union de l'église anglicane avec les églises du continent.

JANVIER.

12. S. Benoît, abbé de Weremouth et de Jarrow.
16. S. Fursey, abbé et ermite.

FÉVRIER (*est perdu*).

MARS.

1. S. Ceadda, évêque de Lichfield.
7. S. Easterwine, abbé de Weremouth et de Jarrow.
12. Le jour du départ (de la mort) de S. Grégoire, notre père, qui nous envoya le baptême en Bretagne.
20. S. Cuthbert, évêque.

AVRIL.

11. S. Guthlake, ermite à Croyland.
21. S. Ethelwald, évêque, ermite de l'île de Farne.
24. S. Wilfrid, évêque.

MAI.

6. S. Eadbryht, évêque de l'île de Farne.
7. S. Jean, évêque en Northumbrie.
26. Commémoration de l'évêque S. Augustin, qui le premier apporta le baptême à la nation anglaise. Son siége était à Cantorbéry.

JUIN.

9. S. Colombe, autrement dit S. Columcylle.
22. S. Alban, martyr en Bretagne.
23. Ste Edilthryda, vierge, reine de Northumbrie.

JUILLET.

29. S. Loup, évêque.

AOUT.

1. S. Germain, évêque.
5. S. Oswald, roi de Northumbrie.
31. S. Aidan, évêque.

SEPTEMBRE.

5. S. Bertin, abbé de Sithiu.
8. S. Omer, évêque de Terouenne.
25. S. Ceolfrid, abbé de Weremouth et Jarrow.

OCTOBRE.

3. Les SS. Ewalds, martyrs.
11. Ste Ewelburh, (Edelburgh) abbesse de Barking.
26. S. Cedd, évêque. Il était frère de S. Céadda.

NOVEMBRE.

6. S. Winnoc, abbé de Wormhoult près de Berg-Saint-Winnoc.
17. Ste Hilda, abbesse de Whitby.

DÉCEMBRE.

14. S. Hygebald, abbé dans le Lincolnshire.

Il est évident par les noms que ce calendrier fut dans l'origine approprié au nord de l'Angleterre. Je n'en ai encore rencontré aucun appartenant aux églises du sud; mais Wanley (p. 291.) a extrait les noms suivans des litanies contenues dans un manuscrit de la bibliothèque de Norfolk, appartenant à la société royale.

MARTYRS. SS. Edward, Oswald, Edmond, Alban, Kenelm, Æthelbriht.

EVÊQUES ET CONFESSEURS. SS. Cuthbert, Swithin, Dunstan, Ethelwold, Birnstan, Elphège, Rumwold, Columban, Erconwald, Hedda, Frithestan, Guthlake, Iwig.

VIERGES. SStes Etheldrithe, Eadgive, Sexburh, Eadburh, Withburh, Ætheldrithe, Mildrithe, Osgith, Mildburh, Fritheswith, Æthelburh, Wærburh, Ælgiva, Mærwenn et Æthelflæda.

P

Relativement aux images la science des deux Spelman les a mis à portée de faire quelques découvertes curieuses. Alfred-le-Grand, dans la préface de ses lois, a inséré un abrégé du Décalogue où étaient omis les

mots : « Tu ne feras pour toi-même aucune chose taillée. » Alors d'où pouvait donc venir une telle omission ? Sir Henry Spelman nous répond sérieusement qu'elle fut faite « par politesse pour l'Eglise romaine, qui, dès le temps qu'elle eut adopté le culte des images, avait d'abord effacé le second commandement du Décalogue. » La fraude paraît cependant avoir inspiré au roi quelque remords, et pour accommoder l'affaire avec sa conscience il ajouta le précepte suivant : « Tu ne feras pour toi-même aucun dieu ni d'argent ni d'or. » Voilà jusqu'où est allé sir Henry Spelman. (*Conc.*, tom. I, p. 363.) Sir Jean Spelman poussa plus loin encore les découvertes de son père, et apprit au public que l'addition irrita la cour de Rome, et fut une des causes qui privèrent le roi de l'honneur d'une canonisation. (Spelm., *Vie d'Alfred*, p. 220, edit. Hearne.) Ces découvertes si importantes ont été accueillies avec applaudissemens et proclamées avec enthousiasme par le préjugé ou l'ignorance d'historiens postérieurs. (Smolett, vol. I, p. 374 ; Henry, vol. III, p. 251.) Néanmoins les éloges qu'obtinrent les Spelman n'ont pas été universels, et si quelque antiquaire moderne est jaloux de leur disputer la palme de l'absurdité il peut encore trouver matière à sa sagacité en cherchant pourquoi le monarque a omis un autre commandement : « Tu ne convoiteras point la femme de ton voisin. » Peut-être un lecteur vulgaire attribuerait-il ces deux omissions à la même cause, persuadé que les préceptes omis étaient suffisamment compris dans ceux qui étaient exprimés.

Q

A l'époque de la conversion de nos ancêtres les chrétiens de l'occident faisaient usage de différentes traductions latines des Ecritures. La même diversité eut lieu dans l'église anglo-saxonne pendant son enfance. A Lindisfarne on chantait les psaumes d'après une traduction du grec, corrigée par S. Jérôme ; à Cantorbéry suivant une autre traduction du grec, qu'Eddius appelle la cinquième édition. (*Quintam editionem. Edd. Vit. S. Wilf.*, p. 45; *Act. SS. Bened. Sæc.*, IV, tom. I, p. 678.) A Weremouth l'abbé Céolfrid procura à ses moines trois exemplaires (des bibles) de la nouvelle traduction et un de l'ancienne. (Bède, *Vit. Abbat. Wirem.*, p. 299.) La nouvelle traduction était celle de S. Jérôme. Elle fit bientôt abandonner l'ancienne, excepté dans l'office de l'église, où ils continuèrent à chanter les psaumes et quelques autres parties suivant l'ancienne version. Dans ses commentaires Bède est généralement d'accord avec la Vulgate actuelle, bien qu'il renvoie quelquefois à l'ancienne traduction; (*Expos. Genes.*, p. 34, 36, edit. Wharton.) mais dans son analyse du cantique d'Habacuc il a suivi la version ancienne quoiqu'il cite de temps en temps celle de S. Jérôme et les différens textes des autres manuscrits. (*Expos. Cant. Abac.*, p. 199, 203, 205, etc.)

Dans la version anglo-saxonne des évangiles publiée à Londres en 1571, et réimprimée par Junius et Marshall à Dordrecht en 1665, se trouvent plusieurs versets qui correspondent au célèbre manuscrit de Bèze, publié par le D. Kipling. C'est ce qui a fait

naître l'idée que l'Eglise anglo-saxonne se servait d'une version latine des Ecritures très différente de la Vulgate. On peut néanmoins faire observer que tous les exemplaires de la Bible existant en manuscrit qu'on sait avoir appartenu aux Anglo-Saxons sont de la traduction de S. Jérome. Quelques-uns sont très anciens : dans la bibliothèque appartenant au doyen et au chapitre de Durham se trouvent deux fort beaux exemplaires des quatre évangiles écrits vers l'an 700; (*A.* II, 16; *A.* II, 17.) dans le muséum anglais (Nero, D. 4.) il existe un autre exemplaire des évangiles écrit avec soin vers l'an 686 par Eadfrid, qui devint ensuite évêque de Lindisfarne. Ethelwald son successeur l'enlumina et le décora de plusieurs dessins élégans. L'anachorète Bilfrith l'enrichit de pierreries et d'ornemens d'or et d'argent en l'honneur de S. Cuthbert; et le prêtre Aldred y ajouta ensuite une version interlinéaire. Pendant la translation du corps de S. Cuthbert en 885 cet exemplaire se perdit en mer; mais il fut retrouvé trois jours après. Si nous en croyons le rapport de Siméon de Durham l'eau ne l'avait point endommagé; (Sim., p. 117.) mais M. Wanley crut y apercevoir quelques taches qu'il attribua à cet accident : il est encore très bien conservé. Le révérend M. Stone à Stonyhurst possède un autre manuscrit plus ancien encore de l'évangile selon S. Jean, qu'on présume être le même que Bède dit avoir appartenu à S. Boisil, maître de S. Cuthbert. Une épigraphe d'écriture plus récente indique qu'il a été tiré du tombeau de ce saint; mais c'est probablement une méprise. L'histoire contemporaine de la traduction de S. Cuthbert dit que « le manuscrit qu'on ensevelit avec

lui était un livre des *Evangiles*; (*Act. SS. Bened. sæc. IV*, p. 296.) que la copie de l'évangile de S. Jean qui avait appartenu à S. Boisil était conservée dans l'église dans un étui de peau rouge, et que l'évêque la traduisait en chaire pour le peuple, la tenant à la main. » (*Ibid*, p. 301.)

Comme tous ces manuscrits contiennent la version de S. Jérôme je pense qu'il ne doit y avoir entre la traduction anglo-saxonne et le *Codex* de Bèze qu'un rapport accidentel. Tel est le rapport qui existe dans plusieurs passages entre ce *Codex* et le célèbre manuscrit de l'abbaye de Corbie; et il est assez probable qu'une copie de ce manuscrit ait été apportée en Angleterre par quelques-uns des moines qui, sur l'invitation de S. Dunstan, quittèrent Corbie pour aller instruire les cénobites anglo-saxons. Ce fut bientôt après qu'on en fit une traduction.

R

Il est bien connu que plusieurs des voyelles et des diphthongues grecques sont diversement prononcées par les habitans actuels de la Grèce et par les savans de quelques-unes des nations plus occidentales. Après la renaissance des lettres les raisonnemens ou l'autorité de Manutius, d'Erasme, de sir Jean Cheke, de Bèze, de Gretser et de quelques autres engagèrent différentes universités à rejeter l'ancienne prononciation pour en adopter une nouvelle. Il serait difficile sans doute de décider entre les avantages respectifs des deux systèmes; mais il est plus curieux et plus aisé de découvrir la manière dont on enseignait aux Anglo-Saxons à prononcer les lettres grecques. Ce fut Théodore de Cantorbéry qui introduisit en Angleterre la connais-

sance de cette langue. (Bède, *Hist.*, l. IV, c. 2.) Il était originaire de Tarse en Cilicie, et versé dans la littérature grecque, d'où l'on pourrait sans témérité conclure que la prononciation qu'il enseigna était la même que suivaient à cette époque les naturels de la Grèce.

Dans la bibliothèque de Cotton (*Galba*, *A.*, 18.) se voit un petit manuscrit qu'on dit avoir autrefois appartenu au roi Athelstan. Il fut écrit en 703, treize ans après la mort de Théodore. (*Ibid.*, f. 16.) Il contient un calendrier orné de gravures, un psautier, des prières, et un fragment des litanies en langue grecque, mais en caractères anglo-saxons. L'écrivain paraît avoir ignoré le grec, et avoir transcrit quelque autre copie ou avoir écrit sous la dictée d'un autre. De là proviennent quantité d'erreurs dans cet ouvrage : mais son système général d'orthographe dénote clairement les sons qu'on donnait alors aux voyelles et aux diphthongues. Pour l'agrément du lecteur je transcrirai le *Pater noster* et un abrégé du *Credo*; mais auparavant il sera nécessaire d'avertir que dans l'orthographe anglo-saxonne les voyelles *a*, *e*, *i* doivent être prononcées de la même manière qu'elles le sont en latin par tous les peuples de l'Europe, à l'exception des Anglais.

Πατηρ ημων ο εν τοις ουρανοις· αγιασθητω το ονομα σου. ελθετω η
Pater imon o yn tys uranis agiasthito onáman su. Elthetu e
Βασιλεια σου· γενηθητω το θελημα σου, ως εν ουρανω και επι της
Basilia s genitthito to theliman su, oss en uaranu ke ep tas
γης· τον αρτον ημων τον επιουσιον δος ημιν σημερον, καὶ αφες ημιν
gis. ton arton imon ton epiussion doss imin simero. Ke affes imin
τα οφειληματα ημων ως και ημεις αφιεμεν τοις οφειλεταις ημων·
ta offilcmata imon os ke imis affiomen tas ophiletas imon

και μη εισενεγκης ημας εις πειρασμον, αλλα ρυσαι ημας απο του
ke mi esininkes imas is perasmon, ala ryse imas apo tu
πονηρου.
poniru.

Πιϛευω εις Θεον πατερα παντοκρατορα, και εις Χριϛον Ιησουν
Pistheu is then patera pantocratero, ce is Criston ihu
υιον αυτου τον μονογενη, τον κυριον ημων, τον γεννηθεντα εκ
yon autu ton monogen ton quirion imon, ton genegenta ek
πνευματος αγιου, εκ Μαριας της παρθενου, τον επι ποντιου Πιλατου
pneumatus agiu ec Maria tis parthenu. ton epi Pontio Pilatu
ϛαυρωθεντα, ταφεντα, τη τριτη ημερα Αναϛαντα εκ νεκρων, αναβαντα
staurothenta, tafinta, te trite imera anastanta ec nicron, anaunta
εις τους ουρανους, καθημενον εν δεξια του πατρος, οθεν ερχεται
is tos uranos; catimenon in dexia tu patros, oten erchete
κριναι ζωντας και νεκρους. Και εις πνευμα αγιον, αγι (ων κοινωνιαν)
criue zontas ce nicros. Ce is pneuma agion agri
αφεσιν αμαρτιων, σαρκος αναϛασιν. αμην.
afisin amartion, sarcos anasta. Amen.

Afin qu'on ne s'imagine pas que ce soit une orthographe particulière à l'écrivain du manuscrit j'y joindrai un autre échantillon du premier chapitre de la Genèse, tiré d'un manuscrit anglo-saxon de la bibliothèque Bodléienne. (*NE. D.*, *II*, f. 28; Hicks, *Thes.*, p. 168, en a publié un *fac-simile.*)

Εν αρχη εποιησεν ο Θεος τον ουρανον και την γην. Η δε γη
En archi epoeisen o theos ton ouranon ce tin gin. I de gi
ην αορατος και ακατασκευαϛος· καὶ σκοτος ην επανω της αβυσσου.
in aoratos re acatascenastos. ce skotos in epano tis abussu.
Καὶ πνευμα Θεου επεφερετο επανω του υδατος. Και ειπεν ο Θεος
Ce phneuma theu epefereto epano tu ydatos. Ce ipen o theos
γεννηθητο φως; και εγενετο φως. Καὶ ειδεν ο Θεος το φως οτι καλον.
genethito fos, ce egeneto fos. Ce iden o theos to fos oti kalon.
Και διεχωρισεν ο Θεος.
Ce chechorisen o theos.

Cette manière d'écrire le grec n'était pas particulière aux Anglo-Saxons ; elle se retrouve dans le modèle que Mabillon a donné des caractères dans le *Codex Dyonisianus.* (*De re Diplomat.*, p. 367.)

Πιςευω εις ενα Θεον πατερα-και εις το πνευμα το αγιον το
Pisteugo is ena theon patera-ke is to pneuma to agion to
κυριον και ζοωποιον, το εκ του πατρος.
kyrion ke zoopiou, to ek tu patros.

Il faut avouer que ces extraits offrent bien des erreurs ; cependant si l'on compare attentivement les mots et les syllabes où l'oreille était moins susceptible de méprise on en conclura, je pense, que non seulement la voyelle *ι*, mais aussi *η*, et les diphthongues *ει* et *οι* étaient généralement prononcées de la même manière, et correspondaient à l'*i* anglo-saxon, et que la diphthongue *ai* avait le son long et aigu de l'*a* anglais actuel, et c'est pour cette raison qu'on la rendait toujours par la voyelle anglo-saxonne *e.* Sous ces rapports la prononciation de nos ancêtres paraît parfaitement d'accord avec la prononciation des Grecs modernes. « Dans αι, ει, οι, η, υ, dit de La Rocca, vicaire-général de l'île de Syra, les hellénistes de Paris prétendent qu'il faut prononcer les trois premières comme si elles étaient deux lettres *aï, eï, oï ;* à l'égard des deux autres, la première *e*, la seconde comme *i.* Nous prononçons au contraire la première comme *e*, et les quatre autres comme *i.* » (*Précis historique sur l'île de Syra*, p. 159. Paris, 1790.)

S

M. Turner, dans son quatrième volume, pag. 574,

a fait une description savante de la poésie vernaculaire des Anglo-Saxons. Ce qui la caractérise principalement semble être une inversion constante dans la phrase avec l'usage fréquent de la consonnance, de la métaphore et de la périphrase. Il paraît qu'on ne recherchait ni ne rejetait la rime. Elle ne se rencontre que rarement. Il est difficile, peut-être même impossible, de réduire la mesure à des règles certaines. Parmi les nombreux écrivains qui l'ont tenté pas un n'a réussi. Si l'on voulait me permettre une conjecture je dirais que leur versification consistait dans un arrangement de mots qui s'adaptait aisément à quelque air favori de leur nation. Toute leur poésie dans l'origine devait se chanter sur la harpe.

Il ne déplaira peut-être pas au lecteur de voir ci-dessous un petit échantillon de poésie anglo-saxonne, qu'on croit avoir été composée par Cœdmon, le célèbre moine de Whitby. Bède l'a traduit daus son *Histoire ecclésiastique;* mais il avoue que sa version ne rend pas exactement la force et l'élégance de l'original. (Bède, l, IV, c. 24.) Les vers anglo-saxons se trouvent dans la traduction de Bède par Alfred, et l'on a généralement prétendu qu'ils avaient été copiés par ce prince sur quelque ancien manuscrit. Il me semble également vraisemblable qu'ils étaient de la composition du traducteur royal.

Maintenant nous devons louer
Le gardien du ciel,
La puissance du créateur,
Les pensées de son intelligence,
Les ouvrages du père de la gloire.
Disons comment lui, le Seigneur
Eternel de toute gloire

Commença la création.
Il forma d'abord
Pour les enfans de la terre
Le ciel comme une voûte;
Divin créateur!
Le gardien de l'homme,
Le Seigneur éternel,
Fit ensuite
La vaste terre,
La terre destinée aux hommes:
Puissant modérateur! (1)

T

EPITAPHIUM ALCWINI.

Hic, rogo, pauxillum veniens subsiste, viator,
Et mea scrutator pectore dicta tuo.
Ut tua, deque meis, cognoscas fata figuris,
Vertitur en species, ut mea, sicque tua.
Quod nunc es fueram, famosus in orbe viator:
Et quod nunc ego sum tuque futurus eris.
Delicias mundi casso sectabar amore:
Nunc cinis et pulvis, vermibus atque cibus.
Quapropter potius animam curare memento
Quam carnem, quoniam hæc manet, illa perit.
Cur tibi rura paras? Quam parvo cernis in antro
Me tenet hic requies, sic tua parva fiet.
Cur Tyrio corpus inhias vestirier ostro
Quod mox esuriens pulvere vermis edet?
Ut flores pereunt vento veniente minaci,
Sic tua namque caro, gloria tota perit.
Tu mihi redde vicem, lector, rogo, carminis hujus,
Et dic, da veniam, Christe, tuo famulo.
Obsecro nulla manus violet pia jura sepulcri
Personet angelica donec ab arce tuba.
Qui jaces in tumulo, terræ de pulvere surge;
Magnus adest judex millibus innumeris.
Alchwin nomen erat sophiam mihi semper amanti,
Pro quo funde preces mente, legens titulum.

(1) Le défaut de caractères anglo-saxons ne m'ayant pas permis de rapporter le texte je me suis borné à en donner une traduction aussi littérale qu'il m'a été possible de la faire.

(*Note du Traducteur.*)

Hic requiescit beatæ memoriæ domnus Alchwinus abbas, qui obiit in pace XIV kalend. junias. Quando legeritis, o vos omnes, orate pro eo, et dicite : Requiem æternam donet ei Dominus.—Cette épitaphe était gravée sur une table de bronze fixée contre le mur. (*Vit. Alc.*, p. 161).

U

Dans ma relation sur Edwin j'ai osé lutter contre le torrent des écrivains modernes. (1) Ils semblent connaître à peine la personne ou l'histoire d'Ethelgiva : sa fille est l'objet de leur prédilection ; et après lui avoir prodigué tous les charmes dont le sexe féminin soit susceptible ils lui font épouser Edwin avant son couronnement, châtient rudement la bigoterie de ses prétendus ennemis, et lui font partager la disgrâce et les souffrances que j'ai attribuées à sa mère. On me permettra d'exposer dans cette note les autorités sur lesquelles est fondé mon récit.

I. Quant aux noms des deux femmes M. Turner a produit une ancienne charte où elles sont appelées Ethelgiva et Elgiva. (*Testes fuerunt Ælfgiva, regis uxor, et Æthelgiva, mater ejus. Ex hist. Abbend*, Turn., vol. III, p. 163.) L'authenticité de l'acte, comme il le fait observer, est suspecte ; mais je n'ai aucun doute sur l'exactitude des noms. Dans le *Biographe contemporain* de S. Dunstan la mère est

(1) De ce nombre cependant devrait être excepté le D. Milner, qui dans son histoire de Winchester (vol. I, p. 153.) a fait voir que Rapin, Guthrie, Carte et Hume, en écrivant l'histoire d'Elgiva, ont substitué une fable de leur propre invention aux faits véritables, tels que les ont établis les anciens écrivains.

appelée Ethelgiva, (*M S. Cleop.* B. 13.) et le nom d'Elgiva est souvent donné à la femme dont Edwin se sépara dans la suite. (Hoved., ann. 958; Wigorn., ann. 958; Westmon., ann. 958.)

II. Mais Elgiva n'était-elle pas mariée à Edwin à l'époque de son couronnement? Je répondrai négativement: 1° ce mariage, autant que j'ai pu lire, n'est expressément affirmé par aucun écrivain ancien; 2° tous les historiens qui rapportent en détail ce qui se passa dans ce jour ne la traitent pas comme l'épouse, mais « comme la maîtresse du roi. » *Voyez* la note 2, p. 481; 3° la *Biographie contemporaine* de S. Dunstan prouve évidemment qu'elle n'était pas sa femme en ce que l'auteur attribue le peu de délicatesse d'Ethelgiva dans sa conduite à l'espoir qu'elle avait d'engager le roi à l'épouser elle-même ou sa fille. (*Eo tenus videlicet quo sese vel etiam natam suam sub conjugali titulo illi innectendo sociaret. M S. Cleop.* p. 76). Ainsi le roi lors de son couronnement n'était donc pas marié; et cette insulte si grossière faite à la reine par S. Dunstan est une invention des préjugés modernes.

III. Savoir si Edwin épousa Elgiva après son couronnement est une question plus difficile à résoudre. Il est reconnu qu'elle était sa proche parente (*proxime cognatam*, Malms., *de Reg.* l. II, c. 7.) et conséquemment le mariage, s'il eut jamais lieu, a dû être considéré comme nul d'après les canons qui, dans ce temps, avaient force de loi chez nos ancêtres; peut-être que l'expression du moine de Ramsey, *illicitum invasit matrimonium* (*Hist. Ram.*, p. 390) et la qualification de reine que Wallingford donne à Elgiva (*Chron.*

Walling., p. 543.) autoriseraient à croire qu'ils étaient alors mariés; et un manuscrit de la chronique saxonne, (*Tib. B.*, p. 4.) dont M. Turner (vol. III, p. 164.) a cité un paragraphe qui ne se rencontre point dans les autres exemplaires, affirme que l'an 958 l'archevêque Odon sépara Edwin d'Elgiva pour cause de parenté; (958) mais le rapport des autres chroniqueurs est moins positif lorsqu'ils parlent de la séparation; car ils font remarquer que l'archevêque en agit ainsi parce qu'Elgiva se trouvait ou la parente du roi ou sa maîtresse. (*Archiepiscopus regem Westsaxonum Edwium et Elfgivam, vel quia, ut fertur, propinqua illius exstiterit, vel quia ipsam sub propria uxore adamavit, ab invicem separavit.* (Hoved. *ann.* 958. Wigorn. *ann.* 958. Sim. Dunel. *ann.* 958), *vel causa consanguinitatis, vel quia illam ut adulteram adamavit.* (Westmon. *ann.* 958.) Cependant en supposant le mariage la date même de la séparation nous fournira une seconde preuve qu'il fut postérieur au couronnement du roi : autrement quelle raison donner de l'apathie ou de l'indolence d'Odon, ce prélat si actif et si inflexible, qui aurait différé trois ans ce qu'il devait regarder chaque jour comme un devoir impérieux et indispensable? Si l'on attribue à la crainte son irrésolution pourquoi n'a-t-il pas saisi le moment favorable de l'insurrection? pourquoi a-t-il attendu qu'Edwin fût solidement et paisiblement assis sur le trône de Wessex, de Kent et de Sussex?

IV. Je ne sache pas qu'aucun écrivain ait cité le nom de la femme infortunée qui fut bannie en Irlande et cruellement mise à mort lors de son retour. Il

n'y a pas de doute que ce fut Ethelgiva ou Elgiva. Nos historiens modernes prétendent unanimement que ce fut Elgiva; mais je ne puis me soumettre à leur autorité. 1° Pour décider le différend il faut que nous ayons recours à Osbern, dans les mémoires duquel des écrivains postérieurs ont puisé leurs lumières. Dans sa relation sur le couronnement il qualifie Ethelgiva d'adultère, (elle était alors femme d'un thane selon Brompton, p. 863.) et ajoute qu'elle était accompagnée de sa fille; mais dès ce moment il perd de vue la fille, et reporte toute notre attention uniquement sur la mère jusqu'à ce qu'il la fasse mourir par les épées des insurgés. (*Repertum simul cum adultera et filia ejus.... Regem cum adultera persequi non desistunt..... ipsam repertam subnervavere.* (Osbern, p. 105, 106.) Je n'imagine pas qu'on puisse lire attentivement le récit d'Osbern, et croire ensuite que ce fut la fille qui périt victime de la fureur des rebelles. 2° D'après les écrivains ci-dessus il paraît qu'Elgiva vivait en 958, puisque c'est en cette année-là qu'elle fut séparée d'Edwin : maintenant la mort de la femme qui revint d'Irlande eut lieu en 956 ou au moins en 957. Osbern nous apprend qu'elle fut assassinée pendant la révolte des Merciens et avant le partage du royaume entre les deux frères, événemens qui se passèrent en 956 suivant les chroniques de Peterborough (p. 27.) et celles des Saxons, (p. 116.) et en 957 selon Siméon de Wigor et Matthieu de Westminster; (*Vide omnes ad ann.* 957.) d'où il suit que la femme qui fut bannie et ensuite mise à mort a dû être non la fille, mais sa mère Ethelgiva.

De ces prémisses je devrais inférer que c'étaient des femmes d'un haut rang, mais de mœurs dissolues, qui s'efforcèrent de corrompre le cœur de leur jeune souverain; que la mère fut contrainte de quitter le royaume; qu'ayant osé revenir elle périt pendant la révolte, et qu'Edwin après son bannissement reçut Elgiva dans son lit comme sa maîtresse, ou l'épousa dans un degré prohibé, ce qui provoqua les censures de l'archevêque Odon. Si ces particularités sont vraies le récit torturé de Hume et la déclamation passionnée de M. Turner peuvent être abandonnés au vent.

V

Ex. Wolst. epist. ad Elpheg. epis. Winton.

Insuper excelsum fecistis et addere templum,
 Quo sine nocte manet continuata dies.
Turris ab axe micat, quo sol oriendo coruscat,
 Et spargit lucis spicula prima suæ.
Stat super auratis virgæ fabricatio bullis,
 Aureus et totum splendor adornat opus.
Luna coronato quoties radiaverit ortu
 Alterum ab æde sacra surgit ad astra jubar.
Si nocte inspiciat hunc prætereundo viator,
 Et terram stellas credit habere suas.
Additur ad speciem, stat ei quod vertice Gallus
 Aureus ornatu, grandis et intuitu.
Despicit omne solum, cunctis supereminet arvis,
 Signiferi et Boreæ sidera pulchra videns.
Imperii sceptrum pedibus tenet ille superbis,
 Stat super et cunctum Wintoniæ populum.
Imperat et cunctis evectus in aera gallis,
 Et regit occiduum nobilis imperium.
Impiger imbriferos qui suspicit undique ventos,
 Seque rotando suam præbet eis faciem,
Turbinis horrisonos sufferique viriliter ictus,
 Intrepidus perstans, flabra, nives tolerans.

Oceano solem solus vidit ipse ruentem :
  Auroræ primum cernit et hic radium.
A longe adveniens oculo vicinus adhæret,
  Figit et adspectum dissociante loco :
Quo fessus rapitur visu mirante viator,
  Et pede disjunctus, lumine junctus adest.

(*Act. SS. Bened. sæc.* IV, p. 931.)

FIN DES NOTES.

TABLE DES MATIÈRES.

NOTES

FIN DE LA TABLE.